DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE VALENCIENNES METROPOLE

COFINANCES PAR L'ANRU DANS LE CADRE DU NPNRU

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

SIGNATAIRES DE LA CONVENTION

Il est convenu

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, désignée ci-après « l'Agence » ou « l'ANRU », représentée par son directeur général, ou par délégation, par son délégué territorial dans le département,

L'État, représenté par le Préfet de département et responsable de la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le département

La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, représentée par son président, ci-après désignée « le porteur de projet »

Les Villes de Anzin, Condé-sur-l'Escaut, La Sentinelle, Marly, Valenciennes, représentées par leur Maire,

La Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut, représentée par son président,

La Société Immobilière Grand Hainaut, représentée par son président du directoire,

Partenord Habitat, représenté par son président,

Le Conseil départemental du Nord,

Action Logement Services, dont le siège est situé 19 quai d'Austerlitz, 75013 Paris

Foncière Logement, dont le siège est situé 33 avenue du Maine, 75015 Paris

Clésence, dont le siège est situé 12 Boulevard Roosevelt, 02100 Saint-Quentin

Ci-après désignés les « Parties prenantes »

La Caisse des Dépôts,

L'Agence nationale de l'habitat (Anah),

La Région Hauts-de-France,

L'Etablissement Public Foncier Nord – Pas de Calais,

Ci-après désignés les « Partenaires associés »

Ce qui suit :

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

SOMMAIRE

SIGNATAIRES DE LA CONVENTION 2
PRÉAMBULE 5
LES DÉFINITIONS 6
TITRE I - LES QUARTIERS 7
TITRE II - LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN 8
Article 1. Les éléments de contexte 8
Article 2. Les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain 10
Article 2.1 Les orientations stratégiques du projet en cohérence avec le contrat de ville 10
Article 2.2 Les objectifs urbains du projet 14
Article 2.3 Orientations stratégiques du projet d'innovation 19
Article 3. Les facteurs clés de réussite et les objectifs d'excellence du projet 20
Article 3.1 Les engagements spécifiques conditionnant la réussite du projet de renouvellement urbain 20
Article 3.2 Les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain 22
Article 4. La description du projet urbain 23
Article 4.1 La synthèse du programme urbain (éléments clés) 24
Article 4.2 La description de la composition urbaine 26
Article 4.3 La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux 29
Article 5. La stratégie de diversification résidentielle et les apports du groupe Action Logement en faveur de la mixité 31
Article 5.1 La mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle 31
Article 5.2 La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité 35
Article 6. La stratégie de relogement et d'attributions 36
Article 7. La gouvernance et la conduite de projet 39
Article 7.1 La gouvernance 39
Article 7.2 La conduite de projet 40
Article 7.3 La participation des habitants et la mise en place des maisons du projet 41
Article 7.4 L'organisation des maîtres d'ouvrage 42
Article 7.5 Le dispositif local d'évaluation 43
Article 8. L'accompagnement du changement 45
Article 8.1 Le projet de gestion 45
Article 8.2 Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants 46
Article 8.3 La valorisation de la mémoire du quartier 51
TITRE III - LES CONCOURS FINANCIERS DU NPNRU AUX OPERATIONS PROGRAMMÉES DANS LA PRESENTE CONVENTION 52
Article 9. Les opérations programmées dans la présente convention et leur calendrier opérationnel . 52
Article 9.1 Les opérations cofinancées par l'ANRU dans le cadre de la convention pluriannuelle 52

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Article 9.2 Les opérations du programme non financées par l'ANRU ... 71
Article 9.3. Les opérations financées par le PIA VDS ... 74
Article 10. Le plan de financement des opérations programmées ... 75
Article 11. Les modalités d'attribution et de versement des financements ... 76
Article 11.1 Les modalités d'attribution et de versement des subventions de l'ANRU ... 76
Article 11.2 Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services ... 76
Article 11.3 Les modalités d'attribution et de versement des aides de l'Anah ... 77
Article 11.4 Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Caisse des Dépôts ... 77
Article 11.5 Les modalités d'attribution et de versement des aides d'autres Partenaires associés ... 77
TITRE IV - LES ÉVOLUTIONS ET LE SUIVI DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ... 78
Article 12. Les modalités de suivi du projet prévues par l'ANRU ... 78
Article 12.1 Le reporting annuel ... 78
Article 12.2 Les revues de projet ... 78
Article 12.3 Les points d'étape ... 79
Article 12.4 Les informations relatives à l'observatoire national de la politique de la ville et à la LOLF ... 79
Article 12.5 L'enquête relative à la réalisation du projet ... 79
Article 13. Les modifications du projet ... 79
Article 13.1 Avenant à la convention pluriannuelle ... 80
Article 13.2 Les décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention ... 80
Article 13.3 Traçabilité et consolidation des modifications apportées ... 80
Article 14. Les conditions juridiques d'application de la convention pluriannuelle ... 80
Article 14.1 Le respect des règlements de l'ANRU ... 80
Article 14.2 Les conséquences du non-respect des engagements ... 81
Article 14.3 Le contrôle et les audits ... 81
Article 14.4 La clause relative aux évolutions de la situation juridique des maîtres d'ouvrage ... 81
Article 14.5 Le calendrier prévisionnel et la durée de la convention ... 81
Article 14.6 Le traitement des litiges ... 82
TITRE V - LES DISPOSITIONS DIVERSES ... 83
Article 15. La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'ANRU ... 83
Article 16. Les archives et la documentation relative au projet ... 83
Article 17. La communication et la signalétique des chantiers ... 84
Article 17.1 Communication ... 84
Article 17.2 Signalétique ... 84
TABLE DES ANNEXES ... 86

Vu le règlement général de l'ANRU (RGA) relatif au NPNRU

Vu le règlement financier (RF) de l'ANRU relatif au NPNRU

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

PRÉAMBULE

Les pièces constitutives de la convention pluriannuelle sont les suivantes :

- La présente convention ;
- Les annexes, répertoriées comme suit :
  - A – Présentation du projet ;
  - B – Contreparties en faveur du groupe Action Logement ;
  - C – Synthèse de la programmation opérationnelle et financière ;
  - D – Convention spécifique ou charte concourant à la réussite du projet.

L'absence d'annexe(s) répertoriée(s) en A et D ne fait pas obstacle à la bonne exécution de la présente convention.

La présente convention pluriannuelle s'appuie sur le dossier, élaboré à la suite du protocole de préfiguration de Valenciennes Métropole (281) cofinancé par l'ANRU, conformément au dossier type prévu à l'annexe II du RGA relatif au NPNRU, examiné :

- par le comité d'engagement du 14 mai 2018
- par les comités d'engagement des 6 et 11 juin 2018
- par le comité d'engagement du 10 décembre 2018
- par le comité d'engagement du 3 avril 2019

La présente convention pluriannuelle, sur lesquelles s'engagent les Parties prenantes, en reprend les principales caractéristiques.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

LES DÉFINITIONS

- **Le « porteur de projet »** est le responsable de la stratégie d'intervention globale à l'échelle du contrat de ville et de sa déclinaison dans chaque projet de renouvellement urbain.

- **Le « projet de renouvellement urbain », ou « projet »,** représente, à l'échelle de la convention pluriannuelle, l'ensemble des actions qui concourent à la transformation en profondeur des quartiers, à leur inscription dans les objectifs de développement durable de l'agglomération, et à l'accompagnement du changement.

- **Le « programme », ou « programme urbain »,** est constitué de l'ensemble des opérations de la convention pluriannuelle approuvées par le comité d'engagement, le conseil d'administration ou le directeur général de l'ANRU, ou par délégation par le délégué territorial de l'ANRU, qu'elles soient financées ou non par l'ANRU.

- **L' « opération »**, action physique ou prestation intellectuelle, est identifiée au sein du programme par un maître d'ouvrage unique, une nature donnée, un objet précis, et un calendrier réaliste de réalisation qui précise le lancement opérationnel, la durée, et son éventuel phasage.

- **Le « maître d'ouvrage »** est un bénéficiaire des concours financiers de l'ANRU.

- Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), **les « concours financiers » de l'ANRU**, programmés au sein d'une convention pluriannuelle de renouvellement urbain, sont octroyés sous la forme de subventions attribuées et distribuées par l'ANRU et de prêts bonifiés autorisés par l'ANRU et distribués par Action Logement Services conformément aux modalités prévues dans le règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU et dans la convention tripartite État - ANRU - Action Logement portant sur le NPNRU.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

TITRE I - LES QUARTIERS

La présente convention porte sur le (ou les) quartier(s) suivant(s) :

- Les quartiers d'intérêt national, identifiés dans l'arrêté du 29 avril 2015 relatif à la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le nouveau programme national de renouvellement urbain :
    - **Chasse Royale** (QP n°059030 - Dutemple - Chasse Royale - Saint Waast – La Sentinelle) à Valenciennes et la Sentinelle (Nord) ;

- Les quartiers d'intérêt régional :
    - **La Briquette** (QP n°059031 – Zone intercommunale Faubourg de Cambrai- La Briquette) à Marly (Nord)
    - **Bleuse Borne – Faubourg de Lille** (QP n°059021- Zone intercommunale des Rives de l'Escaut) à Anzin et Valenciennes (Nord),
    - **Le Coq – Chanteclerc** (QP n°059024 - Le Coq) à Condé-sur-l'Escaut (Nord),

Un plan de situation de l'ensemble des quartiers d'intérêts national et régional de l'agglomération est présenté en annexe A.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

TITRE II - LE PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Article 1. Les éléments de contexte

Le diagnostic du territoire de Valenciennes Métropole

La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole compte 192 000 habitants et fait partie de l'arrondissement du **Valenciennois (350 000 habitants**). Elle est située en partie dans le Bassin Minier du Nord-Pas de Calais.

Un diagnostic du territoire a été réalisé à l'occasion de la **révision du Plan Local de l'Habitat** et a identité les dynamiques démographiques et socio-économiques suivantes :

- Des atouts en termes de démographie : **population stable** depuis 1999, **regain démographique** sur la période 2006-2011, un territoire **jeune et familial**…
- Des **difficultés économiques** toujours marquées : taux de chômage élevé (19%), taux d'activité faible (53,4%)
- Des **disparités importantes** entre les différents secteurs de l'agglomération : des difficultés socio-économiques concentrées sur l'arc nord-est de l'agglomération avec un taux de chômage s'élevant jusqu'à 23% dans le Pays de Condé.
- Un **territoire attractif en termes d'emplois** qui joue le rôle de pôle d'équilibre par rapport à la métropole lilloise (même si 40 % des emplois sont occupés par des personnes résidant hors de l'agglomération).
- La présence d'un **parc privé potentiellement indigne** (plus de 10%) avec un phénomène de concentration sur les secteurs déjà en difficulté économiquement (pays de Condé et le secteur Est).

La stratégie de développement du territoire de Valenciennes Métropole

La stratégie de développement du territoire de Valenciennes Métropole s'appuie sur **différents piliers** :

- **Le respect de l'équilibre territorial tel que défini par le SCOT, avec 3 objectifs fondamentaux**
  - Renforcer le pôle central d'agglomération autour de la ville-centre (Valenciennes)
  - Conforter le pôle d'équilibre d'agglomération (Condé-sur-l'Escaut)
  - S'appuyer sur les « communes structurantes » pour assoir des polarités complémentaires et constituer un maillage urbain cohérent
- **Le développement d'infrastructures lourdes de transports**, permettant de mieux mailler le territoire et de mieux connecter les quartiers les plus excentrés de la ville-centre (tramway, projet contournement Nord…)
- **Le développement économique et l'emploi** (développement des trois filières d'excellence : transports, terrestres, logistique, numérique ; aménagement des parcs d'activité…)
- **Les grands équipements et la promotion touristique** (construction de la Cité des Congrès, Port de Plaisance, mise en valeur des sites naturels et du patrimoine minier).
- La **cohésion sociale** (élaboration et mise en œuvre du Contrat de Ville
- **L'urbanisme** (mise en place du PLUi, instruction technique des autorisations d'urbanisme
- **L'habitat** (révision du PLH qui vise à assurer un meilleur équilibre de l'offre en logements à l'échelle du territoire
- Le **renouvellement urbain**: il est un pilier emblématique du projet de territoire de Valenciennes Métropole. La stratégie de l'agglomération sur le renouvellement urbain entend poursuivre une politique de rééquilibrage territorial en concentrant l'essentiel de l'action publique sur l'arc nord-est de l'agglomération.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

La politique de Valenciennes Métropole en matière de Renouvellement Urbain (cf. carte en annexe A)

A partir de 2006 l'agglomération a mené plusieurs programmes de renouvellement urbain :

- Le **PNRU** a ainsi permis la construction ou la réhabilitation de 25 équipements publics, la démolition de 1400 logements et la construction de 1850 logements. C'est plus de 470 M€, dont 129 M€ de subventions ANRU et 23 M€ de Valenciennes Métropole, qui ont été investis.
- Le **PNRQAD** qui d'ici à 2020, permettra l'intervention sur les centres anciens de Valenciennes, d'Anzin, de Fresnes-sur-Escaut, de Condé-sur-l'Escaut et de Vieux-Condé avec plus de 86 millions d'euros investis pour restructurer une quinzaine d'îlots très dégradés : 150 logements démolis, 350 logements reconstruits et 400 réhabilités dans le cadre de l'OPAH RU du Val d'Escaut.

Dès 2013, Valenciennes Métropole a décidé de **poursuivre et d'amplifier son intervention en matière de renouvellement urbain sur les quartiers non traités dans le cadre du PNRU 1 et du PNRQAD** (à la fois les quartiers d'habitat social et minier et les quartiers d'habitat privé dégradé) **et pour ce faire de définir une stratégie d'intervention en articulation étroite avec le projet de territoire.**

Cette « feuille de route » se structure autour de 4 axes d'intervention :

- la restructuration des quartiers HLM peu ou pas traités dans le cadre du PNRU 1 ;
- la restructuration des cités minières et ouvrières ;
- la densification des sites à enjeux autour des principaux axes de transport en commun ;
- la mise en œuvre d'opérations de renouvellement urbain dans les centre-bourgs des communes rurales ;

C'est dans ce cadre stratégique que s'inscrivent les 4 sites NPNRU de Valenciennes Métropole, **4 sites NPNRU qui sont au cœur :**

- **Des 2 pôles d'agglomération, inscrits dans le SCOT élaboré à l'échelle des 2 agglomérations** et reliés par le tramway
- **De la stratégie de renouvellement urbain définie ci-dessus**
- **D'une politique de rééquilibrage du peuplement** permettant de lutter contre les phénomènes de paupérisation croissante des quartiers prioritaires (cf article 6)
- **Des dynamiques communautaires de développement économique et touristique** : proximité géographique des secteurs principaux de développement économique (filières d'excellence numérique des Rives Créatives + potentiel touristique naturel et patrimonial de Condé) et inscription dans la nouvelle stratégie de développement économique pour les QPV définie par Valenciennes Métropole (cf article 3.1)

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Article 2. Les objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain

Article 2.1 Les orientations stratégiques du projet en cohérence avec le contrat de ville

Le **Contrat de Ville** se décline en 6 orientations et en 5 axes transversaux. Parmi ces orientations thématiques et ces axes transversaux, certains sont particulièrement stratégiques dans la conception des projets urbains :

- Les orientations 3 « Accompagner le Renouvellement Urbain, l'aménagement urbain, l'appropriation des changements par les habitants et favoriser le vivre-ensemble » et 1 « Assurer les effets d'entrainement sociaux et territoriaux du développement économique » (cf article 3.1).

- L'axe transversal « La participation des habitants et les conseils citoyens » (cf article 7.3)

Afin de mieux articuler les enjeux micro des différents projets NPNRU avec les enjeux macro à l'échelle communautaire, Valenciennes Métropole avait souhaité poser, dès l'élaboration du protocole de préfiguration et en les reprenant dans le cadre du CE, trois problématiques majeures et transversales à l'ensemble des sites qui seront argumentées et détaillées dans les différents articles de la présente convention :

- **Comment articuler la politique de peuplement à l'échelle de chaque quartier NPNRU avec les objectifs définis à l'échelle de Valenciennes Métropole** (cf article 6) ?

- **Comment quantifier, spatialiser et phaser l'offre en diversification produite dans le cadre des projets** en tenant compte à la fois des objectifs volontaristes en matière de mixité sociale mais aussi de la réalité des dynamiques de marché immobilier sur le territoire valenciennois (cf article 5.1)?

- **Comment reconstituer l'offre de logements sociaux** qui sera démolie dans le cadre des projets, à la fois **hors site** dans un souci de rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération dans le respect des objectifs du PLH et également **sur site** en en faisant également un outil de mixité sociale (articles 4.3 et 5) ?

Article 2.1.1. QUARTIER CHASSE ROYALE / VALENCIENNES LA SENTINELLE

Ambition recherchée à 15 ans

Un quartier totalement intégré à la dynamique d'agglomération et rendu attractif grâce à un habitat diversifié et à un pôle éducatif et culturel fort

Cette ambition se traduit de la façon suivante :

- **Un quartier intégré et attractif grâce à une programmation habitat diversifiée en particulier en cœur de quartier**. La diversification sera initiée dans le temps du NPNRU et se poursuivra à horizon 2040 pour tendre vers un taux de logements sociaux d'environ 44% ;
- **Un quartier intégré et attractif grâce au développement d'un pôle d'équipements scolaires (primaire et secondaire) dynamique, innovant, rayonnant à l'échelle de l'agglomération** et pleinement articulé avec le projet culturel mené dans le cadre de l'Odyssée (équipement culturel construit en cœur de quartier dans le cadre du PNRU 1) ;

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

- **Un quartier intégré et attractif pourvoyeur d'emplois grâce au développement économique** des franges du quartier, en particulier sur les fonciers libérés par la future restructuration de l'entrée Nord de Valenciennes.

Orientations stratégiques

- **Désenclaver fortement le quartier Chasse Royale et lui donner une nouvelle visibilité**
    - Reconnecter l'entrée d'agglomération depuis l'A23 et les quartiers qui la bordent : Chasse Royale (PNRU et NPNRU), Dutemple (PNRU1) et la Plaine,
    - Ouvrir le quartier sur les quartiers d'habitat limitrophes : Vieille Chasse Royale, centre-ville de la Sentinelle, Le Vignoble,
    - Ouvrir le pôle d'équipements de la Sentinelle vers le quartier Chasse Royale et développer la complémentarité entre équipements.

- **Développer une programmation attractive et diversifiée**
    - Anticiper la poursuite des démolitions et gérer la perte de population liée à ces démolitions, pour soutenir les équipements publics et retrouver une densité correspondant aux attentes du SCoT / PLH, notamment en phasant les nouvelles opérations,
    - Poursuivre l'objectif d'une plus grande mixité fonctionnelle et sociale, sortir le quartier de sa relégation exclusive, en se saisissant de tous les leviers disponibles pour contribuer à une diversification programmatique,
    - Revaloriser les équipements scolaires et les réinscrire pleinement dans l'offre globale du secteur,
    - Développer de nouvelles typologies d'habitat pour accueillir de nouvelles populations et favoriser les parcours résidentiels.

- **Clarifier le fonctionnement du quartier et structurer les vides**
    - Renforcer les centralités existantes pour en faire de véritables lieux de vie,
    - Améliorer la lisibilité du quartier et faciliter tous les modes de déplacements au sein du quartier,
    - Mieux connecter entre elles les différentes « poches » autonomes pour assurer une cohérence globale du quartier,
    - Offrir de nouveaux usages, apporter de la qualité autour de chaque îlot d'habitat,
    - Répondre aux attentes de la population par des usages adaptés, à définir en lien avec les conseils citoyens et les acteurs de terrain

Article 2.1.2. QUARTIER LA BRIQUETTE / MARLY

Ambition recherchée à 15 ans

Un quartier réinscrit dans la dynamique urbaine, sociale et économique de l'entrée Sud de l'agglomération valenciennoise

Cette ambition se traduit de la façon suivante :

- **Un quartier réinscrit dans la dynamique de développement économique par une mixité fonctionnelle réussie entre habitat** et activités de services et de loisirs ;
- **Un quartier réinscrit dans la dynamique résidentielle grâce à une programmation diversifiée.** Cette programmation initiera la diversification dans le temps du NPNRU et se poursuivra au-delà faisant baisser le taux de LLS sur le quartier de 22 points à horizon 2040 ;

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

- **Un quartier réinscrit dans un fonctionnement urbain et social cohérent par des liens forts recréés avec les quartiers environnants.** La restructuration de la trame viaire et sa connexion avec les grands axes de circulation et le confortement des équipements scolaires et sportifs seront des facteurs de développement des liens fonctionnels et sociaux au-delà du quartier et des limites communales.

Orientations stratégiques

- **Renforcer l'action sur l'habitat et le cadre de vie au cœur du quartier**
  - Poursuivre et étendre les actions engagées sur le logement social
  - Structurer et programmer les nombreux vides, renforcer l'offre d'espaces verts de proximité
  - Développer une polarité de quartier identifiable et appropriable par les habitants
- **Reconnecter le quartier à la trame urbaine**
  - Faciliter les traversées de la Briquette et désenclaver le quartier côté Marly
  - Améliorer la cohabitation avec le pôle commerces-loisirs
- **Tirer parti d'une localisation stratégique pour développer une programmation attractive**
  - S'appuyer sur la présence du tramway pour structurer une nouvelle « façade urbaine »
  - Anticiper les démolitions et adopter une stratégie programmatique de soutien aux équipements publics en mobilisant les opportunités foncières

Article 2.1.3. QUARTIER BLEUSE BORNE FAUBOURG DE LILLE / ANZIN VALENCIENNES

Ambition recherchée à 15 ans

Un quartier emblématique du cœur d'agglomération qui a réussi à réconcilier excellence économique, dynamisme résidentiel et valorisation du patrimoine

Cette ambition se traduit de la façon suivante :

- **Un quartier emblématique de l'excellence économique du territoire et de sa reconversion industrielle** à travers le Parc des Rives Créatives de l'Escaut (ancienne friche Vallourec) où se développent déjà les activités autour du Numérique, filière d'excellence portée par Valenciennes Métropole (Serre Numérique avec les écoles consulaires, Nouvelle Forge…) et le tourisme d'affaires (Cité des Congrès…) et où se créent, dans le même temps, des emplois adaptés aux qualifications des habitants ;
- **Un quartier emblématique bénéficiant de l'attractivité résidentielle du cœur d'agglomération** où viennent s'installer les actifs qui y travaillent ;
- **Un quartier emblématique de destination touristique et de loisirs** autour du patrimoine naturel, historique, minier et architectural incarné par les anciens terrils, les rives de l'Escaut, le Port de Plaisance et les Ateliers Centraux.

Orientations stratégiques

- **Intervenir sur l'habitat privé dégradé et diversifier les typologies**
  - Mettre en place une action ciblée sur l'habitat privé dégradé, éviter un décrochage du quartier par rapport aux projets neufs à proximité
  - Tirer parti du changement d'image pour faire levier sur la mixité programmatique et sociale, renouveler la typologie de l'habitat ouvrier faubourien

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

- **Organiser la circulation et le partage de l'espace public**
    - Limiter la circulation de transit grâce à la réalisation du Contournement Nord, fluidifier le trafic en traitant les points durs
    - Multiplier les percées est-ouest au profit des modes doux, hiérarchiser la voirie locale et organiser le stationnement

- **Mieux intégrer les Grands Projets, réconcilier Excellence et Proximité**
    - Réussir l'intégration du secteur à la dynamique métropolitaine, par la coordination et la valorisation des nombreux projets en cours en lien avec la rénovation des quartiers anciens
    - Apprivoiser le projet des Rives Créatives, créer les conditions pour le relier à un projet emblématique sur le site des Ateliers Centraux (à moyen / long terme).

- **Adapter le tissu économique et commercial à une nouvelle urbanité de la rue Jean Jaurès**
    - Requalifier et adapter l'appareil commercial et économique le long de l'axe du tramway, en s'appuyant sur la proximité des secteurs d'emplois proches et en s'inscrivant dans un modèle de développement plus urbain et moins dépendant de l'accessibilité routière
    - Renforcer les polarités locales et leurs relations physiques et de complémentarité, pour affirmer l'unité du secteur tout en renforçant les vies de quartier

- **Valoriser le patrimoine naturel et la vallée de l'Escaut**
    - Valoriser le grand paysage et les continuités vertes, créer un réseau d'espaces verts support de mobilités douces et de liens entre les centralités
    - Poursuivre la mise en valeur des nombreux éléments patrimoniaux qui constituent un élément d'attractivité résidentielle et touristique potentielle

Article 2.1.4. QUARTIER LE COQ – CHANTECLERC / CONDE-SUR-L'ESCAUT

Ambition recherchée à 15 ans

Un quartier résidentiel attractif et diversifié dans une ville dynamique devenue destination touristique

Cette ambition se traduit de la façon suivante :

- **Un quartier résidentiel et attractif bénéficiant du développement touristique du centre-ville et des étangs Chabaud Latour**. Le regain d'attractivité à l'échelle de la ville contribuera à l'attractivité résidentielle du quartier ;
- **Un quartier résidentiel et attractif offrant une programmation habitat orientée exclusivement vers de l'habitat diversifié**, en individuel pur ou individuel groupé. Cette diversification permettra d'abaisser le taux de logements sociaux sur le quartier à 54% et de tendre vers 40% à l'échelle de la commune à horizon 2040 ;
- **Un quartier résidentiel et attractif tirant profit du rayonnement intercommunal de ses équipements scolaires, sportifs et culturels**. Regroupés autour ou à proximité de la centralité, ces équipements participeront à l'ouverture du quartier et à une plus grande mixité sociale.

Orientations stratégiques

- **Tirer parti des qualités paysagères et patrimoniales exceptionnelles et y donner accès**
    - Faciliter l'accès à l'exceptionnel patrimoine naturel, historique et industriel

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

  - S'appuyer sur l'ancien cavalier pour compléter la trame verte territoriale et relier en modes doux, les espaces de nature, de loisirs et les équipements
  - Renforcer dans le quartier le maillage des espaces verts de proximité
- **S'appuyer sur la présence du tramway et des nombreux équipements pour mieux structurer le quartier**
  - Faciliter l'accès aux stations de tramway depuis le quartier et atténuer les effets de coupure
  - Conforter un pôle d'équipements structurant à l'échelle du Pays de Condé
  - Clarifier et renforcer la trame viaire pour faciliter les déplacements, aménager l'espace public pour tous les modes
- **Tirer parti de l'attractivité du quartier pour produire de la diversité résidentielle et requalifier sa centralité**
  - Valoriser le foncier mutable proche du tramway et des espaces naturels pour adopter une stratégie équilibrée de reconstitution de l'offre sociale et en accession, tout en préservant l'équilibre démographique de la commune
  - Mieux insérer les ensembles sociaux, collectifs au cœur du quartier, conforter la polarité centrale
  - Développer de nouvelles typologies offrant une qualité résidentielle, une nouvelle image et répondant à une demande forte à l'échelle du bassin de vie dans un contexte de présence importante du logement pavillonnaire

Article 2.2 Les objectifs urbains du projet

L'ensemble des signataires s'accordent sur les objectifs urbains du projet, traduisant les orientations stratégiques, présentés au regard de chaque objectif incontournable de manière détaillée dans le tableau de bord en annexe A de la convention et consolidés, d'un point de vue spatial, dans un schéma de synthèse (annexe A). Sont ainsi tout particulièrement précisés les objectifs en termes de rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération et de diversification de l'habitat sur le quartier. Le porteur de projet est garant du respect de ces objectifs dans la mise en œuvre du projet.

Article 2.2.1. QUARTIER CHASSE ROYALE / VALENCIENNES LA SENTINELLE

Volet Habitat

Redonner une vraie attractivité résidentielle à l'ensemble du quartier depuis la centralité jusque sur les franges, par :

- La forte diminution du taux de logements locatifs sociaux sur le quartier Chasse Royale en lui-même (partie Sud du QPV) et sur le quartier élargi (quartiers limitrophes valenciennois correspondant à la carte scolaire de l'école primaire du quartier, et le centre-ville de la Sentinelle).
  Il est ainsi visé, sur le quartier Chasse Royale un objectif de 59% de logements locatifs sociaux en fin de NPNRU, contre 82% aujourd'hui, et 44% à terme en 2040.
  Sur le quartier élargi, l'objectif est d'atteindre 27% de logement sociaux en 2040 (soit le taux moyen actuel sur l'ensemble de la ville de Valenciennes) contre 51% aujourd'hui.
  Cet objectif pourra être atteint par la démolition de logements locatifs sociaux, une reconstitution partielle de l'offre sur site, la production de logement en accession sociale dont une partie par Action Logement, la vente de patrimoine locatif social, etc.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Les études de protocole ont identifié l'enjeu du maintien de la démographie du quartier nécessaire à la préservation de l'offre existante de services et d'équipements publics et du dynamisme social existant au sein du quartier. Cette préoccupation a conduit à proposer un phasage prudentiel des opérations de démolition. L'évolution démographique du quartier fera l'objet d'un suivi régulier de la part du porteur de projet (nombre d'habitants, évolution des effectifs scolaires) qui sera partagé dans le cadre des comités de pilotage, en vue d'accélérer le cas échéant le calendrier de réalisation du projet.

- La diversité des formes de bâti : démolition de barres (bâtiments collectifs de 30 à 128 logements) et la reconstruction de petits collectifs, logements intermédiaires et individuels.

- La clarification des domanialités : espaces communs / espaces privatifs / espaces publics

Volet Equipements

Faire des écoles et du collège des équipements scolaires exemplaires, attractifs à l'échelle du secteur, par :

- Des effectifs cibles de 500 élèves pour le collège et pour les écoles Weiss et Cuveillier, permettant une dynamique tout en conservant une qualité d'échange entre l'encadrement, l'équipe éducative, les élèves et les parents d'élèves,
- Un parcours scolaire de qualité, cohérent depuis la maternelle jusqu'au collège,
- Un projet éducatif innovant pour le collège : collège numérique d'excellence développant les liens avec l'université et les écoles de la filière présentes sur le territoire (Rive de l'Escaut, UVHC),
- Des liens renforcés avec le milieu culturel en s'appuyant sur l'Odyssée (équipement culturel à rayonnement communal construit au cœur du quartier dans le cadre du PNRU1).

Favoriser la complémentarité entre les équipements sportifs du cœur de quartier et ceux du Sud, sur le territoire de la Sentinelle, par :

- De nouveaux créneaux horaires pour les activités sportives des scolaires et des associations de l'ensemble du quartier (besoin pour des associations existantes et besoin à venir pour le collège avec l'augmentation des effectifs)

Volet Développement économique

Développer une nouvelle offre en immobilier tertiaire le long de l'entrée Nord, en partie Nord du quartier par :

- La création d'environ 18 000m² de foncier à vocation économique à échéance 10 ans en débutant par l'implantation d'un pôle entrepreneurial à horizon 2024-2025

Volet Aménagement / Déplacement

Favoriser les déplacements inter-quartiers et internes à Chasse Royale, par :

- Un accès au tramway plus aisé (qualité du parcours vers la station Dutemple)
- Des connexions plus directes et qualitatives diminuant les temps de parcours vers les équipements et les quartiers limitrophes (La Plaine, centre-ville de la Sentinelle, la Vieille Chasse Royale, le Vignoble)
- Des continuités pour les parcours piétons et cycles

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Offrir des espaces verts qualitatifs, inscrits dans la trame verte et bleue à grande échelle et au plus près des logements, par :

- La création d'un parc central d'environ 8500 m² orienté Nord-Sud reliant la rue Lomprez aux équipements situés au Sud du quartier
- L'aménagement de squares de proximité au plus près des îlots d'habitat

Article 2.2.2. QUARTIER LA BRIQUETTE / MARLY

Volet Habitat

Redonner une vraie attractivité résidentielle à l'ensemble du quartier depuis les franges jusqu'à la centralité, par :

- La forte diminution du taux de logements locatifs sociaux sur le quartier de la Briquette et sur le quartier élargi (le quartier du Faubourg de Cambrai, la cité jardin et le secteur résidentiel à l'est de l'avenue Vaillant-Couturier).
  Il est ainsi visé, sur le quartier de la Briquette un objectif de 80% de logements locatifs sociaux en fin de NPNRU, contre 91% aujourd'hui, et 69% à terme en 2040.
  Sur le quartier élargi, l'objectif est d'atteindre 44,1% de logements sociaux en 2040 contre 49,8% aujourd'hui.
  Cet objectif pourra être atteint par la démolition de logements locatifs sociaux, une reconstitution partielle de l'offre sur site (le reste se faisant à l'échelle de l'agglomération et des communes limitrophes de la CAPH, cf. ci-avant), la production de logements en accession sociale dont une partie par Action Logement, etc.
- La diversité des formes de bâti : démolition de bâtiments collectifs et de logements individuels vétustes et reconstruction de petits collectifs, de logements intermédiaires et individuels.

Volet Equipements

Faire du futur groupe scolaire Mandela, un établissement intercommunal attractif à l'échelle du quartier élargi (Faubourg de Cambrai, cité Jardin,…), grâce à:

- Un projet éducatif ambitieux,
- L'accueil d'enfants de l'ensemble des quartiers environnants qu'ils soient Marlysiens ou Valenciennois, pour un effectif cible de 300 élèves,
- Le développement de complémentarités avec les équipements socio-culturels et sportifs situés à proximité (salle de sport, centre social,…).

Volet Développement économique

Développer une offre en immobilier artisanal et tertiaire sur du foncier attractif directement accessible depuis l'autoroute et situé à l'entrée du quartier le long de l'avenue Pompidou :

- Construire un bâtiment d'activités de 2 300m² (ateliers modulaires, stockage, petite industrie),
- Construire un bâtiment tertiaire d'environ 1000m² pour les artisans ayant besoin de locaux administratifs

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Volet Aménagement / Déplacement

Favoriser les déplacements inter-quartiers par :

- Des liaisons plus directes vers les quartiers limitrophes (secteur Vaillant Couturier, cité Jardin) et vers les zones d'emploi (avenue Pompidou)
- Des continuités pour les parcours piétons et cycles

Article 2.2.3. QUARTIER BLEUSE BORNE / FAUBOURG DE LILLE / ANZIN VALENCIENNES

Dans ce programme de Renouvellement Urbain, il s'agit d'utiliser, de manière concomitante, des leviers curatifs (volet traitement des friches et poches d'habitat privé dégradé), coercitifs et incitatifs (volet habitat) pour changer l'image du quartier.

Volet traitement des friches et poches d'habitat privé dégradé

- Opération d'acquisition et de démolition du bâti existant sur des emprises en friche et des poches d'habitat privé dégradé (volet curatif) et développement de programmes immobiliers permettant de diversifier les formes urbaines et architecturales sur le linéaire Jaurès et dans le tissu ancien du Faubourg de Lille :
    - Place Bleuse Borne
    - Cour Lefebvre
    - Cour Dubois Jenart
    - Petit Coron Miroux / Fourmeux
    - Cour Lafleur Defaux

Ces ensembles urbains, aujourd'hui en l'état de friche commerciale (place Bleuse Borne) de poche d'habitat privé dégradé (cours Lefebvre, Dubois Jenart, Petit Coron Miroux et Fourmeux) et de délaissé urbain (cour Lafleur / Defaux) véhiculent une mauvaise image. Pourtant situés sur des secteurs stratégiques (proximité axes de transports en commun, porte d'entrée des Rives...), leur urbanisation est un vecteur majeur de la reconversion du secteur.

Volet Habitat

- Mise en place d'une OPAH (volet coercitif et incitatif) avec une intervention prioritaire sur les bâtiments situés à proximité des ilots faisant l'objet de démolition / reconstruction, pour un effet levier plus important.

- Les objectifs quantitatifs de l'OPAH

	DISPOSTIFS	NOMBRE DE LOGEMENTS VISES
Sur le volet incitatif :	Réhabilitation logements de propriétaires privés (réhabilitation complète, notamment thermique : remplacement menuiseries, réfection toiture, remplacement chaudière...)	305 logements (230 propriétaires occupants / 75 propriétaires bailleurs)
	Subventions à la démolition / reconstruction des arrières rue Gambetta et Rives Créatives	15 logements
	Prime en faveur de la sortie de vacances (travaux de réhabilitation complète)	25 logements

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

	Subvention pour le ravalement de façade (sablage, rejointoiement, mise en peinture, remplacement des menuiseries PVC par du bois, mise en valeur des éléments de modénature, carreaux de ciment, linteaux, impostes...)	104 façades
Sur le volet coercitif :	Mise en œuvre d'Opération de Restauration Immobilière (réhabilitation complète)	10 immeubles pré-identifiés
	Mise en œuvre de procédure de Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI) : péril imminent, insalubrité justifiant interdiction provisoire ou définitive d'habiter	80 immeubles (80 adresses fragiles pré-identifiées) sous procédures coercitives dont près de la moitié dans les îlots en intervention renforcée
	Mise en place d'un fond de concours en accompagnement de l'action foncière des villes (en cas de difficulté à revendre un bien acquis à l'issue d'une procédure, le fond de concours vient compenser la moitié du déficit foncier)	5 immeubles sur 5 ans
	Mise en place d'arrêtés de ravalement en lien avec les communes et les avancées de travaux sur les îlots de rénovation urbaine	Logements à identifier à l'issue de la première phase incitative
	Mise en place de la Déclaration de Mise en Location et Autorisation de division des immeubles en logement sur le périmètre d'OPAH RU au 1er septembre 2019	

Volet Equipements

Intervention dirigée vers les équipements scolaires primaires, en cœur de quartier (financements REGION uniquement)

- Regroupement des écoles maternelles Gambetta et Jaurès dans l'école maternelle Jaurès réhabilitée,
- Regroupement des écoles maternelle Foucart et élémentaire Moulin dans l'école Moulin réhabilitée.

Volet Développement économique et commercial

Recalibrage de la place commerciale de la Bleuse Borne (700 m² de surface commerciale) avec une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage ;

Recomposition du site patrimonial des Ateliers Centraux vers une vocation économique (fait partie de l'évolution prospective du quartier à moyen / long terme).

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Volet Aménagement / Déplacement

Reconfiguration de la place de la Bleuse Borne pour renforcer la centralité de quartier autour d'une programmation mixte (logements – commerces – services – espaces publics) ;

Renforcement des circulations est-ouest au sein du quartier pour créer des liens entre l'avenue Jaurès et le canal de l'Escaut (îlots et restructuration des espaces publics)

Intégration d'infrastructures de mobilité douces dans les rues résidentielles, amélioration de la visibilité des trajets vers le tramway et vers la boucle UN'Escaut.

Article 2.2.4. QUARTIER LE COQ – CHANTECLERC / CONDE-SUR-L'ESCAUT

Volet Habitat

Redonner une vraie attractivité résidentielle à l'ensemble du quartier depuis les franges jusqu'à la centralité, par :

- La forte diminution du taux de logements locatifs sociaux sur le quartier Chanteclerc Le Coq et sur le quartier élargi (ensemble résidentiel situé entre la rue de Tournai et l'étang Chabaud Latour).
  Il est ainsi visé, sur le quartier Chanteclerc Le Coq un objectif de 70,9% de logements locatifs sociaux en fin de NPNRU, contre 86,6% aujourd'hui, et 66,3% à terme en 2040.
  Sur le quartier élargi, l'objectif est d'atteindre 46,8% de logements sociaux en 2040 contre 55,6% aujourd'hui.
  Cet objectif pourra être atteint par la démolition de logements locatifs sociaux, une reconstitution partielle de l'offre sur site (le reste se faisant à l'échelle de l'agglomération et des communes limitrophes de la CAPH, cf. ci-avant), la production de logements en lots libres, etc.
- La diversité des formes de bâti : démolition de bâtiments collectifs vétustes et reconstruction de petits collectifs, de logements intermédiaires et individuels.

Volet Equipements

Faire du nouvel équipement socio-culturel un vecteur de lien social entre les habitants du quartier :

- Regrouper le centre social et les associations en un même lieu,
- Créer des complémentarités entre l'équipement socio-culturel, les écoles et les équipements sportifs

Volet Aménagement / Déplacement

Favoriser les déplacements inter-quartiers par :

- Des accès plus clairs entre la route de Bonsecours et la place du Hainaut,
- Des parcours piétons sécurisés vers la centralité et les équipements publics qui s'y trouvent

Article 2.3 Orientations stratégiques du projet d'innovation

Sans objet

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Article 3. Les facteurs clés de réussite et les objectifs d'excellence du projet

Article 3.1 Les engagements spécifiques conditionnant la réussite du projet de renouvellement urbain

Afin de contribuer aux orientations stratégiques du contrat de ville et de réduire durablement les écarts entre les quartiers concernés et leurs agglomérations, des facteurs clés de succès et des interventions nécessaires à la réussite du projet ont été identifiés.

De manière générale sur les 4 sites :

- La qualité urbaine et architecturale

Conformément à ses engagements explicités dans le Protocole de Préfiguration, **Valenciennes Métropole se donne les moyens de garantir la qualité architecturale, urbaine et paysagère des projets**, par :

1) L'accompagnement d'UNE FABRIQUE DE LA VILLE concepteur du projet urbain pour les 4 sites, en tant qu'architecte-conseil. Il s'agit par-là d'assurer une **continuité forte entre les phases de conception et de réalisation des projets**. Une Fabrique de la Ville assure donc, pour le compte de Valenciennes Métropole :
   - → Une mission de conseil et de suivi des opérations depuis le choix de l'équipe de maitrise d'œuvre jusqu'à la fin du projet (avis sur l'esquisse, le PC, l'AVP, avis sur le DCE et le suivi des travaux)
   - → Une mission de participation à des demi-journées de conseil

2) La consultation des partenaires qui ont une expertise dans leurs domaines respectifs.
   - → Organisation de « **permanences » mensuelles**, en présence de **l'Architecte des Bâtiments de France**, de **l'Architecte Conseil de l'Etat** afin d'échanger sur les propositions des maitres d'ouvrage
   - → Sollicitation des services compétents de l'Etat sur les aspects de sécurité publique (DDSP)

3) **La généralisation des procédures de recrutement des équipes de maitrise d'œuvre.** Cela prend la forme d'une systématisation du principe de mise en concurrence des candidats pour les opérations dans le cadre du NPNRU (réhabilitations, construction de logements, d'équipements publics, aménagement d'espace publics), à l'instar des exemples suivants :
   - Construction sur l'ilot Duterne / de la Fosse à Anzin : lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (juin 2018)
   - Constructions de logements Chasse-Royale sous maitrise d'ouvrage de SIGH : lancement d'un concours de maitrise d'œuvre (février 2019)
   - Collège Chasse Royale sous maitrise d'ouvrage du Département : lancement d'un concours de maitrise d'œuvre (mars 2019)
   - Espaces publics Chasse-Royale sous maitrise d'ouvrage de Valenciennes Métropole : lancement d'un concours ou procédure de sélection restreinte de maitrise d'œuvre (mars 2019)

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

- Un partenariat étroit avec l'Education Nationale pour faire levier sur l'attractivité des quartiers par la programmation scolaire**, notamment pour le collège Chasse Royale à vocation numérique**

Conscients que les équipements scolaires sont des éléments déterminants de la stratégie résidentielle des familles et essentiels pour le développement de la mixité sociale sur un territoire, Valenciennes Métropole, les Villes, le Département du Nord et l'Education Nationale ont développé un partenariat fort pour définir l'ambition et la stratégie d'intervention pour les quartiers NPNRU et pour les équipements scolaires.

Ce partenariat a abouti à :

1) La constitution d'une **programmation et d'un projet pédagogique orienté spécifiquement autour du numérique pour le collège de Chasse Royale**, permettant de rendre cet établissement exemplaire et innovant

L'intervention sur le collège porte donc autant sur le bâti (démolition partielle, restructuration, réhabilitation) afin de moderniser l'équipement et de l'intégrer à la nouvelle configuration urbaine du quartier que sur le projet pédagogique pour en faire un collège d'excellence numérique (1er établissement de ce type dans le Département du Nord), en articulation avec l'ensemble de la filière présente sur le territoire de Valenciennes Métropole (université, écoles consulaires, Serres Numériques, Pop School, entreprises, etc.). L'enseignement se veut ouvert à un maximum d'élèves : tous les niveaux de la 6ème à la 3ème seront concernés ainsi que la SEGPA, et la création d'un internat de 40 places permettra à des élèves d'autres secteurs de bénéficier également de ce nouvel équipement.

Des liens avec les écoles élémentaires du secteur sont d'ores et déjà mis en place et seront accentués pour favoriser l'accès à cet enseignement et aux équipements spécifiques présents dans le collège.

2) Une **réflexion macro à l'échelle de la ville de Valenciennes sur la carte scolaire**

Dans le cadre du NPNRU, la Ville de Valenciennes est concernée par des interventions sur plusieurs de ses équipements scolaires (écoles Weiss et Cuveillier à Chasse-Royale, écoles Moulin et Foucart au Faubourg de Lille et école Saint-Exupéry à La Briquette) avec à chaque fois des enjeux de regroupement qui nécessitent d'analyser l'impact éventuel sur la carte scolaire.

La Ville de Valenciennes a donc lancé une étude (démarrage avril 2019) qui prendra la forme :

- d'une tranche ferme avec pour objectif de guider la collectivité dans l'évolution de la sectorisation scolaire et dans ses choix stratégiques en matière de programmation sur ses équipements en mettant en parallèle une prospective d'évolution des effectifs, les projets éducatifs et les capacités des équipements existants,
- de tranches optionnelles pour la définition de la programmation des écoles précitées, avec la livraison de documents d'aide à la décision pour la maîtrise d'ouvrage et de base pour le recrutement de futures équipes de maîtrise d'œuvre.

- Elaboration et mise en œuvre d'une feuille de route en faveur du Développement Economique dans les quartiers

Valenciennes Métropole porte, depuis la fin 2018, une nouvelle ambition en matière de développement économique dans les QPV et particulièrement dans les quartiers NPNRU. Auparavant essentiellement centrée sur ses 3 filières d'excellence (mobilités innovantes et durables, numérique, logistique), la stratégie de développement économique de Valenciennes Métropole se concentre désormais également sur les QPV.

Cette stratégie, en cours de validation politique repose sur 3 axes majeurs :

- Soutenir l'implantation et le développement économique dans les QPV
    - Structurer l'aménagement économique dans les sites NPNRU

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

- Favoriser le développement d'économies solidaire et inclusif (ESS notamment)

- Développer des passerelles entre les habitants et le monde économique
  - Accompagner les entreprises dans leurs projets de recrutements afin d'ouvrir les possibilités aux talents des quartiers (dans le cadre notamment de la mise en œuvre de la clause d'insertion – cf article 8.2)
  - Développer l'implication des entreprises au profit des quartiers
  - Changer l'image des quartiers

- Favoriser la création d'activité et les parcours des porteurs de projet
  - Sensibiliser à l'entrepreneuriat pour susciter l'envie de créer
  - Rendre lisible l'offre d'accompagnement existante auprès des publics et prescripteurs locaux

Cette stratégie donnera lieu à l'élaboration d'un plan d'actions, qui sera validé avant la fin 2019 avec l'ensemble des partenaires et qui pourra être annexé par voie d'avenant à la présente convention.

Pour piloter et mettre en œuvre de manière partenariale ce plan d'actions, Valenciennes Métropole a recruté fin 2018 un chef de projet développement économique dans les QPV (cf article 7.2).

Article 3.2 Les objectifs d'excellence du projet de renouvellement urbain

- Mise en place d'une démarche de réutilisation des matériaux issus des déconstructions

Le référentiel de développement durable réalisé dans le cadre de l'étude urbaine (Une Fabrique de la Ville) a permis d'identifier des thématiques stratégiques pour engager le processus de transition écologique à l'échelle des projets de Renouvellement Urbain.

Concernant la thématique « Matériaux de chantier », Valenciennes Métropole s'engage dans une **démarche ambitieuse pour définir les conditions de mise en œuvre de réutilisation des matériaux** issus de la déconstruction des bâtiments prévue à l'échelle des 4 quartiers NPNRU.

S'inspirant de sites pilotes sur cette pratique innovante (site des 3 Suisses à Croix, site de la Maillerie à Villeneuve d'Ascq...), Valenciennes Métropole souhaite proposer aux partenaires (maitres d'ouvrage : bailleurs, villes...) de faire appel à **l'expertise d'une entreprise spécialisée dans le recyclage des matériaux** issus de la déconstruction.

En effet, de par les opérations de différente nature qu'il regroupe (démolitions, aménagements, constructions…) dans un **espace/temps relativement réduit**, le **projet urbain est l'échelle idéale pour expérimenter les principes de l'économie circulaire**, qui présente des avantages de plusieurs ordres :

1- **Environnementaux et Economiques**
   - Réduction de l'utilisation des matières premières
   - Réduction des besoins d'énergie pour l'extraction et le transport
   - Réinjection des matières usagées dans l'économie
   - Réduction de substances toxiques relâchées dans l'environnement
   - Mise au point d'éco-matériaux et éco-produits

2- **Sociaux**
   - Développement de l'industrie locale et de l'emploi
     - Création d'emplois dans les filières de tri

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

        - Mise en place de Ressourceries et Repair café provisoires, sur le quartier suite au déménagement des ménages
        - Mise en place de formations sur les filières d'écoconstruction
    - Utilisation de cette thématique comme support d'actions collectives favorisant le lien social (reportages photos d'habitants, jeux de pistes dans le quartier)

La méthodologie de la future mission est la suivante :

1) Une première phase de diagnostic et de mobilisation des acteurs (2019)

- **Février 2019** : **Réalisation d'un pré-audit** : visite d'évaluation des bâtiments et des bénéfices potentiels
- **Mars 2019** : **Comité de pilotage** présentant la démarche aux partenaires (villes, bailleurs, DDTM) **et validant la proposition de confier à l'entreprise Néo-Eco une mission d'audit et d'investigation sur les conditions de mise en œuvre opérationnelle et financière d'une telle démarche à l'échelle des 4 sites NPNRU de Valenciennes Métropole**
- **A partir de juin 2019** :
    - Audit quantitatif et qualitatif des bâtiments : inventaire exhaustif des composants revendables et des matériaux de déconstruction
    - Diagnostic des impacts financiers et environnementaux
    - Evaluation des potentiels en éco-matériaux pour la reconstruction

2) En fonction des conclusions de la phase précédente, mise en œuvre opérationnelle suivant le rythme des démolitions

- Montage et ingénierie financière
- Recherche et mise en place des filières
- Assistance à maitrise d'ouvrage au démontage et à la déconstruction
- Coordination des différents acteurs
- Coordination de la production et mise en œuvre des éco-matériaux

Pour la mener à bien, cette démarche nécessite un changement profond dans les pratiques des partenaires (démolisseurs, aménageurs et constructeurs), ainsi qu'une connaissance fine de l'écosystème du recyclage (acteurs de l'économie sociale et solidaire, décharges, déchèteries, laboratoires de recherches...).

En faisant appel à une entreprise spécialisée qui sera chargée d'accompagner les maitres d'ouvrage et de leur faire bénéficier de leur retour d'expérience, Valenciennes Métropole crée les conditions de réussite de cette démarche qui fera l'objet d'un suivi spécifique dans les instances de pilotage.

Article 4. La description du projet urbain

Le porteur de projet s'engage en lien avec les maitres d'ouvrage à décliner le projet urbain à travers un programme urbain et une composition urbaine qui visent à répondre aux objectifs décrits à l'article 2 de la présente convention.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Article 4.1 La synthèse du programme urbain (éléments clés)

	Chasse Royale	La Briquette	Bleuse Borne – Faubourg de Lille	Le Coq – Chanteclerc
Démolition de log[t] locatifs sociaux	432 LLS	155 LLS *111 logements spécifiques*	Pas de démolition de LLS mais démolition du parc privé dégradé (126 logements)	128 LLS
Aménagements d'espaces publics	- *Restructuration de l'entrée Nord par l'A23 et création d'un boulevard urbain et démolition de la passerelle piétonne de franchissement des voies* - Création de 2 nouvelles entrées de quartier au nord - Création d'une liaison vers l'Est (Vieille Chasse Royale) - Elargissement de l'entrée Sud du quartier (y compris démolition de bâtis privés) - Restructurations des liaisons piétonnes vers la Sentinelle et l'avenue de Denain (y compris démolition de l'ancien CTM) - Restructuration des rues Zola, Lomprez, Dubled, … - Créations de nouvelles voiries secondaires pour desservir les futures constructions - Aménagements un parc urbain de 8500 m² et de squares de proximité - Création de parvis devant les nouvelles écoles et équipements sportifs	- Création d'un mail Est-Ouest depuis les équipements de loisirs jusqu'à l'avenue Vaillant Couturier - Restructuration des rues Estérel, Savoie, Alpes, Sologne, … - *Création de liaisons entre le cœur de quartier et l'avenue Vaillant Couturier et la rue de Champagne pour desservir les opérations de diversification sur l'Est du quartier* - *Restructuration des voiries du secteur Nord pour accueillir les logements en diversification* - *Prolongement de l'avenue des Alpes et de la rue des Arbrisseaux pour desservir les nouveaux terrains en développement économique*	- *Aménagement de l'ilot Petit Coron Miroux / cour Fourmeux* - Aménagement de la place de la Bleuse Borne - Aménagement de l'ilot Dubois Jenart - Aménagement de l'ilot Lefebvre - *Aménagement de l'ilot cour Lafleur / Defaux* - *Aménagement des espaces publics du Faubourg de Lille*	- Restructuration de la Place du Hainaut et des voiries avoisinantes - Restructuration des entrées de quartier par la route de Bonsecours - Restructuration des voiries dans le secteur des Cytises et création d'une liaison directe vers la place du Hainaut (y compris démolition de l'ancienne école)
Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	120 LLS sur site + 5 PLS *31 logements habitat inclusif en PLS (maison communautaire)**	60 LLS sur site *111 logements spécifiques*	16 LLS Place de la Bleuse Borne	17 LLS sur site + 5 PLS
	399 logements locatifs sociaux hors site			
Requalification de logements locatifs sociaux **	288 LLS	234 LLS		59 LLS
Résidentialisation de logements locatifs sociaux	353 LLS	234 LLS		59 LLS
Diversification de l'habitat	*216 logements à terme* dont 112 dans le temps de la convention NPNRU	*210 logements à terme* dont 148 dans le temps de la convention NPNRU	- Dubois Jenart : 30 logements - Lefebvre : 30 logements	*68 logements à terme en lots à bâtir dont 54 dans le temps de la convention NPNRU*

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Equipements publics de proximité	- Regroupement des écoles Weiss et Cuveillier (y compris démolition de l'ancienne école Weiss) - Restructuration du Collège Chasse Royale (y compris démolition et construction d'un internat) - Restructuration des équipements sportifs de la Sentinelle - Construction d'un équipement polyvalent (restauration scolaire – salle polyvalente)	- Construction de l'école Mandela en cœur de quartier *- Interventions sur les équipements sportifs (salle Aragon, stade Masnaghetti, vestiaires de foot), par la Ville*	*- Réhabilitation – extension de l'école maternelle Jaurès à Anzin* *- Reconfiguration de l'école élémentaire Moulin (accueil des élèves de la maternelle Foucart et positionnement d'un restaurant scolaire)*	- Construction d'un équipement socio-culturel *- Construction par la Région d'une salle de sport pour le lycée* *- Réhabilitation des écoles par la Ville* *- Réhabilitation / extension de la salle de sport Saint Exupéry et construction de nouveaux vestiaires de foot, par la Ville*
Immobilier à vocation économique	*- Création d'un pôle entrepreneurial de 1600m²* *- Création de bureaux à vocation tertiaire sur les terrains rendus disponibles par la restructuration de l'entrée Nord*	*- Création d'un hôtel artisanal – tertiaire de 3300m²* *- Création de locaux à vocation artisanale ou tertiaire sur le reste des terrains rendus disponibles par le déplacement des écoles*	- Commerces Place de la Bleuse Borne	

Nb : sont inscrites en italiques les opérations non financées par l'ANRU réalisées dans le temps du NPNRU

** Cette maison communautaire est réalisée par Axentia et gérée par l'Association de développement Gérontologique de Valenciennes (ADGV). Elle est destinée à accueillir :*

- *22 personnes de plus de 60 ans prioritairement issues de Chasse Royale ou des quartiers environnants,*
- *15 adultes handicapés en réinsertion sociale et thérapeutique en lien avec le Centre Hospitalier de Valenciennes situé à proximité*

Ce projet d'habitat inclusif permet à la population âgée, en perte d'autonomie d'être maintenue et accompagnée dans son quartier et son environnement habituel, d'intégrer un logement adapté et sécurisé, d'avoir une alternative aux établissements médico-sociaux et de continuer à mener une vie sociale et citoyenne. Pour les adultes handicapés, ce projet facilite la réinsertion dans la vie sociale tout en préservant un lien avec le centre hospitalier très proche. Enfin, l'ADGV faisant appel au tissu économique local pour les services (portage de repas, aide à domicile, soin infirmier, etc.), cet établissement participe également au développement économique local.

*** : Valenciennes Métropole accompagnera les bailleurs pour les opérations de réhabilitations des logements locatifs sociaux NPNRU par l'octroi d'une subvention de 3000€/logement conditionnée au respect des programmes de travaux et des prescriptions urbaines, architecturales et paysagères définis dans les diverses études NPNRU de la phase protocole et actés de façon collégiale.*

Pour mener à bien les projets tels que décrits ci-dessus, la maîtrise de fonciers privés est nécessaire. Pour cela, Valenciennes Métropole a fait appel à l'EPF Nord Pas-de-Calais sur des secteurs spécifiques. Les modalités de portage et de cession du foncier maîtrisé par l'EPF seront précisées par conventions (entre l'EPF et Valenciennes Métropole) ou par voie d'avenants pour les opérations déjà contractualisées.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Article 4.2 La description de la composition urbaine

Un plan guide du projet sur chaque quartier concerné par la présente convention est présenté en annexe A.

Article 4.2.1. QUARTIER CHASSE ROYALE

- **Une entrée Nord de l'agglomération restructurée :**
  - De nouvelles connexions directes vers les quartiers Chasse Royale, la Plaine et Dutemple (rendu possible par la restructuration complète des accès autoroutiers et du « Ballon de Rugby » non financée par l'ANRU),
  - Des accès facilités aux équipements inter-quartiers (collège, Odyssée, écoles, hôpital) et au tramway par le réaménagement des liaisons douces avec notamment la suppression de la passerelle de l'autoroute au profit de circulations douces à niveau (non financés par l'ANRU),
  - Des fonciers constructibles pour créer un front urbain de part et d'autre du boulevard,
  - Une mixité fonctionnelle (développement économique tertiaire).

- **Un quartier ouvert sur les quartiers limitrophes et facile d'accès :**
  - Une vraie entrée de quartier, depuis l'avenue de Denain, marquée par une rue élargie (démolition de bâtis privés côté Ouest de la rue Dubled) et bordée de nouveaux logements à l'angle Dubled/Denain,
  - Un secteur des équipements de la Sentinelle ouvert vers les îlots d'habitat (suppression de la clôture),
  - Des liaisons douces créées vers le quartier de la Vieille Chasse Royale et vers le centre-ville de la Sentinelle,
  - Des entrées du quartier marquées sur la Lomprez par les constructions de logements (implantations, gabarit, etc.),
  - Un chemin piéton menant à l'étang du Vignoble rendu plus qualitatif.

- **Deux centralités confortées au sein du quartier :**
  - Un pôle central du quartier qu'est la place Lomprez renforcé par le regroupement des écoles, le réaménagement de l'accès du collège, la création de nouveaux logements,
  - Une place qualifiée par des constructions en façade sur rue, de gabarit cohérent avec l'Odyssée,
  - Une seconde centralité créée au Sud du quartier par l'aménagement d'un parvis à l'interface entre le parc public et les équipements de la Sentinelle.

- **Une structure urbaine du quartier plus lisible :**
  - Deux voies principales dans le quartier (rue Lomprez et rue Zola),
  - Des voiries secondaires uniquement à usage résidentiel,
  - Un parc central au cœur du quartier reliant les deux centralités et inscrit dans la trame verte à plus grande échelle,
  - Des îlots bâtis (LLS et accession sociale) en adéquation avec l'organisation viaire.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Article 4.2.2. QUARTIER LA BRIQUETTE / MARLY

- **Un axe principal et une centralité mieux identifiés**
    - Positionnement de la nouvelle école en cœur de quartier à proximité des équipements sportifs, de la maison de quartier et du tram,
    - Un front urbain recréé le long du tram par les nouvelles constructions (locatifs sociaux, accession et développement économique),
    - Un parvis devant le nouveau groupe scolaire pour permettre aux enfants et aux parents d'attendre devant l'école à l'écart de la voie de circulation,

- **Une trame viaire restructurée :**
    - Un nouvel accès au quartier depuis Marly, de la rue Paul Vaillant Couturier vers la rue de Normandie (lien vers le nouveau LIDL),
    - Des connexions aisées entre les équipements publics, la station de tram, les résidences et la zone de loisirs par la création d'un mail Est-Ouest (mail Normandie),
    - Des rues secondaires réaménagées (rue de Savoie, rue Estérel, …) pour faciliter la desserte des logements,

- **Une interface plus apaisée entre grands équipements de loisirs et îlots résidentiels**
    - Un traitement paysager de la rue des Alpes pour créer un espace tampon entre les équipements de loisirs et les logements,
    - Une résidentialisation des logements collectifs conservés clarifiant la limite public/privé et précisant la destination des stationnements.

- **La poursuite du développement économique en partie Ouest :**
    - Une façade économique à l'interface entre le quartier et l'avenue Pompidou,
    - Une organisation du pôle artisanale permettant une bonne cohabitation des activités économiques et des résidences.

Article 4.2.3. QUARTIER BLEUSE BORNE FAUBOURG DE LILLE / ANZIN VALENCIENNES

- **La rue Jaurès : une colonne vertébrale attractive pour le quartier par l'intervention sur les emprises situées à proximité immédiate des stations de tramway et...**

  ... en renforçant les centralités existantes :

    - la place de la Bleuse Borne requalifiée, qui sera le premier contact avec la ville et l'agglomération en venant du futur Contournement Nord ;
    - l'attractivité accrue de la Croix d'Anzin en lien avec une future requalification des Ateliers Centraux (création d'un parvis)

  ... en traitant les ilots d'habitat privé dégradés :

    - Développement des programmes mixtes (logements – services – commerces – tertiaire...) déployant une architecture moderne sur les ilots Duterne / de la Fosse, Dubois Jenart et Lefebvre permettant de faire la jonction entre le bâti existant de la rue Jaurès et le parc des Rives Créatives de l'Escaut

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

... en améliorant la lisibilité du pôle des équipements scolaires de la Bleuse Borne :

- Requalification de l'école maternelle Jaurès

- **De nouveaux aménagements mettant en valeur la qualité patrimoniale du site...**

... en s'appuyant sur les infrastructures de mobilité douce (piste cyclables boucle Un'Escaut) et équipements (Port de Plaisance) déjà réalisés qui permettent de valoriser les principaux éléments identitaires du quartier (terril de la Bleuse Borne et Escaut)

- Une liaison piétonne entre Jaurès et les Rives Créatives sur l'emprise de la cour Lefebvre
- Aménagement d'un parvis piéton ouvert sur le Quai des Mines requalifié (démolition du hangar entre le quai des Mines et la rue Pierre Fontaine)

... en clarifiant la trame viaire du Faubourg de Lille dans le sens d'un renforcement des rues perpendiculaires à l'Escaut et le Quai des Mines

- Traitement les ilots d'habitat privé dégradé sur la rue Josquin Desprez (petit Coron Miroux et cour Fourmeux),
- Intervention sur les équipements scolaires Moulin et Foucart, face au Quai des Mines,
- Un plan de circulation et de stationnement apaisé dans le Faubourg de Lille,
- Des rues et espaces publics végétalisés.

... en mettant en place des outils coercitifs et incitatifs pour traiter l'habitat privé dégradé

- Mise en œuvre d'une OPAH sur l'ensemble du secteur afin d'inciter les propriétaires à améliorer l'état de leur parc : rénovation intérieure (thermique) mais aussi extérieure (réfection façade, changement menuiseries....).

Article 4.2.4. QUARTIER LE COQ – CHANTECLERC / CONDE-SUR-L'ESCAUT

- **Une centralité renforcée : la place du Hainaut**
  - Un équipement socio-culturel unique positionné sur la place, à proximité immédiate des autres équipements communaux (salles de sport, écoles, collège et lycée),
  - Des façades qualitatives (nouvel équipement, résidence Hainaut réhabilitée et résidentialisée),

- **Une trame viaire hiérarchisée :**
  - Des connexions aux axes majeurs de la commune (route de Bonsecours) :
    - Redressement de la rue de Quaregnon,
    - Connexion des deux de séquences de la rue Michaux actuellement en impasses pour en faire une entrée de quartier depuis la route de Bonsecours,
  - Des limites de propriétés clarifiées facilitant la gestion des espaces privatifs et du domaine public,
  - Une résidence du Hainaut résidentialisée et au stationnement privé clairement identifié.
- **Un secteur nord reconnecté au quartier et à son environnement vert :**
  - Des voiries créées ou réaménagées pour faciliter les liens vers la place du Hainaut,
  - Des connexions établies vers les cheminements existants (vers le lycée ou l'étang Chabaud Latour),
  - La construction de logements individuels dont le gabarit, l'organisation et les jardins sont en lien avec les quartiers résidentiels existants.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Article 4.3 La description de la reconstitution de l'offre en logements locatifs sociaux

Objectifs généraux de la reconstitution de l'offre

- Une reconstitution de l'offre à 85% pour conserver un rythme de production neuve suffisant sur le territoire à horizon 2026-2027 tout en intégrant les capacités à produire des bailleurs et l'équilibre de l'offre (PLUS PLAI) sur les nouvelles opérations ;
- Une reconstitution de l'offre en phase avec les objectifs quantitatifs du PLH (85 en moyenne par an en reconstitution de l'offre NPNRU en plus de l'offre de droit commun de 270 LLS par an) ;
- Une reconstitution majoritairement hors site (2 tiers de la RO) pour rééquilibrer l'offre sur le territoire de l'agglomération, tout en conservant une production sur site pour favoriser la mixité sociale sur les quartiers, et maintenir une offre sur ces quartiers desservis par les transports en commun et où se trouveront, à l'issu du NPNRU, des services publics de qualité ;

Répartition quantitative de la reconstitution de l'offre et des PLUS/PLAI

La répartition PLUS / PLAI est modulée entre la reconstitution sur site et hors site, en respectant un objectif de 60% de PLAI au global, pour rééquilibrer la répartition des produits sur le territoire :

- en moyenne 22% de PLAI pour la reconstitution sur site
- et 79% de PLAI pour la reconstitution hors site, comme le précise le tableau ci-dessous qui indique les volumes totaux de reconstitution de l'offre prévus au protocole et à la convention pluriannuelle.

	PLUS	PLAI	Total	
Chasse Royale	96	24	120	*20%*
sur site	*80%*	*20%*		
La Briquette	42	18	60	*10%*
sur site	*70%*	*30%*		
BB FdL	12	4	16	*3%*
sur site	*75%*	*25%*		
Le Coq	17	0	17	*3%*
sur site	*100%*	*0%*		
Hors site	84	315	399	*65%*
	21%	*79%*		
Total	**251**	**361**	**612**	
	41%	*59%*		

Concernant les typologies de logements, la répartition sera modulée suivant les secteurs de reconstitution de l'offre pour tendre vers un équilibre à l'échelle de l'ensemble du territoire et pour répondre aux différents objectifs que sont :

- Répondre à la forte tension sur les petits logements (à destination notamment des jeunes en début de parcours résidentiel et des personnes âgées souhaitant intégrer des logements plus adaptés à leur situation tout en restant sur leur quartier d'origine),
- Faciliter les parcours résidentiels en déployant sur un même secteur une diversité de typologies,
- Favoriser l'accès au logement des familles (grandes typologies) sur les secteurs à proximité immédiate des équipements scolaires

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Reconstitution de l'offre hors site

La répartition de logements en reconstitution de l'offre hors site est programmée suivant les principes généraux suivants :

- Une augmentation du poids relatif des pôles urbains les mieux desservis par les transports en commun structurants dont principalement le Pôle Central d'Agglomération (1ère couronne valenciennoise) en cohérence avec le SCoT ;
- Un rééquilibrage de l'offre de LLS sur les communes les moins dotées (notamment Petite-Forêt, Hergnies, Maing) en minimisant en parallèle le développement sur les communes ayant un taux de LLS supérieur à 30% (Beuvrages, Marly, Condé, Onnaing, Quiévrechain, …) ;
- Une reconquête des friches notamment dans les centre-bourgs des communes rurales (23 communes de moins de 5 000 habitants) ;

Localisation des opérations de reconstitution d'offre hors site :

Les opérations de reconstitution d'offre hors site seront réparties sur le territoire en fonction des objectifs du PLH comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

		RO hors site			
Secteurs du PLH	**Répartition de la production de LLS prévue au PLH CAVM**	**- 1 - Nb de logements inscrits au protocole de préfiguration ****	**- 2 - Nb de logements localisés dans la présente convention financière ****	**- 3 - Nb logements inscrits dans la présente convention mais non localisés**	**Répartition totale sur la CAVM**
Ville de Valenciennes	24%	0	42	38	24%
Agglomération centrale*	42%	15	10	116	42%
Pays de Condé*	10%	0	0	15	4%
Secteur Est	12%	9	20	5	10%
Communes rurales*	5%	0	9	10	6%
Communes déficitaires	7%	26	19	5	15%
CAPH		0	0	60	
TOTAL		**50**	**100**	**249**	

** hors commune déficitaire*

*** cf. carte en annexe*

Les **249 logements en reconstitution d'offre, non localisés à date de la signature de la convention**, sont regroupés en deux lignes d'opération :

- **Une ligne sous maîtrise d'ouvrage Partenord Habitat de 76 logements (70 PLAI – 6 PLUS)**. Ce bailleur reconstituera son parc démoli (205 logements) à 1 pour 1 à échéance de la convention NPNRU. A ce jour 129 logements en reconstitution sont localisés (sur site et hors site). Cette macro ligne représente donc le delta de 76 logements restant à localiser.
- **Une ligne sous maîtrise d'ouvrage à définir, de 173 logements (154 PLAI – 19 PLUS)**.

Lorsqu'une opération de reconstitution d'offre se précisera, une nouvelle ligne sera créée et viendra diminuer d'autant l'une ou l'autre des macro-lignes suivant la maîtrise d'ouvrage. Le suivi de ces macro-

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

lignes de reconstitution d'offre et de leur déclinaison progressive par opérations se fera lors des comités de pilotage des quatre quartiers NPNRU pour :

- Le cadencement de réalisation (lancement opérationnel avant fin 2024)
- Le respect des objectifs de sectorisation précisés dans le tableau ci-dessus

A noter qu'afin de garantir la mixité sociale à l'échelle de chaque programme de construction neuve, il est proposé de mixer programmation de droit commun et programmation en reconstitution de l'offre à l'échelle d'un même programme de manière à ne pas dépasser 40% de PLAI.

Article 5. La stratégie de diversification résidentielle et les apports du groupe Action Logement en faveur de la mixité

Article 5.1 La mise en œuvre de la stratégie de diversification résidentielle

La mise en œuvre d'une stratégie de diversification résidentielle se décline en 3 axes d'intervention qu'il conviendra de conduire et de piloter dans le cadre des différentes instances de suivi du projet :

Article 5.1.1 La production de logements en accession à la propriété

Les études du marché immobilier conduites dans le cadre du protocole de préfiguration ont conduit aux conclusions suivantes :

- **Une demande en NPNRU** qui concernera majoritairement les ménages du bas de la classe moyenne (3ème au 5ème décile – soit de 1 100 € nets à 2 100 € nets mensuels et à la marge le bas du 6ème décile) avec des budgets inférieurs à 170 k€, soit des prix inférieurs à 2 100 €/m² ;

				Sans PTZ		
CA Valenciennes Métropole		Fourchette de revenus*		Location Loyer maximum	Accession Mensualité maximum	Budget plancher**	Budget plafond**
Ménages modestes	1er décile	< 500 €		130 €	170 €	< 41 000 €	
	2ème décile	500 €	1 100 €	260 €	350 €	41 000 €	91 000 €
	3ème décile	1 100 €	1 400 €	360 €	470 €	91 000 €	116 000 €
Ménages intermédiaires	4ème décile	1 400 €	1 700 €	440 €	580 €	116 000 €	141 000 €
	Médiane	1 700 €	2 100 €	530 €	690 €	141 000 €	174 000 €
	6ème décile	2 100 €	2 500 €	630 €	830 €	174 000 €	207 000 €
	7ème décile	2 500 €	3 100 €	770 €	1 010 €	207 000 €	256 000 €
Ménages aisés	8ème décile	3 100 €	3 700 €	940 €	1 230 €	256 000 €	306 000 €
	9ème décile	3 700 €	4 800 €	1 210 €	1 600 €	306 000 €	397 000 €
	10ème décile	> 4 800 €		> 1 210 €	> 1 600 €	> 397 000 €	

** Revenu fiscal net mensuel : revenu déclaré par le contribuable sur la «déclaration des revenus» , avant tout abattement.*

***Les budgets d'acquisition sont calculés avec un taux d'interêt de 2,41% assurance comprise, sur 25 ans, avec un taux d'endettement de 33% et un apport de 10%.*

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

- **Une offre en NPNRU basée sur deux segments de marché principaux pour lesquels les objectifs du PLH s'élèvent à 340 logements par an** :
    - **le logement abordable** (prix de sortie inférieur à environ 2 700 €/m² à l'échelle de Valenciennes Métropole et à 2 100 €/m² en quartier NPNRU correspondant au cœur de la demande) dont le volume de production annuel prévu par le PLH est de 140 ventes et qui comprend les sous-segments de marché suivants :
        - accession sociale sécurisée avec garantie de rachat, de revente et de relogement dont PSLA (25 logements par an)
        - accession maîtrisée avec TVA réduite (90 logements par an en PNRQAD/NPNRU et en diffus autour des QPV)
        - locatif libre intermédiaire (25 logements par an exclusivement en PLS)
    - **l'individuel pur** constitué par les lots à bâtir dont la production annuelle prévue par le PLH est de 200 logements
- Sur la base de ces objectifs annuels prévus par le PLH (340 logements en diversification par an au total), **un volume de 37 logements par an est envisagé sur les 4 quartiers NPNRU**, soit 370 logements sur la durée des conventions NPNRU, soit environ 10 ans :
    - **Individuel pur – 10 logements par an** : le potentiel reste important car il correspond à la demande majoritaire sur le territoire mais est peu adapté aux contraintes de densité des constructions intégré aux objectifs du SCoT.

    - **Accession sociale (dispositif PSLA) – 7 logements par an :** à partir de l'analyse d'agglomérations comparables, il est possible d'estimer la part de l'accession sociale réalisée dans les périmètres de renouvellement urbain à environ 20 à 30% de la production totale. Ainsi, l'hypothèse retenue est de programmer environ 30% de la production en accession sociale dans les quartiers NPNRU, soit 7 logements par an, en complément d'une offre proposée à Valenciennes et sur la première couronne. Ainsi, 1/3 de la production se réaliserait en NPNRU, 1/3 sur la ville de Valenciennes et 1/3 sur la périphérie.

    - **Accession maîtrisée – 10 logements par an :** plusieurs projets en-dehors du NPNRU vont proposer des opérations en accession maitrisée :
        - une centaine de logements en accession dans le cadre du PNRQAD,
        - des projets en diffus autour des 15 QPV bénéficiant de la TVA réduite : un grand projet sur l'îlot Folien avec environ 400 logements, de multiples petites opérations privées pour 200 logements dans les 10 ans à venir.

      Ainsi, sur 90 logements potentiels en accession maitrisée, il est envisagé de produire 10 logements par an en NPNRU (déduction faite des 700 logements produits dans le cadre des autres projets d'ici 2028, soit environ 80 logements/an)

    - **Locatif intermédiaire – 10 logements par an :** la production se fera exclusivement en PLS en locatif social à +/- 7/8 €/m² ou en PLS investisseurs en raison des loyers faibles à viser. Le centre-ville de Valenciennes est particulièrement concerné mais également les quelques communes limitrophes plus tendues (Saint-Saulve, Marly, Aulnoy-lez-Valenciennes, Famars, et Aubry-du-Hainaut). Une ambition forte de 40% de la production en NPNRU est affichée, soit 10 logements par an.

Le tableau suivant résumé la déclinaison des objectifs du PLH, par segment de marché, dans les quartiers NPNRU :

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

		Objectif annuel PLH	Volumes envisageables quartiers NPNRU/an	Volumes envisageables sur 10 ans
	Individuel pur	200	10	100
Logements abordables *Objectif PLH 140 logs/an*	Accession sociale	25	7	70
	Accession maitrisée	90	10	100
	Locatif libre + intermédiaire	25	10	100
	Total	340	37	370

Au-delà de cette première phase de 10 ans, des propositions chiffrées sont faites projet par projet pour poursuivre cette diversification sur les fonciers non encore urbanisés au terme des conventions NPNRU et concourir ainsi, à terme, à un retour au droit commun des quartiers. Ces propositions « post 10 ans » tiennent compte à la fois d'une prolongation des dynamiques de marché présentées par Adéquation sur les 10 premières années mais aussi d'une hypothèse de densification des programmes de logements en diversification (petits collectifs, logements intermédiaires). Cette hypothèse de densification peut être envisagée dès lors que le projet NPNRU aura permis le retournement d'image des quartiers et l'amélioration durable de leur attractivité.

Les études menées dans le cadre du protocole de préfiguration ont montré que l'atteinte de ces objectifs, cohérents compte tenu des dynamiques de marché actuelles, étaient conditionnés à plusieurs facteurs clés de succès :

1/ Un changement d'image préalable des quartiers consécutif à des premières phases de démolition ou la restructuration de cœurs de projet

2/ Des niveaux de charge foncière maîtrisés : le niveau de celles-ci dépend essentiellement de deux variables : la typologie du logement (individuel / semi-collectif) et la prise en charge ou non par l'opérateur des voiries permettant de viabiliser les lots à commercialiser.

	Logements semi-collectifs	Logements individuels
Voiries à la charge de l'opérateur	Non concerné	- 2 400 € / logement
Voiries réalisées par Valenciennes Métropole	0 € / logement	2 200 € / logement

Cette analyse statique (charges foncières admissibles moyennes sur la durée de la convention NPNRU) **est à articuler avec la variable « temps » puisque la commercialisation des logements en diversification s'échelonnera de 2019 à 2028**. Aussi, les logements qui seront commercialisés en fin de convention bénéficieront logiquement d'un environnement urbain plus favorable et d'un marché immobilier plus porteur que ceux commercialisés en début de convention.

Par conséquent, **les niveaux de charge foncière admissible seront donc, pour un même type de logement, plus élevées en 2028 qu'en 2019**. Par exemple, le foncier d'un programme de logements

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

individuels commercialisés à Chasse Royale en 2028 aura une valeur résiduelle admissible pour l'opérateur plus élevée que le même programme commercialisé en 2019.

3/ Positionner des primes ANRU sur les premières opérations commercialisées sur les quartiers NPNRU afin de jouer un rôle d'amorçage et de faciliter la commercialisation des programmes de la seconde phase de la convention NPNRU dans un contexte urbain amélioré et dans le cadre d'une dynamique de marché immobilier plus favorable.

Pour accompagner Valenciennes Métropole dans le processus de commercialisation des fonciers destinés à accueillir des programmes en diversification, Valenciennes Métropole sera accompagnée d'une AMO spécifiques bénéficiant de compétences spécifiques en montage et en développement de projets immobiliers dans les QPV (cf article 7.2).

Article 5.1.2 La mise en place d'une politique de vente du patrimoine social structurée et maîtrisée

La vente du patrimoine social constitue un levier important de diversification des produits logements sur les quartiers NPNRU.

Valenciennes Métropole souhaite encourager cette politique de vente qui permet à la fois d'attirer de nouvelles populations sur les quartiers mais qui permet aussi aux bailleurs de réinvestir les fonds générés par les ventes de patrimoine dans la construction du logement social sur le territoire.

Plusieurs conditions sont toutefois posées pour garantir le caractère vertueux de cette politique de vente :

- **Mettre en vente un patrimoine réhabilité** (*a minima* classé en étiquette D) afin d'éviter de « fixer » des propriétaires impécunieux qui n'auraient pas les capacités financières de réhabiliter leur logement,
- **Eviter les ventes en immeubles collectifs à court terme** pour éviter le développement de potentielles copropriétés dégradées et, dans l'hypothèse où des logements seraient mis en vente à moyen-long terme, conserver, pour le bailleur social, la propriété d'une majorité des logements au sein de l'immeuble concerné,
- **Définir des ensembles de logements cohérents à mettre en vente** pour éviter, d'une part, le mitage sur un quartier et, d'autre part, la mise en vente de logements situés sur des fonciers stratégiques ou potentiellement mutables à terme,
- **Articuler les calendriers de vente des logements par le bailleur et de mise en commercialisation des opérations en diversification** par les opérateurs privés pour éviter les phénomènes de concurrence au sein même d'un quartier.
- **Réaffecter le produit de la vente sur le territoire de Valenciennes Métropole dans le cadre de la production de logements locatifs sociaux neufs**

Comme demandé par le comité d'engagement :

Une vigilance toute particulière sera accordée à ces mises en ventes en étudiant : les cibles d'acquéreurs, l'état des biens à céder, et l'accompagnement des acquéreurs à mettre en place.

Ces mises en ventes seront ciblées en priorité vers les occupants actuels des logements, avec des prix de vente envisagés à hauteur de 1 200 € TTC/m², pour des montants de mensualités de remboursement d'emprunt n'excédant pas le montant du loyer mensuel acquitté auprès du bailleur. Un suivi tout particulier de ce sujet sera effectué en phase de mise en œuvre dans le cadre des comités de pilotage et des revues de projet.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Article 5.1.3 La reconstitution de logements locatifs sociaux sur les sites NPNRU

Le 3ème et dernier levier pour développer et encourager la diversification sur les quartiers NPNRU est la production d'une offre en logements sociaux qui aurait pour objectif d'attirer une nouvelle typologie de population sur le quartier.

Etant entendu que la population habitant actuellement dans les immeubles ou logements individuels à démolir sont des ménages issus globalement du 1er et du 2ème décile (éléments confirmés d'après les premiers retours des enquêtes sociales menées en juin et juillet 2017 sur les bâtiments à démolir dans le cadre des projets), il s'agit, pour améliorer la mixité sociale, de définir les conditions pour attirer des ménages issus de déciles supérieurs.

Si un certain nombre de ménages issus des 3ème, 4ème et 5ème déciles (bas du 6ème décile à la marge) sont les cibles préférentielles pour les logements en diversification qui seront produits dans le cadre des projets (cf 5.1.1), l'analyse des attributions 2016, sur le territoire de Valenciennes Métropole, montre que **la production de logements sociaux constitue un levier pour attirer également de nouvelles populations sur les quartiers NPNRU**. En effet, 50% des attributions 2016 de logements locatifs sociaux concernent des ménages issus des 3ème, 4ème et 5ème déciles, soit une « part de marché » substantielle qu'il conviendra de pouvoir « capter » pour diversifier le peuplement des quartiers.

Ces ménages, qui n'ont pas les capacités financières ou le souhait d'acquérir des logements sur les quartiers NPNRU, constituent donc une cible très significative et déterminante pour diversifier le peuplement des quartiers NPNRU.

C'est pourquoi, une part de l'offre démolie sera reconstituée sur les sites NPNRU pour attirer une catégorie de population différente des ménages issus des logements à démolir (quasiment exclusivement 1er et 2ème décile) mais différente aussi des ménages qui acquerront un logement quand bien même les déciles ciblés sont identiques (3ème au 5ème décile).

Comme demandé par le comité d'engagement, le rythme de production de la reconstitution d'offre sur site et le peuplement de ces programmes feront l'objet d'un suivi étroit par l'ensemble des partenaires dans le cadre de la CIIR et des comités de pilotage NPNRU.

Concernant spécifiquement la production de la reconstitution sur site sur le quartier Chasse Royale et conformément à l'avis du comité d'engagement, le calendrier de livraison des derniers programmes (environ 50 LLS) sera bien articulé avec la production en diversification réalisée notamment par la Foncière Logement (dernières livraisons des programmes de reconstitution en 2024) en respectant les objectifs de mixité sociale fixés comme un des fondamentaux majeurs du projet mais aussi, comme le demande l'ensemble des partenaires, en restant vigilant à la régulation du volume de population globale sur le quartier Chasse Royale.

Article 5.2 La mobilisation des contreparties pour le Groupe Action Logement : des apports en faveur de la mixité

Les contreparties pour le groupe Action Logement visent à favoriser la mixité et la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés et ainsi réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville visés par le NPNRU.

Les contreparties mises à disposition du groupe Action Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain correspondent à :

- Un équivalent de 33 logements (16 sur le quartier Chasse Royale, 17 sur le quartier de la Briquette), soit environ 3300 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de terrains cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à Clésence, filiale du Groupe

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Action Logement à laquelle, par la présente, Foncière Logement transfère ses droits. Sur ces fonciers aménagés, tout type et gamme de produits pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux.

- et à 202 droits de réservation de logements locatifs sociaux pour 30 ans, correspondant à 16,9% du nombre de logements locatifs sociaux dont la construction ou la requalification est financée par l'Agence, ou le cas échéant par d'autres financeurs (notamment FEDER et LBU), dans le cadre de la présente convention pluriannuelle. Ces droits se répartissent en :

  - 53 droits de réservation correspondant à 13,3 % du nombre de logements locatifs sociaux construits hors QPV,
  - 44 droits de réservation correspondant à 16,2 % du nombre de logements locatifs sociaux construits et requalifiés en QPV,
  - 105 droits de réservation correspondant à 20,1 % du nombre de logements locatifs sociaux requalifiés en QPV dont le coût serait supérieur à 45000 € par logement.

  En amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux visés, ces droits de réservation accordés à Action Logement Services sont formalisés dans une convention ad hoc entre Action Logement Services et le ou les réservataires et organismes HLM concernés.
  Ces droits de réservation doivent être cohérents avec la stratégie de relogement et d'attribution mentionnée à l'article 6 de la présente convention.

Ces contreparties et leurs modalités de mise en œuvre sont détaillées respectivement en annexe B1 et B2 à la présente convention pluriannuelle.

Les modalités techniques de suivi et de pilotage des contreparties en faveur du groupe Action Logement prévues par la convention tripartite entre l'État, l'ANRU et Action Logement du 11 juillet 2018 pourront être précisées dans une instruction commune Action Logement – ANRU.

Les modalités de mise en œuvre en matière de contreparties sous forme de droits de réservation de logements locatifs sociaux seront précisées par la circulaire du ministère chargé du logement, conformément à la convention tripartite et tiennent compte de la stratégie d'attribution définie à l'article 6 de la présente convention.

Article 6. La stratégie de relogement et d'attributions

Le document cadre fixant les orientations en matière d'attribution, tel qu'il est prévu à l'issue de la loi égalité et citoyenneté par l'article L. 441-1-5 du CCH, contient des objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à prendre en compte pour les attributions et des objectifs de relogement des ménages concernés par les projets de renouvellement urbain. Ce document est annexé à la présente convention (annexe D1).

Dans ce cadre, le porteur de projet et les maitres d'ouvrage concernés par la présente convention pluriannuelle s'engagent à :

- En matière de relogement :
  - élaborer et participer à la mise en œuvre de la stratégie intercommunale de relogement des ménages dont le relogement est rendu nécessaire par une opération de démolition de logement social, de requalification de logement social ou de recyclage du parc privé liée au projet de renouvellement urbain,

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

- assurer aux ménages concernés un relogement de qualité prenant en compte leurs besoins et leurs souhaits, en leur donnant accès à des parcours résidentiels positifs, notamment en direction du parc social neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans, et en maîtrisant l'évolution de leur reste à charge,
- conduire le plan de relogement de chaque opération le rendant nécessaire,

- En matière d'attributions, à prendre en compte et suivre les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires pour les attributions de logements sociaux définis dans le cadre de la conférence intercommunale du logement, en particulier sur les sites en renouvellement urbain.

La Conférence Intercommunale du Logement de Valenciennes Métropole a été mise en place en décembre 2015 avec pour premier objectif d'élaborer de manière partenariale et concertée la Convention Intercommunale d'Attribution. Celle-ci a été signée le 8 novembre 2017.

Les objectifs en matière de peuplement et d'attribution intégrés à la CIA reposent sur l'analyse de la fragilité de l'ensemble des résidences sociales de l'agglomération (Quartiers Politique et la Ville et hors QPV), des secteurs (Quartiers Politique de la Ville et Quartiers des Veille Active) et des communes, sur la base de 4 indicateurs statistiques : taux d'impayés, part des bénéficiaires APL, part des ménages sous les plafonds PLAI, taux de mobilité.

A partir de cette analyse, 4 typologies de fragilité ont été identifiées :

- Les résidences sociales et secteurs à la fragilité marquée (indicateur supérieur à 4)
- Les résidences sociales et secteurs à la fragilité apparente (indicateur compris entre 3.5 et 4)
- Les résidences sociales et secteurs dans la moyenne de l'agglomération (indicateur compris entre 2 et 3.5)
- Les résidences sociales et secteurs préservés (indicateur inférieur à 2)
-

Orientations et objectifs en termes d'attribution concourant à l'équilibre territorial :

- En QPV, en référence à la pratique locale, objectif de 25% maximum au bénéfice des ménages du 1er quartile
- Hors QPV, préserver les secteurs fragiles en modulant les objectifs en fonction du degré de fragilité des secteurs

En s'appuyant sur l'analyse des attributions réalisées en 2016, les objectifs sont les suivants :

<table>
<tr><th rowspan="2">Typologies de fragilité</th><th colspan="2">Objectifs d'attribution de la CIA de Valenciennes Métropole</th></tr>
<tr><th>En QPV</th><th>Hors QPV</th></tr>
<tr><td>Secteurs à la fragilité marquée</td><td rowspan="4">75% minimum des attributions devront être consacrées à des ménages issus des 2ème, 3ème et 4ème quartiles de la demande

25% maximum des attributions devront être consacrées à des ménages issus du 1er quartile</td><td>entre 25% minimum et 32% maximum des attributions à des ménages issus du 1er quartile

entre 68% minimum et 75% maximum des attributions devront être consacrées à des ménages issus des 2ème, 3ème et 4ème quartiles</td></tr>
<tr><td>Secteurs à la fragilité apparente</td></tr>
<tr><td>Secteurs dans la moyenne de l'agglomération</td><td rowspan="2">25% minimum des attributions à des ménages issus du 1er quartile
75% maximum des attributions devront être consacrées à des ménages issus des 3 autres quartiles</td></tr>
<tr><td>Secteurs préservés</td></tr>
</table>

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Afin d'appliquer concrètement ces objectifs de rééquilibrage du peuplement à l'échelle de Valenciennes Métropole et de constituer un plan stratégique de relogement, l'ensemble des partenaires ont validé plusieurs principes structurants permettant de définir ce qui sera considéré par la CIIR **comme « parc mobilisable »** :

1/ S'agissant du parc neuf

- **Réserver, aux relogements NPNRU**, sur la période de relogement (2018-2026), **30% des LLS produits** (PLAI et PLUS) annuellement en Reconstitution d'Offre et en droit commun sur le territoire de Valenciennes Métropole et des communes limitrophes de la CAPH

2/ S'agissant du parc existant mobilisable dans le cadre du relogement, plusieurs filtres ou critères seront posés en préalable de la validation d'un relogement par la CIIR :

- **1er filtre = le loyer ou reste à charge :** reloger les ménages NPNRU uniquement dans les logements dont le niveau de loyer résiduel après déduction des APL ou le reste à charge est similaire, à surface égale, à celui constaté dans les immeubles voués à la démolition,
- **2ème filtre = la résidence** : reloger les ménages NPNRU uniquement dans les résidences dont l'indice de fragilité, tel que calculé dans la CIA, est inférieur à la moyenne communautaire (< indice 3,5),
- **3ème filtre = le secteur** (étant considéré que près de la totalité des ménages concernés par des démolitions NPNRU sont issus du 1er quartile, des objectifs de relogement par secteur (hors résidences fragiles ou très fragiles) articulés avec les objectifs de la CIA sont fixés :
    - 50% minimum des relogements dans des secteurs non fragiles (dans la moyenne de l'agglomération ou préservés) hors QPV
    - 30% maximum dans des secteurs très fragiles ou fragiles hors QPV
    - 25% maximum en QPV

La mise en œuvre des opérations de relogement **(750 ménages sur les 4 sites NPNRU)** est effectuée de manière partenariale et concertée dans le cadre d'une **Commission Intercommunale Interbailleurs de Relogement,** en articulation avec les principes et objectifs définis par l'ensemble des partenaires dans le Contrat d'Engagement Partenarial (en annexe de la présente convention) qui définit les modalités d'organisation et de suivi du relogement des ménages NPNRU et les engagements des différents partenaires dans ce processus.

La CIIR, pilotée par Valenciennes Métropole, permet d'assurer dans les meilleures conditions possibles le relogement des habitants. Pour cela, elle a pour principales missions de :

- Définir le plan stratégique de relogement et l'offre mobilisable selon les orientations politiques et stratégiques de la CIA et des principes définis ci-dessus
- Formuler à partir des offres des bailleurs, les propositions de relogement en articulation avec la stratégie de relogement définie de manière partenariale par la CIIR, les objectifs de rééquilibrage territorial inscrits dans la CIA et des priorités définies par les comités de pilotage NPNRU (phasage des démolitions, familles en situation d'urgence),
- Accompagner, en maîtrisant l'évolution du reste à charge et en favorisant un parcours résidentiel ascendant, le relogement des familles (accompagnement avant, pendant et après le relogement (+6 mois en moyenne) sur une ou plusieurs des thématiques suivantes : accès aux droits, santé, prévention de la délinquance, éducation et décrochage scolaire, insertion professionnelle et/ou retour à l'emploi, économie d'énergie)
- Favoriser l'intégration sociale des familles dans leur nouvel environnement,
- Effectuer des bilans quantitatifs et qualitatifs des relogements et évaluer le processus de relogement,
- Réorienter, si nécessaire, le plan stratégique de relogement,

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

- Avoir une vigilance particulière (veille lors de chacune des CIIR) d'une part sur les propositions d'attribution dans les immeubles à démolir avant le début des opérations de relogement (dépôt de la DID) et d'autre part sur le peuplement des programmes neufs construits sur les quartiers NPNRU.

La CIIR, qui se réunit à minima tous les 2 mois, et en tant que de besoin, réunit les partenaires suivants : Valenciennes Métropole, DDTM/ANRU, villes concernées par les projets NPNRU (villes de Valenciennes, de la Sentinelle, d'Anzin, de Marly et de Condé-sur-l'Escaut) et , le cas échéant, les autres villes accueillant des ménages NPNRU, Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut, bailleurs sociaux (SIGH, Partenord Habitat + bailleurs non démolisseurs), Département du Nord, CAF, URH, Action Logement.

Article 7. La gouvernance et la conduite de projet

Article 7.1 La gouvernance

La gouvernance du projet est partenariale et est organisée comme suit :

Le pilotage stratégique et politique des projets NPNRU est assuré par Valenciennes Métropole en étroite collaboration avec le Maire de la commune concernée, dans le cadre d'un **comité de pilotage** par projet NPNRU coprésidé par le Vice-Président de Valenciennes Métropole en charge des politiques de l'Habitat et du Renouvellement Urbain et le Maire concerné (ou les Maires concernant les sites intercommunaux).

Ces comités de pilotage, qui se réunissent environ trois fois par an, traitent des sujets suivants :

- **conduite globale du projet** (stratégie générale du projet, conventionnement),
- suivi des engagements opérationnels et financiers pris dans la convention financière NPNRU : calendrier de lancement, de suivi et d'articulation des opérations inscrites dans la convention,
- **bilan du relogement** : bilan quantitatif et qualitatif (notamment les mesures d'accompagnement mises en place),
- **bilan de la mise en œuvre des actions de cohésion sociale prévues dans le cadre du volet territorial du Contrat de Ville** et particulièrement des **actions de GUP** éligibles au dispositif d'abattement de la **TFPB** dont le contenu sera débattu dans le cadre des **comités techniques de gestion de site** (cf. article 8.1)
- **bilan de la mise en œuvre de la clause d'insertion** : bilan quantitatif et qualitatif, suivi des parcours d'insertion et des objectifs cibles
- **suivi et évaluation du projet**.

Ces comités de pilotage regroupent, autour de chaque Ville et de Valenciennes Métropole (élus, et Direction de Projet), l'ensemble des signataires de la convention financière : maîtres d'ouvrage concernés (bailleurs, opérateurs privés, Villes, Valenciennes Métropole, Epareca, Département), partenaires financeurs (ANRU, CDC, DDTM, Région, Caisse d'Allocations Familiales, l'EPF Nord Pas-de-Calais) **ainsi que les représentants des conseils citoyens**.

Les comités de pilotage du Contrat de Ville, qui se réunissent également 3 fois par an sous le pilotage du Préfet Délégué à l'Egalité des Chances et du Vice-Président de Valenciennes Métropole, sont également l'occasion de rendre compte aux partenaires, de manière synthétique, de l'avancement des différents projets NPNRU.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Article 7.2 La conduite de projet

Pour assurer la coordination des maîtres d'ouvrage et le bon déroulement et enchaînement des différentes opérations ainsi que l'ordonnancement général du projet à mener, l'EPCI (ou la commune) conduit le pilotage opérationnel du projet. Il mobilise pour cela :

L'équipe de la Direction de Projets Renouvellement Urbain à Valenciennes Métropole affectée sur le NPNRU :

- Un **directeur de projets** sur la conduite des projets NPNRU (transversal)
- Un **chef de projets** sur la conduite des projets Chasse Royale à Valenciennes et la Sentinelle (50%) et Quartier intercommunal Bleuse Borne / Faubourg de Lille à Anzin / Valenciennes (50%)
- Un **chargé de mission** sur la conduite des projets Le Coq Chanteclerc à Condé-sur-l'Escaut (50%) et la Briquette à Marly (50%)
- Un **chargé du suivi administratif et financier** des projets
- Un **assistant**

La Direction de Projets est intégrée à la Direction Renouvellement Urbain de Valenciennes Métropole elle-même rattachée à la Direction Générale Adjointe Ville-Habitat- Cohésion Sociale.

Le **pilotage opérationnel de l'ensemble des projets NPNRU est assuré par la Direction Renouvellement Urbain de Valenciennes Métropole** en associant les autres directions concernées, notamment la direction de la cohésion sociale en charge du suivi du Contrat de Ville (dont 1 chargé de mission dédié à la GUP et 2 référentes territoriales en charge de la mise en œuvre du Contrat de Ville et de son évaluation) et de l'habitat rattachées à la même DGA mais aussi les directions du développement économique et de l'emploi, de la prospective territoriale et de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire…

Le chargé de mission GUP assurera la mise en œuvre de la stratégie de Gestion Urbaine de Proximité sur l'ensemble des QPV et de manière renforcée sur les 4 sites NPNRU. Il participera aux comités techniques de gestion de site (cf article 8.1) et procédera à la mise en place d'un dispositif coordonné de gestion du quartier, d'accompagnement des habitants et des conseils citoyens.

Sur chaque site NPNRU, un **comité technique** chargé de mettre en œuvre et de suivre le projet NPNRU sur des volets opérationnel et financier, piloté par le chef de projet de l'équipe Renouvellement Urbain de Valenciennes Métropole, se réunit une fois tous les deux mois.

Ce comité technique réunira, en fonction des ordres du jour définis par la direction de projets :

- le référent technique en charge du projet NPNRU dans la ville concernée,
- des représentants des directions Habitat, Cohésion Sociale, Développement Economique et Emploi, Aménagement du territoire, de Valenciennes Métropole
- l'ensemble des maîtres d'ouvrage (villes, bailleurs sociaux, opérateurs privés…), les principaux financeurs (DDTM, Région) et l'EPF Nord Pas-de-Calais.

Des réunions spécifiques associant la Direction de Projet, le référent technique de la ville et chacun des maîtres d'ouvrage se tiendront également pour préparer les comités techniques.

Valenciennes Métropole a également décidé de recruter **un chef de projet en charge de la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique dans les Quartiers Politique de la Ville**. Ce dernier aura pour mission d'accompagner les politiques de développement économique dans les QPV, et particulièrement les quartiers NPNRU, tant sur le plan de l'animation du tissu des acteurs économiques locaux afin de favoriser les initiatives et la création d'activités que sur le plan du développement d'une offre immobilière ayant un impact sur l'emploi local (cf articles 3.1 et 8.2).

Sur le volet « ambition du projet et qualité urbaine », Valenciennes Métropole a retenu un urbaniste-conseil qui a pour mission d'accompagner Valenciennes Métropole et les maîtres d'ouvrage depuis la rédaction des cahiers des charges jusqu'au suivi des travaux pour décliner l'ambition et les objectifs du

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

projet à chaque étape de chaque opération afin d'en garantir la cohérence urbaine, architecturale et paysagère.

Sur le volet relogement, Valenciennes Métropole pilote la Commission Intercommunale Interbailleurs de Relogement et fait appel à une AMO pour mettre en œuvre les opérations de relogement des ménages occupant le parc privé voué à la démolition sur le quartier de la Bleuse Borne et du Faubourg de Lille à Anzin et Valenciennes. Une majeure partie des relogements devant être effectuée hors site, Valenciennes Métropole pourra également recourir à une AMO spécifique pour mettre en place des actions collectives à destination des habitants à reloger afin de les sensibiliser au processus de changement (quartier, ville, agglomération).

Sur le volet commercial, Valenciennes Métropole lance une mission d'AMO pour l'accompagner sur le montage de l'opération de restructuration commerciale de la place de la Bleuse Borne à Anzin. Cette mission a pour objet, dans un premier temps, de définir les conditions de réussite de l'opération tant sur le plan opérationnel que sur les plans juridiques et financiers et, dans un second temps, d'accompagner les commerçants dans leur projet d'installation dans les nouvelles cellules commerciales (préparation du transfert, assistance dans les échanges avec le maître d'ouvrage de l'opération…).

Sur le volet diversification, Valenciennes Métropole lance une mission d'AMO permettant à Valenciennes Métropole de disposer de compétences spécifiques permettant d' :

- **Impulser et développer une démarche collaborative** avec les acteurs de la promotion immobilière et/ou constructeurs de maisons individuelles
- **Assurer la mise en œuvre des opérations en diversification sur les sites NPNRU**
- **Elaborer une méthode de travail avec les promoteurs/constructeurs/bailleurs** afin d'assurer une variété de produits répondant au marché local

Sur le volet évaluation, Valenciennes Métropole propose de faire appel à un prestataire extérieur pour conduite une démarche d'évaluation des projets (cf article 7.5).

Article 7.3 La participation des habitants et la mise en place des maisons du projet

Le porteur de projet, en lien avec les maitres d'ouvrage, s'engage à mener une démarche de co-construction avec les habitants tout au long du projet de renouvellement urbain.

Les conseillers citoyens participent aux comités de pilotage du projet et bénéficient d'un accompagnement spécifique, sous le pilotage du chargé de mission GUP, en amont et en aval des comités de pilotage pour préparer et mieux appréhender les problématiques abordées lors de ces réunions et effectuer ensuite un « debriefing » permettant de bien expliquer les prochaines étapes de la mise en œuvre du projet.

Les conseillers citoyens seront également étroitement associés aux projets de gestion de site mis en place sur chacun des sites NPNRU (cf article 8.1) et pourront dans ce cadre être à l'initiative de toute proposition innovante en matière de gestion transitoire des friches ou d'actions collective à destination des habitants du quartier et des nouveaux arrivants.

Pour améliorer l'articulation entre la mise en œuvre des projets urbains et les dynamiques participatives, **Valenciennes Métropole propose de généraliser le principe de concertation dans le cadre des marchés de maitrise d'œuvre des espaces publics sous sa maitrise d'ouvrage** afin de créer les conditions optimales à l'implication des habitants dans les mutations urbaines et leur appropriation.

Au-delà de la participation des conseillers citoyens aux instances de pilotage des projets, Valenciennes Métropole souhaite **créer les conditions permettant de tendre vers un processus de co-construction avec les habitants** pour les opérations dont elle a la maitrise d'ouvrage (aménagement des espaces publics) afin de recueillir leur **expertise d'usage** et faire en sorte que les projets intègrent les besoins et attentes des habitants.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Pour y parvenir, Valenciennes Métropole expérimente des nouvelles pratiques et lance prochainement une consultation pour une mission de maitrise d'œuvre des aménagements des espaces publics du Faubourg de Lille à Valenciennes intégrant également une **mission de concertation**.

Ainsi, il sera demandé aux candidats de c**onstituer un groupement avec les compétences classiques d'une mission de maitrise d'œuvre (urbanistes, paysagistes, VRD) et les compétences d'un prestataire spécialisé en concertation et co-construction (animateurs, sociologues, psychologues...)**. L'équipe ainsi formée devra permettre de **créer les conditions d'un dialogue constructif** entre les habitants d'une part (via des ateliers de travail thématiques par exemples) et les concepteurs du projet urbain, en présence de Valenciennes Métropole, la Ville et de la Maison de Quartier Beaujardin, à travers l'organisation d'ateliers de travail dont les thématiques seront à définir dans le cadre de la mission (circulation / stationnement, lieux de vie, mobilité, occupation temporaire des espaces...).

Une évaluation de cette démarche expérimentale sera réalisée fin 2019 (avantages, inconvénients, facteurs clés de succès) afin de définir ses modalités de déclinaisons sur les autres sites.

Les modalités de mise en place des maisons des projets diffèrent selon les sites NPNRU et seront arbitrées par les villes concernées et les représentants des conseils citoyens dans le cadre des comités de gestion de site (cf article 8.1).

Sur les quartiers Chasse Royale à Valenciennes et la Sentinelle et Briquette à Marly, elles seront respectivement implantées dans les locaux de la Maison du Citoyen et de la Maison de Quartier. Pour les autres sites, le lieu d'implantation n'est pas encore arrêté.

Article 7.4 L'organisation des maîtres d'ouvrage

Pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain et pour tenir compte de la volonté de le réaliser rapidement, les maîtres d'ouvrage ont décidé chacun en ce qui les concerne d'organiser leurs équipes de la façon suivante :

Les interlocuteurs des différents maîtres d'ouvrage sont les suivants :

Pour les opérations d'habitat (démolition, construction, réhabilitation, résidentialisation, ventes de patrimoine) :

SIGH (Société immobilière du Grand Hainaut) : le responsable NPNRU et la Directrice de la gestion locative

Partenord Habitat : le Directeur Territorial et le Directeur de l'agence de Marly

Pour les opérations d'aménagement des espaces publics :

Valenciennes Métropole : la Directrice de l'Aménagement et les chefs de projets en charge des opérations

CAPH : la Directrice Habitat Renouvellement Urbain

Pour les opérations d'équipements publics :

Ville de Valenciennes : le Directeur de l'Aménagement et du Développement Territorial

Ville de la Sentinelle : la DGS

Ville de Marly : le DGS

Ville d'Anzin : le Directeur des Services Techniques

Ville de Condé-sur-l'Escaut : la Directrice des Services Techniques

Département du Nord : le Directeur des Grands Projets

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Article 7.5 Le dispositif local d'évaluation

En lien avec les dispositions du contrat de ville, le porteur de projet s'engage à mettre en place un dispositif local d'évaluation comme outil de pilotage du projet de renouvellement urbain. Ce dispositif intègre le suivi physique et financier du projet (reporting), le suivi des objectifs urbains du projet (cf. article 2.2) et la mesure des impacts du projet à moyen/long terme. Il contribue ainsi au suivi du projet tel que prévu à l'article 12 de la présente convention.

Ce dispositif local d'évaluation peut contribuer à nourrir également l'évaluation nationale du NPNRU. À cet effet, les signataires s'engagent à faciliter le travail du CGET portant sur l'évaluation du programme.

L'objectif de Valenciennes Métropole est de mieux évaluer l'impact des politiques publiques conduites par l'ensemble des partenaires sur les QPV et particulièrement sur les quartiers NPNRU (renouvellement urbain, habitat, cohésion sociale, développement économique) avant/pendant et après la mise en œuvre des projets.

Valenciennes Métropole s'appuiera tout d'abord sur les indicateurs suivants présentés dans le cadre du CE :

- **Sur le volet habitat :**
  - **Diversité des statuts de logement : nombre de résidences principales dans le quartier**
    Total de résidences principales du quartier
    (source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)
  - **Diversité des statuts de logement : part de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales du quartier**
    Part de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales du quartier
    (source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)
  - **Diversité des statuts de logement : part de logements privés parmi les résidences principales du quartier**
    Part de logements privés parmi les résidences principales du quartier
    (source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)
  - **Equilibre de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération**
    Part des logements locatifs sociaux de l'agglomération présente sur le quartier
    (source : INSEE - Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS), agrégation pour les IRIS sélectionnés)
  - **Offre locative abordable dans le quartier**
    Part des logements locatifs sociaux du quartier dont les loyers sont inférieurs aux plafonds PLAI
    (source: Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS), agrégation pour les IRIS sélectionnés)

- **Sur le volet équipements publics et vie du quartier**
  - **Offre de services dans le quartier**
    Nombre de services publics et privés du quartier pour 1000 habitants, pondéré en fonction du type de service
    (source: INSEE - Base Permanente des Equipements (BPE), INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)
  - **Offre d'équipements dans le quartier**
    Nombre d'équipements publics de proximité du quartier pour 1000 habitants, y. c. les équipements scolaires
    (source: INSEE - Base Permanente des Equipements (BPE), INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

- **Sur le volet développement économique**
  - **Fonction économique du quartier**
    Surface de plancher du quartier dédiée à l'activité économique
    (source: données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation pour les IRIS sélectionnés)

- **Sur le volet développement durable**
  - **Consommation énergétique des logements locatifs sociaux du quartier**
    Estimation de la consommation énergétique moyenne des logements locatifs sociaux du quartier
    (source: données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation des IRIS sélectionnés)
  - **Adaptation au changement climatique**
    Part des surfaces imperméabilisées par rapport à la surface totale du quartier
    (source: données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation des IRIS sélectionnés)

Pour aller au-delà des indicateurs définis ci-dessus, Valenciennes Métropole souhaite élargir le champ de sa stratégie d'évaluation des projets NPNRU.

Ainsi, Valenciennes Métropole souhaite intégrer les thématiques d'évaluation ci-dessous :

- Démographique : évolution quantitative et qualitative de la population du quartier (nombre d'habitants, CSP, pyramide des âges, composition familiale…)
- Economique : niveaux de revenus (par décile), taux d'emploi, taux de chômage, allocataires RSA, CAF
- Sociale (en lien avec les objectifs du contrat de ville) : thématiques éducation, santé, sécurité, prévention de la délinquance, mobilité…
- Peuplement : profil des nouveaux entrants, motivation/freins à l'installation dans le quartier (nouveaux besoins et services à renforcer ou à développer)

L'objectif est ainsi de mieux articuler l'évaluation des projets NPNRU avec le contrat de ville et le dispositif OSE (observation, suivi et évaluation) mis en place par Valenciennes Métropole et d'analyser au mieux l'effet levier induit par une intervention de « l'urbain » sur le volet « humain » des projets, particulièrement sur l'amélioration de la qualité de vie des habitants actuels et futurs et sur l'attractivité du quartier.

Sous réserve de pouvoir disposer des données à l'échelle des quartiers NPNRU (partenariat en cours avec l'Etat et l'INSEE pour disposer des données du nouveau fichier FIDELI), Valenciennes Métropole propose de conduire la démarche suivante :

- **lancement d'une mission de prestation externe**, sous maîtrise d'ouvrage de Valenciennes Métropole ayant pour objectif, dans le temps du projet NPNRU (analyse à T (2019), T+3 (2022), T+5 (2024) et T+7 (2026)) :
  - Recueillir l'ensemble des données quantitatives via le logiciel FIDELI sur l'ensemble des thématiques reprises ci-dessus (sous réserve de l'obtention et de l'exploitation des données via FIDELI)
  - Mener une analyse qualitative sur l'ensemble des thématiques abordées ci-dessus via :
    - la mise en œuvre d'un partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs ressources permettant d'objectiver, sur la base d'indicateurs spécifiques, l'analyse menée (Polices Municipale et Nationale, Centres sociaux, Education Nationale…)
    - des entretiens directs avec un panel représentatif d'habitants et d'usagers du quartier (conseils citoyens, acteurs associatifs)

Cette analyse permettrait, le cas échéant, de motiver des évolutions d'orientation des projets qui pourraient servir de base à l'élaboration d'avenants aux conventions financières NPNRU.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Article 8. L'accompagnement du changement

Article 8.1 Le projet de gestion

Conformément au règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU, et en lien avec les orientations du contrat de ville, le porteur de projet en lien avec les acteurs concernés s'engage à mettre en place un projet de gestion partenarial, pluriannuel et territorialisé, articulé au contenu et au phasage du projet de renouvellement urbain et coconstruit avec les habitants et usagers du ou des quartier(s) concerné(s). L'objectif est d'améliorer la gestion urbaine du ou des quartier(s) concerné par le projet de renouvellement urbain dans l'attente de sa mise en œuvre, d'intégrer les enjeux de gestion, d'usage et de sûreté dans la conception des opérations d'aménagement et immobilières, d'accompagner le déploiement des chantiers et d'anticiper les impacts du projet urbain sur les usages, les responsabilités, les modalités et les coûts de gestion des gestionnaires. Ainsi, le projet de gestion interroge la soutenabilité financière des modes de gestion et l'adaptation des organisations des gestionnaires compte tenu des transformations urbaines et des opérations portées par le projet de renouvellement urbain, et vise à en favoriser l'appropriation et la pérennisation.

Le projet de gestion partenarial prendra la forme de l'élaboration de projets de gestion de site à l'échelle de chaque quartier NPNRU ainsi que d'organes de pilotage technique des actions à entreprendre dans le cadre des projets de gestion.

Des comités techniques pilotés par les communes concernées et réunissant l'ensemble des gestionnaires des quartiers (Valenciennes Métropole : direction de projets, chargé de mission GUP, écologie urbaine, bailleurs sociaux, usagers : centres sociaux, conseillers citoyens) se réuniront à intervalle régulier pour définir la stratégie de gestion des quartiers NPNRU pendant la durée des travaux et qui sont amenés à être pérennisés au-delà de la durée du NPNRU. Ils se saisiront de l'ensemble des thématiques ci-dessous liées à la gestion du quartier et à la GUP pour définir des plans d'actions thématisés, hiérarchisés en fonction des caractéristiques et des priorités d'interventions propres à chaque quartier :

- Gestion des bâtiments dans l'attente des démolitions
- Gestion des espaces publics notamment en phase travaux : entretien, ramassage des ordures ménagères, circulation, sécurité
- Gestion transitoire des terrains libérés par les démolitions (fermes urbaines, jardins partagées…)
- Action collective pour faciliter la mise en œuvre des opérations de relogement
- Mise en œuvre d'une Maison du Projet (projet de fonctionnement, modalités d'aménagement du lieu)

Ces plans d'actions pourront être annexés à la présente convention par voie d'avenant dès leur finalisation. Ils intégreront également les actions qui pourront s'intégrer dans la démarche d'abattement de la TFPB. Les communes seront chargées de présenter l'avancement de la mise en œuvre du plan d'actions lors des comités de pilotage NPNRU qui en sera l'unique instance de validation politique.

Les interlocuteurs de chaque structure représentée dans le cadre des comités techniques de gestion devront être expressément précisés dès l'installation du comité dans chaque quartier afin de répondre, le cas échéant, dans les meilleurs délais à une demande urgente émanant d'un des partenaires et d'en rendre compte ensuite au comité technique de gestion de site. Le comité de gestion de site du quartier de Chasse Royale est en cours d'installation sous le pilotage technique de la ville de Valenciennes. Outre les thématiques relevées ci-dessus, il s'emparera également des thématiques suivantes :

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

- Autonomie sociale : appropriation du logement, des nouveaux équipements, des nouveaux espaces publics, respect du cadre de vie,
- La place des enfants et des jeunes
- L'insertion professionnelle

Les modalités d'installation des comités de gestion de site sur les 3 autres sites NPNRU ne sont pas encore définies à la date de signature de la présente convention.

Article 8.2 Les mesures d'insertion par l'activité économique des habitants

Les maîtres d'ouvrage financés par l'ANRU s'engagent à appliquer les dispositions de la charte nationale d'insertion relative au NPNRU qui vise à mettre la clause d'insertion au service de réels parcours vers l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville, en l'inscrivant dans la politique locale d'accès à l'emploi et à la formation et dans le volet développement économique et emploi du contrat de ville. Pour ce faire, le porteur de projet et les maitres d'ouvrage financés par l'ANRU fixent à travers la présente convention des objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière d'insertion, s'accordent sur les marchés et les publics cibles de la clause et en définissent les modalités de pilotage, suivi et évaluation, en étant particulièrement vigilant aux modalités de détection, d'accompagnement et de formation des bénéficiaires en amont et tout au long de leurs parcours, au partenariat avec les entreprises et à la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion par l'activité économique.

Le territoire de Valenciennes Métropole souffrant d'un fort taux de chômage, il est nécessaire que l'ensemble des actions impulsées à travers la stratégie de développement économique dans les Quartiers Politique de la Ville présentée à l'article 3.1, aient pour objectif de favoriser le retour à l'emploi et l'insertion des publics.

La mise en œuvre de la clause d'insertion, ayant pour enjeux le positionnement des publics éligibles à la clause et le développement d'une logique de parcours pérennes dans les marchés NPRU et hors NPRU de Valenciennes Métropole, s'appuiera sur les acteurs suivants :

- la direction de l'Emploi : animation des acteurs de l'emploi, des filières SAP et ESS
- le Plie : accompagnement des demandeurs d'emploi avec une aide à l'élaboration du projet professionnel. Mise en relation avec la chargée de relations entreprises pour une adéquation de l'offre et la demande d'emploi ;
- la direction du Développement Economique : accompagnement et soutien d'entreprises ;
- les structures de l'insertion par l'activité économique : création d'une synergie avec les entreprises dites classiques ;
- le Dispositif Proch'Emploi de la Région Hauts-de-France : développement d'une veille sur les offres d'emploi cachées et de circuits-courts d'emploi ;
- Les entreprises, les consulaires, les réseaux d'entreprises, associations de commerçants…

Une charte d'insertion à l'échelle de l'agglomération sera signée par l'ensemble des partenaires un an maximum à compter de la date de signature de la présente convention NPNRU.

Outre le rappel des rôles des différents partenaires et des objectifs quantitatifs fixés à chaque maître d'ouvrage sur chacun des 4 projets NPNRU pour les opérations d'investissement, elle aura aussi pour objectif de préciser les objectifs qualitatifs. Seront également précisés les moyens mis en œuvre par les maîtres d'ouvrage pour développer l'insertion sur les volets ingénierie et accompagnement du projet de renouvellement urbain, ainsi que les critères d'évaluation et de suivi à l'échelle de l'ensemble du NPNRU de Valenciennes Métropole.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Article 8.2.1. Objectif quantitatifs

- **Objectifs quantitatifs sur les opérations d'investissements**

Sur la base du diagnostic local de l'emploi existant, permettant de mettre en perspective la situation des habitants des quartiers prioritaires et les besoins de recrutement des entreprises dans le cadre de la réalisation des projets de renouvellement urbain des quartiers Chasse Royale à Valenciennes et La Sentinelle, Le Coq Chanteclerc à Condé-sur-l'Escaut, la Briquette à Marly et Bleuse Borne – Faubourg de Lille à Anzin et Valenciennes, le porteur de projet met en place un dispositif partenarial associant les maîtres d'ouvrage et les partenaires de l'emploi et de l'insertion, afin de favoriser l'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans ce cadre, les maîtres d'ouvrage bénéficiant de subventions de l'Agence, par le biais de conventions de renouvellement urbain d'intérêt national et d'intérêt régional, s'engagent à réserver à l'insertion des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville éloignés de l'emploi :

- au moins 5% des heures travaillées dans le cadre des opérations (travaux et ingénierie nécessaire aux travaux) financées par l'Agence.

Cet objectif relatif aux 5% des heures travaillées dans le cadre des opérations est déterminé de façon partenariale. Il est inscrit dans la convention de renouvellement urbain, par maître d'ouvrage.

Il peut être mutualisé entre plusieurs projets, notamment à l'échelle de l'agglomération de Valenciennes Métropole. Son respect conditionne l'octroi de subventions de l'Agence.

Les maîtres d'ouvrage déclinent ensuite cet objectif en répartissant les heures à réaliser entre les différents marchés liés à la réalisation des investissements (travaux et ingénierie nécessaire aux travaux), pendant toute la durée de la convention.

Ces objectifs sont ainsi traduits en heures dans les pièces des marchés, en tenant compte des différents coûts horaires de main d'œuvre selon les secteurs d'activités concernés.

Les heures d'insertion minimum à effectuer, par maîtrise d'ouvrage, sur les marchés de travaux disposant d'un financement ANRU ou Région sont de **129 293 heures**, à date de la signature de la convention, réparties comme suit :

	MO	Montant d'investissement	Nombre d'heures travaillées	Objectif d'insertion en %	Objectif d'insertion en nombre d'heures
Anzin Bleuse Borne Faubourg de Lille	CAVM	16 832 184	211 265	5%	10 563
	VILLE D'ANZIN	1 126 000	15 013	5%	751
	VILLE DE VALS	800 000	10 667	5%	533
	total	**18 758 184**	**236 945**	**5%**	**11 847**
Marly LA BRIQUETTE	CAVM	24 247 247	317 025	5%	15 852
	PARTENORD	23 257 020	304 959	5%	15 246
	VILLE DE MARLY	6 501 695	86 689	5%	4 334
	total	**54 005 962**	**708 673**	**5%**	**35 432**
Valenciennes Chasse Royale	CAVM	22 261 780	283 214	5%	14 160
	SIGH	37 772 951	488 476	5%	24 423
	CD 59	5 950 000	79 333	5%	3 967
	VILLE LA SENTINELLE	3 317 500	44 233	5%	2 212
	VILLE DE VALENCIENNES	9 277 083	123 694	5%	6 185
	CAPH	3 100 000	36 167	5%	1 808
	Total	**81 679 314**	**1 055 118**	**5%**	**52 755**

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Condé Le Coq	CAVM	5 229 359	61 009	5%	3 050
	PARTENORD	1 974 455	25 097	5%	1 255
	SIGH	5 468 386	70 075	5%	3 504
	VILLE DE CONDE	1 547 246	20 630	5%	1 032
	Total	**14 219 446**	**176 811**	**5%**	**8 841**
RO HORS SITE	CAVM	15 093 000	201 240	5%	10 062
	PARTENORD HABITAT	11 670 750	155 610	5%	7 781
	SIGH	3 861 000	51 480	5%	2 575
	total	**30 624 750**	**408 330**	**5%**	**20 418**
TOTAL	**CAVM**	**83 663 570**	**1 073 753**	**5%**	**53 687**
	SIGH	**47 102 338**	**610 031**	**5%**	**30 502**
	PARTENORD	**36 902 225**	**485 666**	**5%**	**24 282**
	Autres MO	**31 619 524**	**416 427**	**5%**	**20 822**
	Total	**199 287 657**	**2 585 878**	**5%**	**129 293**

** Y compris les opérations d'accession à la propriété et de reconstitution d'offre hors site non définies dont la maîtrise d'ouvrage reste à définir.*

Méthode de calcul :

Montant marché prévisionnel HT x taux de main d'œuvre / coût salaire 30€ x taux effort d'insertion 5%.

Les taux de main-d'œuvre varient suivant les familles d'opérations (sur la base des projets PNRU1 et autres marchés de travaux récents) :

- Démolition : 36%
- Aménagement d'ensemble : 35%
- Reconstitution de l'offre de LLS : 40%
- Requalification de LLS : 40%
- Résidentialisation de logements : 40%
- Accession à la propriété : 40%
- Equipements publics de proximité : 40%
- Immobilier à vocation économique : 40%

Exemple : pour une opération de requalification de 1 000 000 euros HT, la part de main d'œuvre a un coût de 400 000 € (40%), ce qui correspond en termes d'heures de travail à 13 333 h. L'objectif minimal d'insertion étant de 5 % en nombre d'heures, cela correspond à 667 h.

- **Objectifs quantitatifs d'insertion sur la gestion urbaine de proximité, et modalités de mise en œuvre**

Au moins 10 % des heures travaillées dans le cadre des marchés liés à la gestion urbaine de proximité définis et suivis par le comité de gestion de site, seront réalisées en insertion. L'objectif relatif aux heures travaillées dans le cadre des marchés liés à la GUP est appliqué au fur et à mesure du lancement des marchés concernés, pendant la période de la convention de renouvellement urbain.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

- **Objectif sur l'ingénierie liée au projet de renouvellement urbain**

Comme indiqué aux articles 3.1 et 7.2, Valenciennes Métropole porte une nouvelle ambition en matière de développement économique dans les QPV avec une attention particulière sur la mise en lien avec les habitants des quartiers pour favoriser leur accès à l'emploi (au sein des nouvelles implantations d'activités ou via les projets portés par Valenciennes Métropole dont le NPNRU).

Aussi, il s'agira de préciser dans la charge d'insertion (cf. supra) les moyens que se donneront les partenaires pour favoriser l'accès à l'emploi des habitants des quartiers dans l'ensemble des opérations du NPNRU et pas seulement via la clause sur les marchés cités ci-dessus.

Article 8.2.2. Objectifs qualitatifs

En parallèle des objectifs quantitatifs présentés ci-dessus et pour accompagner au mieux les personnes connaissant des difficultés d'accès à la vie professionnelle vers un emploi durable, des objectifs qualitatifs seront présentés dans la charte d'insertion. Ils pourront porter notamment sur les thématiques suivantes :

- Les publics cibles
- La qualité des parcours, facilitée la mutualisation des heures sur les différents programmes de travaux du territoire
- Le devenir des bénéficiaires au-delà de la clause

Article 8.2.3. Pilotage et évaluation

1/ Rôle et missions du facilitateur :

Missions d'assistance aux maîtres d'ouvrage :

- Avoir en amont des projets une **réflexion sur les marchés qui feront l'objet de clauses et une réflexion sur le choix du cadre légal le plus adapté au marché**.
- **Diversifier les types de marchés contenant des clauses sociales** afin de répondre aux besoins de différents publics (femmes – hommes, handicapés, chômeurs de longue durée, etc.)
- **Anticiper**, dans le cadre d'un dialogue avec les entreprises, les structures d'insertion par l'activité économique et les services en charge de la formation, **des possibilités de développement de parcours** (formation…) **par filières ou métiers, notamment en veillant à favoriser la mutualisation des heures d'insertion**, réalisée dans l'intérêt du bénéficiaire de la clause pour son insertion durable.

Missions d'accompagnement des entreprises :

- **Accompagner en amont l'entreprise** pour leur recrutement lié à l'obligation de réaliser des heures d'insertion en définissant **les profils de poste, le processus de recrutement** … (rapprochement de fichiers si besoin, pré-sélection, mise en place des mesures d'aides au recrutement et d'adaptation aux compétences, …)
- **Dans le positionnement du public**, favoriser l'insertion professionnelle de publics prioritaires et aider l'entreprise titulaire du marché à apporter une attention particulière à la **notion de parcours d'insertion**.
- Le public identifié doit présenter des **difficultés avérées et récurrentes d'accès à la professionnalisation** (difficultés d'accès à la formation et/ou difficultés d'accès et/ou de maintien dans l'emploi). La démarche d'insertion s'inscrit alors dans une **logique de progression pour le/la bénéficiaire**.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Coordination entre les différents partenaires les acteurs de l'emploi et de l'insertion :

Définir de façon partenariale des objectifs de qualité des démarches d'insertion menées dans les projets de renouvellement urbain :

- **Lancer des actions d'information visant à informer les habitants des quartiers prioritaires** (notamment avec l'appui des conseils citoyens) sur les travaux à venir au sein des quartiers concernés par le projet de renouvellement urbain en vue de leur **faciliter l'accès aux marchés contenant des clauses.**
- **Identifier et définir**, en lien avec l'ensemble des prescripteurs, **les populations prioritaires** au regard des compétences requises par les opérations du projet et les besoins des entreprises.
- **Mobiliser les habitants très éloignés du marché du travail en favorisant un accompagnement social et professionnel adapté** aux besoins des personnes en prenant en compte la situation sociale de la personne, les acquis et besoins en formation et en permettant la levée des freins à l'embauche (mobilité, garde d'enfants en particulier pour les femmes, …).
- Faciliter **l'anticipation des actions de formation et d'accompagnement** nécessaire.
- Appuyer et conseiller les SIAE de marchés en favorisant la mise en œuvre de passerelles avec les entreprises du secteur marchand.
- **Accompagner et suivre en collaboration avec les partenaires les bénéficiaires des clauses** de façon à les inscrire **dans une stratégie de qualification** afin **de construire des parcours professionnalisant** (formation, alternance…) d'une durée suffisante pour favoriser un réel retour à l'emploi.

Cette action entre les différents partenaires doit s'inscrire dans le temps et elle doit être progressive. Elle nécessite la coordination des ressources et des dispositifs des partenaires en vue d'une plus grande efficience de l'action publique.

2/ Suivi et évaluation de l'action d'insertion

Le pilotage de l'ensemble des thématiques des 4 projets NPNRU est assuré par **les comités de pilotage sur chacun quartier** (cf. article 7.1). Sur la thématique insertion, un bilan quantitatif et qualitatif sera présenté au fur et à mesure de l'avancement des projets, sur la base des éléments transmis par le facilitateur :

- Le suivi des heures réalisées par rapport aux objectifs,
- Les types de contrat utilisés,
- Les types de public bénéficiaires (sexe, âge, handicap, éloignement par rapport à l'emploi, etc.)
- Les types d'emploi sur lesquels les publics sont positionnés,
- Le suivi des bénéficiaires au-delà de la clause en évaluant l'évolution de la situation socio-professionnelle avant et après (6 à 12 mois)
- Les actions menées durant le parcours (accompagnement social, formation, emploi, …)

Ce suivi régulier est nécessaire pour s'assurer du respect des objectifs.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Article 8.3 La valorisation de la mémoire du quartier

Les Parties prenantes de la présente convention s'engagent à valoriser la mémoire du(es) quartier(s) concerné(s) par le projet de renouvellement urbain. Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrages s'attacheront tout particulièrement à promouvoir toutes les initiatives locales de productions et de réalisations filmographiques ou photographiques relatives au(x) quartier(s) et à son/leur évolution dans le cadre du projet de renouvellement urbain. Ces documents, rendus publics et dans la mesure du possible en libre accès, seront transmis à l'ANRU et pourront être utilisés comme support de compte rendu public d'activités de l'Agence et de tout projet de mise en valeur du NPNRU.

La thématique de la mémoire des quartiers sera abordée dans le cadre des comités techniques de gestion de site (cf article 8.1) à l'initiative des participants et notamment des représentants d'habitants. La question de l'opportunité de mener des actions ou de réaliser des productions photographiques autour de ce sujet pourra également être traitée par les futurs gestionnaires des maisons du projet.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

TITRE III - LES CONCOURS FINANCIERS DU NPNRU AUX OPERATIONS PROGRAMMÉES DANS LA PRESENTE CONVENTION

Article 9. Les opérations programmées dans la présente convention et leur calendrier opérationnel

La présente convention pluriannuelle et ses annexes détaillent l'ensemble des opérations programmées au titre du projet de renouvellement urbain, y compris celles qui ne bénéficient pas des aides de l'ANRU. Un échéancier prévisionnel de réalisation physique de ces opérations (calendrier opérationnel) est indiqué dans l'annexe C1. Il est établi sur les années d'application de la convention pluriannuelle suivant la date de signature de celle-ci. Il engage le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage.

Le plan de financement prévisionnel global de l'ensemble des opérations du projet figure en annexe C2. L'ANRU ne délivre pas de décision attributive de subvention pour les opérations qu'elle ne cofinance pas. Le maître d'ouvrage fera son affaire de l'obtention des cofinancements sur la base des engagements de la présente convention.

Article 9.1 Les opérations cofinancées par l'ANRU dans le cadre de la convention pluriannuelle

Article 9.1.1 La présentation des opérations cofinancées par l'ANRU dans la présente convention au titre du NPNRU

Les articles suivants précisent les conditions et les éventuelles modalités spécifiques de financement validées par l'ANRU.

Les financements de l'Agence, programmés pour chaque opération, sont calibrés à partir des données physiques et financières renseignées par les maîtres d'ouvrage dans les fiches descriptives des opérations figurant en annexe C3.

Le tableau financier des opérations programmées pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU est sollicité figure en annexe C4. Il indique, pour ces opérations, le montant prévisionnel du concours financier de l'ANRU, qui s'entend comme un maximum, le calendrier opérationnel prévisionnel, et l'ensemble des cofinancements prévisionnels mobilisés.

La date de prise compte des dépenses des opérations, lorsqu'elle fait l'objet d'une validation spécifique de l'ANRU, est précisée pour chaque opération dans les tableaux ci-dessous. Par défaut, si elle n'est pas renseignée pour chaque opération listée ci-après, c'est la date de signature de la convention qui s'applique.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Article 9.1.1.1 Les opérations d'ingénierie cofinancées par l'ANRU

- **Les études, expertises et moyens d'accompagnement du projet**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
4 Quartiers - Actions et matériel support de communication	681-6999999-14-0001-002	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	CA VALENCIENNES METROPOLE	250 000,00 €	50,00%	125 000,00 €	14/05/2018	S1	2019	20 semestre(s)
4 Quartiers - Urbaniste conseil	681-6999999-14-0001-003	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	CA VALENCIENNES METROPOLE	522 950,00 €	50,00%	261 475,00 €	14/05/2018	S1	2019	20 semestre(s)
4 Quartiers - Etudes d'expertise et d'évaluation	681-6999999-14-0001-006	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	CA VALENCIENNES METROPOLE	200 000,00 €	50,00%	100 000,00 €	14/05/2018	S1	2020	16 semestre(s)

- **L'accompagnement des ménages**
  - Les actions et les missions d'accompagnement des ménages

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
4 Quartiers - Accompagnement collectif au relogement	681-6999999-14-0001-004	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	CA VALENCIENNES METROPOLE	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €	14/05/2018	S2	2019	16 semestre(s)
BB FdL - Accompagnement relogement	681-6059021-14-0001-007	59014 Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes 6059021 Zone Intercommunale Rives De L'Escaut	CA VALENCIENNES METROPOLE	210 000,00 €	50,00%	105 000,00 €	11/06/2018	S1	2019	18 semestre(s)

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

- Le relogement des ménages avec minoration de loyer

Libellé précis de l'opération générant le relogement	IDTOP de l'opération générant le relogement	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de ménages à reloger	Dont nombre estimatif de ménages concernés par l'indemnité pour minoration de loyer	IDTOP de l'opération de relogement avec minoration de loyer permettant le financement
Chasse Royale - Démolition 26 logements - 21 Roseraie	681-6059030-21-0001-001	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	26	9	681-6999999-15-0001-001
Chasse Royale - Démolition 30 logements - 1-3-5 Jonas	681-6059030-21-0001-002	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	30	11	681-6999999-15-0001-001
Chasse Royale - Démolition 30 logements - 1-3-5 Mousseron	681-6059030-21-0001-003	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	30	11	681-6999999-15-0001-001
Chasse Royale - Démolition 30 logements - 7-9-11 Mousseron	681-6059030-21-0001-004	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	30	11	681-6999999-15-0001-001
Chasse Royale - Démolition 60 logements - 2 à 12 Mousseron	681-6059030-21-0001-005	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	60	21	681-6999999-15-0001-001
Chasse Royale - Démolition 32 logements - 1-3-5-7 Jurénil	681-6059030-21-0001-006	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	32	11	681-6999999-15-0001-001
Chassse Royale - Démolition 32 logements - 1-3-5 Calmette	681-6059030-21-0001-007	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	32	11	681-6999999-15-0001-001
Chasse Royale - Démolition 128 logements - 1-3-5-7 Zola	681-6059030-21-0001-008	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	128	45	681-6999999-15-0001-001
Chasse Royale - Démolition 64 logements - 2-4 Calmette	681-6059030-21-0001-009	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	64	22	681-6999999-15-0001-001
Le Coq – Démolition 60 logements - 2 à 12 Cytises	681-6059024-21-0001-010	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	60	20	681-6999999-15-0001-001
Le Coq – Démolition 18 logements - 2-4-6 place du Hainaut	681-6059024-21-0001-011	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	18	6	681-6999999-15-0001-001
Briquette - Démolition 25 logements - Individuels Artois Flandres	681-6059031-21-0002-001	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	25	12	681-6999998-15-0002-001

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Briquette - Démolition 16 logements - Languedoc Lorraine	681-6059031-21-0002-002	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	16	8	681-6999998-15-0002-001
Briquette - Démolition 24 logements - Béarn Alsace Bretagne	681-6059031-21-0002-003	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	24	12	681-6999998-15-0002-001
Briquette - Démolition 32 logements - Esterel	681-6059031-21-0002-004	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	32	16	681-6999998-15-0002-001
Briquette - Démolition 28 logements - Jura	681-6059031-21-0002-005	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	28	14	681-6999998-15-0002-001
Briquette - Démolition 30 logements - Savoie	681-6059031-21-0002-006	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	30	15	681-6999998-15-0002-001
Le Coq - Démolition 50 logements - Bâtiments A et B Cytises	681-6059024-21-0002-007	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	50	25	681-6999998-15-0002-001

Libellé précis de l'opération	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre prévisionnel de ménages à reloger et par typologie		Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
Minoration relogement SIGH	681-6999999-15-0001-001	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	T1/T2	50	1 000 000,00 €	14/05/2018	S1	2019	16 semestre(s)
				T3	62					
				T4/T5 et +	66					
Minoration de loyer Partenord	681-6999998-15-0002-001	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	T1/T2	28	574 000,00 €	11/06/2018	S1	2020	20 semestre(s)
				T3	37					
				T4/T5 et +	37					

Une convention spécifique mise à disposition par l'ANRU devra être signée entre le porteur de projet, le ou les maître(s) d'ouvrage à l'origine du relogement des ménages, le ou les organisme(s) HLM accueillant les ménages concernés, et l'ANRU, en amont de la demande de décision attributive de subvention.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

- **La conduite du projet de renouvellement urbain**

  - Les moyens internes à la conduite du projet de renouvellement urbain

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
4 Quartiers - Direction de projet*	681-6999999-14-0001-001	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	CA VALENCIENNES METROPOLE	3 725 000,00 €	50,00%	1 862 500,00 €	14/05/2018	S2	2018	20 semestre(s)

** Postes déjà financés dans le cadre du protocole de préfiguration*

  - Les moyens d'appui au pilotage opérationnel du projet de renouvellement urbain

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel de subvention ANRU	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
4 Quartiers - AMO diversification	681-6999999-14-0001-005	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	CA VALENCIENNES METROPOLE	200 000,00 €	50,00%	100 000,00 €	14/05/2018	S1	2021	16 semestre(s)
BB FdL - AMO volet commercial Bleuse Borne	681-6059021-14-0001-008	59014 Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes 6059021 Zone Intercommunale Rives De L'Escaut	CA VALENCIENNES METROPOLE	67 000,00 €	50,00%	33 500,00 €	11/06/2018	S2	2019	8 semestre(s)

  - La coordination interne des organismes HLM

Sans objet

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Article 9.1.1.2 Les opérations d'aménagement cofinancées par l'ANRU

- **La démolition de logements locatifs sociaux**

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
Chasse Royale - Démolition 26 logements - 21 Roseraie	681-6059030-21-0001-001	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	1 063 428,00 €	90,00%	957 085,20 €	02/10/2017	S2	2017	5 semestre(s)
Chasse Royale - Démolition 30 logements - 1-3-5 Jonas	681-6059030-21-0001-002	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	980 773,20 €	90,00%	882 695,88 €	14/05/2018	S2	2018	6 semestre(s)
Chasse Royale - Démolition 30 logements - 1-3-5 Mousseron	681-6059030-21-0001-003	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	1 305 721,59 €	90,00%	1 175 149,43 €	14/05/2018	S2	2019	12 semestre(s)
Chasse Royale - Démolition 30 logements - 7-9-11 Mousseron	681-6059030-21-0001-004	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	1 161 210,72 €	90,00%	1 045 089,65 €	14/05/2018	S2	2020	12 semestre(s)
Chasse Royale - Démolition 60 logements - 2 à 12 Mousseron	681-6059030-21-0001-005	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	2 101 243,98 €	90,00%	1 891 119,58 €	14/05/2018	S2	2021	12 semestre(s)
Chasse Royale - Démolition 32 logements - 1-3-5-7 Jurénil	681-6059030-21-0001-006	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	1 451 638,65 €	90,00%	1 306 474,79 €	14/05/2018	S2	2022	12 semestre(s)

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Chasse Royale - Démolition 32 logements - 1-3-5 Calmette	681-6059030-21-0001-007	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	1 336 287,28 €	90,00%	1 202 658,55 €	14/05/2018	S2	2023	12 semestre(s)
Chasse Royale - Démolition 128 logements - 1-3-5-7 Zola	681-6059030-21-0001-008	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	6 700 738,37 €	90,00%	6 030 664,53 €	14/05/2018	S2	2024	12 semestre(s)
Chasse Royale - Démolition 64 logements - 2-4 Calmette	681-6059030-21-0001-009	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	3 390 368,46 €	90,00%	3 051 331,61 €	14/05/2018	S2	2024	12 semestre(s)
Le Coq – Démolition 60 logements - 2 à 12 Cytises	681-6059024-21-0001-010	59153 Condé-sur-l'Escaut 6059024 Le coq	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	2 652 648,07 €	90,00%	2 387 383,26 €	11/06/2018	S1	2021	12 semestre(s)
Le Coq – Démolition 18 logements - 2-4-6 Place du Hainaut	681-6059024-21-0001-011	59153 Condé-sur-l'Escaut 6059024 Le coq	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	983 659,70 €	90,00%	885 293,73 €	11/06/2018	S1	2021	12 semestre(s)
Briquette - Démolition 25 logements - Individuels Artois Flandres	681-6059031-21-0002-001	59606 Valenciennes, Marly 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	851 473,00 €	80,00%	681 178,40 €	11/06/2018	S1	2020	9 semestre(s)
Briquette - Démolition 16 logements - Languedoc Lorraine	681-6059031-21-0002-002	59606 Valenciennes, Marly 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	561 671,60 €	80,00%	449 337,28 €	11/06/2018	S2	2020	9 semestre(s)

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Briquette - Démolition 24 logements - Béarn Alsace Bretagne	681-6059031-21-0002-003	59606 Valenciennes, Marly 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	941 222,40 €	80,00%	752 977,92 €	11/06/2018	S1	2021	9 semestre(s)
Briquette - Démolition 32 logements - Esterel	681-6059031-21-0002-004	59606 Valenciennes, Marly 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	1 433 820,40 €	80,00%	1 147 056,32 €	11/06/2018	S2	2024	11 semestre(s)
Briquette - Démolition 28 logements - Jura	681-6059031-21-0002-005	59606 Valenciennes, Marly 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	1 241 565,50 €	80,00%	993 252,40 €	11/06/2018	S2	2024	11 semestre(s)
Briquette - Démolition 30 logements - Savoie	681-6059031-21-0002-006	59606 Valenciennes, Marly 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	1 514 809,10 €	80,00%	1 211 847,28 €	11/06/2018	S2	2024	12 semestre(s)
Le Coq - Démolition 50 logements - Bâtiments A et B Cytises	681-6059024-21-0002-007	59153 Condé-sur-l'Escaut 6059024 Lecocq	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	1 551 946,50 €	80,00%	1 241 557,20 €	11/06/2018	S1	2021	10 semestre(s)

- **Le recyclage de copropriétés dégradées**

Sans objet

- **Le recyclage de l'habitat ancien dégradé**

Sans objet

- **L'aménagement d'ensemble**

Libellé précis	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
Chasse Royale - Aménagement - Espaces publics Valenciennes	681-6059030-24-0001-001	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	CA VALENCIENNES METROPOLE	10 535 518,20 €	40,00%	4 214 207,28 €	14/05/2018	S1	2020	20 semestre(s)
Briquette - Aménagement - Espaces publics	681-6059031-24-0001-002	59606 Valenciennes, Marly, Aulnoy-lez-Valenciennes 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	CA VALENCIENNES METROPOLE	3 356 100,00 €	30,68%	1 029 529,99 €	11/06/2018	S1	2021	18 semestre(s)
Briquette - Aménagement - Restructuration de la rue de Normandie	681-6059031-24-0001-003	59606 Valenciennes, Marly, Aulnoy-lez-Valenciennes 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	CA VALENCIENNES METROPOLE	1 527 500,00 €	10,00%	152 750,00 €	11/06/2018	S1	2021	10 semestre(s)
BB FdL - Aménagement - Place Bleuse Borne	681-6059021-24-0001-004	59014 Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes 6059021 Zone Intercommunale Rives De L'Escaut	CA VALENCIENNES METROPOLE	4 279 690,08 €	40,00%	1 711 876,03 €	11/06/2018	S2	2020	16 semestre(s)

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

BB FdL - Aménagement - Cour Dubois Jenart	681-6059021-24-0001-005	59014 Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes 6059021 Zone Intercommunale Rives De L'Escaut	CA VALENCIENNES METROPOLE	811 472,22 €	40,00%	324 588,89 €	11/06/2018	S2	2022	12 semestre(s)
BB FdL - Aménagement - Cour Lefebvre	681-6059021-24-0001-006	59014 Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes 6059021 Zone Intercommunale Rives De L'Escaut	CA VALENCIENNES METROPOLE	1 410 034,00 €	40,00%	564 013,60 €	11/06/2018	S2	2022	12 semestre(s)
Le Coq - Aménagement - Espaces publics (hors place)	681-6059024-24-0001-007	59153 Condé-sur-l'Escaut 6059024 Le coq	CA VALENCIENNES METROPOLE	4 908 400,00 €	40,00%	1 963 360,00 €	11/06/2018	S1	2022	16 semestre(s)
Chasse Royale - Aménagement - Espaces publics La Sentinelle	681-6059030-24-0002-001	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	CA DE LA PORTE DU HAINAUT	3 689 000,00 €	50,00%	1 844 500,00 €	14/05/2018	S2	2020	18 semestre(s)

Article 9.1.1.3 Les programmes immobiliers cofinancés par l'ANRU

- **La reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux (LLS)**

La répartition de la programmation de la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux s'établit de la façon suivante :

	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancés par l'ANRU	Dont hors-QPV	Dont en QPV Cas dérogatoire	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
PLUS neuf	251	84	167	4
PLUS AA	0	0	0	
Total PLUS	**251**	**84**	**167**	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

	Nombre total de LLS reconstitués et cofinancés par l'ANRU	Dont hors-QPV	Dont en QPV Cas dérogatoire	Zone géographique de reconstitution (de 1 à 5)
% PLUS sur le total programmation	*41%*	*21%*	*78%*	
PLAI neuf	361	315	46	4
PLAI AA	0	0	0	4
Total PLAI	**361**	**315**	**46**	
% PLAI sur le total programmation	*59%*	*79%*	*22%*	
Total programmation	**612**	**399**	**213**	

NB : sont comptabilisés dans le tableau ci-dessus les 50 logements en reconstitution de l'offre (21 PLUS – 29 PLAI) intégrés dans le protocole de préfiguration de Valenciennes Métropole

Pour rappel, ces 50 logements se répartissent en 4 opérations d'investissement intégrées dans le protocole de préfiguration :

Libellé précis (adresse...)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de logements par produit (PLUS/PLAI)	Montant prévisionnel du concours financier			Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
					volume de prêt bonifié	subvention	Total concours financier			
11 logements rue Doffenies à Hergnies (5 PLUS - 6 PLAI)	281-6059030-31-0001-001	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	11	120 300 €	46 800 €	167 100 €	1	2017	4
15 logements Avenue des Sports à Petite-Forêt (6 PLUS - 9 PLAI)	281-6059030-31-0001-002	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	15	162 000 €	70 200 €	232 200 €	1	2017	4
9 logements Chemin de la Hutte à Quarouble (4 PLUS - 5 PLAI)	281-6059030-31-0001-003	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	9	98 200 €	39 000 €	137 200 €	1	2017	4
15 logements rue Roger Salengro à Famars (6 PLUS - 9 PLAI)	281-6059030-31-0002-001	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	15	162 000 €	70 200 €	232 200 €	1	2017	4

Les opérations de RO sont les suivantes :

Pour mémoire les opérations de reconstitution de l'offre réalisée sur site dans le projet de Chasse Royale bénéficient de l'aide complémentaire en raison des sujétions de sol constatées.

Libellé précis (adresse...)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Nombre de logements par produit (PLUS/PLAI)		Montant prévisionnel du concours financier			Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
						volume de prêt bonifié	subvention	Total concours financier				
Chasse Royale - RO - Rue Lomprez - Collège (3 PLAI - 13 PLUS)	681-6059030-31-0001-001	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	PLUS	13	159 900,00 €		159 900,00 €	14/05/2018	S2	2020	6 semestre(s)
				PLAI	3	29 400,00 €	23 400,00 €	52 800,00 €				
				total	16	189 300,00 €	23 400,00 €	212 700,00 €				
Chasse Royale - RO - Lomprez - Jonas (8 PLAI - 30 PLUS)	681-6059030-31-0001-002	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	PLUS	30	369 000,00 €		369 000,00 €	14/05/2018	S2	2020	6 semestre(s)
				PLAI	8	78 400,00 €	62 400,00 €	140 800,00 €				
				total	38	447 400,00 €	62 400,00 €	509 800,00 €				
Chasse Royale - RO - Parc Est (10 PLAI - 42 PLUS)	681-6059030-31-0001-003	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	PLUS	42	516 600,00 €		516 600,00 €	14/05/2018	S1	2022	6 semestre(s)
				PLAI	10	98 000,00 €	78 000,00 €	176 000,00 €				
				total	52	614 600,00 €	78 000,00 €	692 600,00 €				
Chasse Royale - RO - Roseraie (2 PLAI - 11 PLUS)	681-6059030-31-0001-004	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	PLUS	11	135 300,00 €		135 300,00 €	14/05/2018	S1	2021	6 semestre(s)
				PLAI	2	19 600,00 €	15 600,00 €	35 200,00 €				
				total	13	154 900,00 €	15 600,00 €	170 500,00 €				
Chasse Royale - RO - 9 Jonas (1 PLAI)	681-6059030-31-0001-005	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	PLUS					14/05/2018	S1	2022	6 semestre(s)
				PLAI	1	7 900,00 €	6 300,00 €	14 200,00 €				
				total	1	7 900,00 €	6 300,00 €	14 200,00 €				
Chasse Royale - RO - Avenue de Denain (9 PLAI - 6 PLUS)	681-6059030-31-0001-006	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	PLUS	6	73 800,00 €		73 800,00 €	14/05/2018	S2	2024	6 semestre(s)
				PLAI	9	88 200,00 €	70 200,00 €	158 400,00 €				
				total	15	162 000,00 €	70 200,00 €	232 200,00 €				

Maing - RO - Rue Père Delater (4 PLAI - 3 PLUS)	681-6059030-31-0001-007	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €	14/05/2018	S1	2020	6 semestre(s)
				PLAI	4	39 200,00 €	31 200,00 €	70 400,00 €				
				total	7	76 100,00 €	31 200,00 €	107 300,00 €				
Valenciennes - RO - Avenue des Flandres (5 PLAI)	681-6059030-31-0001-008	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	PLUS						S2	2019	6 semestre(s)
				PLAI	5	49 000,00 €	39 000,00 €	88 000,00 €				
				total	5	49 000,00 €	39 000,00 €	88 000,00 €				
Anzin - RO - ZAC Valmont (6 PLAI - 4 PLUS)	681-6059030-31-0001-009	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	PLUS	4	49 200,00 €		49 200,00 €	14/05/2018	S1	2021	6 semestre(s)
				PLAI	6	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €				
				total	10	108 000,00 €	46 800,00 €	154 800,00 €				
Hergnies - RO - Centre Bourg (3 PLAI - 3 PLUS)	681-6059024-31-0001-010	59153 Condé-sur-l'Escaut 6059024 Lecocq	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €	11/06/2018	S1	2020	6 semestre(s)
				PLAI	3	29 400,00 €	23 400,00 €	52 800,00 €				
				total	6	66 300,00 €	23 400,00 €	89 700,00 €				
Le Coq - RO - RDC résidence Hainaut (5 PLUS)	681-6059024-31-0001-011	59153 Condé-sur-l'Escaut 6059024 Lecocq	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	PLUS	5	33 500,00 €		33 500,00 €	10/12/2018	S2	2024	9 semestre(s)
				PLAI								
				total	5	33 500,00 €		33 500,00 €				
Briquette - RO - Vosges/Flandres (12 PLAI - 28 PLUS)	681-6059031-31-0002-001	59606 Valenciennes, Marly 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	28	187 600,00 €		187 600,00 €	11/06/2018	S1	2021	8 semestre(s)
				PLAI	12	94 800,00 €	75 600,00 €	170 400,00 €				
				total	40	282 400,00 €	75 600,00 €	358 000,00 €				
Briquette - RO - Alpes/Normandie (6 PLAI - 14 PLUS)	681-6059031-31-0002-002	59606 Valenciennes, Marly 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	14	93 800,00 €		93 800,00 €	11/06/2018	S1	2021	8 semestre(s)
				PLAI	6	47 400,00 €	37 800,00 €	85 200,00 €				
				total	20	141 200,00 €	37 800,00 €	179 000,00 €				
Petite Forêt - RO - Bonne espérance (4 PLAI - 2 PLUS)	681-6059031-31-0002-003	59606 Valenciennes, Marly 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	2	24 600,00 €		24 600,00 €	11/06/2018	S1	2019	8 semestre(s)
				PLAI	4	39 200,00 €	31 200,00 €	70 400,00 €				
				total	6	63 800,00 €	31 200,00 €	95 000,00 €				
Valenciennes - RO - rue du Collège (7 PLAI - 5 PLUS)	681-6059031-31-0002-004	59606 Valenciennes, Marly 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	5	61 500,00 €		61 500,00 €	11/06/2018	S2	2019	8 semestre(s)
				PLAI	7	68 600,00 €	54 600,00 €	123 200,00 €				
				total	12	130 100,00 €	54 600,00 €	184 700,00 €				

Valenciennes - RO - Menneveux (6 PLAI - 4 PLUS)	681-6059031-31-0002-005	59606 Valenciennes, Marly 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	4	49 200,00 €		49 200,00 €	11/06/2018	S2	2019	8 semestre(s)
				PLAI	6	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €				
				total	10	108 000,00 €	46 800,00 €	154 800,00 €				
Prouvy - RO - centre bourg (6 PLAI - 3 PLUS)	681-6059031-31-0002-006	59606 Valenciennes, Marly 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	3	36 900,00 €		36 900,00 €	11/06/2018	S2	2020	8 semestre(s)
				PLAI	6	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €				
				total	9	95 700,00 €	46 800,00 €	142 500,00 €				
Le Coq - RO - Ancien EPDSAE (12 PLUS)	681-6059024-31-0002-007	59153 Condé-sur-l'Escaut 6059024 Lecocq	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	12	80 400,00 €		80 400,00 €	11/06/2018	S2	2020	10 semestre(s)
				PLAI								
				total	12	80 400,00 €		80 400,00 €				
RO Hors site - Opérations Partenord à définir (70 PLAI - 6 PLUS)	681-6999998-31-0002-008	66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	6	73 800,00 €		73 800,00 €	11/06/2018	S1	2021	16 semestre(s)
				PLAI	70	686 000,00 €	546 000,00 €	1 232 000,00 €				
				total	76	759 800,00 €	546 000,00 €	1 305 800,00 €				
Crespin - RO - (12 PLAI - 8 PLUS)	681-6059024-31-0002-009	59153 Condé-sur-l'Escaut 6059024 Lecocq	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	PLUS	8	98 400,00 €		98 400,00 €	11/06/2018	S1	2019	10 semestre(s)
				PLAI	12	117 600,00 €	93 600,00 €	211 200,00 €				
				total	20	216 000,00 €	93 600,00 €	309 600,00 €				
BB FdL - RO - Logements Place Bleuse Borne	681-6059021-31-0003-001	59014 Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes 6059021 Zone Intercommunale Rives De L'Escaut	CA VALENCIENNES METROPOLE	PLUS	12	80 400,00 €		80 400,00 €	11/06/2018	S1	2021	6 semestre(s)
				PLAI	4	31 600,00 €	25 200,00 €	56 800,00 €				
				total	16	112 000,00 €	25 200,00 €	137 200,00 €				
4 Quartiers - RO hors site - Opérations à définir (154 PLAI - 19 PLUS)	681-6999999-31-0003-002	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	CA VALENCIENNES METROPOLE	PLUS	19	233 700,00 €		233 700,00 €	14/05/2018	S1	2022	14 semestre(s)
				PLAI	154	1 509 200,00 €	1 201 200,00 €	2 710 400,00 €				
				total	173	1 742 900,00 €	1 201 200,00 €	2 944 100,00 €				

- **La production d'une offre de relogement temporaire**

Sans objet

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

- **La requalification de logements locatifs sociaux**

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette prévisionnelle		Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier		Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
Chasse Royale - Requalification 128 logements - Résidence Dubled Calmette	681-6059030-33-0001-001	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	Assiette prêt bonifié	7 695 536,11 €		volume de prêt bonifié	3 361 327,05 €	14/05/2018	S2	2024	9 semestre(s)
				Assiette subvention	6 279 973,12 €	20,00%	Subvention	1 255 994,62 €				
							Total concours financier	4 617 321,67 €				
Chasse Royale - Requalification 160 logements - Résidence Corot	681-6059030-33-0001-002	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	Assiette prêt bonifié	9 884 716,94 €		volume de prêt bonifié	4 309 575,82 €	14/05/2018	S2	2024	8 semestre(s)
				Assiette subvention	8 106 271,71 €	20,00%	Subvention	1 621 254,34 €				
							Total concours financier	5 930 830,16 €				
Le Coq - Requalification 59 logements - Résidence Hainaut	681-6059024-33-0001-003	59153 Condé-sur-l'Escaut 6059024 Lecocq	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	Assiette prêt bonifié	2 655 000,00 €		volume de prêt bonifié	1 180 000,00 €	10/12/2018	S2	2024	9 semestre(s)
				Assiette subvention	2 065 000,00 €	20,00%	Subvention	413 000,00 €				
							Total concours financier	1 593 000,00 €				
Briquette - Requalification 234 logements - Ensemble des collectifs	681-6059031-33-0002-001	59606 Valenciennes, Marly 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	Assiette prêt bonifié	14 184 000,00 €		volume de prêt bonifié	6 141 600,00 €	11/06/2018	S1	2021	12 semestre(s)
				Assiette subvention	11 844 000,00 €	20,00%	Subvention	2 368 800,00 €				
							Total concours financier	8 510 400,00 €				

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Valenciennes Métropole accompagnera les bailleurs pour les opérations de réhabilitations des logements locatifs sociaux NPNRU par l'octroi d'une subvention de 3000€/logement conditionnée au respect des programmes de travaux et des prescriptions urbaines, architecturales et paysagères définis dans les diverses études NPNRU de la phase protocole et actés de façon collégiale.

Concernant la requalification de la Résidence Hainaut, le coût indiqué ci-dessus correspond à la base de financement retenu par l'ANRU, à savoir 45 000€/logement. Cependant, SIGH s'engage à réaliser le programme de travaux défini lors des études protocole, à savoir un coût d'investissement moyen de 70 600 € HT/logement.

- **La résidentialisation de logements**
  - La résidentialisation de logements locatifs sociaux

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
Chasse Royale - Résidentialisation 128 logements - Résidence Dubled Calmette	681-6059030-34-0001-001	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	496 800,00 €	40,00%	198 720,00 €	14/05/2018	S2	2024	9 semestre(s)
Chasse Royale - Résidentialisation 160 logements - Résidence Corot	681-6059030-34-0001-002	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	496 800,00 €	40,00%	198 720,00 €	14/05/2018	S2	2024	8 semestre(s)
Chasse Royale - Résidentialisation 65 logements - Individuels Zola - Conrart	681-6059030-34-0001-003	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	686 205,00 €	40,00%	274 482,00 €	14/05/2018	S2	2023	8 semestre(s)
Le Coq - Résidentialisation 59 logements - Résidence Hainaut	681-6059024-34-0001-004	59153 Condé-sur-l'Escaut 6059024 Lecocq	SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	748 305,00 €	40,00%	299 322,00 €	10/12/2018	S2	2024	9 semestre(s)
Briquette - Résidentialisation 234 logements - Ensemble des collectifs	681-6059031-34-0002-001	59606 Valenciennes, Marly 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	1 725 000,00 €	40,00%	690 000,00 €	11/06/2018	S1	2021	12 semestre(s)

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

- **La résidentialisation de copropriétés dégradées**

Sans objet

- **Les actions de portage massif en copropriété dégradée**

Sans objet

- **La diversification de l'habitat dans le quartier par l'accession à la propriété**

La subvention de l'ANRU étant destinée à faciliter l'accession à la propriété dans les quartiers en renouvellement urbain, son octroi est subordonné à l'engagement des personnes physiques « acquéreur » des logements subventionnés à respecter deux conditions. La clause suivante reprenant ces deux conditions doit être retranscrite dans chaque acte notarié :

« Condition particulière liée à la subvention accordée par l'ANRU

La présente vente intervient dans le cadre de la réalisation d'une opération subventionnée par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) dans le but de faciliter l'accession à la propriété dans les quartiers en renouvellement urbain.
Aux termes de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée le … entre notamment la collectivité porteuse du projet de renouvellement urbain Valenciennes Métropole, l'ANRU, et le VENDEUR aux présentes, une subvention est accordée par l'ANRU sous réserve du respect des conditions déterminantes suivantes :

- L'ACQUEREUR s'engage à occuper ce logement à titre de résidence principale,
- La présente acquisition bénéficie également d'un autre dispositif soutenant l'accession à la propriété (prêt à taux zéro, TVA à taux réduit, prêt social location accession, subvention de la collectivité locale, prêt Action Logement, autre).
- La présente vente est conclue moyennant un prix calculé après déduction de la subvention ANRU d'un montant de 10 000 € (pour les quartiers Chasse Royale et Briquette) / 15 000 € (pour le quartier Bleuse Borne – Faubourg de Lille). Ce prix de vente est inférieur au plafond fixé par l'arrêté conjoint des ministres chargés du budget de l'économie et du logement concernant la vente de logements dans les opérations d'accession des organismes à loyer modéré prévu à l'article R.443-34 du code de la construction et de l'habitation.

L'ACQUEREUR et le VENDEUR ont pris parfaite connaissance de la condition ci-dessus, déclarent en accepter expressément toutes les dispositions, et s'obligent à les respecter. »

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
Chasse Royale - Accession 112 logements	681-6059030-36-0001-001	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE	370 000,00 €	14/05/2018	S1	2023	12
Briquette - Accession 148 logements	681-6059031-36-0001-002	59606 Valenciennes, Marly 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE	490 000,00 €	11/06/2018	S2	2020	18
BB FdL - Accession 60 logements	681-6059021-36-0001-003	59014 Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes 6059021 Zone Intercommunale Rives De L'Escaut	COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE	300 000,00 €	11/06/2018	S2	2024	10

- **La diversification fonctionnelle dans le quartier : les équipements publics de proximité**

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
Chasse Royale - Equipement - Regroupement des écoles Weiss et Cuveillier	681-6059030-37-0001-001	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	COMMUNE DE VALENCIENNES	11 500 000,00 €	35,00%	4 025 000,00 €	14/05/2018	S1	2022	8 semestre(s)
Chasse Royale - Equipement - Restructuration du collège	681-6059030-37-0002-001	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	DEPARTEMENT DU NORD	7 140 000,00 €	35,00%	2 499 000,00 €	14/05/2018	S1	2020	8 semestre(s)
Chasse Royale - Equipement - Restructuration des équipements sportifs	681-6059030-37-0003-001	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	COMMUNE DE LA SENTINELLE	2 981 000,00 €	35,00%	1 043 350,00 €	14/05/2018	S2	2022	10 semestre(s)

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Chasse Royale - Equipement - Construction restaurant scolaire - salle polyvalente	681-6059030-37-0003-002	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	COMMUNE DE LA SENTINELLE	1 000 000,00 €	35,00%	350 000,00 €	14/05/2018	S2	2022	8 semestre(s)
Briquette - Equipement - Ecole Mandela	681-6059031-37-0004-001	59606 Valenciennes, Marly, Aulnoy-lez-Valenciennes 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	COMMUNE DE MARLY	8 000 000,00 €	40,00%	3 200 000,00 €	11/06/2018	S1	2022	8 semestre(s)
Le Coq - Equipement - Equipement socio-culturel	681-6059024-37-0005-001	59153 Condé-sur-l'Escaut 6059024 Le coq	COMMUNE DE CONDE SUR L'ESCAUT	1 900 000,00 €	23,68%	450 000,01 €	11/06/2018	S1	2023	8 semestre(s)

- **La diversification fonctionnelle dans le quartier : l'immobilier à vocation économique**

Libellé précis (adresse,	IDTOP	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle	Taux de subvention ANRU	Montant prévisionnel du concours financier	Date de prise en compte des dépenses	Date de lancement opérationnel (semestre et année)		Durée de l'opération en semestre
BB FdL - Immobilier éco - Commerces Place Bleuse Borne	681-6059021-38-0001-001	59014 Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes 6059021 Zone Intercommunale Rives De L'Escaut	CA VALENCIENNES METROPOLE	910 000,00 €	50,00%	455 000,00 €	11/06/2018	S1	2021	6 semestre(s)

Article 9.1.2 [le cas échéant] Les conditions de modulation des aides accordées au projet de renouvellement urbain au regard des objectifs d'excellence au titre du NPNRU

Sans objet

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Article 9.2 Les opérations du programme non financées par l'ANRU

En complément des opérations co-financées à la fois par l'ANRU et le cas échéant par les Partenaires associés décrites dans l'article 9.1, certaines opérations du programme urbain sont financées uniquement par les Partenaires associés. Ces opérations sont listées ci-après.

Article 9.2.1 Les opérations bénéficiant des financements de la Région Hauts-de-France notamment dans le cadre d'une convention de partenariat territorial signée entre l'ANRU et la Région

Le tableau ci-dessous précise l'ensemble des opérations financées par la Région Hauts-de-France :

Libellé précis (adresse, nb de lgts)	Localisation (QPV ou EPCI de rattachement)	Maître d'ouvrage (intitulé exact)	Assiette subventionnable prévisionnelle Région	Taux de subvention Région	Montant prévisionnel de subvention Région	Date de lancement opérationnel (semestre et année)	Durée de l'opération en semestre
Chasse Royale – Regroupement des écoles Weiss et Cuveillier	59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	COMMUNE DE VALENCIENNES	11 500 000 €	25%	2 875 000 €	S1 2022	8
Briquette – Construction de l'école Mandela	59606 Valenciennes, Marly, Aulnoy-lez-Valenciennes 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	COMMUNE DE MARLY	8 000 000 €	20%	1 600 000 €	S1 2022	8
Le Coq – Construction d'un équipement socio-culture	59153 Condé-sur-l'Escaut 6059024 Le coq	COMMUNE DE CONDE-SUR-L'ESCAUT	1 900 000 €	36%	690 000 €	S1 2023	8
BB FdL – Regroupement des écoles maternelles Jaurès / Gambetta	59014 Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes 6059021 Zone Intercommunale Rives De L'Escaut	COMMUNE D'ANZIN	1 411 200 €	36%	508 032 €	S1 2019	8
BB FdL – Extension groupe scolaire Moulin	59014 Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes 6059021 Zone Intercommunale Rives De L'Escaut	COMMUNE DE VALENCIENNES	996 000 €	36%	358 560 €	S2 2021	8
BB FdL – Commerces place Bleuse Borne	59014 Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes 6059021 Zone Intercommunale Rives De L'Escaut	CA VALENCIENNES METROPOLE	910 000 €	20%	182 000 €	S1 2021	6
Briquette – Restructuration de la rue de Normandie	59606 Valenciennes, Marly, Aulnoy-lez-Valenciennes 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	CA VALENCIENNES METROPOLE	1 527 500 €	30%	458 250 €	S1 2021	10

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

BB FdL - Espaces publics Faubourg de Lille	59014 Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes 6059021 Zone Intercommunale Rives De L'Escaut	CA VALENCIENNES METROPOLE	5 194 201 €	6%	337 008 €	S2 2019	18
BB FdL – Petit Coron Miroux / cour Fourmeux	59014 Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes 6059021 Zone Intercommunale Rives De L'Escaut	CA VALENCIENNES METROPOLE	1 160 220 €	40%	464 088 €	S1 2020	16
Le Coq – Place du Hainaut	59153 Condé-sur-l'Escaut 6059024 Le coq	CA VALENCIENNES METROPOLE	1 495 000 €	40%	598 000 €	S2 2021	16
Opérations de développement économique	66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	CA VALENCIENNES METROPOLE	6 200 000 €	40%	2 479 062 €	S2 2024	10

Article 9.2.2 Les opérations bénéficiant des financements de l'Anah

L'ensemble des opérations du programme financées par l'Anah est récapitulé en annexe C5. Les opérations bénéficiant des aides de l'ANRU sont détaillées dans l'article 9.1. Les opérations ne bénéficiant pas des aides de l'ANRU sont présentées ci-après.

Une OPAH-RU est mise en place sur le quartier Bleuse Borne – Faubourg de Lille (volet coercitif et incitatif) avec une intervention prioritaire sur les bâtiments situés à proximité des ilots faisant l'objet de démolition / reconstruction, pour un effet levier plus important. Cette OPAH-RU s'inscrit dans la continuité de la forte volonté imprimée aux OPAH-RU précédentes, tout en expérimentant de nouveaux outils :

- Cette OPAH-RU est partie prenante du projet de requalification urbaine d'ensemble qui s'étend sur les communes de Valenciennes, Anzin et Bruay-sur-l'Escaut intégrant des opérations de démolition-reconstruction et de réaménagement d'îlots, des interventions à l'immeuble en opérations de restauration immobilière, des opérations de réhabilitation, opérations façades, rénovation d'équipements…).
- L'OPAH-RU Bleuse-Borne – Faubourg de Lille, du fait notamment des caractéristiques liées au quartier Faubourg de Lille, nécessite une attention particulière au secteur locatif privé. C'est pourquoi les dispositifs possibles depuis la loi ALUR (Déclaration de Mise en Location et Autorisation de division des immeubles en logements) seront mis en place sur l'ensemble du périmètre.

Objectifs quantitatifs de l'OPAH

	DISPOSTIFS	**NOMBRE DE LOGEMENTS VISES**
Sur le volet incitatif :	Réhabilitation logements de propriétaires privés (réhabilitation complète, notamment thermique : remplacement menuiseries, réfection toiture, remplacement chaudière...)	305 logements (230 propriétaires occupants / 75 propriétaires bailleurs)

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

	Subventions à la démolition / reconstruction des arrières rue Gambetta et Rives Créatives	15 logements
	Prime en faveur de la sortie de vacances (travaux de réhabilitation complète)	25 logements
	Subvention pour le ravalement de façade (sablage, rejointoiement, mise en peinture, remplacement des menuiseries PVC par du bois, mise en valeur des éléments de modénature, carreaux de ciment, linteaux, impostes...)	104 façades
Sur le volet coercitif :	Mise en œuvre d'Opération de Restauration Immobilière (réhabilitation complète)	10 immeubles pré-identifiés
	Mise en œuvre de procédure de Lutte contre l'Habitat Indigne (LHI) : péril imminent, insalubrité justifiant interdiction provisoire ou définitive d'habiter	80 immeubles (80 adresses fragiles pré-identifiées) sous procédures coercitives dont près de la moitié dans les îlots en intervention renforcée
	Mise en place d'un fond de concours en accompagnement de l'action foncière des villes (en cas de difficulté à revendre un bien acquis à l'issue d'une procédure, le fond de concours vient compenser la moitié du déficit foncier)	5 immeubles sur 5 ans
	Mise en place d'arrêtés de ravalement en lien avec les communes et les avancées de travaux sur les îlots de rénovation urbaine	Logements à identifier à l'issue de la première phase incitative
	Mise en place de la Déclaration de Mise en Location et Autorisation de division des immeubles en logement sur le périmètre d'OPAH RU au 1er septembre 2019	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Montants prévisionnels de participation de l'Anah, sous réserve de la validation de la convention OPAH-RU :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	**Total**
AE prévisionnels	823 380 €	1 286 630 €	1 682 680 €	1 624 030€	1 286 630 €	**6 703 350 €**
dont aides aux travaux	574 100€	1 009 050€	1 365 000€	1 312 050€	1 009 050€	**5 269 250€**
dont prime Anah	48 000€	92 000€	122 000€	118 000€	92 000€	**472 000€**
dont travaux d'office	60 000€	30 000€	30 000€	30 000€	30 000€	**180 000€**
dont aides à l'ingénierie	141 280€	155 580€	165 680€	163 980€	155 580€	**782 100€**
Part fixe	*125 000€*	*125 000€*	*125 000€*	*125 000€*	*125 000€*	***625 000€***
Part variable	*16 280€*	*30 580€*	*40 680€*	*38 980€*	*30 580€*	***157 100€***

Article 9.2.3 Les opérations bénéficiant de financements de la Caisse des dépôts et consignations

Sans objet

Article 9.2.4 Les opérations bénéficiant des financements d'autres Partenaires associés

Sans objet

Article 9.3. Les opérations financées par le PIA VDS

Sans objet

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Article 10. Le plan de financement des opérations programmées

Les participations financières prévisionnelles au titre de la présente convention pluriannuelle sont précisées dans les tableaux figurant en annexes C2 et C4 :

- Un plan de financement prévisionnel global faisant apparaître les co-financements envisagés pour chaque opération du projet, y compris celles non financées par l'ANRU.

- Le tableau financier signé par le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage reprenant, en les classant par nature d'intervention, maître d'ouvrage par maître d'ouvrage, l'ensemble des plans de financement prévisionnels des opérations pour lesquelles un soutien financier de l'ANRU, au titre du NPNRU, est sollicité dans la présente convention pluriannuelle. Il fait ainsi apparaitre les concours financiers ANRU prévisionnels, déclinés entre montant de subventions ANRU prévisionnels et les volumes de prêts bonifiés prévisionnels. L'ensemble des co-financements prévisionnels sont précisés : commune, EPCI, conseil départemental, conseil régional, organisme HLM, Caisse des Dépôts, Europe, …

  Ce tableau financier est un tableau prévisionnel des dépenses et des recettes estimées, qui, au sens du règlement financier, programme des crédits sur les ressources financières du nouveau programme national de renouvellement urbain. Les participations financières prévisionnelles y sont détaillées. Sont également indiquées des participations financières prévisionnelles de tiers non signataires dont l'obtention est de la responsabilité de chaque maître d'ouvrage.

Au titre de la présente convention pluriannuelle :

- la participation financière de l'ANRU au titre du NPNRU s'entend pour un montant global maximal de concours financiers prévisionnels de 87 000 000 €, comprenant 66 366 197 € de subventions, et 20 633 803 € de volume de prêts distribués par Action Logement Services. Cette participation se répartit sur les quartiers concernés de la façon suivante :
  - 37 000 000 € concours financiers prévisionnels comprenant 27 390 300 € de subventions et 9 609 700 € de volume de prêts portant sur les quartiers d'intérêt régional,
  - 50 000 000 € concours financiers prévisionnels comprenant 38 975 897 € de subventions et 11 024 103 € de volume de prêts portant sur le quartier d'intérêt national.
- la participation financière de la Caisse des Dépôts s'appuie sur le financement en prêts pour un montant prévisionnel de 18 741 975 €. Les modalités d'intervention seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés. Les décisions d'octroi des financements de la Caisse des Dépôts seront prises par les comités d'engagement compétents. Les caractéristiques des prêts, y compris le taux d'intérêt, sont celles en vigueur au jour de l'émission de chaque contrat de prêt.
- la participation financière de la Région Hauts-de-France s'entend pour un montant de 10 550 000 € pour toutes les opérations financières décrites à l'article 9, y compris pour le financement « décroisé » des opérations au titre de la convention de partenariat avec la région (110 000 € ont également été versés par la Région pour les opérations inscrites au protocole de préfiguration).

Pour rappel :

- le tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle figure en annexe C8.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Le tableau ci-dessous indique les concours financiers NPNRU totaux programmés (protocole et convention) par quartier concerné par la présente convention :

Quartier concerné (nom et numéro du QPV)	Montant de subvention NPNRU	Volume de prêt bonifié NPNRU	Concours financiers NPNRU totaux
Chasse Royale *(QP n°059030 - Dutemple - Chasse Royale - Saint Waast – La Sentinelle)*	39 468 597	11 566 603	51 035 200
La Briquette *(QP n°059031 – Zone intercommunale Faubourg de Cambrai- La Briquette)*	14 478 955	7 070 800	21 549 755
Bleuse Borne Faubourg de Lille *(QP n°059021- Zone intercommunal des Rives de l'Escaut) à Anzin et Valenciennes (Nord)*	4 217 779	332 600	4 550 379
Le Coq Chanteclerc *(QP n°059024 - Le Coq)*	8 948 941	2 206 300	11 155 241
Totaux :	67 114 272	21 176 303	88 290 575

Article 11. Les modalités d'attribution et de versement des financements

Article 11.1 Les modalités d'attribution et de versement des subventions de l'ANRU

Les aides de l'ANRU au titre du NPNRU sont engagées et versées conformément aux modalités définies par le règlement général et par le règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU dans le respect des engagements contractuels inscrits dans la présente convention pluriannuelle.

Article 11.2 Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services

L'Agence accorde une décision d'autorisation de prêts (DAP) dans les conditions prévues par le règlement financier de l'ANRU, permettant la mobilisation des volumes de prêts bonifiés et leur distribution par Action Logement Services.

Les modalités d'attribution et de versement des prêts par Action Logement Services sont précisées dans l'instruction commune Action Logement – ANRU, conformément à la convention tripartite entre l'État, l'ANRU et Action Logement.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Article 11.3 Les modalités d'attribution et de versement des aides de l'Anah

L'attribution et le versement des subventions de l'Anah s'effectuent conformément aux modalités prévues par son règlement général et les délibérations de son Conseil d'administration, et dans le respect de la convention de programme signée avec la collectivité concernée.

Article 11.4 Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Caisse des Dépôts

Les modalités de financement de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maitres d'ouvrage concernés, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Article 11.5 Les modalités d'attribution et de versement des aides d'autres Partenaires associés

Article 11.5.1 Les modalités d'attribution et de versement des aides de la Région Hauts-de-France

La participation financière de la Région Hauts-de-France s'entend pour un montant de 10 660 000 € (délibération n°20170731 du 29 juin 2017) pour toutes les opérations financières décrites à l'article 9.2.1

Sur ce montant de 10 660 000 €, une subvention de 110 000 € a déjà été affectée au titre du financement des études dans le cadre du protocole de préfiguration (« Etudes urbaines sur les quartiers de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole » délibération n° 20171820 du 23/11/2017)

Les modalités d'attribution et de versement des subventions régionales sont régies dans la cadre du règlement budgétaire et financier de la Région Hauts-de-France en vigueur. Elles seront précisées dans les actes juridiques financiers relatifs à chaque opération financée par la Région.

Cette participation fera l'objet d'une affectation ultérieure au fur et à mesure de l'avancement des opérations fléchées par la Région selon l'échéancier prévu dans la présente convention et décrite dans la maquette financière.

La participation de la Région pourra être révisée selon l'évolution de l'échéancier prévisionnel de réalisation des opérations et l'évolution de l'engagement de chacun des partenaires signataires de la convention ; le cas échéant, elle fera l'objet d'avenants en Commission Permanente. L'abandon de l'une ou l'autre de ces opérations par son maître d'ouvrage libérera les sommes réservées et pourra bénéficier à une autre opération du projet global.

Ces opérations feront l'objet d'une instruction par les services régionaux au fur et à mesure de leur opérationnalité selon les modalités d'intervention fixées par la Région (délibérations n°20170046 du 2 février 2017 et n°20170731 du 29 juin 2017). Les dossiers de demande de subvention seront instruits sur la base des résultats d'appel d'offre afin de définir les modalités de calcul de la dépense subventionnable propre à chaque opération d'investissement dans la limite des crédits réservés, et sous réserve du budget annuel régional.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

TITRE IV - LES ÉVOLUTIONS ET LE SUIVI DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Article 12. Les modalités de suivi du projet prévues par l'ANRU

Article 12.1 Le reporting annuel

Le porteur de projet et les maitres d'ouvrage s'engagent à transmettre à l'ANRU les éléments demandés par l'Agence en matière de suivi opérationnel et financier, selon les modalités définies par l'ANRU, et plus particulièrement :

- avancement opérationnel et financier des opérations programmées,
- réalisation des objectifs indiqués à l'article 2.2 (cf. annexe A relative aux objectifs),
- suivi du relogement (notamment synthèse du tableau « RIME » à l'échelle du ménage, anonymisé),
- suivi des mesures d'accompagnement du changement définies à l'article 7,
- suivi de la gouvernance telle que définie à l'article 8.

Article 12.2 Les revues de projet

Le porteur de projet et les maitres d'ouvrage, ainsi que les autres « parties prenantes » signataire de la convention pluriannuelle, s'engagent à préparer et à participer aux revues de projet pilotées par le délégué territorial de l'ANRU dans le département. Des représentants des conseils citoyens peuvent y être associés.

La revue de projet, dont la méthodologie est précisée par l'ANRU, doit notamment permettre d'examiner les éléments suivants, tels que prévus dans la présente convention :

- respect de l'échéancier de réalisation du projet (ensemble des opérations du projet, y compris celles non financées par l'ANRU),
- respect du programme financier du projet,
- mise en œuvre de la reconstitution de l'offre de logements sociaux,
- niveau d'atteinte des objectifs incontournables,
- réalisation des conditions de réussite du projet,
- mise en œuvre effective des contreparties dues au groupe Action Logement,
- état d'avancement et qualité du relogement,
- état d'avancement et qualité du projet de gestion,
- application de la charte nationale d'insertion,
- organisation de la gouvernance.

La revue de projet contribue à renseigner le reporting annuel et à identifier les éléments pouvant conduire à présenter un avenant à la présente convention.

Un compte-rendu est réalisé et transmis à l'ANRU.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Article 12.3 Les points d'étape

Des points d'étapes, réalisés à mi-parcours du projet et en prévision de l'achèvement du projet, pourront permettre de re-questionner le projet dans ses dimensions sociale, économique et urbaine, de s'assurer de

son articulation avec le contrat de ville et les politiques d'agglomération, d'apprécier l'efficacité de la conduite de projet, d'observer les effets des réalisations au regard des objectifs attendus du projet de renouvellement urbain.

Le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre les points d'étape selon les modalités définies par l'ANRU.

Article 12.4 Les informations relatives à l'observatoire national de la politique de la ville et à la LOLF

Les signataires de la présente convention pluriannuelle fourniront à la demande de l'ANRU, d'une part les informations nécessaires à l'alimentation de l'observatoire de la politique de la ville, afin de mieux mesurer l'évolution des territoires rénovés et d'évaluer les effets des moyens mis en œuvre, et d'autre part, les indicateurs de performance requis dans le cadre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).

Article 12.5 L'enquête relative à la réalisation du projet

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrages signataires de la présente convention pluriannuelle renseigneront à la demande de l'ANRU une enquête relative à la réalisation du projet dès l'achèvement de la dernière opération physique.

L'ANRU pourra demander des éléments complémentaires en cas notamment d'imprécision ou d'incohérence des informations transmises ou en fonction des spécificités du projet.

Article 13. Les modifications du projet

Conformément au règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU, la gestion de l'évolution du projet de renouvellement urbain peut nécessiter des modifications de la présente convention pluriannuelle. Les modalités de modification des conventions pluriannuelles ayant déjà été examinées ou signées peuvent être définies par délibération du conseil d'administration de l'ANRU. Ces modifications s'effectuent dans le cadre d'un avenant à la convention pluriannuelle ou de décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention.

Lorsque le modèle type de convention pluriannuelle de renouvellement urbain est modifié par l'ANRU, les signataires de la présente convention prennent l'engagement d'appliquer le régime de tout ou partie du nouveau modèle type postérieurement à la prise d'effet de la présente convention.

Les signataires de la présente convention consentent par avance à ce que tout ou partie de la convention soit ainsi mise en conformité par simple décision du délégué territorial de l'ANRU avec ce nouveau modèle type dans les conditions prévues dans une note d'instruction du Directeur général de l'ANRU.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Article 13.1 Avenant à la convention pluriannuelle

Des évolutions relatives aux dispositions de la présente convention peuvent nécessiter la réalisation d'un avenant dont les modalités d'instruction sont définies par l'ANRU.

L'avenant à la convention pluriannuelle prend effet à compter de sa signature par l'ANRU..

Article 13.2 Les décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention

Dans le cadre fixé par l'ANRU, les évolutions mineures n'impactant pas l'économie générale du projet et les modifications techniques, ne nécessitent pas la réalisation d'un avenant.

Des ajustements de la programmation financière peuvent être apportés dans ce cadre, conformément aux règlements général et financier relatif au NPNRU.

Les décisions prenant en compte les modifications techniques et les évolutions mineures de la convention pluriannuelle sont réalisées sous la responsabilité du délégué territorial de l'Agence. Elles sont notifiées par tout moyen aux Parties prenantes et au directeur général de l'ANRU.

Article 13.3 Traçabilité et consolidation des modifications apportées

Afin de faciliter la traçabilité des modifications apportées à la convention, l'ANRU pourra solliciter auprès du porteur de projet une version consolidée de la convention intégrant toutes les modifications apportées.

Article 14. Les conditions juridiques d'application de la convention pluriannuelle

Article 14.1 Le respect des règlements de l'ANRU

La présente convention est exécutée conformément au règlement général et au règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU en vigueur lors de l'exécution de celle-ci.

Les signataires de la présente convention reconnaissent et acceptent que les dispositions du règlement général et du règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU, modifiés ou édictées postérieurement à la date de prise d'effet de la présente convention s'appliqueront à celle-ci dans les conditions prévues dans une note d'instruction du directeur général de l'ANRU.

Le conseil d'administration de l'ANRU peut en effet déterminer les cas où il souhaite que ces modifications s'appliquent de manière unilatérale et leurs modalités de prise en compte au projet contractualisé ainsi qu'aux opérations programmées non engagées.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Article 14.2 Les conséquences du non-respect des engagements

Les manquements constatés dans l'application de la présente convention pluriannuelle et les modifications du programme non autorisées par un avenant ou une décision signée par le délégué territorial de l'Agence déclenchent la procédure de non-respect des engagements décrite dans le règlement général de l'Agence relatif au NPNRU.

Du fait des enjeux qu'ils sous-tendent, les engagements suivants feront l'objet d'une vigilance particulière :

- Respect du programme urbain tel que défini à l'article 4.1 ;
- Respect du calendrier opérationnel prévisionnel de l'annexe C1, repris à l'annexe C4 ;
- Respect des contreparties pour le groupe Action Logement et de leur mise à disposition dans les conditions définies dans l'article 5.2 à la présente convention pluriannuelle et décrites dans les annexes B1 et B2 ;
- Respect des conditions de relogement des ménages définies à l'article 6 ;
- Respect des mesures d'accompagnement du changement définies à l'article 7 ;
- Respect des engagements spécifiques conditionnant la réalisation du projet décrits à l'article 3.1.

Ces éléments font l'objet d'un suivi tout au long du projet, selon les modalités détaillées à l'article 12 de la présente convention pluriannuelle.

Article 14.3 Le contrôle et les audits

Conformément au RGA et au RF relatifs au NPNRU, l'ANRU peut procéder à des contrôles et audits auprès des bénéficiaires des concours financiers.

Le porteur de projet et les bénéficiaires des concours financiers de l'Agence s'engagent à communiquer à l'ANRU les documents et informations dont elle estime la production nécessaire dans ce cadre.

Article 14.4 La clause relative aux évolutions de la situation juridique des maîtres d'ouvrage

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage signataires de la convention s'engagent à informer l'ANRU par courrier en recommandé avec accusé de réception de tout changement intervenu dans leur situation juridique (liquidation, fusion, transfert de maîtrise d'ouvrage, …) intervenant à compter de la signature de la présente convention.

Article 14.5 Le calendrier prévisionnel et la durée de la convention

14.5.1 Le calendrier prévisionnel d'exécution du programme physique

Chaque maître d'ouvrage est tenu au respect du calendrier individuel des opérations prévu au programme physique tel que détaillé à l'article 9.1.1. de la présente convention.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Ce calendrier opérationnel prévisionnel se déroule entre la date de lancement opérationnel de la première opération, à savoir le 2ème semestre 2017, et la date prévisionnelle de fin opérationnelle de la dernière opération, à savoir le 2ème semestre 2030.

14.5.2 La durée de la convention

La présente convention pluriannuelle prend effet à compter de sa signature par l'ANRU.

Afin de permettre le solde des dernières opérations et l'évaluation du projet de renouvellement urbain, la présente convention s'achève au 31 décembre de la quatrième année après l'année au cours de laquelle s'effectue le solde[1] de la dernière opération physique financée par l'Agence dans le cadre de la présente convention.

Article 14.6 Le traitement des litiges

Les litiges survenant dans l'application de la présente convention pluriannuelle seront portés devant le tribunal administratif de Paris.

[1] *Il s'agit du dernier paiement ou recouvrement de subvention par l'Anru.*

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

TITRE V - LES DISPOSITIONS DIVERSES

Article 15. La mobilisation du porteur de projet et des maîtres d'ouvrage dans le cadre d'actions initiées par l'ANRU

La mise en œuvre des programmes et des projets conduise l'ANRU à initier des actions d'étude, d'édition, de communication, d'animation, d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, de capitalisation, … Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à participer à ces actions pouvant concerner leur territoire, notamment en transmettant à l'ANRU toutes les informations nécessaires au bon déroulement de ces travaux.

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à permettre à leurs agents en charge de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain de participer aux réunions auxquelles ils sont conviés par l'ANRU (journées d'animation, de formation, de réseaux, groupes de travail etc.).

Les frais de déplacements (transport, restauration, hébergement) que ces rendez-vous occasionnent et les coûts pédagogiques liés à la formation, notamment à l'Ecole du Renouvellement Urbain, entrent dans les frais de gestion attachés aux postes qui peuvent être subventionnés par l'ANRU conformément au RGA relatif au NPNRU.

Par ailleurs, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage faciliteront l'organisation de temps d'échange dans le cadre des réseaux d'acteurs animés par l'ANRU (mise à disposition de salles de réunion, organisation de visites, ...).

En cas de mobilisation par l'ANRU de missions d'expertise, d'assistance et d'appui aux projets, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à y participer et à s'assurer de l'application des résultats de ces missions.

Article 16. Les archives et la documentation relative au projet

Le porteur de projet s'engage à fournir à l'Agence une version numérisée du dossier projet, une fiche descriptive de présentation des enjeux, des objectifs et du programme du projet de renouvellement urbain ainsi **que des témoignages, des images et des documents libres de droit p**our une mise en ligne sur le site internet **www.anru.fr**.

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à transmettre à l'ANRU les études et les travaux de mémoire cofinancés par l'Agence.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Article 17. La communication et la signalétique des chantiers

Article 17.1 Communication

L'ANRU et Action Logement seront associés en amont à tout évènement presse et relations publiques afin que les actions de communication puissent être coordonnées.

En outre, tout acte de communication du porteur de projet devra systématiquement informer de l'origine des fonds de la PEEC. Le Comité Régional d'Action Logement et le Directeur Régional d'Action Logement Services devront être associés à tout acte de communication local de l'Agence ou du porteur de projet.

Les modalités relatives à l'organisation des manifestations afférentes aux opérations financées par la Région, y compris les inaugurations doivent faire l'objet d'une concertation préalable.

Article 17.2 Signalétique

Le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage s'engagent à mentionner la participation de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine et du groupe Action Logement sur toute la signalétique, panneaux et documents relatifs à toutes les opérations financées dans le cadre de la présente convention pluriannuelle, en y faisant notamment figurer leurs logotypes.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Les signataires de la présente convention pluriannuelle confirment avoir pris connaissance de l'ensemble des conditions d'attribution des concours financiers de l'Agence précisées dans le règlement général et le règlement financier de l'ANRU relatifs au NPNRU.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

TABLE DES ANNEXES

A - Présentation du projet :

A1 Plan de situation des quartiers identifiés à l'article 1 au sein du territoire du contrat de ville

A2 Carte de présentation des quartiers qui font l'objet du projet de renouvellement urbain permettant de localiser les équipements structurants et le patrimoine des différents organismes HLM notamment, et le cas échéant en précisant ceux concernés par le projet d'innovation soutenu au titre de l'axe 1 de l'action VDS du PIA

A3 Cartes présentant les différents éléments du diagnostic et plus particulièrement le fonctionnement urbain du quartier

A4 Synthèse de la phase protocole (rappel des opérations financées, description des modalités d'association des habitants et présentation des principales conclusions des études et groupes de travail mis en œuvre pendant le protocole)

A5 Schéma permettant d'identifier les secteurs impactés éventuellement par le PNRU et le périmètre d'intervention proposé pour le NPNRU

A6 Tableau de bord des objectifs urbains

A7 Schéma de synthèse pour traduire les objectifs urbains prioritaires retenus sur chacun des quartiers, à une échelle intermédiaire entre l'agglomération et le périmètre strict du QPV

A8 Plan guide du projet urbain

A9 Cartes thématiques (équilibres résidentiels, organisation de la trame viaire, développement économique…) permettant notamment de comprendre la situation avant/après et de localiser chacune des opérations programmées

A10 Plan de localisation des terrains identifiés pour la reconstitution de l'offre

A11 Plan du foncier avant/après permettant de présenter la stratégie de diversification

A12 Plan du foncier permettant d'identifier les contreparties foncières transférées à Foncière Logement

B - Contreparties en faveur du groupe Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :

B1 Description des contreparties foncières pour Foncière Logement (des apports en faveur de la mixité)

B2 Description des contreparties en droits de réservations de logements locatifs sociaux pour Action Logement Services (des apports en faveur de la mixité)

C - Synthèse de la programmation opérationnelle et financière :

C1 Échéanciers prévisionnels (calendriers opérationnels) présentant l'enchaînement des opérations

C2 Tableau financier prévisionnel global de l'ensemble des opérations du projet

C3 Fiches descriptives des opérations programmées

C4 Tableau financier relatif aux opérations programmées co-financées par l'ANRU et concernées par la présente convention pluriannuelle

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

C5 Convention OPAH-RU Bleuse Borne – Faubourg de lille

C8 Tableau financier des opérations physiques relatif au protocole de préfiguration portant sur les quartiers concernés par la présente convention pluriannuelle (tableau extrait d'Agora à la date d'examen du projet)

D - Convention spécifique ou charte concourant à la réussite du projet :

D1 Document cadre fixant les orientations en matière d'attribution prévu à l'issue de la loi égalité et citoyenneté par l'article L. 441-1-5 du CCH (ou convention d'équilibre territorial le cas échéant)

D4 Contrat partenarial pour les relogements NPNRU

E – Autres

E1 Autorisation de démarrage anticipé de démolition de la Roseraie

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Date: 6/9/2019 | 11:39:14 CEST

Signatures:

Le/La Président de Valenciennes Métropole Laurent DEGALLAIX	DocuSigned by: Laurent Degallaix 95F71646FD074EF...
Le/La Maire de Ville de Valenciennes	DocuSigned by: Laurent Degallaix 5EAAA9FE3FEF42B...
Le/La Maire de Ville d'Anzin	DocuSigned by: Pierre-Michel Bernard 8479791D26C54A7...
Le/La Maire de Ville de Condé-sur-l'Escaut	DocuSigned by: Grégory Lelong FFF469B8ABD44F8...
Le/La Maire de Ville de la Sentinelle	DocuSigned by: Bernadette Sopo BD16F130339E4B6...
Le/La Président de Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut	DocuSigned by: Alain Bocquet 0C9DD923EF4F4BC...
Le/La Directeur Général de Partenord Habitat	DocuSigned by: Christophe Becuwe 5C33AF76641E4BB...

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

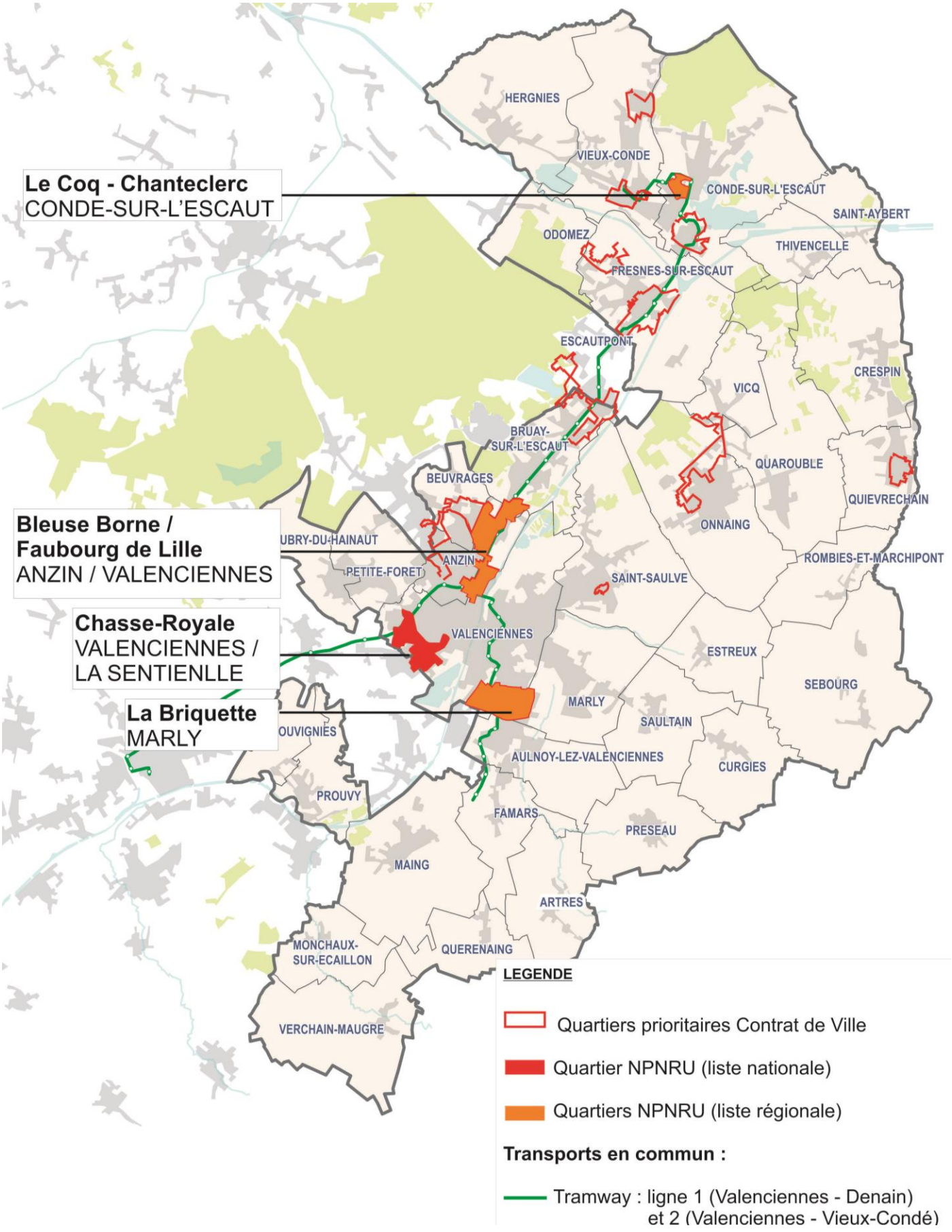
Le/La Président du Directoire de Société Immobilière Grand Hainaut	DocuSigned by: Pierre Tonneau 7C6FC7892FF840C...
Le/La Président de Département du Nord	DocuSigned by: Jean-René Lecerf 9739CFF0E7B04B6...
Le/La Président de Région Hauts-de-France	DocuSigned by: Xavier Bertrand FEF3ABD3D619458...
Le/La Directrice Générale de Etablissement Public Foncier Nord - Pas de Calais	DocuSigned by: Loranne Bailly 437C14D744BF4AD...
Le/La Directrice Générale de Agence Nationale de l'Habitat	DocuSigned by: Valérie Mancret-Taylor 70052D82FDDC4CA...
Le/La Directrice régionale Hauts-de-France de Caisse des Dépôts	DocuSigned by: Brigitte Louis 7F8FDF7F1C574F6...
Le/La Directeur de Clésence	DocuSigned by: Efraïm Balci 3F37B9B0A2A740B...
Le/La Directrice du Renouvellement de Action Logement Services Par délégation du Directeur Général d'ALS	DocuSigned by: Delphine Sangodeyi 9EBEDEDBE35A40A...

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Le/La Directeur Général de Foncière Logement	DocuSigned by: Yannick Le Meur 5A3566E4AD4D4EE...
Le/La Préfet du Département du Nord de Préfecture du Nord	DocuSigned by: Michel Lalande 3711B9716A66446...
Le/La Maire de Ville de Marly Fabien Thiémé	DocuSigned by: Fabien Thiémé AECCADA425754CD...
Le/La Directeur Général de Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine	DocuSigned by: Nicolas Grivel B358B888D27647C...

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

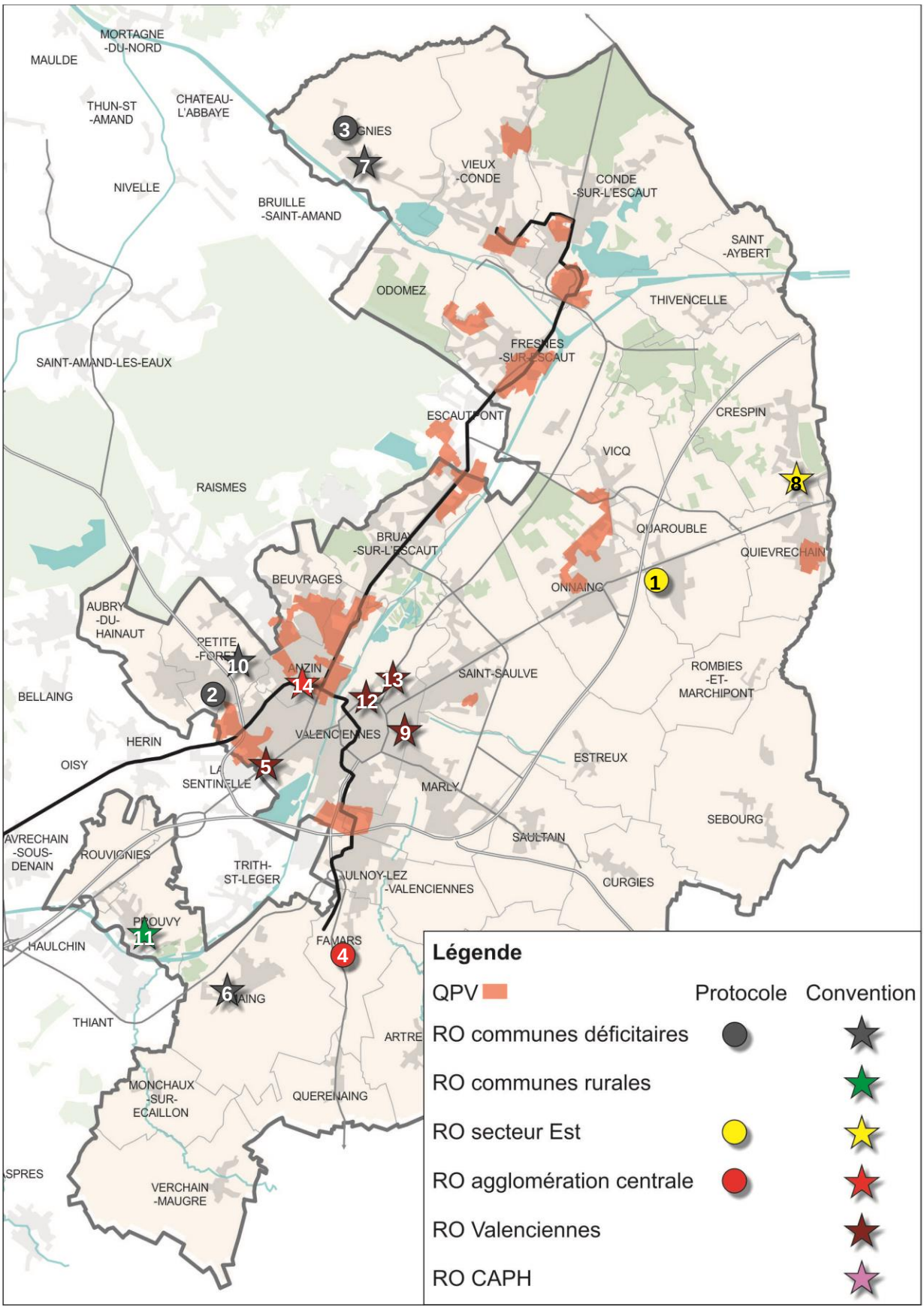
Annexe A1 - PLAN DE SITUATION DES QUARTIERS IDENTIFIES A L'ARTICLE 1 AU SEIN DU TERRITOIRE DU CONTRAT DE VILLE



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Annexe A10 - PLANS DE LOCALISATION DES TERRAINS IDENTIFIES POUR LA RECONSTITUTION DE L'OFFRE

RECONSTITUTION DE L'OFFRE HORS SITE



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

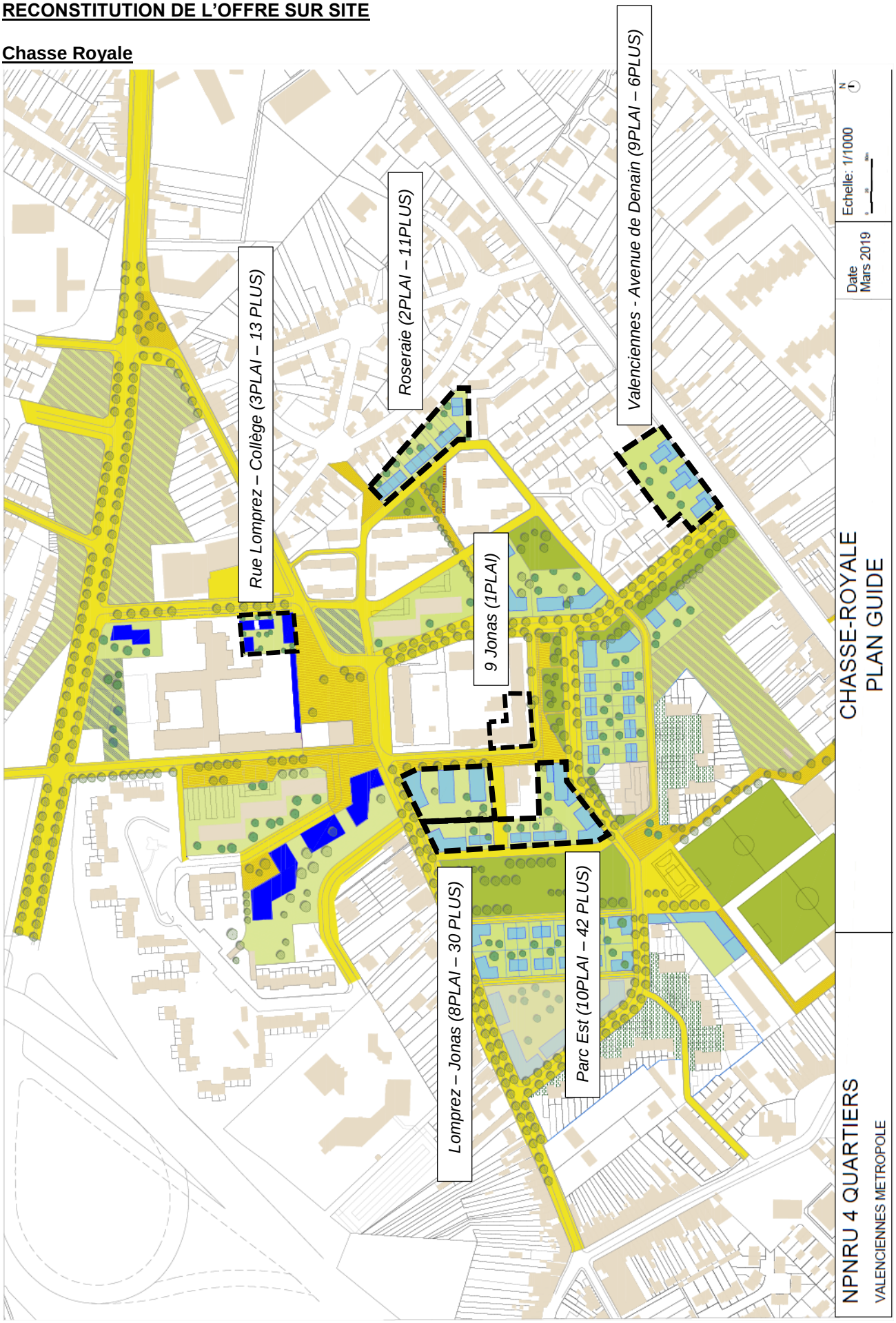
	Localisation de l'opération		Nb logts
Opérations inscrites au protocole	**1**	Quarouble - Chemin de la Hutte	9
	2	Petite Foret - Avenue des Sports	15
	3	Hergnies - Rue Doffenies	11
	4	Famars - Rue Salengro	15
Opérations localisées inscrites à la convention	**5**	Valenciennes - Av de Denain	15
	6	Maing - Presbytère	7
	7	Hergnies - centre bourg	6
	8	Crespin Novalys	20
	9	Valenciennes – Av des Flandres	5
	10	Petite Foret - Bonne espérance	6
	11	Prouvy - centre bourg	9
	12	Valenciennes - rue du Collège	12
	13	Valenciennes - Menneveux	10
	14	Anzin – ZAC Valmont	10
Nombres de logements inscrits à la convention restant à ventiler en opération		Ville de Valenciennes	38
		Agglomération centrale*	116
		Pays de Condé*	15
		Secteur Est	5
		Communes rurales*	10
		Communes déficitaires	5
		CAPH	60
TOTAL			**399**

** hors communes déficitaires*

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

RECONSTITUTION DE L'OFFRE SUR SITE

Chasse Royale

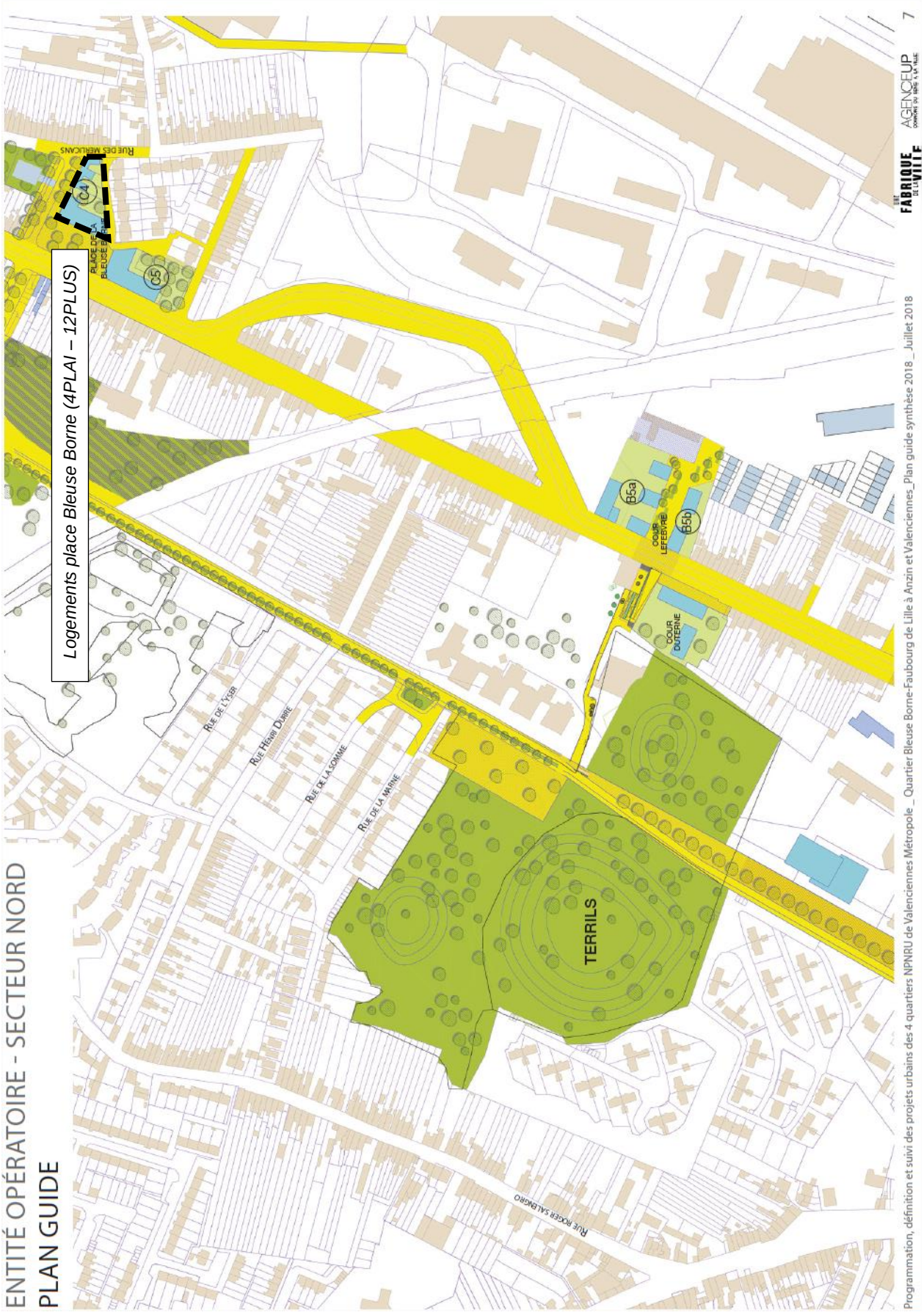


DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

La Briquette



Bleuse Borne – Faubourg de Lille



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

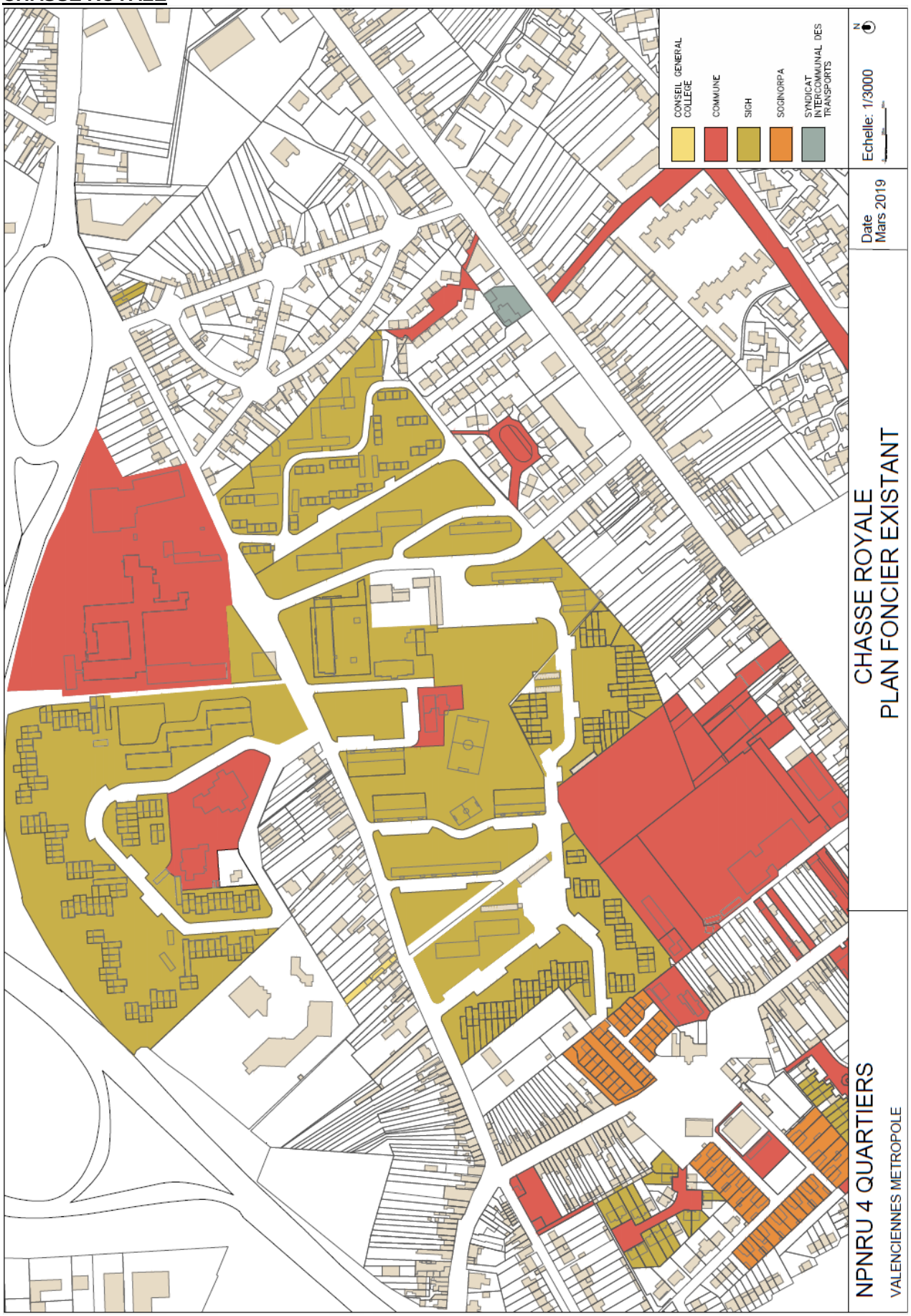
Le Coq



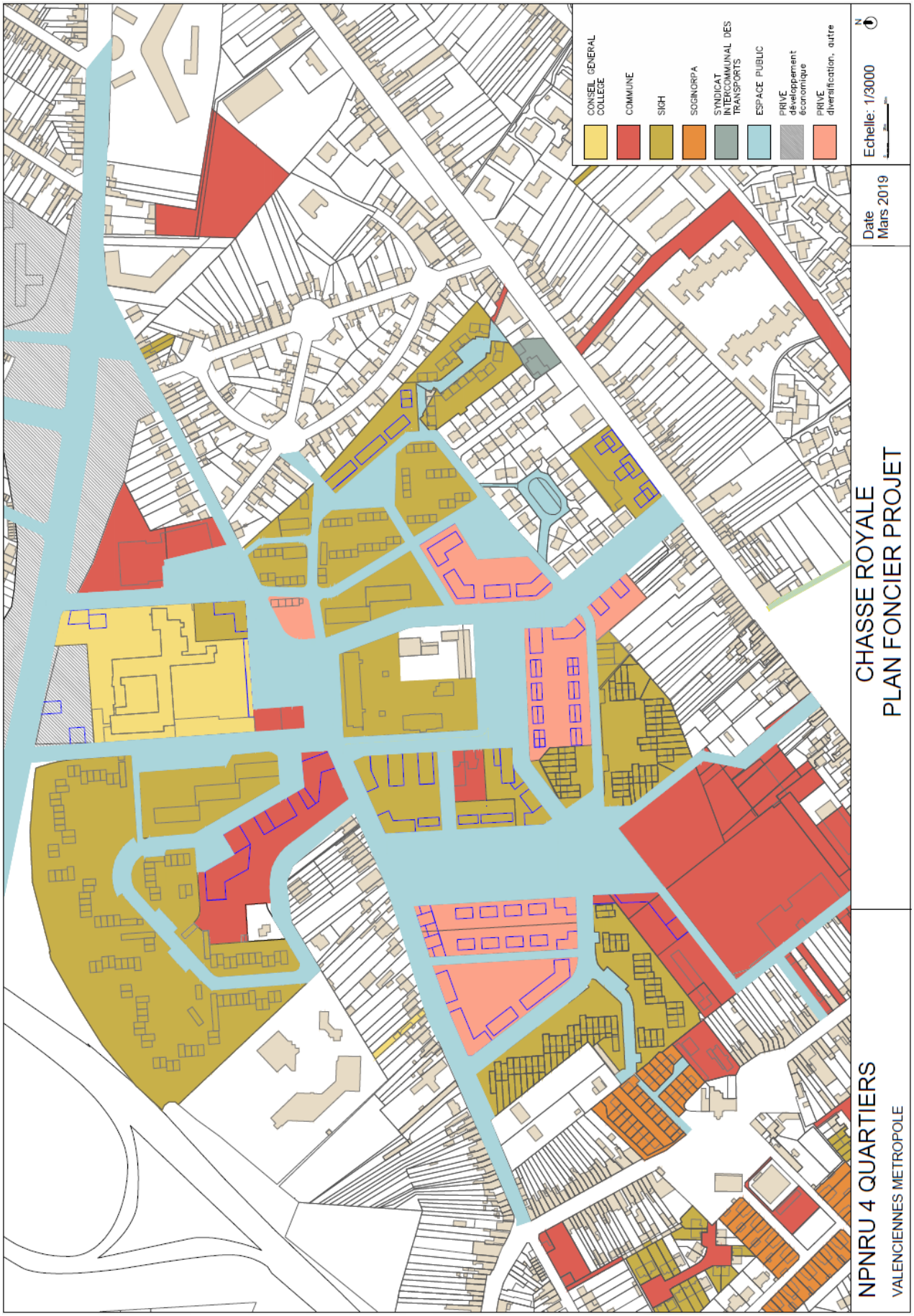
DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Annexe A11- PLANS DU FONCIER AVANT/APRES

CHASSE ROYALE

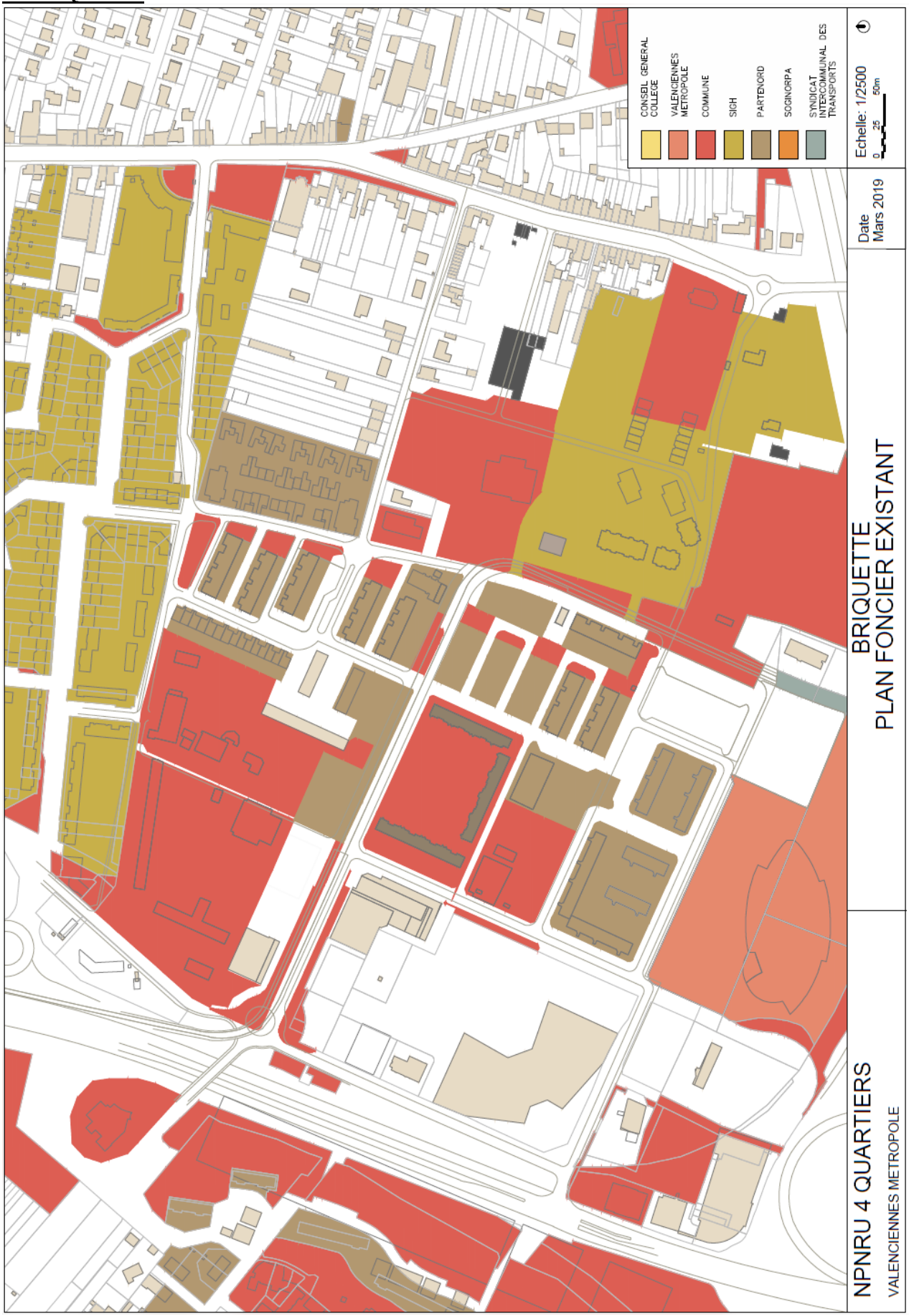


DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

LA BRIQUETTE



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

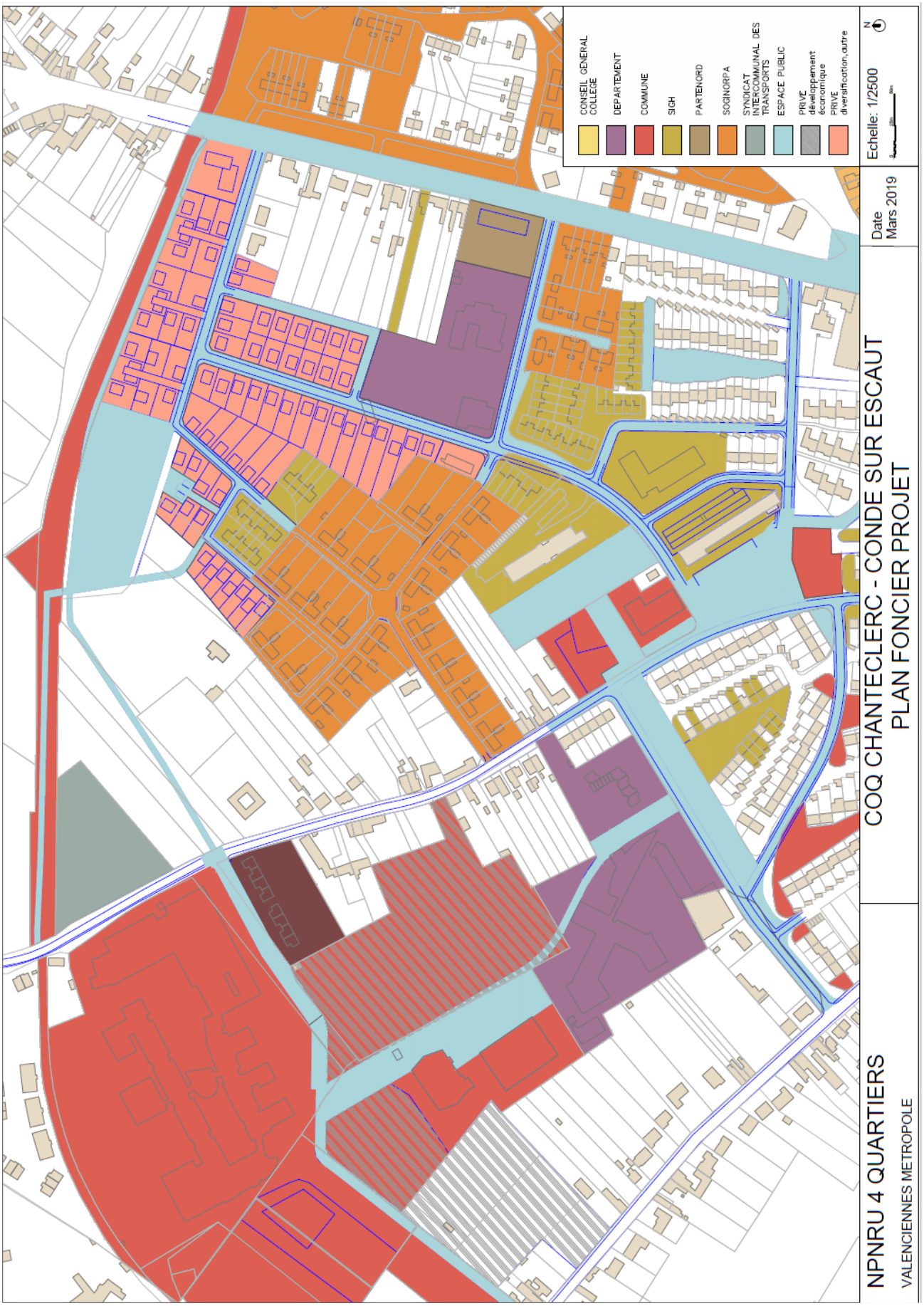


DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

LE COQ - CHANTECLERC



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

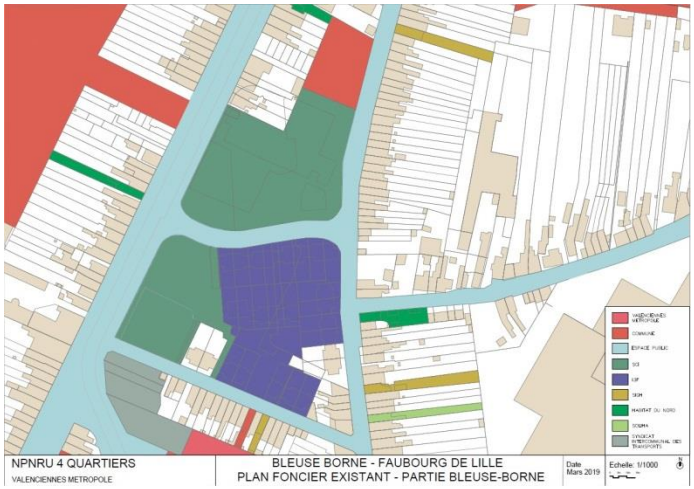


DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

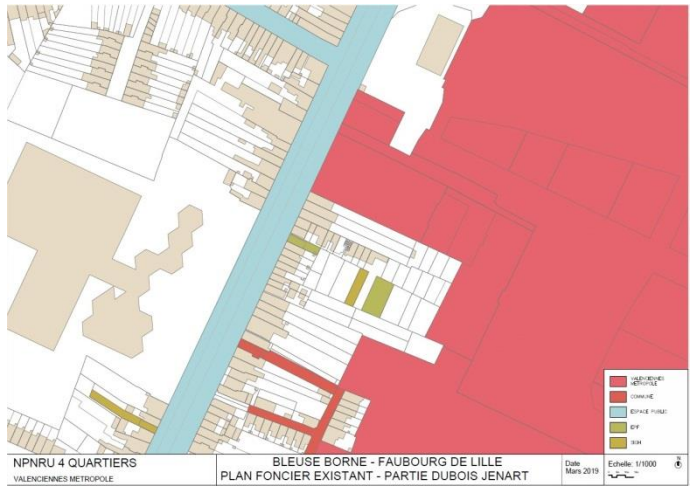
BLEUSE BORNE – FAUBOURG DE LILLE

Partie Anzin – Bleuse Borne

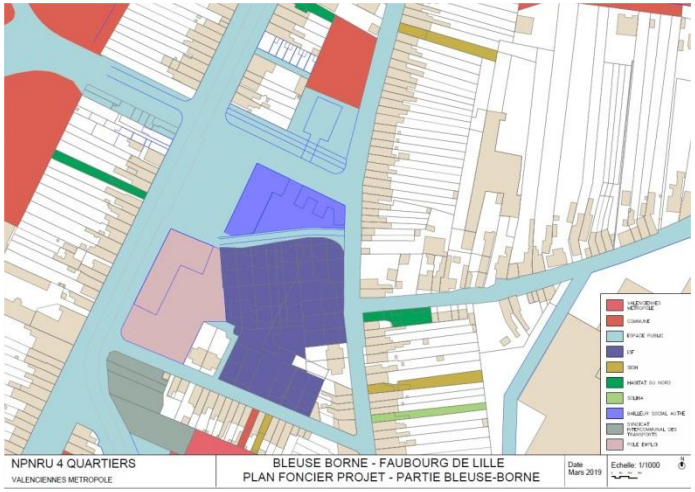
Place Bleuse Borne | **Ilot Lefebvre / Duterne** | **Ilot Dubois Jenart**



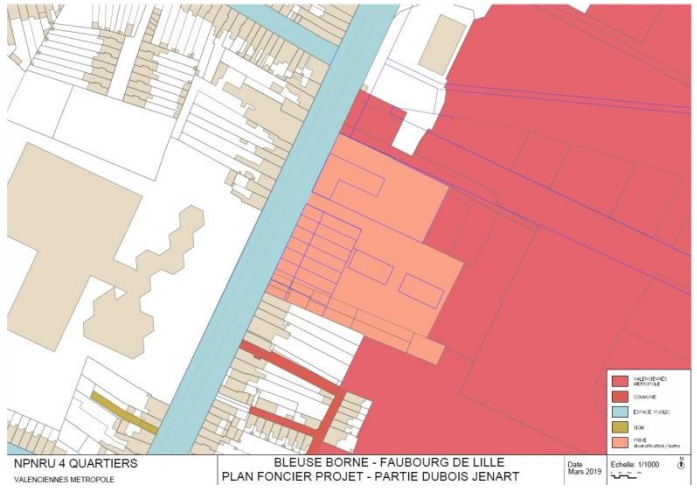




Existant





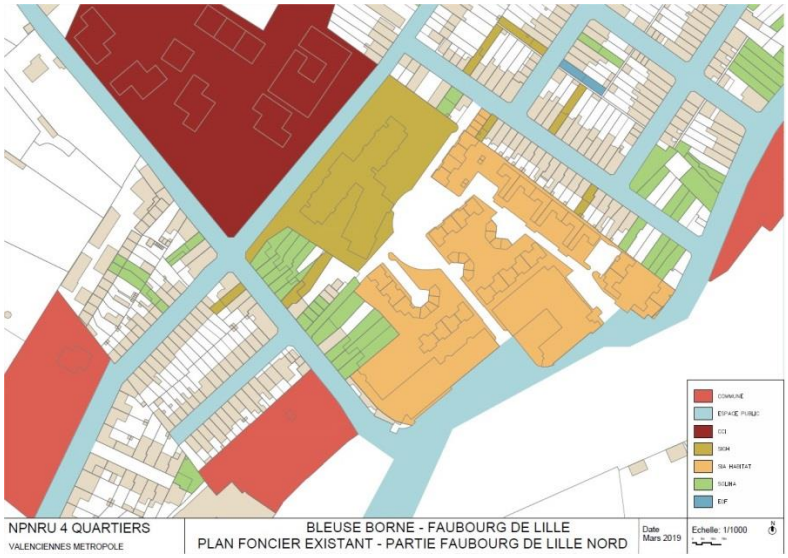


Projet

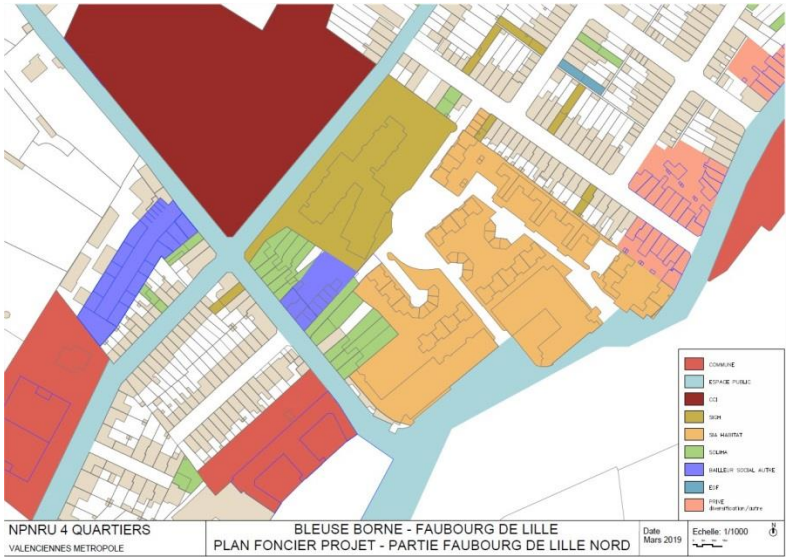
DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Partie Valenciennes – Faubourg de Lille

Petit Coron Miroux / Fourmeux



Existant



Projet

Ilot Lafleur / Defaux



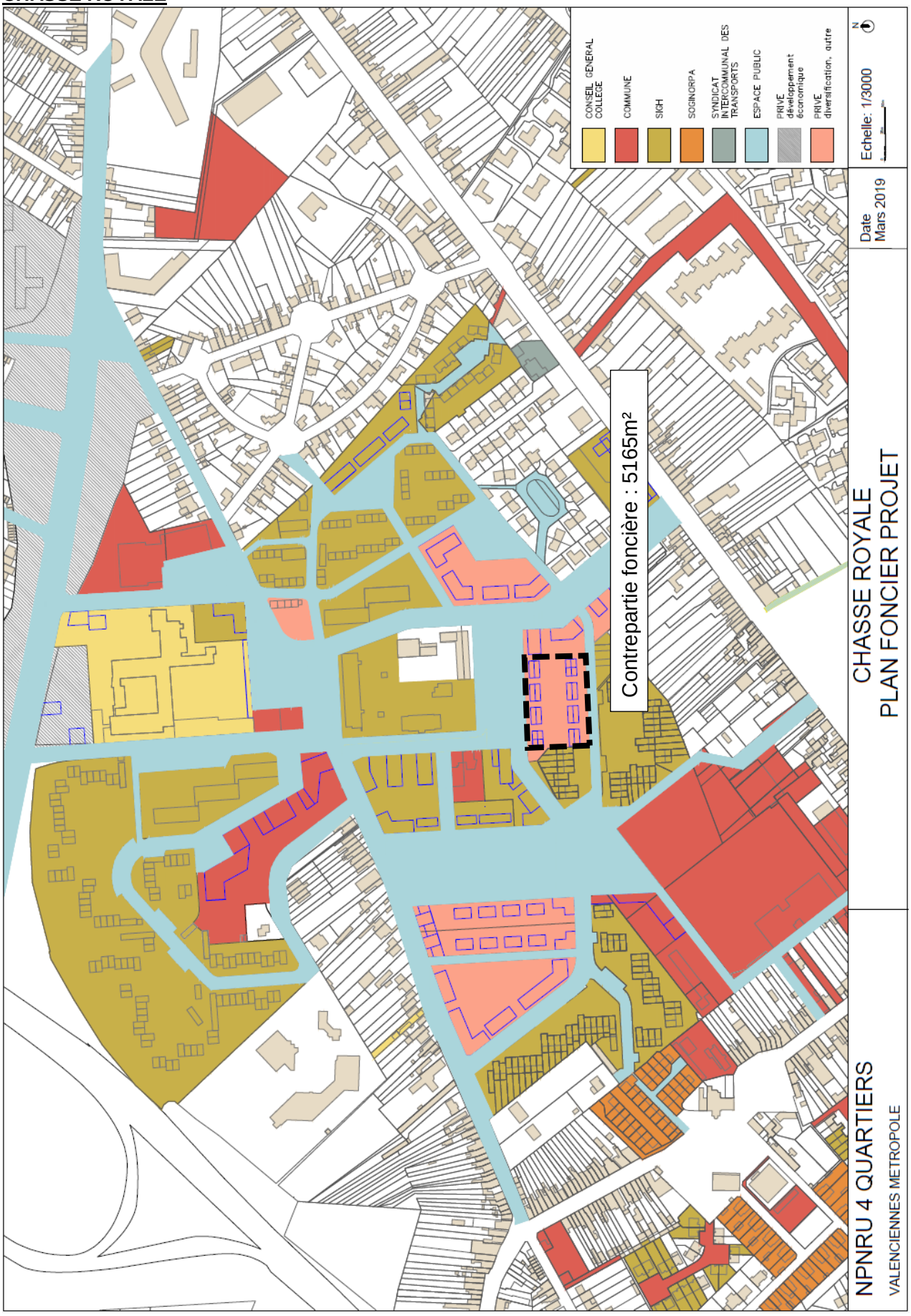


DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Annexe A12 - PLANS DES CONTREPARTIES FONCIERES TRANSFEREES A FONCIERE LOGEMENT

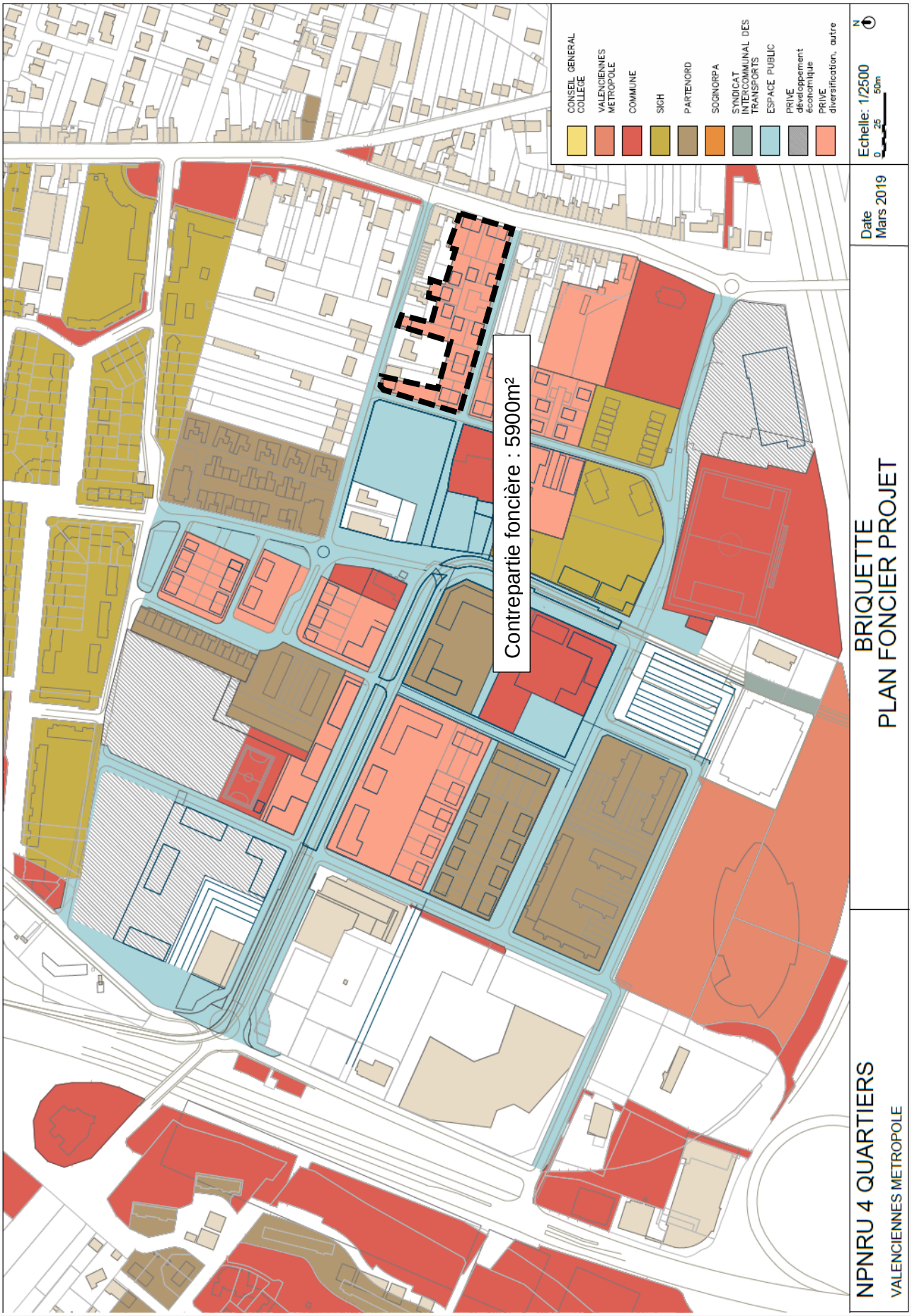
(Voir également annexe B1)

CHASSE ROYALE



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

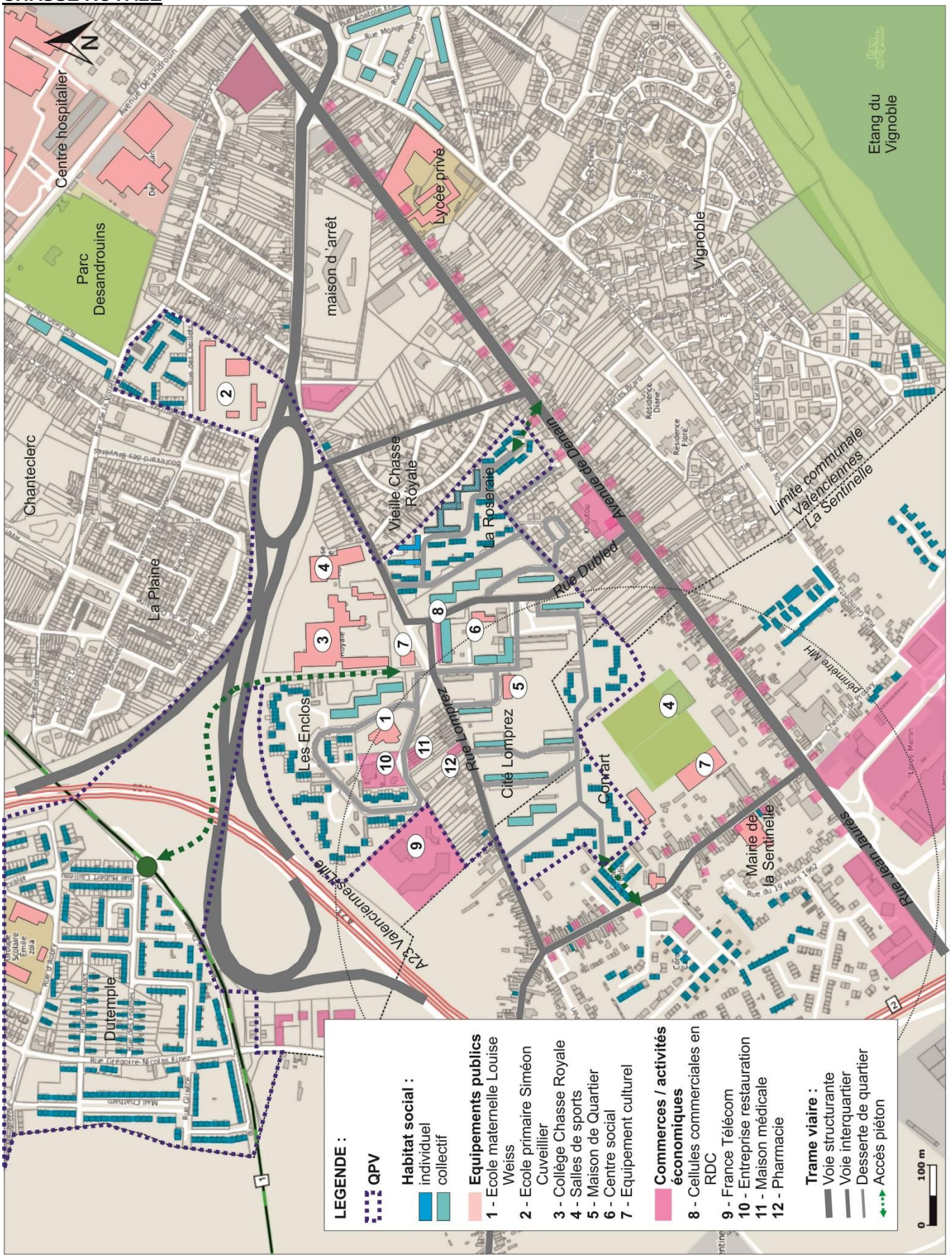
LA BRIQUETTE



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

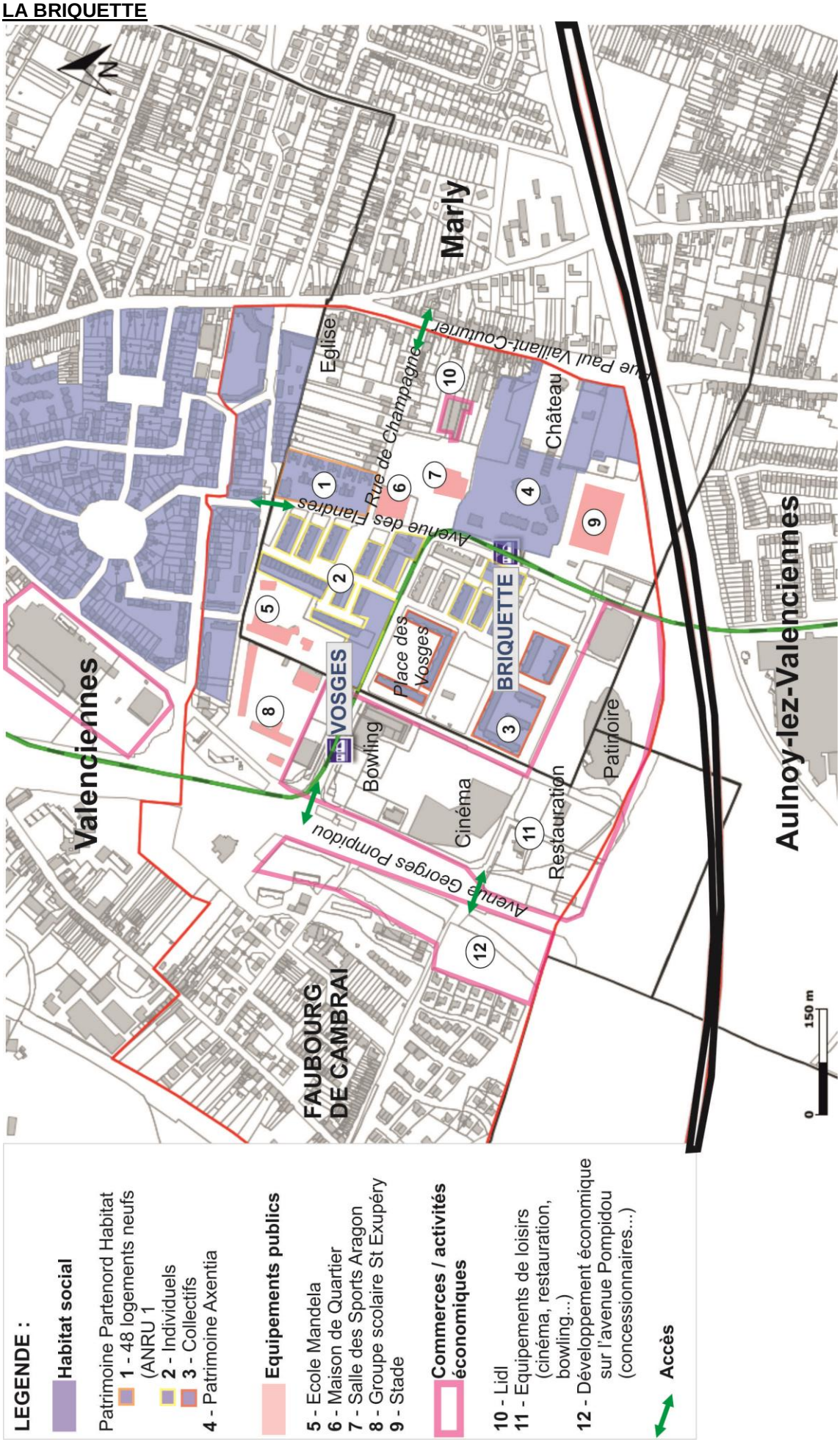
Annexe A2 - CARTES DE PRESENTATION DES QUARTIERS QUI FONT L'OBJET DU PRESENT PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN

CHASSE ROYALE



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

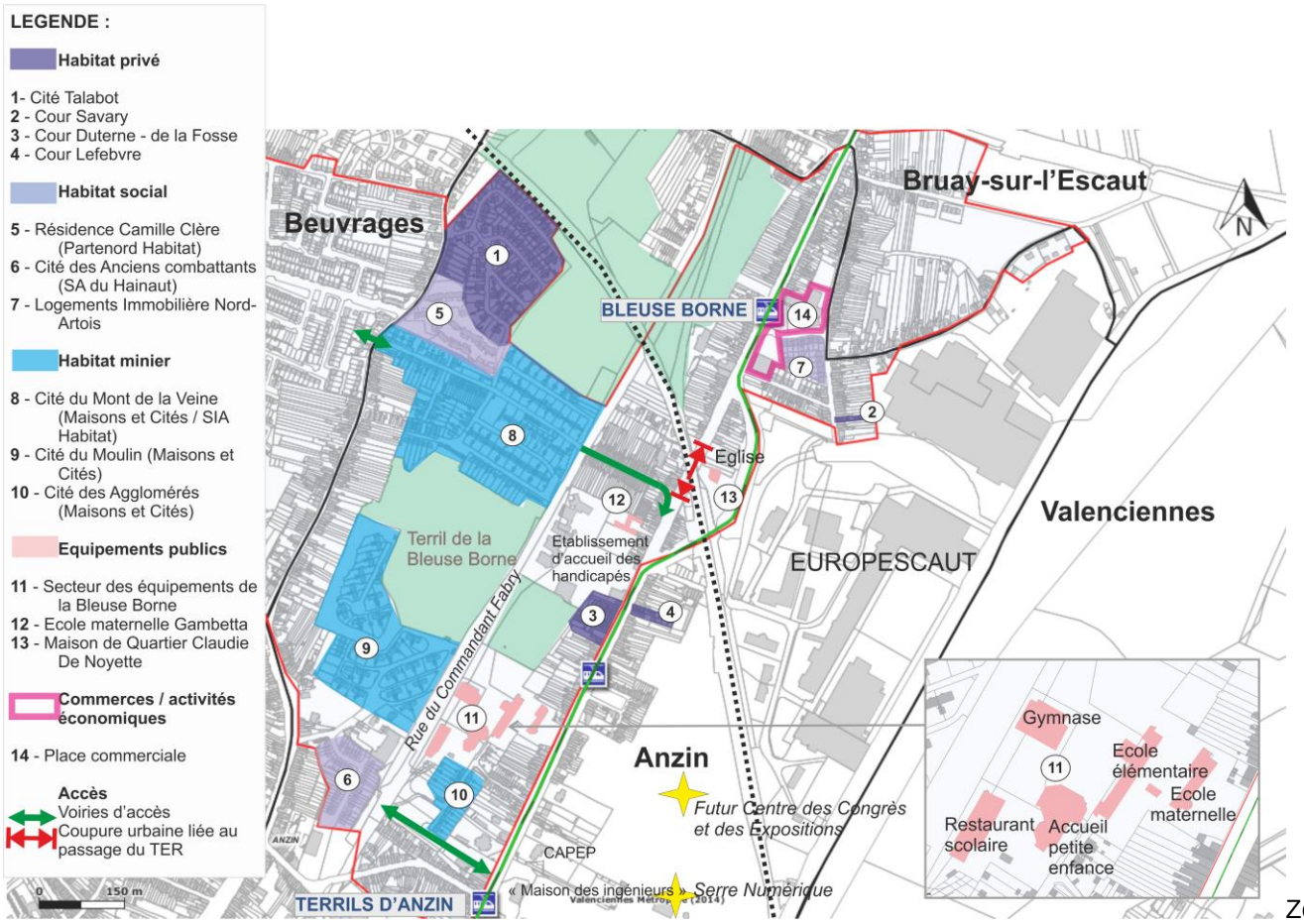
LA BRIQUETTE



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

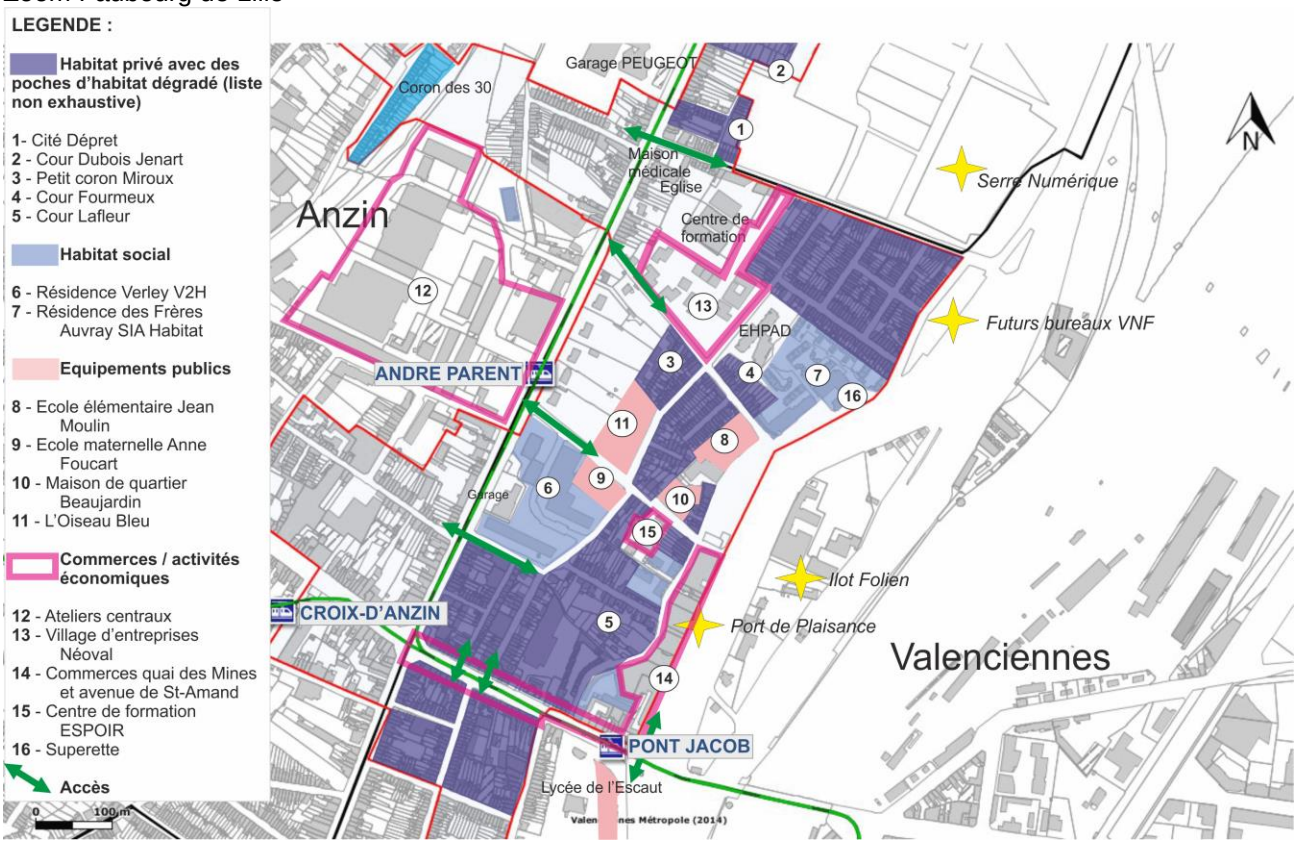
BLEUSE BORNE – FAUBOURG DE LILLE

Zoom Bleuse Borne



Zoom

Zoom Faubourg de Lille



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

LE COQ

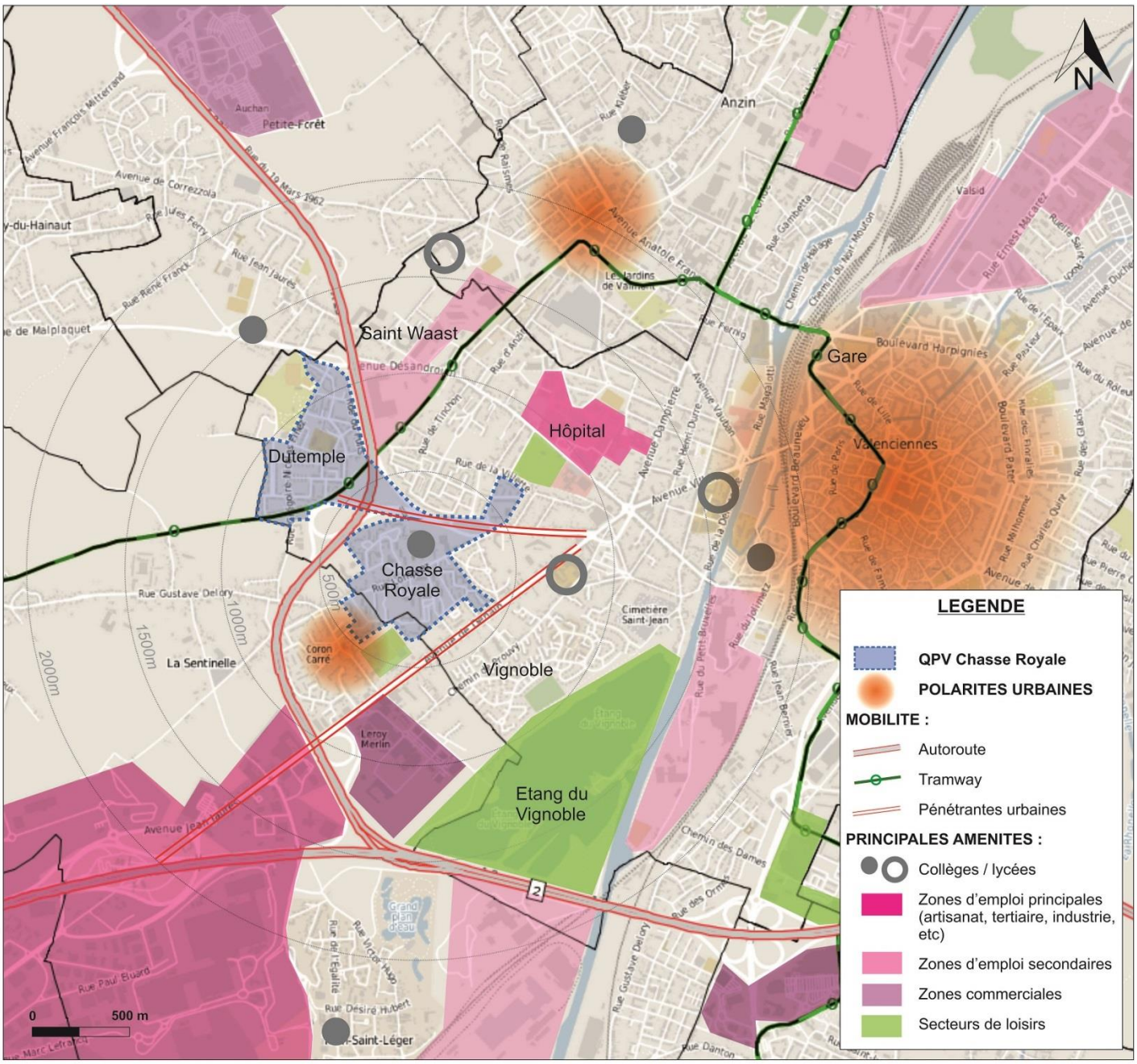


DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Annexe A3 - CARTES PRESENTANT LES DIFFERENTS ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

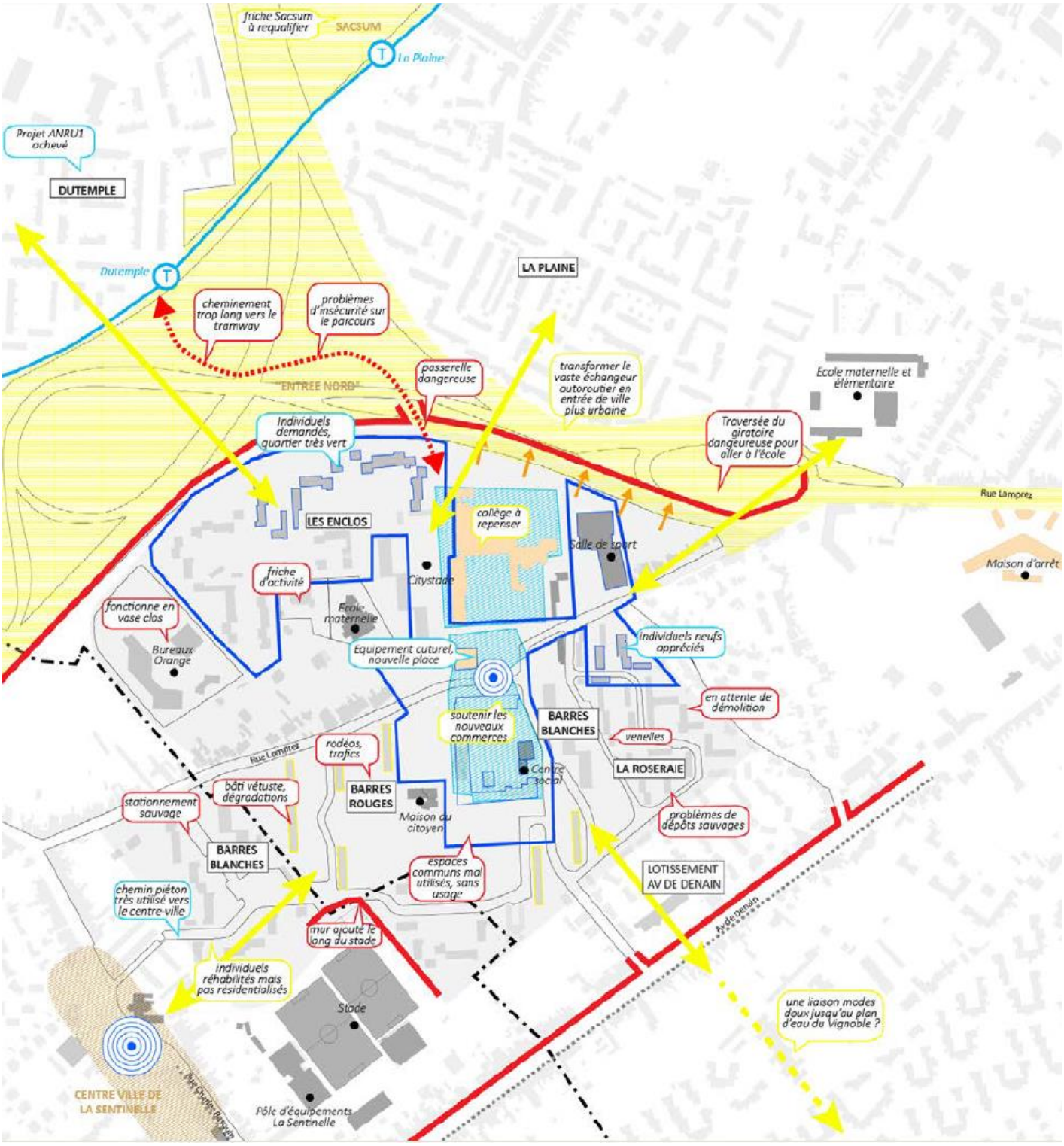
CHASSE ROYALE

Le quartier dans son environnement



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

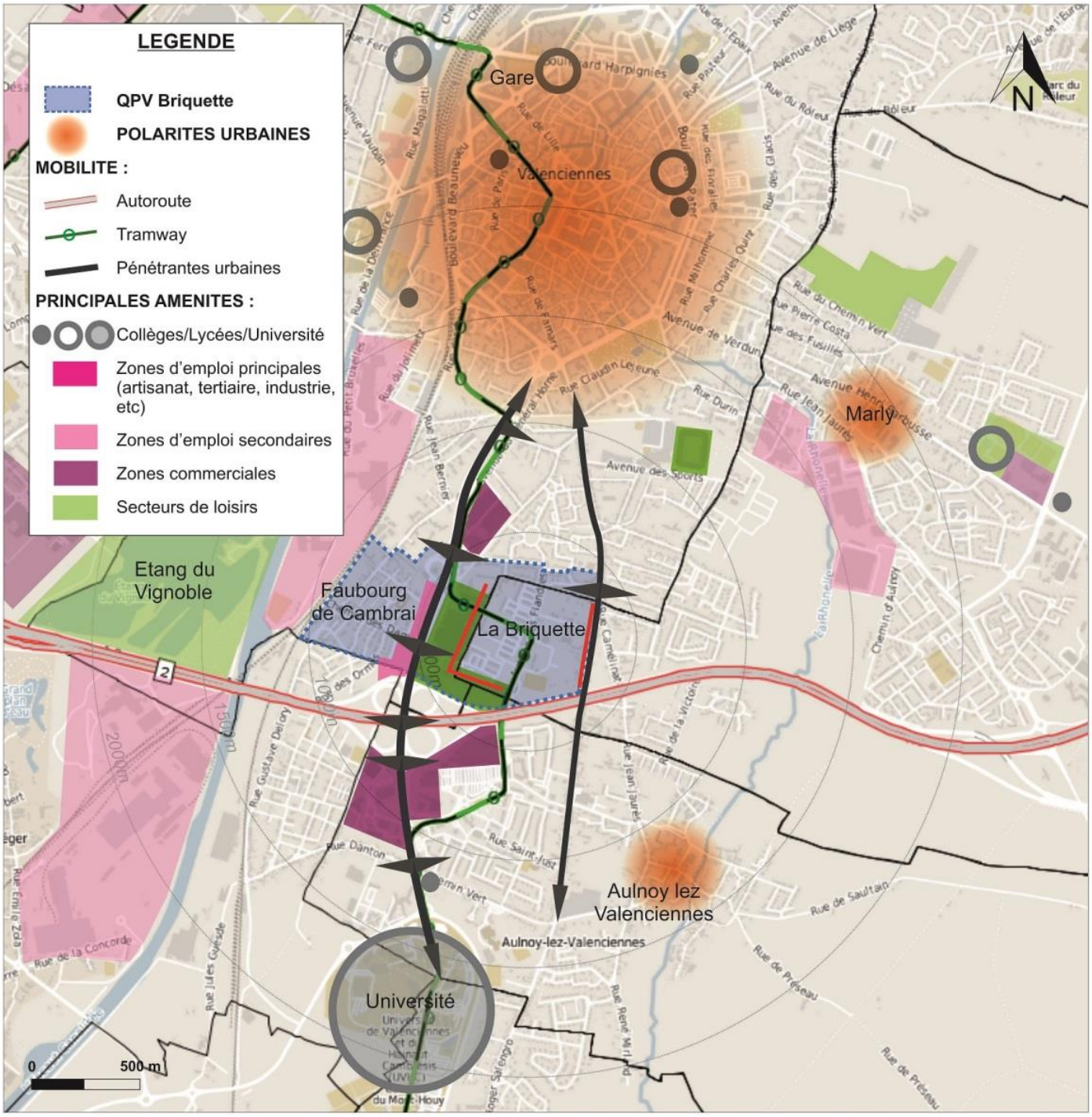
Synthèse des entretiens menés lors de la phase diagnostic



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

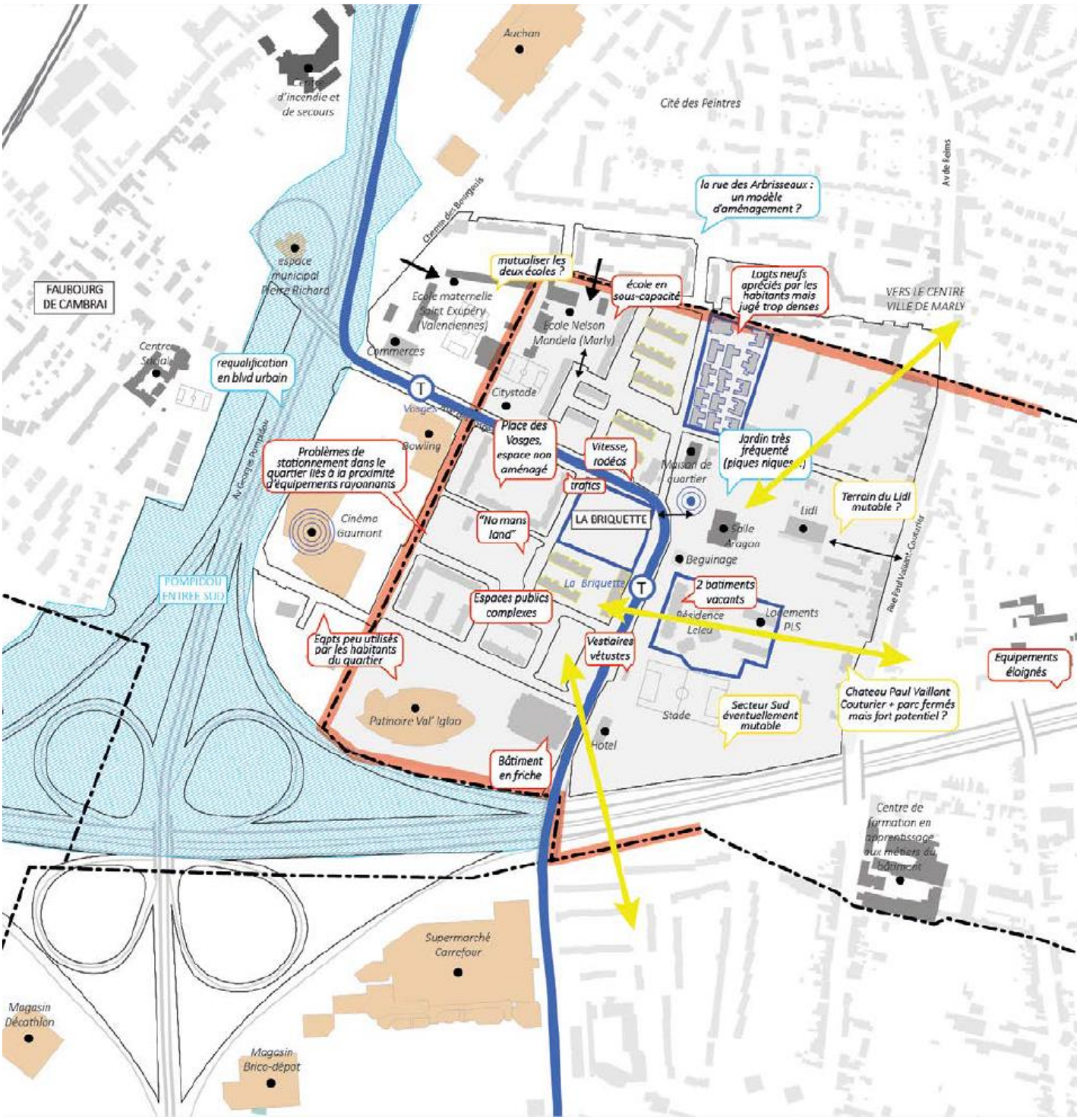
LA BRIQUETTE

Le quartier dans son environnement



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

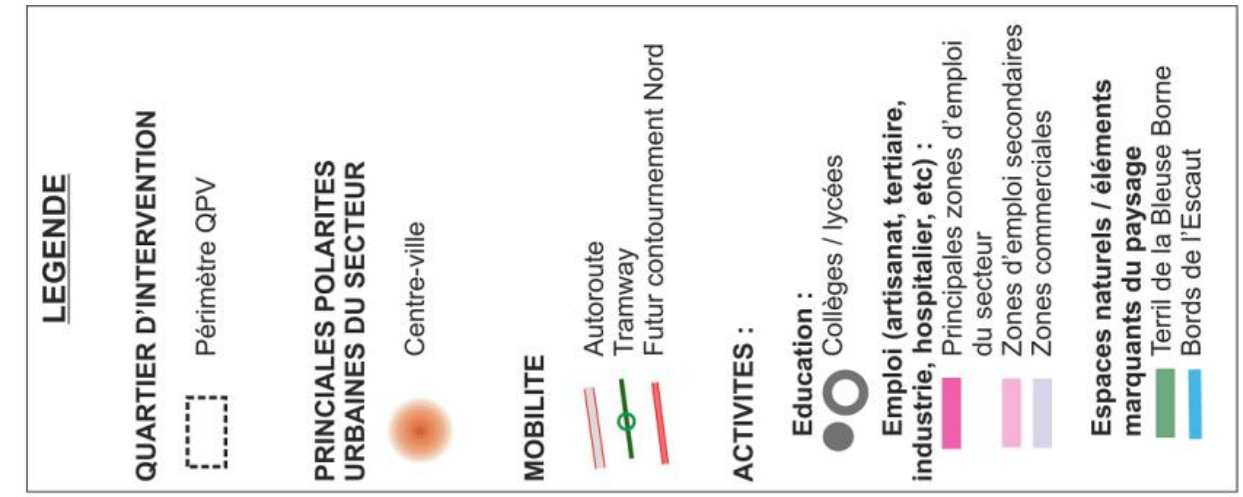
Synthèse des entretiens menés lors de la phase diagnostic

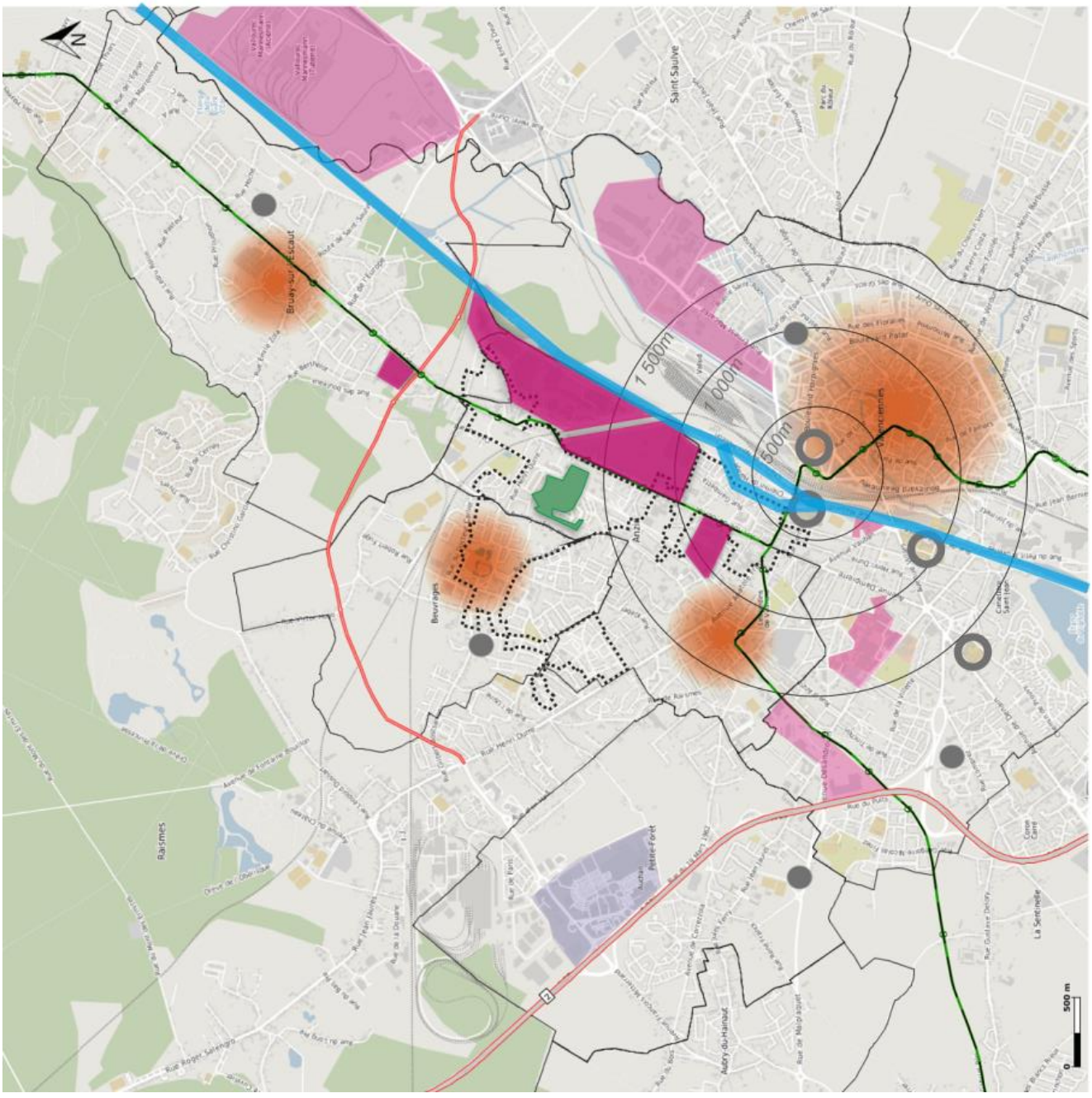


DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

BLEUSE BORNE – FAUBOURG DE LILLE

Le quartier dans son environnement

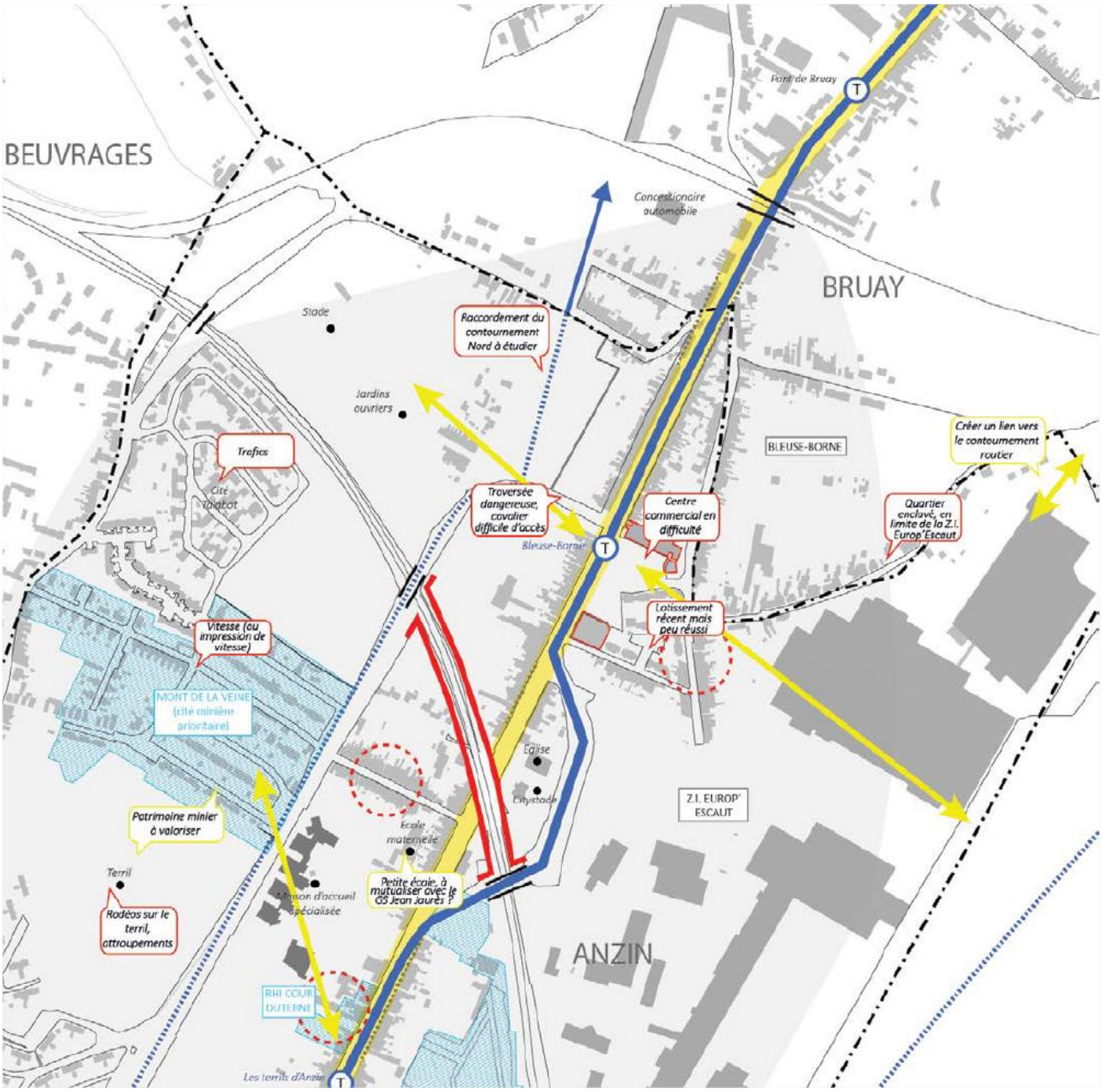




DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

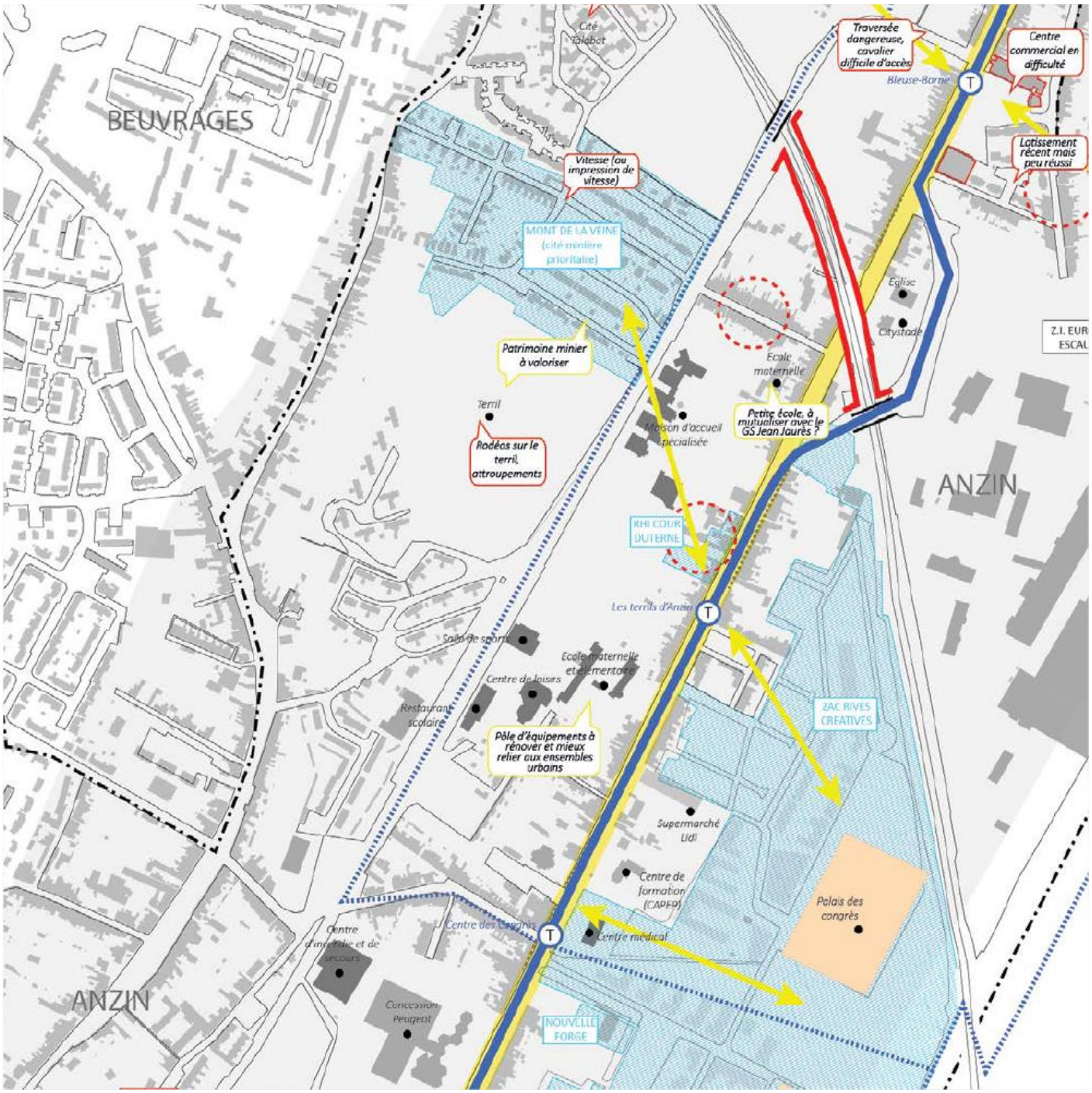
Synthèse des entretiens menés lors de la phase diagnostic

Secteur Bleuse Borne



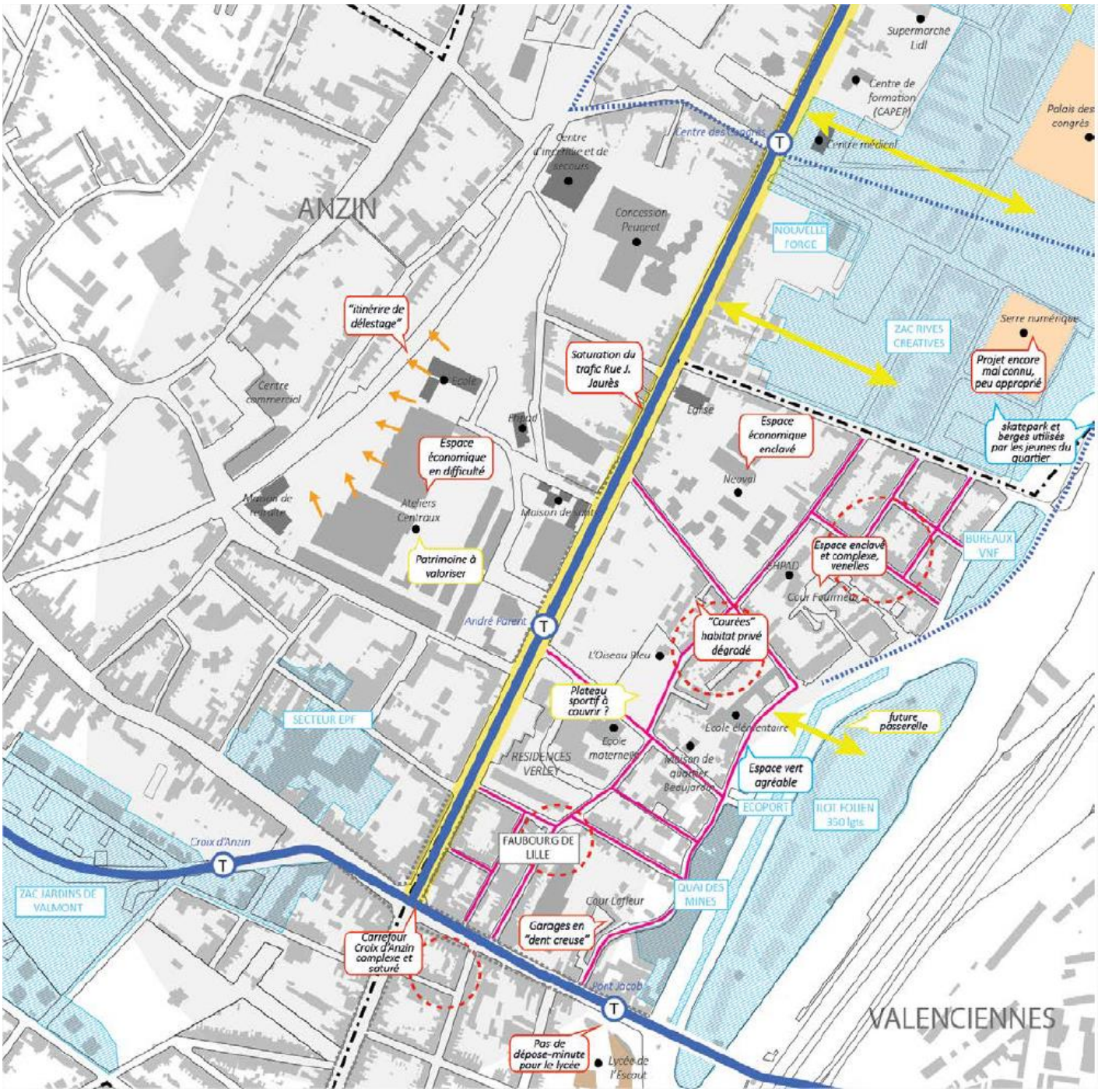
DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Secteur des Terrils



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

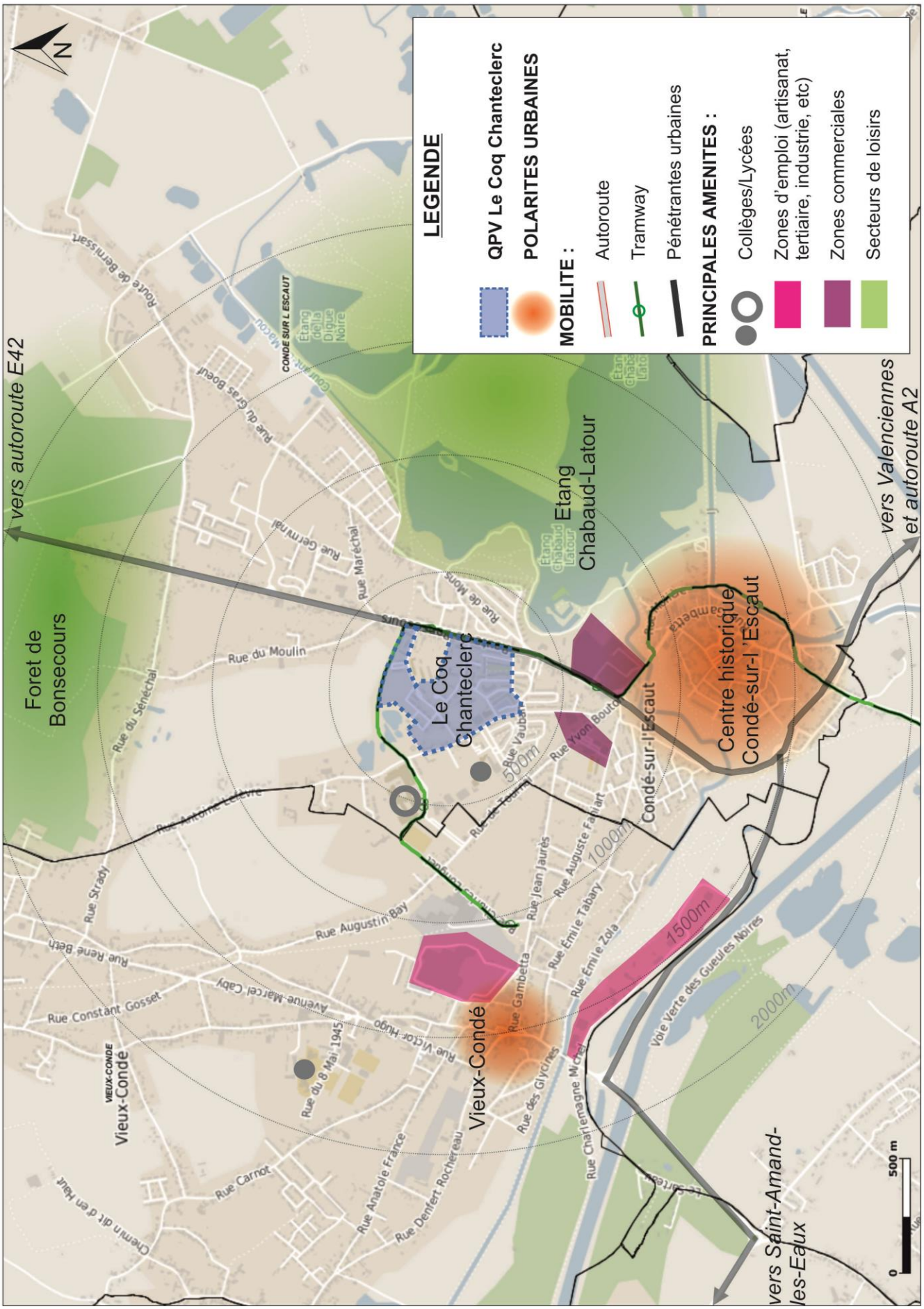
Secteur Faubourg de Lille



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

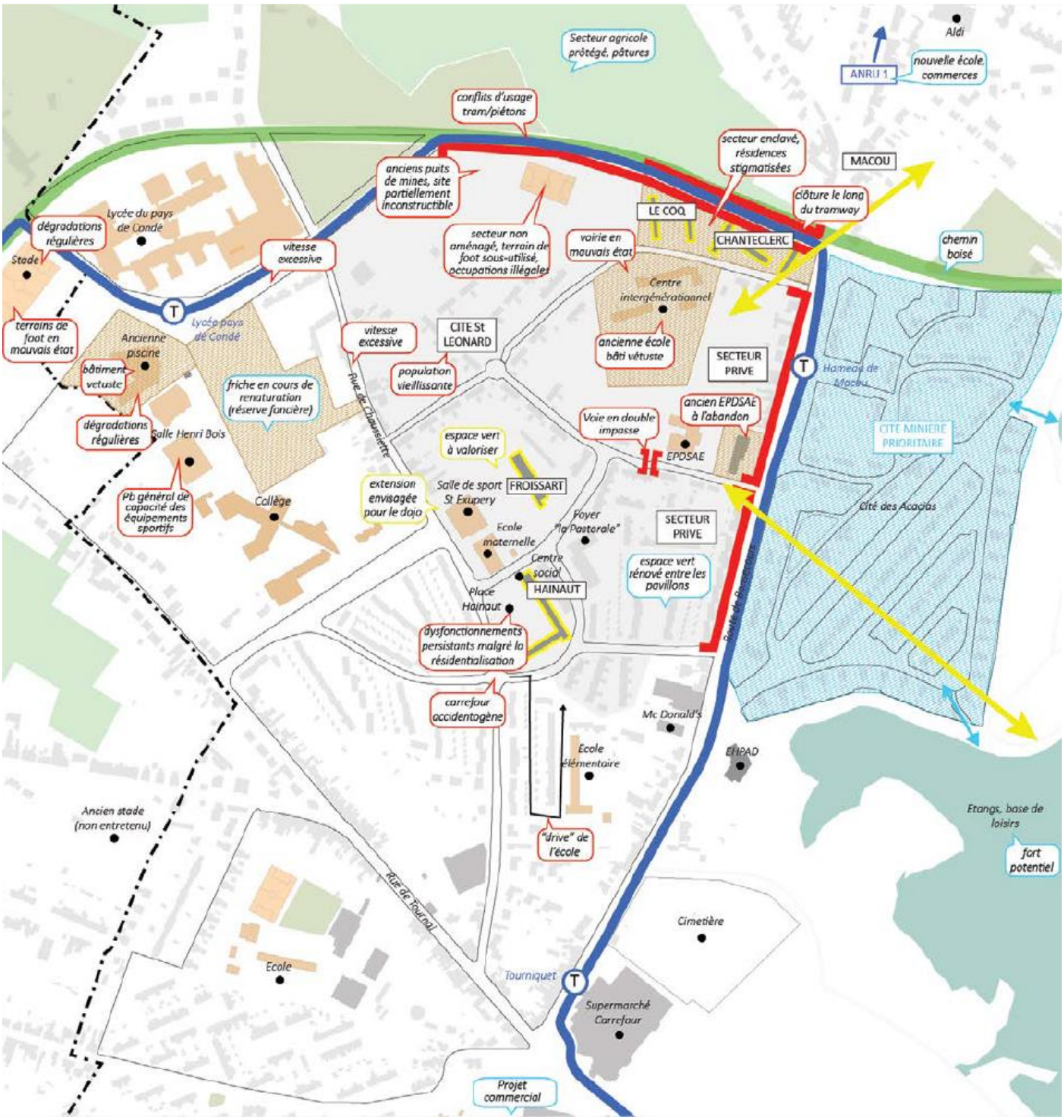
LE COQ - CHANTECLERC

Le quartier dans son environnement



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Synthèse des entretiens menés lors de la phase diagnostic



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Annexe A4 - SYNTHESE DE LA PHASE PROTOCOLE

DATES CLE PHASE PROTOCOLE

→ **26 septembre 2016** : signature du Protocole de Préfiguration

→ **Avril 2017** : Définition des enjeux et des objectifs pour les 4 sites

→ **Juin 2017** : Présentation des principes d'aménagement et de la programmation

→ **Septembre 2017** : Réunion technique partenariale

→ **Décembre 2017** : Validation de la programmation, du phasage et présentation du pré-chiffrage

→ **14 Mai 2018** : Passage en comité d'engagement

REPRESENTATION DES HABITANTS

Participation des représentants du Conseil Citoyen aux comités de pilotage

Préparation de ces réunions en présence du chef de projet Renouvellement Urbain et du chargé de mission Gestion Urbaine de Proximité

RAPPEL DES OPERATIONS FINANCEES

→ **Financement des études permettant de définir la programmation des 4 projets**

→ Mission d'urbaniste pour la définition et le suivi des projets urbains

→ Etude de marché volet commercial et économique (potentiel de développement d'une offre en immobilier d'entreprise)

→ Etude d'opportunité et de faisabilité sur les logements locatifs sociaux (démolition / restructuration / réhabilitation)

→ Etude sur l'offre et les besoins en matière d'équipement scolaire / éducatif / sportif

→ Etude de définition d'une stratégie d'évolution et d'intervention pour le collège Chasse Royale à Valenciennes

→ **Financement de l'ingénierie**

→ Directeur de projet

→ 2 chefs de projet

→ 1 chargé de mission





DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

PRINCIPALES CONCLUSIONS DES ETUDES ET GROUPES DE TRAVAIL

	Chasse-Royale /// VALENCIENNES - LA SENTINELLE	La Briquette /// MARLY	Bleuse Borne - Faubourg de Lille /// ANZIN VALENCIENNES	Le Coq - Chanteclerc /// CONDE-SUR-L'ESCAUT
Mission d'urbaniste pour la définition et le suivi des projets urbains	- Une **nécessaire intervention sur l'entrée Nord de l'agglomération** pour désenclaver le quartier et ses équipements - Une **centralité** initiée dans l'ANRU 1 **à conforter** - Des porosités à créer entre le quartier et les quartiers avoisinants - Une **trame viaire à restructurer et hiérarchiser autour d'îlots urbain cohérents**	- Un **désenclavement nécessaire du quartier** pour le rattacher à son environnement (lien vers avenue Pompidou, et Paul Vaillant Couturier à Marly) - Une **trame viaire à hiérarchiser** suite à différentes démolitions réalisées dans le cadre de l'ANRU 1	Une priorité qui doit être portée au **traitement de l'habitat privé dégradé** afin de **réduire le contraste** entre d'une part le quartier ancien qui concentre les dysfonctionnements urbains et sociaux, et d'autre part le parc des Rives Créatives de l'Escaut, symbole de la reconversion réussie du territoire autour de la filière d'excellence du numérique	- **Une centralité à renforcer autour de la place du Hainaut** - Des connexions directes à créer entre le quartier et la route de Bonsecours - Des liaisons à structurer entre la partie Nord et la partie Sud du quartier
Etude de marché volet commercial et économique (potentiel de développement d'une offre en immobilier d'entreprise)	- Un potentiel dans le cadre de la reconfiguration de l'entrée Nord de Valenciennes **>>> Préconisation : implantation d'entreprises sur l'axe de l'entrée nord reconfiguré**	- Un potentiel avéré lié à la proximité de l'avenue Pompidou (développement économique) et du pôle tertiaire **>>> <u>Préconisation</u> : développement d'un pôle artisanal**	- Une programmation économique à travailler en complémentarité avec le parc des Rives Créatives de l'Escaut **>>> <u>Préconisation</u> : recomposer une centralité de proximité sur la place de la Bleuse Borne et requalifier le site patrimonial des Ateliers Centraux (programmation à définir)**	- Pas de potentiel identifié (proximité avec le centre-ville et la route de Bonsecours)
Etude d'opportunité et de faisabilité sur les logements locatifs sociaux (démolition / restructuration / réhabilitation)	- La **démolition des barres rouges** commencée dans l'ANRU1 à achever - Des barres blanches en bon état mais marquant très fortement l'image du quartier **>>> préconisation de démolition partielle / réhabilitation**	- Des logements individuels non traités dans le cadre de l'ANRU 1 et dont l'état technique nécessite leur démolition - Des logements collectifs place du Vosges vieillissants et très stigmatisés dont la démolition est nécessaire pour changer l'image		- Un **parc locatif social en état médiocre** qui nécessite la démolition des logements situés au nord du quartier (Cytises) et une réhabilitation lourde des résidences Hainaut et Froissart

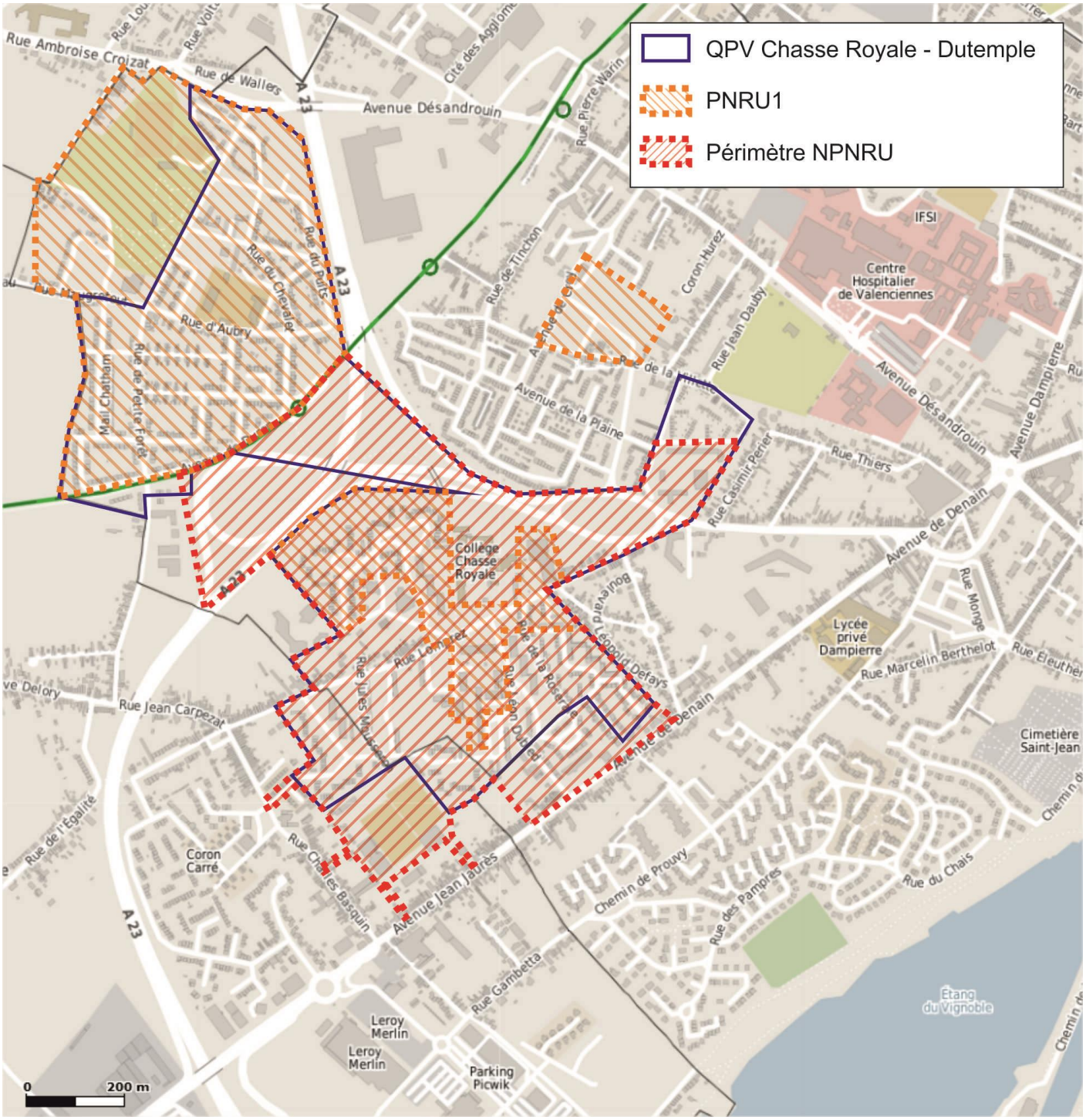
DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

	- Des **logements individuels réhabilités dans le temps du PNRU 1 à résidentialiser** pour plus d'attractivité	du quartier - Des logements collectifs à réhabiliter et à résidentialiser		
Etude sur l'offre et les besoins en matière d'équipement scolaire / éducatif / sportif	- Des écoles éclatées de part et d'autres de l'entrée nord défavorisant la maternelle Weiss (problème pour les fratries), des bâtiments vieillissant plus particulièrement sur la partie Cuveillier **>>> préconisation : regroupement sur un seul site, à proximité immédiate du collège**	- Des **équipements vieillissants** et sur-occupés (écoles, salle de sports) voire **vétustes** (vestiaires du stade) **>>> <u>Préconisation</u> : construction d'une école intercommunale pour les élèves de la Briquette et les élèves du Faubourg de Cambrai à Valenciennes scolarisés à l'école Saint-Exupéry**	- Des équipements scolaires à faire évoluer au regard de leur état vieillissant et en prévision des évolutions démographiques à venir **>>> <u>Préconisation</u> :** Réhabilitation / extension de l'école maternelle Jaurès à Anzin Construction d'un restaurant scolaire mutualisé entre les écoles maternelles et élémentaires du Faubourg de Lille >>> les réflexions qui ont suivi ont permis d'aboutir à un projet plus ambitieux autour de l'école élémentaire Moulin qui fera l'objet d'une réhabilitation / extension de manière à accueillir les élèves de la maternelle Foucart ainsi qu'un restaurant scolaire	- Des équipements publics vétustes et sous-calibrés **>>> <u>Préconisation</u> : création d'un équipement socio-culturel pour regrouper en même lieu, central à l'échelle du quartier, les différentes activités socio-culturelles permettant d'animer le quartier**
Etude de définition d'une stratégie d'évolution et d'intervention pour le collège Chasse Royale à Valenciennes	- Un collège de secteur en déclin, des bâtiments dégradés et très énergivores, un déficit de visibilité depuis le quartier et depuis l'extérieur **>>> préconisation : mise en place d'un projet pédagogique innovant, restructuration totale des bâtiments et construction d'un internat**			

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

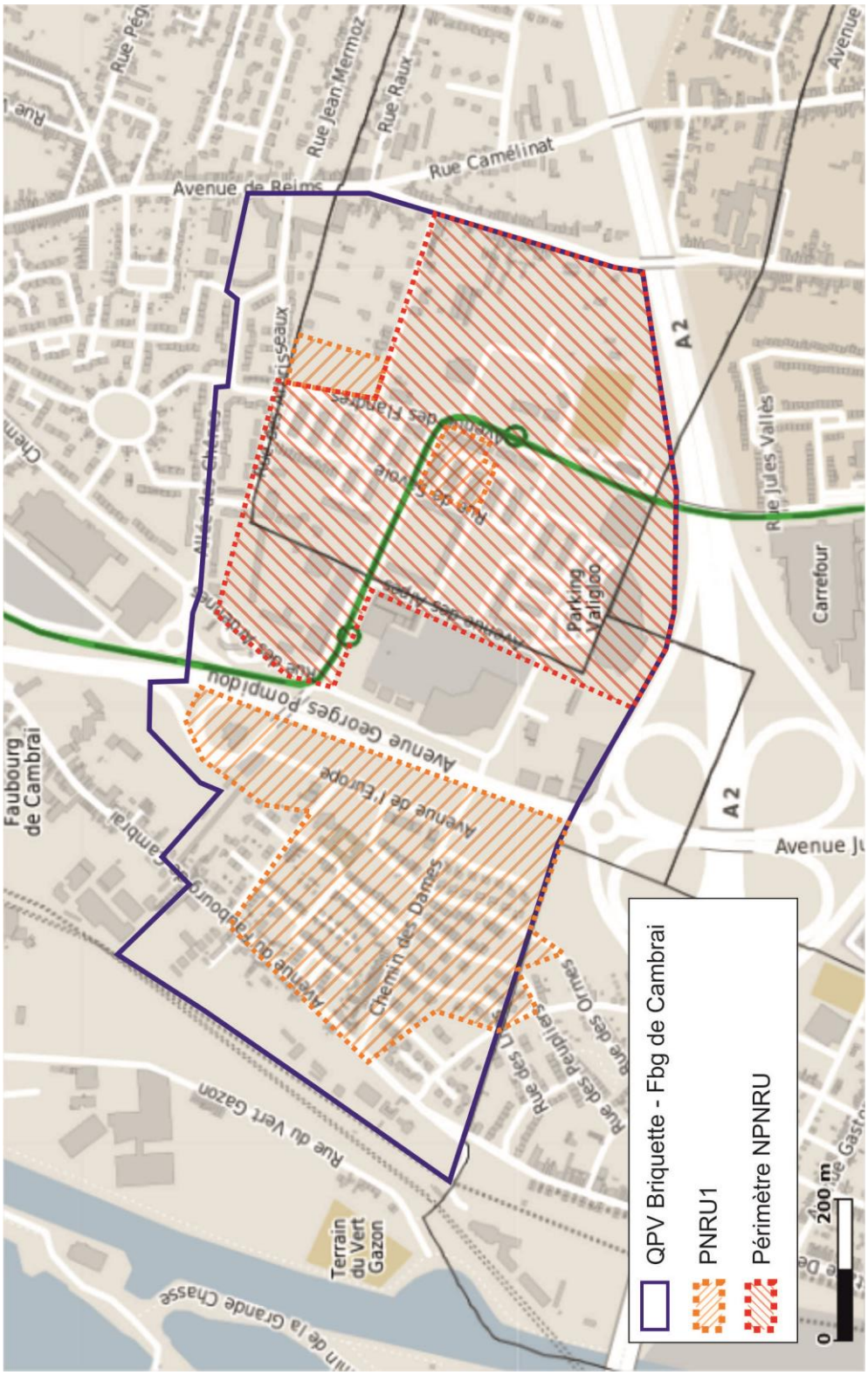
Annexe A5 - CARTES PERMETTANT D'IDENTIFIER LES SECTEURS IMPACTES PAR LE PNRU 1 ET LE PERIMETRE D'INTERVENTION PROPOSE POUR LE NPNRU

CHASSE ROYALE



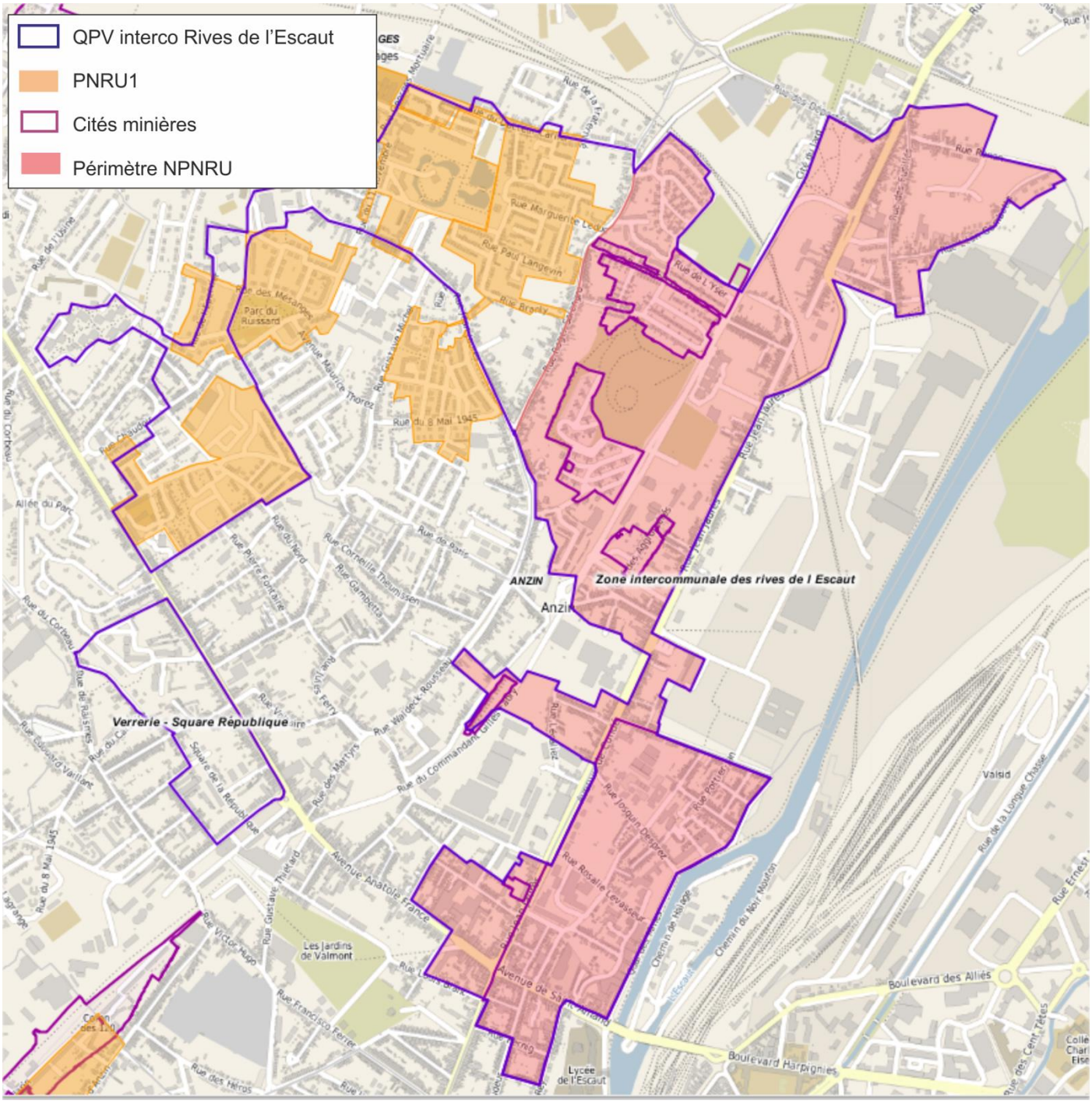
DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

LA BRIQUETTE



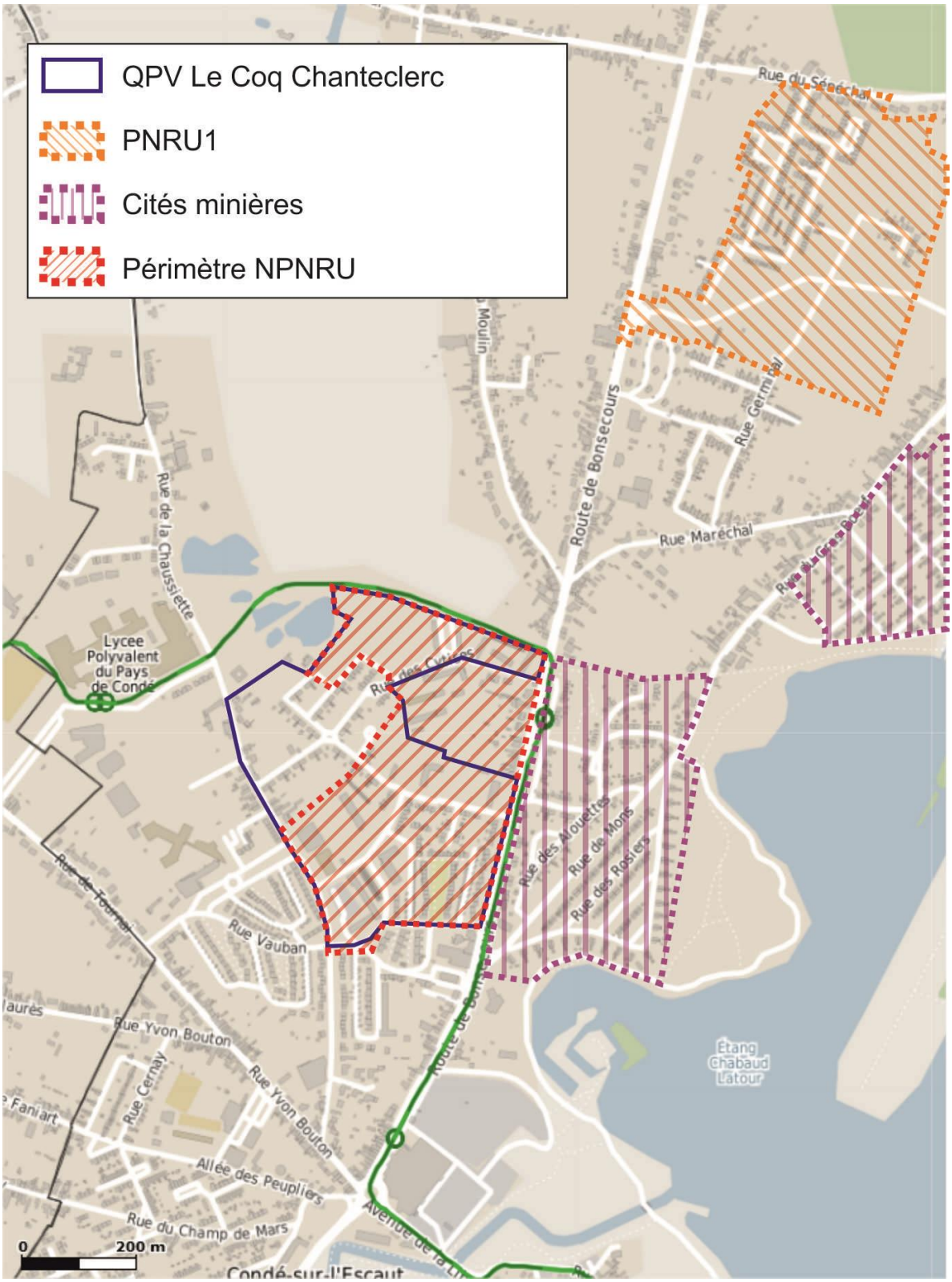
DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

BLEUSE BORNE – FAUBOURG DE LILLE



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

LE COQ CHANTECLERC



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Annexe A6 - TABLEAU DE BORD DE SUIVI DES OBJECTIFS URBAINS DES PROJETS

Principes et modalités d'élaboration

En application de l'article 2.2 de la convention pluriannuelle, les tableaux de bord déclinés ci-après formalisent, pour chaque quartier concerné par la convention et de façon hiérarchisée, les objectifs urbains recherchés par le projet. Des indicateurs quantitatifs retenus par le porteur de projet permettent d'objectiver les cibles visées pour la fin de la convention. Ces indicateurs alimenteront le suivi tout au long du projet de l'atteinte de ces objectifs.

Ce tableau de bord est élaboré par le porteur de projet en suivant les étapes ci-après :

1ère étape : le porteur de projet définit quel est le périmètre adéquat pour suivre les objectifs du projet : l'intégralité du quartier ou un périmètre restreint au sein du quartier. Pour ce faire, il sélectionne les IRIS sur le périmètre desquels les indicateurs de suivi de ces objectifs seront calculés.

2ème étape : le porteur de projet formalise et hiérarchise les objectifs urbains recherchés par le projet. Le cas échéant, il indique l'objectif incontournable du NPNRU auquel se rapporte la problématique abordée (cf. les objectifs incontournables décrits à l'article 3.2. du titre I du règlement général de l'Anru relatif au NPNRU).

3ème étape : le porteur de projet identifie, pour chacun des objectifs urbains recherchés, un (ou des) indicateur(s) de suivi quantitatif qui lui semble(nt) le plus à même de traduire les évolutions attendues au regard des objectifs urbains recherchés.

Ces indicateurs sont soit sélectionnés parmi le « panier d'indicateurs NPNRU » mis à disposition par l'Anru soit proposés à l'initiative du porteur de projet.

4ème étape : pour les indicateurs sélectionnés parmi le « panier d'indicateurs NPNRU », pour simplifier le travail demandé aux acteurs locaux, les valeurs initiales sont le plus souvent mises à disposition par l'ANRU dans l'outil numérique sur le périmètre retenu par le porteur de projet. Pour certains de ces indicateurs, l'ANRU n'a pas les ressources statistiques pour mettre cette information à disposition des acteurs locaux. Ces indicateurs sont donc accompagnés d'une méthode de calcul qui doit être suivie par le porteur de projet s'il souhaite retenir l'un de ces derniers. Le respect de cette méthode permettra à l'ANRU de disposer de valeurs comparables les unes aux autres sur l'ensemble des projets ayant retenu ces indicateurs.

5ème étape : pour chacun des indicateurs de suivi quantitatif retenu, le porteur de projet définit des cibles visées par le projet. Les cibles à atteindre d'ici la fin de la convention sont indiquées en valeur chiffrée, les cibles à atteindre à plus long terme peuvent être indiquées en tendances (flèches). Le porteur de projet explicite, de manière synthétique, le choix de la cible visée au regard du contexte local et des moyens qu'il est prévu de mettre en œuvre dans la convention. Il pourra utilement s'appuyer sur la fiche de contextualisation mise à disposition par l'ANRU et synthétisant des données utiles à la compréhension du contexte local.

Le tableau sera saisi sous format numérique dans l'outil mis à disposition par l'Anru dont un export en PDF sera annexé à la convention.

Le tableau ci-après présente les indicateurs qui feront l'objet d'un suivi au cours des projets urbains menés sur les quatre quartiers

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

N° indicateur	Indicateur - Nom de l'indicateur - Détail du calcul - sources mobilisées	Ce que l'indicateur contribue à mesurer
1	**Diversité des statuts de logement : nombre de résidences principales dans le quartier** Total de résidences principales du quartier *(source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	Élargir les parcours résidentiels et prendre en compte la diversité des besoins en logement sur le quartier
2	**Diversité des statuts de logement : part de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales du quartier** Part de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales du quartier *(source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	Élargir les parcours résidentiels et prendre en compte la diversité des besoins en logement sur le quartier
3	**Diversité des statuts de logement : part de logements privés parmi les résidences principales du quartier** Part de logements privés parmi les résidences principales du quartier *(source : INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	Élargir les parcours résidentiels et prendre en compte la diversité des besoins en logement sur le quartier
6	**Équilibre de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération** Part des logements locatifs sociaux de l'agglomération présente sur le quartier *(source : INSEE - Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS), agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	Contribuer au rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération en prenant en compte la tension de marché
7	**Offre locative abordable dans le quartier** Part des logements locatifs sociaux du quartier dont les loyers sont inférieurs aux plafonds PLAI *(source: Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS), agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	Contribuer au rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle de l'agglomération en maintenant une offre locative abordable et en posant la question de sa concentration dans le quartier
15	**Offre de services dans le quartier** Nombre de services publics et privés du quartier pour 1000 habitants, pondéré en fonction du type de service *(source: INSEE - Base Permanente des Équipements (BPE), INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	Améliorer si nécessaire la gamme de services et d'équipements de proximité indispensables, voire s'engager dans une gamme de niveau supérieur
16	**Offre d'équipements dans le quartier** Nombre d'équipements publics de proximité du quartier pour 1000 habitants, y. c. les équipements scolaires *(source: INSEE - Base Permanente des Équipements (BPE), INSEE - Recensement de la Population (RP), agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	Améliorer si nécessaire la gamme de services et d'équipements de proximité indispensables, voire s'engager dans une gamme de niveau supérieur
17	**Fonction économique du quartier** Surface de plancher du quartier dédiée à l'activité économique *(source: données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation pour les IRIS sélectionnés)*	Maintenir ou développer une fonction économique dans le quartier lorsque cela est envisageable
21	**Consommation énergétique des logements locatifs sociaux du quartier** Estimation de la consommation énergétique moyenne des logements locatifs sociaux du quartier *(source: données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation des IRIS sélectionnés)*	Améliorer la performance énergétique des logements locatifs sociaux du quartier
23	**Adaptation au changement climatique** Part des surfaces imperméabilisées par rapport à la surface totale du quartier *(source: données renseignées localement selon la méthode établie par l'ANRU, agrégation des IRIS sélectionnés)*	Contribuer à la réduction des phénomènes d'îlots de chaleur, en lien avec la végétalisation. Contribuer à la réduction du risque d'inondation

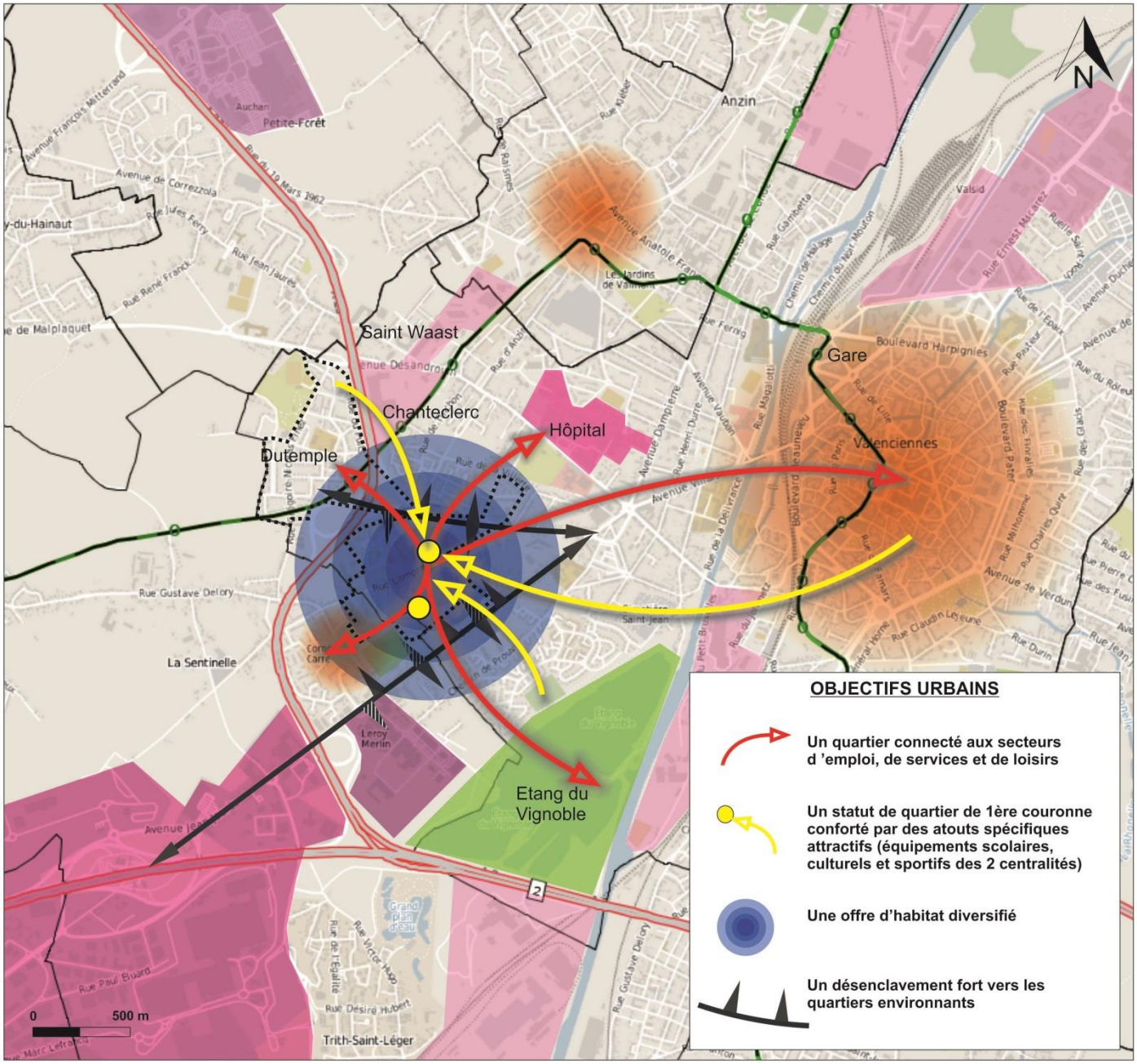
DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

N° indicateur	Indicateur - Nom de l'indicateur - Détail du calcul - sources mobilisées	Ce que l'indicateur contribue à mesurer
A	**Evolution démographie** : évolution quantitative et qualitative de la population du quartier (nombre d'habitants, CSP, pyramides des âges, compositions familiale, etc.)	Développer l'attractivité du quartier et la mixité sociale
B	**Evolution économique** : niveaux de revenus (par décile), taux d'emploi, taux de chomage, allocataires RSA, CAF	Améliorer l'accès à l'emploi
C	**Evolution sociale** (en lien avec les objectifs du contrat de ville) : thématiques éducation, santé, sécurité, prévention de la délinquance, mobilité, etc.	Développer l'accès à l'éducation, la santé. Favoriser la tranquillité
D	**Evolution de peuplement** : profil des nouveaux entrants, motivations/freins à l'installation dans le quartier (nouveaux besoins et services à renforcer ou à développer)	Développer l'attractivité du quartier et la mixité sociale

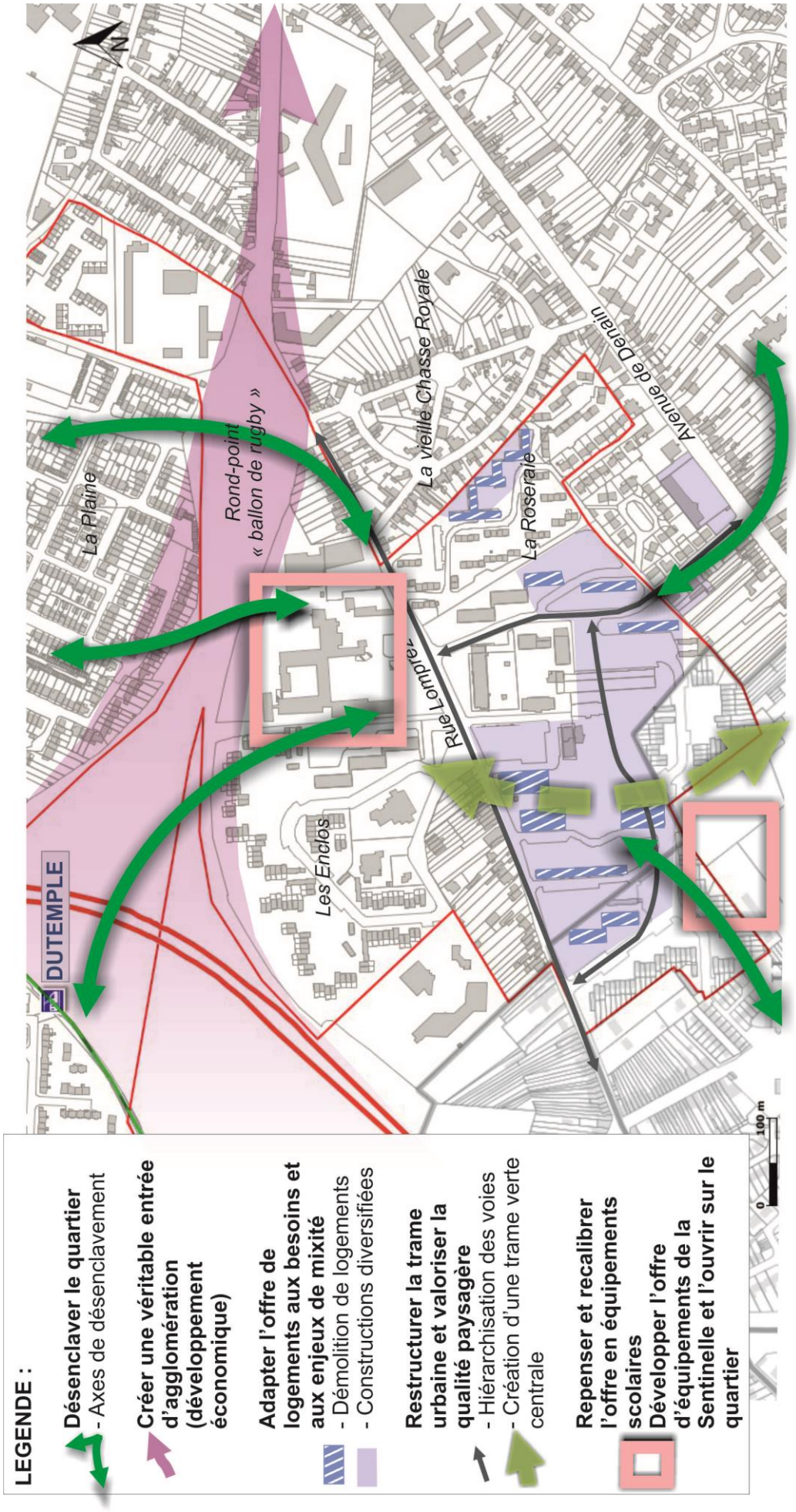
DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Annexe A7 - SCHEMAS DE SYNTHESE TRADUISANT LES OBJECTIFS URBAINS PRIORITAIRES RETENUS SUR CHACUN DES QUARTIERS

CHASSE ROYALE

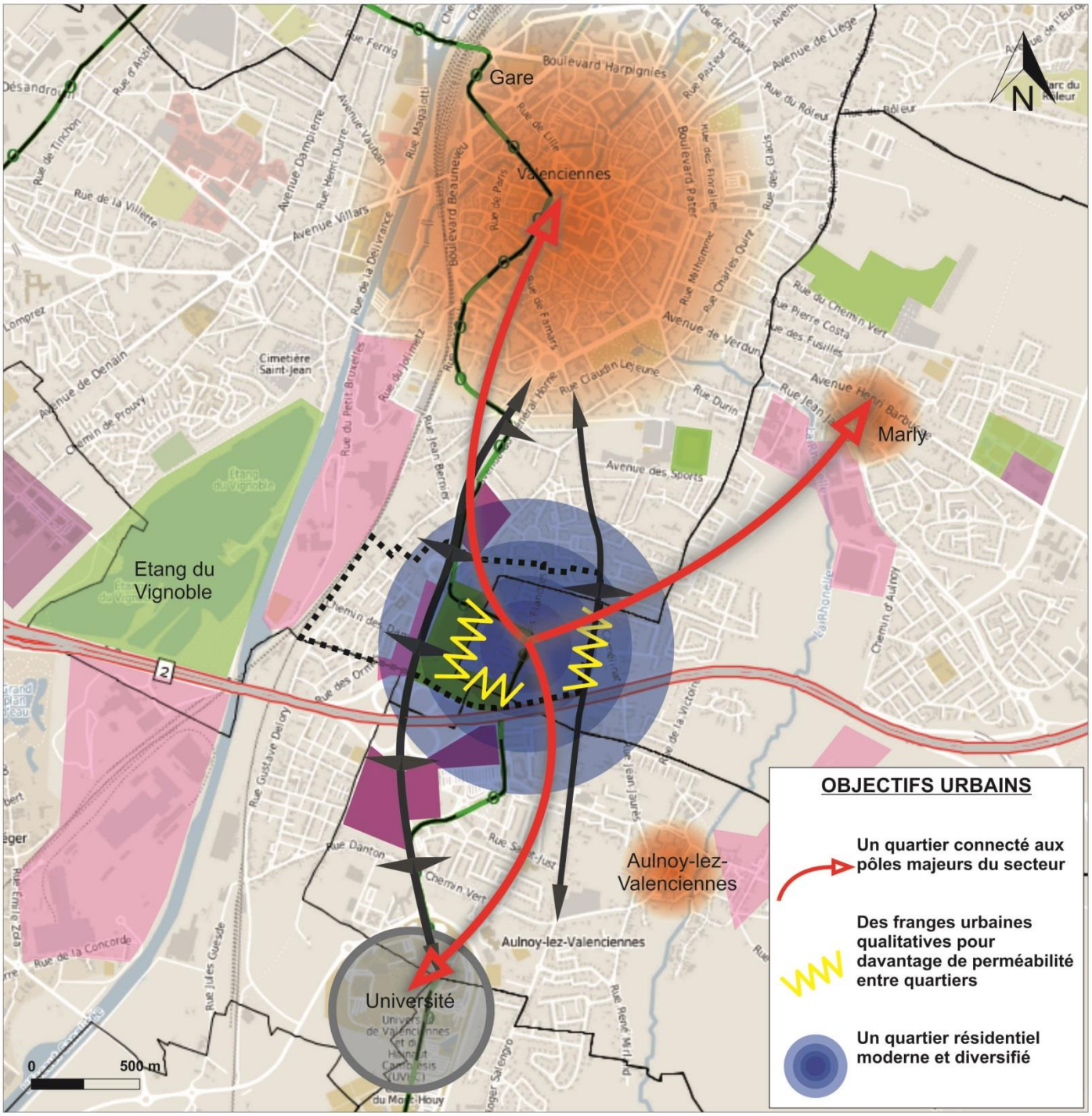


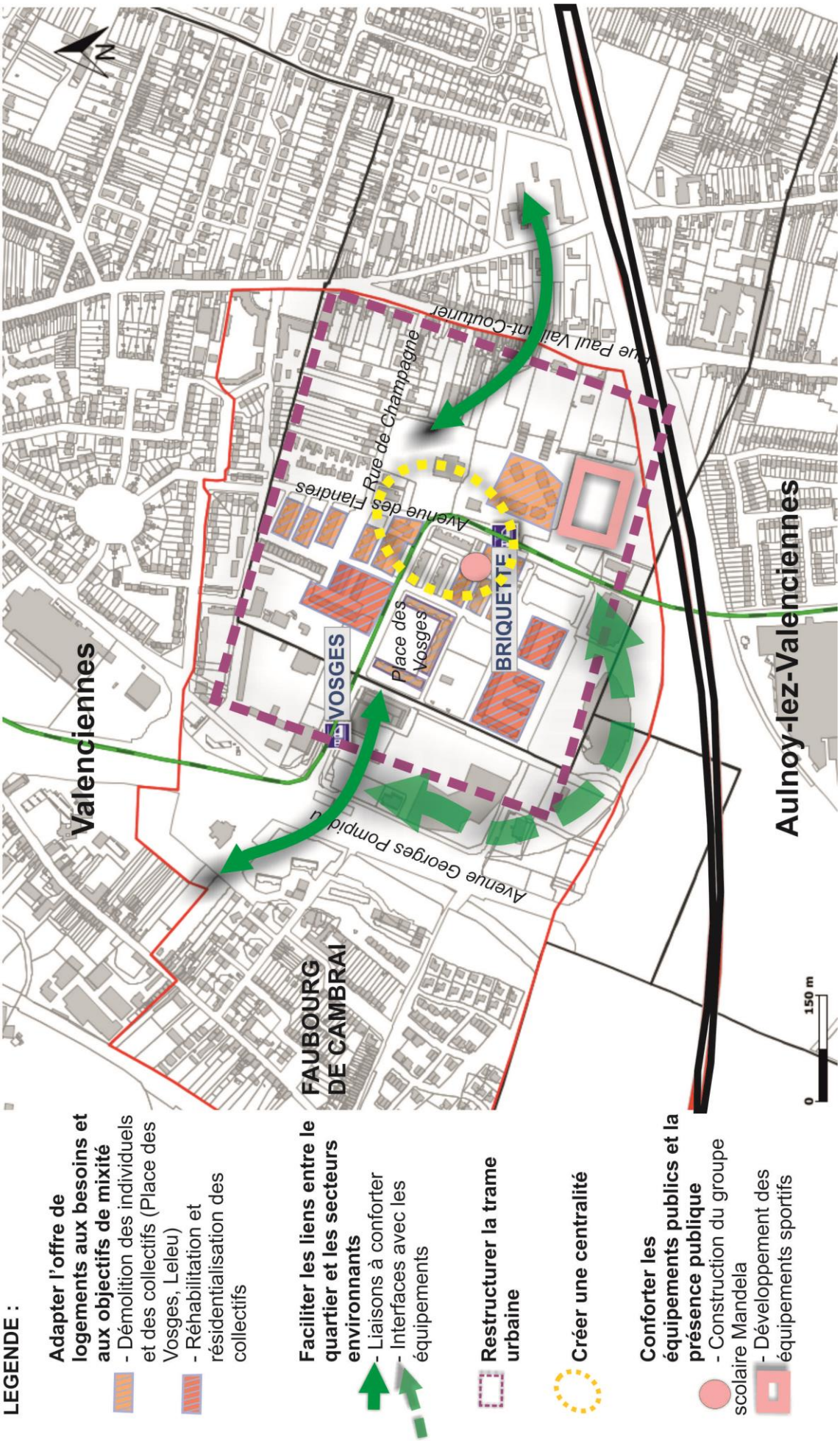
DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

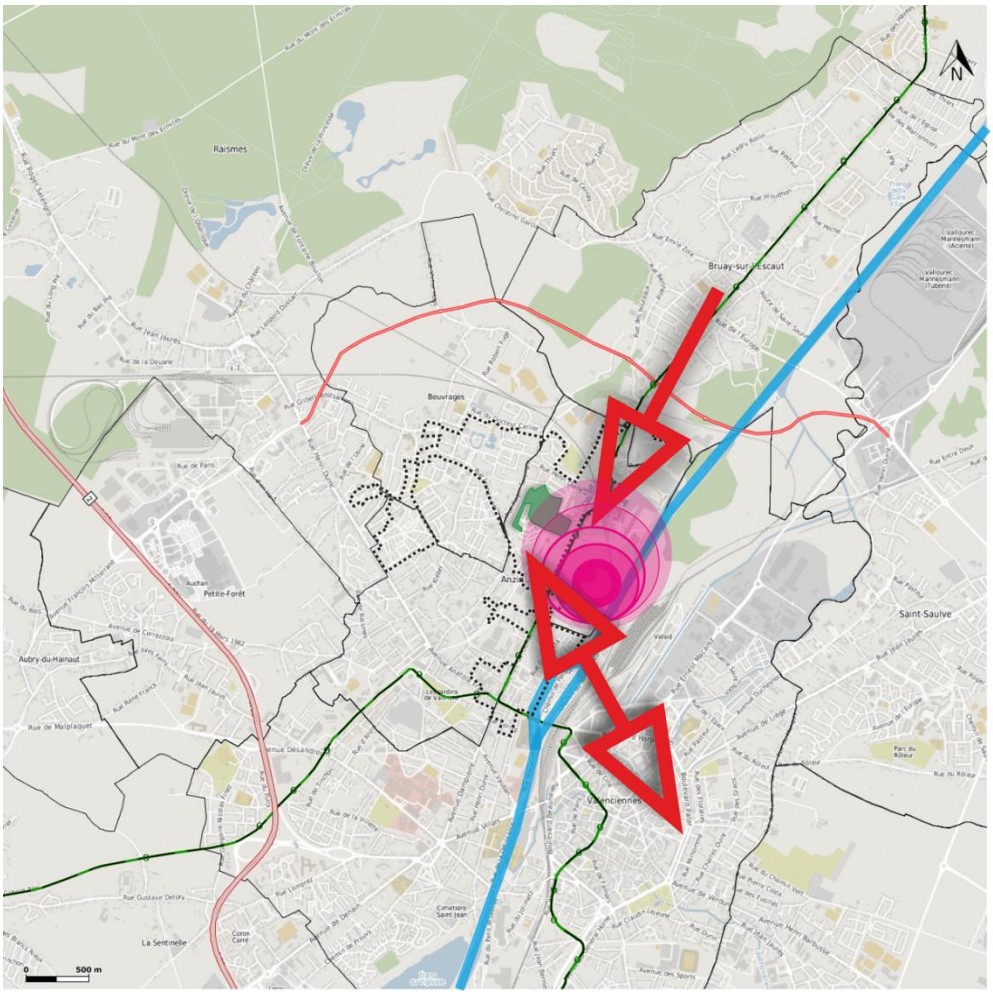
LA BRIQUETTE




N
Valenciennes
Aulnoy-lez-Valenciennes
FAUBOURG DE CAMBRAI
VOSGES
BRIQUETTERIE
Rue de Champagne
Avenue des Flandres
Place des Vosges
Avenue Georges Pompidou
Rue Paul Vaillant-Couturier
0
150 m
LEGENDE :
Adapter l'offre de logements aux besoins et aux objectifs de mixité
- Démolition des individuels et des collectifs (Place des Vosges, Leleu)
- Réhabilitation et résidentialisation des collectifs
Faciliter les liens entre le quartier et les secteurs environnants
- Liaisons à conforter
- Interfaces avec les équipements
Restructurer la trame urbaine
Créer une centralité
Conforter les équipements publics et la présence publique
- Construction du groupe scolaire Mandela
- Développement des équipements sportifs

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

BLEUSE BORNE – FAUBOURG DE LILLE



LEGENDE

Repositionner le quartier entre le centre-ville de Valenciennes et le Pays de Condé

S'appuyer sur la dynamique de développement économique autour des projets structurants à l'échelle de l'agglomération pour faire levier sur la restructuration du quartier

Quartier d'intervention

Périmètre QPV

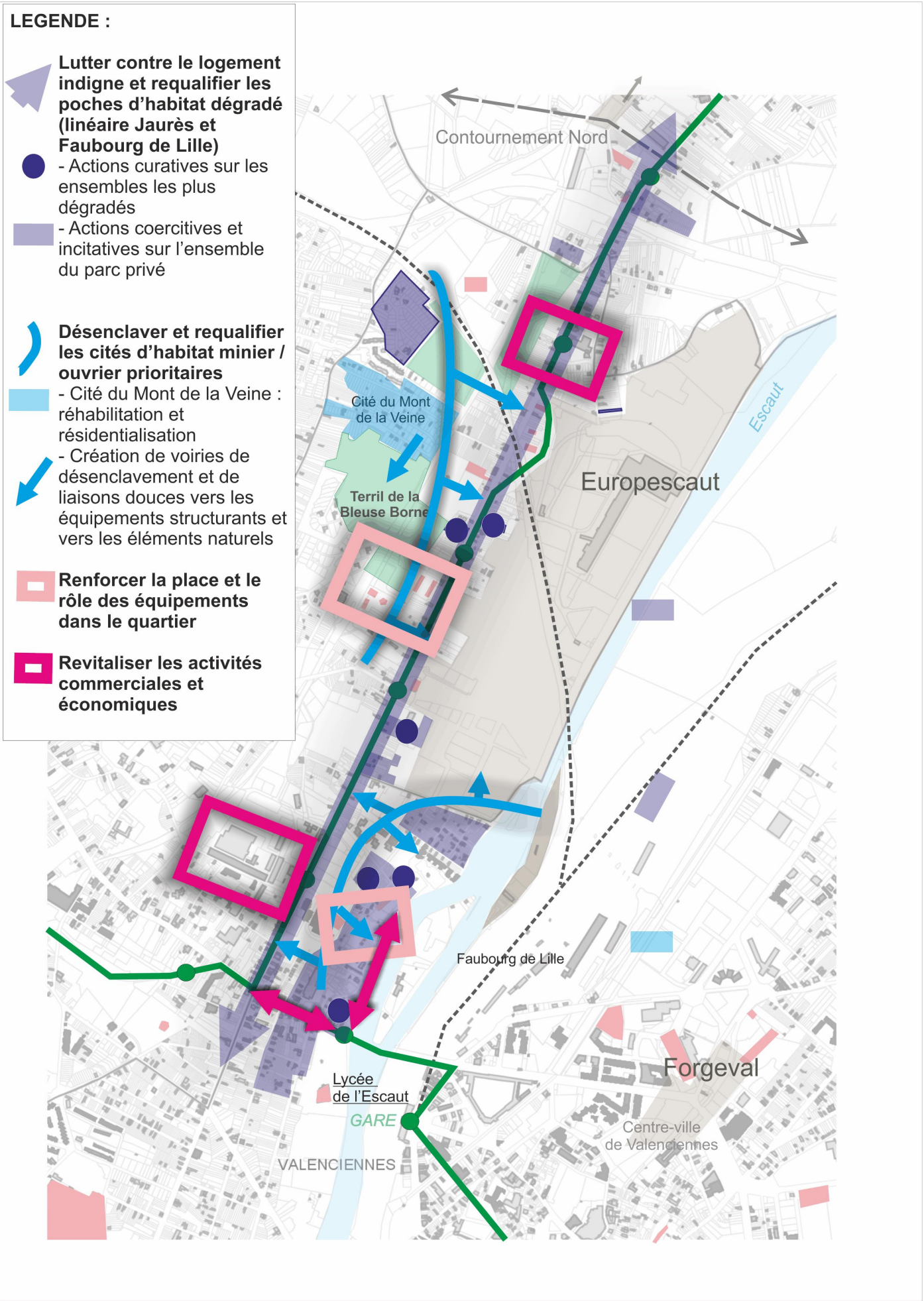
Espaces naturels / éléments marquants du paysage

Terril de la Bleuse Borne
Bords de l'Escaut

Mobilité

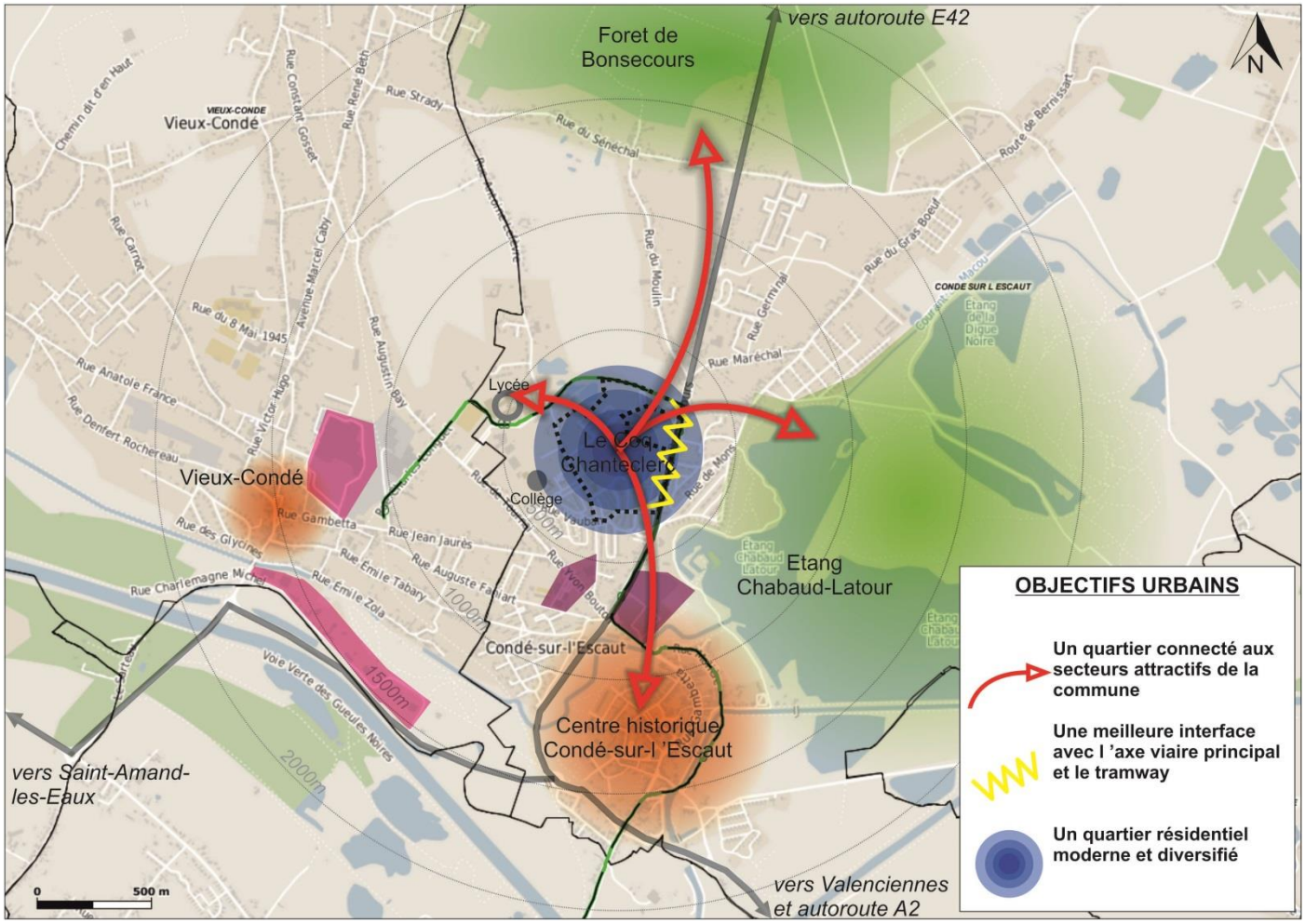
Autoroute
Trawmay
Contournement Nord

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

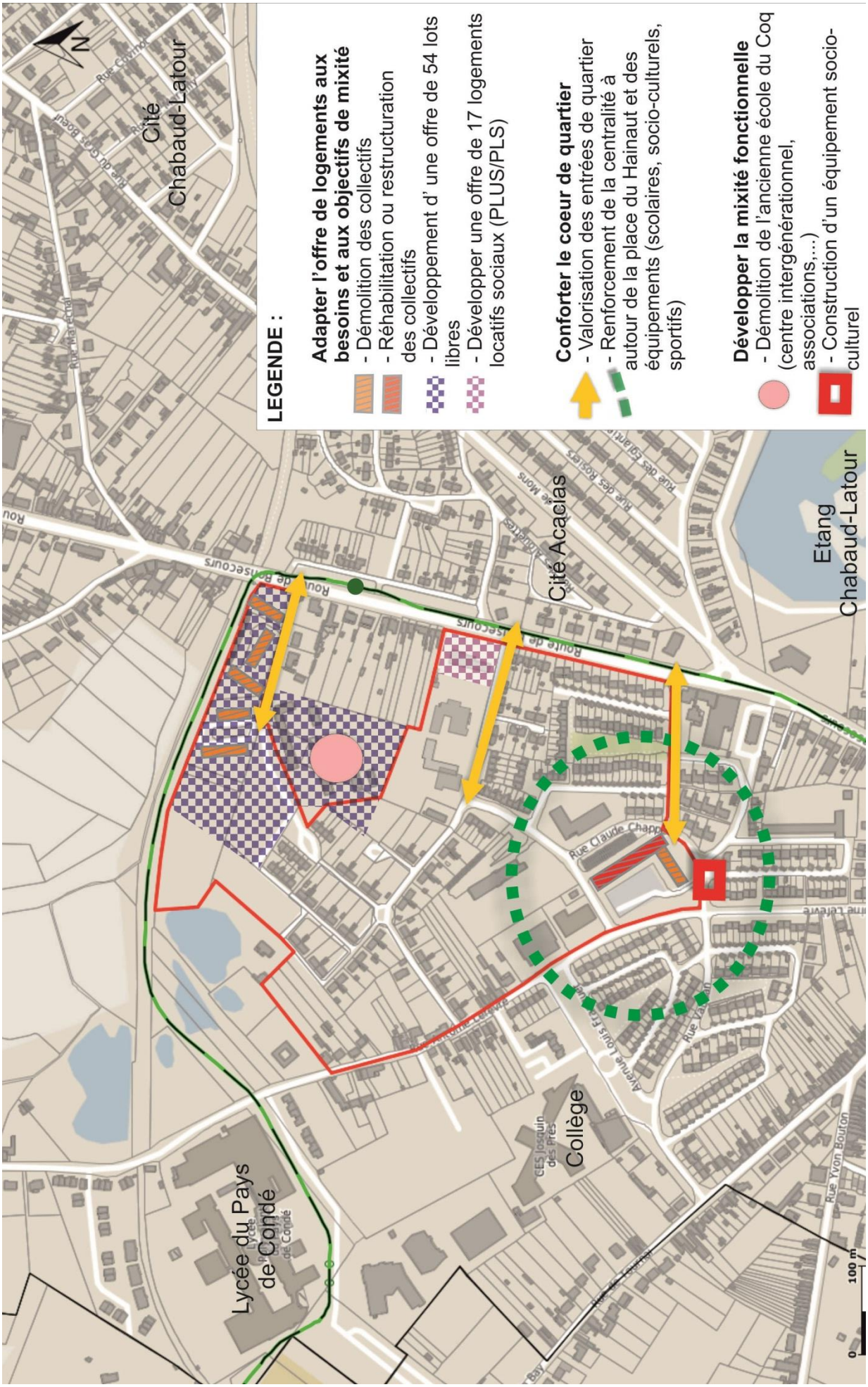


DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

LE COQ – CHANTECLERC



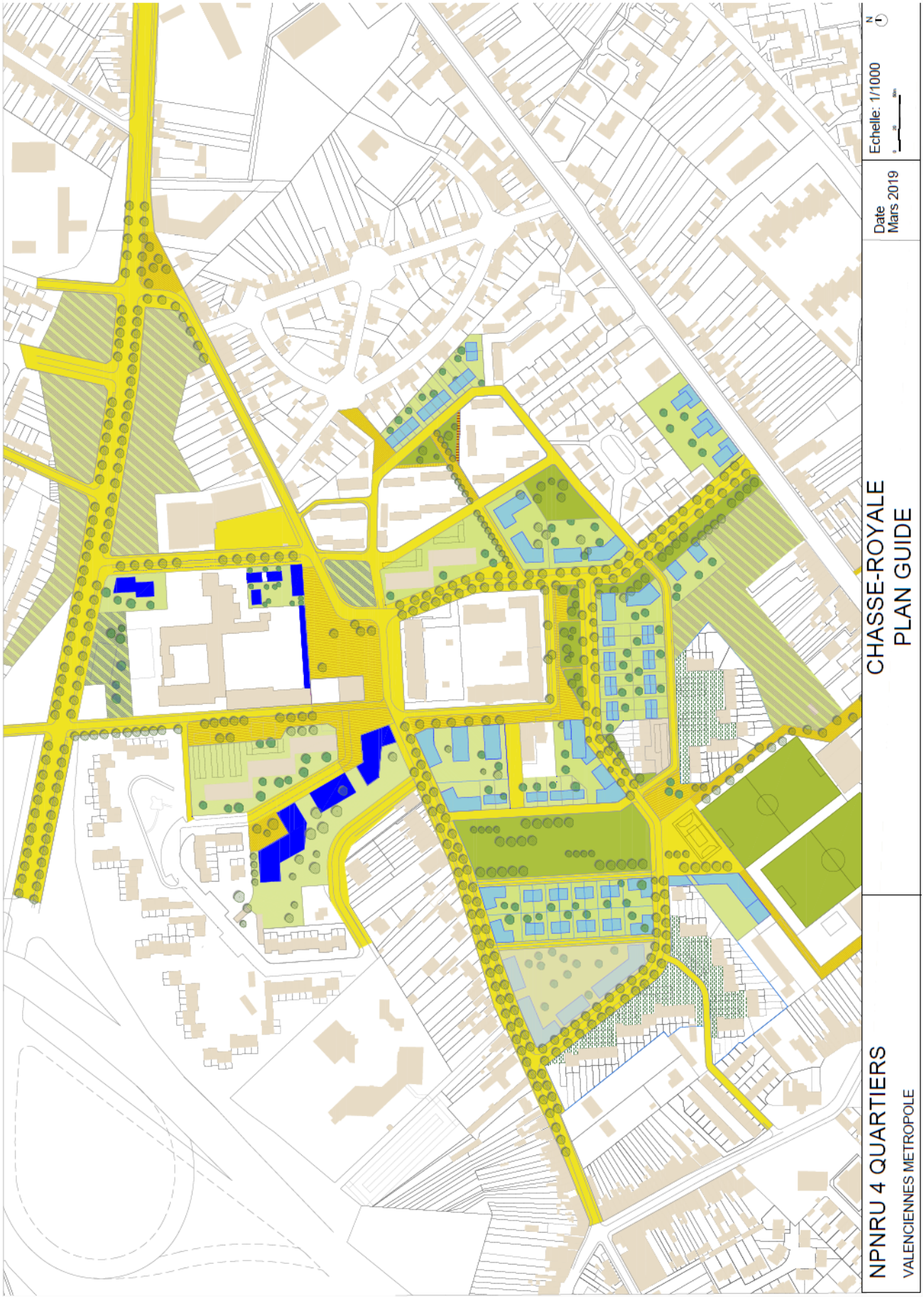
DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Annexe A8 - PLANS GUIDE DES PROJETS URBAINS

CHASSE ROYALE



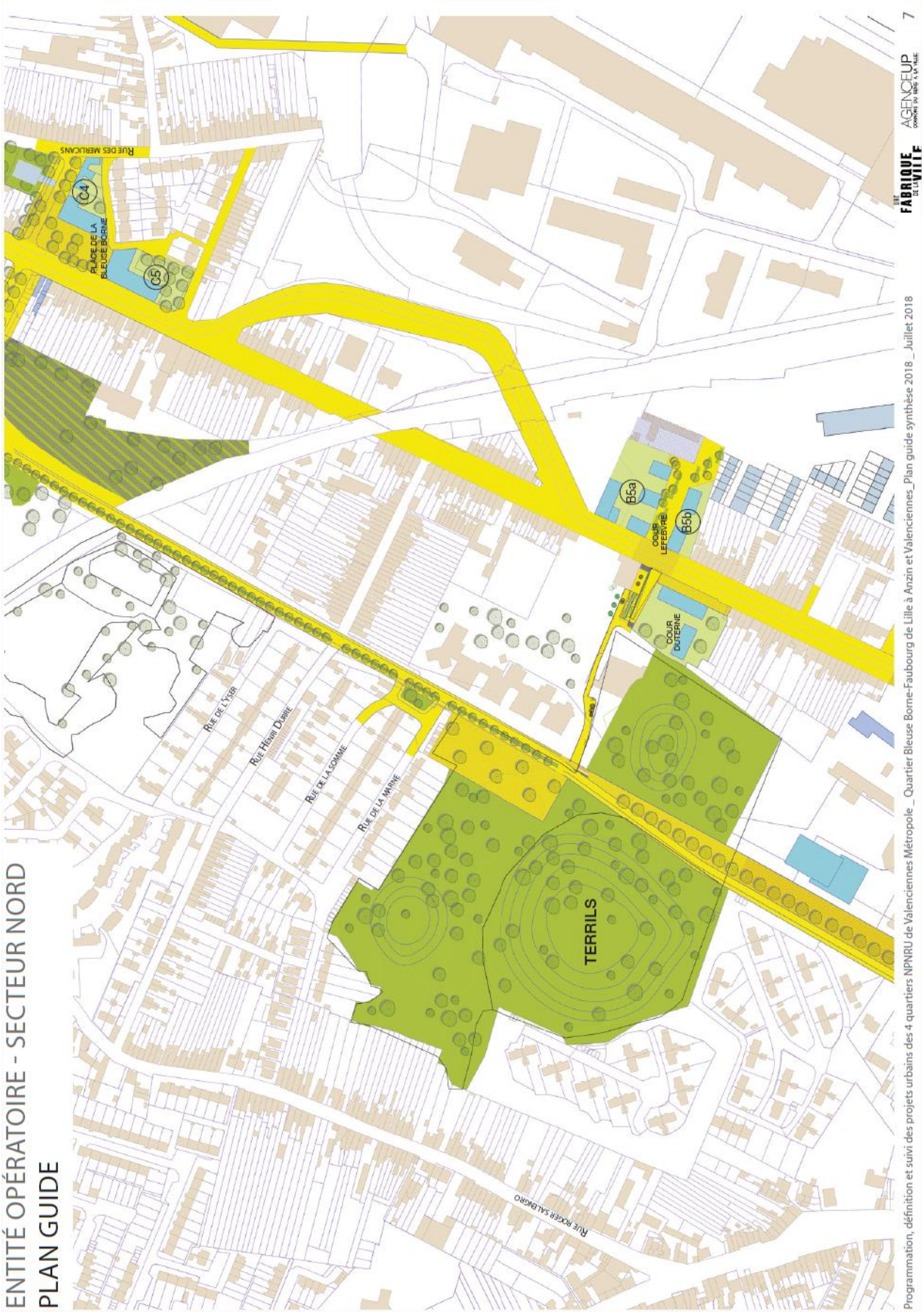
DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

LA BRIQUETTE

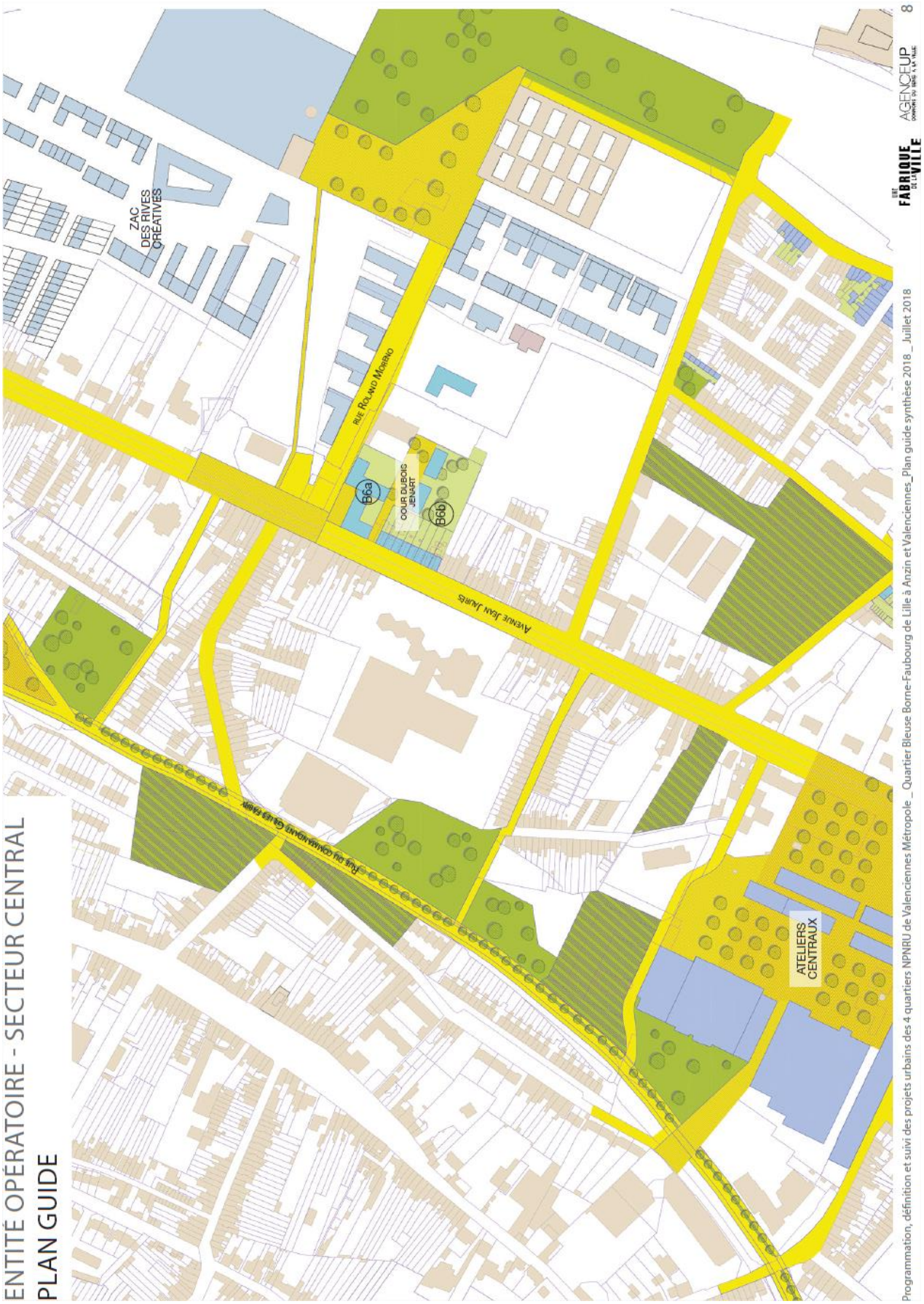


DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

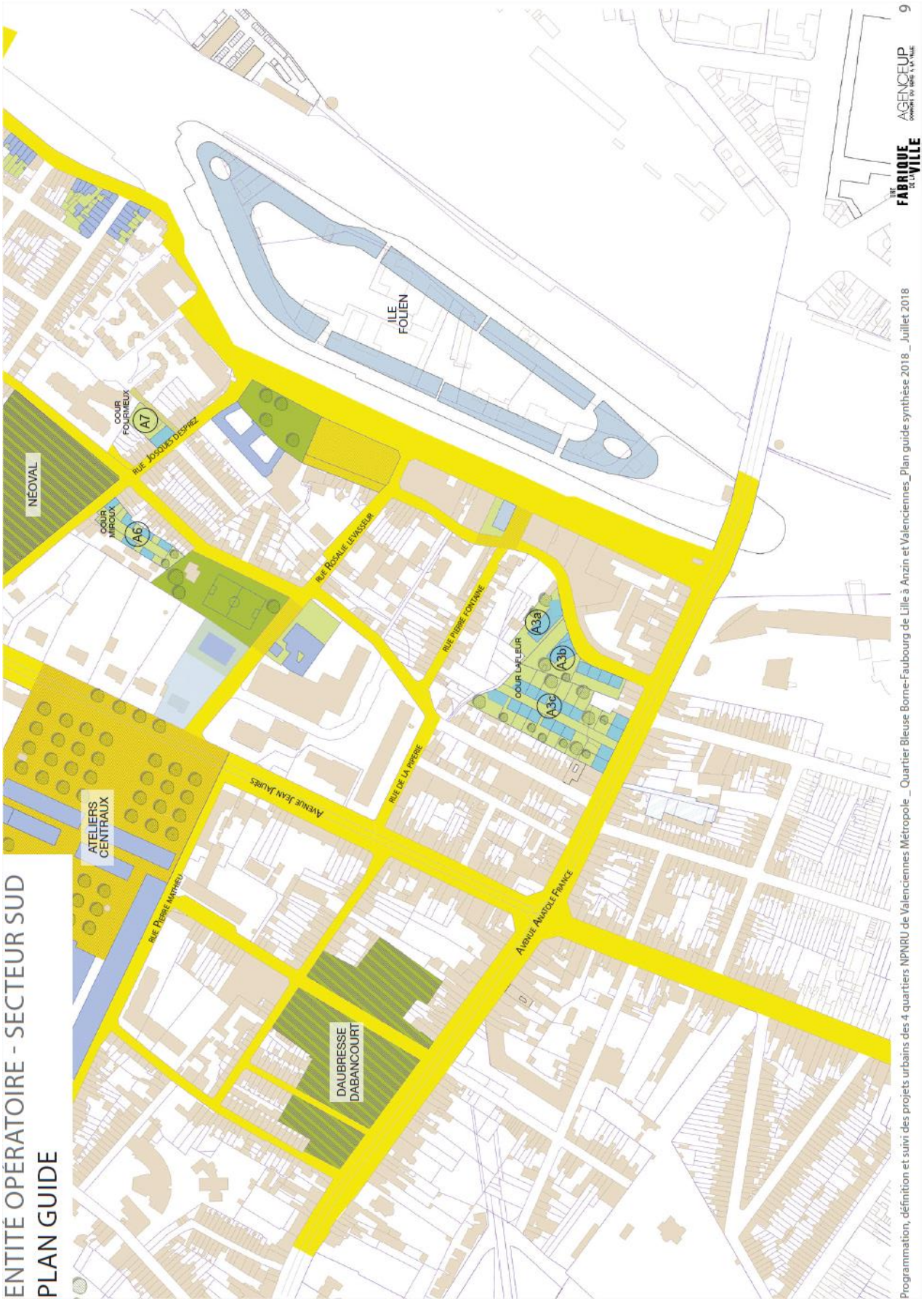
BLEUSE BORNE – FAUBOURG DE LILLE



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

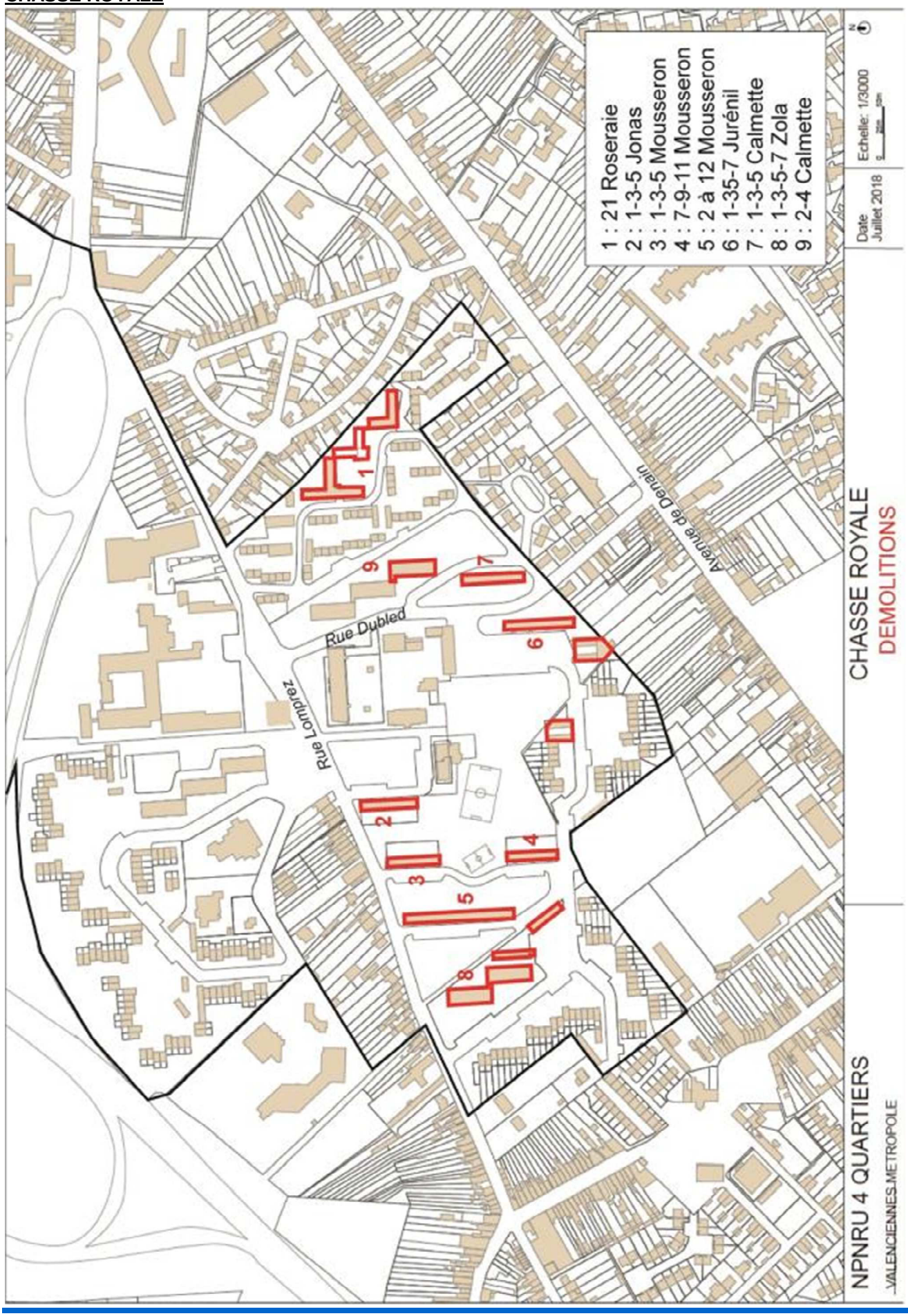
LE COQ - CHANTECLERC

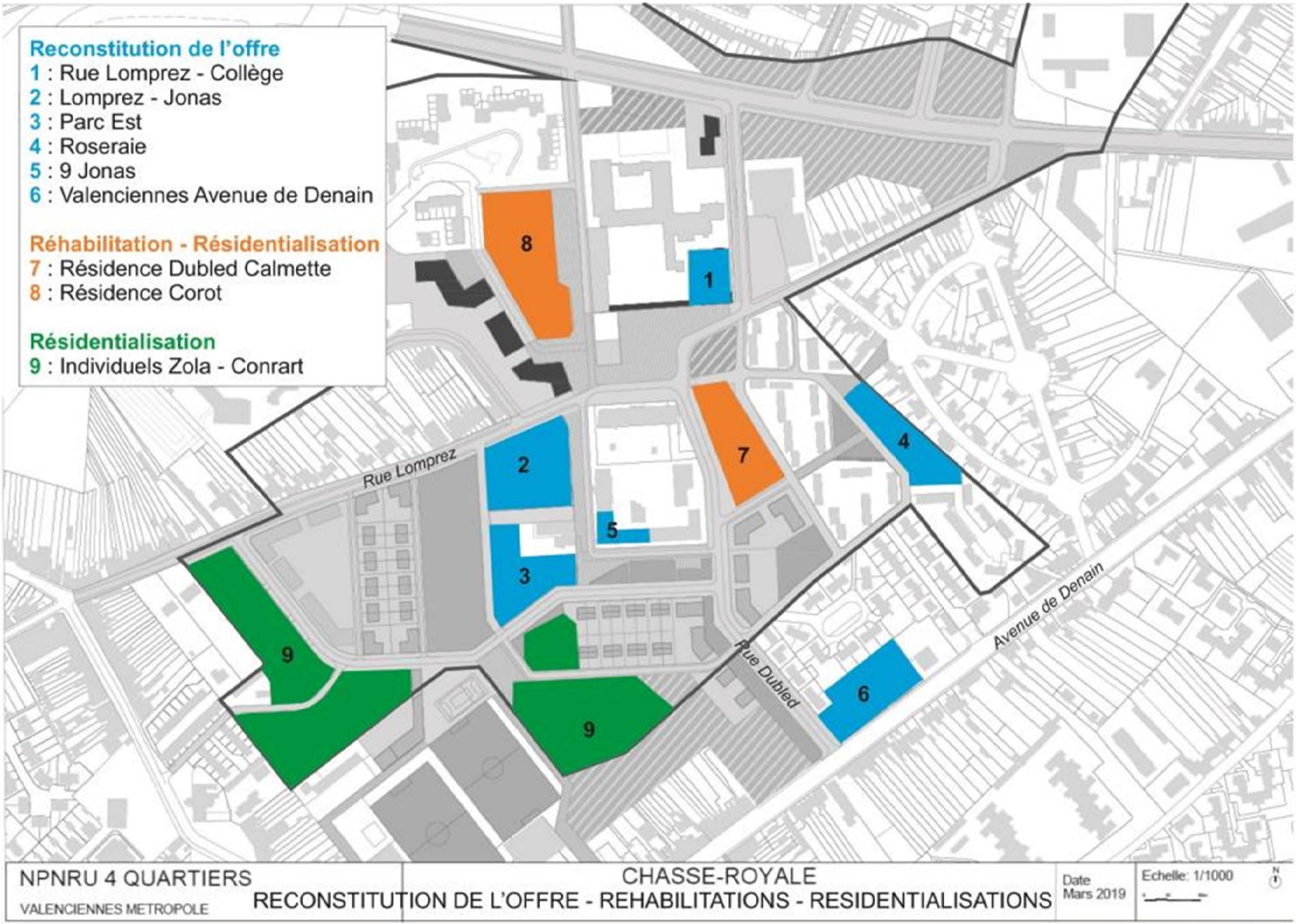


DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Annexe A9 - CARTES THEMATIQUES DES OPERATIONS PROGRAMMEES

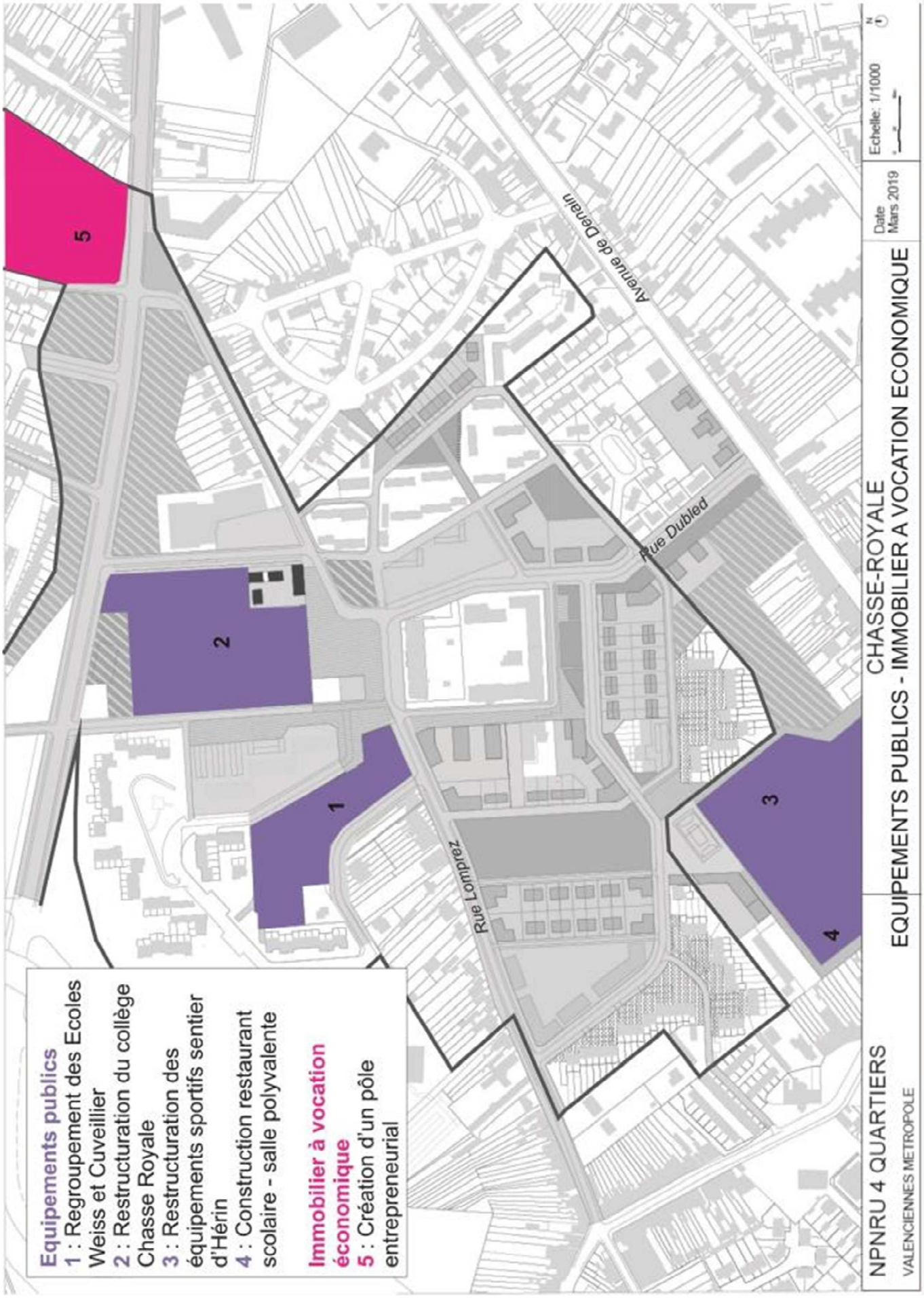
CHASSE ROYALE



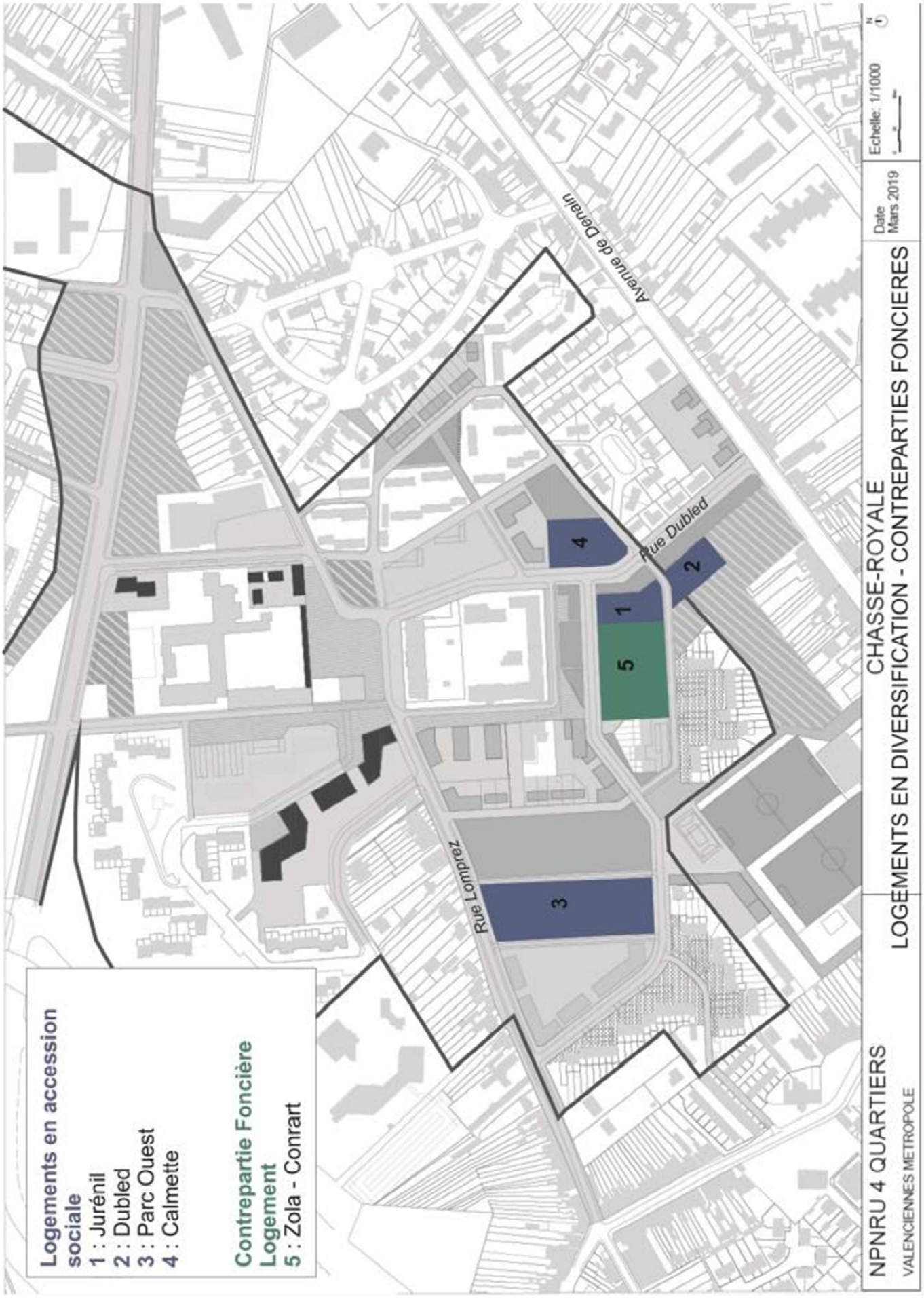


DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

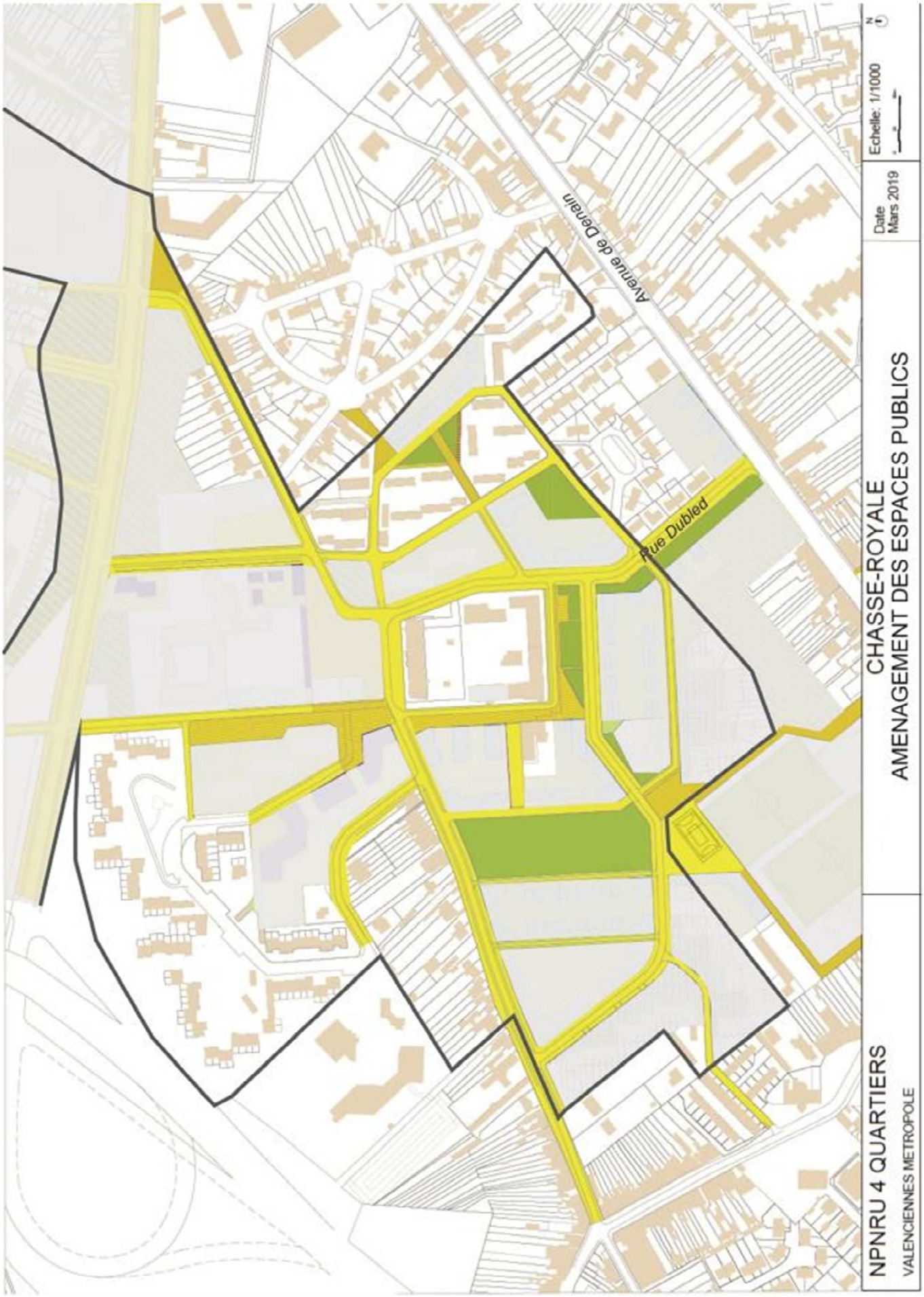
DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

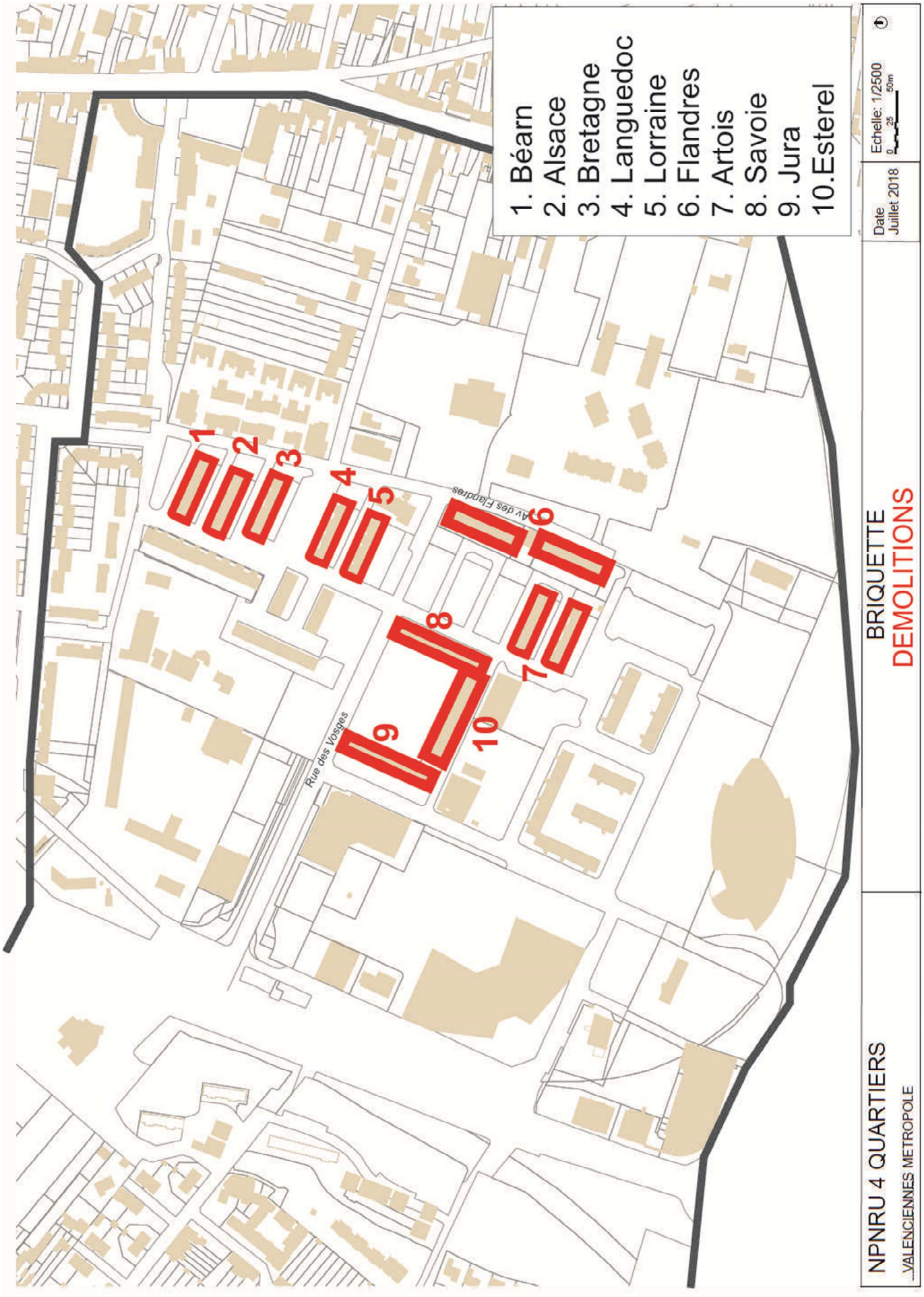


DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

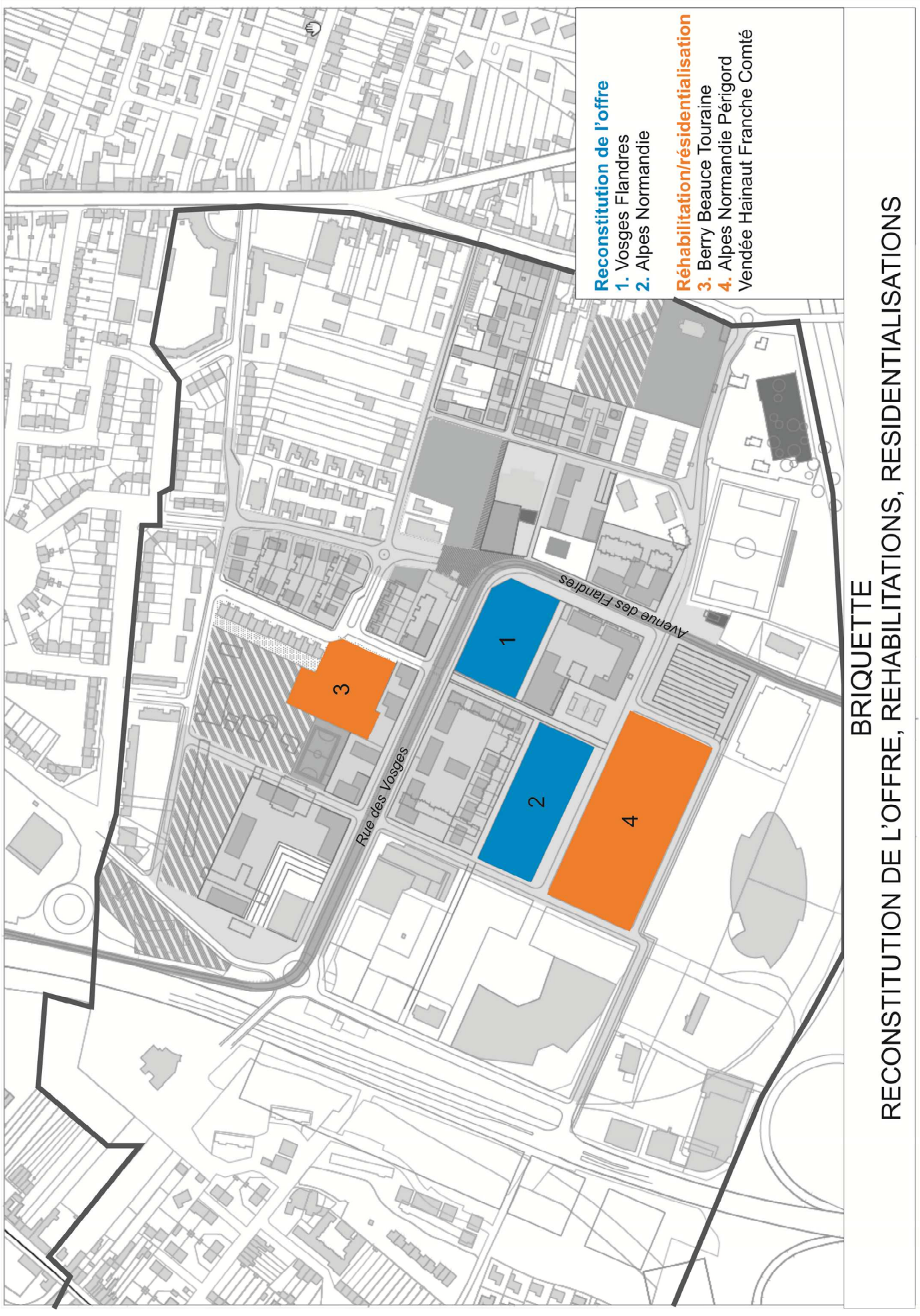


DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

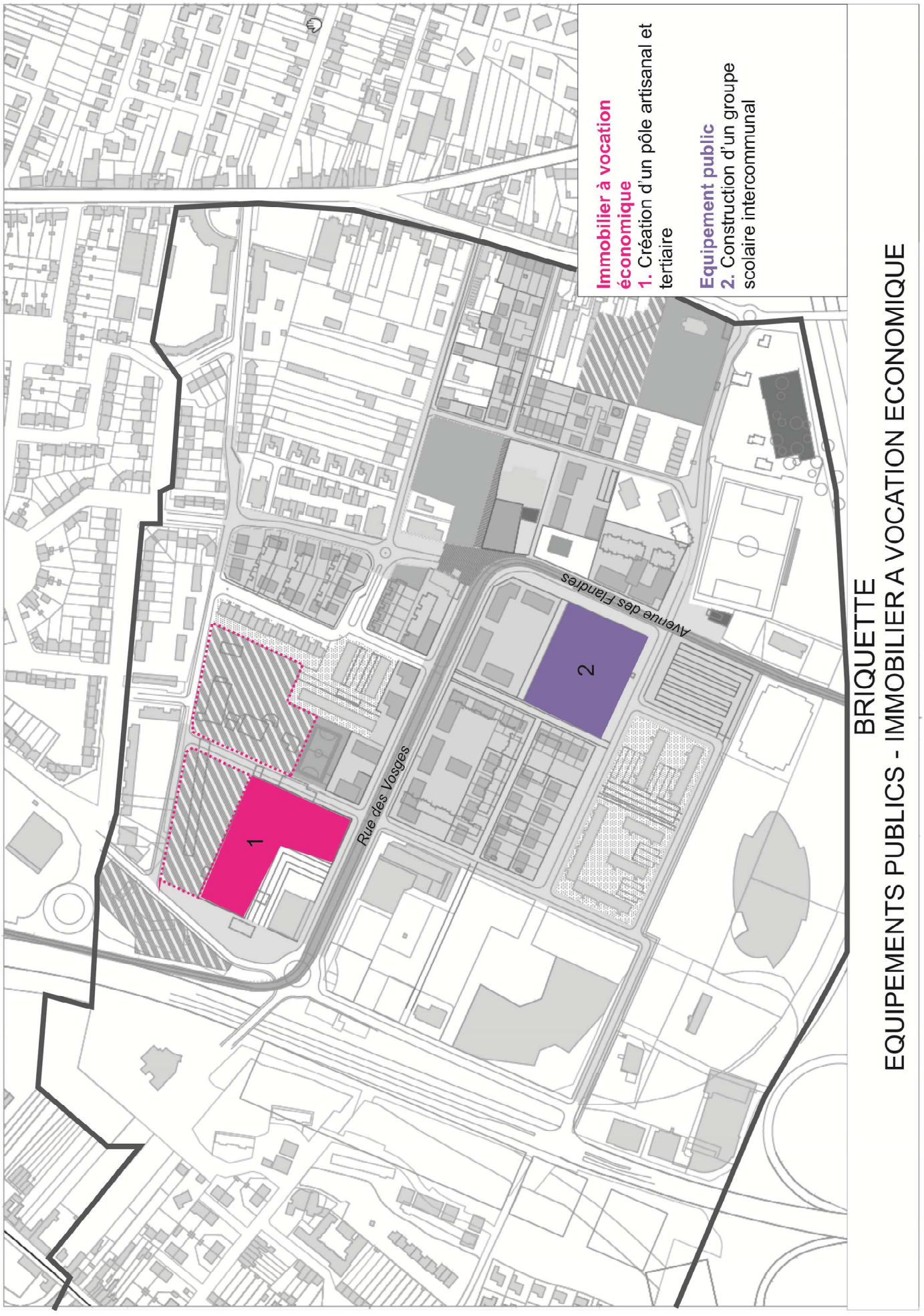
LA BRIQUETTE



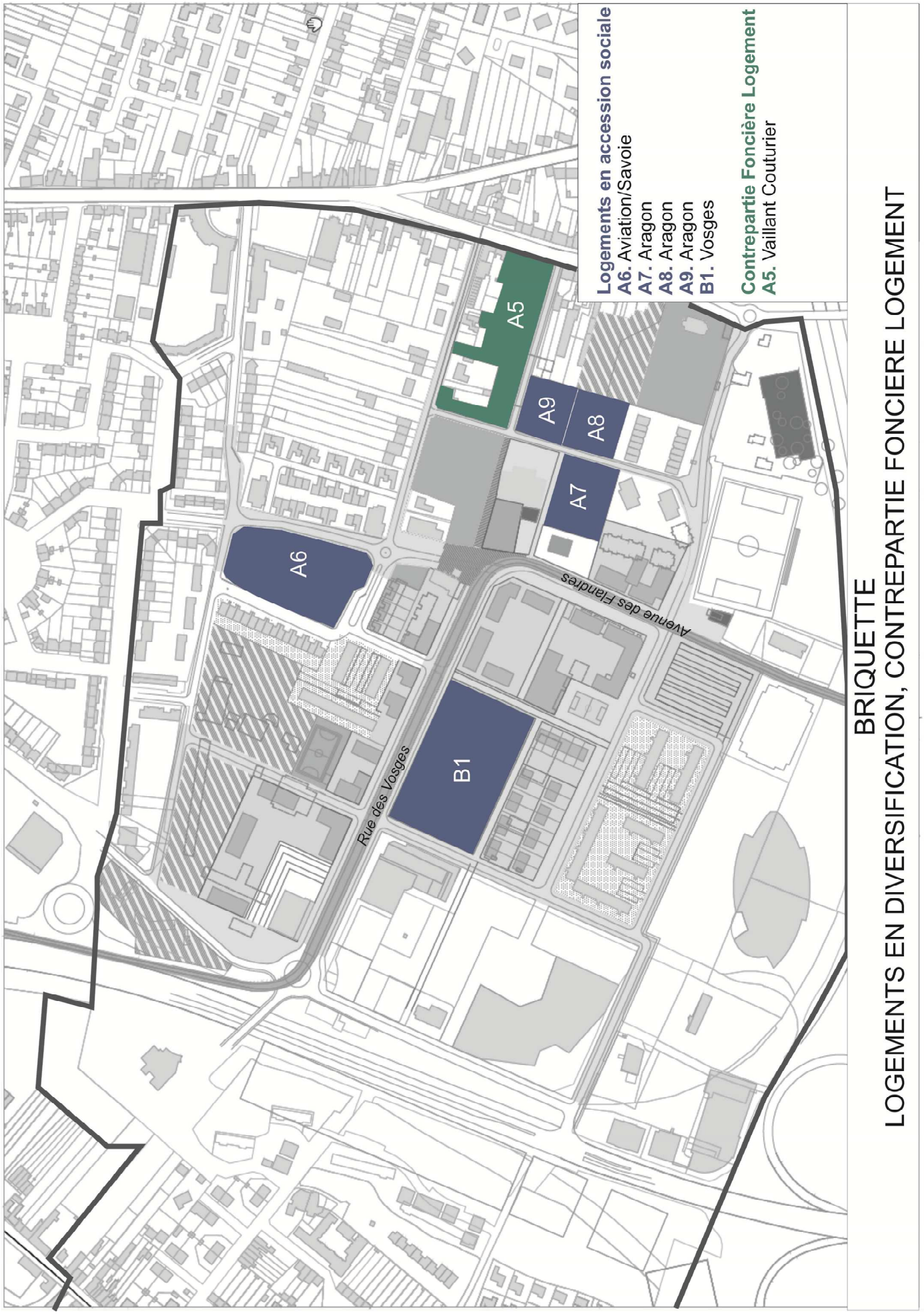
DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A



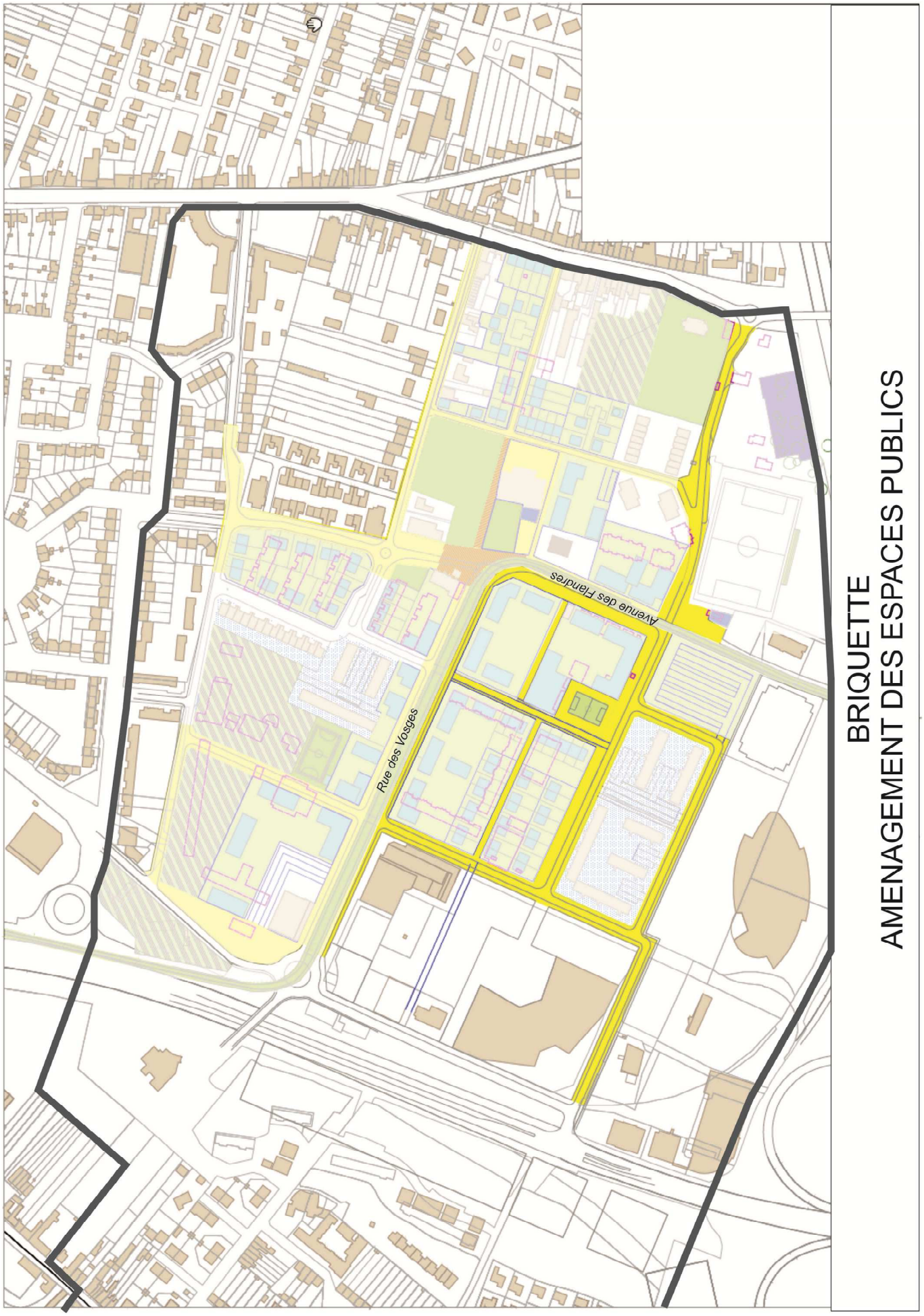
DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

BLEUSE BORNE – FAUBOURG DE LILLE

Aménagements d'ensemble

1 - Place Bleuse Borne / Anzin

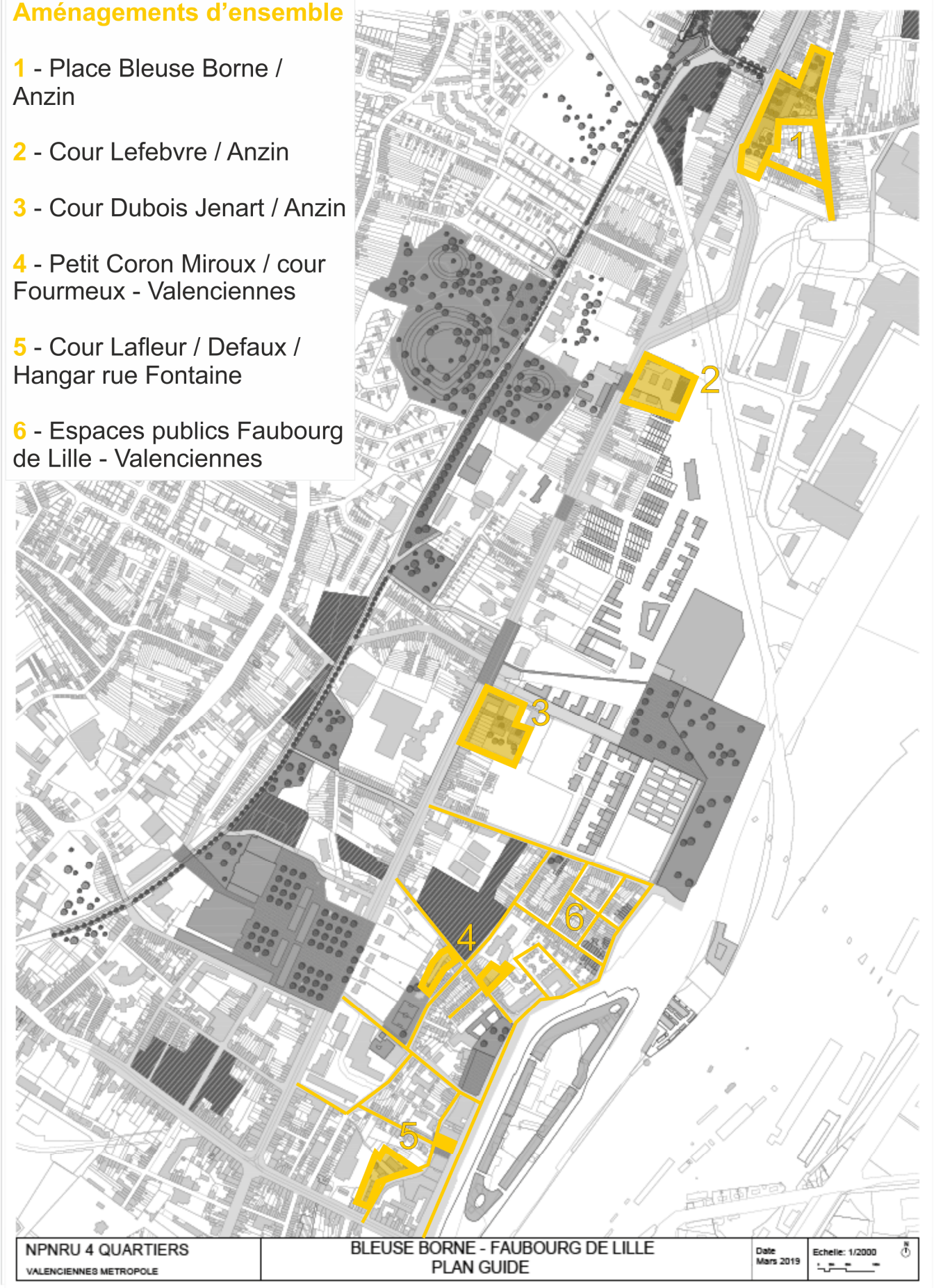
2 - Cour Lefebvre / Anzin

3 - Cour Dubois Jenart / Anzin

4 - Petit Coron Miroux / cour Fourmeux - Valenciennes

5 - Cour Lafleur / Defaux / Hangar rue Fontaine

6 - Espaces publics Faubourg de Lille - Valenciennes



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Construction logements

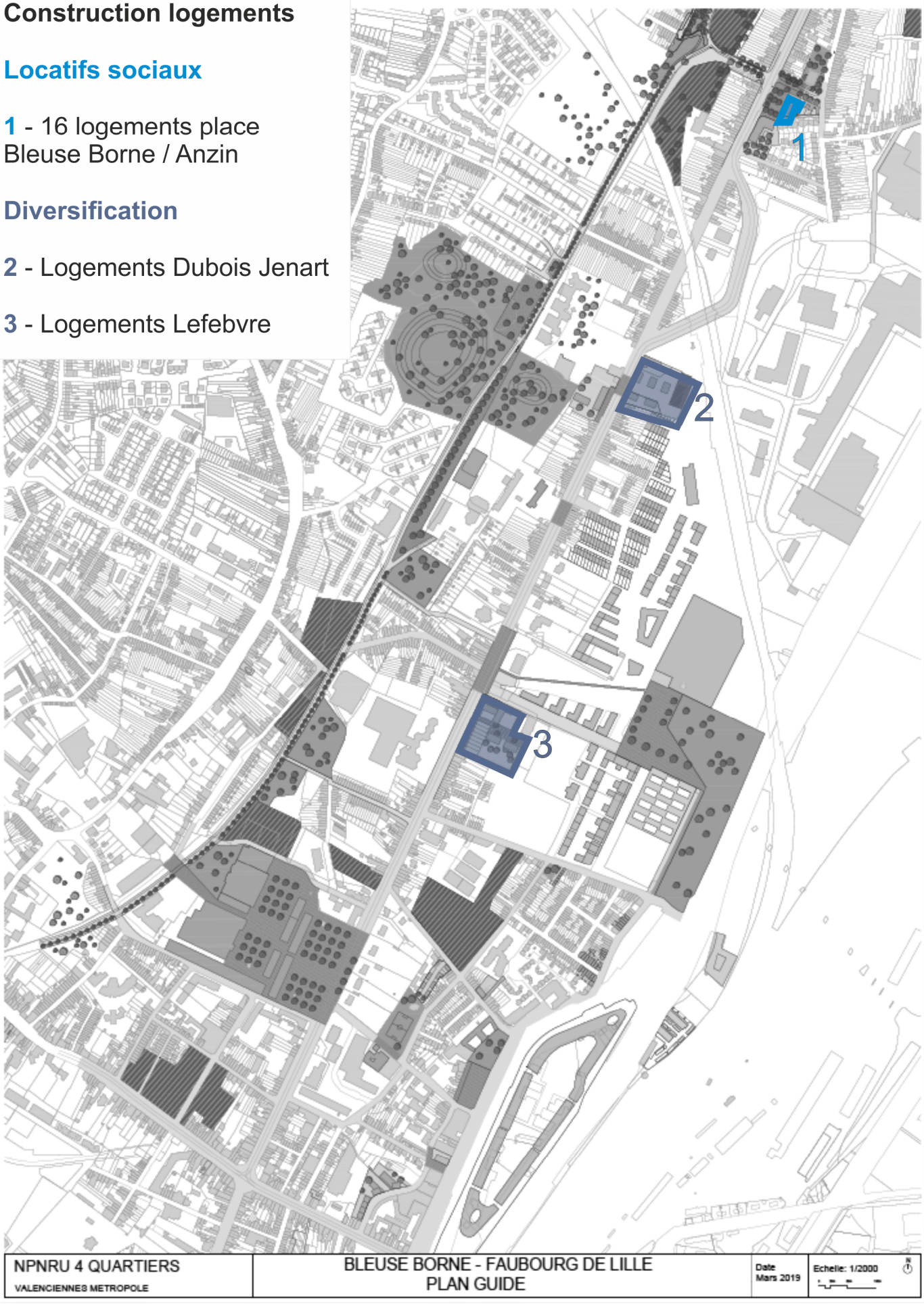
Locatifs sociaux

1 - 16 logements place Bleuse Borne / Anzin

Diversification

2 - Logements Dubois Jenart

3 - Logements Lefebvre



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Intervention sur les équipements publics

1 - Regroupements maternelles Jaurès / Gambetta - Anzin

2 - Extension groupe scolaire Moulin

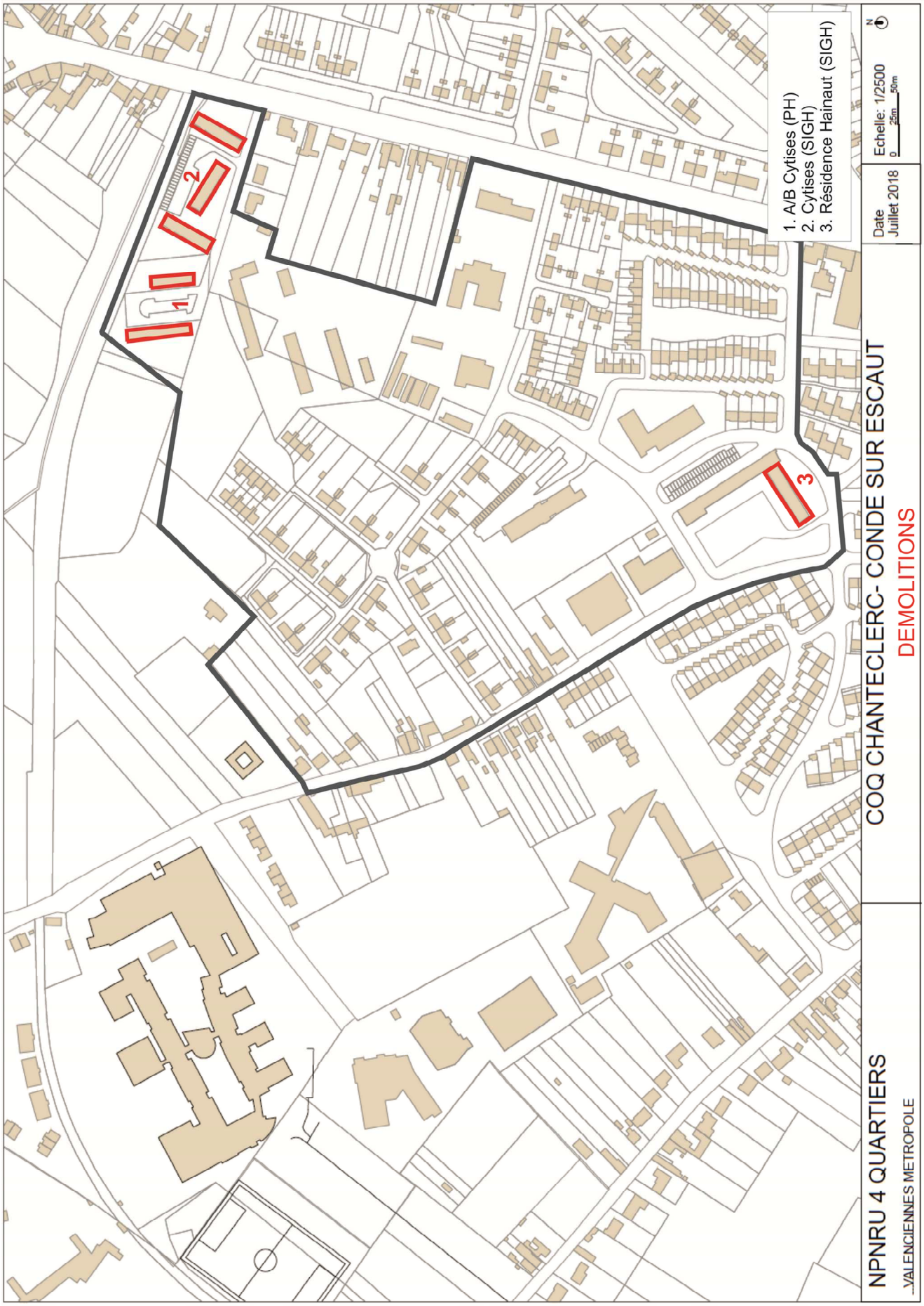
Immobilier à vocation économique

3 - Commerces place Bleuse Borne

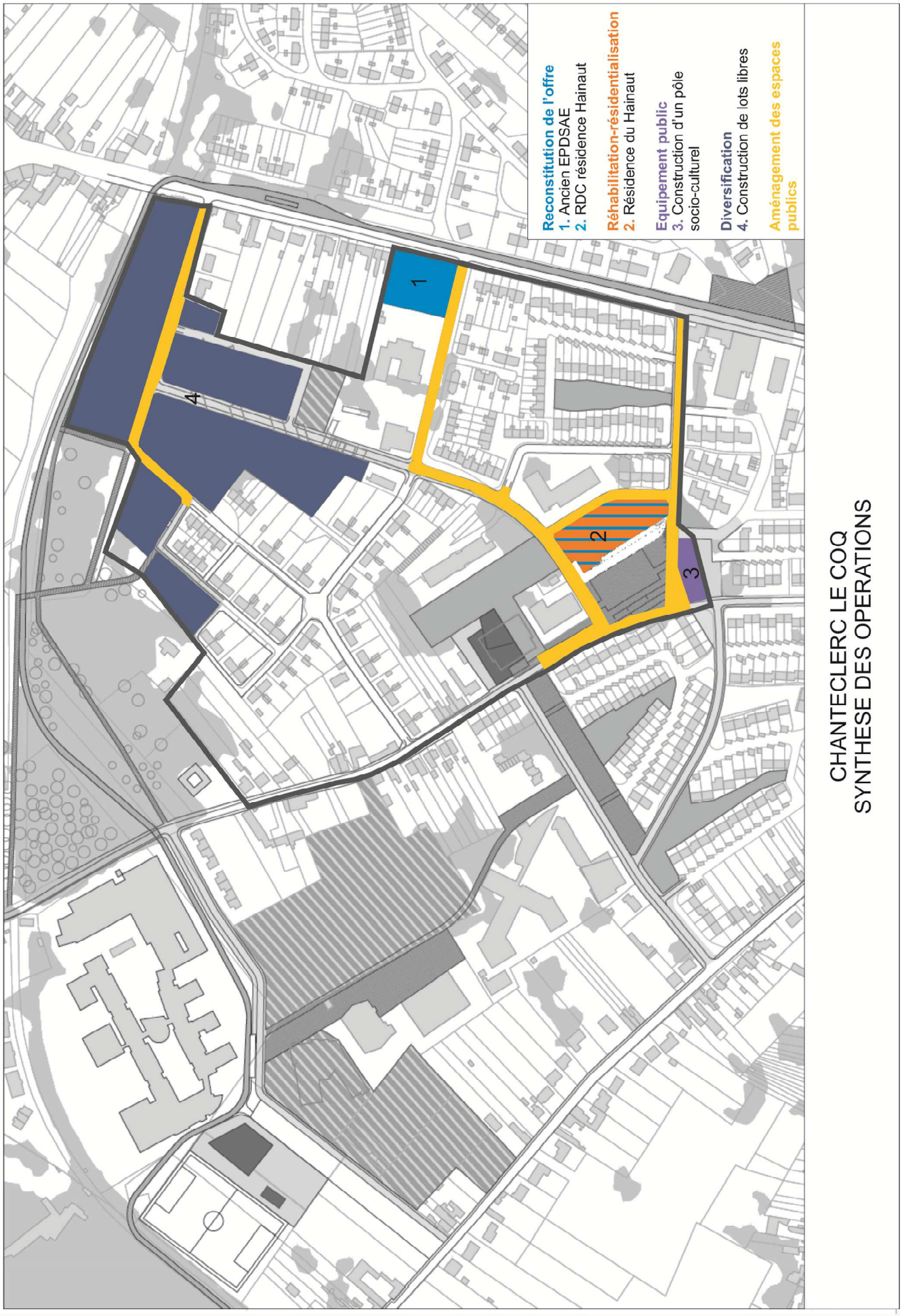


DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

LE COQ – CHANTECLERC



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A



CHANTECLERC LE COQ
SYNTHESE DES OPERATIONS

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Annexe B1 – DESCRIPTION DES CONTREPARTIES FONCIÈRES POUR LE GROUPE ACTION LOGEMENT (des apports en faveur de la mixité)

Conformément à l'article 5.2, les contreparties foncières mises à disposition de Foncière Logement au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain et leurs modalités de mise en œuvre sont les suivantes. Foncière Logement se réserve la possibilité de transférer ses droits à un autre opérateur du groupe Action Logement.

I. Attributaires des contreparties foncières

Clésence filiale du Groupe Action Logement, par laquelle par la présente, Foncière Logement transfère ses droits.

II. Volume des contreparties foncières (terrains ou droits à construire)

Au total, les contreparties foncières cédées représentent : 3300 m² de droits à construire (surface de plancher développée) prenant la forme de deux terrains localisés dans les périmètres des projets de renouvellement urbain, pouvant aller jusqu'à 300 mètres autour du quartier sur avis du comité d'engagement, cédés à l'euro symbolique et transférés en pleine propriété à l'attributaire.

Les porteurs de projet et les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties s'engagent à respecter le volume, les conditions et délais de mise à disposition des contreparties. Ils s'engagent solidairement à mettre à disposition les contreparties dans les conditions ci-après précisées.

Le porteur de projet s'engage à faire respecter la mise en œuvre des conditions de la présente convention par tout propriétaire de terrain et tout opérateur désigné pour l'aménagement des fonciers concernés et à faire rédiger un cahier des charges de cession de terrain qui soit conforme aux prescriptions de la présente.

Un bilan de la mise en œuvre de ces contreparties est adressé par le porteur de projet chaque année au délégué territorial de l'ANRU. Pour cela les propriétaires des assiettes des fonciers contreparties et les maîtres d'ouvrage retenus par l'attributaire pour réaliser les ouvrages sur les fonciers assiette des contreparties, s'engagent à transmettre au porteur de projet toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce bilan de l'année N-1 au plus tard le 15 janvier de l'année N, pour que celui-ci puisse être adressé par le porteur de projet au délégué territorial de l'ANRU au plus tard le 30 janvier de l'année N.

En cas de non-respect par les porteurs de projet et/ou les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties, l'article 7.2 du titre III du règlement général de l'Agence relatif au NPNRU prévoit un système de sanctions graduées et proportionnées mobilisable par le Directeur général de l'Agence. Le Directeur général pourra être saisi à cet effet par le délégué territorial de l'Agence, le directeur général d'Action Logement Services, le directeur général de Foncière Logement ou tout autre attributaire du groupe Action Logement signataire de la convention.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

III. Détail des contreparties foncières mises à disposition du Groupe Action Logement

Les contreparties foncières destinées à l'attributaire sont constituées de 2 terrains dont les caractéristiques sont les suivantes :

	Site 1	Site 2
Adresse	Rue Zola 59300 Valenciennes	Rue Vaillant Couturier 59 770 Marly
Nom du QPV (préciser national/régional)	**Chasse Royale - QIN** (QP n°059030 - Dutemple - Chasse Royale - Saint Waast – La Sentinelle) à Valenciennes et la Sentinelle	**La Briquette - QIR** (QP n°059031 – Zone intercommunale Faubourg de Cambrai- La Briquette) à Marly (Nord)
Propriétaire(s) du terrain avant cession	SIGH et Ville de Valenciennes	EPF Nord Pas de Calais
Utilisation actuelle du terrain (et éventuelle opération financée par l'ANRU avant cession)	Espaces verts, voiries, garages	Moyenne surface et stationnement
État de l'expertise relative à la pollution du terrain (faite ou à date prévue de réalisation)	2ème semestre 2019	Mi 2021 après démolition
Surface du terrain (m²)	5165 m²	5900 m²
Surface de plancher développable programmée dans la présente convention (m²)	1600	1700
Nombre de logements prévus selon ces m² de surface de plancher	16	17
Date prévisionnelle de transfert de propriété (mois/année)	Juin 2024	Juin 2021
Références cadastrales (préciser si possible +joindre un plan au 1/1000)	Valenciennes : AB 383, 609, 327 La Sentinelle : AH 988, 643, 989, 644, 645, 671, 990	B5175, 2551, 4942, 1134, 1750, 3176, 1753, 1131, 1129, 1130, 2555, 2554, 2556, 5970, 5971, 5969, 5968, 2552, 5517
Éléments prévisionnels relatif au type d'habitat * : - Logements locatifs à loyer libre - Logements en accession à la propriété « libre », - Logements en accession sociale à la propriété	L'attributaire engagera une étude afin de déterminer, la programmation précise et la nature de l'opération développée	L'attributaire engagera une étude afin de déterminer, la programmation précise et la nature de l'opération développée
Nombre de logements individuels / collectifs *	16 individuels	17 individuels
Viabilisation du terrain	Valenciennes Métropole	Valenciennes Métropole
Autres informations et contraintes spécifiques.	*Démolition des garages par SIGH*	*Démolition de l'ancien LIDL par l'EPF*

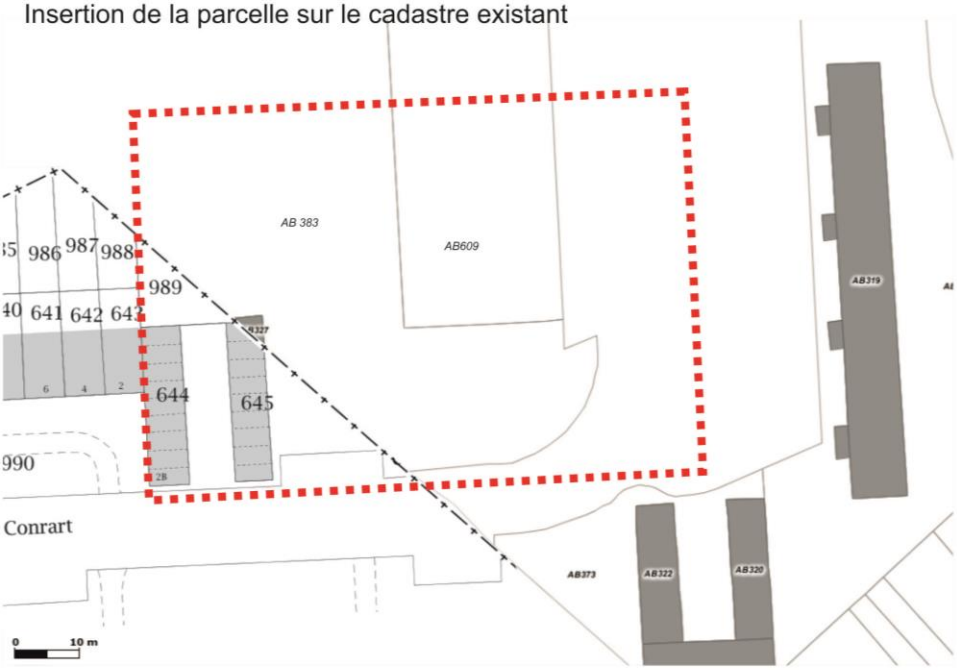
* Ces éléments sont donnés ici à titre indicatif. Des études plus précises permettront de définir le nombre des logements à réaliser et leur typologie. Sur ces fonciers aménagés, tous types et gamme de produit pourront être développés à l'exception de logements locatifs sociaux.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

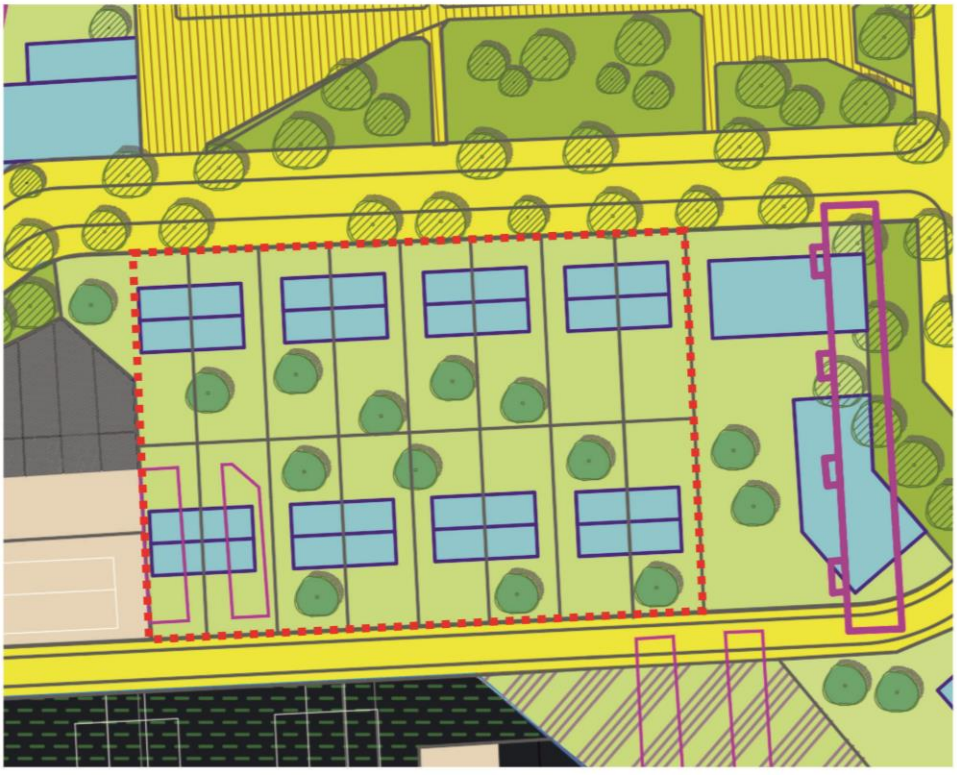
Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

SITE 1 – CHASSE ROYALE

Insertion de la parcelle sur le cadastre existant



Insertion de la parcelle sur le plan projet

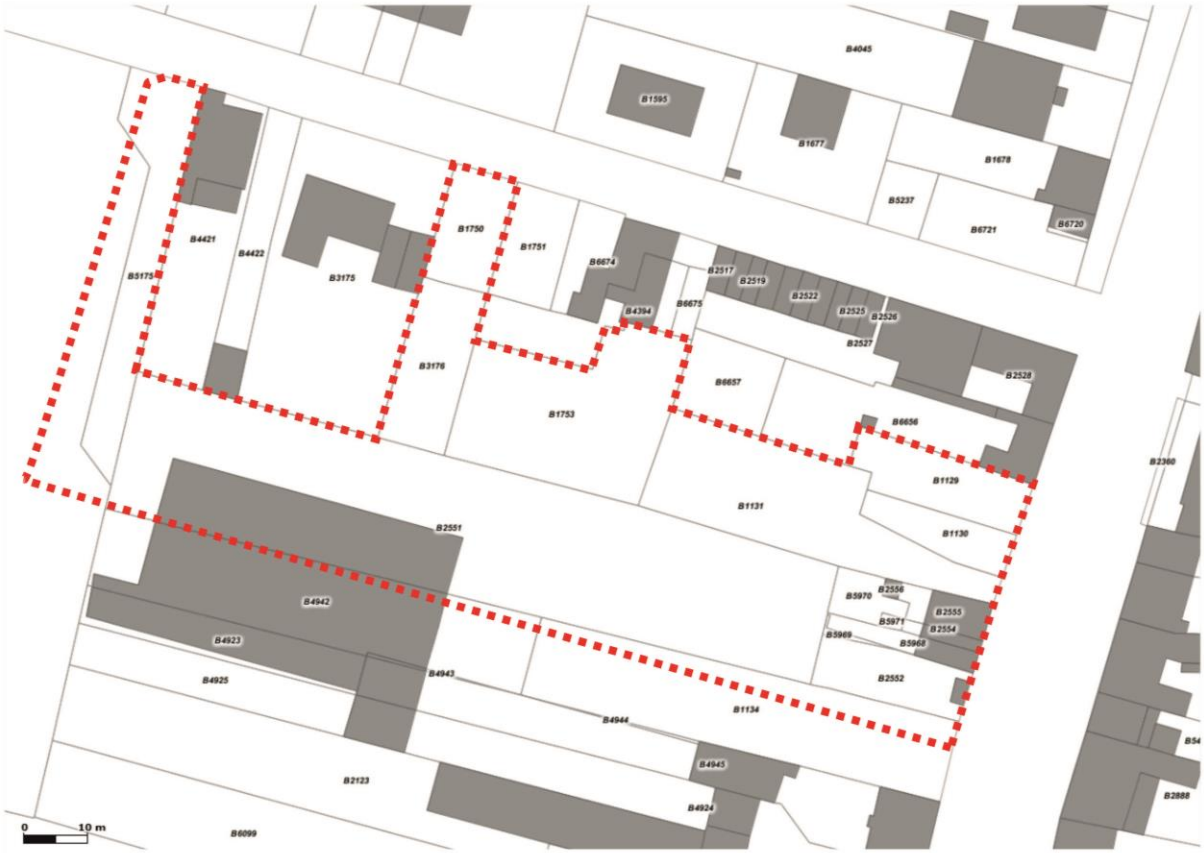


DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

SITE 2 - LA BRIQUETTE

Implantation de la parcelle sur le cadastre existant



Implantation de la parcelle sur le plan projet



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

En cas de demande d'intégration par le porteur de projet d'un rez-de-chaussée à un usage autre que du logement (commerce, activités économiques, bureaux, …) en pied de l'immeuble à construire, l'attributaire fera réaliser une étude de marché. Si celle-ci apparaît favorable et compatible avec son modèle économique, l'attributaire pourra alors réaliser l'investissement correspondant. A défaut, le porteur de projet ou l'opérateur qu'il aura désigné se portera acquéreur du local correspondant au prix de revient de l'attributaire.

IV. Modalités de mise à disposition à l'attributaire des contreparties foncières

Ces contreparties foncières, quel que soit leur propriétaire actuel, seront cédées à l'euro symbolique.

Les propriétaires des terrains d'assiette des contreparties et/ou les structures, aménageurs, chargées de remembrer et équiper ces terrains, s'engagent à signer une promesse de vente à l'euro symbolique avec l'attributaire, dans les délais compatibles avec la remise du terrain (2 ans avant la libération des sites) qui comportera les conditions suspensives ou résolutoires suivantes :

1) Que le terrain soit cédé démoli en infrastructure et superstructure, dépollué et compatible avec le projet de construction.

Il est ici précisé qu'un terrain « dépollué » au sens de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain est un terrain dont l'état environnemental est compatible, sans restriction d'usage, avec le projet tel qu'il sera défini par l'attributaire ou ses ayants droits (en ce compris la possibilité de planter des arbres fruitiers, arbres à haute tige et des potagers), et n'engendre aucun coût ni surcoût dans le cadre de la réalisation dudit projet.

De même, si postérieurement à la cession du terrain il subsistait des ouvrages ou réseaux en superstructure et/ou infrastructure et/ou des terres à excaver non admissibles en installation de stockage de déchets inertes (ISDI) et/ou terres polluées (terres sulfatées ou chargées en fluorure…), le coût induit par la réalisation des travaux de retrait des ouvrages et des terres impactées et de leur traitement éventuel ainsi que le coût induit par la réalisation des travaux de mise en compatibilité avec l'usage futur sera supporté intégralement par le cédant.

À défaut de dépollution du terrain et/ou de retrait des ouvrages ou réseaux en infrastructure ou superstructure, préalablement à la cession du terrain, l'attributaire ou ses ayants droits pourront procéder eux-mêmes aux travaux ou mesures nécessaires à la mise en compatibilité du terrain avec le projet de construction.

Les coûts induits par la réalisation de ces travaux et/ou par l'excavation et l'élimination des terres polluées seront intégralement pris en charge par le cédant.

2) Que le terrain soit cédé viabilisé, c'est-à-dire desservi par une ou plusieurs voies publiques existantes ou à créer par la collectivité ou son aménageur dans un calendrier compatible avec les travaux de réalisation des contreparties.

Ces voies devront être équipées des réseaux desservant le secteur (eau, assainissement EU/EP, électricité, téléphone et le cas échéant gaz, réseau de chaleur, réseau câblé, …) suffisamment dimensionnées pour assurer le bon fonctionnement du programme projeté sans qu'il soit nécessaire que l'attributaire réalise ou finance des renforcements de réseaux.

La cote des espaces publics et ou / futurs espaces publics, devra avoir été conçue pour être compatible avec celle de l'opération projetée en contrepartie, et convenue avec l'attributaire. Les voies seront configurées de telle manière qu'elles permettent des accès (entrées et sorties) en quantité suffisante pour l'opération projetée et que les attentes réseaux soient réalisées jusqu'à la

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

limite de propriété de l'attributaire ou ses ayants droits pour chaque immeuble ou maison individuelle projetée et que seuls les travaux de branchement privatifs par maison individuelle ou immeuble restent à la charge de l'attributaire ou ses ayants droits.

3) Que le terrain ne soit grevé d'aucune servitude de nature à gêner la réalisation du programme immobilier de diversification de l'habitat projeté.

4) Que le permis de construire définitif soit obtenu, délai de recours des tiers et de retrait administratif purgés.

Les propriétaires des terrains, signataires de la présente convention, autorisent dès la signature de ladite convention l'attributaire ou ses ayants droits à faire réaliser les études géotechniques, hydrogéologiques, environnementales et toute autre étude qui lui sembleraient nécessaires, avant transfert de propriété. Dans le cas où les études des sols et des sous-sols feraient apparaître une pollution du site concerné, le coût des travaux et des études environnementales nécessaires à la réalisation des travaux de dépollution seront à la charge exclusive du cédant et les travaux de dépollution exécutés, le cas échéant, selon les modalités ci-dessus décrites au 1).

Afin de fluidifier la mise en œuvre des contreparties qui visent à favoriser la diversité de l'habitat en amenant une population nouvelle de salariés, les porteurs de projets et les propriétaires des fonciers s'engagent à anticiper et à mettre en œuvre les procédures administratives et d'urbanisme nécessaires à l'attributaire et, permettant de respecter les calendriers prévisionnels visés au III ci-dessus, en ce compris les demandes de dépôts de permis de construire.

Les propriétaires des terrains et/ ou aménageurs s'engagent à élaborer les éventuels cahiers de charges de cession de terrains conformément aux dispositions de la présente convention.

De même, si le terrain est situé dans un périmètre de recherche d'archéologie préventive, l'attributaire se réserve le droit, pour le cas où l'économie du projet serait remise en cause, de demander une substitution du terrain. En cas de préconisation d'un éventuel diagnostic archéologique par l'autorité compétente, tous les frais liés aux surcoûts éventuels de ce diagnostic seront à la charge du cédant.

Si l'étude géotechnique fait apparaître la nécessité d'engager des coûts de confortement du sous-sol et/ou de fondations spéciales prohibitifs au regard de l'économie du programme de construction, l'attributaire se réserve le droit de demander une substitution du terrain.

Les participations financières à la réalisation des équipements publics (redevance de ZAC, PAE, PUP, PFAC…) ne seront pas prises en charge par l'attributaire ni par son mandataire pétitionnaire de la demande de permis de construire.

Dans le cas où l'une ou plusieurs des conditions suspensives s'avèreraient impossibles à lever, les cédants et l'attributaire, en lien avec le porteur de projet, pourront convenir de substituer ou de modifier les contreparties initialement prévues. Ces modifications seront portées à connaissance du directeur général de l'ANRU.

L'acte authentique de cession des terrains d'assiette des contreparties est signé dès la levée de la dernière condition suspensive.

En matière de construction, il est précisé que l'attributaire fera réaliser des études de faisabilité qui permettront notamment de définir, en concertation avec le porteur de projet et la commune, le programme à réaliser.

Dans ce cadre, les documents suivants devront être transmis par le cédant :

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

- un relevé périmétrique et topographique des terrains ainsi que des abords immédiats ; sur ce relevé devra figurer l'ensemble des informations nécessaires à la parfaite connaissance du site et de ses contraintes : servitudes, voiries existantes ou programmées, réseaux sous domaine public, sur site ou à proximité, implantation des constructions existantes, etc …
- le bornage du terrain (plan et procès-verbal) préalablement à l'acte authentique.

Si nécessaire, l'attributaire fournira une note relative aux modalités de remblaiement des excavations générées par les démolitions des ouvrages en infrastructure (sous-sols, fondations, cuves …) à laquelle devra se conformer le cédant.

Sur la base de ces études de faisabilité, à la fois dans le respect du cahier des charges techniques déterminé en concertation avec le porteur de projet et dans le respect de la cohérence du projet de renouvellement urbain, les logements réalisés répondront aux objectifs de l'attributaire de diversification de l'habitat, ce dernier se réserve le choix des opérateurs et des maîtres d'œuvre chargés de leur réalisation.

V. Modalités d'évolution des contreparties foncières pour le Groupe Action Logement

Concernant les modalités d'évolution des contreparties, dans la logique de construction et de mise en œuvre partenariale du projet, le porteur de projet se doit de solliciter officiellement l'attributaire sur les modifications qu'il souhaite apporter aux terrains de contreparties tels que décrits dans l'article 5.2 de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Parallèlement, l'attributaire, lorsqu'il est à l'origine de cette demande d'évolution (ou de son constat), se manifestera par écrit auprès du porteur de projet. Dans tous les cas, le délégué territorial de l'ANRU sera tenu informé de ces démarches.

Toute évolution notable des conditions de cessions de contrepartie devra faire l'objet d'une régularisation par le biais d'un avenant à la convention conformément aux modalités prévues à l'article 8.2 du titre III du règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU. Dans ce cadre, il conviendra de s'interroger de la nature des évolutions apportées aux contreparties :

- Les évolutions, non significatives, ne remettent pas en cause la localisation des contreparties ou les conditions de la diversification de l'offre de logement (exemple : modification d'une erreur matérielle -type cadastrale-, modification du schéma de cession, ajustement marginal de la surface ou de la surface de plancher développable du terrain, etc.).
  Dans cette hypothèse, la régularisation de l'article 5.2 de la présente convention pluriannuelle pourra s'opérer via la formalisation d'une actualisation technique conformément à l'article 8.2 du titre III du RGA NPNRU, dont les signataires seront le délégué territorial de l'ANRU, le ou les vendeurs du terrain, le porteur de projet et l'attributaire.
- Des évolutions significatives sont apportées aux terrains d'assiette des contreparties et donc à l'économie du projet en termes de diversification de l'offre de logement (modification de la localisation du terrain de contrepartie, modification sensible de la surface de plancher développable et/ou du volume total de logements potentiellement constructibles, modification sensible de la surface de terrain cédé, etc.).
  Dans ce cas de figure, les modifications apportées devront faire l'objet d'une instruction par le délégué territorial de l'ANRU. S'il le juge nécessaire, celui-ci pourra solliciter l'avis du comité d'engagement de l'ANRU.

Les modifications apportées aux contreparties du groupe Action Logement seront actées via le prochain avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain intégrant différentes évolutions au projet.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Annexe B2 – DESCRIPTION DES CONTREPARTIES EN DROITS DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX POUR ACTION LOGEMENT SERVICES (des apports en faveur de la mixité)

Conformément à l'article 5.2, les contreparties mises à disposition d'Action Logement Services au titre de la présente convention pluriannuelle de renouvellement urbain et leurs modalités de mise en œuvre sont les suivantes.

Au total, les contreparties cédées représentent 202 droits de réservation de logements locatifs sociaux pour 30 ans, correspondant à 16,9 % du nombre de logements locatifs sociaux dont la construction et la requalification est financée par l'Agence dans le cadre de la présente convention pluriannuelle (et le cas échéant dans le cadre du protocole de préfiguration).
Ces droits se répartissent en :
- 53 droits de réservation correspondant à 13,3 % du nombre de logements locatifs sociaux construits hors QPV,
- 44 droits de réservation correspondant à 16,2 % du nombre de logements locatifs sociaux construits et requalifiés en QPV,
- 105 droits de réservation correspondant à 20,1 % du nombre de logements locatifs sociaux requalifiés en QPV dont le coût serait supérieur à 45000 € par logement.

Dans le cas où les opérations de reconstitution et de requalification de logements locatifs sociaux du projet de renouvellement urbain sont financées par d'autres financeurs que l'ANRU (notamment FEDER et LBU), des contreparties en droits de réservation peuvent s'appliquer selon les mêmes modalités de calcul, après accord entre Action Logement Services, le porteur de projet et le titulaire du droit

Le porteur de projet, en lien avec les organismes HLM du territoire concerné, est responsable de l'identification des contreparties en faveur d'Action Logement Services en matière de droits de réservation de logements locatifs sociaux, en cohérence avec la stratégie d'attribution et de relogement décrite dans le document cadre des orientations de la CIL et la CIA.

Ces contreparties sont définies en tenant compte des orientations de la conférence intercommunale du logement prévue à l'article 97 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014.

Les modalités de mise à disposition de ces droits de réservation sont différentes en fonction de la localisation des logements concernés (dans ou hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville).

A – Pour les droits de réservation hors quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) :

Au titre des logements locatifs sociaux reconstitués hors-site et financés dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, 53 droits de réservation sont mis à disposition d'Action Logement Services sur des logements situés hors des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
Ces droits de réservation sont accordés pour une durée de 30 ans à partir de la date de livraison des logements et mobilisés sur le contingent non réservé de l'organisme HLM.

Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou, après accord entre Action Logement Services et le titulaire du droit, sur d'autres opérations équivalentes situées également hors quartier prioritaire de la politique de la ville.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Pour ces droits de réservation hors QPV, la répartition suivante est envisagée[1] :

Localisation visée	Organisme HLM	Type de produit	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droit de réservation par contributaire (logements non réservés de l'organisme HLM)	Typologies de logement visées	Commentaires qualitatifs
HERGNIES - Rue Doffenies (6 PLAI - 5 PLUS) *	SIGH	PLUS	sept.-19	2	Déjà conventionné	
PETITE FORET - Avenue des Sports (9 PLAI - 6 PLUS) *	SIGH	PLUS	janv.-19	2	Déjà conventionné	
QUAROUBLE - Chemin de la Hutte (5 PLAI - 4 PLUS) *	SIGH	PLUS	févr.-19	2	Déjà conventionné	
FAMARS - Rue Salengro (9 PLAI - 6 PLUS) *	SIGH	PLUS	2022	2	1T2PLUS + 1 T3 PLUS	extérieur / étage élevé
VALENCIENNES - Avenue de Denain (9 PLAI - 6 PLUS)	SIGH	PLUS/PLAI	2026	2	1T3 PLUS + 1 T3 PLAI	extérieur / étage élevé si ascenseur
ANZIN - ZAC Valmont (6 PLAI - 4 PLUS)	SIGH	PLUS	2023	1		
MAING - Rue Père Delater (4 PLAI - 3 PLUS)	SIGH	PLUS	2022	1	1 T3 PLUS	individuel
VALENCIENNES - Avenue des Flandres (5 PLAI)	SIGH	PLAI	2021	1	1 T3 PLAI	extérieur / étage élevé
PETITE FORET - Bonne espérance (4 PLAI - 2 PLUS)	PARTENORD	PLUS	2021	1	1 T2 PLUS	balcons / étage élevé si ascenseur
PROUVY - centre bourg (6 PLAI - 3 PLUS)	PARTENORD	PLUS	2021	1	1 T3 PLAI	jardinet
VALENCIENNES - rue du Collège (7 PLAI - 5 PLUS)	PARTENORD	PLUS/PLAI	2021	2	1 T2 PLUS + 1 T2 PLAI	balcons / étage élevé
VALENCIENNES - Menneveux (6 PLAI - 4 PLUS)	PARTENORD	PLUS	2021	1	1 T2 PLUS	balcons / étage élevé si ascenseur
CRESPIN (12 PLAI - 8 PLUS)	PARTENORD	PLUS	2021	2	2 T2 PLUS ou 2 T4 PLUS si individuels	
HERGNIES - centre-bourg (3 PLAI - 3 PLUS)	SIGH	PLUS	2022	1	1 T3 PLUS	loggia / étage élevé si ascenseur
RO hors site - Opérations Partenord à définir (70 PLAI - 6 PLUS)	PARTENORD	PLUS	à partir de 2024	9		
RO hors site - Opérations à définir (154 PLAI - 19 PLUS)	A DEFINIR	PLUS	à partir de 2024	23		
TOTAL RO HORS QPV				**53**		

* Opérations du protocole de préfiguration

Un avenant sera pris ultérieurement afin de répartir et flécher les 32 droits de réservation positionnés sur les opérations non identifiées à ce jour.

B - Pour les droits de réservation dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville :

1. Concernant les opérations de requalification de logements locatifs sociaux

➢ Les opérations de requalification en milieu occupé

Au total 105 droits de réservation sont mis à disposition d'Action Logement Services sur les logements locatifs sociaux dans les immeubles dont la requalification en milieu occupé est financée dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain, en mobilisant en priorité les logements vacants. Ces droits sont répartis entre :

- 0 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût inférieur à 45000 € par logement,

[1] Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

- 105 droits de réservation sur les logements locatifs sociaux dont la requalification aurait un coût supérieur à 45000 € par logement.

Ces droits de réservation sont accordés pour une durée de 30 ans à partir de la date de mise à disposition des logements à Action Logement Services (au premier congé enregistré). Ils seront mobilisés prioritairement sur les contingents non réservés des organismes HLM. Dans l'hypothèse où cela ne permet pas de couvrir l'ensemble des droits de réservation pour Action Logement Services, le solde des droits de réservation sera mobilisé sur les contingents publics.
Ces droits pourront porter sur les opérations spécifiquement financées par l'ANRU ou, après accord entre Action Logement Services et le titulaire du droit, sur d'autres opérations équivalentes situées également dans le quartier prioritaire de la politique de la ville.

Pour ces droits de réservation sur site, la répartition suivante est envisagée[10] :

Localisation visée	Organisme HLM	Type de produit	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droit de réservation par contributaire (logements non réservés de l'organisme HLM)	Typologies de logement visées	Commentaires qualitatifs
CHASSE ROYALE - Résidence Dubled Calmette	SIGH	HLMO	2028	26	cf tableau SIGH - résa surlignées jaune	
CHASSE ROYALE - Résidence Corot	SIGH	HLMO	2026	32	cf tableau SIGH - résa surlignées jaune	
BRIQUETTE - Ensemble des collectifs	PARTENORD	HLMO	2024	47	37 T3 et 10 T4 avec balcon sauf rdc + étage élevé si ascenseur	
TOTAL REHABILITATION > 45000€ logt				**105**		
LE COQ - Résidence Hainaut	SIGH	HLMO	2026	0	contreparties délocalisées sur les opérations SIGH en QPV	
TOTAL REHABILITATION < 45000€ logt				**0**		

➢ Les opérations de requalification ayant nécessité la libération des logements concernés

Sans objet

2. Concernant les opérations de reconstitution en quartier prioritaire de la politique de la ville

Au total 44 droits de réservation sont mis à disposition d'Action Logement Services sur les logements locatifs sociaux reconstitués par dérogation dans un quartier prioritaire de la politique de ville financés dans le cadre de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain.

Ces droits de réservation sont accordés pour une durée de 30 ans à partir de la date de livraison des logements et mobilisés sur le contingent non réservé de l'organisme HLM.

Pour ces droits de réservation sur site, la répartition suivante est envisagée[2] :

[2] Ces éléments sont donnés à titre indicatif et seront précisés en amont de la livraison des logements locatifs sociaux requalifiés bénéficiant des concours financiers de l'Agence dans des conventions ad-hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Localisation visée	Organisme HLM	Type de produit ANRU	Date prévisionnelle de mise à disposition	Nombre de droit de réservation par contributaire (logements non réservés de l'organisme HLM)	Typologies de logement visées	Commentaires qualitatifs
CHASSE ROYALE - RO sur site - Rue Lomprez - Collège (3 PLAI - 13 PLUS)	SIGH	PLUS/PLAI	2022	4	2 + 2 délocalisés = 2T2PLUS+1T2PLAI+1T3PLUS	étage élevé si ascenseur/extérieur
CHASSE ROYALE - RO sur site - Lomprez - Jonas (8 PLAI - 30 PLUS)	SIGH	PLUS/PLAI	2022	9	6 + 3 délocalisés = 1T2PLAI+4T2PLUS+1T3PLAI+3T3PLUS	indiv + extérieur
CHASSE ROYALE - RO sur site - Parc Est (10 PLAI - 42 PLUS)	SIGH	PLUS/PLAI	2024	11	7+ 4 délocalisés = 2T2PLAI+3T2PLUS+1T3PLAI+3T3PLUS + 2 T4 PLUS	indiv uniquement pour les T4 + extérieur
CHASSE ROYALE - RO sur site - Roseraie (2 PLAI - 11 PLUS)	SIGH	PLUS	2023	3	2 + 1 délocalisés = 2T4 PLUS + 1T5 PLUS	individuels
CHASSE ROYALE - RO sur site - 9 Jonas (1 PLAI)	SIGH	PLAI	2023	1	1 T2 PLAI	
BRIQUETTE - RO sur site - Vosges/Flandres (12 PLAI - 28 PLUS)	PARTENORD	en attente	2023	7	en attente typologie	
BRIQUETTE - RO sur site - Alpes/Normandie (6 PLAI - 14 PLUS)	PARTENORD	en attente	2023	3	en attente typologie	
LE COQ - RO sur site - Ancien EPDSAE Route de Bonsecours (12 PLUS)	PARTENORD	en attente	2023	2	en attente typologie	
LE COQ - RO sur site - RDC résidence Hainaut (5 PLUS)	SIGH	PLUS	2025	1	1 T3 PLUS	
BLEUSE BORNE FBG LILLE - RO sur site - Logements place Bleuse Borne	A DEFINIR	en attente	2022	3	en attente typologie	
TOTAL RO SUR SITE				**44**		

C - Dispositions communes

Chaque contributaire identifié ci-dessus s'engage, en amont de la mise à disposition des logements locatifs sociaux bénéficiant des concours financiers de l'Agence, à formaliser les droits de réservation accordés par le bailleur à Action Logement Services ou rétrocédés à Action Logement Services par le titulaire initial du contingent concerné, dans une convention ad hoc entre Action Logement Services et le ou les contributaire(s).

Les modalités d'exercice des droits de réservations accordés ou rétrocédés sont régies, selon le cas :

- pour les droits accordés, via une convention de réservation conclue dans les conditions prévues à l'article R. 441-5 du CCH ;
- pour les droits rétrocédés, via une convention ad hoc conclue entre Action Logement Services et le bailleur concerné. Cette convention peut renvoyer aux modalités prévues par la convention de réservation existante entre le réservataire et le bailleur. Elle doit prévoir la procédure applicable dans le cas où Action Logement Services n'est pas en mesure d'exercer le droit de réservation dans les délais prévus, sachant que, pour les droits de réservation rétrocédés par l'État, le logement concerné est remis à la disposition de l'État pour un tour.

Dans tous les cas où Action Logement Services n'est pas en mesure d'exercer le droit de réservation dans les délais prévus, les titulaires initiaux de ces droits de réservation désigneront des actifs non demandeurs d'emploi en vue de l'examen en commission d'attribution de l'attribution des logements concernés.

En ce qui concerne la contribution de l'État sur son contingent de logements situé en QPV, les conventions de réservations qui lient l'État à chaque bailleur sont adaptées en tant que de besoin pour tenir compte des modalités particulières de gestion de la partie du contingent correspondant à la contribution aux contreparties accordées à Action Logement Services.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Pour les logements dont la durée de réservation consentie au réservataire initial du logement est inférieure à 30 ans, le réservataire s'engage, dans la convention ad-hoc évoquée ci-dessus le liant à Action Logement Services, à prolonger le droit de réservation au profit d'Action Logement Services jusqu'à 30 ans, le cas échéant, par la mise à disposition du droit de réservation d'un autre logement, à l'expiration du droit de réservation du premier logement rétrocédé

Un bilan de la mise en œuvre de ces contreparties est adressé par le porteur de projet chaque année au délégué territorial de l'ANRU. Pour cela les contributaires désignés ci-dessus s'engagent à transmettre au porteur de projet toutes les informations nécessaires à l'élaboration de ce bilan de l'année N-1 au plus tard le 15 janvier de l'année N, pour que celui-ci puisse être adressé par le porteur de projet au délégué territorial de l'Anru au plus tard le 30 janvier de l'année N.

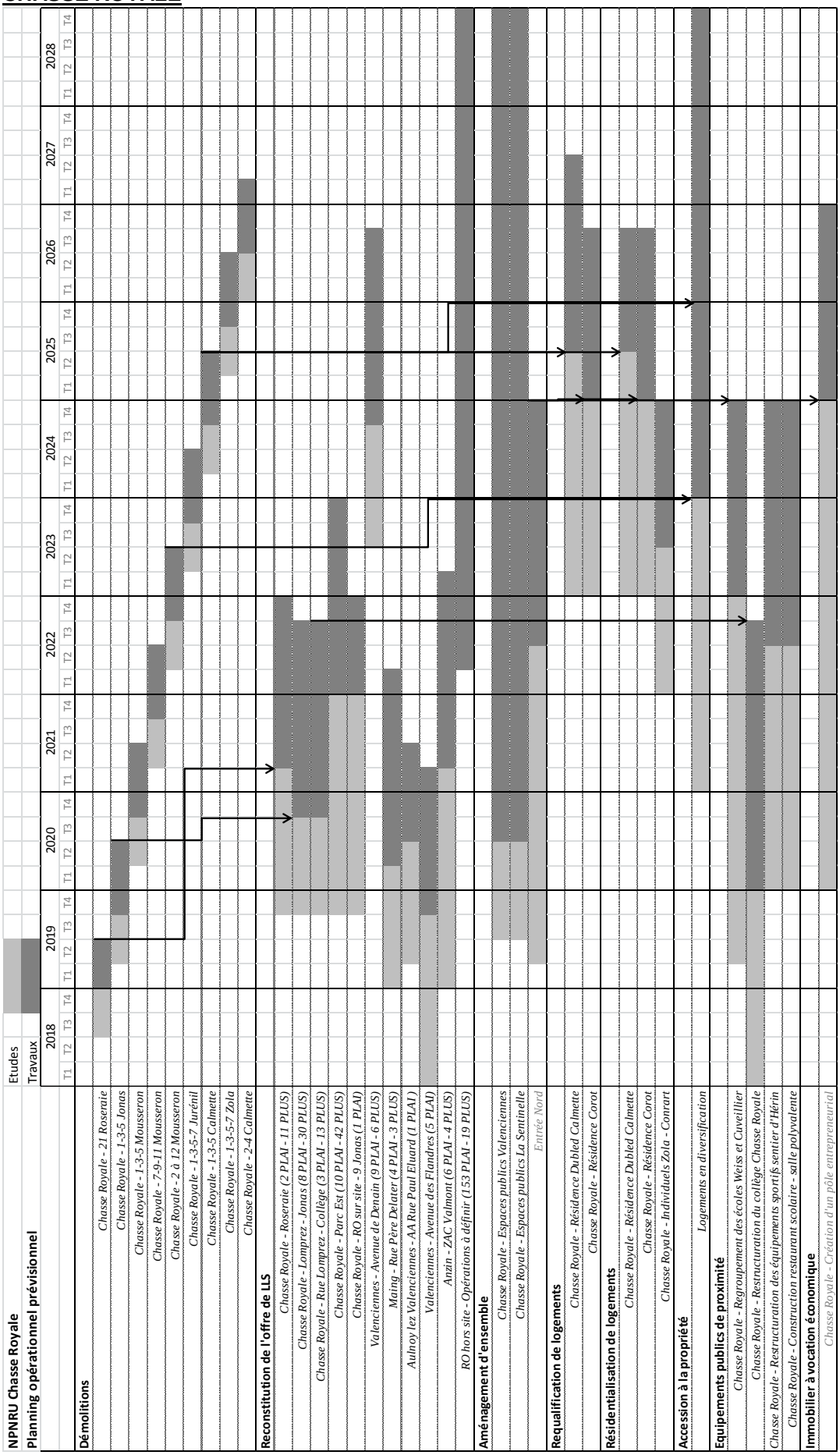
En cas de non-respect par les porteurs de projet ou les maîtres d'ouvrage des engagements contractualisés au titre des contreparties en faveur d'Action Logement Services, le règlement général de l'Agence relatif au NPNRU prévoit un système de sanctions graduées et proportionnées mobilisable par le Directeur général de l'Agence. Le Directeur général pourra être saisi à cet effet par le délégué territorial de l'Agence, le directeur régional d'Action Logement Services ou tout signataire de la convention.

Le cas échéant, les modifications apportées aux contreparties Action Logement Services seront actées via le prochain avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain intégrant différentes évolutions au projet.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

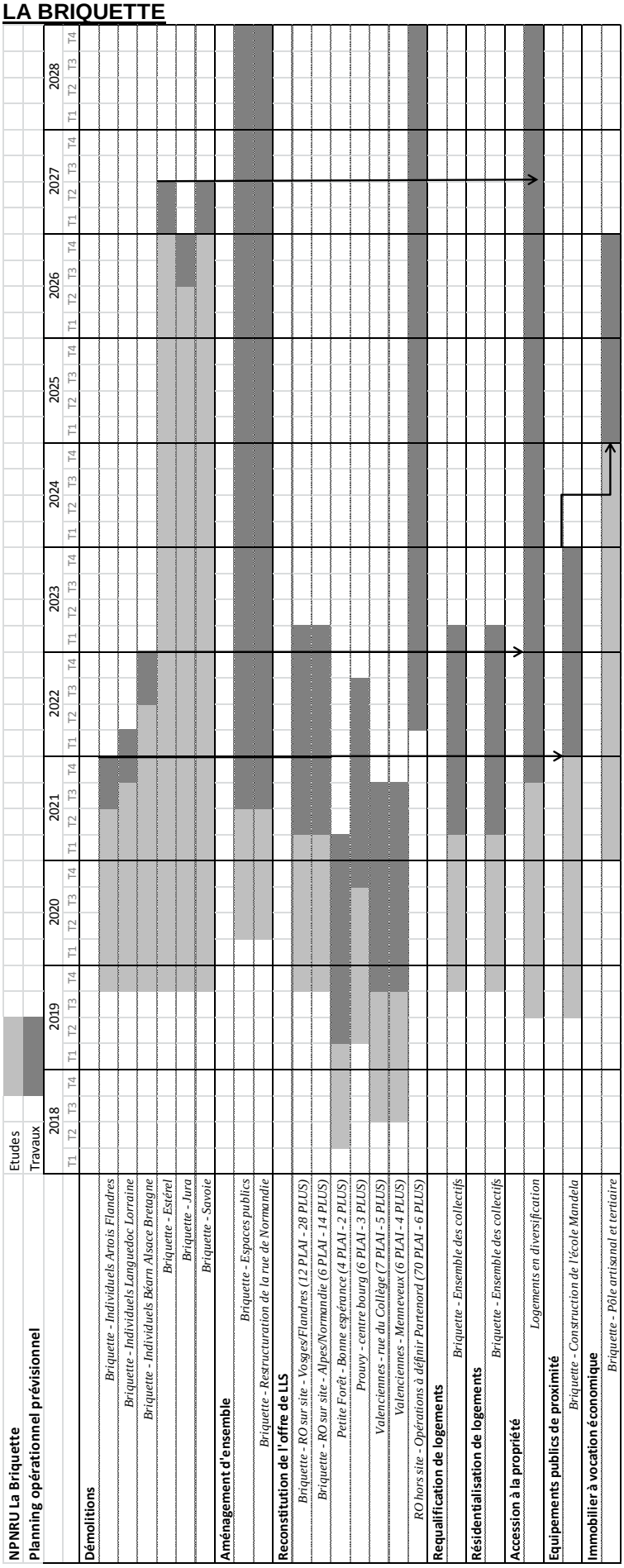
Annexe C1 – ÉCHÉANCIERS PRÉVISIONNELS

CHASSE ROYALE



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

LA BRIQUETTE



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

BLEUSE BORNE – FAUBOURG DE LILLE

LE COQ

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

PLAN DE FINANCEMENT DE L'ENSEMBLE DES OPERATIONS DES 4 QUARTIERS NPNRU

20/05/2019

N° CONTRAT : **681**

ZONE INTERVENTION :

LOCALISATION INSEE ZONE	LOCALISATION INSEE COMNE	N/R
QP999998	66666	
QP999999	66666	
QP059030	59606	
QP059021	59014	
QP059031	59606	
QP059024	59153	

66666/ /QPV régional/QPV multisite (Intérêt régional)
66666/ /QPV national/QPV multisite (Intérêt national)
59606/Anzin/Valenciennes,/QPV national/Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle
59014/Anzin/QPV régional/Zone Intercommunale Rives De L'Escaut
59606/Anzin/Valenciennes,/QPV régional/Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette
59153/Condé sur Escaut/QPV régional/Lecocq
COMMUN

N° de contrat (3 caractères)
+ N°INSEE (QPV sur 7 caractères = 6+ n° QPV)
+ N° de famille d'opérations (sur 2 caractères)
+ N°Chrono = Identifiant de l'opération financière (regrousement d'opérations physiques liées par une unité fonctionnelle, une unité de maître d'ouvrage et une unité de temps)
N°Chrono = opérations physiques élémentaires (objet d'une attribution de subvention)

						NATURE national / régional)	LOCALISATION QPV DE RATTACHEMENT (ou assimilés)	LOCALISATION LIEU DE REALISATION (N°de QPV ou de commune)	IMMEUBLES NBRE	IMMEUBLES TYPE (MLR+)	LOGEMENTS NBRE	LOGEMENTS SDP	COUT PAR LOGT	COUT PAR M2	MAITRE D'OUVRAGE	COUT HT	TAUX TVA	COUT TTC	VALORISATION FONCIERE	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE ANRU	CONTRIBUTIONS Villes	%	EPCI	%	Département du Nord	%	Région Hauts-de-France	%	Bailleurs sociaux y compris les prêts	%	Fonds propres CDC	%	Europe	%	Anah	%	Autres	%	ANRU	%	PRETS	%	Pour mémoire Prêt CDC	Pour mémoire Prêt bonifié AL	ECHEANCIER Demarrage Année	Demarrage Semestres	Durée en semestres
1 : INGENIERIE			**14**	**ETUDES ET CONDUITE DE PROJET**													**20,0%**																											
681	QP999999	14	0001	001	***4 Quartiers - Direction de projet***	national	QP999999	QP999999							059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/245901	3 725 000	20,0%	3 725 000		*3 725 000*			1 862 500	50%															1 862 500	50%					2018	2	20
681	QP999999	14	0001	002	***4 Quartiers - Actions et matériel support de communication***	national	QP999999	QP999999							059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/245901	250 000	20,0%	300 000		*250 000*			125 000	50%															125 000	50%					2019	1	20
681	QP999999	14	0001	003	***4 Quartiers - Urbaniste conseil***	national	QP999999	QP999999							059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/245901	522 950	20,0%	627 540		*522 950*			261 475	50%															261 475	50%					2019	1	20
681	QP999999	14	0001	004	***4 Quartiers - Accompagnement collectif au relogement***	national	QP999999	QP999999							059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/245901	100 000	20,0%	120 000		*100 000*			50 000	50%															50 000	50%					2019	2	16
681	QP999999	14	0001	005	***4 Quartiers - AMO diversification***	national	QP999999	QP999999							059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/245901	200 000	20,0%	240 000		*200 000*			100 000	50%															100 000	50%					2021	1	16
681	QP999999	14	0001	006	***4 Quartiers - Etudes d'expertise et d'évaluation***	national	QP999999	QP999999							059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/245901	200 000	20,0%	240 000		*200 000*			100 000	50%															100 000	50%					2020	1	16
681	QP059021	14	0001	007	***BB FdL - Accompagnement relogement***	régional	QP059021	QP059021							059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/245901	210 000	20,0%	252 000		*210 000*			105 000	50%															105 000	50%					2019	1	18
681	QP059021	14	0001	008	***BB FdL - AMO volet commercial Bleuse Borne***	régional	QP059021	QP059021							059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/245901	67 000	20,0%	80 400		*67 000*			33 500	50%															33 500	50%					2019	2	8
					Sous Total ETUDES ET CONDUITE DE PROJET				*0*		*0*	*0*	*0*	*0*		*5 274 950*		*5 584 940*	*0*	*5 274 950*	*0*	*0%*	*2 637 475*	*50%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*2 637 475*	*50%*	*0*	*0%*	*0*	*0*			
1 : INGENIERIE			**15**	**RELOGEMENT DES MENAGES AVEC MINORATION DE LOYER**													**20,0%**																											
681	QP999999	15	0001	001	***Minoration relogement SIGH***	national	QP999999	QP999999							059/SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT/54880038200010	1 000 000	20,0%	1 000 000		*1 000 000*																			1 000 000	100%					2019	1	16
681	QP999998	15	0002	001	***Minoration de loyer Partenord***	régional	QP999998	QP999998							059/OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT/37807214400017	574 000	20,0%	574 000		*574 000*																			574 000	100%					2020	1	20
					Sous Total RELOGEMENT DES MENAGES AVEC MINORATION DE LOYER				*0*		*0*	*0*	*0*	*0*		*1 574 000*		*1 574 000*	*0*	*1 574 000*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*1 574 000*	*100%*	*0*	*0%*	*0*	*0*			
2 : AMENAGEMENT			**21**	**DEMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**													**20,0%**																											
681	QP059030	21	0001	001	***Chasse Royale - Démolition 26 logements - 21 Roseraie***	national	QP059030	QP059030	1		26	2 215	47 438	557	059/SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT/54880038200010	1 233 396	20,0%	1 341 275	189 189	*1 063 428*								87 122	8%											957 085	90%					2017	2	5
681	QP059030	21	0001	002	***Chasse Royale - Démolition 30 logements - 1-3-5 Jonas***	national	QP059030	QP059030	1		30	1 782	37 632	634	059/SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT/54880038200010	1 128 949	20,0%	1 268 693	148 176	*980 773*								98 077	10%											882 696	90%					2018	2	6
681	QP059030	21	0001	003	***Chasse Royale - Démolition 30 logements - 1-3-5 Mousseron***	national	QP059030	QP059030	1		30	1 650	43 524	791	059/SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT/54880038200010	1 305 722	20,0%	1 464 144	0	*1 305 722*								130 572	10%											1 175 149	90%					2019	2	12
681	QP059030	21	0001	004	***Chasse Royale - Démolition 30 logements - 7-9-11 Mousseron***	national	QP059030	QP059030	1		30	1 690	38 707	687	059/SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT/54880038200010	1 161 211	20,0%	1 291 033	0	*1 161 211*								116 121	10%											1 045 090	90%					2020	2	12
681	QP059030	21	0001	005	***Chasse Royale - Démolition 60 logements - 2 à 12 Mousseron***	national	QP059030	QP059030	1		60	3 415	35 314	620	059/SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT/54880038200010	2 118 844	20,0%	2 339 632	17 600	*2 101 244*								210 124	10%											1 891 120	90%					2021	2	12
681	QP059030	21	0001	006	***Chasse Royale - Démolition 32 logements - 1-3-5-7 Jurénil***	national	QP059030	QP059030	1		32	1 800	45 364	806	059/SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT/54880038200010	1 451 639	20,0%	1 635 075	0	*1 451 639*								145 164	10%											1 306 475	90%					2022	2	12
681	QP059030	21	0001	007	***Chassse Royale - Démolition 32 logements - 1-3-5 Calmette***	national	QP059030	QP059030	1		32	1 600	43 689	872	059/SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT/54880038200010	1 395 487	20,0%	1 572 653	59 200	*1 336 287*								133 629	10%											1 202 659	90%					2023	2	12
681	QP059030	21	0001	008	***Chasse Royale - Démolition 128 logements - 1-3-5-7 Zola***	national	QP059030	QP059030	1		128	8 747	54 338	795	059/SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT/54880038200010	6 955 218	20,0%	7 896 004	254 480	*6 700 738*								670 074	10%											6 030 665	90%					2024	2	12
681	QP059030	21	0001	009	***Chasse Royale - Démolition 64 logements - 2-4 Calmette***	national	QP059030	QP059030	1		64	4 380	54 090	790	059/SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT/54880038200010	3 461 768	20,0%	3 929 862	71 400	*3 390 368*								339 037	10%											3 051 332	90%					2024	2	12
681	QP059024	21	0001	010	***Le Coq - Démolition 60 logements - 2 à 12 Cytises***	régional	QP059024	QP059024	1		60	4 910	46 134	564	059/SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT/54880038200010	2 768 023	20,0%	3 116 679	140 375	*2 652 648*								240 265	9%											2 387 383	90%					2021	1	12
681	QP059024	21	0001	011	***Le Coq - Démolition 18 logements - 2-4-6 place du Hainaut***	régional	QP059024	QP059024	1		18	1 160	54 812	851	059/SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT/54880038200010	986 610	20,0%	1 106 070	17 950	*983 660*								83 366	8%											885 294	90%					2021	1	12
681	QP059031	21	0002	001	***Briquette - Démolition 25 logements - Individuels Artois Flandres***	régional	QP059031	QP059031	25		25	2 383	40 789	428	059/OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT/37807214400017	1 019 713	20,0%	1 152 255	168 240	*851 473*								170 295	20%											681 178	80%					2020	1	9
681	QP059031	21	0002	002	***Briquette - Démolition 16 logements - Languedoc Lorraine***	régional	QP059031	QP059031	16		16	1 499	41 067	438	059/OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT/37807214400017	657 072	20,0%	699 990	95 400	*561 672*								112 334	20%											449 337	80%					2020	2	9
681	QP059031	21	0002	003	***Briquette - Démolition 24 logements - Béarn Alsace Bret***	régional	QP059031	QP059031	24		24	2 236	41 051	441	059/OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT/37807214400017	985 222	20,0%	1 050 366	44 000	*941 222*								188 244	20%											752 978	80%					2021	1	9
681	QP059031	21	0002	004	***Briquette - Démolition 32 logements - Esterel***	régional	QP059031	QP059031	1		32	2 179	45 734	672	059/OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT/37807214400017	1 463 500	20,0%	1 564 312	29 680	*1 433 820*								286 764	20%											1 147 056	80%					2024	2	11
681	QP059021	21	0002	005	***BB FdL - Aménagement - Place Bleuse Borne***	régional	QP059021	QP059021	1		28	1 928	45 289	658	059/OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT/37807214400017	1 268 085	20,0%	1 354 039	26 520	*1 241 565*								248 313	20%											993 252	80%					2024	2	11
681	QP059021	21	0002	006	***BB FdL - Aménagement - Cour Dubois Jenart***	régional	QP059021	QP059021	1		30	2 099	51 300	733	059/OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT/37807214400017	1 539 009	20,0%	1 617 077	24 200	*1 514 809*								302 962	20%											1 211 847	80%					2024	2	12
681	QP059024	21	0002	007	***Le Coq - Démolition 50 logements - Bâtiments A et B Cytises***	régional	QP059024	QP059024	2		50	5 000	32 843	328	059/OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT/37807214400017	1 642 172	20,0%	1 747 607	90 225	*1 551 947*								310 389	20%											1 241 557	80%					2021	1	10
					Sous Total DEMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX				*81*		*715*	*50 673*	*45 513*	*642*		*32 541 639*		*36 146 765*	*1 376 635*	*31 224 225*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*3 872 850*	*12%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*27 292 153*	*87%*	*0*	*0%*	*0*	*0*			
2 : AMENAGEMENT			**22**	**RECYCLAGE DE COPROPRIETES DEGRADEES**													**20,0%**																											
					Sous Total RECYCLAGE DE COPROPRIETES DEGRADEES				*0*		*0*	*0*	*0*	*0*		*0*		*0*	*0*	*0*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0*			
2 : AMENAGEMENT			**23**	**RECYCLAGE DE L'HABITAT ANCIEN DEGRADE**													**20,0%**																											
					Sous Total RECYCLAGE DE L'HABITAT ANCIEN DEGRADE				*0*		*0*	*0*	*0*	*0*		*0*		*0*		*0*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0*			
2 : AMENAGEMENT			**24**	**AMENAGEMENT D'ENSEMBLE**													**20,0%**																											
681	QP059030	24	0001	001	***Chasse Royale - Aménagement - Espaces publics Valenciennes***	national	QP059030	QP059030							059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/245901	10 787 278	20,0%	12 944 734	251 760	*10 535 518*	3 160 655	30%	3 160 655	30%															4 214 207	40%					2020	1	20
681	QP059031	24	0001	002	***Briquette - Aménagement - Espaces publics***	régional	QP059031	QP059031							059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/245901	3 624 500	20,0%	4 349 400	268 400	*3 356 100*	1 163 285	35%	1 163 285	35%															1 029 530	31%					2021	1	18
681	QP059031	24	0001	003	***Briquette - Aménagement - Restructuration de la rue de Normandie***	régional	QP059031	QP059031							059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/245901	1 527 500	20,0%	1 833 000	0	*1 527 500*	458 250	30%	458 250	30%				458 250	30%											152 750	10%					2021	1	10
681	QP059021	24	0001	004	***BB FdL - Aménagement - Place Bleuse Borne***	régional	QP059021	QP059021							059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/245901	4 433 914	20,0%	5 320 697	154 224	*4 279 690*	1 283 907	30%	1 283 907	30%															1 711 876	40%					2020	2	16
681	QP059021	24	0001	005	***BB FdL - Aménagement - Cour Dubois Jenart***	régional	QP059021	QP059021							059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/245901	837 872	20,0%	1 005 447	26 400	*811 472*	243 442	30%	243 442	30%															324 589	40%					2022	2	12
681	QP059021	24	0001	006	***BB FdL - Aménagement - Cour Lefebvre***	régional	QP059021	QP059021							059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/245901	1 454 734	20,0%	1 745 681	44 700	*1 410 034*	423 010	30%	423 010	30%															564 014	40%					2022	2	12
681	QP059024	24	0001	007	***Le Coq - Aménagement - Espaces publics (hors place)***	régional	QP059024	QP059024							059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/245901	5 139 000	20,0%	6 166 800	230 600	*4 908 400*	1 472 520	30%	1 472 520	30%															1 963 360	40%					2022	1	16
681	QP059030	24	0002	001	***Chasse Royale - Aménagement - Espaces publics La Sentinelle***	national	QP059030	QP059030							059/CA DE LA PORTE DU HAINAUT/20004219000043	3 689 000	20,0%	4 426 800	0	*3 689 000*	922 250	25%	922 250	25%															1 844 500	50%					2020	2	18
					BB FdL - Aménagement - Espaces publics Faubourg de Lille	régional	QP059021	QP059021							059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/245901	5 227 201	20,0%	6 272 641	33 000	*5 194 201*	2 428 597	47%	2 428 597	47%		337 008	6%																			2019	2	18
					BB FdL - Aménagement - Petit coron Miroux / cour Fourmeux	régional	QP059021	QP059021							059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/245901	1 182 220	20,0%	1 418 664	22 000	*1 160 220*	348 066	30%	348 066	30%		464 088	40%																			2020	1	16
					Le Coq - Aménagement - Place du Hainaut	régional	QP059024	QP059024							059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/245901	1 495 000	20,0%	1 794 000		*1 495 000*	448 500	30%	448 500	30%		598 000	40%																			2021	2	16
					BB FdL - Aménagement - Cour Lafleur / Defaux	régional	QP059021	QP059021							059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/245901	1 733 480	20,0%	2 080 176	132 270	*1 601 210*	800 605	50%	800 605	50%																											
					Sous Total AMENAGEMENT D'ENSEMBLE				*0*		*0*	*0*	*0*	*0*		*41 131 700*		*49 358 040*	*1 163 354*	*39 968 346*	*13 153 087*	*33%*	*13 153 088*	*33%*	*0*	*0%*	*1 857 346*	*5%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*11 804 826*	*30%*	*0*	*0%*	*0*	*0*			
3 : PROGRAMMES IMMOBILIERS			**31**	**RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**													**10,0%**																											
681	QP059030	31	0001	001	***Chasse Royale - RO - Rue Lompret - Collège (3 PLAI - 13 PLUS)***	national	QP059030	QP059030	1		16	980	117 849	1 924	059/SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT/54880038200010	1 885 587	10,0%	2 074 146		*1 885 587*								1 862 187	99%											23 400	1%	1 316 532	70%	1 127 232	189 300	2020	2	6
681	QP059030	31	0001	002	***Chasse Royale - RO - Lompret - Jonas (8 PLAI - 30 PLUS)***	national	QP059030	QP059030	1		38	2 314	119 862	1 968	059/SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT/54880038200010	4 554 752	10,0%	5 010 227		*4 554 752*								4 492 352	99%											62 400	1%	3 013 681	66%	2 566 281	447 400	2020	2	6
681	QP059030	31	0001	003	***Chasse Royale - RO - Parc Est (10 PLAI - 42 PLUS)***	national	QP059030	QP059030	1		52	3 276	123 752	1 964	059/SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT/54880038200010	6 435 127	10,0%	7 078 640		*6 435 127*								6 357 127	99%											78 000	1%	4 240 182	66%	3 625 582	614 600	2022	1	6
681	QP059030	31	0001	004	***Chasse Royale - RO - Roseraie (2 PLAI - 11 PLUS)***	national	QP059030	QP059030	1		13	1 045	153 803	1 913	059/SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT/54880038200010	1 999 435	10,0%	2 199 378		*1 999 435*								1 983 835	99%											15 600	1%	1 317 443	66%	1 162 543	154 900	2021	1	6
681	QP059030	31	0001	005	***Chasse Royale - RO - 9 Jonas (1 PLAI)***	national	QP059030	QP059030	1		1	49	68 705	1 402	059/SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT/54880038200010	68 705	10,0%	75 576		*68 705*								62 405	91%											6 300	9%	53 783	78%	45 883	7 900	2022	1	6
681	QP059030	31	0001	006	***Chasse Royale - RO - Avenue de Denain (9 PLAI - 6 PLUS)***	national	QP059030	QP059030	1		15	990	135 000	2 045	059/SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT/54880038200010	2 025 000	10,0%	2 227 500		*2 025 000*								1 954 800	97%											70 200	3%	1 711 800	85%	1 549 800	162 000	2024	2	6
681	QP059030	31	0001	007	***Maing - RO - Rue Père Delater (4 PLAI - 3 PLUS)***	national	QP059030	QP059030	1		7	394	117 000	2 079	059/SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT/54880038200010	819 000	10,0%	900 900		*819 000*								787 800	96%											31 200	4%	689 520	84%	613 420	76 100	2020	1	6
681	QP059030	31	0001	008	***Valenciennes - RO - Avenue des Flandres (5 PLAI)***	national	QP059030	QP059030	1		5	318	126 000	1 981	059/SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT/54880038200010	630 000	10,0%	693 000		*630 000*								591 000	94%											39 000	6%	515 400	82%	466 400	49 000	2019	2	6
681	QP059030	31	0001	009	***Anzin - RO - ZAC Valmont (6 PLAI - 4 PLUS)***	national	QP059030	QP059030	1		10	642	111 968	1 744	059/SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT/54880038200010	1 119 680	10,0%	1 231 648		*1 119 680*								1 072 880	96%											46 800	4%	815 380	73%	707 380	108 000	2021	1	6
681	QP059024	31	0001	010	***Hergnies - RO - Centre Bourg (3 PLAI - 3 PLUS)***	régional	QP059024	QP059024	1		6	396	135 000	2 045	059/SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT/54880038200010	810 000	10,0%	891 000		*810 000*								786 600	97%											23 400	3%	689 400	85%	623 100	66 300	2020	1	6
681	QP059024	31	0001	011	***Le Coq - RO - RDC résidence Hainaut (5 PLUS)***	régional	QP059024	QP059024	1		5	330	85 000	1 288	059/SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT/54880038200010	425 000	10,0%	467 500		*425 000*								425 000	100%													374 000	88%	340 500	33 500	2024	2	9
681	QP059031	31	0002	001	***Briquette - RO - Vosges/Flandres (12 PLAI - 28 PLUS)***	régional	QP059031	QP059031	3		40	2 800	135 000	1 929	059/OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT/37807214400017	5 400 000	10,0%	5 940 000		*5 400 000*								5 324 400	99%											75 600	1%	282 400	5%		282 400	2021	1	12
681	QP059031	31	0002	002	***Briquette - RO - Alpes/Normandie (6 PLAI - 14 PLUS)***	régional	QP059031	QP059031	20		20	1 400	135 000	1 929	059/OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT/37807214400017	2 700 000	10,0%	2 970 000		*2 700 000*								2 662 200	99%											37 800	1%	141 200	5%		141 200	2021	1	8
681	QP059031	31	0002	003	***Petite Forêt - RO - Bonne espérance (4 PLAI - 2 PLUS)***	régional	QP059031	QP059031	6		6	420	135 000	1 929	059/OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT/37807214400017	810 000	10,0%	891 000		*810 000*								778 800	96%											31 200	4%	693 792	8%	629 992	63 800	2019	1	8
681	QP059031	31	0002	004	***Valenciennes - RO - rue du Collège (7 PLAI - 5 PLUS)***	régional	QP059031	QP059031	1		12	840	135 000	1 929	059/OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT/37807214400017	1 620 000	10,0%	1 782 000		*1 620 000*								1 565 400	97%											54 600	3%	130 100	8%		130 100	2019	2	8
681	QP059031	31	0002	005	***Valenciennes - RO - Menneveux (6 PLAI - 4 PLUS)***	régional	QP059031	QP059031	1		10	700	135 000	1 929	059/OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT/37807214400017	1 350 000	10,0%	1 485 000		*1 350 000*								1 303 200	97%											46 800	3%	108 000	8%		108 000	2019	2	8
681	QP059031	31	0002	006	***Prouvy - RO - centre bourg (6 PLAI - 3 PLUS)***	régional	QP059031	QP059031	9		9	630	135 000	1 929	059/OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT/37807214400017	1 215 000	10,0%	1 336 500		*1 215 000*								1 168 200	96%											46 800	4%	95 700	8%		95 700	2020	2	8
681	QP059024	31	0002	007	***Le Coq - RO - Ancien EPDSAE (12 PLUS)***	régional	QP059024	QP059024	12		12	840	135 000	1 929	059/OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT/37807214400017	1 620 000	10,0%	1 782 000		*1 620 000*								1 620 000	100%													80 400	5%		80 400	2020	2	10
681	QP999998	31	0002	008	***RO Hors site - Opérations Partenord à définir (70 PLAI - 6 PLUS)***	régional	QP999998	QP999998	0		76	5 320	135 000	1 929	059/OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT/37807214400017	10 260 000	10,0%	11 286 000		*10 260 000*								9 714 000	95%											546 000	5%	759 800	7%		759 800	2021	1	16
681	QP059024	31	0002	009	***Crespin - RO - (12 PLAI - 8 PLUS)***	régional	QP059024	QP059024	3		20	1 400	135 000	1 929	059/OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT/37807214400017	2 700 000	10,0%	2 970 000		*2 700 000*								2 606 400	97%											93

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

| | | |

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Annexe C3 - FICHES DESCRIPTIVES DES OPÉRATIONS

Principes et modalités d'élaboration

Les fiches descriptives des opérations, telles que prévues à l'article 9.1.1 de la présente convention type, et conformément au RF NPNRU visent à présenter le contenu de chacune des opérations bénéficiant d'un concours financier de l'Anru au titre du NPNRU en :

- Identifiant l'opération (nature d'opération, QPV concerné(s), plan, …) et le maître d'ouvrage ;
- Détaillant les objectifs opérationnels et les principales caractéristiques de l'opération ;
- Précisant le calendrier de l'opération (phasage opérationnel et date de lancement qui sera reprise dans le tableau financier) ;
- Indiquant le cas échéant les modalités opérationnelles spécifiques (concertation, relogement, …) ;
- Apportant le cas échéant des éléments d'appréciation sur l'impact financier de l'opération (fonctionnement en termes de performance énergétique, coûts de gestion annuelle, …) ;
- Présentant les modalités de financement de l'opération (date de démarrage de l'opération validée par l'Anru, conditions spécifiques de financement actées par l'Anru, calcul du financement prévisionnel Anru conformément aux règles prévues dans le RGA NPNRU, autres financements envisagés).

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Annexe C3 - FICHES DESCRIPTIVES DES OPÉRATIONS

Famille 14

681	*QP999999*	*14*	*0001*	*001*	***4 Quartiers - Direction de projet***
681	*QP999999*	*14*	*0001*	*002*	***4 Quartiers - Actions et matériel support de communication***
681	*QP999999*	*14*	*0001*	*003*	***4 Quartiers - Urbaniste conseil***
681	*QP999999*	*14*	*0001*	*004*	***4 Quartiers - Accompagnement collectif au relogement***
681	*QP999999*	*14*	*0001*	*005*	***4 Quartiers - AMO diversification***
681	*QP999999*	*14*	*0001*	*006*	***4 Quartiers - Etudes d'expertise et d'évaluation***
681	*QP059021*	*14*	*0001*	*007*	***BB FdL - Accompagnement relogement***
681	*QP059021*	*14*	*0001*	*008*	***BB FdL - AMO volet commercial Bleuse Borne***

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CA VALENCIENNES METROPOLE	4 Quartiers - Direction de projet
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	681-6999999-14-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

1 Poste de Directeur de projet pour les 4 quartier NPNRU, 1 Poste de Chef de projet Renouvellement urbain pour Chasse Royale et Bleuse Borne / Faubourg de Lille, 1 Poste de Chargé de mission Renouvellement urbain pour La Briquette et le Coq, 1 Poste de Chargé de mission GUP à mi-temps pour les 4 quartiers NPNRU.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Totalité des quatre quartiers NPNRU	
Commune de rattachement	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière
1 Directeur de projet	115 000,00 €	100%	20	
1 Chef de projet Renouvellement Urbain	115 000,00 €	100%	20	
1 Chargé de mission Renouvellement Urbain	95 000,00 €	100%	20	
1 Chargé de mission GUP	95 000,00 €	50%	20	
Nombre d'ETP moyen par an	3,50			

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT			
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN	3 725 000,00 €	50,00%	1 862 500,00 €
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :	**3 725 000,00 €**	**50,00%**	**1 862 500,00 €**
TOTAL SUBVENTION :			**1 862 500,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 725 000,00 €	montant TTC :	3 725 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	1 862 500,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 862 500,00 €		
	Total des co-financements :	3 725 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CA VALENCIENNES METROPOLE	4 Quartiers - Actions et matériel support de communication
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	681-6999999-14-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Actions et supports de communication à destination des habitants du quartier pour co-construire le projet et faciliter l'appropriation de celui-ci, depuis les phases amont du projet jusqu'à la réalisation des travaux

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Totalité des quartiers Chasse Royale, Bleuse Borne / Faubourg de Lille, Briquette, le Coq	
Commune de rattachement	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	4	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	250 000,00 €	50,00%	125 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**250 000,00 €**	**50,00%**	**125 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**125 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	250 000,00 €	montant TTC :	300 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	125 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	125 000,00 €		
	Total des co-financements :	250 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CA VALENCIENNES METROPOLE	4 Quartiers - Urbaniste conseil
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	681-6999999-14-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Valenciennes Métropole sera accompagnée d'un urbaniste conseil pour tout le temps de la convention pour s'assurer de la qualité de mise en œuvre des projets. L'urbaniste conseil a pour mission d'accompagner Valenciennes Métropole et les maîtres d'ouvrage depuis la rédaction des cahiers des charges jusqu'au suivi des travaux pour décliner les objectifs « macro » à chaque étape de chaque opération et garantir ainsi la cohérence et la qualité de l'ensemble.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Totalité des quartiers Chasse Royale, Bleuse Borne / Faubourg de Lille, Briquette et Le Coq	
Commune de rattachement	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	522 950,00 €	50,00%	261 475,00 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**522 950,00 €**	**50,00%**	**261 475,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**261 475,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	522 950,00 €	montant TTC :	627 540,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	261 475,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	261 475,00 €		
	Total des co-financements :	522 950,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CA VALENCIENNES METROPOLE	4 Quartiers - Accompagnement collectif au relogement
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	681-6999999-14-0001-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

En parallèle des actions individuelles d'accompagnement au relogement mené par le bailleur démolisseur et le bailleur relogeur (financement dans le cadre des opérations de démolitions), il sera lancé une mission permettant d'accompagner les relogements sous une forme d'actions collectives afin de faciliter les relogements hors quartier et les parcours résidentiels

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Totalité des quartiers Chasse Royale, Briquette et Le Coq	
Commune de rattachement	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	3	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain	

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement	Accompagnement collectif	Nombre de ménages concernés	659

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	16 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION HISTOIRE ET MÉMOIRE ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL	100 000,00 €	50,00%	50 000,00 €
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**100 000,00 €**	**50,00%**	**50 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**50 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	100 000,00 €	montant TTC :	120 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	50 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	50 000,00 €		
	Total des co-financements :	100 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CA VALENCIENNES METROPOLE	4 Quartiers - AMO diversification
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	681-6999999-14-0001-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Comme suite à l'analyse de marché conduite par Adéquation et qui a permis de définir le potentiel de diversification sur l'ensemble des sites NPNRU, il est sera lancé une mission d'AMO permettant à Valenciennes Métropole de disposer de compétences spécifiques pour :

- Impulser et développer une démarche collaborative avec les acteurs de la promotion immobilière et/ou constructeurs de maisons individuelles (co-élaboration des projets, partage de l'analyse du marché immobilier local) ;
- Assurer la mise en œuvre des opérations en diversification sur les sites NPNRU (méthode de consultation, choix du produit, définition du prix, phasage et temporalité etc.) en matière de diversification de l'offre de logements ;
- Elaborer une méthode de travail avec les promoteurs/constructeurs/bailleurs afin d'assurer une variété de produits répondant au marché local (développer un (ou des) produits logement adaptés aux contextes urbains très différents des 4 sites NPNRU concernés).

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Totalité des quartiers Chasse Royale, Bleuse Borne / Faubourg de Lille, Briquette, Le Coq	
Commune de rattachement	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	16 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	200 000,00 €	50,00%	100 000,00 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**200 000,00 €**	**50,00%**	**100 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**100 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	200 000,00 €	montant TTC :	240 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	100 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	100 000,00 €		
	Total des co-financements :	200 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CA VALENCIENNES METROPOLE	4 Quartiers - Etudes d'expertise et d'évaluation
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	681-6999999-14-0001-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Etudes d'expertise nécessaires au cours de la construction du projet urbain
Etudes d'évaluation du NPNRU du quartier Chasse Royale

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Totalité des quartiers Chasse Royale, Bleuse Borne / Faubourg de Lille, Briquette, Le Coq	
Commune de rattachement	
Quartier de rattachement de l'opération	
66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	16 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	200 000,00 €	50,00%	100 000,00 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**200 000,00 €**	**50,00%**	**100 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**100 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	200 000,00 €	montant TTC :	240 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	100 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	100 000,00 €		
	Total des co-financements :	200 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CA VALENCIENNES METROPOLE	BB FdL - Accompagnement relogement
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	681-6059021-14-0001-007

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

L'intervention sur l'habitat privé dégradé (démolitions, actions coercitives...) nécessite un accompagnement des ménages renforcé en vue de leur relogement provisoire ou temporaire.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Totalité du quartier Bleuse Borne Faubourg de Lille	
Commune de rattachement	
Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes	
Quartier de rattachement de l'opération	
59014 Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes 6059021 Zone	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement	Mission d'accompagnement réalisée par un prestataire extérieure	Nombre de ménages concernés	Maximum 40

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	18 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT			
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES	210 000,00 €	50,00%	105 000,00 €
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**210 000,00 €**	**50,00%**	**105 000,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	MONTANT DE SUBVENTION
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**105 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	210 000,00 €	montant TTC :	252 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	105 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	105 000,00 €		
	Total des co-financements :	210 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2

Fiche descriptive de l'opération d'ingénierie - études et conduite de projet - du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CA VALENCIENNES METROPOLE	BB FdL - AMO volet commercial Bleuse Borne
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	681-6059021-14-0001-008

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Mission d'accompagnement par des professionnels de l'urbanisme commercial pour :
1 /// TRANCHE FERME
- Définir les conditions de mise en œuvre opérationnelle du projet d'aménagement de la place de la Bleuse Borne, située en face de la station de tramway "Bleuse Borne" qu'il s'agit de requalifier autour d'une programmation mixte logements / commerces / services (agence Pole Emploi) / espaces publics. L'équi est donc chargée de la mise en oeuvre du volet commerce de l'opération (plan de commercialité, type de montage, calendrier)
- Identifier le potentiel en terme de développement commercial des ilots Lefebvre, Dubois Jenart
2/// TRANCHE OPTIONNELLE
- Accompagner individuellement les commerçants de la place de la Bleuse Borne dans leur nouveau local

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Quartier de rattachement de l'opération	Place Bleuse Borne Lefebvre Dubois Jenart
Commune de rattachement Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes	
Quartier de rattachement de l'opération 59014 Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes 6059021 Zone	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques selon la nature de l'opération d'ingénierie :

- études, expertises et moyens d'accompagnement du projet

Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur la participation et la coconstruction du projet	Nombre de quartiers concernés par les actions portant sur l'histoire et la mémoire des quartiers sur le champ urbain

- accompagnement des ménages

Nature de l'accompagnement		Nombre de ménages concernés	

- conduite de projet *(annexer l'organigramme)*

Nombre et profil de poste	Montant de l'assiette forfaitaire annuelle retenu par profil de poste	Temps d'affectation au projet	Durée de financement	Observation particulière

Nombre d'ETP moyen par an	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

PRESTATIONS EXTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
ETUDES, EXPERTISES ET MOYENS D'ACCOMPAGNEMENT	67 000,00 €	50,00%	33 500,00 €
PARTICIPATION ET COCONSTRUCTION			
HISTOIRE ET MÉMOIRE			
ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES			
MOYENS D'APPUI AU PILOTAGE OPERATIONNEL			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION EXTERNE RETENUE :	**67 000,00 €**	**50,00%**	**33 500,00 €**

MOYENS INTERNES	ASSIETTE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBVENTION	**MONTANT DE SUBVENTION**
CONDUITE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN			
ACTIONS ET MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES A RELOGER			
COORDINATION INTERNE DES ORGANISMES HLM			
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :			- €
TOTAL SUBVENTION INTERNE RETENUE :		**0,00%**	**- €**
TOTAL SUBVENTION :			**33 500,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	67 000,00 €	montant TTC :	80 400,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :	33 500,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	33 500,00 €		
	Total des co-financements :	67 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Annexe C3 - FICHES DESCRIPTIVES DES OPÉRATIONS

Famille 15

681	*QP999999*	*15*	*0001*	*001*	***Minoration relogement SIGH***
681	*QP999998*	*15*	*0002*	*001*	***Minoration de loyer Partenord***

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.1.1

Fiche descriptive de l'opération de relogement avec minoration de loyer du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	Minoration relogement SIGH
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6999999-15-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Minoration de loyer pour le relogement des ménages de SIGH des quartiers Chasse royale et Le Coq.
Estimation de la répartition des typologies issues des enquêtes sociales menées en 2017.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (Si nécessaire, annexer un document cartographique)
Quartier Chasse Royale et Le Coq	Démolitions sur les quartiers Chasse Royale et Le Coq Relogements possible sur l'ensemble du territoire de Valenciennes Métropole voire au delà
Commune 0	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projets

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :
Identification des opérations à l'origine du relogement des ménages :

Nature d'opération	Libellé précis de l'opération	Idtop	Nombre de ménages total à reloger	Dont nombre de ménages concernés par l'indemnité pour minoration de loyer
Démolition de logements locatifs sociaux	Chasse Royale		432	152
Démolition de logements locatifs sociaux	Le Coq		78	26
		Total	**510**	**178**

Pourcentage de ménages concernés par l'indemnité à l'échelle des opérations à l'origine du relogement :	35%	Pour mémoire,le cas échéant, pourcentage de ménages relogés dans le neuf ou moins de 5 ans dans le PNRU :	
Objectif cible de relogement dans le parc neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans à l'échelle du projet de renouvellement urbain			
Organismes HLM potentiellement identifiés pour accueillir les ménages dans le parc de logement locatif social neuf ou conventionné APL depuis moins de 5 ans à la date du relogement (et par conséquent bénéficiaire in fine de l'indemnité pour relogement avec minoration de loyer):			

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	16 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Nombre de ménages relogés	Montant de subvention forfaitaire
T1/T2	50 ménage(s)	100 000,00 €
T3	62 ménage(s)	372 000,00 €
T4/T5 et +	66 ménage(s)	528 000,00 €
Total	**178 ménage(s)**	**1 000 000,00 €**
Majoration pour Excellence :		
Montant de subvention retenu		**1 000 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 1 000 000,00 € montant TTC : 1 000 000,00 €

Correspondant à la somme des aides pour minoration de loyer

Co-financements:

Uniquement pour les aides pour minoration de loyer (hors fonds-propres)

VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	1 000 000,00 €
Total des co-financements :	1 000 000,00 €

Dont prêts :

TOTAL PRETS :	- €
dont PRET CDC :	
dont PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.1.1

Fiche descriptive de l'opération de relogement avec minoration de loyer du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	Minoration de loyer Partenord
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6999998-15-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Minoration de loyer pour le relogement des ménages de Partenord des quartiers Briquette et Le Coq.
Estimation de la répartition des typologies issues des enquêtes sociales menées en 2017.

Localisation de l'opération

Périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (Si nécessaire, annexer un document cartographique)
Ensemble des quartiers Briquette et Le Coq	Démolitions sur les quartiers La Briquette et Le Coq Relogements possibles sur l'ensemble du territoire de Valenciennes Métropole voire au-delà
Commune 0	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projets

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :
Identification des opérations à l'origine du relogement des ménages :

Nature d'opération	Libellé précis de l'opération	Idtop	Nombre de ménages total à reloger	Dont nombre de ménages concernés par l'indemnité pour minoration de loyer
Démolition de logements locatifs sociaux	Artois-Flandres, Bearn-Alsace-Bretagne, Langeudoc-Lorraine, Estérel, Jura, Savoie		155	77
Démolition de logements locatifs sociaux	Bâtiments A et B Cytises		50	25
		Total	**205**	**102**

Pourcentage de ménages concernés par l'indemnité à l'échelle des opérations à l'origine du relogement :	50%	Pour mémoire,le cas échéant, pourcentage de ménages relogés dans le neuf ou moins de 5 ans dans le PNRU :	
Objectif cible de relogement dans le parc neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans à l'échelle du projet de renouvellement urbain			
Organismes HLM potentiellement identifiés pour accueillir les ménages dans le parc de logement locatif social neuf ou conventionné APL depuis moins de 5 ans à la date du relogement (et par conséquent bénéficiaire in fine de l'indemnité pour relogement avec minoration de loyer):			

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Nombre de ménages relogés	Montant de subvention forfaitaire
T1/T2	28 ménage(s)	56 000,00 €
T3	37 ménage(s)	222 000,00 €
T4/T5 et +	37 ménage(s)	296 000,00 €
Total	**102 ménage(s)**	**574 000,00 €**
Majoration pour Excellence :		
Montant de subvention retenu		**574 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 574 000,00 € montant TTC : 574 000,00 €

Correspondant à la somme des aides pour minoration de loyer

Co-financements:

Uniquement pour les aides pour minoration de loyer (hors fonds-propres)

VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	574 000,00 €
Total des co-financements :	574 000,00 €

Dont prêts :

TOTAL PRETS :	- €
dont PRET CDC :	
dont PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Annexe C3 - FICHES DESCRIPTIVES DES OPÉRATIONS

Famille 21

681	*QP059030*	*21*	*0001*	*001*	***Chasse Royale - Démolition 26 logements - 21 Roseraie***
681	*QP059030*	*21*	*0001*	*002*	***Chasse Royale - Démolition 30 logements - 1-3-5 Jonas***
681	*QP059030*	*21*	*0001*	*003*	***Chasse Royale - Démolition 30 logements - 1-3-5 Mousseron***
681	*QP059030*	*21*	*0001*	*004*	***Chasse Royale - Démolition 30 logements - 7-9-11 Mousseron***
681	*QP059030*	*21*	*0001*	*005*	***Chasse Royale - Démolition 60 logements - 2 à 12 Mousseron***
681	*QP059030*	*21*	*0001*	*006*	***Chasse Royale - Démolition 32 logements - 1-3-5-7 Jurénil***
681	*QP059030*	*21*	*0001*	*007*	***Chassse Royale - Démolition 32 logements - 1-3-5 Calmette***
681	*QP059030*	*21*	*0001*	*008*	***Chasse Royale - Démolition 128 logements - 1-3-5-7 Zola***
681	*QP059030*	*21*	*0001*	*009*	***Chasse Royale - Démolition 64 logements - 2-4 Calmette***
681	*QP059024*	*21*	*0001*	*010*	***Le Coq - Démolition 60 logements - 2 à 12 Cytises***
681	*QP059024*	*21*	*0001*	*011*	***Le Coq - Démolition 18 logements - 2-4-6 place du Hainaut***
681	*QP059031*	*21*	*0002*	*001*	***Briquette - Démolition 25 logements - Individuels Artois Flandres***
681	*QP059031*	*21*	*0002*	*002*	***Briquette - Démolition 16 logements - Languedoc Lorraine***
681	*QP059031*	*21*	*0002*	*003*	***Briquette - Démolition 24 logements - Béarn Alsace Bret***
681	*QP059031*	*21*	*0002*	*004*	***Briquette - Démolition 32 logements - Esterel***
681	*QP059031*	*21*	*0002*	*005*	***Briquette - Démolition 28 logements - Jura***
681	*QP059031*	*21*	*0002*	*006*	***Briquette - Démolition 30 logements - Savoie***
681	*QP059024*	*21*	*0002*	*007*	***Le Coq - Démolition 50 logements - Bâtiments A et B Cytises***

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	Chasse Royale - Démolition 26 logements - 21 Roseraie
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059030-21-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

Collectif de 26 logements construit en 1967, d'abord résidence pour personnes âgées puis résidence étudiante et enfin logements sociaux, qui pose des problèmes de fonctionnement importants de par sa configuration spécifique (coursives, cour intérieure) et ses difficultés d'insertion dans le tissu urbain environnant (individuels de la Roseraie).

*déraccordement, sécurisation, curage, désamiantage, déconstruction et remise en état du terrain
*coût technique selon étude ALTEREA dans la cadre du protocole de préfiguration
*VF selon calcul réglementaire "terrain destiné à du logement locatif social", base de 13 logements

Le bailleur SIGH ayant été classé en catégorie 2 par le comité d'examen de la capacité financière des OLS, le CE du 10 décembre 2018 a validé la majoration du taux de financement des démolitions sous maîtrise d'ouvrage de la SIGH à 90%.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
21 RUE DE LA ROSERAIE	
Commune de réalisation	
59-Valenciennes	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AB n°473+480+481+198+199
Période de construction des bâtiments à démolir :	1963		
Nombre de LLS concernés :	26	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	production LLS
Nombre de ménages à reloger :	8		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	1998
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :		Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	02/10/2017	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2017
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	5 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :	90%
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 252 617,00 €
Montant des recettes retenues :	189 189,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 063 428,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	10,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**90,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**957 085,20 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 233 395,86 €	montant TTC :	1 341 274,54 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	87 121,66 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	189 189,00 €		
	ANRU :	957 085,20 €		
	Total des co-financements :	1 233 395,86 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	Chasse Royale - Démolition 30 logements - 1-3-5 Jonas
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059030-21-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

Bâtiment en R+4 construits en 1958

- Logements : configuration inadaptée, pièce à vivre exiguë impactant les modes de vie notamment les « temps familiaux », problèmes d'humidité
- Parties communes : absence d'ascenseur, étroitesse des escaliers rendant difficile l'accès aux étages

objectifs :
- Provoquer le changement d'image du quartier en supprimant les bâtiments les plus dégradés et stigmatisés
- Structurer la trame viaire principale permettant les liaisons inter-quartiers
- Favoriser la création îlots bâtis cohérents, aisément accessibles par une trame viaire secondaire simplifiée (bâti en front de rue avec recul ou non suivant les formes urbaines, et coeur d'îlot privé en jardin ou stationnement suivant les besoins)
- Clarifier les limites de propriété, les usages et la gestion

*déraccordement, dévoiement, sécurisation, curage, désamiantage, déconstruction et remise en état du terrain

*côut technique selon étude ALTEREA dans le cadre du protocole de préfiguration

*VF =
2 LLS individuels d'une surface moyenne de 77m² SP au prix de 189€/m²
14 LLS collectifs d'une surface moyenne de 63m² SP au prix de 135€/m²

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Chasse Royale - Démolition 30 logements - 1-3-5 Jonas	
Commune de réalisation	
59-Valenciennes	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AB n°329
Période de construction des bâtiments à démolir :	1958		
Nombre de LLS concernés :	30	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	production de LLS
Nombre de ménages à reloger :	16		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	cf étude ALTEREA	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2018
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :	90%
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 128 949,20 €
Montant des recettes retenues :	148 176,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**980 773,20 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	10,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**90,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**882 695,88 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 128 949,20 €	montant TTC :	1 268 693,20 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	98 077,32 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	148 176,00 €		
	ANRU :	882 695,88 €		
	Total des co-financements :	1 128 949,20 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	Chasse Royale - Démolition 30 logements - 1-3-5 Mousseron
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU***)**
	681-6059030-21-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

Bâtiment en R+4 construits en 1958

- Logements : configuration inadaptée, pièce à vivre exiguë impactant les modes de vie notamment les « temps familiaux », problèmes d'humidité
- Parties communes : absence d'ascenseur, étroitesse des escaliers rendant difficile l'accès aux étages

objectifs :
- Provoquer le changement d'image du quartier en supprimant les bâtiments les plus dégradés et stigmatisés
- Structurer la trame viaire principale permettant les liaisons inter-quartiers
- Favoriser la création îlots bâtis cohérents, aisément accessibles par une trame viaire secondaire simplifiée (bâti en front de rue avec recul ou non suivant les formes urbaines, et coeur d'îlot privé en jardin ou stationnement suivant les besoins)
- Clarifier les limites de propriété, les usages et la gestion

*déraccordement, dévoiement, sécurisation, curage, désamiantage, déconstruction et remise en état du terrain

*côut technique selon étude ALTEREA dans le cadre du protocole de préfiguration

*VF = 0 = futurs espaces verts

Le bailleur SIGH ayant été classé en catégorie 2 par le comité d'examen de la capacité financière des OLS, le CE du 10 décembre 2018 a validé la majoration du taux de financement des démolitions sous maîtrise d'ouvrage de la SIGH à 90%.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Chasse Royale - Démolition 30 logements - 1-3-5 Mousseron	
Commune de réalisation	
59-Valenciennes	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AB n°331
Période de construction des bâtiments à démolir :	1958		
Nombre de LLS concernés :	30	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	parc/espaces verts
Nombre de ménages à reloger :	29		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	oui cf étude ALTEREA	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :	90%
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 305 721,59 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 305 721,59 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	10,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**90,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 175 149,43 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 305 721,59 €	montant TTC :	1 464 143,59 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	130 572,16 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	1 175 149,43 €		
	Total des co-financements :	1 305 721,59 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	Chasse Royale - Démolition 30 logements - 7-9-11 Mousseron
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059030-21-0001-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

Bâtiment en R+4 construits en 1958

- Logements : configuration inadaptée, pièce à vivre exiguë impactant les modes de vie notamment les « temps familiaux », problèmes d'humidité
- Parties communes : absence d'ascenseur, étroitesse des escaliers rendant difficile l'accès aux étages

objectifs :
- Provoquer le changement d'image du quartier en supprimant les bâtiments les plus dégradés et stigmatisés
- Structurer la trame viaire principale permettant les liaisons inter-quartiers
- Favoriser la création îlots bâtis cohérents, aisément accessibles par une trame viaire secondaire simplifiée (bâti en front de rue avec recul ou non suivant les formes urbaines, et coeur d'îlot privé en jardin ou stationnement suivant les besoins)
- Clarifier les limites de propriété, les usages et la gestion

*déraccordement, dévoiement, sécurisation, curage, désamiantage, déconstruction et remise en état du terrain

*côut technique selon étude ALTEREA dans le cadre du protocole de préfiguration

*VF = 0 = futurs espaces verts

Le bailleur SIGH ayant été classé en catégorie 2 par le comité d'examen de la capacité financière des OLS, le CE du 10 décembre 2018 a validé la majoration du taux de financement des démolitions sous maîtrise d'ouvrage de la SIGH à 90%.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Chasse Royale - Démolition 30 logements - 7-9-11 Mousseron	
Commune de réalisation	
59-Valenciennes	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AB n°332
Période de construction des bâtiments à démolir :	1958		
Nombre de LLS concernés :	30	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	parc/espaces verts
Nombre de ménages à reloger :	29		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	oui cf étude ALTEREA	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :	90%
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 161 210,72 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 161 210,72 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	10,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**90,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 045 089,65 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 161 210,72 €	montant TTC :	1 291 032,72 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	116 121,07 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	1 045 089,65 €		
	Total des co-financements :	1 161 210,72 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	Chasse Royale - Démolition 60 logements - 2 à 12 Mousseron
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059030-21-0001-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

Bâtiment en R+4 construits en 1958
- Logements : configuration inadaptée, pièce à vivre exiguë impactant les modes de vie notamment les « temps familiaux », problèmes d'humidité
- Parties communes : absence d'ascenseur, étroitesse des escaliers rendant difficile l'accès aux étages

objectifs :
- Provoquer le changement d'image du quartier en supprimant les bâtiments les plus dégradés et stigmatisés
- Structurer la trame viaire principale permettant les liaisons inter-quartiers
- Favoriser la création îlots bâtis cohérents, aisément accessibles par une trame viaire secondaire simplifiée (bâti en front de rue avec recul ou non suivant les formes urbaines, et coeur d'îlot privé en jardin ou stationnement suivant les besoins)
- Clarifier les limites de propriété, les usages et la gestion

*déraccordement, dévoiement, sécurisation, curage, désamiantage, déconstruction et remise en état du terrain

*côut technique selon étude ALTEREA dans le cadre du protocole de préfiguration

*VF =
8 logements individuels en accession sociale à 2 200 € / logement
7 logements en semi-collectif en accession sociale à 0€ / logement

Le bailleur SIGH ayant été classé en catégorie 2 par le comité d'examen de la capacité financière des OLS, le CE du 10 décembre 2018 a validé la majoration du taux de financement des démolitions sous maîtrise d'ouvrage de la SIGH à 90%

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Chasse Royale - Démolition 60 logements - 2 à 12 Mousseron	
Commune de réalisation	
59-Valenciennes	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AB n°335
Période de construction des bâtiments à démolir :	1958		
Nombre de LLS concernés :	60	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	logts en accession
Nombre de ménages à reloger :	58		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	oui cf étude alterea	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :	90%
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	2 118 843,98 €
Montant des recettes retenues :	17 600,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**2 101 243,98 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	10,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**90,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 891 119,58 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 118 843,98 €	montant TTC :	2 339 631,58 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	210 124,40 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	17 600,00 €		
	ANRU :	1 891 119,58 €		
	Total des co-financements :	2 118 843,98 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	Chasse Royale - Démolition 32 logements - 1-3-5-7 Jurénil
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059030-21-0001-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

Bâtiment en R+4 construits en 1958

- Logements : configuration inadaptée, pièce à vivre exiguë impactant les modes de vie notamment les « temps familiaux », problèmes d'humidité
- Parties communes : absence d'ascenseur, étroitesse des escaliers rendant difficile l'accès aux étages

objectifs :
- Provoquer le changement d'image du quartier en supprimant les bâtiments les plus dégradés et stigmatisés
- Structurer la trame viaire principale permettant les liaisons inter-quartiers
- Favoriser la création îlots bâtis cohérents, aisément accessibles par une trame viaire secondaire simplifiée (bâti en front de rue avec recul ou non suivant les formes urbaines, et coeur d'îlot privé en jardin ou stationnement suivant les besoins)
- Clarifier les limites de propriété, les usages et la gestion

*déraccordement, dévoiement, sécurisation, curage, désamiantage, déconstruction et remise en état du terrain

*côut technique selon étude ALTEREA dans le cadre du protocole de préfiguration

*VF = 0
22 logements en semi-collectif en accession social à 0€ / logement
Voies et espaces publics

Le bailleur SIGH ayant été classé en catégorie 2 par le comité d'examen de la capacité financière des OLS, le CE du 10 décembre 2018 a validé la majoration du taux de

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
1-3-5-7 RUE JURENIL	
Commune de réalisation	
59-Valenciennes	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AB n° 319 à 322
Période de construction des bâtiments à démolir :	1958		
Nombre de LLS concernés :	32	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	logements en accession
Nombre de ménages à reloger :	31		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	17	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	garages	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	oui cf étude alterea	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :	90%
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 451 638,65 €
Montant des recettes retenues :	
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 451 638,65 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	10,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**90,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 306 474,79 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 451 638,65 €	montant TTC :	1 635 074,65 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	145 163,86 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	1 306 474,79 €		
	Total des co-financements :	1 451 638,65 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	Chassse Royale - Démolition 32 logements - 1-3-5 Calmette
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059030-21-0001-007

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

Bâtiment en R+4 construits en 1958

- Logements : configuration inadaptée, pièce à vivre exiguë impactant les modes de vie notamment les « temps familiaux », problèmes d'humidité
- Parties communes : absence d'ascenseur, étroitesse des escaliers rendant difficile l'accès aux étages

objectifs :
- Provoquer le changement d'image du quartier en supprimant les bâtiments les plus dégradés et stigmatisés
- Structurer la trame viaire principale permettant les liaisons inter-quartiers
- Favoriser la création îlots bâtis cohérents, aisément accessibles par une trame viaire secondaire simplifiée (bâti en front de rue avec recul ou non suivant les formes urbaines, et coeur d'îlot privé en jardin ou stationnement suivant les besoins)
- Clarifier les limites de propriété, les usages et la gestion

*déraccordement, dévoiement, sécurisation, curage, désamiantage, déconstruction et remise en état du terrain

*côut technique selon étude ALTEREA dans le cadre du protocole de préfiguration

*VF =
10 logements en accession sociale en intermédiaire à 0 € / logement
1480m² en réserve foncière à 40 €/m² (estimation France Domaines en date du 01/06/2017 sur terrain situé rue Jonas)

Le bailleur SIGH ayant été classé en catégorie 2 par le comité d'examen de la capacité financière des OLS, le CE du 10 décembre 2018 a validé la majoration du taux de

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Chassse Royale - Démolition 32 logements - 1-3-5 Calmette	
Commune de réalisation	
59-Valenciennes	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AB n°309
Période de construction des bâtiments à démolir :	1958		
Nombre de LLS concernés :	32	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	logements en accession et réserve foncière
Nombre de ménages à reloger :	31		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :		En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	oui cf étude alterea	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires
cette opération ne pourra pas bénéficier du délai d'engagement juridique de 18 mois prévu par le REFI en vigueur, sauf modification de la durée du programme national mentionnée dans la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :	90%
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 395 487,28 €
Montant des recettes retenues :	59 200,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 336 287,28 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	10,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**90,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 202 658,55 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 395 487,28 €	montant TTC :	1 572 653,28 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	133 628,73 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	59 200,00 €		
	ANRU :	1 202 658,55 €		
	Total des co-financements :	1 395 487,28 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	Chasse Royale - Démolition 128 logements - 1-3-5-7 Zola
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059030-21-0001-008

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

Bâtiment en R+7 construits en 1975 contrastant fortement avec les formes R+1 ou R+1+C situées alentours
Bâtiment en entrée de quartier depuis le centre-ville de la Sentinelle créant un effet de barrière entre le tissu individuel et le coeur du quartier
objectifs :
Cette démolition, ajoutée au projet présenté en RTP du 02/10/2017, permet de :
- Créer davantage de lien entre le quartier et son environnement en supprimant cet effet de barrière
- Restructurer totalement la partie Ouest du quartier et ainsi rendre plus attractifs, pour des constructions en diversification, les terrains issus de la démolition des barres rouges
- Optimiser les nouveaux espaces publics : dans le projet initial une mise à distance était nécessaire entre ce bâtiment et les futures constructions en diversification, multipliant les parcs publics. Cette démolition permet l'aménagement d'un seul parc au coeur des nouvelles constructions.

*déraccordement, dévoiement, sécurisation, curage, désamiantage, déconstruction et remise en état du terrain

*côut technique selon étude ALTEREA dans le cadre du protocole de préfiguration

*VF =
6362 m² en réserve foncière à 40 €/m² (estimation France Domaines en date du 01/06/2017 sur terrain situé rue Jonas)

Le bailleur SIGH ayant été classé en catégorie 2 par le comité d'examen de la capacité financière des OLS, le CE du 10 décembre 2018 a validé la majoration du taux de financement des démolitions sous maîtrise d'ouvrage de la SIGH à 90%.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Chasse Royale - Démolition 128 logements - 1-3-5-7 Zola	
Commune de réalisation	
59-La Sentinelle	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AH n° 628 à 632
Période de construction des bâtiments à démolir :	1975		
Nombre de LLS concernés :	128	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	réserve foncière
Nombre de ménages à reloger :	126		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	2 bandes de 13 soit 26	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	garages	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	oui cf étude ALTEREA	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires
cette opération ne pourra pas bénéficier du délai d'engagement juridique de 18 mois prévu par le REFI en vigueur, sauf modification de la durée du programme national mentionnée dans la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :	90%
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	6 955 218,37 €
Montant des recettes retenues :	254 480,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**6 700 738,37 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	10,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**90,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**6 030 664,53 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	6 955 218,37 €	montant TTC :	7 896 004,37 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	670 073,84 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	254 480,00 €		
	ANRU :	6 030 664,53 €		
	Total des co-financements :	6 955 218,37 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	Chasse Royale - Démolition 64 logements - 2-4 Calmette
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059030-21-0001-009

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

Bâtiment en R+7 construits en 1975
- Hauteur de bâti en cohérence avec la localisation en bord de place principale et le long de la rue Dubled
- Effet de barrière entre la rue Dubled, la Roseraie et plus loin la Vieille Chasse Royale

objectifs :
La démolition de la partie Sud du bâtiment est ajoutée au projet présenté en RTP du 02/10/2017, permet de :
- Créer un lien direct entre le coeur du quartier et le secteur de la Roseraie et, plus loin, de la Vieille Chasse Royale
- Restructurer plus en profondeur l'îlot en entrée de quartier et faciliter la commercialisation des fonciers fléchés en diversification
Les deux autres parties du bâtiment sont conservées (cadrent la rue structurante du quartier et la place, maintiennent de la densité sur le quartier, etc.) et sont réhabilitées

*déraccordement, dévoiement, sécurisation, curage, désamiantage, déconstruction et remise en état du terrain

*côut technique selon étude ALTEREA dans le cadre du protocole de préfiguration

*VF =
1785m² en réserve foncière à 40 €/m² (estimation France Domaines en date du 01/06/2017 sur terrain situé rue Jonas)

Le bailleur SIGH ayant été classé en catégorie 2 par le comité d'examen de la capacité financière des OLS, le CE du 10 décembre 2018 a validé la majoration du taux de financement des démolitions sous maîtrise d'ouvrage de la SIGH à 90%.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Chasse Royale - Démolition 64 logements - 2-4 Calmette	
Commune de réalisation	
59-Valenciennes	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	AB n°306
Période de construction des bâtiments à démolir :	1975		
Nombre de LLS concernés :	64	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	réserve foncière
Nombre de ménages à reloger :	62		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	14	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	garages	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	oui cf étude ALTEREA	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires
cette opération ne pourra pas bénéficier du délai d'engagement juridique de 18 mois prévu par le REFI en vigueur, sauf modification de la durée du programme national mentionnée dans la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :	90%
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	3 461 768,46 €
Montant des recettes retenues :	71 400,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**3 390 368,46 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	10,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**90,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**3 051 331,61 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 461 768,46 €	montant TTC :	3 929 862,46 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	339 036,85 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	71 400,00 €		
	ANRU :	3 051 331,61 €		
	Total des co-financements :	3 461 768,46 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	Le Coq - Démolition 60 logements - 2 à 12 Cytises
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059024-21-0001-010

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

Bâtiment en R+4 construits en 1967
- Logements : logements vieillissants, revêtements dégradés, problèmes d'humidité et d'infiltration d'eau au niveau des fenêtres et des murs extérieurs, logements non adaptés aux PMR, installation électrique obsolète (9 logements sont très dégradés),
- Parties communes : état correct, installation électrique obsolète, présence de matériaux amiantés
- Sous station de la chaufferie collective est vétuste et présente de nombreuses fuites de la distribution

objectifs :
- Résorber l'habitat dégradé pour provoquer le changement d'image du quartier
- Reconfigurer la partie Nord du quartier et la mettre en cohérence avec son environnement paysager très qualitatif
- Favoriser le développement d'une offre de logements en diversification pour plus de mixité sociale sur le quartier et sur la ville

*déraccordement, dévoiement, sécurisation, curage, désamiantage, déconstruction et remise en état du terrain

*côut technique selon étude ALTEREA dans le cadre du protocole de préfiguration

*VF =
3 868 m² à 25 €/m² (dernière estimation France Domaine à proximité immédiate : rue de la Chaussiette) pour la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble (opérateur à définir)
1747m² de réserve foncière à 25€/m² (dernière estimation France Domaine à proximité immédiate : rue de la Chaussiette)

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Le Coq - Démolition 60 logements - 2 à 12 Cytises	
Commune de réalisation	
59-Condé-sur-l'Escaut	
Quartier de rattachement de l'opération	
59153 Condé-sur-l'Escaut 6059024 Le coq	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	BA n° 265 à 294
Période de construction des bâtiments à démolir :	1967		
Nombre de LLS concernés :	60	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	opération d'aménagement + réserve foncière
Nombre de ménages à reloger :	60		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	24	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	garages	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	oui, cf étude alterea	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :	90%
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	2 793 023,07 €
Montant des recettes retenues :	140 375,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**2 652 648,07 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	10,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**90,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**2 387 383,26 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 768 023,07 €	montant TTC :	3 116 679,07 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	240 264,81 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	140 375,00 €		
	ANRU :	2 387 383,26 €		
	Total des co-financements :	2 768 023,07 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	Le Coq - Démolition 18 logements - 2-4-6 Place du Hainaut
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059024-21-0001-011

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

- Bâtiment construit en 1973, constitué de deux parties indépendantes structurellement : une partie principale en fond de place en R+ 7, et une partie en retour entre la place et la rue de Quaregnon en R+3
- Partie fléchée en démolition constituée de 18 logements, du T1 au T3 (57 logements dans la partie principale)
- Effet barrière créé par la partie en retour : cette partie de bâtiment coupe l'accès à la place depuis la route de Bonsecours. De plus le RDC face à cette entrée de quartier
- Logements : logements vieillissants, revêtements de sols, murs et plafonds en état d'usage,
- Parties communes : état correct,
- Façades vieillissantes : faible performance thermique, revêtement peu attractif

objectifs :
- Permettre la création de l'équipement socio-culturel nécessaire au fonctionnement du quartier
- Faciliter les accès à la place centrale depuis les axes structurants de la commune et favoriser ainsi la connexion de ce quartier dans la trame urbaine de la ville
- Favoriser le changement d'image et l'attractivité de la centralité par la reconfiguration de sa façade Sud

*déraccordement, dévoiement, sécurisation, curage, désamiantage, déconstruction et remise en état du terrain

*côut technique selon étude ALTEREA dans le cadre du protocole de préfiguration

*VF =
718m² pour la construction de l'équipement socio-culturel, à 25€/m² (dernière estimation France Domaine à proximité immédiate : rue de la Chaussiette)

Le bailleur SIGH ayant été classé en catégorie 2 par le comité d'examen de la capacité financière des OLS, le CE du 10 décembre 2018 a validé la majoration du taux de financement des démolitions sous maîtrise d'ouvrage de la SIGH à 90%.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Le Coq - Démolition 18 logements - 2-4-6 Place du Hainaut	
Commune de réalisation	
59-Condé-sur-l'Escaut	
Quartier de rattachement de l'opération	
59153 Condé-sur-l'Escaut 6059024 Le coq	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	BA n°67
Période de construction des bâtiments à démolir :	1970		
Nombre de LLS concernés :	18	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	opération d'aménagement (équipement socio-culturel)
Nombre de ménages à reloger :	18		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	11	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	garages	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	oui cf étude ALTEREA	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :	90%
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 001 609,70 €
Montant des recettes retenues :	17 950,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**983 659,70 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	10,00%
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**90,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**885 293,73 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	986 609,70 €	montant TTC :	1 106 069,70 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	83 365,97 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	17 950,00 €		
	ANRU :	885 293,73 €		
	Total des co-financements :	986 609,70 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	Briquette - Démolition 25 logements - Individuels Artois Flandres
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059031-21-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Diagnostic :
- Logements individuels R+1, en bande, avec jardin et garage
- 25 logements
- Logements : logements très dégradés, infiltration, problème d'humidité, défaut d'isolation, etc.
- Une première tranche de 33 logements démolis dans le cadre du PNRU1

Objectifs :
- Démolir les bâtiments les plus dégradés et stigmatisant pour provoquer le changement d'image du quartier
- Offrir des logements de qualité et adaptés aux modes de vie actuels
- Permettre une reconstitution d'îlots urbains cohérents pour la construction de logements en diversification, d'équipements

Valorisation foncière :
o 4206m² pour la reconstructiond de l'école à 40€/m² (moyenne des estimations domaines 2017 sur le quartier) : 168 240 €

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
La Briquette	
Commune de réalisation	
59-Marly	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, Marly 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	
Période de construction des bâtiments à démolir :			
Nombre de LLS concernés :	25	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	reconstituton d'une école ; projet à conforter afin de valider à terme les valorisations foncières
Nombre de ménages à reloger :	30		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	0	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	0	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	oui	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	9 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 019 713,00 €
Montant des recettes retenues :	168 240,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**851 473,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**681 178,40 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 019 713,00 €	montant TTC :	1 152 255,60 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	170 294,60 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	168 240,00 €		
	ANRU :	681 178,40 €		
	Total des co-financements :	1 019 713,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant : chiffrages basés sur devis BET minorés pour atteindre les objectifs de couts maxi fixés en CE

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	Briquette - Démolition 16 logements - Languedoc Lorraine
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059031-21-0002-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Diagnostic :
- Logements individuels R+1, en bande, avec jardin et garage
- 16 logements
- Logements : logements très dégradés, infiltration, problème d'humidité, défaut d'isolation, etc.

Objectifs :
- Démolir les bâtiments les plus dégradés et stigmatisant pour provoquer le changement d'image du quartier
- Offrir des logements de qualité et adaptés aux modes de vie actuels
- Permettre une reconstitution d'îlots urbains cohérents pour la construction de logements en diversification, d'équipements

Valorisation foncière : 95 400 €
o 7 logements individuels en diversification à 2200€ 15 400 €
o 2000m² en réserve foncière à 40€/m² (moyenne des estimations domaines 2017 sur le quartier) 80 000 €

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
La Briquette	
Commune de réalisation	
59-Marly	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, Marly 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	
Période de construction des bâtiments à démolir :			
Nombre de LLS concernés :	16	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	pour partie réserve foncière, pour partie diversification, schéma d'aménagement final à preciser
Nombre de ménages à reloger :	19		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	0	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	non	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	oui	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	9 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	657 071,60 €
Montant des recettes retenues :	95 400,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**561 671,60 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**449 337,28 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	657 071,00 €	montant TTC :	699 989,70 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	112 333,72 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	95 400,00 €		
	ANRU :	449 337,28 €		
	Total des co-financements :	657 071,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant : chiffrages basés sur devis BET minorés pour atteindre les objectifs de coûts maxi fixés en CE

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	Briquette - Démolition 24 logements - Béarn Alsace Bretagne
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059031-21-0002-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Diagnostic :
- Logements individuels R+1, en bande, avec jardin et garage
- 24 logements
- Logements : logements très dégradés, infiltration, problème d'humidité, défaut d'isolation, etc.

Objectifs :
- Démolir les bâtiments les plus dégradés et stigmatisant pour provoquer le changement d'image du quartier
- Offrir des logements de qualité et adaptés aux modes de vie actuels
- Permettre une reconstitution d'îlots urbains cohérents pour la construction de logements en diversification, d'équipements

Valorisation foncière :
- 20 logements individuels en diversification à 2200 € : 44 000 €

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
La Briquette	
Commune de réalisation	
59-Marly	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, Marly 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	
Période de construction des bâtiments à démolir :			
Nombre de LLS concernés :	24	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	terrain libéré potentiellement pour accueillir du logement en diversification schéma urbain a préciser
Nombre de ménages à reloger :	26		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	0	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	0	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	oui	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	9 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	985 222,40 €
Montant des recettes retenues :	44 000,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**941 222,40 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**752 977,92 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	985 222,00 €	montant TTC :	1 050 365,60 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	188 244,08 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	44 000,00 €		
	ANRU :	752 977,92 €		
	Total des co-financements :	985 222,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant : chiffrages basés sur devis BET minorés pour atteindre les objectifs de coûts maxi fixés en CE

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	Briquette - Démolition 32 logements - Esterel
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059031-21-0002-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Diagnostic :
- Bâtiment en R+3 construits en 1962
- 32 logements
- Logements : logements vieillissants, revêtements dégradés, problèmes d'humidité et d'infiltration d'eau au niveau des fenêtres et des murs extérieurs, logements non adaptés aux PMR, installation électrique obsolète
- Parties communes : état correct, installation électrique obsolète, présence de matériaux amiantés
- Sous station de la chaufferie collective est vétuste et présente de nombreuses fuites de la distribution

Objectifs :
- Démolir les bâtiments les plus dégradés et stigmatisant pour provoquer le changement d'image du quartier
- Résorber un lieu de trafic et petite délinquance
- Reconfigurer l'entrée du quartier et créer un front bâti le long du tram
- Créer des îlots bâtis cohérents pour y développer à terme une offre de logements en diversification

- Valorisation foncière : 29 680 €
o 742m² en réserve foncière à 40€/m² (moyenne des estimations domaines 2017 sur le quartier)

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
La Briquette	
Commune de réalisation	
59-Marly	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, Marly 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	
Période de construction des bâtiments à démolir :			
Nombre de LLS concernés :	32	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	constitution de reserves foncieres à 40 euros/m2
Nombre de ménages à reloger :	32		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	0	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	0	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	oui	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	11 semestre(s)	

Commentaires
cette opération ne pourra pas bénéficier du délai d'engagement juridique de 18 mois prévu par le REFI en vigueur, sauf modification de la durée du programme national mentionnée dans la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 463 500,40 €
Montant des recettes retenues :	29 680,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 433 820,40 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 147 056,32 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 463 500,00 €	montant TTC :	1 564 312,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	286 763,68 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	29 680,00 €		
	ANRU :	1 147 056,32 €		
	Total des co-financements :	1 463 500,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant : chiffrages basés sur devis BET minorés pour atteindre les objectifs de coûts maxi fixés en CE

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	Briquette - Démolition 28 logements - Jura
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059031-21-0002-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Diagnostic :
- Bâtiment en R+3 construits en 1962
- 28 logements
- Logements : logements vieillissants, revêtements dégradés, problèmes d'humidité et d'infiltration d'eau au niveau des fenêtres et des murs extérieurs, logements non adaptés aux PMR, installation électrique obsolète
- Parties communes : état correct, installation électrique obsolète, présence de matériaux amiantés
- Sous station de la chaufferie collective est vétuste et présente de nombreuses fuites de la distribution
- Locaux Partenord Habitat dans la première entrée accueillant 25 salariés

Objectifs :
- Démolir les bâtiments les plus dégradés et stigmatisant pour provoquer le changement d'image du quartier
- Résorber un lieu de trafic et petite délinquance
- Reconfigurer l'entrée du quartier et créer un front bâti le long du tram
- Créer des îlots bâtis cohérents pour y développer à terme une offre de logements en diversification

- Valorisation foncière : 26 520 €
o 663m² en réserve foncière à 40€/m² (moyenne des estimations domaines à date sur le quartier)

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
La Briquette	
Commune de réalisation	
59-Marly	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, Marly 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	
Période de construction des bâtiments à démolir :			
Nombre de LLS concernés :	28	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	réserve foncière envisagée
Nombre de ménages à reloger :	21		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	7	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	oui	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	oui	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	11 semestre(s)	

Commentaires
cette opération ne pourra pas bénéficier du délai d'engagement juridique de 18 mois prévu par le REFI en vigueur, sauf modification de la durée du programme national mentionnée dans la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 268 085,50 €
Montant des recettes retenues :	26 520,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 241 565,50 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**993 252,40 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 268 085,00 €	montant TTC :	1 354 039,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	248 312,60 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	26 520,00 €		
	ANRU :	993 252,40 €		
	Total des co-financements :	1 268 085,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant : chiffrages basés sur devis BET minorés pour atteindre les objectifs de coûts maxi fixés en CE

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	Briquette - Démolition 30 logements - Savoie
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059031-21-0002-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Diagnostic:
- Bâtiment en R+3 construits en 1962
- 30 logements
- Logements : logements vieillissants, revêtements dégradés, problèmes d'humidité et d'infiltration d'eau au niveau des fenêtres et des murs extérieurs, logements non adaptés aux PMR, installation électrique obsolète
- Parties communes : état correct, installation électrique obsolète, présence de matériaux amiantés
- Sous station de la chaufferie collective est vétuste et présente de nombreuses fuites de la distribution
- Travaux en 2017 pour la reconversion d'une cage d'escalier en logement :

L'entrée 4 du bâtiment Savoie comprenait à l'origine 7 logements.
En 1988 le centre social est installé au RDC. En 2000 l'entrée est restructurée pour accueillir : l'agrandissement du centre social, des bureaux pour la commune (service politique ville) et deux logements en CHRS diffus pour l'association la Pose.
En 2014 le centre social confirme qu'il intégrera la nouvelle maison de quartier et la commune de Marly confirme la résiliation de la convention de location des bureaux.
La transformation de cette entrée vers une destination à la fois de bureaux, de centre social et de logements CHRS n'a jamais bien fonctionné. En effet hors horaires de bureaux les familles des 2 logements se trouvaient trop isolées.
Deux solutions ont été étudiées : la location complète de l'entrée en tertiaire et la requalification en logements. La requalification en logement a été retenue (pas de marché en bureaux pour ce type de produit). L'objectif de ce réinvestissement de 600 000€ étant d'assurer que cette entrée ne demeurerait pas vacante au risque de devenir une verrue sur l'un des principaux axes du quartier et du tram.
En janvier 2015 suite à la livraison de la nouvelle maison de quartier les partenaires restituent les locaux (en partie occupés par une mosquée qui se maintiendra dans les lieux sans titre jusqu'en août 2016).
En janvier 2016 marché de MOE. En juin 2017 OS travaux. En mars 2018 Livraison des 8 logements.
Les travaux étaient déjà engagés à 50% lors de la demande de la RTP de démolir l'ensemble de la place des Vosges.

Objectifs :
- Démolir les bâtiments les plus dégradés et stigmatisant pour provoquer le changement d'image du quartier

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
La Briquette	
Commune de réalisation	
59-Marly	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, Marly 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	
Période de construction des bâtiments à démolir :			
Nombre de LLS concernés :	30	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	constitution de réserves foncières
Nombre de ménages à reloger :	30		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	0	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	non	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	oui	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires
cette opération ne pourra pas bénéficier du délai d'engagement juridique de 18 mois prévu par le REFI en vigueur, sauf modification de la durée du programme national mentionnée dans la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 539 009,10 €
Montant des recettes retenues :	24 200,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 514 809,10 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 211 847,28 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 539 009,00 €	montant TTC :	1 617 077,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	302 961,72 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	24 200,00 €		
	ANRU :	1 211 847,28 €		
	Total des co-financements :	1 539 009,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant : chiffrages basés sur devis BET minorés pour atteindre les objectifs de coûts maxi fixés en CE

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de démolition de logements locatifs sociaux du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	Le Coq - Démolition 50 logements - Bâtiments A et B Cytises
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059024-21-0002-007

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Diagnostic :
- Bâtiments en R+4 construits en 1962, de 50 logements
- Logements : logements vieillissants, revêtements dégradés, problèmes d'humidité et d'infiltration d'eau au niveau des fenêtres et des murs extérieurs, logements non adaptés aux PMR, installation électrique obsolète
- Parties communes : état correct, installation électrique obsolète, présence de matériaux amiantés

Objectifs :
- Résorber l'habitat dégradé pour provoquer le changement d'image du quartier
- Réponde à des problématiques de grande fragilité sociale et financière des résidents
- Reconfigurer la partie Nord du quartier et la mettre en cohérence avec son environnement paysager très qualitatif
- Favoriser le développement d'une offre de logements en diversification pour plus de mixité sociale sur le quartier et sur la ville

Valorisation foncière : 90 225 €
- 3 609 m² à 25 €/m² (dernière estimation France Domaine à proximité immédiate : rue de la Chaussiette) pour la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble (opérateur à définir) 90 225 €
- Voie et cheminements publics 0 €

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
2 à 12 r des cytises res Le COQ	
Commune de réalisation	
59-Condé-sur-l'Escaut	
Quartier de rattachement de l'opération	
59153 Condé-sur-l'Escaut 6059024 Lecocq	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements démolis :	Logement Locatif Social	Emprise foncière concernée, référence des parcelles cadastrales :	
Période de construction des bâtiments à démolir :			
Nombre de LLS concernés :	50	Destination(s) foncière(s) envisagée(s) :	vente à la collectivité pour la poursuite d'un projet d'aménagement d'ensemble à finaliser
Nombre de ménages à reloger :	50		
Nombre de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	0	Date de la dernière réhabilitation et coût par logement :	
Présence de locaux commerciaux, locatifs, ou autres que LLS à démolir :	non	En cas de rachat dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date du rachat :	
		En cas de réhabilitations successives dans les 5 ans précédant la validation du financement de l'opération par l'Anru, date de la réhabilitation la plus ancienne :	
Présence d'amiante le cas échéant (caractéristiques et impacts financiers) :	oui	Avancement de la concertation, notamment avec la/les associations de locataires et l'enquête sociale :	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	1 642 171,50 €
Montant des recettes retenues :	90 225,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 551 946,50 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	80,00%
Majoration du taux de subvention pour les organismes HLM en situation financière fragile :	
Majoration pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU	**80,00%**
MONTANT DE LA SUBVENTION	**1 241 557,20 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 642 171,50 €	montant TTC :	1 747 607,05 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	310 389,30 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	90 225,00 €		
	ANRU :	1 241 557,20 €		
	Total des co-financements :	1 642 171,50 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant : Chiffrages basés sur devis BET minorés pour atteindre les objectifs de coûts maxi fixés en CE

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Annexe C3 - FICHES DESCRIPTIVES DES OPÉRATIONS

Famille 24

681	*QP059030*	*24*	*0001*	*001*	***Chasse Royale - Aménagement - Espaces publics Valenciennes***
681	*QP059031*	*24*	*0001*	*002*	***Briquette - Aménagement - Espaces publics***
681	*QP059031*	*24*	*0001*	*003*	***Briquette - Aménagement - Restructuration de la rue de Normandie***
681	*QP059021*	*24*	*0001*	*004*	***BB FdL - Aménagement - Place Bleuse Borne***
681	*QP059021*	*24*	*0001*	*005*	***BB FdL - Aménagement - Cour Dubois Jenart***
681	*QP059021*	*24*	*0001*	*006*	***BB FdL - Aménagement - Cour Lefebvre***
681	*QP059024*	*24*	*0001*	*007*	***Le Coq - Aménagement - Espaces publics (hors place)***
681	*QP059030*	*24*	*0002*	*001*	***Chasse Royale - Aménagement - Espaces publics La Sentinelle***

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CA VALENCIENNES METROPOLE	Chasse Royale - Aménagement - Espaces publics Valenciennes
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	681-6059030-24-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Objectifs :
- désenclaver le quartier en le connectant à la trame viaire des quartiers environnants : connexions à l'Entrée Nord (et au-delà La Plaine - Saint Waast - Dutemple), la Vieille Chasse Royale, l'Avenue de Denain (et au-delà l'étang du Vignoble), le centre-ville de la Sentinelle, par des liaisons viaires dès que possible, et a minima par des liaisons douces,
- faciliter les circulations internes au quartier pour tous les modes de déplacement en différenciant les voies principales des dessertes résidentielles,
- assurer un accès aisé aux équipements publics (VL, transports scolaires, piétons, cycles, etc.) par l'aménagmeent adéquat des voies et la création de parvis,
- desservir l'ensemble des nouvelles constructions,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants, intégrer le quartier dans la trame vert et bleue, favoriser la biodiversité par le développement des espaces verts de proximité,
- développer la gestion alertnatives des eaux pluviales.

Les aménagements comprendront, a minima :
- l'aménagement des voies de circulation, trottoirs, stationnements et pistes ou bandes cyclables de part et d'autre de la chaussée,
- L'aménagement de cheminements piétons, y compris éclairage public,
- la gestion des eaux pluviales selon les prescriptions du Syndicat d'assainissement ; les notes de calcul ne se limiteront pas au périmètre d'étude mais devront prendre en compte les contraintes du bassin versant du site.
- l'ensemble des réseaux nécessaires au fonctionnement de ces espaces publics, y compris l'assainissement,
- la viabilisation des futurs bâtiments (Logements, internat, équipements, …) jusqu'en limite de propriété,
- le traitement paysager de l'ensemble des espaces,
- le mobilier urbain, la signalétique et les aires de jeux,
- le cas échéant, le traitement de limites séparatives suite à des démolitions ou modification de l'emprise du domaine public,
- la démolition de garages, maisons d'habitation, bâtiments divers ...

Calcul des coûts d'acquisitions foncières :
- 148 200 € à la SIGH pour les terrains issus des démolitions
- 851 800 € à l'EPF (foncier rue Dubled / avenue de Denain) et à des privés y compris les frais de procédure de DUP et d'expropriation (rue Lomprez, Vieille Chasse Royale) .

Calcul des coûts :
- estimation travaux réalisée dans le cadre des études protocole (Une Fabrique de la Ville / Egis)
- MOE estimée à 10%
- Etudes annexes estimées à 2%

Destination des fonciers : espaces publics, accession à la propriété et réserve foncière (les surfaces de destination des fonciers indiquées sont issues des études protocole et

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	Totalité du quartier
Commune de réalisation	
59-Valenciennes	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	permis d'aménager
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	Espaces publics : 49 702m² Réserve foncière : 5 414m² Accession à la propriété : 12 210m² Contrepartie foncière : 5 165m²
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	Démarche de réutilisation des matériaux issus des démolitions	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Accession à coût maîtrisé = 35200€ = 16 logements individuels à 2200€/logement, 62 logements collectifs à 0€/logement (données issues de l'étude protocole Adéquation) Réserve foncière 216 560 € = 5414 m² à 40 €/m² (dernière estimation France Domaines) Contrepartie foncière Action Logement = 16 logements à 0€
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	maisons individuelles, garages,		

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	20 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :
Localisation :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	10 787 278,20 €
Montant des recettes retenues :	251 760,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**10 535 518,20 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	40,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**40,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**4 214 207,28 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	10 787 278,20 €	montant TTC :	12 944 733,84 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :	3 160 655,46 €		
	EPCI :	3 160 655,46 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	251 760,00 €		
	ANRU :	4 214 207,28 €		
	Total des co-financements :	10 787 278,20 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CA VALENCIENNES METROPOLE	Briquette - Aménagement - Espaces publics
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	681-6059031-24-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

L'opération d'aménagement de la Briquette vise à :
- faciliter les traversées de la Briquette en hiérarchisant la trame viaire,
- connecter les équipements publics, l'arrêt de tram, les résidences de la zone de loisirs par la création d'un mail Est-Ouest,
- rendre visible le nouveau groupe scolaire par l'aménagement d'un parvis,
- créer un espace tampon entre les équipements de loisirs et les résidences.

Calcul des coûts :
- estimation travaux réalisée dans le cadre des études protocole (Une Fabrique de la Ville / Egis)
- MOE estimée à 10%
- Etudes annexes estimées à 2%

Destination des fonciers : espaces publics, Action Logement et réserve foncière (les surfaces de destination des fonciers indiquées sont issues des études protocole et seront reprécisées ultérieurement par les études de maîtrise d'oeuvre)

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	Aménagement des espaces publics en cœur de quartier et des voiries d'accès vers les quartiers limitrophes (cité jardin, Vaillant Couturier, Pompidou,…)
Commune de réalisation 59-Marly	
Quartier de rattachement de l'opération 59606 Valenciennes, Marly, Aulnoy-lez-Valenciennes 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	Permis d'aménager
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	13400 m² : espaces publics 6710m² : réserve foncière 5900m² : contrepartie Action Logement
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	Réutilisation de matériaux issus des opérations de démolition	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Réserves foncières = 6710m² à 40€/m² (dernière estimation Domaines comparable)
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	Local bouliste		

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	18 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :
Localisation :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	3 624 500,00 €
Montant des recettes retenues :	268 400,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**3 356 100,00 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	30,68%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**30,68%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**1 029 529,99 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 624 500,00 €	montant TTC :	4 349 400,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :	1 163 285,00 €		
	EPCI :	1 163 285,01 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	268 400,00 €		
	ANRU :	1 029 529,99 €		
	Total des co-financements :	3 624 500,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CA VALENCIENNES METROPOLE	Briquette - Aménagement - Restructuration de la rue de Normandie
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	681-6059031-24-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Aménagement d'un mail Est-Ouest dans le prolongement de la rue de Normandie reliant l'avenue des Alpes (cinéma) et l'avenue des Flandres (arrêt de tram). Cette voie se connecte à la rue de la Martinique pour créer un nouvel accès au quartier depuis Marly.

Calcul des coûts :
- estimation travaux réalisée dans le cadre des études protocole (Une Fabrique de la Ville / Egis)
- MOE estimée à 10%
- Etudes annexes estimées à 2%

Destination des fonciers : espaces publics (les surfaces de destination des fonciers indiquées sont issues des études protocole et seront reprécisées ultérieurement par les études de maîtrise d'oeuvre)

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	Rue de Normandie et son prolongement vers l'avenue des Flandres
Commune de réalisation	
59-Marly	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, Marly, Aulnoy-lez-Valenciennes 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	Permis d'aménager
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	6220m² : espaces publics
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	Réemploi de matériaux issus des opérations de démolition	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Pas de cession de terrain liée à cette opération d'aménagement, ni de réserve foncière
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :			

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :
Localisation :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :	1 527 500,00 €	
Montant des recettes retenues :		
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 527 500,00 €**	
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	10,00%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**10,00%**	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**152 750,00 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 527 500,00 €	montant TTC :	1 833 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :	458 250,00 €		
	EPCI :	458 250,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	458 250,00 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	152 750,00 €		
	Total des co-financements :	1 527 500,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CA VALENCIENNES METROPOLE	BB FdL - Aménagement - Place Bleuse Borne
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	681-6059021-24-0001-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

La place de la Bleuse Borne est une place commerciale, située en face de la station de tramway "Bleuse Borne" qu'il s'agit de requalifier autour d'une programmation mixte logements / commerces / services (agence Pole Emploi) / espaces publics

L'opération d'aménagement d'ensemble comprend donc les éléments suivants :
- Acquisitions des terrains
- Frais liés aux procédures
- Démolition du bâti existant
- Réaménagement des espaces publics de la place
o Création d'une voirie de desserte dans le prolongement de la rue Fabry requalifiée, incluant du stationnement longitudinal (révision du fonctionnement viaire de la place de façon à celle qu'elle soit uniquement piétonne)
o Aménagement de la place centrale qui prend la forme de parvis pour les bâtiments qui l'encadrent (accès piéton) avec un gabarit adapté à la nouvelle centralité
o Création d'un parking paysager
o Aménagement d'un espace vert (terrain propriété ville) : modalités d'aménagement à travailler avec le Conseil Citoyen
- Requalification des rues permettant la desserte de la place
o Rue des Fusillés
o Rue Paul Bert
o Rue du Père Pilate

Calcul des coûts :
- estimation travaux réalisée dans le cadre des études protocole (Une Fabrique de la Ville / Egis)
- MOE estimée à 10%
- Etudes annexes estimées à 2%

Destination des fonciers : espaces publics et construction de LLS (les surfaces de destination des fonciers indiquées sont issues des études protocole et seront reprécisées ultérieurement par les études de maîtrise d'oeuvre)

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	Place de la Bleuse Borne (cf. annexe A9)
Commune de réalisation	
59-Anzin	
Quartier de rattachement de l'opération	
59014 Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes 6059021 Zone Intercommunale Rives De L'Escaut	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	7908m² : aménagement d'espaces publics 1863m² : logements locatifs sociaux
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	LLS : 154 224 € 13 logements collectifs (819 m² SDP) x 135 = 110 565€ 3 logements individuels (231 m² SDP) x 189 = 43 659 €
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	Anciens commerces		

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	16 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :
Localisation :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu
Montant des dépenses subventionnables :	4 433 914,08 €
Montant des recettes retenues :	154 224,00 €
Assiette subventionnable (déficit) :	**4 279 690,08 €**
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	40,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**40,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**1 711 876,03 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 433 914,40 €	montant TTC :	5 320 697,28 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :	1 283 907,19 €		
	EPCI :	1 283 907,18 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	154 224,00 €		
	ANRU :	1 711 876,03 €		
	Total des co-financements :	4 433 914,40 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CA VALENCIENNES METROPOLE	BB FdL - Aménagement - Cour Dubois Jenart
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	681-6059021-24-0001-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

OBJECTIFS
- Améliorer et diversifier l'état du parc de logements sur le linéaire Jaurès
- Aménager un terrain qui se situe dans une situation de porte d'entrée des Rives Créatives (tertiaire / architecture comtemporaine) et aui permet de créer un effet levier important sur le reste du linéaire Jaurès (habitat privé dans un état général médiocre), concerné par ailleurs par une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).
- Animer le linéaire Jaurès, densifier autour des arrêts de tramway (ici « Cité des Congrès »): création de respiration urbaine, diversité architecturale, liaisons piétonnes...

CONTENU DE L'OPERATION
La présente opération d'aménagement consiste en la préparation du terrain pour une autre destination :
- Acquisition et démolition des bâtiments existants (EPF)
- Aménagement voiries, cheminements, viabilisation...

Calcul des coûts :
- estimation travaux réalisée dans le cadre des études protocole (Une Fabrique de la Ville / Egis)
- MOE estimée à 10%
- Etudes annexes estimées à 2%

Destination des fonciers : accession à la propriété et espaces publics (les surfaces de destination des fonciers indiquées sont issues des études protocole et seront reprécisées ultérieurement par les études de maîtrise d'oeuvre)

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	Cour Dubois-Jenart (cf. annexe A9)
Commune de réalisation	
Anzin	
Quartier de rattachement de l'opération	
59014 Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes 6059021 Zone Intercommunale Rives De L'Escaut	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	1581 m² : espaces publics 5174 m² : accession à la propriété
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Accession à coût maîtrisé = 26400€ 12 logements individuels à 2200€/logement 18 logements collectifs à 0€/logement (données issues de l'étude protocole Adéquation)
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	Habitat		

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :
Localisation :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :	837 872,22 €	
Montant des recettes retenues :	26 400,00 €	
Assiette subventionnable (déficit) :	**811 472,22 €**	
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	40,00%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**40,00%**	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**324 588,89 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	837 872,22 €	montant TTC :	1 005 446,66 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	243 441,62 €		
	EPCI :	243 441,71 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	26 400,00 €		
	ANRU :	324 588,89 €		
	Total des co-financements :	837 872,22 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CA VALENCIENNES METROPOLE	BB FdL - Aménagement - Cour Lefebvre
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	681-6059021-24-0001-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

OBJECTIFS
- Améliorer et diversifier l'état du parc de logements sur le linéaire Jaurès
- Aménager un terrain qui se situe dans une situation de porte d'entrée des Rives Créatives (tertiaire / architecture comtemporaine) et aui permet de créer un effet levier important sur le reste du linéaire Jaurès (habitat privé dans un état général médiocre), concerné par ailleurs par une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).
- Animer le linéaire Jaurès, densifier autour des arrêts de tramway (ici « Cité des Congrès »): création de respiration urbaine, diversité architecturale, liaisons piétonnes...

CONTENU DE L'OPERATION
La présente opération d'aménagement consiste en la préparation du terrain pour une autre destination :
- Acquisition et démolition des bâtiments existants (EPF)
- Aménagement voiries, cheminements, viabilisation...

Calcul des coûts :
- estimation travaux réalisée dans le cadre des études protocole (Une Fabrique de la Ville / Egis)
- MOE estimée à 10%
- Etudes annexes estimées à 2%

Destination des fonciers : accession à la propriété et espaces publics (les surfaces de destination des fonciers indiquées sont issues des études protocole et seront reprécisées ultérieurement par les études de maîtrise d'oeuvre)

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	Cour Lefebvre (cf. annexe A9)
Commune de réalisation	
59-Anzin	
Quartier de rattachement de l'opération	
59014 Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes 6059021 Zone Intercommunale Rives De L'Escaut	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	7616 m² : accession à la propriété 1000 m² : espaces publics
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Accession à coût maîtrisé = 44700€ 20 logements individuels à 2200€/logement, 10 logements collectifs à 0€/logement (données issues de l'étude protocole Adéquation)
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	Habitat		

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :
Localisation :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :	1 454 734,00 €	
Montant des recettes retenues :	44 700,00 €	
Assiette subventionnable (déficit) :	**1 410 034,00 €**	
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	40,00%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**40,00%**	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**564 013,60 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 454 734,00 €	montant TTC :	1 745 680,80 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :	423 010,20 €		
	EPCI :	423 010,20 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	44 700,00 €		
	ANRU :	564 013,60 €		
	Total des co-financements :	1 454 734,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CA VALENCIENNES METROPOLE	Le Coq - Aménagement - Espaces publics (hors place)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	681-6059024-24-0001-007

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Aménager les espaces publics pour :
- connecter le quartier aux axes majeurs de la commune et en particulier à la route de bonsecours,
- réaménager les entrées de quartier pour mieux les identifier,
- hiérarchiser la trame viaire du quartier pour faciliter les liaisons entre les différents secteurs,
- créer des espaces de circulation apaisée pour les piétons entre les différents équipements publics.

Calcul des coûts :
- estimation travaux réalisée dans le cadre des études protocole (Une Fabrique de la Ville / Egis)
- MOE estimée à 10%
- Etudes annexes estimées à 2%

Destination des fonciers : espaces publics, réserve foncière et lots libres (les surfaces de destination des fonciers indiquées sont issues des études protocole et seront reprécisées ultérieurement par les études de maîtrise d'oeuvre)

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	Aménagement des rues du coeur de quartier, des accès de la route de Bonsecours vers la place du Hainaut et la cité Saint Léonard,
Commune de réalisation	
59-Condé-sur-l'Escaut	
Quartier de rattachement de l'opération	
59153 Condé-sur-l'Escaut 6059024 Le coq	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	Permis d'aménager
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :	marché détendu	Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	16842 m² : espaces publics 1747 m² : réserve foncière 7 477 m² : lots libres
Démarche ou certification pour qualité environnementale :	Réemploi de matériaux issus d'opérations de démolition	Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Réserve foncière = 1747 m² à 25€/m² (dernière estimation domaines disponible sur le secteur) Accession libre = 7477m² à 25€/m² (dernière estimation domaines disponible sur le secteur)
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	Démolition des quatre bâtiments de l'ancienne école du Coq actuellement occupés par le centre intergénérationnel, l'école de danse et le service communication de la commune		

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	16 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :
Localisation :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :	5 139 000,00 €	
Montant des recettes retenues :	230 600,00 €	
Assiette subventionnable (déficit) :	**4 908 400,00 €**	
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	40,00%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**40,00%**	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**1 963 360,00 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 139 000,00 €	montant TTC :	6 166 800,01 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	1 472 520,00 €		
	EPCI :	1 472 520,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	230 600,00 €		
	ANRU :	1 963 360,00 €		
	Total des co-financements :	5 139 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2

Fiche descriptive de l'opération d'aménagement d'ensemble du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CA DE LA PORTE DU HAINAUT	Chasse Royale - Aménagement - Espaces publics La Sentinelle
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU* **)**
	681-6059030-24-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Objectifs :
- désenclaver le quartier en le connectant à la trame viaire des quartiers environnants : connexions à l'Entrée Nord (et au-delà La Plaine - Saint Waast - Dutemple), la Vieille Chasse Royale, l'Avenue de Denain (et au-delà l'étang du Vignoble), le centre-ville de la Sentinelle, par des liaisons viaires dès que possible, et a minima par des liaisons douces,
- faciliter les circulations internes au quartier pour tous les modes de déplacement en différenciant les voies principales des dessertes résidentielles,
- assurer un accès aisé aux équipements publics (VL, transports scolaires, piétons, cycles, etc.) par l'aménagmeent adéquat des voies et la création de parvis,
- desservir l'ensemble des nouvelles constructions,
- améliorer la qualité du cadre de vie des habitants, intégrer le quartier dans la trame vert et bleue, favoriser la biodiversité par le développement des espaces verts de proximité,
- développer la gestion alertnatives des eaux pluviales.

Les aménagements comprendront, a minima :
- l'aménagement des voies de circulation, trottoirs, stationnements et pistes ou bandes cyclables de part et d'autre de la chaussée,
- L'aménagement de cheminements piétons, y compris éclairage public,
- la gestion des eaux pluviales selon les prescriptions du Syndicat d'assainissement ; les notes de calcul ne se limiteront pas au périmètre d'étude mais devront prendre en compte les contraintes du bassin versant du site.
- l'ensemble des réseaux nécessaires au fonctionnement de ces espaces publics, y compris l'assainissement,
- la viabilisation des futurs bâtiments (Logements, internat, équipements, …) jusqu'en limite de propriété,
- le traitement paysager de l'ensemble des espaces,
- le mobilier urbain, la signalétique et les aires de jeux,
- le cas échéant, le traitement de limites séparatives suite à des démolitions ou modification de l'emprise du domaine public,
- la démolition de garages, maisons d'habitation, bâtiments divers ...

Calcul des coûts :
- estimation travaux réalisée dans le cadre des études protocole (Une Fabrique de la Ville / Egis)
- MOE estimée à 10%
- Etudes annexes estimées à 2%

Destination des fonciers : espaces publics (les surfaces de destination des fonciers indiquées sont issues des études protocole et seront reprécisées ultérieurement par les études

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
	Totalité du quartier
Commune de réalisation	
59-La Sentinelle	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Mode de réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble :	opération en régie	Outil règlementaire :	Permis d'aménager
Elements sur la tension du marché, le dynamisme du territoire dans lequel se situe le quartier :		Nombre de m² par type de foncier de destination concerné :	Espaces publics : 14454m²
Démarche ou certification pour qualité environnementale :		Montant de la valorisation pour chaque type de destination :	Pas de cession de terrain
Le cas échéant, nombre d'immeubles à démolir, type (locaux, logements, friche, ..) :	Ancien centre technique municipal et anciens vestiaires de foot à démolir pour aménager les connexions piétonnes entre le quartier le centre-ville de la Sentinelle		

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	18 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Taux de subvention maximal :
Localisation :
Autre arbitrage (éventuelles autres dépenses et/ou recettes prises en compte sur validation CE ou DG, précisions relatif au périmètre retenu, ...) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :	3 689 000,00 €	
Montant des recettes retenues :		
Assiette subventionnable (déficit) :	**3 689 000,00 €**	
Taux de subvention du déficit applicable à l'assiette subventionnable :	50,00%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		
TAUX DE SUBVENTION RETENU :	**50,00%**	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**1 844 500,00 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	3 689 000,00 €	montant TTC :	4 426 800,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :				
	VILLE :	922 250,00 €		
	EPCI :	922 250,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	1 844 500,00 €		
	Total des co-financements :	3 689 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Annexe C3 - FICHES DESCRIPTIVES DES OPÉRATIONS

Famille 31

681	*QP059030*	*31*	*0001*	*001*	***Chasse Royale - RO - Rue Lomprez - Collège (3 PLAI - 13 PLUS)***
681	*QP059030*	*31*	*0001*	*002*	***Chasse Royale - RO - Lomprez - Jonas (8 PLAI - 30 PLUS)***
681	*QP059030*	*31*	*0001*	*003*	***Chasse Royale - RO - Parc Est (10 PLAI - 42 PLUS)***
681	*QP059030*	*31*	*0001*	*004*	***Chasse Royale - RO - Roseraie (2 PLAI - 11 PLUS)***
681	*QP059030*	*31*	*0001*	*005*	***Chasse Royale - RO - 9 Jonas (1 PLAI)***
681	*QP059030*	*31*	*0001*	*006*	***Chasse Royale - RO - Avenue de Denain (9 PLAI - 6 PLUS)***
681	*QP059030*	*31*	*0001*	*007*	***Maing - RO - Rue Père Delater (4 PLAI - 3 PLUS)***
681	*QP059030*	*31*	*0001*	*008*	***Valenciennes - RO - Avenue des Flandres (5 PLAI)***
681	*QP059030*	*31*	*0001*	*009*	***Anzin - RO - ZAC Valmont (6 PLAI - 4 PLUS)***
681	*QP059024*	*31*	*0001*	*010*	***Hergnies - RO - Centre Bourg (3 PLAI - 3 PLUS)***
681	*QP059024*	*31*	*0001*	*011*	***Le Coq - RO - RDC résidence Hainaut (5 PLUS)***
681	*QP059031*	*31*	*0002*	*001*	***Briquette - RO - Vosges/Flandres (12 PLAI - 28 PLUS)***
681	*QP059031*	*31*	*0002*	*002*	***Briquette - RO - Alpes/Normandie (6 PLAI - 14 PLUS)***
681	*QP059031*	*31*	*0002*	*003*	***Petite Forêt - RO - Bonne espérance (4 PLAI - 2 PLUS)***
681	*QP059031*	*31*	*0002*	*004*	***Valenciennes - RO - rue du Collège (7 PLAI - 5 PLUS)***
681	*QP059031*	*31*	*0002*	*005*	***Valenciennes - RO - Menneveux (6 PLAI - 4 PLUS)***
681	*QP059031*	*31*	*0002*	*006*	***Prouvy - RO - centre bourg (6 PLAI - 3 PLUS)***
681	*QP059024*	*31*	*0002*	*007*	***Le Coq - RO - Ancien EPDSAE (12 PLUS)***
681	*QP999998*	*31*	*0002*	*008*	***RO Hors site - Opérations Partenord à définir (70 PLAI - 6 PLUS)***
681	*QP059024*	*31*	*0002*	*009*	***Crespin - RO - (12 PLAI - 8 PLUS)***
681	*QP059021*	*31*	*0003*	*001*	***BB FdL - RO - Logements Place Bleuse Borne***
681	*QP999999*	*31*	*0003*	*002*	***4 Quartiers - RO hors site - Opérations à définir (154 PLAI - 19 PLUS)***

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	Chasse Royale - RO - Rue Lomprez - Collège (3 PLAI - 13 PLUS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059030-31-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Bâtiment en R+3, en alignement sur la voie nouvelle et sur la place, comprenant :
-16 logements en reconstitution de l'offre démolie
- Accès depuis la voie nouvelle et depuis la place Lomprez
- Stationnements privés sur la parcelle conformément au PLU
(prêts pour surcharge foncière sollicités au regard du PPRMT et fondations spéciales)

objectifs :
- Cadrer la nouvelle voie d'accès au quartier et son accroche sur la rue Lomprez
- Créer un front urbain suffisamment haut pour tenir la place, espace public central du quartier
- Etre en cohérence architecturale avec le projet du collège Chasse Royale (pavillon d'entrée et internat)
- Permettre la reconstitution des logements de fonction du collège

Le CE du 14 mai 2018 a validé cette opération de reconstitution d'offre sur site (soit à l'échelle du quartier Chasse Royale, 120 logements au total).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
RUE LOMPREZ	
Commune de réalisation	
59-Valenciennes	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	cf dossier CNE
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	16 logements 13 PLUS 3 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	selon certification
Nombre d'étages par bâtiment :	R+3		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	2T2PLUS+1T2PLAI+1T3PLUS (extérieur, étage élevé si ascenseur)

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Localisation :	Reconstitution sur site, dans QPV
Autre :	le CE du 3 avril 2019 a octroyé l'aide complémentaire pour cette opération sur site, du fait des sujétions de sol repérées dans le PNRU

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	159 900,00 €		159 900,00 €
PLAI :	29 400,00 €	23 400,00 €	52 800,00 €
Total :	**189 300,00 €**	**23 400,00 €**	**212 700,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 885 587,00 €	montant TTC :	2 074 145,70 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 862 187,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	23 400,00 €		
	Total des co-financements :	1 885 587,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 316 532,00 €		
	dont PRET CDC :	1 127 232,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	189 300,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	Chasse Royale - RO - Lomprez - Jonas (8 PLAI - 30 PLUS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059030-31-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
- 38 logements en petits collectifs en R+3 et R+2, créant une progression depuis le coeur du quartier vers les zones plus résidentielles de la rue Lomprez historique (R+1+C)
- Alignement sur la rue Lomprez et la rue Jonas
- Stationnements privés sur la parcelle conformément au PLU
(prêts pour surcharge foncière sollicités au regard du PPRMT et fondations spéciales)

objectifs :
- Changer l'image du quartier par la construction de logements qualitatifs répondant aux modes de vie actuels
- Créer un front urbain le long de la rue Lomprez, axe structurant du quartier
- Etre en cohérence de gabarit avec la future école et les bâtiments construits et réhabilités dans le cadre du PNRU1 (R+3 à R+5)

Le CE du 14 mai 2018 a validé cette opération de reconstitution d'offre sur site (soit à l'échelle du quartier Chasse Royale, 120 logements au total).

Droits de réservation Action Logement : 1T2PLAI+4T2PLUS+1T3PLAI+3T3PLUS (individuel + extérieur)

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
RUE JONAS RUE LOMPREZ	
Commune de réalisation	
59-Valenciennes	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	cf dossier CNE
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	38 logements 30 PLUS 8 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	selon certification
Nombre d'étages par bâtiment :	R+1 à R+3		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	1T2PLAI+4T2PLUS+1T3PLAI+3T3PLUS (individuel + extérieur)

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Localisation :	Reconstitution sur site, dans QPV
Autre :	le CE du 3 avril 2019 a octroyé l'aide complémentaire pour cette opération sur site, du fait des sujétions de sol repérées dans le PNRU

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	369 000,00 €		369 000,00 €
PLAI :	78 400,00 €	62 400,00 €	140 800,00 €
Total :	**447 400,00 €**	**62 400,00 €**	**509 800,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	4 554 752,00 €	montant TTC :	5 010 227,20 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	4 492 352,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	62 400,00 €		
	Total des co-financements :	4 554 752,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	3 013 681,00 €		
	dont PRET CDC :	2 566 281,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	447 400,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	**Intitulé de l'opération** Chasse Royale - RO - Parc Est (10 PLAI - 42 PLUS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*) 681-6059030-31-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
- Logements intermédiaires et individuels en R+2 et R+1+C, créant une entre le coeur du quartier vers les zones plus résidentielles de la rue Lomprez et de la rue Zola-Conrart :
o 45 logements en intermédiaire
o 7 logements en individuel
- Alignement sur les rues pour cadrer les espaces publics et favoriser les espaces privatifs sur les arrières
- Stationnements privés sur les parcelles conformément au PLU
(prêts pour surcharge foncière sollicités au regard du PPRMT et fondations spéciales)

Objectifs:
- Changer l'image du quartier par la construction de logements qualitatifs répondant aux modes de vie actuels
- Créer un front urbain le long des rues Lomprez et Zola, voies structurantes inter-quartiers
- Assurer une façade qualitative au futur parc
- Offrir des logements sociaux diversifiés permettant un parcours résidentiel positif sur le quartier et une plus grande mixité sociale

Le CE du 14 mai 2018 a validé cette opération de reconstitution d'offre sur site (soit à l'échelle du quartier Chasse Royale, 120 logements au total).

Droits de réservation Action Logement : 2 T2 PLAI +3 T2 PLUS +1 T3 PLAI + 3T3 PLUS + 2 T4 PLUS (indiv uniquement pour les T4 + extérieur)

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération RUE JONAS prolongée	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 59-Valenciennes	
Quartier de rattachement de l'opération 59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	cf dossier CNE
Type de logements construits :	Opération mixte		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	52 logements 42 PLUS 10 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	10	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	selon certification
Nombre d'étages par bâtiment :	R+1 à R+2		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	2 T2 PLAI +3 T2 PLUS +1 T3 PLAI + 3T3 PLUS + 2 T4 PLUS (indiv uniquement pour les T4 + extérieur)

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Localisation :	Reconstitution sur site, dans QPV
Autre :	le CE du 3 avril 2019 a octroyé l'aide complémentaire pour cette opération sur site, du fait des sujétions de sol repérées dans le PNRU.

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	516 600,00 €		516 600,00 €
PLAI :	98 000,00 €	78 000,00 €	176 000,00 €
Total :	**614 600,00 €**	**78 000,00 €**	**692 600,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	6 435 127,00 €	montant TTC :	7 078 639,70 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	6 357 127,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	78 000,00 €		
	Total des co-financements :	6 435 127,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	4 240 182,00 €		
	dont PRET CDC :	3 625 582,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	614 600,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	Chasse Royale - RO - Roseraie (2 PLAI - 11 PLUS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059030-31-0001-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

- 13 Logements PLUS en individuels en R+1+C :
- Alignement sur les rues pour cadrer les espaces publics et favoriser les espaces privatifs sur les arrières
- Accès depuis la Roseraie, arrière des jardins adossés sur les jardins privés des logements de la Vieille Chasse Royale
- Stationnements privés sur les parcelles conformément au PLU

(prêts pour surcharge foncière sollicités au regard du PPRMT et fondations spéciales)

objectifs :

- Changer l'image du quartier par la construction de logements qualitatifs répondant aux modes de vie actuels
- Créer du lien entre le quartier et la Vieille Chasse Royale
- Offrir des logements sociaux diversifiés permettant un parcours résidentiel positif sur le quartier et une plus grande mixité sociale

Le CE du 14 mai 2018 a validé cette opération de reconstitution d'offre sur site (soit à l'échelle du quartier Chasse Royale, 120 logements au total).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
RUE DE LA ROSERAIE	
Commune de réalisation	
59-Valenciennes	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	cf dossier CNE
Type de logements construits :	Individuels groupés		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	13 logements 11 PLUS 2 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	13	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	selon certification
Nombre d'étages par bâtiment :	R+1		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	2 T4 PLUS, 1 T5 PLUS (individuel)

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Localisation :	reconstitution sur site, dans QPV
Autre :	le CE du 3 avril 2019 a octroyé l'aide complémentaire pour cette opération sur site, du fait des sujétions de sol repérées dans le PNRU.

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	135 300,00 €		135 300,00 €
PLAI :	19 600,00 €	15 600,00 €	35 200,00 €
Total :	**154 900,00 €**	**15 600,00 €**	**170 500,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 999 435,00 €	montant TTC :	2 199 378,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 983 835,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	15 600,00 €		
	Total des co-financements :	1 999 435,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 317 443,00 €		
	dont PRET CDC :	1 162 543,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	154 900,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	Chasse Royale - RO - 9 Jonas (1 PLAI)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059030-31-0001-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Transformation d'un local non utilisé en logement de T2

Le CE du 14 mai 2018 a validé cette opération de reconstitution d'offre sur site (soit à l'échelle du quartier Chasse Royale, 120 logements au total).

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
9 RUE JONAS	
Commune de réalisation 59-Valenciennes	
Quartier de rattachement de l'opération 59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	cf dossier CNE
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	1 logements 1 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	selon certification
Nombre d'étages par bâtiment :	RDC		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	1 T2 PLAI

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation : Reconstitution sur site, dans QPV

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :			
PLAI :	7 900,00 €	6 300,00 €	14 200,00 €
Total :	**7 900,00 €**	**6 300,00 €**	**14 200,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	68 705,00 €	montant TTC :	75 575,50 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	62 405,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	6 300,00 €		
	Total des co-financements :	68 705,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	53 783,00 €		
	dont PRET CDC :	45 883,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	7 900,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	Chasse Royale - RO - Avenue de Denain (9 PLAI - 6 PLUS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059030-31-0001-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Opération situé à l'entrée du quartier Chasse Royale (mais hors QPV) à l'angle des rues Dubled et de Denain.
parcelle prrivée à la date de signature de la convention financière NPNRU occupée par l'entreprise Kiloutou

- 15 Logements en petit collectif et en intermédiaire (R+3) :
o 6 PLUS
o 9 PLAI
- Alignement l'Avenue de Denain et sur la Rue Dubled
- Stationnements privés sur la parcelle conformément au PLU

objectifs:
- Structurer le front bâti de l'avenue de Denain
- Marquer l'entrée du quartier Chasse Royale par des constructions qualitatives
- Offrir des logements qualitatifs permettant de multiplier les parcours résidentiels positifs

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
AVENUE DE DENAIN	
Commune de réalisation	
59-Valenciennes	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	non concerné
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués :	15 logements	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
dont en PLUS :	6 PLUS		
dont en PLAI :	9 PLAI		
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	selon certification
Nombre d'étages par bâtiment :	R+2		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	1 T3 PLUS, 1 T3 PLAI (balcon, étages élevés si ascenseur)

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

cette opération ne pourra pas bénéficier du délai d'engagement juridique de 18 mois prévu par le REFI en vigueur, sauf modification de la durée du programme national mentionnée dans la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	73 800,00 €		73 800,00 €
PLAI :	88 200,00 €	70 200,00 €	158 400,00 €
Total :	**162 000,00 €**	**70 200,00 €**	**232 200,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 025 000,00 €	montant TTC :	2 227 500,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 954 800,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	70 200,00 €		
	Total des co-financements :	2 025 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 711 800,00 €		
	dont PRET CDC :	1 549 800,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	162 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	Maing - RO - Rue Père Delater (4 PLAI - 3 PLUS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059030-31-0001-007

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Réhabilitation d'une ancienne grange appartenant auparavant au diocèse + construction d'un béguinage, en plein coeur du centre-bourg de la ville de Maing, commune déficitaire loi SRU.

opération de restructuration ancien presbytere

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
RUE DU PÈRE DELATER	
Commune de réalisation	
59-Maing	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	non concernéé
Type de logements construits :	Individuels		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	7 logements 3 PLUS 4 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	7	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	selon certification
Nombre d'étages par bâtiment :	R+1		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	1T3 PLUS individuel

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	36 900,00 €		36 900,00 €
PLAI :	39 200,00 €	31 200,00 €	70 400,00 €
Total :	**76 100,00 €**	**31 200,00 €**	**107 300,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	819 000,00 €	montant TTC :	900 900,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	787 800,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	31 200,00 €		
	Total des co-financements :	819 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	689 520,00 €		
	dont PRET CDC :	613 420,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	76 100,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	Valenciennes - RO - Avenue des Flandres (5 PLAI)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059030-31-0001-008

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Ancienne caserne des Douanes appartenant à l'Etat - opération mixte LLS/Accession

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
6 à 14 avenue des Flandres	
Commune de réalisation	
59-Valenciennes	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	non concerné
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	5 logements 5 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	selon certification
Nombre d'étages par bâtiment :	R+5		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT EXISTANT	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	1 T3 PLAI (extérieur, étage élevé)

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

	Semestre	Année
Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :		
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :			
PLAI :	49 000,00 €	39 000,00 €	88 000,00 €
Total :	**49 000,00 €**	**39 000,00 €**	**88 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	630 000,00 €	montant TTC :	693 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	591 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	39 000,00 €		
	Total des co-financements :	630 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	515 400,00 €		
	dont PRET CDC :	466 400,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	49 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	**Intitulé de l'opération** Anzin - RO - ZAC Valmont (6 PLAI - 4 PLUS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*) 681-6059030-31-0001-009

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Opération s'intégrant dans le projet de la ZAC Valmont portée par Valenciennes Métropole en centre-ville d'Anzin à proximité immédiate du tramway, de la mairie et de la médiathèque.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération RUES THIETARD ET FAIDHERBE	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 59-Anzin	
Quartier de rattachement de l'opération 59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	non concerné
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	10 logements 4 PLUS 6 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	selon certification
Nombre d'étages par bâtiment :	R+3		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	1 logement

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	49 200,00 €		49 200,00 €
PLAI :	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €
Total :	**108 000,00 €**	**46 800,00 €**	**154 800,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 119 680,00 €	montant TTC :	1 231 648,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 072 880,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	46 800,00 €		
	Total des co-financements :	1 119 680,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	815 380,00 €		
	dont PRET CDC :	707 380,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	108 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	Hergnies - RO - Centre Bourg (3 PLAI - 3 PLUS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059024-31-0001-010

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

Opération intégrée au projet centre-bourg porté par Valenciennes Métropole dans une commune "déficitaire" loi SRU
construction d'un immeuble mixte LLS/commerce à proximité immédiate de la mairie des principaux équipements publics de proximité (école...)

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Rue Pierre Delcourt	
Commune de réalisation 59-Hergnies	
Quartier de rattachement de l'opération 59153 Condé-sur-l'Escaut 6059024 Lecocq	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	non concerné
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	6 logements 3 PLUS 3 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	selon certification
Nombre d'étages par bâtiment :	R+2		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	1 T3 PLUS (loggia, étage élevé si ascenseur)

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	36 900,00 €		36 900,00 €
PLAI :	29 400,00 €	23 400,00 €	52 800,00 €
Total :	**66 300,00 €**	**23 400,00 €**	**89 700,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	810 000,00 €	montant TTC :	891 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	786 600,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	23 400,00 €		
	Total des co-financements :	810 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	689 400,00 €		
	dont PRET CDC :	623 100,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	66 300,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	Le Coq - RO - RDC résidence Hainaut (5 PLUS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059024-31-0001-011

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

5 logements PLUS au rez-de-chaussée du bâtiment Hainaut, par reconversion de l'ancien centre social

coût au ratio

objectifs :
- Accompagner le changement d'image du quartier et renforcer la centralité de la place du Hainaut en proposant une réhabilitation architecturale très qualitative
- Offrir des logements qualitatifs
- Renforcer l'attractivité de la résidence pour y diversifier le peuplement

Le CE du 11 juin 2018 a validé cette opération de reconstitution d'offre sur site.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Place Du Hainaut	
Commune de réalisation	
59-Condé-sur-l'Escaut	
Quartier de rattachement de l'opération	
59153 Condé-sur-l'Escaut 6059024 Lecocq	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	dans le cadre du projet d'ensemble, reconversion des locaux de l'ancien centre social dont le nouveau est validée par le CE (équipement socio-culturel)
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	5 logements 5 PLUS	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	selon éventuelle certification
Nombre d'étages par bâtiment :	RDC		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	inférieur à 104	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	1 T3 PLUS

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	10/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	9 semestre(s)	

Commentaires

cette opération ne pourra pas bénéficier du délai d'engagement juridique de 18 mois prévu par le REFI en vigueur, sauf modification de la durée du programme national mentionnée dans la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :	
Localisation :	Reconstitution sur site, dans QPV
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	33 500,00 €		33 500,00 €
PLAI :			
Total :	**33 500,00 €**		**33 500,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	425 000,00 €	montant TTC :	467 500,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	425 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	- €		
	Total des co-financements :	425 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	374 000,00 €		
	dont PRET CDC :	340 500,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	33 500,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	**Intitulé de l'opération** Briquette - RO - Vosges/Flandres (12 PLAI - 28 PLUS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*) 681-6059031-31-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

- Initier le changement d'image du quartier par la construction de logements qualitatifs, sur un site qui véhicule aujourd'hui une l'image très négative (cœur de quartier vide)
- Créer un front urbain dans la boucle du tram dès 2020 par la construction de logements en petit collectif R+3 et en intermédiaire R+2, et donner ainsi un signal très visible de changement sur le quartier
- Favoriser la mixité au sein même du parc locatif social et, faciliter les parcours résidentiels sur le quartier en proposant des formes urbaines et des typologies de logements diversifiées
- Offrir des logements de qualité, attractifs pour de nouvelles populations refusant actuellement de venir sur le quartier

Le CE du 11/06/2018 a validé la reconstitution de l'offre sur site à hauteur de 60 logements PLUS.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération La briquette VOSGES FLANDRES	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) friche rapidement disponible
Commune de réalisation 59-Marly	
Quartier de rattachement de l'opération 59606 Valenciennes, Marly 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	friche à traiter depuis le PNRU, immédiatement disponible et à proximité immédiate de tous les services, zones d'emploi et accès à l'autoroute
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	40 logements 28 PLUS 12 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	a proximité immediate de tous les services, zones d emploie et acces à l autoroute
Nombre de bâtiments :	3	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	R+1		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT2012-20%	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	7 logements

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation : Reconstitution sur site, dans QPV

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	187 600,00 €		187 600,00 €
PLAI :	94 800,00 €	75 600,00 €	170 400,00 €
Total :	**282 400,00 €**	**75 600,00 €**	**358 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	5 400 000,00 €	montant TTC :	5 940 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	5 324 400,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	75 600,00 €		
	Total des co-financements :	5 400 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	282 400,00 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	282 400,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :	plan de financement pas encore complétement bouclé, plus de détails sur la répartition des co-financeurs à un stade ultérieur

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	**Intitulé de l'opération** Briquette - RO - Alpes/Normandie (6 PLAI - 14 PLUS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*) 681-6059031-31-0002-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

- Rendre visible la mutation du quartier depuis la zone des équipements de loisirs, par la construction de logements qualitatifs
- Favoriser la mixité au sein même du parc locatif social et, faciliter les parcours résidentiels sur le quartier en proposant des formes urbaines et des typologies de logements diversifiées
- Offrir des logements de qualité, attractifs pour de nouvelles populations refusant actuellement de venir sur le quartier

Le CE du 11/06/2018 a validé la reconstitution de l'offre sur site à hauteur de 60 logements PLUS.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération La Briquette ALPES NORMANDIE	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 59-Marly	
Quartier de rattachement de l'opération 59606 Valenciennes, Marly 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	friche à traiter depuis des années, occasion de pouvoir reconstruire rapidement une opération mixte en adéquation avec le schéma urbain
Type de logements construits :	Individuels groupés		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	20 logements 14 PLUS 6 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	à proximité immédiate de tous les services, zones d'emploi et accès à l'autoroute
Nombre de bâtiments :	20	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :	r+1		
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	RT 2012-20%	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	3 logements

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation : Reconstitution sur site, dans QPV

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	93 800,00 €		93 800,00 €
PLAI :	47 400,00 €	37 800,00 €	85 200,00 €
Total :	**141 200,00 €**	**37 800,00 €**	**179 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 700 000,00 €	montant TTC :	2 970 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 662 200,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	37 800,00 €		
	Total des co-financements :	2 700 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	141 200,00 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	141 200,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant : plans de financement pas encore complètement bouclés, plus de détails sur la répartition des financeurs à un stade ultérieur

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	**Intitulé de l'opération** Petite Forêt - RO - Bonne espérance (4 PLAI - 2 PLUS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*) 681-6059031-31-0002-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
opération mixte comprenant 4 PLS et 4 PLAI + 2 PLUS en reconstitution de l'offre sur un total de 47 logements produits, dans le cœur du centre-bourg de Petite Forêt, commune déficitaire au titre de la loi SRU.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération PETITE FORET Bonne Esperance	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 59-Petite-Forêt	
Quartier de rattachement de l'opération 59606 Valenciennes, Marly 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Sélectionner le type de logements construits		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	6 logements 2 PLUS 4 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	6	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	rt2012	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	1 T2 PLUS (balcon, étage élevé si ascenseur)

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	24 600,00 €		24 600,00 €
PLAI :	39 200,00 €	31 200,00 €	70 400,00 €
Total :	**63 800,00 €**	**31 200,00 €**	**95 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	810 000,00 €	montant TTC :	891 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	778 800,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	31 200,00 €		
	Total des co-financements :	810 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	693 792,00 €		
	dont PRET CDC :	629 992,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	63 800,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	Valenciennes - RO - rue du Collège (7 PLAI - 5 PLUS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059031-31-0002-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Construction de 12 logements dont 7 PLAI et 5 PLUS en centre-ville de Valenciennes, à proximité immédiate de l'Université et du Phénix, scène nationale.
Balcons ou terrasses pour les logements en étages, ascenseur, RT2012-20%, stationnements privatisés.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
VALENCIENNES r du college	
Commune de réalisation	
59-Valenciennes	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, Marly 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Sélectionner le type de logements construits		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	12 logements 5 PLUS 7 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	1 T2 PLUS, 1 T2 PLAI (balcon, étages élevés)

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	61 500,00 €		61 500,00 €
PLAI :	68 600,00 €	54 600,00 €	123 200,00 €
Total :	**130 100,00 €**	**54 600,00 €**	**184 700,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 620 000,00 €	montant TTC :	1 782 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 565 400,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	54 600,00 €		
	Total des co-financements :	1 620 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	130 100,00 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	130 100,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	Valenciennes - RO - Menneveux (6 PLAI - 4 PLUS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059031-31-0002-005

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Opération de 10 logements construite en centre-ville de Valenciennes, à proximité immédiate de l'Université et du Phénix, scène nationale.
Balcons en étage uniquement, RT2012-10%, stationnements privatisés.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
VALENCIENNES R Menneveux	
Commune de réalisation	
59-Valenciennes	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, Marly 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	10 logements 4 PLUS 6 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	rt 2012-20%	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	1 T2 PLUS (balcon, étage élevé si ascenseur)

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	49 200,00 €		49 200,00 €
PLAI :	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €
Total :	**108 000,00 €**	**46 800,00 €**	**154 800,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 350 000,00 €	montant TTC :	1 485 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 303 200,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	46 800,00 €		
	Total des co-financements :	1 350 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	108 000,00 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	108 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :	plan de finacement à affiner

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	Prouvy - RO - centre bourg (6 PLAI - 3 PLUS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059031-31-0002-006

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Opération intégrée au projet de requalification du centre-bourg de Prouvy porté par Valenciennes Métropole. Programme en béguinage de 9 logements qui sera construit à proximité immédiate de l'ancienne école des filles qui sera tranformée en pôle médical.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
PROUVY centre bourg	
Commune de réalisation	
59-Prouvy	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, Marly 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Sélectionner le type de logements construits		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	9 logements 3 PLUS 6 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	9	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	rt2012-20%	Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	1 T3 PLAI avec jardinet

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	36 900,00 €		36 900,00 €
PLAI :	58 800,00 €	46 800,00 €	105 600,00 €
Total :	**95 700,00 €**	**46 800,00 €**	**142 500,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 215 000,00 €	montant TTC :	1 336 500,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 168 200,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	46 800,00 €		
	Total des co-financements :	1 215 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	95 700,00 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	95 700,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :	plan de finacement à affiner

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	**Intitulé de l'opération** Le Coq - RO - Ancien EPDSAE (12 PLUS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*) 681-6059024-31-0002-007

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Construction 12 PLUS et 5 PLS
- Changer l'image de l'entrée du quartier par la résorption d'une friche et la construction de logements qualitatifs répondant aux modes de vie actuels
- Créer des formes de bâti variées (intermédiaire et individuel) et favoriser ainsi la mixité au sein du parc social et les parcours résidentiels
- Diversifier les typologies de logement pour répondre à la demande
- Offrir des logements de qualité, attractifs pour de nouvelles populations refusant actuellement de venir sur le quartier

Le CE du 11/06/2018 a validé la reconstitution d'une partie de l'offre sur site.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération site ancien EPDSAE	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 59-Condé-sur-l'Escaut	
Quartier de rattachement de l'opération 59153 Condé-sur-l'Escaut 6059024 Lecocq	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Sélectionner le type de logements construits		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	12 logements 12 PLUS	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	12	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	2 logements PLUS

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	80 400,00 €		80 400,00 €
PLAI :			
Total :	**80 400,00 €**		**80 400,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 620 000,00 €	montant TTC :	1 782 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 620 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	- €		
	Total des co-financements :	1 620 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	80 400,00 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	80 400,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	RO Hors site - Opérations Partenord à définir (70 PLAI - 6 PLUS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6999998-31-0002-008

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

Macro-ligne intégrant l'ensemble des logements qui seront reconstruits hors site (en respectant au total la règle du "1 pour 1") et dont la localisation et les caractéristiques techniques ne sont pas encore connues à la date de signature de la convention financière NPNRU.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
SITES A DEFINIR	
Commune de réalisation Zone 4 : autres grands pôles	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999998 QPV multisite (Intérêt régional)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Sélectionner le type de logements construits		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	76 logements 6 PLUS 70 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	9 logements

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	16 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	73 800,00 €		73 800,00 €
PLAI :	686 000,00 €	546 000,00 €	1 232 000,00 €
Total :	**759 800,00 €**	**546 000,00 €**	**1 305 800,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	10 260 000,00 €	montant TTC :	11 286 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	9 714 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	546 000,00 €		
	Total des co-financements :	10 260 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	759 800,00 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	759 800,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :	bilans financiers à établir à l'avancement des dossiers

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	**Intitulé de l'opération** Crespin - RO - (12 PLAI - 8 PLUS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*) 681-6059024-31-0002-009

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Opération comprenant 20 logements dont 12 PLAI et 8 PLUS dans le cœur du centre-bourg de Crespin, commune en limite de respect des obligations relatives à la loi SRU.
Collectif avec ascenseur, terrasses en RDC uniquement, balcons en étage, stationnements privatisés

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération r des déportés	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 59-Crespin	
Quartier de rattachement de l'opération 59153 Condé-sur-l'Escaut 6059024 Lecocq	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Sélectionner le type de logements construits		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	20 logements 8 PLUS 12 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :	1	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	2 T2 PLUS ou 2 T4 PLUS si individuels

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2019
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	98 400,00 €		98 400,00 €
PLAI :	117 600,00 €	93 600,00 €	211 200,00 €
Total :	**216 000,00 €**	**93 600,00 €**	**309 600,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 700 000,00 €	montant TTC :	2 970 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 606 400,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	93 600,00 €		
	Total des co-financements :	2 700 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	216 000,00 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	216 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CA VALENCIENNES METROPOLE	BB FdL - RO - Logements Place Bleuse Borne
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059021-31-0003-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
La place de la Bleuse Borne est une place commerciale, située en face de la station de tramway "Bleuse Borne" qu'il s'agit de requalifier autour d'une programmation mixte logements / commerces / services (agence Pole Emploi) / espaces publics.
Sur le volet logement, il s'agir de réalisaer la constrcution d'un bâtiment en R+2 de façon à cadrer la place, en alignement sur la voie nouvelle et sur la place, comprenant :
o 13 logements à l'étage
o 700 m² de surfaces commerciales en rez-de-chaussée
- 3 logements (R+1) à l'arrière de la place rappelant la forme urbaine dominante du secteur
- Accès depuis la rue Fabry prolongée
- Stationnements privés sur la parcelle

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Place de la Bleuse Borne	
Commune de réalisation	
59-Anzin	
Quartier de rattachement de l'opération	
59014 Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes 6059021 Zone Intercommunale Rives De L'Escaut	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	Construction en collectif pour : - attirer de nouvelles population et encourager la mixité sociale au sein d'un quartier très marqué par l'habitat privé dégradé - modernier le parc de logement - proposer une alternative au parc locatif privé et réduire le recours des locataires par dépit aux marchands de
Type de logements construits :	Collectifs		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	16 logements 12 PLUS 4 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	A proximité immédiate : - Tram - Equipements publics - Rives créatives - Contournement Nord
Nombre de bâtiments :	4	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	3 logements PLUS

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation : Validé par le comité d'engagement et le délégué territorial

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	80 400,00 €		80 400,00 €
PLAI :	31 600,00 €	25 200,00 €	56 800,00 €
Total :	**112 000,00 €**	**25 200,00 €**	**137 200,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 160 000,00 €	montant TTC :	2 416 500,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 134 800,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	25 200,00 €		
	Total des co-financements :	2 160 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	112 000,00 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	112 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :	Opérateur logement à définir

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2

Fiche descriptive de l'opération de reconstitution de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
CA VALENCIENNES METROPOLE	4 Quartiers - RO hors site - Opérations à définir (154 PLAI - 19 PLUS)
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6999999-31-0003-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
173 logements en reconstitution d'offre, hors site, hors QPV qui seront réalisés au fur et à mesure entre 2022 et 2029, en tendant vers les objectifs sectorisés du PLH de Valenciennes Métropole. (Localisation et caractéristiques techniques non connues à ce jour)
Le suivi du découpage progressif de cette "macro ligne" en ligne d'opération sera assuré lors des comités de pilotage NPNRU.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Sur le territoire de Valenciennes Métropole et les communes limitrophes de la CAPH	
Commune de réalisation Zone 4 : autres grands pôles	
Quartier de rattachement de l'opération 66666 6999999 QPV multisite (Intérêt national)	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement ANRU :

Nature de l'opération de reconstitution :	Neuf	Zone géographique de reconstitution des logements :	4
Nature des logements construits :	LLS	Justification d'une éventuelle demande de reconstitution dans le QPV ou dans le périmètre du PRU :	
Type de logements construits :	Opération mixte		
Nombre de LLS reconstitués : dont en PLUS : dont en PLAI :	173 logements 19 PLUS 154 PLAI	Positionnement au regard des zones d'emploi et d'animation des villes, des transports en commun, des services de proximité :	
Nombre de bâtiments :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Nombre d'étages par bâtiment :			
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :		Contrepartie identifiée en droit de réservation pour Action Logement (des apports en faveur de la mixité) :	23 logements (typologies restant à définir au fur et à mesure de la définition des opérations)

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	14 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire en cas d'acquisition-amélioration :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Volume de prêt bonifié	Subvention	Total concours financier
PLUS :	233 700,00 €		233 700,00 €
PLAI :	1 509 200,00 €	1 201 200,00 €	2 710 400,00 €
Total :	**1 742 900,00 €**	**1 201 200,00 €**	**2 944 100,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	23 355 000,00 €	montant TTC :	25 690 500,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	22 153 800,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 201 200,00 €		
	Total des co-financements :	23 355 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 742 900,00 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	1 742 900,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant :

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Annexe C3 - FICHES DESCRIPTIVES DES OPÉRATIONS

Famille 33

681	*QP059030*	*33*	*0001*	*001*	***Chasse Royale - Requalification 128 logements - Résidence Dubled Calmette***
681	*QP059030*	*33*	*0001*	*002*	***Chasse Royale - Requalification 160 logements - Résidence Corot***
681	*QP059024*	*33*	*0001*	*003*	***Le Coq - Requalification 59 logements - Résidence Hainaut***
681	*QP059031*	*33*	*0002*	*001*	***Briquette - Requalification 234 logements - Ensemble des collectifs***

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	Chasse Royale - Requalification 128 logements - Résidence Dubled Calmette
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059030-33-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

- Bâtiment construit en 1975, en trois parties contiguës mais structurellement indépendantes,
- 128 logements (après démolition de la partie 2-4 CALMETTE)
- Gabarit uniforme à R+7 qui sur sa partie Nord cadre la nouvelle place du quartier, mais sur la longueur du bâtiment crée une barrière avec la Roseraie. Gabarit cohérent avec le bâtiment construit en PNRU1 en face (R+5)
- Réhabilitation en 1999 (parements béton, entrées, toitures terrasses, sanitaires, VMC, parties communes) et de quelques travaux récents (sas d'entrée et peintures des balcons en 2013)

OBJECTIFS

- Accompagner le changement d'image du quartier et en particulier de la liaison vers le boulevard urbain et le tramway, par une réhabilitation architecturale qualitative
- Maintenir une densité de logements en adéquation avec la localisation stratégique du quartier (DIVAT tram, accès aux autoroutes, zones d'emploi)
- Améliorer le cadre de vie des locataires et diminuer leur reste à charge (atteinte de l'étiquette BBC)
- Attirer de nouvelles populations au sein du parc locatif social
- Clarifier les limites de propriété, de gestion et d'usage côté entrée de quartier et côté école (résidentialisation)

Programme de travaux et coût technique selon étude ALTEREA dans le cadre du protocole de préfiguration

Impact sur les loyers non connu à ce jour

Droits de réservation Action Logement : 26 logements

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
18 à 24 RUE LEON DUBLED	
Commune de réalisation	
59-Valenciennes	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast La Sentinelle	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	128
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :	7	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	1998, coût inconnu	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	non
Evolution des typologies :	non	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	selon certification BBC
Programme de travaux :	cf étude alterea	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	non estimées à ce stade

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	9 semestre(s)	

Commentaires

cette opération ne pourra pas bénéficier du délai d'engagement juridique de 18 mois prévu par le REFI en vigueur, sauf modification de la durée du programme national mentionnée dans la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :	20%
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**6 279 973,12 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**1 255 994,62 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		7 695 536,11 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**3 361 327,05 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**4 617 321,67 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	7 695 536,11 €	montant TTC :	8 440 505,75 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	6 439 541,49 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 255 994,62 €		
	Total des co-financements :	7 695 536,11 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	4 875 444,54 €		
	dont PRET CDC :	1 514 117,49 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	3 361 327,05 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	Chasse Royale - Requalification 160 logements - Résidence Corot
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059030-33-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

- Bâtiment construit en 1975, en trois parties contiguës mais structurellement indépendantes,
- 160 logements (6 T1, 74 T2, 80 T3)
- Gabarit échelonné du Nord au Sud : R+4 à proximité des logements individuels côté Nord, puis R+6 et R+7 en se rapprochant de la nouvelle place, côté Sud
- Réhabilitation en 1999 (parements béton, entrées, volets, toitures terrasses, sanitaires, VMC, parties communes) et de quelques travaux récents (peintures des balcons en 2013, contrôle d'accès en 2016)

OBJECTIFS

- Accompagner le changement d'image du quartier et en particulier de la liaison vers le boulevard urbain et le tramway, par une réhabilitation architecturale qualitative
- Maintenir une densité de logements en adéquation avec la localisation stratégique du quartier (DIVAT tram, accès aux autoroutes, zones d'emploi)
- Améliorer le cadre de vie des locataires et diminuer leur reste à charge (atteinte de l'étiquette BBC)
- Attirer de nouvelles populations au sein du parc locatif social
- Clarifier les limites de propriété, de gestion et d'usage côté entrée de quartier et côté école (résidentialisation)

Programme de travaux et coût technique selon étude ALTEREA dans le cadre du protocole de préfiguration

Impact sur les loyers non connu à ce jour

Droits de réservation Action Logement : 32 logements

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
2 à 12 RUE JEAN BAPTISTE COROT	
Commune de réalisation	
59-Valenciennes	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast La Sentinelle	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :			
Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	160
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :	4 à 7	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :	1998, coût inconnu	% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	non
Evolution des typologies :	non	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	selon certification BBC
Programme de travaux :	cf étude ALTEREA	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	non estimées à ce stade

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

cette opération ne pourra pas bénéficier du délai d'engagement juridique de 18 mois prévu par le REFI en vigueur, sauf modification de la durée du programme national mentionnée dans la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :	20%
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**8 106 271,71 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**1 621 254,34 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		9 884 716,94 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**4 309 575,82 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**5 930 830,16 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	9 884 716,94 €	montant TTC :	10 841 611,13 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	8 263 462,60 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 621 254,34 €		
	Total des co-financements :	9 884 716,94 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	6 261 278,83 €		
	dont PRET CDC :	1 951 703,01 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	4 309 575,82 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	Le Coq - Requalification 59 logements - Résidence Hainaut
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059024-33-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

- Bâtiment R+7 construit en 1973,
- 59 logements à l'issue de la démolition partielle
- Agence SIGH et centre social en RDC
- Stationnements extérieurs sur la place et stationnements dans des box à l'arrière de la résidence. Les stationnements sur la place ne sont pas optimisés et la répartition privé/public n'est pas définie
- Principaux éléments de diagnostic du bâti :

o Structure béton en bon état mais des revêtements et matériaux vieillissants, aspect architectural peu attractif,
o Faible performance thermique (pignons non isolés, nombreux ponts thermiques, fenêtres non étanches à l'air)
o Logements : mauvais confort thermique, installation électrique vétuste, murs et sols globalement en bon état, ventilation insuffisante ce qui provoque des problèmes d'humidité, présence de matériaux amiantés,
o Parties communes : ascenseur récent en bon état de fonctionnement, des escaliers à mettre en conformité PMR

Oobjectifs

- Accompagner le changement d'image du quartier et renforcer la centralité de la place du Hainaut en proposant une réhabilitation architecturale très qualitative,
- Améliorer le cadre de vie des locataires et diminuer leur reste à charge grâce à une réhabilitation thermique permettant d'atteindre l'étiquette BBC,
- Clarifier les limites de propriété pour faciliter la gestion des espaces privatifs,
- Réorganiser le stationnement résidentiel sur la parcelle de la résidence,
- Renforcer l'attractivité de la résidence pour y diversifier le peuplement

Programme de travaux et coût technique selon étude ALTEREA dans le cadre du protocole de préfiguration

Impact sur les loyers non connu à ce jour

Droits de réservation Action Logement : droits transféré sur les opérations de reconstitution d'offre en QPV de la SIGH

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
10 à 30 PLACE DU HAINAUT	
Commune de réalisation	
59-Condé-sur-l'Escaut	
Quartier de rattachement de l'opération	
59153 Condé-sur-l'Escaut 6059024 Lecocq	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	59
Nombre de bâtiments :	1		
Nombre d'étages par bâtiment :	7	Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	non
Evolution des typologies :	non	Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	selon certification BBC
Programme de travaux :	cf étude ALTEREA	Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	non estimées à ce stade

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	10/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	9 semestre(s)	

Commentaires

cette opération ne pourra pas bénéficier du délai d'engagement juridique de 18 mois prévu par le REFI en vigueur, sauf modification de la durée du programme national mentionnée dans la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :	20%
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**2 065 000,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**413 000,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		2 655 000,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**1 180 000,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**1 593 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 655 000,00 €	montant TTC :	2 920 500,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	2 242 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	413 000,00 €		
	Total des co-financements :	2 655 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	1 923 400,00 €		
	dont PRET CDC :	743 400,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :	1 180 000,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de requalification de LLS du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	Briquette - Requalification 234 logements - Ensemble des collectifs
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059031-33-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Diagnostic :
Réhabilitation thermique des logements, intervention sur les façades et les parties communes, les installations électriques, les sanitaires, etc
Bâtiments construits entre 1962 et 1966, de gabarit R+3 et R+4
234 logements (117 T3, 117 T4)
Réhabilitation globale entre 1988 et 1991 : isolation des façades, remplacement des menuiseries et porte palière, isolation et étanchéité des toitures, remplacement des équipements sanitaires, réfection des gaines techniques et réseaux, création d'une VMC
Deuxième vague de travaux entre 2004 et 2010 : étanchéité des toitures, remplacement de 50% des fenêtres suite à un dommage d'ouvrage, remplacement des radiateurs et robinetterie des sanitaires, isolation des pignons, vidéo-surveillance
Stationnements sur les espaces extérieurs environnants les bâtiments. Pas d'aménagement distinguant les stationnements privés et publics, ce qui entraîne des conflits d'usage réguliers avec les clients des équipements de loisirs limitrophes
Principaux éléments de diagnostic du bâti (détails dans l'étude Alterea) :
Bâtiments en bon état, mais présentant des matériaux de façade d'aspect vieillissant
Performance thermique correcte : isolation refaite lors des travaux de rénovation, mais déperdition par les ouvrants, calorifugeage usé, etc.
Parties communes vieillissantes et manquant de fonctionnalité
Logements : dégradations des revêtements dues aux infiltrations d'eau, portes palières anciennes et peu performantes, pas de compteurs thermiques au logement
Quelques problèmes sur les installations électriques communes ou dans les logements

Objectifs :
- Accompagner le changement d'image du quartier sur ce secteur fortement visible depuis les équipements de loisirs, par une réhabilitation architecturale qualitative
- Maintenir une densité de logements en adéquation avec la localisation stratégique du quartier (tram, accès à l'autoroute, zones d'emploi)
- Clarifier les limites de propriété, de gestion et d'usage sur ce secteur limitrophe des grands équipements de loisirs et réduire ainsi les conflits d'usage
- Améliorer le cadre de vie des locataires et diminuer leur reste à charge (atteinte de l'étiquette B)
- Attirer de nouvelles populations au sein du parc locatif social

Les loyers après travaux ne sont à ce jour pas encore connus

Droits de réservation Action Logement : 47 logements (37 T3 et 10 T4 avec balcon sauf rdc + étage élevé si ascenseur)

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
La Briquette	
Commune de réalisation	
59-Marly	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, Marly 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	
Situation	
Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nature des logements requalifiés :	LLS	Nombre de LLS requalifiés :	234
Nombre de bâtiments :	9		
Nombre d'étages par bâtiment :		Nombre de relogement(s) généré(s), le cas échéant :	
Date et coût par logement de la dernière réhabilitation :		% de relogement par rapport au nombre total de logements réhabilités :	
Niveau de performance énergétique et environnemental visé :	Label BBC Rénovation 2009	Modalités spécifiques de concertation :	
Evolution des typologies :		Modalités spécifiques d'accompagnement des usages :	
Programme de travaux :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'Anru (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

SUBVENTION ANRU		
Assiette subventionnable :		**11 844 000,00 €**
Taux de subvention de base :		10,00%
Majoration de taux pour label BBC :		10,00%
Modulation du taux à la hausse pour plan CGLLS :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**20,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
Montant de la subvention ANRU :		**2 368 800,00 €**
PRÊT BONIFIE		
Total coûts de l'opération :		14 184 000,00 €
Volume du prêt bonifié retenu :		**6 141 600,00 €**
MONTANT TOTAL DES CONCOURS FINANCIERS DE L'ANRU		
Montant total subvention et vôlume de prêt bonfié :		**8 510 400,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	14 184 000,00 €	montant TTC :	15 602 400,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	11 815 200,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	2 368 800,00 €		
	Total des co-financements :	14 184 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	6 141 600,00 €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :	6 141 600,00 €		

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Annexe C3 - FICHES DESCRIPTIVES DES OPÉRATIONS

Famille 34

681	*QP059030*	*34*	*0001*	*001*	***Chasse Royale - Résidentialisation 128 logements - Résidence Dubled Calmette***
681	*QP059030*	*34*	*0001*	*002*	***Chasse Royale - Résidentialisation 160 logements - Résidence Corot***
681	*QP059030*	*34*	*0001*	*003*	***Chasse Royale - Résidentialisation 65 logements - Individuels Zola - Conrart***
681	*QP059024*	*34*	*0001*	*004*	***Le Coq - Résidentialisation 59 logements - Résidence Hainaut***
681	*QP059031*	*34*	*0002*	*001*	***Briquette - Résidentialisation 234 logements - Ensemble des collectifs***

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	**Intitulé de l'opération** Chasse Royale - Résidentialisation 128 logements - Résidence Dubled Calmette
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*) 681-6059030-34-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

Bâtiment construit en 1975, en trois parties contiguës mais structurellement indépendantes,
Stationnements (36 garages en RDC accessibles par l'arrière du bâtiment et places en extérieur) trop peu nombreux entraînant des stationnements sauvages sur les trottoirs ou les espaces verts

coût au ratio

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 18 à 24 RUE LEON DUBLED	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 59-Valenciennes	
Quartier de rattachement de l'opération 59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	résidentialisation semi fermée : *parking aérien compris voie de desserte *espaces verts *clôtures, portail, portillons *cheminements
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	128		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :	superficie à affiner entre fonction des futurs limites public/privé propriété SIGH		
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	OUI REHABILITATION DUBLED	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	pas à ce stade
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :	oui		
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	non estimées à ce stade

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	9 semestre(s)	

Commentaires

cette opération ne pourra pas bénéficier du délai d'engagement juridique de 18 mois prévu par le REFI en vigueur, sauf modification de la durée du programme national mentionnée dans la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :	40%
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**496 800,00 €**
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**40,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**198 720,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	480 883,65 €	montant TTC :	527 425,80 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	282 163,65 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	198 720,00 €		
	Total des co-financements :	480 883,65 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	223 228,64 €		
	dont PRET CDC :	223 228,64 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	**Intitulé de l'opération** Chasse Royale - Résidentialisation 160 logements - Résidence Corot
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059030-34-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

Bâtiment construit en 1975, en trois parties contiguës mais structurellement indépendantes,
Stationnements (36 garages en RDC accessibles par l'arrière du bâtiment et places en extérieur) trop peu nombreux entraînant des stationnements sauvages sur les trottoirs ou les espaces verts

coût au ratio

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 2 à 12 RUE JEAN BAPTISTE COROT	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 59-Valenciennes	
Quartier de rattachement de l'opération 59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	résidentialisation semi fermée : *parking aérien compris voie de desserte *espaces verts *clôtures, portail, portillons *cheminements
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	160		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :	superficie à affiner entre fonction des futurs limites public/privé propriété SIGH		
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	oui REHABILITATION COROT	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	non à ce stade
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :	oui		
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	non estimées à ce stade

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

cette opération ne pourra pas bénéficier du délai d'engagement juridique de 18 mois prévu par le REFI en vigueur, sauf modification de la durée du programme national mentionnée dans la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :	40%
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**496 800,00 €**
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**40,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**198 720,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	481 303,45 €	montant TTC :	527 896,23 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	282 583,45 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	198 720,00 €		
	Total des co-financements :	481 303,45 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	223 596,99 €		
	dont PRET CDC :	223 596,99 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	**Intitulé de l'opération** Chasse Royale - Résidentialisation 65 logements - Individuels Zola - Conrart
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*) 681-6059030-34-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

concerne 65 logements réhabilités en droit commun en 2014 mais non résidentialisés
résidentialisation en accompagnement des aménagements réalisés par la CAVM dans le cadre du NPNRU

coût au ratio

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération RUE EMILE ZOLA & RUE VALENTIN CONRART	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 59-La Sentinelle	
Quartier de rattachement de l'opération 59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	résidentialisation : *réorganisation des espaces devant les logements *traitement des limites public/privé *surfaces devant le logement *espaces verts *clôtures avant du logement *cheminements
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	65		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :	superficie à affiner en fonction des aménagements et limites de propriété propriété SIGH		
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	néant	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	pas à ce stade
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :	OUI		
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	non estimées à ce stade

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

cette opération ne pourra pas bénéficier du délai d'engagement juridique de 18 mois prévu par le REFI en vigueur, sauf modification de la durée du programme national mentionnée dans la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :	40%
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**686 205,00 €**
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**40,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**274 482,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	663 000,00 €	montant TTC :	727 181,99 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	388 518,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	274 482,00 €		
	Total des co-financements :	663 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	307 263,59 €		
	dont PRET CDC :	307 263,59 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT	**Intitulé de l'opération** Le Coq - Résidentialisation 59 logements - Résidence Hainaut
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*) 681-6059024-34-0001-004

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
« Description des caractéristiques de l'opération faisant l'objet de la contractualisation. Niveau de précision à apprécier entre l'ANRU et le PP en fonction du projet et de la maturité de l'opération. Préciser si le cas échéant si l'opération fait l'objet d'une convention PIA »

Bâtiment R+7 construit en 1973

objectifs
- Accompagner le changement d'image du quartier et renforcer la centralité de la place du Hainaut
- Améliorer le cadre de vie des locataires
- Clarifier les limites de propriété pour faciliter la gestion des espaces privatifs,
- Réorganiser le stationnement résidentiel sur la parcelle de la résidence,
- Renforcer l'attractivité de la résidence pour y diversifier le peuplement

coût technique au ratio

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération 10 à 30 PLACE DU HAINAUT	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 59-Condé-sur-l'Escaut	
Quartier de rattachement de l'opération 59153 Condé-sur-l'Escaut 6059024 Lecocq	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	résidentialisation fermée : *démolition garages *reconstruction parking et garages compris voie de desserte *espaces verts *clôtures, portail, portillons *cheminements
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	59		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :	environ 2200 m² propriété de SIGH		
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	oui réhabilitation PLACE DU HAINAUT	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	pas à ce stade
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :	oui aménagement de la voirie rue claude chappe		
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	non estimée à ce stade

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	10/12/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	9 semestre(s)	

Commentaires

cette opération ne pourra pas bénéficier du délai d'engagement juridique de 18 mois prévu par le REFI en vigueur, sauf modification de la durée du programme national mentionnée dans la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :	40%
Localisation :	
Autre :	

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**748 305,00 €**
Taux de subvention de base :	40,00%
Majoration du taux de subvention :	0,00%
Taux de subvention retenu :	**40,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	
Montant de la subvention ANRU :	**299 322,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	706 453,93 €	montant TTC :	774 842,50 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	407 131,93 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	299 322,00 €		
	Total des co-financements :	706 453,93 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	320 552,00 €		
	dont PRET CDC :	320 552,00 €		
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2.1

Fiche descriptive de l'opération de résidentialisation de logements du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
OPH DU NORD-PARTENORD HABITAT	Briquette - Résidentialisation 234 logements - Ensemble des collectifs
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059031-34-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Diagnostic :
- Limites public/privé mal définies,
- Stationnement résidentiel insuffisement organisé (conflits d'usages entre les locataires PH et les usagers des équipements)

Objectifs :
- Changer l'image des logements collectifs pour les mettre en cohérence avec leur environnement et la mutation du quartier
- Améliorer les condition de vie des locataires par la qualité des espaces extérieurs et la gestion du stationnement sur les parcelles privées
- Faciliter la cohabitation entre le pôle de loisirs et les îlots d'habitat en marquant la limite entre le domaine public et les espaces privés

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
La Briquette	
Commune de réalisation	
59-Marly	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, Marly 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Nature des logements résidentialisés :	Logement Locatif Social	Programme de travaux de résidentialisation :	
Cadre d'intervention :			
Nombre de logements résidentialisés :	234		
Eléments relatifs au périmètre de l'opération de résidentialisation de logements :			
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec d'éventuelles opération(s) de réhabilitation ou requalification de logement locatif social :	oui en coordination avec les requalications d'immeubles, les voies et ouvrages publics	Modalités de concertation (notamment avec les associations de locataires) :	modalités de concertation dès la phase de montage afin de comprendre, hiérarchiser et adapter les usages
Articulation de l'intervention de résidentialisation avec l'opération d'aménagement d'ensemble (le cas échéant) :	oui en coordination avec les requalication d'immeubles, les voies et ouvrages publics		
Usage et modalités de gestion :		Estimation des répercussions sur les charges des locataires ou copropriétaires (avant/après travaux) :	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD) :	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

Assiette subventionnable :	**1 725 000,00 €**	
Taux de subvention de base :	40,00%	
Majoration du taux de subvention :	0,00%	
Taux de subvention retenu :	**40,00%**	
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :		
Montant de la subvention ANRU :	**690 000,00 €**	

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 725 000,00 €	montant TTC :	1 897 500,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :	1 035 000,00 €		
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	690 000,00 €		
	Total des co-financements :	1 725 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant : plan de financement à finaliser

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Annexe C3 - FICHES DESCRIPTIVES DES OPÉRATIONS

Famille 36

681	*QP059030*	*36*	*0001*	*001*	***Chasse Royale - Accession 112 logements***
681	*QP059031*	*36*	*0001*	*002*	***Briquette - Accession 148 logements***
681	*QP059021*	*36*	*0001*	*003*	***BB FdL - Accession 60 logements***

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V1.2.1

Fiche descriptive de l'opération d'accession à la propriété du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE	Chasse Royale - Accession 112 logements
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059030-36-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Opérations de 112 logements, au total, en accession sociale, sur plusieurs îlots du quartier

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Ensemble du quartier	
Commune de rattachement	
Valenciennes, La Sentinelle	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nombre de logements en accession :	37	Type de production envisagée :	Accession sociale en individuel et collectif
Eléments relatifs au contexte de l'opération :	Opérations de 112 logements, dont 1 tiers bénéficieront d'une prime		
Niveau de performance énergétique et environnementale visé et démarche ou certification envisagés :		Eléments relatifs aux modalités d'accompagnement des acquéreurs :	
Prix de revient HT de l'opération :	5 550 000,00 €		
Prix de revient TTC de l'opération :	5 855 250,00 €	Eléments relatifs aux modalités de commercialisation :	
Prix de vente prévisionnel en fonction des typologies de logement :			

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	12 semestre(s)	

Commentaires

cette opération ne pourra pas bénéficier du délai d'engagement juridique de 18 mois prévu par le REFI en vigueur, sauf modification de la durée du programme national mentionnée dans la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

	Montant retenu
Montant forfaitaire de l'aide par logement	10 000,00 €
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**370 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : *Correspondant à la somme des aides à destination de l'accédant*	montant HT :	370 000,00 €	montant TTC :	370 000,00 €
Co-financements: *Uniquement pour les aides à destination de l'accédant (hors fonds-propres)*	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	370 000,00 €		
Dont prêts :	PRETS :			
	PRET CDC :			
	PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire

atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V1.2.1

Fiche descriptive de l'opération d'accession à la propriété du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE	Briquette - Accession 148 logements
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059031-36-0001-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Opérations de 148 logements, au total, en accession sociale, sur plusieurs îlots du quartier

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Ensemble du quartier	
Commune de rattachement	
Valenciennes, Marly	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, Marly 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nombre de logements en accession :	49	Type de production envisagée :	Accession sociale en individuel et collectif
Eléments relatifs au contexte de l'opération :	Opérations de 148 logements, dont 1 tiers bénéficieront d'une prime		
Niveau de performance énergétique et environnementale visé et démarche ou certification envisagés :		Eléments relatifs aux modalités d'accompagnement des acquéreurs :	
Prix de revient HT de l'opération :	7 350 000,00 €		
Prix de revient TTC de l'opération :	7 754 250,00 €	Eléments relatifs aux modalités de commercialisation :	
Prix de vente prévisionnel en fonction des typologies de logement :			

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	18 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

	Montant retenu
Montant forfaitaire de l'aide par logement	10 000,00 €
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**490 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : montant HT : 490 000,00 € montant TTC : 490 000,00 €
Correspondant à la somme des aides à destination de l'accédant

Co-financements:
Uniquement pour les aides à destination de l'accédant (hors fonds-propres)

VILLE :	
EPCI :	
DEPARTEMENT :	
REGION :	
BAILLEUR :	
CDC :	
EUROPE :	
ANAH :	
AUTRE :	
ANRU :	490 000,00 €

Dont prêts :

PRETS :	
PRET CDC :	
PRET BONIFIE AL :	

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire
atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à le

Signature

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V1.2.1

Fiche descriptive de l'opération d'accession à la propriété du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE	BB FdL - Accession 60 logements
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059021-36-0001-003

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Opérations de 60 logements en accession sociale, dont 1 tiers bénéficieront d'une prime
Prime à 15 000 € vu la complexité de l'îlot

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Cour Dubois Jenart - Cour Lefebvre	
Commune de rattachement	
Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes	
Quartier de rattachement de l'opération	
59014 Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes 6059021	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques et objet du financement Anru :

Nombre de logements en accession :	20	Type de production envisagée :	Accession sociale en individuel et collectif
Eléments relatifs au contexte de l'opération :	Opérations de 60 logements, dont 1 tiers bénéficieront d'une prime		
Niveau de performance énergétique et environnementale visé et démarche ou certification envisagés :		Eléments relatifs aux modalités d'accompagnement des acquéreurs :	
Prix de revient HT de l'opération :	3 000 000,00 €		
Prix de revient TTC de l'opération :	3 165 000,00 €	Eléments relatifs aux modalités de commercialisation :	
Prix de vente prévisionnel en fonction des typologies de logement :			

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Le cas échéant : date d'autorisation de démarrage anticipé	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2024
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

cette opération ne pourra pas bénéficier du délai d'engagement juridique de 18 mois prévu par le REFI en vigueur, sauf modification de la durée du programme national mentionnée dans la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du montant forfaitaire :

Localisation :

Autre :

Calcul du financement prévisionnel Anru

	Montant retenu
Montant forfaitaire de l'aide par logement	15 000,00 €
MONTANT DE LA SUBVENTION :	**300 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) : *Correspondant à la somme des aides à destination de l'accédant*	montant HT :	300 000,00 €	montant TTC :	300 000,00 €
Co-financements: *Uniquement pour les aides à destination de l'accédant (hors fonds-propres)*	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	300 000,00 €		
Dont prêts :	PRETS :			
	PRET CDC :			
	PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

Le bénéficiaire, représenté par : Prénom et nom du signataire

atteste la sincérité des informations ci-dessus.

Fait à _____ le _____

Signature

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Annexe C3 - FICHES DESCRIPTIVES DES OPÉRATIONS

Famille 37

681	*QP059030*	*37*	*0001*	*001*	***Chasse Royale - Equipement - Regroupement des écoles Weiss et Cuveillier***
681	*QP059030*	*37*	*0002*	*001*	***Chasse Royale - Equipement - Restructuration du collège***
681	*QP059030*	*37*	*0003*	*001*	***Chasse Royale - Equipement - Restructuration des équipements sportifs***
681	*QP059030*	*37*	*0003*	*002*	***Chasse Royale - Equipement - Construction restaurant scolaire - salle polyvalente***
681	*QP059031*	*37*	*0004*	*001*	***Briquette - Equipement - Ecole Mandela***
681	*QP059024*	*37*	*0005*	*001*	***Le Coq - Equipement - Equipement socio-culturel***

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE VALENCIENNES	Chasse Royale - Equipement - Regroupement des écoles Weiss et Cuveillier
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059030-37-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Regroupement des écoles Weiss et Cuvueillier sur un même site au cœur du quartier, à proximité immédiate du collège (actions pédagogiques communes) et de l'Odyssée (actions culturelles communes) : Construction d'une école maternelle, d'une école élémentaire, d'un équipement sportif mutualisé, d'un restaurant scolaire mutualisé, des cours d'écoles et autres espaces extérieurs.
Afin de dimensionner au plus juste ce nouvel équipement, une étude globale à l'échelle de la Ville sera menée pour affiner les prospectives d'évolution des effectifs (en fonction des évolutions démographiques et des capacités et état des écoles environnantes), puis une étude de programmation suivant les conclusions ci-dessus

Calcul des coûts :
- estimation travaux réalisée dans le cadre des études protocole (Verdi)
- MOE estimée à 10%
- Eléments de mobilier indissociable de l'équipement estimés à 3%

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Rues Lomprez / Berlioz	
Commune de réalisation	
59-Valenciennes	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	
Situation	
Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Ecole maternelle, école élémentaire, restaurant scolaire et équipement sportif mutualisés, cours	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	Réaménagement des accès, voiries et parvis en parallèle de la construction de ces écoles
Public concerné par l'équipement :	enfants de 3 à 11 ans	Modalités de gestion et de fonctionnement :	Ville de Valenciennes
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	projet d'établissement en cours de définition avec l'éducation nationale et les équipes éducatives (en lien avec le projet du collège)	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Clause d'insertion
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	4 250,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	transports en commun, cheminement piéton, rue en sens unique d'accès, dépose minute
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Concertation avec le conseil citoyen, l'éducation nationale, l'équipe éducative, etc.
Localisation de l'équipement :	cœur du quartier	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :	
Localisation :	
Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :	Frais de déménagement des écoles

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**11 500 000,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		35,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**35,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**4 025 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	11 500 000,00 €	montant TTC :	13 800 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	4 600 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	2 875 000,00 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	4 025 000,00 €		
	Total des co-financements :	11 500 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) DEPARTEMENT DU NORD	**Intitulé de l'opération** Chasse Royale - Equipement - Restructuration du collège
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*) 681-6059030-37-0002-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Restructuration du collège (démolitions partielles, restructuration et constructioncs partielles, rénovation thermique, construction d'un internat de 40 lits, logements de fonction, etc.)

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Rue Lomprez	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 59-Valenciennes	
Quartier de rattachement de l'opération 59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :		Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	
Public concerné par l'équipement :		Modalités de gestion et de fonctionnement :	
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :	Projet d'établissement défini conjointement avec l'éducation nationale les équipes de direction et les équipes éducatives	Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :		Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Transports en commun (tram et bus), voies de circulations, cheminement piéton, dépose minute, stationnement pour le personnel
Nature d'intervention :	extension et rénovation d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	
Localisation de l'équipement :	Cœur de quartier	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2020
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**7 140 000,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		35,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**35,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**2 499 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	7 140 000,00 €	montant TTC :	8 568 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :	4 641 000,00 €		
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	2 499 000,00 €		
	Total des co-financements :	7 140 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO)	**Intitulé de l'opération**
COMMUNE DE LA SENTINELLE	Chasse Royale - Equipement - Restructuration des équipements sportifs
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*)
	681-6059030-37-0003-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Construction de nouveaux vestiaires, restructuration du terrain d'entraînement (gazon synthétique), réhabilitation de la salle de sport (thermique, couverture, chauffage, sols, sanitaires, accessibilité PMR, etc.).
Une étude d'ensemble sera menée sur les équipements de ce secteur (terrain de sport, salle de sport, vestiaires foot, restaurant scolaire, salle polyvalente) pour localiser et dimensionner au mieux ces équipements (mutualisation, localisation, etc.)

Calcul des coûts :
- estimation travaux réalisée dans le cadre des études protocole (Verdi)
- MOE estimée à 10%
- Eléments de mobilier indissociable de l'équipement estimés à 3%

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Sentier d'Herin	
Commune de réalisation	
59-La Sentinelle	
Quartier de rattachement de l'opération	
59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	
Situation	
Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :			
Programme de l'équipement :		Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	
Public concerné par l'équipement :	Scolaires et associations sportives du quartier (Sentinelle et Valenciennes)	Modalités de gestion et de fonctionnement :	
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :		Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	1 525,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Cheminements piétons, espaces de stationnement
Nature d'intervention :	création et exension d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	
Localisation de l'équipement :		Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	10 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**2 981 000,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		35,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**35,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**1 043 350,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	2 981 000,00 €	montant TTC :	3 577 200,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	968 825,00 €		
	EPCI :	968 825,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	1 043 350,00 €		
	Total des co-financements :	2 981 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE LA SENTINELLE	**Intitulé de l'opération** Chasse Royale - Equipement - Construction restaurant scolaire - salle polyvalente
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*) 681-6059030-37-0003-002

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Construction d'un restaurant scolaire pour les écoles Joliot Curie (restauration actuellement dans une annexe de la mairie à plus de 200m, de l'autre côté de la rue principale) et d'une salle polyvalente pour les associations du quartier (pas d'offre aujourd'hui)
Une étude d'ensemble sera menée sur les équipements de ce secteur (terrain de sport, salle de sport, vestiaires foot, restaurant scolaire, salle polyvalente) pour localiser et dimensionner au mieux ces équipements (mutualisation, localisation, etc.)

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation 59-La Sentinelle	
Quartier de rattachement de l'opération 59606 Valenciennes, La Sentinelle 6059030 Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	
Situation Hors QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :		Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	
Public concerné par l'équipement :	Elèves des écoles maternelles et élémentaires, associations du quartier, habitants du quartier, etc.	Modalités de gestion et de fonctionnement :	
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :		Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Marché avec clause d'insertion
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	1 700,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Accès VL et accès véhicules techniques et de secours, stationnements à proximité, transports en commun sur la rue principale
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	
Localisation de l'équipement :	entre le quartier et le centre-ville de la Sentinelle	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	14/05/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S2	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**1 000 000,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		35,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**35,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**350 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 000 000,00 €	montant TTC :	1 200 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	325 000,00 €		
	EPCI :	325 000,00 €		
	DEPARTEMENT :			
	REGION :			
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	350 000,00 €		
	Total des co-financements :	1 000 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) MAIRIE DE MARLY	**Intitulé de l'opération** Briquette - Equipement - Ecole Mandela
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*) 681-6059031-37-0004-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Construction d'un groupe scolaire composé de :
- construction d'une école maternelle (4 classes, 1 250m² SP) et aménagement d'une cour de récréation de 500m²
- construction d'une école élémentaire (8 classes, 1 450m² SP) et aménagement d'une cour de récréation de 900m²
- construction d'un restaurant scolaire (425m² SP)
- construction d'un terrain multisports extérieur

Calcul des coûts :
- estimation travaux réalisée dans le cadre des études protocole (Verdi)
- MOE estimée à 10%
- Eléments de mobilier indissociable de l'équipement estimés à 3%

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) Localisation de l'école en cœur de quartier le long de l'avenue des Flandres
Commune de réalisation 59-Marly	
Quartier de rattachement de l'opération 59606 Valenciennes, Marly, Aulnoy-lez-Valenciennes 6059031 Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	construction d'une école maternelle (4 classes, 1 250m² SP) et aménagement d'une cour de récréation de 500m² construction d'une école élémentaire (8 classes, 1 450m² SP) et aménagement d'une cour de récréation de 900m² construction d'un restaurant scolaire de 425m² construction d'un terrain multisport extérieur	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	La construction de la nouvelle école en cœur de quartier permettra : - de libérer du foncier stratégique pour l'implantation d'activités de développement économique en entrée de quartier, - de renforcer la centralité du quartier en regroupant l'ensemble des équipements publics en coeur de quartier, - de changer l'image du quartier en créant un front bâti continu et qualitatif le long des axes structurants.
Public concerné par l'équipement :	les enfants du quartier de la Briquette et des quartiers du Faubourg de Cambrai et de la Cité Jardin (Valenciennes) de la petite section au CM2	Modalités de gestion et de fonctionnement :	
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :		Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Les investissements réalisés pour la construction de l'école Mandela devront bénéficer aux habitants des QPV de Valenciennes Métropole dans le cadre de la Charte d'insertion,
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	3 125,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	L'équipement sera accessible à pied par les habitants du quartier mais également en tram (arrêt situé en face de l'école) et en véhicule (places de stationnement à proximité)
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Localisation de l'équipement :	L'école Mandela sera construite en cœur de quartier à proximité immédiate des autres équipements publics (salle de sport Aragon, centre social, stade de football,…)	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2022
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**8 000 000,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		40,00%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**40,00%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**3 200 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	8 000 000,00 €	montant TTC :	9 599 999,99 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	3 200 000,00 €		
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	1 600 000,00 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :			
	ANRU :	3 200 000,00 €		
	Total des co-financements :	8 000 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.2

Fiche descriptive de l'opération d'équipement public de proximité du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) COMMUNE DE CONDE SUR L'ESCAUT	**Intitulé de l'opération** Le Coq - Equipement - Equipement socio-culturel
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*) 681-6059024-37-0005-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :

Le construction de l'équipement socio-culturel permettra de :
- Regrouper en un même lieu l'ensemble des activités aujourd'hui disséminées dans le quartier et développer la complémentarité entre les différentes structures,
- Attirer les populations de l'ensemble des quartiers de la commune et favoriser la mixité,
- Renforcer le caractère intergénérationnel de l'équipement en accueillant toutes les tranches d'âges,
- Conforter le rôle de centralité de la place du Hainaut en y concentrant l'offre sociale et culturelle,
- Optimiser les coûts de fonctionnement et mutualiser les espaces entre les différentes structures (lien avec les écoles, centre de loisirs, etc.)

La Ville va mener une étude de préprogrammation courant 2019 pour affiner la programmation et le fonctionnement de l'équipement.

Calcul des coûts :
- estimation travaux réalisée dans le cadre des études protocole (Verdi)
- MOE estimée à 10%
- Eléments de mobilier indissociable de l'équipement estimés à 3%

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Place du Hainaut	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique) Localisation de l'équipement socio-culturel le long de la Place du Hainaut (proximité de la rue de Quaregnon)
Commune de réalisation 59-Condé-sur-l'Escaut	
Quartier de rattachement de l'opération 59153 Condé-sur-l'Escaut 6059024 Le coq	
Situation Dans QPV	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Programme de l'équipement :	Construction d'un équipement socio-culturel accueillant le centre-social, le centre intergénérationnel, les associations	Articulation de l'opération avec les autres opérations du projet de renouvellement urbain (aménagement, …) :	L'équipement socio-culturel est situé à proximité des autres équipements publics (écoles, collège, lycée et salles de sport)
Public concerné par l'équipement :	Usagers du centre social et du centre intergénérationnel, adhérents des associations, public accueilli lors d'évènements	Modalités de gestion et de fonctionnement :	En cours de définition
Description et niveau de maturité du projet d'établissement :		Contribution de l'opération à l'insertion professionnelle :	Les investissements réalisés pour la construction de l'équipement socio-culturel devront bénéficiés aux habitants des QPV de Valenciennes Métropole dans le cadre de la charte d'insertion,
Nombre de m² de surface de plancher de l'équipement public :	1 080,00 m²	Modalités d'accès à l'équipement (parking, transports …) :	Accès à pied ou à vélo pour les habitants du quartier et des quartiers avoisinnants (centre-ville, cités minières Chabaud Latour, Acacias,…), arrêt de tram à 500 mètres, places de stationnements en face du futur équipement sur la place de Hainaut
Nature d'intervention :	création d'équipement public de proximité	Modalités de concertation (habitants, usagers, partenaires) :	Associations, Conseil citoyen
Localisation de l'équipement :	équipement situé en cœur de quartier sur la place du Hainaut	Démarche ou certification pour qualité et/ou performance énergétique et environnementale :	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2023
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	8 semestre(s)	

Commentaires
cette opération ne pourra pas bénéficier du délai d'engagement juridique de 18 mois prévu par le REFI en vigueur, sauf modification de la durée du programme national mentionnée dans la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :

Localisation :

Autre (éventuelles dépenses prises en compte à titre exceptionnel : frais de location de structures temporaires indispensables pour l'accueil de l'activité en cas de réhabilitation ou de transfert de l'équipement) :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

		Montant retenu
Assiette subventionnable :		**1 900 000,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :		23,68%
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :		0,00%
Taux de subvention retenu :		**23,68%**
Majoration du montant de financement pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**450 000,01 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 900 000,00 €	montant TTC :	2 280 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :	759 999,99 €		
	EPCI :	- €		
	DEPARTEMENT :	- €		
	REGION :	690 000,00 €		
	BAILLEUR :	- €		
	CDC :			
	EUROPE :	- €		
	ANAH :	- €		
	AUTRE :	- €		
	ANRU :	450 000,01 €		
	Total des co-financements :	1 900 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Annexe C3 - FICHES DESCRIPTIVES DES OPÉRATIONS

Famille 38

681	*QP059021*	*38*	*0001*	*001*	***BB FdL - Immobilier éco - Commerces Place Bleuse Borne***

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Version V3.1

Fiche descriptive de l'opération d'immobilier à vocation économique du NPNRU
Au stade de la FAT prévisionnelle

Identification de l'opération et du maître d'ouvrage

Maitre d'ouvrage (MO) CA VALENCIENNES METROPOLE	**Intitulé de l'opération** BB FdL - Immobilier éco - Commerces Place Bleuse Borne
N° donné à l'opération par le porteur de projet (le cas échéant)	**N° identifiant ANRU (IDTOP** - *donné par AGORA PNRU*) 681-6059021-38-0001-001

Objectifs et contenu de l'opération

Description de l'opération et pertinence au regard du projet d'ensemble :
Dans la cadre de l'aménagement de la place de la Bleuse Borne, il s'agit de construire un bâtiment mixte, comportant des logements à l'étage et des cellules commerciales au RDC (700 m²). L'opération consiste dans le portage et mise en location de 700 m² SP de cellules commerciales en rez-de-chaussée du bâtiment situé en front de place de la Bleuse Borne (2 000 m²). Le montage opérationnel et financier du volet commercial du projet fait l'objet d'une mission d'assistance à maitrise d'ouvrage financée dans le cadre de la convention NPNRU.

Localisation de l'opération

Adresse ou périmètre de l'opération Place de la Bleuse Borne	**Précisions sur le périmètre et la localisation de l'opération ou commentaires particuliers** (si nécessaire, annexer un document cartographique)
Commune de réalisation Zone 4 : autres grands pôles	
Quartier de rattachement de l'opération 59014 Anzin, Beuvrages, Valenciennes, Bruay-sur-l'Escaut, Raismes 6059021 Zone Intercommunale Rives De L'Escaut	
Situation Sélectionner le territoire	

Caractéristiques prévisionnelles de l'opération et réponse aux objectifs du projet

Principales caractéristiques :

Type d'opération :	Cas général : Intervention sur immobilier à vocation économique réalisé par le propriétaire de l'immobilier, percevant des recettes locatives		
Type(s) d'immobilier à vocation économique :	Séléctionner le type de d'immobilier :	Situation des locaux :	
Nature de l'intervention :		Surface de l'emprise(s) foncière(s) concernée(s) :	
Nature(s) d'activité(s) envisagée(s) :		Surface louée totale (m² SDP) envisagée :	700,00 m2
Eléments relatifs au contexte de l'opération :		Pour les cas particuliers concernés : nature de l'animation et de l'aide au fonctionnement du projet :	
Eléments relatifs aux conditions d'exploitation :		Eléments relatif à la concertation avec les habitants et l'implication des partenaires économiques :	
Démarche de qualité de l'opération d'un point de vue architectural, environnemental ou urbain :			

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Calendrier contractuel

Date d'autorisation anticipée de démarrage (AAD)	11/06/2018	
	Semestre	Année
Date prévisionnelle de lancement opérationnel :	S1	2021
Durée prévisionnelle de réalisation de l'opération :	6 semestre(s)	

Commentaires

Modalités de financement de l'opération

Eléments arbitrés par le comité d'engagement ou le directeur général de l'ANRU (ou par le délégué territorial le cas échéant) :

Modulation du taux de subvention :
Localisation :
Autre :

Calcul du financement prévisionnel ANRU

	Montant retenu	
Montant des dépenses subventionnables :		1 400 000,00 €
Montant des recettes retenues :		490 000,00 €
Assiette subventionnable :		**910 000,00 €**
Taux de subvention applicable à l'assiette subventionnable :	50,00%	
Majoration du taux de subvention à la hausse (article 3.1.1.2 du RGA) :	0,00%	
Taux de subvention retenu :	**50,00%**	
Majoration du taux de subvention pour les projets de renouvellement s'inscrivant dans une logique d'excellence :	0,00%	- €
MONTANT DE LA SUBVENTION :		**455 000,00 €**

Plan de financement envisagé

Coût de l'opération (en euros) :	montant HT :	1 400 000,00 €	montant TTC :	1 680 000,00 €
Co-financements (dont fonds propres à ventiler dans la catégorie de financeur) :	VILLE :			
	EPCI :			
	DEPARTEMENT :			
	REGION :	182 000,00 €		
	BAILLEUR :			
	CDC :			
	EUROPE :			
	ANAH :			
	AUTRE :	763 000,00 €		
	ANRU :	455 000,00 €		
	Total des co-financements :	1 400 000,00 €		
Dont prêts :	TOTAL PRETS :	- €		
	dont PRET CDC :			
	dont PRET BONIFIE AL :			

Commentaires particuliers, le cas échéant

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

TABLEAU FINANCIER DES OPERATIONS PHYSIQUES (extrait du syst? me d'information le : 20/05/2019 ? 19:26)

PLAN DE FINANCEMENT - FAT prévisionnelle

N° CONVENTION : 681	LOCALISATION	
ZONE INTERVENTION	INSEE QPV	INSEE COMMUNE
66666/ /QPV régional/QPV multisite (Intérêt régional)	QP999998	66666
66666/ /QPV national/QPV multisite (Intérêt national)	QP999999	66666
59606/Anzin/Valenciennes,/QPV national/Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sa	QP059030	59606
59014/Anzin/QPV régional/Zone Intercommunale Rives De L'Escaut	QP059021	59014
59606/Anzin/Valenciennes,/QPV régional/Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai -	QP059031	59606
59153/Condé sur Escaut/QPV régional/Lecocq	QP059024	59153
PORTEUR DE PROJET		
COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE		

N° de convention(3 caractères)
+ N°INSEE (QPV sur 7 caractères)
+N° de famille d'opérations (sur 2 caractères)
+N° Chrono = Identifiant de l'opération financières(regroupement d'opération physiques liées par une unité fonctionnelle,une unité de maitre d'ouvrage et une unité de temps)
N° Chrono=opérations physiques élémentaires(objet d'une attribution de subvention)

		LOCALISATION		IMMEUBLES		LOGEMENTS																																	
	COMMENTAIRE	QPV DE RATTACHEMENT(ou assimilé)	LIEU DE REALISATION (N° de QPV ou commune)	NBRE	TYPE (MI,R+)	NBRE	SDP	LOGT	M2	MAITRE D'OUVRAGE	COUT HT	AUX TVA	COUT TTC	BASE DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	VILLE		EPCI		CONSEIL DEPARTEMENTAL		CONSEIL REGIONAL		BAILLEUR SOCIAL y compris les prêts		CDC		EUROPE		ANAH		AUTRES		ANRU		PRETS		Pour mémoire Prêt CDC	Pour mémoire Prêt Bonifié AL	Démarrage Année	semestre	Durée en semestre	Verif
																%		%		%		%		%		%		%		%		%		%							
14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET																																									
681 6999999 14 0001 001 4 Quartiers - Direction de projet	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNAUTE AGGLO VALENCI	3 725 000,00	0,00%	3 725 000,00	3 725 000,00	0,00	0,00%	1 862 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 862 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	20	V
681 6999999 14 0001 002 4 Quartiers - Actions et matériel support	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNAUTE AGGLO VALENCI	250 000,00	20,00%	300 000,00	250 000,00	0,00	0,00%	125 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	125 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	20	V
681 6999999 14 0001 003 4 Quartiers - Urbaniste conseil	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNAUTE AGGLO VALENCI	522 950,00	20,00%	627 540,00	522 950,00	0,00	0,00%	261 475,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	261 475,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	20	V
681 6999999 14 0001 004 4 Quartiers - Accompagnement collectif au	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNAUTE AGGLO VALENCI	100 000,00	20,00%	120 000,00	100 000,00	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	50 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	16	V
681 6999999 14 0001 005 4 Quartiers - AMO diversification	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNAUTE AGGLO VALENCI	200 000,00	20,00%	240 000,00	200 000,00	0,00	0,00%	100 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	100 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	1	16	V
681 6999999 14 0001 006 4 Quartiers - Etudes d'expertise et d'éva	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNAUTE AGGLO VALENCI	200 000,00	20,00%	240 000,00	200 000,00	0,00	0,00%	100 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	100 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	16	V
681 6059021 14 0001 007 BB FdL - Accompagnement relogement	NPR	QP059021					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNAUTE AGGLO VALENCI	210 000,00	20,00%	252 000,00	210 000,00	0,00	0,00%	105 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	105 000,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	18	V
681 6059021 14 0001 008 BB FdL - AMO volet commercial Bleuse Bo	NPR	QP059021					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNAUTE AGGLO VALENCI	67 000,00	20,00%	80 400,00	67 000,00	0,00	0,00%	33 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	33 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	2	8	V
SOUS TOTAL 14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET				0		0	0,00	0,00	0,00		5 274 950,00		5 584 940,00	5 274 950,00	0,00	0,00%	2 637 475,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 637 475,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
15 RELOGEMENT DES MéNAGES AVEC MINORATION DE LOYER																																									
681 6999999 15 0001 001 Minoration relogement SIGH	NPN	QP999999					0,00	0,00	0,00	59/SOCIETE IMMOBILIERE GRAN	1 000 000,00	0,00%	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 000 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	16	V
681 6999998 15 0002 001 Minoration de loyer Partenord	NPR	QP999998					0,00	0,00	0,00	59/OPH DU NORD-PARTENORD HA	574 000,00	0,00%	574 000,00	574 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	574 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	20	V
SOUS TOTAL 15 RELOGEMENT DES MéNAGES AVEC MINORATION DE LOYER				0		0	0,00	0,00	0,00		1 574 000,00		1 574 000,00	1 574 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 574 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																									
681 6059030 21 0001 001 Chasse Royale - Démolition 26 logements	NPN	QP059030		1		26	2 215,00	47 438,30	556,84	59/SOCIETE IMMOBILIERE GRAN	1 233 395,86	8,75%	1 341 274,54	1 233 395,86	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	87 121,66	7,06%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	189 189,00	15,34%	957 085,20	77,60%	0,00	0,00	2017	2	5	V
681 6059030 21 0001 002 Chasse Royale - Démolition 30 logements	NPN	QP059030		1		30	1 782,00	37 631,64	633,53	59/SOCIETE IMMOBILIERE GRAN	1 128 949,20	12,38%	1 268 693,20	1 128 949,20	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	98 077,32	8,69%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	148 176,00	13,13%	882 695,88	78,19%	0,00	0,00	2018	2	6	V
681 6059030 21 0001 003 Chasse Royale - Démolition 30 logements	NPN	QP059030		1		30	1 650,00	43 524,05	791,35	59/SOCIETE IMMOBILIERE GRAN	1 305 721,59	12,13%	1 464 143,59	1 305 721,59	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	130 572,16	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 175 149,43	90,00%	0,00	0,00	2019	2	12	V
681 6059030 21 0001 004 Chasse Royale - Démolition 30 logements	NPN	QP059030		1		30	1 690,00	38 707,02	687,11	59/SOCIETE IMMOBILIERE GRAN	1 161 210,72	11,18%	1 291 032,72	1 161 210,72	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	116 121,07	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 045 089,65	90,00%	0,00	0,00	2020	2	12	V
681 6059030 21 0001 005 Chasse Royale - Démolition 60 logements	NPN	QP059030		1		60	3 415,00	35 314,07	620,45	59/SOCIETE IMMOBILIERE GRAN	2 118 843,98	10,42%	2 339 631,58	2 118 843,98	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	210 124,40	9,92%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	17 600,00	0,83%	1 891 119,58	89,25%	0,00	0,00	2021	2	12	V
681 6059030 21 0001 006 Chasse Royale - Démolition 32 logements	NPN	QP059030		1		32	1 800,00	45 363,71	806,47	59/SOCIETE IMMOBILIERE GRAN	1 451 638,65	12,64%	1 635 074,65	1 451 638,65	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	145 163,86	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 306 474,79	90,00%	0,00	0,00	2022	2	12	V
681 6059030 21 0001 007 Chassse Royale - Démolition 32 logements	NPN	QP059030		1		32	1 600,00	43 608,98	872,18	59/SOCIETE IMMOBILIERE GRAN	1 395 487,28	12,70%	1 572 653,28	1 395 487,28	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	133 628,73	9,58%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	59 200,00	4,24%	1 202 658,55	86,18%	0,00	0,00	2023	2	12	V
681 6059030 21 0001 008 Chasse Royale - Démolition 128 logements	NPN	QP059030		1		128	8 747,20	54 337,64	795,14	59/SOCIETE IMMOBILIERE GRAN	6 955 218,37	13,53%	7 896 004,37	6 955 218,37	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	670 073,84	9,63%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	254 480,00	3,66%	6 030 664,53	86,71%	0,00	0,00	2024	2	12	V
681 6059030 21 0001 009 Chasse Royale - Démolition 64 logements	NPN	QP059030		1		64	4 380,00	54 090,13	790,36	59/SOCIETE IMMOBILIERE GRAN	3 461 768,46	13,52%	3 929 862,46	3 461 768,46	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	248 312,60	19,58%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	26 520,00	2,09%	993 252,40	78,33%	0,00	0,00	2024	2	11	V
681 6059030 21 0002 001 Briquette - Démolition 25 logements - Ind	NPR	QP059031		25		25	2 383,00	40 788,52	427,91	59/OPH DU NORD-PARTENORD HA	1 019 713,00	13,00%	1 152 255,00	1 019 713,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	170 294,60	16,70%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	168 240,00	16,50%	681 178,40	66,80%	0,00	0,00	2020	1	9	V
681 6059031 21 0002 002 Briquette - Démolition 16 logements - Lan	NPR	QP059031		16		16	1 499,00	41 066,94	438,34	59/OPH DU NORD-PARTENORD HA	657 071,00	6,53%	699 989,70	657 071,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	112 333,72	17,10%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	95 400,00	14,52%	449 337,28	68,38%	0,00	0,00	2020	2	9	V
681 6059031 21 0002 003 Briquette - Démolition 24 logements - Béa	NPR	QP059031		24		24	2 236,00	41 050,92	440,62	59/OPH DU NORD-PARTENORD HA	985 222,00	6,61%	1 050 365,60	985 222,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	188 244,08	19,11%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	44 000,00	4,47%	752 977,92	76,43%	0,00	0,00	2021	1	9	V
681 6059031 21 0002 004 Briquette - Démolition 32 logements - Est	NPR	QP059031		1		32	2 179,00	45 734,38	671,64	59/OPH DU NORD-PARTENORD HA	1 463 500,00	6,89%	1 564 312,00	1 463 500,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	286 763,68	19,59%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	29 680,00	2,03%	1 147 056,32	78,38%	0,00	0,00	2024	2	11	V
681 6059031 21 0002 005 Briquette - Démolition 28 logements - Jur	NPR	QP059031		1		28	1 928,00	45 288,75	657,72	59/OPH DU NORD-PARTENORD HA	1 268 085,00	6,78%	1 354 039,00	1 268 085,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	248 312,60	19,58%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	26 520,00	2,09%	993 252,40	78,33%	0,00	0,00	2024	2	11	V
681 6059031 21 0002 006 Briquette - Démolition 30 logements - Sav	NPR	QP059031		1		30	2 099,00	51 300,30	733,21	59/OPH DU NORD-PARTENORD HA	1 539 009,00	5,07%	1 617 077,00	1 539 009,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	302 961,72	19,69%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	24 200,00	1,57%	1 211 847,28	78,74%	0,00	0,00	2024	2	12	V
681 6059024 21 0002 007 Le Coq - Démolition 50 logements - Bâtime	NPR	QP059024		2		50	5 000,00	32 843,43	328,43	59/OPH DU NORD-PARTENORD HA	1 642 171,50	6,42%	1 747 607,05	1 642 171,50	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	310 389,30	18,90%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	90 225,00	5,49%	1 241 557,20	75,60%	0,00	0,00	2021	1	10	V
SOUS TOTAL 21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX				81		715	50 673,20	45 512,78	642,19		32 541 638,38		36 146 764,51	32 541 638,38	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 872 850,37	11,90%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 376 635,00	4,23%	27 292 153,01	83,87%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
24 AMéNAGEMENT D'ENSEMBLE																																									
681 6059030 24 0001 001 Chasse Royale - Aménagement - Espaces	NPN	QP059030					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNAUTE AGGLO VALENCI	10 787 278,20	20,00%	12 944 733,84	10 787 278,20	3 160 655,46	29,30%	3 160 655,46	29,30%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	251 760,00	2,33%	4 214 207,28	39,07%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	20	V
681 6059031 24 0001 002 Briquette - Aménagement - Espaces public	NPR	QP059031					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNAUTE AGGLO VALENCI	3 624 500,00	20,00%	4 349 400,00	3 624 500,00	1 163 285,00	32,10%	1 163 285,01	32,10%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	268 400,00	7,41%	1 029 529,99	28,40%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	1	18	V
681 6059031 24 0001 003 Briquette - Aménagement - Restructuration	NPR	QP059031					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNAUTE AGGLO VALENCI	1 527 500,00	20,00%	1 833 000,00	1 527 500,00	458 250,00	30,00%	458 250,00	30,00%	0,00	0,00%	458 250,00	30,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	152 750,00	10,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	1	10	V
681 6059021 24 0001 004 BB FdL - Aménagement - Place Bleuse Bor	NPR	QP059021					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNAUTE AGGLO VALENCI	4 433 914,40	20,00%	5 320 697,28	4 433 914,40	1 283 907,19	28,96%	1 283 907,18	28,96%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	154 224,00	3,48%	1 711 876,03	38,61%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	16	V
681 6059021 24 0001 005 BB FdL - Aménagement - Cour Dubois Jen	NPR	QP059021					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNAUTE AGGLO VALENCI	837 872,22	20,00%	1 005 446,66	837 872,22	243 441,62	29,05%	243 441,71	29,05%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	26 400,00	3,15%	324 588,89	38,74%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	2	12	V
681 6059021 24 0001 006 BB FdL - Aménagement - Cour Lefebvre	NPR	QP059021					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNAUTE AGGLO VALENCI	1 454 734,00	20,00%	1 745 680,80	1 454 734,00	423 010,20	29,08%	423 010,20	29,08%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	44 700,00	3,07%	564 013,60	38,77%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	2	12	V
681 6059024 24 0001 007 Le Coq - Aménagement - Espaces publics	NPR	QP059024					0,00	0,00	0,00	59/COMMUNAUTE AGGLO VALENCI	5 139 000,00	20,00%	6 166 800,01	5 139 000,00	1 472 520,00	28,65%	1 472 520,00	28,65%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	230 600,00	4,49%	1 963 360,00	38,21%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	1	16	V
681 6059030 24 0002 001 Chasse Royale - Aménagement - Espaces	NPR	QP059030					0,00	0,00	0,00	59/CA DE LA PORTE DU HAINAU	3 689 000,00	20,00%	4 426 800,00	3 689 000,00	922 250,00	25,00%	922 250,00	25,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 844 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	18	V
SOUS TOTAL 24 AMéNAGEMENT D'ENSEMBLE				0		0	0,00	0,00	0,00		31 493 798,82		37 792 558,59	31 493 798,82	9 127 319,47	28,98%	9 127 319,56	28,98%	0,00	0,00%	458 250,00	1,46%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	976 084,00	3,10%	11 804 825,79	37,48%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																									
681 6059030 31 0001 001 Chasse Royale - RO - Rue Lomprez - Collè	NPN	QP059030		1		16	980,00	117 849,19	1 924,07	59/SOCIETE IMMOBILIERE GRAN	1 885 587,00	10,00%	2 074 145,70	1 885 587,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 862 187,00	98,76%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	23 400,00	1,24%	1 316 532,00	69,82%	1 127 232,00	189 300,00	2020	2	6	V
681 6059030 31 0001 002 Chasse Royale - RO - Lomprez - Jonas (8	NPR	QP059030		1		38	2 314,00	119 861,89	1 968,35	59/SOCIETE IMMOBILIERE GRAN	4 554 752,00	10,00%	5 010 227,20	4 554 752,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 492 352,00	98,63%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	62 400,00	1,37%	3 013 681,00	66,17%	2 566 281,00	447 400,00	2020	2	6	V
681 6059030 31 0001 003 Chasse Royale - RO - Parc Est (10 PLAI -	NPR	QP059030		1		52	3 276,00	123 752,44	1 964,32	59/SOCIETE IMMOBILIERE GRAN	6 435 127,00	10,00%	7 078 639,70	6 435 127,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	6 357 127,00	98,79%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	78 000,00	1,21%	4 240 182,00	65,89%	3 625 582,00	614 600,00	2022	1	6	V
681 6059030 31 0001 004 Chasse Royale - RO - Roseraie (2 PLAI - 1	NPN	QP059030		1		13	1 045,00	153 802,69	1 913,33	59/SOCIETE IMMOBILIERE GRAN	1 999 435,00	10,00%	2 199 378,00	1 999 435,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 983 835,00	99,22%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	15 600,00	0,78%	1 317 443,00	65,89%	1 162 543,00	154 900,00	2021	1	6	V
681 6059030 31 0001 005 Chasse Royale - RO - 9 Jonas (1 PLAI)	NPN	QP059030		1		1	49,00	68 705,00	1 402,14	59/SOCIETE IMMOBILIERE GRAN	68 705,00	10,00%	75 575,50	68 705,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	62 405,00	90,83%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	6 300,00	9,17%	53 783,00	78,28%	45 883,00	7 900,00	2022	1	6	V
681 6059030 31 0001 006 Chasse Royale - RO - Avenue de Denain (9	NPN	QP059030		1		15	990,00	135 000,00	2 045,45	59/SOCIETE IMMOBILIERE GRAN	2 025 000,00	10,00%	2 227 500,00	2 025 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 954 800,00	96,53%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	70 200,00	3,47%	1 711 800,00	84,53%	1 549 800,00	162 000,00	2024	2	6	V
681 6059030 31 0001 007 Maing - RO - Rue Père Delater (4 PLAI - 3	NPN	QP059030		1		7	393,94	117 000,00	2 079,00	59/SOCIETE IMMOBILIERE GRAN	819 000,00	10,00%	900 900,00	819 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	787 800,00	96,19%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	31 200,00	3,81%	689 520,00	84,19%	613 420,00	76 100,00	2020	1	6	V
681 6059030 31 0001 008 Valenciennes - RO - Avenue des Flandres (	NPN	QP059030		1		5	318,00	126 000,00	1 981,13	59/SOCIETE IMMOBILIERE GRAN	630 000,00	10,00%	693 000,00	630 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	591 000,00	93,81%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	39 000,00	6,19%	515 400,00	81,81%	466 400,00	49 000,00	2019	2	6	V
681 6059030 31 0001 009 Anzin - RO - ZAC Valmont (6 PLAI - 4 PLU	NPN	QP059030		1		10	642,04	111 968,00	1 743,94	59/SOCIETE IMMOBILIERE GRAN	1 119 680,00	10,00%	1 231 648,00	1 119 680,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 072 880,00	95,82%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	46 800,00	4,18%	815 380,00	72,82%	707 380,00	108 000,00	2021	1	6	V
681 6059024 31 0001 010 Hergnies - RO - Centre Bourg (3 PLAI - 3	NPR	QP059024		1		6	396,00	135 000,00	2 045,45	59/SOCIETE IMMOBILIERE GRAN	810 000,00	10,00%	891 000,00	810 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	786 600,00	97,11%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	23 400,00	2,89%	689 400,00	85

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

| | | |

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

TABLEAU FINANCIER DES OPERATIONS FINANCIERES (extrait du syst7me d'information le 20/05/2019 ? 19:26)

PLAN DE FINANCEMENT - FAT prévisionnelle

N° CONVENTION : 681	LOCALISATION	
ZONE INTERVENTION	INSEE QPV	INSEE COMMUNE
66666/ /QPV régional/QPV multisite (Intérêt régional)	QP999998	66666
66666/ /QPV national/QPV multisite (Intérêt national)	QP999999	66666
59606/Anzin/Valenciennes,/QPV national/Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sa	QP059035	59606
59014/Anzin/QPV régional/Zone Intercommunale Rives De L'Escaut	QP059021	59014
59606/Anzin/Valenciennes,/QPV régional/Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai -	QP059031	59606
59153/Condé sur Escaut/QPV régional/Lecocq	QP059024	59153
PORTEUR DE PROJET		
COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE		

N° de convention(3 caractères)
+ N°INSEE (QPV sur 7 caractères)
+N° de famille d'opérations (sur 2 caractères)
+N° Chrono = Identifiant de l'opération financières(regroupement d'opération physiques liées par une unité fonctionnelle,une unité de maitre d'ouvrage et une unité de temps)
N° Chrono=opérations physiques élémentaires(objet d'une attribution de subvention)

	COMMENTAIRE	LOCALISATION		IMMEUBLES		LOGEMENTS				MAITRE D'OUVRAGE	COUT HT	AUX TVA	COUT TTC	BASE DE	CONTRIBUTIONS																		PRETS		ECHEANCIER			
		QPV DE RATTACHEMENT(d'assimilé)	LIEU DE REALISATION(N° de QPV ou commune	NBRE	TYPE (MI,R+)	NBRE	SDP	LOGT	M2					FINANCEMENT PREVISIONNEL	VILLE		EPCI		CONSEIL DEPARTEMENTAL		CONSEIL REGIONAL		BAILLEUR SOCIAL		CDC		EUROPE		ANAH		AUTRES		ANRU		PRETS		Pour mémoire Prêt CDC	Pour mémoire Prêt Bonifié AL	Démarrage Année	semestre	Durée en semestre	Vérif
																%		%		%		%	y compris les prêts	%		%		%		%		%		%						
14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET																																								
681 6999999, 6059021 14 0001 4 Quartiers - Direction de projet,	NPN, NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	59/COMMUNAUTE AGGLO VALENCI	5 274 950,00	5,88%	5 584 940,00	5 274 950,00	0,00	0,00%	2 637 475,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 637 475,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2018	2	21	V
SOUS TOTAL 14 ETUDES ET CONDUITE DE PROJET				0		0	0,00	0,00	0,00		5 274 950,00		5 584 940,00	5 274 950,00	0,00	0,00%	2 637 475,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 637 475,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
15 RELOGEMENT DES MéNAGES AVEC MINORATION DE LOYER																																								
681 6999999 15 0001 Minoration relogement SIGH	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	59/SOCIETE IMMOBILIERE GRAN	1 000 000,00	0,00%	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 000 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2019	1	16	V
681 6999998 15 0002 Minoration de loyer Partenord	NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	59/OPH DU NORD-PARTENORD HA	574 000,00	0,00%	574 000,00	574 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	574 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	20	V
SOUS TOTAL 15 RELOGEMENT DES MéNAGES AVEC MINORATION DE LOYER				0		0	0,00	0,00	0,00		1 574 000,00		1 574 000,00	1 574 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 574 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																								
681 6059030, 6059024 21 0001 Chasse Royale - Démolition 26 loger	NPN, NPR			11		510	33 349,20	46 993,86	718,66	59/SOCIETE IMMOBILIERE GRAN	23 966 866,88	12,49%	26 961 119,16	23 966 866,88	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 253 550,67	9,40%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	898 370,00	3,75%	20 814 946,21	86,85%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2017	2	26	V
681 6059031, 6059024 21 0002 Briquette - Démolition 25 logements	NPR			70		205	17 324,00	41 828,15	494,96	59/OPH DU NORD-PARTENORD HA	8 574 771,50	7,12%	9 185 645,35	8 574 771,50	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 619 299,70	18,88%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	478 265,00	5,58%	6 477 206,80	75,54%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	21	V
SOUS TOTAL 21 DéMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX				81		715	50 673,20	45 512,78	642,19		32 541 638,38		36 146 764,51	32 541 638,38	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 872 850,37	11,90%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 376 635,00	4,23%	27 292 153,01	83,87%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
24 AMéNAGEMENT D'ENSEMBLE																																								
681 6059030, 6059031, 6059021, 6059024 24 0001 Chasse Royale -	NPN, NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	59/COMMUNAUTE AGGLO VALENCI	27 804 798,82	20,00%	33 365 758,59	27 804 798,82	8 205 069,47	29,51%	8 205 069,56	29,51%	0,00	0,00%	458 250,00	1,65%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	976 084,00	3,51%	9 960 325,79	35,82%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	20	V
681 6059030 24 0002 Chasse Royale - Aménagement - Espaces pub	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	59/CA DE LA PORTE DU HAINAU	3 689 000,00	20,00%	4 426 800,00	3 689 000,00	922 250,00	25,00%	922 250,00	25,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 844 500,00	50,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	18	V
SOUS TOTAL 24 AMéNAGEMENT D'ENSEMBLE				0		0	0,00	0,00	0,00		31 493 798,82		37 792 558,59	31 493 798,82	9 127 319,47	28,98%	9 127 319,56	28,98%	0,00	0,00%	458 250,00	1,46%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	976 084,00	3,10%	11 804 825,79	37,48%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																								
681 6059030, 6059024 31 0001 Chasse Royale - RO - Rue Lomprez	NPN, NPR			11		168	10 733,98	123 644,56	1 935,19	59/SOCIETE IMMOBILIERE GRAN	20 772 286,00	10,00%	22 849 514,10	20 772 286,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	20 375 986,00	98,09%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	396 300,00	1,91%	14 737 121,00	70,95%	12 828 121,00	1 909 000,00	2019	2	19	V
681 6059031, 6059024, 6999998 31 0002 Briquette - RO - Vosges/FI	NPR			55		205	14 350,00	135 000,00	1 928,57	59/OPH DU NORD-PARTENORD HA	27 675 000,00	10,00%	30 442 500,00	27 675 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	26 742 600,00	96,63%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	932 400,00	3,37%	2 507 392,00	9,06%	629 992,00	1 877 400,00	2019	1	20	V
681 6059021, 6999999 31 0003 BB FdL - RO - Logements Place Ble	NPR, NPN			4		189	12 285,00	135 000,00	2 076,92	59/COMMUNAUTE AGGLO VALENCI	25 515 000,00	10,16%	28 107 000,00	25 515 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	24 288 600,00	95,19%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 226 400,00	4,81%	1 854 900,00	7,27%	0,00	1 854 900,00	2021	1	16	V
SOUS TOTAL 31 RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SO				70		562	37 368,98	131 605,49	1 979,24		73 962 286,00		81 399 014,10	73 962 286,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	71 407 186,00	96,55%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 555 100,00	3,45%	19 099 413,00	25,82%	13 458 113,00	5 641 300,00				
33 REQUALIFICATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX																																								
681 6059030, 6059024 33 0001 Chasse Royale - Requalification 128	NPN, NPR			3		347	75 659,68	58 314,85	267,45	59/SOCIETE IMMOBILIERE GRAN	20 235 253,05	9,72%	22 202 616,88	20 235 253,05	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	16 945 004,09	83,74%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 290 248,96	16,26%	13 060 123,37	64,54%	4 209 220,50	8 850 902,87	2024	2	9	V
681 6059031 33 0002 Briquette - Requalification 234 logements -	NPR			9		234	11 700,00	60 615,38	1 212,31	59/OPH DU NORD-PARTENORD HA	14 184 000,00	10,00%	15 602 400,00	14 184 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	11 815 200,00	83,30%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 368 800,00	16,70%	6 141 600,00	43,30%	0,00	6 141 600,00	2021	1	12	V
SOUS TOTAL 33 REQUALIFICATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX				12		581	87 359,68	59 241,40	393,99		34 419 253,05		37 805 016,88	34 419 253,05	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	28 760 204,09	83,56%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	5 659 048,96	16,44%	19 201 723,37	55,79%	4 209 220,50	14 992 502,87				
34 RéSIDENTIALISATION DE LOGEMENTS																																								
681 6059030, 6059024 34 0001 Chasse Royale - Résidentialisation	NPN, NPR			4		412	30 198,00	5 659,32	77,21	59/SOCIETE IMMOBILIERE GRAN	2 331 641,03	9,68%	2 557 346,52	2 331 641,03	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 360 397,03	58,35%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	971 244,00	41,65%	1 074 641,22	46,09%	1 074 641,22	0,00	2023	2	11	V
681 6059031 34 0002 Briquette - Résidentialisation 234 logements	NPR			9		234	11 700,00	7 371,79	147,44	59/OPH DU NORD-PARTENORD HA	1 725 000,00	10,00%	1 897 500,00	1 725 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 035 000,00	60,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	690 000,00	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2021	1	12	V
SOUS TOTAL 34 RéSIDENTIALISATION DE LOGEMENTS				13		646	41 898,00	6 279,63	96,82		4 056 641,03		4 454 846,52	4 056 641,03	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 395 397,03	59,05%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 661 244,00	40,95%	1 074 641,22	26,49%	1 074 641,22	0,00				
36 ACCESSION à LA PROPRIéTé																																								
681 6059030, 6059031, 6059021 36 0001 Chasse Royale - Accessio	NPN, NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	59/COMMUNAUTE AGGLO VALENCI	1 160 000,00	0,00%	1 160 000,00	1 160 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 160 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	2	18	V
SOUS TOTAL 36 ACCESSION à LA PROPRIéTé				0		0	0,00	0,00	0,00		1 160 000,00		1 160 000,00	1 160 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 160 000,00	100,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
37 EQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITé																																								
681 6059030 37 0001 Chasse Royale - Equipement - Regroupement	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE VALENCIENNES/	11 500 000,00	20,00%	13 800 000,00	11 500 000,00	4 600 000,00	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 875 000,00	25,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 025 000,00	35,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	1	8	V
681 6059030 37 0002 Chasse Royale - Equipement - Restructuration	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	59/DEPARTEMENT DU NORD/2259	7 140 000,00	20,00%	8 568 000,00	7 140 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	4 641 000,00	65,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	2 499 000,00	35,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2020	1	8	V
681 6059030 37 0003 Chasse Royale - Equipement - Restructuration	NPN			0		0	0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE LA SENTINELLE	3 981 000,00	20,00%	4 777 200,00	3 981 000,00	1 293 825,00	32,50%	1 293 825,00	32,50%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 393 350,00	35,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	2	10	V
681 6059031 37 0004 Briquette - Equipement - Ecole Mandela	NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE MARLY/2159038	8 000 000,00	20,00%	9 599 999,99	8 000 000,00	3 200 000,00	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	1 600 000,00	20,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 200 000,00	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2022	1	8	V
681 6059024 37 0005 Le Coq - Equipement - Equipement socio-cultu	NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	59/COMMUNE DE CONDE SUR L'E	1 900 000,00	20,00%	2 280 000,00	1 900 000,00	759 999,99	40,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	690 000,00	36,32%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	450 000,01	23,68%	0,00	0,00%	0,00	0,00	2023	1	8	V
SOUS TOTAL 37 EQUIPEMENTS PUBLICS DE PROXIMITé				0		0	0,00	0,00	0,00		32 521 000,00		39 025 199,99	32 521 000,00	9 853 824,99	30,30%	1 293 825,00	3,98%	4 641 000,00	14,27%	5 165 000,00	15,88%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	11 567 350,01	35,57%	0,00	0,00%	0,00	0,00				
38 IMMOBILIER à VOCATION éCONOMIQUE																																								
681 6059021 38 0001 BB FdL - Immobilier éco - Commerces Place B	NPR			0		0	0,00	0,00	0,00	59/COMMUNAUTE AGGLO VALENCI	1 400 000,00	20,00%	1 680 000,00	1 400 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	182 000,00	13,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	763 000,00	54,50%	455 000,00	32,50%	0,00	0,00	2021	1	6	V
SOUS TOTAL 38 IMMOBILIER à VOCATION éCONOMIQUE				0		0	0,00	0,00	0,00		1 400 000,00		1 680 000,00	1 400 000,00	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	182 000,00	13,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	763 000,00	54,50%	455 000,00	32,50%	0,00	0,00				
TOTAL				176		2504	217 299,86				218 403 567,28		246 622 340,59	218 403 567,28	18 981 144,46	8,69%	13 058 619,56	5,98%	4 641 000,00	2,12%	5 805 250,00	2,66%	106 435 637,49	48,73%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	3 115 719,00	1,43%	66 366 196,77	30,39%	39 375 777,59	18,03%	18 741 974,72	20 633 802,87				

(1) Les montants sont indiqués TTC ou HT suivant que les opérateurs récupèrent ou non la TVA.
(2) Chaque opération est repérée dans le temps par:
le semestre au cours duquel elle démarre (année sur 4 chiffres suivi en décimal du N° du semestre dans l'année sur un chiffre ex: 2005,2 signifie qu'une opération démarre au cours du second semestre 2005)
La durée de l'opération exprimée en nbre de semestre : 4 signifie que l'opération s'échelonne sur 4 semestre soit 24 mois)

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

« Bleuse-Borne – Faubourg de Lille »

2019 – 2024

Valenciennes Métropole

N° de l'opération :
N° de la convention :
Date de la signature de la convention :

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

La présente convention est établie entre :

- La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole représentée par son Président Monsieur Laurent DEGALLAIX agissant en son nom propre et en qualité de délégataire des aides à la pierre de l'Etat et des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat,

- La ville de Valenciennes représentée par son Maire, Monsieur Laurent DEGALLAIX,

- La ville d'Anzin représentée par son Maire, Monsieur Pierre Michel BERNARD,

- La ville de Bruay-sur-l'Escaut représentée par son Maire, Madame Sylvia DUHAMEL,

- PROCIVIS NORD, représenté par son Directeur Général, Monsieur Philippe PINTIAUX,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 303-1, L. 321-1 et suivants, R. 321-1 et suivants,

Vu le règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et au programme d'intérêt général, en date du 8 novembre 2002,

Vu le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées,

Vu le Programme Local de l'Habitat 2016-2021 adopté le 1er juillet 2016,

Vu le Programme Départemental de l'Habitat,

Vu la convention de délégation de compétence du 6 juin 2016 conclue entre la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole et l'État, en application de l'article L. 301-5-1,

Vu la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé du 6 juin 2016 conclue entre la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole et l'Anah,

Vu la délibération de l'assemblée délibérante de la collectivité maître d'ouvrage de l'opération, en date du 29 mai 2019, autorisant la signature de la présente convention,

Vu l'avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat de …, en application de l'article R. 321-10 du code de la construction et de l'habitation, en date du …,

Vu la mise à disposition du public du projet de convention d'OPAH du … au … à … en application de l'article L. 303-1 du code de la construction et de l'habitation (en OPAH uniquement),

Il a été exposé ce qui suit :

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Table des matières

Préambule *4*
Chapitre I – Objet de la convention et périmètre d'application *6*
Article 1 – Dénomination, périmètre et champs d'application territoriaux *6*
1.1. Dénomination de l'opération 6
1.2. Périmètre et champs d'intervention 6
Chapitre II – Enjeux de l'opération *7*
Article 2 – Enjeux *7*
Chapitre III – Description du dispositif et objectifs de l'opération *8*
Article 3 – Volets d'action *8*
3.1. Volet urbain 8
3.2. Volet foncier 8
3.3. Volet immobilier 9
3.4. Volet lutte contre l'habitat indigne et très dégradé 10
3.5. Volet copropriété en difficulté 11
3.6. Volet énergie et précarité énergétique, mise en œuvre du programme Habiter Mieux 11
3.7. Volet travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat 12
3.8 Volet social 12
3.9. Volet patrimonial 12
Article 4 – Objectifs quantitatifs de réhabilitation *13*
Chapitre IV – Financements de l'opération et engagements complémentaires *16*
Article 5 – Financements des partenaires de l'opération *16*
5.1. Financements de l'Anah 16
5.2. Financements de Valenciennes Métropole, maître d'ouvrage 16
5.3. Engagements des communes 17
5.4. Engagements de PROCIVIS NORD 18
Article 6 – Accompagnements complémentaires *20*
Article 7 – Conduite de l'opération *21*
7.1. Pilotage de l'opération 21
7.2. Suivi-animation de l'opération 22
7.3. Évaluation et suivi des actions engagées 25
Article 8 – Communication *27*
Article 9 - Durée de la convention *27*
Article 10 – Révision et/ou résiliation de la convention *27*
Article 11 – Transmission de la convention *28*

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Préambule

Le Valenciennois est confronté depuis près d'une trentaine d'années aux conséquences de la mutation économique qui a conduit à la disparition de ses activités industrielles traditionnelles puis, depuis les années 2000, à leur renouvellement progressif. A la déprise démographique et urbaine qui a touché le territoire dans son ensemble, a succédé un mouvement de redéveloppement qui, s'il bénéficie globalement à Valenciennes Métropole, accentue les disparités territoriales entre le secteur central et sa périphérie.

L'inscription du quartier Faubourg de Lille / Bleuse Borne au titre du NPNRU permet de poursuivre l'action déjà menée sur ces secteurs et, d'accompagner la dynamique impulsée notamment avec les enjeux de modernisation et de promotion du territoire (Rives Créatives, Cité des Congrès, Port de Plaisance, ilot Folien).
Le quartier est par ailleurs, depuis maintenant plusieurs années, relié au centre-ville de Valenciennes par le tramway qui le traverse du nord au sud.
Un contraste important entre le bâti existant d'une part et le quartier des Rives de l'Escaut ou le futur projet de l'îlot Folien, risque d'occasionner une fracture urbaine et sociale.

Ce quartier est concerné par des enjeux majeurs de requalification du parc privé et relève toujours des stigmates de fragilité notamment du point de vue de ses infrastructures mais aussi d'un parc de logements vacants (13% sur le périmètre contre 9% à l'échelle de l'agglomération) et indignes voire obsolètes (20% et 16% du parc privé potentiellement indigne respectivement pour Bruay-sur-l'Escaut et pour Anzin). Une disparité de contexte entre au sud le Faubourg de Lille à dominante locatif privé et au nord la Bleuse Borne plutôt composée de logement de propriétaires occupants très modestes.

Au travers de ses PLH consécutifs, l'agglomération s'est engagée fortement dans l'amélioration du cadre de vie de ses habitants en définissant des programmes d'actions en faveur de la requalification de son parc privé ancien et social :

- 2 OPAH RU de 2005 à 2010 : OPAH RU Corridor Minier et quartier du Blanc Misseron (sur des quartiers intercommunaux Valenciennes, Anzin, Bruay-sur-Escaut, Condé-sur-l'Escaut, Fresnes-sur- Escaut, Vieux-Condé, Crespin, Quiévrechain) et une OPAH RU sur les quartiers centraux historiques de Valenciennes.
- OPAH RU Val d'Escaut de 2011 à 2017 (prolongation jusqu'en août 2017) en accompagnement du PNRQAD pour la requalification des centres anciens de Valenciennes, Anzin, Fresnes-sur-Escaut, Condé-sur-l'Escaut, Vieux-Condé. S'ajoute la commune d'Onnaing, en dehors du PNRQAD, pour lequel une concentration de problématiques était relevée sur le quartier Voltaire-Scouflaire. Cette opération a conjugué un dispositif incitatif mais surtout coercitif avec la mise en place de procédures importantes (220 procédures).

L'OPAH-RU Bleuse-Borne – Faubourg de Lille qui fait l'objet de la présente convention, s'inscrit dans la continuité de la forte volonté imprimée aux OPAH-RU précédentes, tout en expérimentant de nouveaux outils :

- La future OPAH-RU est partie prenante d'un projet de requalification urbaine d'ensemble qui s'étend sur les communes de Valenciennes, Anzin et Bruay-sur-l'Escaut intégrant des opérations de démolition-reconstruction et de réaménagement d'îlots, des interventions à l'immeuble en opérations de restauration immobilière, des opérations de réhabilitation, opérations façades, rénovation d'équipements…).

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

- L'OPAH-RU Bleuse-Borne – Faubourg de Lille, du fait notamment des caractéristiques liées au quartier Faubourg de Lille, nécessite une attention particulière au secteur locatif privé. C'est pourquoi les dispositifs possibles depuis la loi ALUR (Déclaration de Mise en Location et Autorisation de division des immeubles en logements) seront mis en place sur l'ensemble du périmètre.

De la conjugaison de ces éléments se déduisent les conditions de réussite de l'OPAH-RU Bleuse-Borne – Faubourg de Lille :

- Un portage politique fort, indispensable à la mise en œuvre d'actions qui ne seront pas seulement incitatives mais aussi coercitives et curatives, et qui relèveront pour certaines de la responsabilité des communes.
- Des contributions financières partenariales à la hauteur des enjeux identifiés et des objectifs poursuivis.
- Des moyens d'assistance opérationnelle dédiés, à articuler finement avec l'action des services de Valenciennes Métropole et des villes pour une bonne efficacité et l'exercice, par chacun de ses prérogatives.
- Un pilotage, un ordonnancement et une coordination des actions du programme clairement établis.
- Une communication institutionnelle adaptée, tant à l'échelle communautaire qu'à l'échelle des communes.

Ces conditions font l'objet d'un engagement de l'ensemble des partenaires de la présente convention.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Chapitre I – Objet de la convention et périmètre d'application

Article 1 – Dénomination, périmètre et champs d'application territoriaux

1.1. Dénomination de l'opération

L'Opération Programmée de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) objet de la présente convention est dénommée « OPAH-RU Bleuse-Borne – Faubourg de Lille».

1.2. Périmètre et champs d'intervention

L'OPAH-RU Bleuse-Borne – Faubourg de Lille s'étend sur un périmètre plus large que celui défini dans le protocole de préfiguration NPNRU afin d'intégrer certains secteurs à enjeux aux abords de celui-ci et d'un périmètre lisible pour les partenaires et pour les particuliers. Ce périmètre est cartographié en annexe I. Plusieurs secteurs sont organisés autour de l'axe Jean Jaures :

Secteur Bleuse Borne à dominante d'habitat individuel en propriété occupante très Modeste, marqué par :

- des signes de dégradation du bâti (couvertures, façades),
- un potentiel important de ménage en situation de précarité énergétique (manque d'isolation, menuiseries en simple vitrage,…),
- une partie importante de façades nécessitant un ravalement notamment sur l'axe Jean Jaurès.

Secteur de la Croix d'Anzin, situé à cheval sur les deux communes de Valenciennes et d'Anzin, dans un quartier de faubourg industriel se caractérise par:

- la persistance d'un parc de logements ouvriers souvent médiocres, à fonction très sociale et parfois géré par des bailleurs indélicats,
- une division accrue d'immeubles ou de maisons de ville en petits logements peu qualitatifs,
- quelques immeubles comportant un intérêt patrimonial important (à Valenciennes avenue de Saint-Amand, Avenue Dampierre, rue Peclet et à Anzin rue Jean Jaurès).

Cité Talabot, marquée par :

- le vieillissement accentué de sa population avec des besoins d'adaptation des logements ouvriers,
- des dégradations ou restructurations nécessaires des extensions comprenant cuisine et sanitaires.

L'OPAH-RU Bleuse-Borne – Faubourg de Lille remplit une fonction ensemblière des actions sur l'habitat qui concourent à sa mise en œuvre. C'est aussi un dispositif intégrant des actions expérimentales, avec un réseau partenarial fort, qui pourront être répliquées sur d'autres périmètres de la CAVM.

Le périmètre de l'OPAH-RU inclut les périmètres d'actions spécifiques mentionnés dans la présente convention :

- îlots d'aménagements,
- immeubles et secteurs d'intervention prioritaire avec un renforcement des actions incitatives et coercitives,
- linéaires proposés pour des opérations de ravalement incitatif,
- linéaires proposés pour des opérations de ravalement obligatoire.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Chapitre II – Enjeux de l'opération

Article 2 – Enjeux

L'opération Bleuse Borne – Faubourg de Lille a pour but :

- **Améliorer la connaissance du parc locatif privé**

- **Poursuivre la lutte contre l'habitat indigne et prévenir les mutations à risque :**
  - en identifiant les situations d'insalubrité et en mettant en œuvre leur traitement auprès des propriétaires bailleurs ou occupants par le biais de procédures spécifiques,
  - en résorbant l'insalubrité présente sur les secteurs d'intervention, prévenant les difficultés sociales et techniques imputables aux marchands de sommeil, aidant les propriétaires occupants à revenus modestes à améliorer leur logement,
  - en prévenant les mutations à risque et les découpages abusifs d'immeubles et en favorisant l'accès à la propriété par des propriétaires occupants,
  - en mobilisant des procédures coercitives adaptées.

- **Accompagner les opérations de renouvellement urbain engagées ou à venir**

- **Poursuivre la lutte contre l'habitat indigne et prévenir les mutations à risque :**
  - en identifiant les situations d'insalubrité et en mettant en œuvre leur traitement auprès des propriétaires bailleurs ou occupants par le biais de procédures spécifiques,
  - en résorbant l'insalubrité présente sur les secteurs d'intervention, prévenant les difficultés sociales et techniques imputables aux marchands de sommeil, aidant les propriétaires occupants à revenus modestes à améliorer leur logement,
  - en prévenant les mutations à risque et les découpages abusifs d'immeubles et en favorisant l'accès à la propriété par des propriétaires occupants,
  - en mobilisant des procédures coercitives adaptées.

- **Relancer l'attractivité des quartiers :**
  - en encourageant la production de logements locatifs de qualité,
  - en facilitant le maintien sur place des populations existantes,
  - en favorisant l'accès à la propriété de nouveaux occupants,
  - en résorbant la vacance des immeubles et logements,
  - en favorisant la réhabilitation des façades sur des linéaires stratégiques,
  - en accompagnant, à travers les actions sur l'habitat, les projets de redynamisation des fonctions commerciales des centres villes.

- **Coordonner les différents acteurs intervenants dans le cadre de l'OPAH-RU.**

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Chapitre III – Description du dispositif et objectifs de l'opération

L'OPAH-RU Bleuse-Borne – Faubourg de Lille a pour vocation de poursuivre et d'accélérer la dynamique de réhabilitation requalifiante, de produire un renouvellement durable du parc de logements anciens et initier une valorisation du marché immobilier. La démarche mise en œuvre est conçue pour produire un effet levier sur l'ensemble du marché privé de l'habitat de ce territoire.

A cette fin, l'OPAH-RU, dans l'ensemble de ses composantes, intègre des volets urbains, sociaux, fonciers et immobiliers qu'elle traitera par la mobilisation des procédures adéquates (de l'accompagnement incitatif aux procédures plus lourdes).

L'ensemble des règles de financement des participations de l'Anah et de Valenciennes Métropole sont inscrites dans l'annexe 2.

Article 3 – Volets d'action

3.1. Volet urbain

L'OPAH-RU Bleuse-Borne – Faubourg de Lille s'appuie sur ces opérations définies et financées dans le cadre du NPNRU pour initier une requalification de l'ensemble du parc privé à l'échelle du quartier. L'OPAH-RU vise à affirmer l'action de requalification du parc privé ancien.
Le projet urbain se décline en différentes opérations :

- actions curatives (démolitions reconstruction neuves) sur 5 îlots identifiés : cour Lafleur, cour Fourmeux, petit coron Miroux, cour Dubois jenart, cour Lefebvre,
- requalification des espaces publics (enfouissement réseaux électriques, espaces verts, plan de circulation, assainissement, accessibilité des espaces publics…),
- rénovation d'équipements (extension Ecole Jean Jaurès + réflexion sur les autres écoles).

3.2. Volet foncier

La politique foncière menée dans le cadre de l'opération s'appuiera sur une mission de veille foncière renforcée et sur des acquisitions publiques uniquement pour les immeubles les plus dégradés ou nécessaire à la mise en œuvre des projets urbains.

3.2.1 Descriptif du dispositif

La mise en place d'une **veille foncière** sur des secteurs identifiés comme stratégiques et notamment les îlots de renouvellement urbain, en relation avec l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas de Calais.

Une action de **prévention des mutations problématiques par un suivi systématique des « Déclarations d'Intention d'Aliéner »,** l'établissement de relations d'échange régulières avec les professionnels (notaires, agents immobiliers).

L'acquisition d'immeubles dégradés sous procédures coercitives ou dans le cadre d'actions curatives

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

3.3. Volet immobilier

3.3.1 Descriptif du dispositif

La mise en œuvre d'une Opération de Restauration Immobilière (ORI)

Il s'agit, sur un nombre limité d'immeubles comportant des logements locatifs de contraindre des propriétaires bailleurs à entreprendre des travaux « d'amélioration des conditions d'habitabilité » de leur immeuble. La contrainte de l'ORI est d'autant plus efficace qu'elle est articulée avec des dispositifs incitatifs : la possibilité offerte au propriétaire de bénéficier des aides de l'OPAH ainsi que de dispositifs de défiscalisation.

L'ORI repose sur une déclaration d'utilité publique de travaux (DUP travaux), arrêtée par le Préfet sur demande du Maire suite à délibération du Conseil Municipal, et sur une enquête parcellaire dans un deuxième temps. La DUP prescrit en effet la réalisation de travaux à laquelle le propriétaire doit se soumettre sous menace d'expropriation (enquête parcellaire).

Deux types d'ORI sont à distinguer dans l'OPAH-RU Bleuse-Borne – Faubourg de Lille :

- les ORI à caractère « urbain et patrimonial » dont l'objectif est de remettre sur le marché des bâtiments vacants à fort potentiel qualitatif dans de bonnes conditions d'habitabilité et de durabilité technique,
- les ORI « de lutte contre l'habitat indigne » visant des bâtiments occupés connus pour proposer des conditions de logement indigne.

Qu'elles portent sur des bâtiments occupés ou vacants, les ORI constituent un moyen d'agir contre les divisions inappropriées d'immeubles lorsque celles-ci mettent en cause l'habitabilité des logements.

Résorption de vacance des logements :

L'objectif est de favoriser la remise sur le marché de logements vacants par une aide de Valenciennes Métropole (compatible avec les aides de l'Anah) en accompagnement des travaux réalisés suite à l'acquisition d'un logement vacant. On estime que 13% du parc de logements est vacant au sein du périmètre, (contre 10% à l'échelle de Valenciennes Métropole, 15% à Valenciennes, 12% à Anzin et 7% à Bruay-sur-l'Escaut).

Tous les ans, suite à la réception du fichier des locaux vacants 1767bis, la liste des logements vacants éligibles à la prime de sortie vacance est réalisée pour les logements depuis plus d'un an révolu (2 vacances consécutives au 1ier janvier.)

Les cibles de cette prime sont les propriétaires occupants jusqu'à 130% du plafond de ressources Anah et les propriétaires bailleurs.

L'étude et éventuellement **l'expérimentation des dispositifs innovants d'accession sociale à la propriété dans l'ancien** (vente de logements à rénover ou rénovés « clé en mains ») suite à l'acquisition par la collectivité d'immeuble sous procédure par exemple.

Fonds de concours au déficit immobilier éventuel

Les procédures coercitives de lutte contre l'habitat indigne et dégradé devront être menées à leur terme pour ne pas nuire à l'image volontariste de l'action publique. Ces procédures peuvent mener, au cas où le propriétaire ne réalise pas les travaux suffisants, à l'acquisition publique de l'immeuble. Cet immeuble doit ensuite être revendu à un prix attractif pour l'investisseur potentiel.

Afin de s'assurer de l'attractivité du bien, la commune peut ainsi revendre moins cher que le prix d'acquisition et les éventuels travaux de sécurité réalisés. Il est prévu une participation au déficit immobilier éventuel à parité entre les communes et la CAVM de 5 immeubles en 5 ans. Ce fonds de concours au déficit immobilier pourra être mobilisé sur des immeubles dont l'acquéreur est un particulier ou un bailleur social.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

3.3.2 Objectifs

- Opération de Restauration Immobilière (ORI) : 10 immeubles stratégiques ont été identifiés,
- Résorption de vacance des logements : l'objectif est d'inciter à sortir 25 logements de la vacance sur 5 ans soit 5 par an. Parmi ces 25 logements, 10 pourront faire l'objet d'une prime majoré du fait d'une procédure en cours (état d'abandon manifeste, bien sans maître, succession en déshérence, insalubrité remédiable vacants),
- participation de Valenciennes Métropole au déficit immobilier éventuel à parité entre les communes et la CAVM de 5 immeubles en 5 ans.

3.4. Volet lutte contre l'habitat indigne et très dégradé

3.4.1. Descriptif du dispositif

La lutte contre l'habitat indigne est nécessairement un enjeu prioritaire de cette opération. L'action proposée dans le cadre de l'OPAH-RU s'appuiera sur les actions et outils déjà mise en place par Valenciennes Métropole et les communes.

L'action conduite en la matière se décline au travers de :

L'accompagnement et financement des travaux dans le cadre du dispositif incitatif

Les actions de police (péril, insalubrité)

Relevant de la police du Maire ou du Préfet, les arrêtés de péril et d'insalubrité sont diversement mobilisés et suivis en raison de la limite des moyens disponibles, de l'ampleur des besoins potentiels et de la dispersion des cas à traiter. L'enjeu, dans le cadre de l'OPAH-RU Bleuse-Borne – Faubourg de Lille, est de s'appuyer sur les procédures en cours et sur les signalements effectués auprès des communes pour :

- repérer les cas relevant de l'urgence et à traiter sans délai (péril imminent, insalubrité justifiant interdiction provisoire ou définitive d'habiter…), avec mise en œuvre des moyens de suivi ad hoc sur le plan juridique, social et technique (mise en œuvre de la procédure, éventuellement relogement, voire travaux d'office dans certains cas),
- repérer les cas ne relevant pas de l'urgence mais susceptibles d'être traités au titre de l'OPAH-RU par un programme de travaux globalement et durablement requalifiant.

La mise en œuvre de travaux d'office

En cas de non réalisation des travaux par les propriétaires, ils pourront être réalisés par les communes ou la CAVM, il est notamment prévu d'expérimenter la possibilité de réaliser des travaux d'office suite à des arrêtés d'insalubrité en logement occupé. Dès que nécessaire, les travaux d'office seront réalisés. Un objectif de 5 travaux d'office suite à un arrêté d'insalubrité sur 5 ans est inscrit dans la présente convention.
En 2019, est expérimenté par l'Anah un financement à 100% des travaux d'office au lieu de 50% du montant HT des travaux, ce nouveau dispositif permettra d'engager plus facilement encore cette procédure par les communes et la CAVM pour la période 2019.
Au-delà de 2019, Valenciennes Métropole pourra financer à hauteur de 25% les travaux d'office pour des arrêtés d'insalubrité remédiable en milieu occupé.

L'accompagnement à la démolition reconstruction

Les interventions portant sur une réhabilitation des extensions existantes peuvent être subventionnées par l'Anah.

Une aide de Valenciennes Métropole vise à aider les propriétaires souhaitant intervenir sur les extensions qui nécessitent, d'un point de vue technique, une démolition reconstruction, ce qui n'émarge pas à l'Anah.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Ce volet d'intervention concerne un périmètre resserré rue Gambetta et coté Rives Créatives (voir annexe II) et vise à améliorer la qualité urbaine aux abords de ces secteurs d'animation.
L'objectif est de démolir/reconstruire 15 extensions sur 5 ans au sein de ces périmètres resserrés.

L'encadrement des propriétaires bailleurs
L'OPAH-RU Bleuse-Borne – Faubourg de Lille intégrera un volet permettant à la collectivité et aux communes un meilleur repérage et suivi du parc locatif en expérimentant sur le secteur :

- La déclaration de mise en location obligatoire sera mise en place afin de veiller, en lien avec le réseau partenarial (CAF, ENEDIS, Communes, etc), à ce que les logements loués soient décents.
- L'autorisation de diviser un immeuble en logements vise à repérer et encadrer les divisions.

Dans ces deux cas, l'équipe de suivi animation aura une mission de veille, le suivi et le contrôle des logements en lien avec les services communaux et de valenciennes Métropole. Il accompagnera les propriétaires bailleurs à remettre en état leur logement en cas d'infractions et les incitera à réaliser des projets qualitatifs à destination des ménages fragiles.

3.4.2 Objectifs

Sur 5 ans, le dispositif vise la réhabilitation **de 85 logements indignes** ou très dégradés dont :

- 25 logements de propriétaires occupants,
- 60 logements de propriétaires bailleurs.

Procédures coercitives (infractions RSD, type opération de restauration immobilière, état d'abandon manifeste) :
Près de 80 adresses pré-identifiées durant l'étude pré-opérationnelle, dont la moitié au sein des secteurs prioritaires 50 à Anzin, 3 à Bruay-sur-L'escaut, 29 à Valenciennes). D'autres adresses seront identifiées à l'issue des investigations complémentaires menées en phase opérationnelle.

3.5. Volet copropriété en difficulté

3.5.1 Descriptif du dispositif

Sur le périmètre, Le parc privé se compose très majoritairement d'habitat individuel et d'immeubles collectifs en monoproriétés (souvent des immeubles divisés). La problématique des copropriétés fragiles n'est pas ressortie comme un enjeu spécifique lors de l'étude pré-opérationnelle. Toutefois, si des situations sont identifiées dans le cadre de l'opération, l'opérateur accompagnera les copropriétés en difficultés : diagnostic sur les aspects sociaux, techniques et en termes de gestion, préconisations d'une stratégie et de dispositifs de redressement si besoin, accompagnement opérationnel.

3.6. Volet énergie et précarité énergétique, mise en œuvre du programme Habiter Mieux

3.6.1 Descriptif du dispositif

Accompagnement des propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah :
Les propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah représentent la première cible du programme Habiter Mieux.

Au sein du périmètre de l'OPAH-RU, on estime à 800 le nombre de propriétaires occupants éligibles aux aides de l'Anah. Pour ces ménages, l'amélioration de la performance énergétique du logement constituera un moyen décisif pour réduire leurs factures énergétiques et/ou de revenir à un niveau de confort thermique minimal.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Les objectifs sont d'identifier et d'accompagner les ménages les plus modestes à réaliser les travaux prioritaires leur permettant d'obtenir une amélioration d'au moins 25% de la performance énergétique du logement, leur ouvrant droit notamment, à l'aide de l'Anah et de la prime « Habiter Mieux ».

Accompagnement des propriétaires occupants non éligibles aux aides de l'Anah :
L'objectif est de proposer un accompagnement technique et financier aux propriétaires occupants au-dessus des plafonds de ressources Anah (jusqu'à 130% du plafond modeste) ce qui correspond à 1 400 ménages environ. Cet accompagnement sera adossé à une aide de Valenciennes Métropole éligible pour les travaux permettant un gain énergétique de 25% minimum.

3.6.2 Objectifs

Sur 5 ans, l'OPAH-RU permettra de financer les projets d'amélioration thermique de :
- 130 propriétaires occupants,
- 60 propriétaires occupants non éligibles aux aides de l'Anah,
- 15 propriétaires bailleurs.

3.7. Volet travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat

3.7.1 Descriptif du dispositif
L'objectif est de permettre la mise en place de mesures d'adaptation des logements pour permettre le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie ou de handicap. Il s'agit de permettre aux personnes de pouvoir faire le choix de rester à domicile et/ou de réduire les conséquences de la perte d'autonomie sur la vie quotidienne. Des travaux permettant à l'occupant de se déplacer, de se laver et d'accéder aux différents équipements seront alors réalisés.

3.7.2 Objectifs
Sur 5 ans, le dispositif concernant le volet autonomie vise à financer le maintien à domicile de 15 propriétaires occupants.

3.8 Volet social

3.8.1 Descriptif du dispositif
L'accompagnement social s'articule entre d'une part l'opérateur en charge du suivi-animation de l'OPAH-RU pour les accompagnements aux travaux et, d'autre part, pour les situations les plus complexes (hébergement/relogement, incurie, besoin d'un accompagnement psychologique, situation sociale très difficile) par le prestataire en charge de l'accompagnement social et du relogement des ménages issus des îlots voués à la démolition et des ménages relavant de situations d'insalubrité.

La coordination entre les différents acteurs sociaux est primordiale afin d'accompagner au mieux les ménages modestes qu'ils soient locataires ou propriétaires occupants.

3.9. Volet patrimonial

3.9.1 Descriptif du dispositif
L'opérateur sera d'une manière générale particulièrement vigilant à la qualité architecturale des projets de réhabilitation au regard de la réglementation.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Une opération incitative à la requalification des façades :
Valenciennes Métropole et les villes d'Anzin, Bruay-sur-l'Escaut et Valenciennes engageront dans la cadre de l'OPAH-RU une opération de requalification des façades qui consiste en :

- un conseil technique auprès des propriétaires souhaitant réalisés des travaux,
- la mise en place d'aides financières aux travaux

Les linéaires visés sont l'ensemble de la rue Jean Jaurès au sein du périmètre, la rue Péclet face aux rives créatives.

Les opérations de ravalement obligatoire :
Les opérations d'aménagement engagées sur certains secteurs stratégiques (ilots de rénovation urbaine, places, linéaires de rues…) font de la requalification des façades une priorité aux abords de ces secteurs. La requalification globale de ces secteurs ne pourra être obtenue que par une action coercitive. Cette action entreprise conformément au CCH est sous la responsabilité de la commune.

3.9.2 Objectifs

L'objectif est de traiter 104 façades sur les secteurs retenus, en particulier par le biais de procédures (injonctions de ravalements) et de financements spécifiques (subventions de Valenciennes Métropole à parité avec les communes).
Ce programme « façade » fera l'objet de conventions particulières avec les communes, précisant les objectifs et les modalités financières.

Article 4 – Objectifs quantitatifs de réhabilitation

4.1 Objectifs quantitatifs globaux de la convention

Les objectifs globaux sont évalués à 424 interventions, répartis comme suit :

- Propriétaires occupants :
  - ➢ 170 logements propriétaires éligibles Anah :

	Propriétaires occupants très modestes	Propriétaires occupants modestes
LHI/très dégradés	19	6
Amélioration énergétique	80	50
Autonomie	10	5

  - ➢ 60 logements hors dispositif Anah propriétaires occupants « 130% »

- Parc locatif privé : 75 logements
- Ravalement : 104 immeubles au titre du ravalement
- Extensions : 15 extensions de logements

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Échéancier de déclinaison des objectifs complémentaires

	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Nombre de logements hors aides Anah	**25**	**40**	**50**	**49**	**40**	**204**
Subvention aux PO plafond de ressources « 130% Anah Modeste» Lutte contre la précarité énergétique	10	12	13	13	12	**60**
Démolition recontruction d'extensions	3	3	3	3	3	**15**
Subvention au ravalement des façades	10	20	27	27	20	**104**
• *dont prime suplémentaire dans les secteurs priotaires*	4	8	12	12	8	**44**
Prime à la réalisation de travaux nécessaires à la sortie de vacance des logements	2	5	7	6	5	**25**

Travaux d'office insalubrité	1	1	1	1	1	**5**
Interventions coercitives	16	16	16	16	16	**80**

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

4.2 Objectifs quantitatifs portant sur les logements subventionnés par l'Anah

Les objectifs globaux sont évalués à 245 logements minimum, répartis comme suit :

- 170 logements occupés par leur propriétaire,
- 75 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés.

Objectifs prévisionnels de réalisation de la convention

NB : ce tableau ne comporte pas de double compte, à l'exception des lignes « total des logements bénéficiant de l'aide Habiter Mieux » et « répartition des logements PB par niveaux de loyers conventionnés ».

	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Logements indignes et très dégradés traités	**8**	**16**	**23**	**22**	**16**	**85**
• *dont logements indignes et très dégardés PO*	*2*	*4*	*8*	*7*	*4*	*25*
• *dont logements indignes et très dégradés PB*	*6*	*12*	*15*	*15*	*12*	*60*
Autres logements de propriétaires bailleurs amélioration énergétique	**3**	**3**	**3**	**3**	**3**	**15**
Logements de propriétaires occupants – amélioration énergétique	**13**	**26**	**33**	**32**	**26**	**130**
Logements propriétaires occupants – autonomie/maintien à domicile	*2*	*3*	*4*	*3*	*3*	*15*
Total des logements PO bénéficiant de l'aide « Habiter Mieux »	15	30	41	39	30	155
Répartition des logements PB par niveaux de loyers conventionnés	9	15	18	18	15	75
• *Dont loyer intermédiaire*	*4*	*6*	*7*	*7*	*6*	*30*
• *Dont loyer conventionné social*	*3*	*7*	*9*	*9*	*7*	*35*
• *Dont loyer conventionné très social*	*2*	*2*	*2*	*2*	*2*	*10*

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Chapitre IV – Financements de l'opération et engagements complémentaires

Article 5 – Financements des partenaires de l'opération

5.1. Financements de l'Anah

5.1.1. Règles d'application

Les conditions générales de recevabilité et d'instruction des demandes, ainsi que les modalités de calcul de la subvention applicables à l'opération découlent de la réglementation de l'Anah, c'est à dire du code de la construction et de l'habitation, du règlement général de l'agence, des délibérations du conseil d'administration, des instructions du directeur général, des dispositions inscrites dans le programme d'actions territorial et, le cas échéant, des conventions de gestion passées entre l'Anah et le délégataire de compétence.

Les conditions relatives aux aides de l'Anah et les taux maximaux de subvention sont susceptibles de modifications, en fonction des évolutions de la réglementation de l'Anah. (Voir annexe III).

5.1.2 Montants prévisionnels

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	**Total**
AE prévisionnels	823 380 €	1 286 630 €	1 682 680 €	1 624 030€	1 286 630 €	**6 703 350 €**
dont aides aux travaux	574 100€	1 009 050€	1 365 000€	1 312 050€	1 009 050€	**5 269 250€**
dont prime Anah	48 000€	92 000€	122 000€	118 000€	92 000€	**472 000€**
dont travaux d'office	60 000€	30 000€	30 000€	30 000€	30 000€	**180 000€**
dont aides à l'ingénierie	141 280€	155 580€	165 680€	163 980€	155 580€	**782 100€**
Part fixe	*125 000€*	*125 000€*	*125 000€*	*125 000€*	*125 000€*	***625 000€***
Part variable	*16 280€*	*30 580€*	*40 680€*	*38 980€*	*30 580€*	***157 100€***

5.2. Financements de Valenciennes Métropole, maître d'ouvrage

5.2.1. Règles d'application

Valenciennes Métropole assure la maîtrise d'ouvrage de l'OPAH-RU et finance une équipe opérationnelle chargée de la mise en œuvre du dispositif de suivi-animation. Valenciennes Métropole s'engage à participer au déficit immobilier éventuel en acquisition publique dans le cadre des opérations de recyclage immobilier sous ORI. Le montant de cette participation sera estimé lors des études de calibrage. Valenciennes Métropole prend en charge le financement d'une aide aux travaux de ravalement à parité avec les communes. Valenciennes Métropole finance également une prime de sortie de vacance des logements, la reconstruction des extensions sur certains secteurs, ainsi qu'une aide aux travaux en abondement de l'Anah (voir annexe III) ou pour certains propriétaires occupants hors plafond Anah.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

5.2.2 Montants prévisionnels

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	**Total**
AE prévisionnels	**414 756 €**	**613 216 €**	**741 536 €**	**722 696 €**	**613 216 €**	**3 105 420 €**
dont aides aux travaux d'amélioration	167 900 €	298 100 €	402 300 €	386 600 €	298 100 €	**1 553 000 €**
dont prime sortie de vacance	5 600 €	14 000 €	19 600 €	16 800 €	14 000 €	**70 000 €**
dont aides démolition reconstruction d'extension	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	**60 000 €**
dont aide au ravalement des façades	21 000 €	42 000 €	58 500 €	58 500 €	42 000 €	**222 000 €**
dont travaux d'office insalubrité	0 €	36 000 €	36 000 €	36 000 €	36 000 €	**144 000 €**
dont fonds de concours	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	30 000 €	**150 000 €**
dont aides à l'ingénierie	178 256 €	181 116 €	183 136 €	182 796 €	181 116 €	**906 420 €**

Le financement d'aides aux travaux d'amélioration se décline de la façon suivante :

- aide aux travaux de base en accompagnement de l'ANAH déléguée pour un total de 1 373 000 €.
- aide aux travaux pour les propriétaires non éligibles aux aides de l'Anah dans la limite de ressources plafonnées à 130% pour un total de 180 000 €.

> Subventions complémentaires : extensions, vacance, coercitif, façades

Des engagements complémentaires à cette enveloppe de base sont prévus pour :
- une prime aux travaux nécessaire à la remise en état en vue d'une sortie de vacance des logements pour un total de 70 000 €,
- une aide à la démolition reconstruction d'extension sur les secteurs rue Gambetta et Rives Créative pour un total de 60 000 €,
- la participation au déficit immobilier éventuel en acquisition publique à parité avec les communes dans le cadre des opérations d'acquisition/revente de biens acquis dans le cadre de procédures coercitives dans la limite de 150 000 € pour un objectif de 5 immeubles en 5 ans,
- la participation au fonds de concours « Façades » à parité avec les communes sur quelques linéaires prioritaires pour un montant de 222 000 €. Une convention spécifique précisera les modalités d'intervention et les modalités financières,
- le financement des travaux d'office insalubrité pour 5 logements en 5 ans, dont 1 en 2019 (subvention Anah à 100%) : 144 000 €.

5.3. Engagements des communes

5.3.1 Mise en place des procédures coercitives

Les communes d'Anzin, de Bruay-Sur-L'Escaut et de Valenciennes veilleront à :
- assurer la mobilisation de moyens humains nécessaires à la prise des procédures de péril et d'insalubrité, jusqu'à leur terme, allant le cas échéant jusqu'à la réalisation de travaux d'office ou de substitutions partielles,
- à inscrire à leur budget les sommes nécessaires à la réalisation d'un programme de travaux

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

d'office ou de substitution partielle pour les procédures de péril et d'insalubrité, et d'ORI.

5.3.2 Ravalement de façade

L'OPAH RU assurera le suivi et le financement des dispositifs incitatifs et de ravalements obligatoires.
Les communes s'engagent à financer à parité avec Valenciennes Métropole l'aide au ravalement sur les secteurs de ravalement de façade ainsi qu'une prime supplémentaire sur les secteurs renforcés sur lesquels des actions coercitives pourront être réalisées.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle consacrée par la commune d'Anzin à l'opération est de 150 000 €.
Le montant de l'enveloppe prévisionnelle consacrée par la commune de Bruay-sur-l'Escaut à l'opération est de 7 500 €.
Le montant de l'enveloppe prévisionnelle consacrée par la commune de Valenciennes à l'opération est de 64 500 €.

Répartition des objectifs et des enveloppes par commune.

				1500€ par façade	1500€ par façade	3000€ par façade	3000€ par façade		
	Objectif de ravalement (incitatif)	Objectif de ravalement (coercitif)	**Objectifs totaux**	Enveloppe CAVM (incitatif)	Enveloppe communale (incitatif)	Enveloppe CAVM (coercitif)	Enveloppe communale (coercitif)	Enveloppe CAVM totale	Enveloppe communale totale
Anzin	48	26	**74**	72 000,00 €	72 000,00 €	78 000,00 €	78 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Bruay	3	1	**4**	4 500,00 €	4 500,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
Valenciennes	9	17	**26**	13 500,00 €	13 500,00 €	51 000,00 €	51 000,00 €	64 500,00 €	64 500,00 €
Total	**60**	**44**	**104**	**90 000,00 €**	**90 000,00 €**	**132 000,00 €**	**132 000,00 €**	**222 000,00 €**	**222 000,00 €**

Des conventions financières spécifiques ainsi qu'un règlement d'intervention seront établis ultérieurement.

5.4. Engagements de PROCIVIS NORD

Par convention nationale signée le 19 juin 2018 entre l'Union d'Economie Sociale pour l'Accession à la Propriété (réseau PROCIVIS) et l'Etat pour la période 2018-2022, les SACICAP du réseau se sont engagées, dans le cadre de leur activité « Missions Sociales », à favoriser notamment le financement des travaux d'amélioration des logements privés occupés à titre de résidence principale.

En Octobre 2018, l'Etat, l'Anah et l'Union d'Economie Sociale pour l'Accession à la Propriété (réseau PROCIVIS) ont signé une convention nationale pour accompagner notamment les Copropriétés en situation fragile, dégradée, ou concernées par un Plan de Sauvegarde ainsi que les propriétaires occupants à revenus modestes ou très modestes déjà soutenus par un programme national de type PIG.

Cette aide peut prendre deux formes :

- ➔ Le préfinancement des aides publiques (accordées par l'Anah ou par la Communauté d'Agglomération). L'intervention de PROCIVIS NORD prend alors la forme d'une Avance sous forme de prêt sans intérêt.

- ➔ Le financement du reste à charge. L'intervention de PROCIVIS NORD prend alors la forme d'UN prêt Travaux Missions Sociales sans intérêt et sans frais de dossier. Ce type de prêt est prioritairement ciblé sur les ménages à revenus très modestes.

En étant partenaire de la présente convention, PROCIVIS NORD s'engage à :

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

- Permettre aux propriétaires occupants modestes et très modestes de réhabiliter ou d'adapter leur logement grâce au préfinancement des subventions publiques et au financement de tout ou partie du reste à charge,

- Pallier la difficulté de mobiliser un prêt bancaire classique pour les ménages les plus fragiles,
- Adapter les conditions de remboursement à la situation particulière de chaque propriétaire occupant, après étude budgétaire globale.

5.5.1 Les bénéficiaires

Les bénéficiaires sont les propriétaires occupants uniquement modestes et très modestes qui sont reconnus du fait de leur situation économique et sociale comme « mélange nécessitant une aide » par des collectivités locales, des organismes ou services sociaux, CAF, MSA, etc.

Pour être éligibles au préfinancement des subventions publiques et au financement du reste à charge, les ménages devront :

- Être bénéficiaire d'une subvention de l'ANAH pour propriétaire occupant et/ou d'une aide de la communauté d'agglomération finançant des travaux portant sur la lutte contre la précarité énergétique, l'adaptation des logements au vieillissement ou au handicap, la lutte contre l'insalubrité,
- Respecter les plafonds de ressources fixés par l'ANAH.

5.5.2 Préfinancement des subventions publiques.

PROCIVIS NORD s'engage à préfinancer les subventions de l'Anah et de la collectivité. En effet, de nombreux propriétaires occupants, modestes ou très modestes, devant entreprendre des travaux, rencontrent de grandes difficultés pour conduire et mener la constitution de leur dossier de financement, la réalisation des travaux dans les conditions sécurisées. Leur situation personnelle, la complexité des dossiers à remplir pour des personnes parfois âgées, souvent démunies et leurs conditions de logement rendent difficile la réalisation de leur projet. De ce fait, ils n'engagent pas de projet de réhabilitation de leur logement et donc d'adaptation à leur situation de vieillissement, de handicap, de mise aux normes d'habitabilité ou d'amélioration thermique, et ce faute de trouver une solution au financement de l'avance des subventions (provenant de l'Anah et de la Communauté d'Agglomération).

Ce dispositif a ainsi pour vocation d'aider les propriétaires occupants privés modestes et très modestes à concrétiser leur projet de rénovation, grâce à l'avance de tout ou partie des subventions auxquels ils sont éligibles. En effet, l'avance sera débloquée dès le démarrage des travaux ce qui constitue un véritable effet de levier dans la prise de décision.

Disposant ainsi dès le démarrage du chantier d'une somme permettant de régler les acomptes et/ou les premières factures des artisans, les propriétaires, notamment les plus modestes, sont ainsi soutenus et sécurisés dans leur gestion financière. De même, les artisans sont assurés d'un règlement plus rapide de leurs factures sans attente excessive risquant de mettre en difficulté leur trésorerie.

PROCIVIS NORD s'engage donc à :

- Accompagner les actions définies dans la présente convention, à l'article 4, en finançant par une avance sans intérêt et sans frais, le coût des travaux pris en charge par des aides et/ou subventions, dans l'attente de leur déblocage. Cette avance représentera au maximum 100% des aides publiques pour les propriétaires modestes, et pour les dossiers très modestes dans le cadre

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

du programme « Habiter Mieux » 30% des aides de l'ANAH. Ces dernières pouvant faire l'objet d'une avance à hauteur de 70%.

- Réserver une enveloppe de 200 000 € à ce dispositif pour la période du 01/09/2019 au 01/09/2027 (5 ans OPAH RU + 3 ans de suivi post opération). Cette somme sera mise à disposition de l'opérateur retenu par la CAVM sous forme d'un prêt in fine, garanti à hauteur de 80% par la CAVM. Le remboursement de la somme de 200 000 € est fixé au plus tard le 31/12/2027, selon la délibération du conseil communautaire du xx/xx/xxxx numéro xxxx.

5.5.3 Financement du reste à charge

PROCIVIS NORD s'engage également à financer le cas échéant tout ou partie du reste à charge. Pour ce faire, il -pourra consentir, sous conditions de ressources, aux propriétaires occupants précités, un Prêt Travaux Missions Sociales (mis en place spécifiquement par PROCIVIS NORD) du montant de tout ou partie des travaux restant à leur charge, après déduction des diverses aides (ANAH, collectivité, CAF, CARSAT, etc.) et lorsque aucune autre solution de financement n'est envisageable compte tenu de la situation personnelle du propriétaire occupant concerné.

L'octroi éventuel d'un Prêt Travaux Missions Sociales, relèvera toutefois de la seule décision de PROCIVIS NORD après examen du dossier par le Comité d'attribution.

Les Prêts Travaux Missions Sociales sont sans intérêt, sans frais, sans assurance et sans garantie.

PROCIVIS NORD s'engage à consacrer une enveloppe annuelle maximale de 50 000 € dont elle assurera la gestion en directe.

Article 6 – Accompagnements complémentaires

Un réseau partenarial efficient comme socle de la stratégie d'intervention

La stratégie d'intervention repose sur la construction d'un réseau partenarial fort permettant une mobilisation du partenaire adéquat pour chaque situation.
Les précédents dispositifs ont démontré la réussite d'un réseau régional efficient pour le repérage et le traitement des situations, notamment avec l'ARS, la DDTM et le conseil départemental qui peut repérer des ménages pouvant intégrer le dispositif via ses travailleurs sociaux.

Il sera également expérimenté des partenariats avec plusieurs acteurs :

- ENEDIS pour le repérage de situations dangereuses ou de division de logements qu'il sera possible de recouper avec les demandes d'Autorisation Préalable à la Division afin de vérifier que celle-ci a bien été effectuée et autorisée,
- Le partenariat avec la CAF pourra être renforcer pour le repérage des mises en location et des situations de location d'un logement non décent et la mise en place d'éventuelles sanctions de conservation des aides en cas de non respect des règles de décence,
- LA POSTE pour le programme de communication autour de l'OPAH-RU et le repérage des nouveaux arrivants en lien avec les Déclarations de Mise en Location et les demandes d'Autorisation Préalable à la Division,
- Les services fiscaux concernant le repérage des divisions de logements.

Outre les partenaires institutionnels, d'autres partenariats seront à construire pour le repérage et le traitement de situations nécessitant une intervention, par exemple avec les professionnels de santés et les associations d'aide aux publics en difficultés.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

L'échange d'informations constitue une condition de réussite de ce réseau partenarial.

Concernant les projets de réhabilitation financés dans le cadre de l'opération, les partenaires tels que la Région, le Département, les caisses de retraite, la Fondation Abbé Pierre,… seront mobilisés afin de solvabiliser au maximum les ménages.

Chapitre V – Pilotage, animation et évaluation

Article 7 – Conduite de l'opération

7.1. Pilotage de l'opération

La stratégie de lutte contre l'habitat dégradé des secteurs retenus repose sur une intervention globale et cohérente inscrite dans la convention NPNRU. L'OPAH-RU constitue dans ce cadre précis, le volet de requalification et de réhabilitation du parc ancien, pilotée par Valenciennes Métropole.
L'ensemble des signataires de la présente convention, qui partagent l'objectif et contribuent à cette opération complexe, s'entendent pour participer conjointement au suivi stratégique et opérationnel de l'OPAH-RU.

7.1.1. Mission du maître d'ouvrage

Valenciennes Métropole assure le pilotage de l'opération, veille au respect de la convention de programme et à la bonne coordination des différents partenaires. Elle s'assure par ailleurs de la bonne exécution par le prestataire du suivi-animation

7.1.2. Instances de pilotage

Le pilotage stratégique :
Un comité de pilotage global NPNRU intégrant l'ensemble des volets de l'opération (rénovation urbaine, incitatif, coercitif) et rassemblant l'ensemble des acteurs du projet se tiendra 2 fois par an.

L'équipe opérationnelle devra alimenter le Groupe de Pilotage et la Maîtrise d'Ouvrage sur les effets positifs des dispositifs mis en place et sur les difficultés rencontrées, et proposer des mesures de correction.
L'ensemble des signataires de la présente convention, qui partagent l'objectif et contribuent tous au dispositif complexe de cette opération, s'entendent pour participer conjointement au suivi stratégique et opérationnel de l'opération.

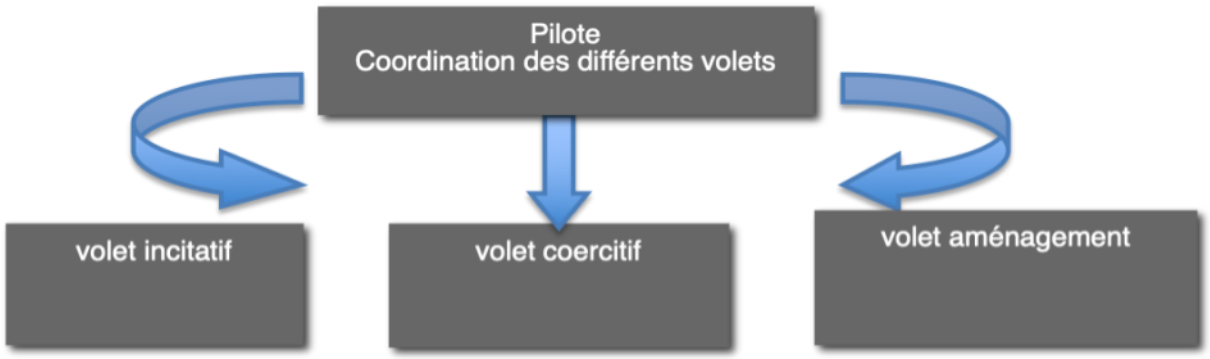
Ce comité sera chargé:

- du suivi et de l'évaluation des bilans de l'opération, et de mesurer l'atteinte des objectifs généraux définis et des objectifs quantitatifs énumérés,
- de suivre et vérifier le bon déploiement opérationnel des engagements des partenaires et, en particulier, la coordination des différents dispositifs et procédures,
- de suivre l'opération et de proposer des solutions aux problèmes qui pourraient apparaître en cours d'opération,
- notamment, il devra prendre en compte les difficultés de l'opérateur et l'aider à atteindre ses objectifs, voire réviser les objectifs si nécessaire,
- de valider la cohérence entre les interventions dans les secteurs et les schémas d'aménagement et de proposer le redressement nécessaire,
- d'évaluer les actions des différents partenaires dans les quartiers.

Les partenaires signataires de la présente convention infléchiront et amenderont conjointement le processus opérationnel en fonction des résultats effectifs et des orientations nouvelles souhaitées.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Le pilotage opérationnel :
Le comité technique se réunira tous les deux mois. Il sera coordonné par Valenciennes Métropole. Il associera les différents services de la communauté d'agglomération et des communes impliquées dans le traitement des immeubles et des logements. Il se tiendra en présence des services de l'Etat (A.R.S., D.R.I.H.L.,) et en tant que de besoin avec d'autres partenaires (Conseil Général, Conseil Régional, CAF, ...). Le rôle de ce comité est de prendre connaissance du contenu des rapports intermédiaires établis par les opérateurs, et de préparer le comité de pilotage de suivi de l'OPAH-RU.



7.2. Suivi-animation de l'opération

7.2.1. Équipe de suivi-animation
Le suivi-animation de l'OPAH-RU sera confié à un prestataire qui sera retenu conformément au Code des marchés publics. L'équipe de suivi-animation qui sera retenue devra démontrer les compétences suivantes :

- Connaissance et maîtrise des dispositifs opérationnels axés sur la réhabilitation de l'habitat ancien, en particulier les dispositifs d'OPAH-RU,
- Connaissance et maîtrise des dispositifs d'intervention coercitifs en lien avec le code de la santé publique, le code de la construction et de l'habitation et le code de l'urbanisme,
- Développement de l'information, de la communication et de l'investigation de terrain, adaptée aux populations concernées et aux objectifs affichés, et en lien étroit avec Valenciennes Métropole,
- Architecture, réhabilitation de logements, performance énergétique (amélioration du confort, sortie d'insalubrité),
- Connaissance des spécificités de la copropriété,
- Coordination, médiation, écoute, accompagnement social, afin d'assurer le diagnostic social et juridique et le conseil suivi auprès des familles qui le nécessitent.

7.2.2. Contenu des missions de suivi-animation
Les missions à conduire sont les suivantes :

Informations et communication
- conception et déclinaison d'un plan de communication adapté à la spécificité des sites et des enjeux,
- actions d'information sur l'OPAH-RU auprès du public et des milieux professionnels, tenue de permanences,
- assistance à Valenciennes Métropole pour la production de supports d'information (plaquettes…) et l'organisation d'évènements publics (réunions, expositions…).

Etude et mise en œuvre des procédures liées à l'éradication de l'habitat indigne

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

> Traitement de l'insalubrité et des situations de péril :
En lien avec les services compétents de la commune et l'ARS/SCHS, la mission consistera à :

- repérer les bâtiments et logements relevant de l'habitat insalubre et du péril,
- réaliser les diagnostics des logements et immeubles,
- proposer une orientation procédurale (travail incitatif et/ou mise en œuvre de dispositif de droit public),
- apporter une assistance à la mise en œuvre des orientations définies,
- conseiller et informer les propriétaires,
- accompagner les occupants,
- en cas de défaillance des propriétaires, estimer le nombre d'hébergements à prévoir, leur durée et leur coût prévisionnel, rechercher des solutions possibles (hôtels, foyers) en lien avec les services de l'Etat et accompagner les familles lors des différentes étapes,

> Assistance aux communes pour la mise en œuvre de travaux de substitution
Il sera recensé, en lien avec les services concernés, les immeubles susceptibles de faire l'objet de travaux d'office par la commune en substitution de propriétaires défaillants.
En cas de substitution, il s'agira d'assurer, dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en liaison avec les services concernés, l'ingénierie financière nécessitée par la substitution : estimation des dépenses, recueil des données nécessaires à la mise en œuvre des recouvrements par les services de la commune.

> Mise en œuvre du décret logement décent
A la demande des locataires (ou propriétaires) ou de la Ville, des visites de logements auront lieu afin de repérer les éléments rendant le logement non décent (une fiche d'évaluation sera donnée à l'occupant, au propriétaire et à la commune). Les locataires et les propriétaires seront informés de leurs droits et leurs devoirs.

> Veille et contrôle dans le cadre des dispositifs de déclaration de Mise en Location et d'Autorisation de Division d'immeuble en logements

Missions relatives à la réhabilitation durable
La mission doit permettre de sensibiliser et inciter les propriétaires à intégrer des objectifs de performance énergétique dans leurs projets de réhabilitation, ainsi que les artisans et les entreprises locales du bâtiment, en vue notamment de la réduction des charges du logement et de l'émission de gaz à effet de serre.

- Inciter à la réhabilitation durable,
- Sensibiliser les artisans et les entreprises locales du bâtiment,
- Proposer systématiquement un Diagnostic de Performances Energétiques (DPE) aux propriétaires occupants,
- Organiser la mobilisation concrète des partenaires de l'opération : financeurs, organismes relais, de conseil ou d'information ...

Animation de dispositifs spécifiques et ciblés
> Suivi et animation des opérations de la restauration du patrimoine bâti (façades)
La mission d'animation consiste à :

- informer les propriétaires sur la réhabilitation des façades,

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

- mettre au point des supports d'aides à la décision (fiche de recommandation) qui pourront intégrer, le cas échéant, les travaux prioritaires à engager avant un ravalement, et assister la collectivité dans la réalisation de documents de communication dédiés (cahier de recommandation architecturale par exemple),
- aider les propriétaires à monter leur dossier de demande de subventions,
- assurer le suivi et l'animation des opérations.

> Animation de l'ORI

En cas de DUP travaux, l'opérateur aura pour mission d'assister la commune dans la mise en place et l'animation de la procédure :

- rédaction de la DUP (identification des immeubles et de leur situation vacante ou occupée, notice explicative, estimation de la valeur des immeubles – via France Domaine, élaboration des prescriptions globales par immeuble…),
- aide à la rédaction des délibérations du Conseil municipal,
- suivi auprès de la Sous-Préfecture,
- assistance dans la conduite de l'enquête publique (rencontre avec le commissaire enquêteur notamment),
- rencontre des propriétaires concernés pour expliquer la procédure en cours et recueillir les intentions par rapport aux prescriptions de travaux,
- définition de stratégies différenciées sur chaque immeuble en fonction de la réaction des propriétaires.
- accompagnement des propriétaires dans l'élaboration d'un permis de construire conforme à la DUP et de suivre des engagements du propriétaire.

En cas d'échec des négociations, accompagnement de la commune dans la poursuite des procédures :

- la rédaction du dossier d'enquête parcellaire (identification des propriétaires et de leurs ayant droits),
- le suivi des engagements des propriétaires ou accompagnement de la Collectivité dans la mise en œuvre de l'expropriation (demande de cessibilité au Préfet),
- En cas de recyclage d'immeubles, aide à la rédaction des actes administratifs et la recherche d'acquéreurs / investisseurs / opérateurs capables de mettre en œuvre la DUP.

Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Cette mission comprendra :

- l'accompagnement des communes dans le choix des procédures à utiliser pour le traitement des cas relevant des actions coercitives ou curatives : police du Maire ou du Préfet, travaux d'office, ORI, ravalement obligatoire, Etat d'Abandon Manifeste …,
- l'assistance des communes dans la mise en œuvre de ces procédures (phasage, tableau de bord, établissement et sécurisation juridique des documents annexes aux délibérations du conseil municipal) jusqu'à leur aboutissement, dans la limite des 5 années de l'OPAH-RU,
- l'assistance des communes dans la mise en place et l'exploitation opérationnelle d'un dispositif de veille foncière portant sur :
    - les DIA intervenant dans les périmètres d'OPAH et de veille foncière,
    - les informations collectées dans le cadre du suivi-animation,
    - les informations collectées auprès des professionnels de l'immobilier (notaires, agences …).

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

7.2.3. Modalités de coordination opérationnelle

Les relations développées par l'équipe opérationnelle avec les différents partenaires devront permettre de mieux informer les propriétaires et de développer les outils et échanges favorisant la réussite de l'opération, en particulier :

- Le service instructeur : des contacts réguliers et un travail en étroite collaboration avec le service instructeur de Valenciennes Métropole facilitent l'avancement des dossiers.
  Cela permet à l'équipe de suivre en temps réel l'instruction du dossier et d'apporter des réponses précises aux propriétaires, mais aussi de travailler en partenariat pour le montage de dossiers spécifiques.

- Les autres organismes financeurs : chaque projet fera l'objet d'une recherche de financement optimum en mobilisant toutes les aides disponibles et adaptées aux caractéristiques du projet et à la situation du propriétaire : PROCIVIS, Région, Département, organismes de retraites, Fondation Abbé Pierre, CAF, etc. Par ailleurs, les propriétaires occupants et bailleurs seront informés et conseillés des aides fiscales en vigueur à solliciter pour compléter les plans de financement (CITE, Denormandie, etc.).

- Les services sociaux et acteurs de terrain : parallèlement à la tenue des groupes de suivi thématiques sur et selon les situations rencontrées à l'occasion des contacts avec la population, l'équipe de suivi animation sollicitera les services compétents : Département, CAF, CCAS, ADIL, ARS, Service Hygiène de la Ville de Valenciennes.

7.3. Évaluation et suivi des actions engagées

7.3.1. Indicateurs de suivi des objectifs

La présente convention doit permettre d'atteindre les objectifs généraux définis aux articles 3 et 4. Les objectifs seront suivis grâce aux indicateurs de résultats définis pour chaque volet.

Indicateurs de fonctionnement du dispositif

- Nombre de contacts à répartir par statut d'occupation,
- Nombre de logements visités, diagnostiqués,
- Ratio de transformation des contacts en réalisations,
- Communication et information du public : nombre d'actions de presse, impacts des actions de communication, mailings, boîtage…

Effets sur le bâti dégradé ou indigne, sur la précarité énergétique et sur l'adaptation des logements

- Nombre de signalements de situations de mal logement : insalubrité, péril, saturnisme, précarité énergétique, non décence (plaintes, signalements CAF, etc.),
- Nombre de logements dégradés ou en situation de précarité énergétique ayant fait l'objet de travaux subventionnés ou non,
- Nombre de ménages accompagnés et demandes de subvention réalisées dans le cadre d'un projet de d'adaptation à l'Age ou au handicap,
- Nombre de procédures insalubrité et péril engagées,
- Nombre d'immeubles indignes réhabilités dans le cadre des ORI et/ou RHI.

Effets sur l'efficacité énergétique du parc de logement

- Réalisation quantitative par rapport aux objectifs précités dans la présente convention

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Effets immobiliers

- Remise sur le marché de logements vacants, type de réhabilitation : nombre d'immeubles totalement réhabilités ; nombre de réhabilitations partielles,
- Nombre et type de logements conventionnés.

Effets en termes aménagement et d'amélioration du cadre de vie

- Nombre de façades rénovées,
- Cartographie des aménagements urbains.

7.3.2. Bilans et évaluation finale

Un bilan annuel et un bilan final de l'opération seront réalisés et présentés sous la responsabilité du maître d'ouvrage en comité de pilotage. Ils seront adressés aux différents partenaires de l'opération.

Le bilan annuel établi sous la responsabilité du maître d'ouvrage devra faire état des éléments suivants :

- pour les opérations réalisées : localisation, nature et objectif, coûts et financements, maîtrise d'œuvre, impact sur le cadre de vie et la vie sociale,
- pour les opérations en cours : localisation, nature et objectif, état d'avancement du dossier, plan et financement prévisionnel, points de blocage.
-

En fonction des difficultés rencontrées sur les plans techniques, administratifs et financiers, des mesures seront proposées pour corriger la tendance et atteindre les objectifs fixés par la convention. Elles feront si nécessaire l'objet d'un avenant à la convention.

Le bilan final établi sous la responsabilité du maître d'ouvrage sous forme de rapport devra être présenté au comité de pilotage en fin d'opération.
Ce rapport devra notamment :

- rappeler les objectifs quantitatifs et qualitatifs, exposer les moyens mis en œuvre pour les atteindre, présenter les résultats obtenus au regard des objectifs,
- analyser les difficultés rencontrées (techniques, financières, administratives) lors de l'animation sur ses différentes phases : sensibilisation des propriétaires (et locataires) et acteurs de l'habitat, coordination du projet et des acteurs, problèmes techniques, déroulement des chantiers, relations entre les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'œuvre et les entreprises, maîtrise des coûts, dispositifs spécifiques ou innovants,
- recenser les solutions mises en œuvre,
- lorsque l'opération le permet, fournir un récapitulatif ou des fiches des opérations financées avec la nature et le montant prévisionnel des travaux effectués et le détail des subventions et aides perçues,
- synthétiser l'impact du dispositif sur le secteur de l'habitat, sur les activités économiques et la vie sociale.

Ce document pourra comporter des propositions d'action à mettre en œuvre pour prolonger la dynamique du programme ainsi que des solutions nouvelles à initier.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Chapitre VI – Communication

Article 8 – Communication

Le maître d'ouvrage du programme, les signataires et l'opérateur s'engagent à mettre en œuvre les actions d'information et de communication présentées ci-dessous. Il est ainsi impératif de porter le nom et le logo de l'Agence nationale de l'habitat sur l'ensemble des documents et ce dans le respect de sa charte graphique. Ceci implique les supports d'information de type : dépliants, plaquettes, vitrophanies, site internet ou communication presse portant sur l'OPAH-RU.
Le logo de l'Anah en quadrichromie, devront apparaître sur l'ensemble des supports écrits et « on line » dédiés à informer sur le programme au même niveau que les autres financeurs : articles presse municipale, ou presse quotidienne régionale, affichage, site internet, exposition, filmographie, vitrophanie dans le cadre du bureau d'accueil de l'opération notamment. L'opérateur assurant les missions de suivi-animation indiquera dans tous les supports de communication qu'il élaborera, quels qu'ils soient, l'origine des subventions allouées par l'Anah.
Il reproduira dans ces supports à la fois le logo type, de l'Agence dans le respect de la charte graphique ;
Pour les opérations importantes de travaux, les éventuels supports d'information de chantier (autocollants, bâches, panneaux ...) comporteront la mention « travaux réalisés avec l'aide de l'Anah ».
D'une manière générale, les documents de communication devront avoir été réalisés Valenciennes Métropole et les partenaires.
Une campagne spécifique de communication sera dédiée à l'opération.
Des permanences seront organisées dans chacune des communes afin d'être au plus près des habitants ou propriétaires du quartier.

Chapitre VII – Prise d'effet de la convention, durée, révision, résiliation et prorogation

Article 9 – Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une période de cinq années pleines à compter de la date de sa signature par les parties.
Elle portera ses effets pour les demandes de subvention déposées auprès des services de l'Anah à compter de la date de sa signature par les parties.

Article 10 – Révision et/ou résiliation de la convention

Si l'évolution du contexte budgétaire, de la politique en matière d'habitat, ou de l'opération (analyse des indicateurs de résultat et des consommations de crédits), le nécessite, des ajustements pourront être effectués, par voie d'avenant.
Toute modification des conditions et des modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant.
La présente convention pourra être résiliée, par le maître d'ouvrage ou l'Anah, de manière unilatérale et anticipée, à l'expiration d'un délai de 6 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception à l'ensemble des autres parties. La lettre détaillera les motifs de cette résiliation. L'exercice de la faculté de résiliation ne dispense pas les parties de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Article 11 – Transmission de la convention

La convention de programme signée et ses annexes sont transmises aux différents signataires, ainsi qu'au délégué de l'agence dans la région et à l'Anah centrale en version PDF.

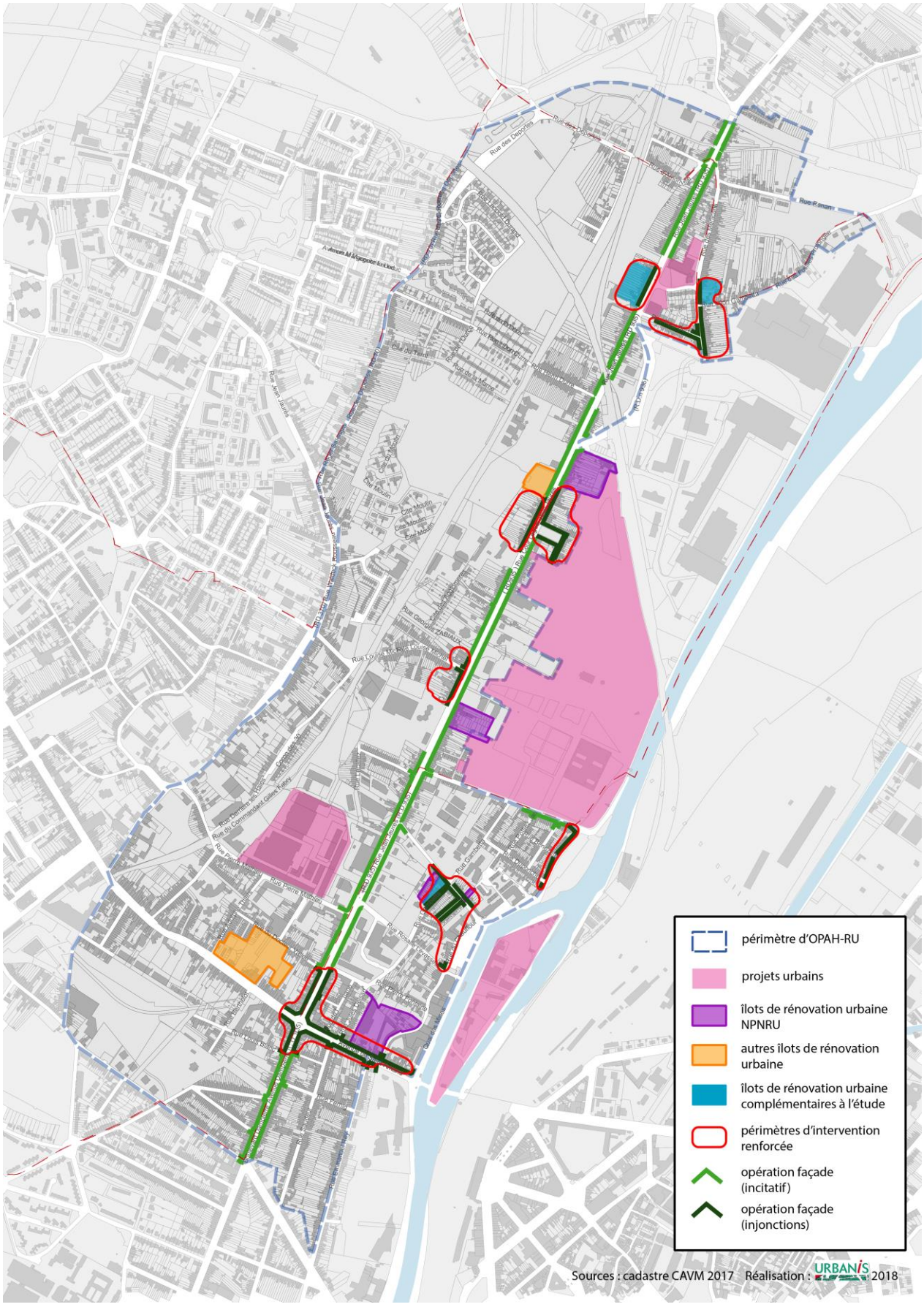
Fait en 4 exemplaires à Valenciennes, le ……

Pour Valenciennes Métropole, **Le Président,**	**Pour l'Etat,**	**Pour l'Anah,**
Pour la Ville d'Anzin, **Le Maire,**	**Pour la Ville de Bruay-sur-l'Escaut,** **Le Maire,**	**Pour la Ville de Valenciennes,** **Le Maire,**
Pour Procivis, **Le Directeur,**		

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

ANNEXE I – Périmètres de l'opération

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

ANNEXE II – Périmètres des financements CAVM concernant les démolitions reconstruction d'extensions



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

ANNEXE III – Modalités de financement

Modalités de financement expérimentales pour l'année 2019

Propriétaires occupants

Catégorie de travaux	Plafond Anah	Montant de travaux subventionnables	Taux de subvention ANAH	Prime Habiter Mieux (gain énergétique de 25%)	Taux de subvention Valenciennes Métropole	Région	NEHS
Projet de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	**Très modeste**	62 500 € HT	70%	20% sur le montant HT plafonné à 2 500 €	20%	Si gain ≥ 35% + au moins 1 entreprise RGE = 1000 € si montant travaux ≤ 30 000 € HT 2 000€ si montant travaux > 30 000 € HT	Subvention de 1 000 € à 4 000 € par prime Si ressources inférieures ou égales à 2 RSA
	Modeste			20% sur le montant HT plafonné à 2 000 €			
Amélioration de la performance énergétique	**Très modeste**	25 000 € HT	60%	20% sur le montant HT plafonné à 2 500 €	15%		
	Modeste		45%	20% sur le montant HT plafonné à 2 000 €	10%		
Pour l'autonomie de la personne	**Très modeste**	20 000 € HT	60%	-	10%		
	Modeste		45%	-	10%		
Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat (Petite LHI)	**Très modeste**	25 000 € HT	70%	20% sur le montant HT plafonné à 2 500 €	15%		
	Modeste			20% sur le montant HT plafonné à 2 000 €	10%		
Autres travaux	**Très modeste**	25 000 € HT	35%	-	-		
	Modeste		20% (uniquement dans le cas de travaux concernant une copropriété en difficulté)	-	-		
Agilité (chaudière, isolation toitures ou murs)	**Très modeste**	20 000 € HT	50%	-	-		
	Modeste		35%	-	-		

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Propriétaires Bailleurs

Catégorie de travaux	Montant de travaux subventionnables *	LI		LCS ou LCTS		Prime Habiter Mieux si gain > 35 %	Région	NEHS
		ANAH	CAVM	ANAH	CAVM			
Projet de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	1 000 € HT / m² dans la limite de 80 m² par logement	50 %	5%	50 %	15%	1 500 €	Si gain ≥ 35% + au moins 1 entreprise RGE = 1 000 € si montant travaux ≤ 30 000 € HT 2 000 € si montant travaux > 30 000 € HT	Subvention de 1 000 € à 2 500 € par prime Si ressources des locataires inférieures ou égales à 2 RSA
Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat (LHI, péril, sécurité des équipements communs – risque saturnin)	750 € HT / m² dans la limite de 80 m² par logement	50 %		50 %				
Travaux pour réhabilité un logement dégradé		40%		40%				
Pour l'autonomie de la personne		35%		35%				
Travaux suite à une procédure RSD ou un contrôle décence		35%		35%				
Travaux de transformation d'usage		35%		35%				
Lutte contre la précarité énergétique		35%		35%				

***** Le plafond de montant de travaux subventionnables pourra être porté à 1250€HT pour les immeubles collectifs (dans le but d'intégrer le cout de la réhabilitation des parties communes) ou sous procédures (ORI, EAM, bien sans maître,…)

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Modalités de financement

Propriétaires occupants

Catégorie de travaux	Plafond Anah	Montant de travaux subventionnables	Taux de subvention ANAH	Prime Habiter Mieux (gain énergétique de 25%)	Taux de subvention Valenciennes Métropole	Région	NEHS
Projet de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	**Très modeste**	62 500 € HT	60%	20% sur le montant HT plafonné à 2 500 €	20%	Si gain ≥ 35% + au moins 1 entreprise RGE = 1 000 € si montant travaux ≤ 30 000 € HT 2 000 € si montant travaux > 30 000 € HT	Subvention de 1 000 € à 4 000 € par prime Si ressources inférieures ou égales à 2 RSA
	Modeste			20% sur le montant HT plafonné à 2 000 €			
Amélioration de la performance énergétique	**Très modeste**	25 000 € HT	60%	20% sur le montant HT plafonné à 2 500 €	15%		
	Modeste		45%	20% sur le montant HT plafonné à 2 000 €	10%		
Pour l'autonomie de la personne	**Très modeste**	20 000 € HT	60%	-	10%		
	Modeste		45%	-	10%		
Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat (Petite LHI)	**Très modeste**	25 000 € HT	60%	20% sur le montant HT plafonné à 2 500 €	15%		
	Modeste			20% sur le montant HT plafonné à 2 000 €	10%		
Autres travaux	**Très modeste**	25 000 € HT	35%	-	-		
	Modeste		20% (uniquement dans le cas de travaux concernant une copropriété en difficulté)	-	-		
Agilité (chaudière, isolation toitures ou murs)	**Très modeste**	20 000 € HT	50%	-	-		
	Modeste		35%	-	-		

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Propriétaires Bailleurs

Catégorie de travaux	Montant de travaux subventionnables *	LI		LCS ou LCTS		Prime Habiter Mieux si gain > 35 %	Région	NEHS
		ANAH	CAVM	ANAH	CAVM			
Projet de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	1 000 € HT / m² dans la limite de 80 m² par logement	45 %	5%	45 %	15%	1 500 €	Si gain ≥ 35% + au moins 1 entreprise RGE = 1 000 € si montant travaux ≤ 30 000 €HT 2000 € si montant travaux > 30 000 € HT	Subvention de 1 000 € à 2 500 € par prime Si ressources des locataires inférieures ou égales à 2 RSA
Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat (LHI, péril, sécurité des équipements communs – risque saturnin)	750 € HT / m² dans la limite de 80 m² par logement	45 %		45 %				
Travaux pour réhabilité un logement dégradé		35%		35%				
Pour l'autonomie de la personne		35%		35%				
Travaux suite à une procédure RSD ou un contrôle décence		35%		35%				
Travaux de transformation d'usage		35%		35%				
Lutte contre la précarité énergétique		35%		35%				

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

ANNEXE IV – Règles d'interventions des aides propres CAVM

Subventions aux travaux énergétiques pour les PO 130% des plafonds modestes

Inciter les propriétaires occupants hors plafond à améliorer leur logement.

ELIGIBILITE :
- Gain énergétique de 25%

REGLES :
- 30% avec montant de travaux plafonné à 10 000 € HT
- Postes de travaux éligibles à l'Anah

OBJECTIFS :
- 60

ENVELOPPE CAVM :
- 180 000 €

Subvention à la démolition reconstruction rue Gambetta et coté Rives Créatives

Les interventions portant sur une réhabilitation des extensions existantes peuvent être subventionnées par l'Anah. Cette subvention vise à aider les propriétaires souhaitant intervenir sur les extensions qui nécessitent, d'un point de vue technique, une démolition reconstruction, ce qui n'émarge pas à l'Anah.

ELIGIBILITE :
- PO jusqu'à 130% du plafond modeste,
- PB si conventionnement avec l'Anah,
- Démolition/reconstruction obligatoire au vu des contraintes techniques (état du bâti, uniformisation des gabarits en lien avec les extensions adjacentes),
- Périmètre de l'îlot complémentaire *Gambetta* et extensions donnant sur les Rives créatives, ANZIN : Rue Peclet côté pair 2 au 28 ; Cité Jean Louis Desprez ; Rue Jean Jaurès côté impair 5 au 59,
- Selon intérêt du projet apprécié par la CAVM.

REGLES :
- 40% avec montant de travaux plafonné à 10 000 € HT

OBJECTIFS :
- 15

ENVELOPPE CAVM :
- 60 000 €

Opération façade

Subvention remise en état et rénovation :
Concerne l'ensemble des linéaires façades

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

ELIGIBILITE :

- L'obtention des subventions est conditionnée au suivi des préconisations de l'opérateur et chaque dossier est examiné par une commission façade,
- Les logements doivent être décents.

REGLES :

- Subvention de 15% du montant HT des travaux,
- Plafond de travaux subventionnables 10 000 € HT,
- À parité avec la commune.

OBJECTIFS :

- 104 façades sur 5 ans

ENVELOPPE CAVM :

- 156 000 €

Prime supplémentaire au sein des secteurs prioritaires

Au sein des secteurs prioritaires, une animation renforcée est mise en œuvre par l'opérateur. L'objectif de cette opération est d'aller au-delà d'une « simple » remise en état en incitant par exemple à la restauration d'éléments décoratifs, au remplacement de parties manquantes ou défaillantes, au remplacement de menuiseries pvc blanches, à la suppression de certains réseaux en façade…

Sur ces linéaires prioritaires, une deuxième phase coercitive de mise en place et suivi des injonctions au ravalement des façades sera mise en œuvre.

ELIGIBILITE :

- L'obtention des subventions est conditionnée au suivi des préconisations de l'opérateur et chaque dossier est examiné par une commission façade,
- Les logements doivent être décents.

REGLES :

- Pour tout élément remplacé ou restauré, qui correspond aux préconisations de l'opérateur, une prime de 500 € est accordée par Valenciennes Métropole,
- À parité avec la commune.

OBJECTIFS :

- 44 façades sur 5 ans

ENVELOPPE CAVM :

- 66 000€ (estimation 1 500 € par façade)

Sortie de vacance

Prime sortie de vacance des logements

L'objectif est de favoriser la remise sur le marché de logements vacants par une aide de Valenciennes Métropole en accompagnement des travaux réalisés suite à l'acquisition d'un logement vacant. On estime que 13% du parc de logement est vacant au sein du périmètre, (contre 10% à l'échelle de Valenciennes Métropole, 15% à Valenciennes, 12% à Anzin et 7% à Bruay-sur-l'Escaut).

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Tous les ans, suite à la réception du *fichier des locaux vacants 1767bis*, la liste des logements vacants éligibles à la prime de sortie vacance est réalisée pour les logements depuis plus d'un an révolu (2 vacances consécutives au 1ier janvier.)

ELIGIBILITE :

- Logements destinés à la location ou en propriété occupante,
- Les projets de division pourront être éligibles à la discrétion du financeur selon l'intérêt du projet (exemple division d'une maison de maître),
- Le logement doit être décent,
- Possibilité d'attribuer les aides pour les PO jusqu'à 130% plafond Anah Modeste (favoriser l'attractivité du quartier pour des accédants) et pour les PB si conventionnement Anah,
- Postes de travaux subventionnés identiques à ceux éligibles auprès de l'Anah.

REGLES :

- Prime de 2 000 € par logement avec un montant de travaux de 10 000 € HT minimum,
- Possibilité de cumuler avec les subventions de l'Anah et de Valenciennes Métropole,
- Si le logement est sous procédure (état d'abandon manifeste, bien sans maître, succession en déshérence,) la prime est portée à 4 000 €.

OBJECTIFS :

- 15 logements remis sur le marché sur 5 ans,
- 10 logements sous procédure remis sur le marché sur 5 ans.

ENVELOPPE CAVM :

- 70 000 €
-

Travaux d'office insalubrité

Nombre d'immeuble très dégradés en locatif privé : 20.
Montant de travaux moyen pour lever les points d'insalubrité : 60 000 € HT, 66 000 € TTC.

OBJECTIF :

- 5

ENVELOPPE CAVM :

- 144 000 €.
- Cette enveloppe tient compte :
  - des subventions Anah qui peuvent être demandées par la collectivité réalisant les travaux avec un taux de 100% en 2019.
- Cette enveloppe ne tient pas compte :
  - du recouvrement auprès du propriétaire, correspondant à la somme totale des travaux : 330 000 € TTC.

Fonds de concours au déficit immobilier éventuel

Participation de la CAVM limité à 30 000 € par immeuble à parité avec les communes.

OBJECTIF :

- 5 immeubles sur la durée de l'opération.

ENVELOPPE CAVM :

- 150 000 €.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Annexe C8 – TABLEAU FINANCIER DES OPERATIONS PHYSIQUES RELATIF AU PROTOCOLE DE PREFIGURATION PORTANT SUR LES QUARTIERS CONCERNES PAR LA PRESENTE CONVENTION PLURIANNUELLE

export 21/03/2019	NATURE national / régional)	#REF!		MAITRE D'OUVRAGE	COUT HT	TAUX TVA	COUT TTC	BASE DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ANRU (HT)	EPCI		Conseil régional		Bailleur social y compris les prêts		Fonds propres CDC		ANRU		PRETS		Pour mémoire Prêt CDC	Pour mémoire Prêt bonifié AL	Demarrage Année	Demarrage semestre	Durée en semestre
		QPV DE RATTACHEMENT (ou assimilés)	LIEU DE REALISATION (N°de QPV ou de commune)							%		%		%		%		%		%					
ETUDES ET CONDUITE DE PROJET						20,0%																			
Etude de marché volet commercial et économique (potentiel développement immobilier d'entreprise)	national	6999999	6999999	059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/24590116000011	100 000	20,0%	120 000	*100 000*	30 000	30%	30 000	30%	0	0%	40 000	40%	0	0%	0	0%	0	0	2016	2	2
Directeur de projet	national	6999999	6999999	059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/24590116000011	115 000	20,0%	138 000	*115 000*	57 500	50%	0	0%	0	0%	0	0%	57 500	50%	0	0%	0	0	2015	2	4
Chef de Projet Chasse Royale	national	6059030	6059030	059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/24590116000011	230 000	20,0%	276 000	*230 000*	115 000	50%	0	0%	0	0%	0	0%	115 000	50%	0	0%	0	0	2015	2	4
Chef de Projet Bleuse Borne	régional	6059021	6059021	059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/24590116000011	86 250	20,0%	86 250	*86 250*	43 125	50%	0	0%	0	0%	0	0%	43 125	50%	0	0%	0	0	2016	1	3
Chargé de Mission Le Coq	régional	6059024	6059024	059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/24590116000011	71 250	20,0%	71 250	*71 250*	35 625	50%	0	0%	0	0%	0	0%	35 625	50%	0	0%	0	0	2016	1	3
Chargé de Mission La Briquette	régional	6059031	6059031	059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/24590116000011	71 250	20,0%	71 250	*71 250*	35 625	50%	0	0%	0	0%	0	0%	35 625	50%	0	0%	0	0	2016	1	3
Etude d'opportunité et de faisabilité sur les logements locatifs sociaux (démolition / réhabilitation) - QIR - Le Coq	régional	6059024	6059024	059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/24590116000011	12 000	20,0%	14 400	*12 000*	3 600	30%	0	0%	2 400	20%	0	0%	6 000	50%	0	0%	0	0	2016	2	2
Etude d'opportunité et de faisabilité sur les logements locatifs sociaux (démolition / réhabilitation) - QIR - La Briquette	régional	6059031	6059031	059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/24590116000011	12 000	20,0%	14 400	*12 000*	3 600	30%	0	0%	2 400	20%	0	0%	6 000	50%	0	0%	0	0	2016	2	2
Etude d'opportunité et de faisabilité sur les logements locatifs soicaux (démolition / réhabilitation) - QIN - Chasse Royale	national	6059030	6059030	059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/24590116000011	16 000	20,0%	19 200	*16 000*	4 800	30%	0	0%	3 200	20%	0	0%	8 000	50%	0	0%	0	0	2016	2	2
Mission urbaniste - Tranche ferme - QIN - Chasse Royale	national	6059030	6059030	059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/24590116000011	160 000	20,0%	192 000	*160 000*	64 000	40%	32 000	20%	0	0%	0	0%	64 000	40%	0	0%	0	0	2016	2	3
Mission urbaniste - Tranche ferme - QIR - Bleuse Borne	régional	6059021	6059021	059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/24590116000011	80 000	20,0%	96 000	*80 000*	32 000	40%	16 000	20%	0	0%	0	0%	32 000	40%	0	0%	0	0	2016	2	3
Mission urbaniste - Tranche ferme - QIR - Le Coq	régional	6059024	6059024	059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/24590116000011	80 000	20,0%	96 000	*80 000*	32 000	40%	16 000	20%	0	0%	0	0%	32 000	40%	0	0%	0	0	2016	2	3
Mission urbaniste - Tranche ferme - QIR - La Briquette	régional	6059031	6059031	059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/24590116000011	80 000	20,0%	96 000	*80 000*	32 000	40%	16 000	20%	0	0%	0	0%	32 000	40%	0	0%	0	0	2016	2	3
Etude sur l'offre et les besoins en matière d'équipement scolaire / sportifs / services - QIN - Chasse Royale	national	6059030	6059030	059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/24590116000011	44 000	20,0%	52 800	*44 000*	22 000	50%	0	0%	0	0%	0	0%	22 000	50%	0	0%	0	0	2016	2	2
Etude sur l'offre et les besoins en matière d'équipement scolaire / sportifs / services - QIR - Bleuse Borne	régional	6059021	6059021	059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/24590116000011	22 000	20,0%	26 400	*22 000*	11 000	50%	0	0%	0	0%	0	0%	11 000	50%	0	0%	0	0	2016	2	2
Etude sur l'offre et les besoins en matière d'équipement scolaire / sportifs / services ¿ QIR ¿ Le Coq	régional	6059024	6059024	059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/24590116000011	22 000	20,0%	26 400	*22 000*	11 000	50%	0	0%	0	0%	0	0%	11 000	50%	0	0%	0	0	2016	2	2
Etude sur l'offre et les besoins en matière d'équipement scolaire / sportifs / services ¿ QIR ¿ La Briquette	régional	6059031	6059031	059/COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES METROPOLE/24590116000011	22 000	20,0%	26 400	*22 000*	11 000	50%	0	0%	0	0%	0	0%	11 000	50%	0	0%	0	0	2016	2	2
Sous Total ETUDES ET CONDUITE DE PROJET					*1 223 750*		*#REF!*	*1 223 750*	*543 875*	*44%*	*110 000*	*8%*	*8 000*	*1%*	*40 000*	*4%*	*521 875*	*42%*	*0*	*0%*	*0*	*0*			
RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX						20,0%																			
15 logements rue Roger Salengro à Famars (6 PLUS - 9 PLAI)	national	6059030	6059030	059/SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT/54880038200010	1 819 905	20,0%	1 920 000	########	0	0%	0	0%	1 749 705	96%	0	0%	70 200	4%	162 000	9%	0	162 000	2017	1	4
11 logements rue Doffenies à Hergnies (5 PLUS - 6 PLAI)	national	6059030	6059030	059/SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT/54880038200010	1 174 700	20,0%	1 239 309	########	0	0%	0	0%	1 127 900	96%	0	0%	46 800	4%	120 300	10%	0	120 300	2017	1	4
15 logements Avenue des Sports à Petite-Fôret (6 PLUS - 9 PLAI)	national	6059030	6059030	059/SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT/54880038200010	1 392 300	20,0%	1 468 877	########	0	0%	0	0%	1 322 100	95%	0	0%	70 200	5%	162 000	12%	0	162 000	2017	1	4
9 logements chemin de la Hutte à Quarouble (4 PLUS - 5 PLAI)	national	6059030	6059030	059/SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT/54880038200010	1 366 183	20,0%	1 441 323	########	0	0%	0	0%	1 327 183	97%	0	0%	39 000	3%	98 200	7%	0	98 200	2017	1	4
Sous Total RECONSTITUTION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX					*5 753 088*		*6 069 508*	*5 753 088*	*0*	*0%*	*0*	*0%*	*5 526 888*	*96%*	*0*	*0%*	*226 200*	*4%*	*542 500*	*9%*	*0*	*542 500*			
					6 976 838		**7 708 258**	**6 976 838**	**543 875**	**9%**	**110 000**	**2%**	**5 534 888**	**77%**	**40 000**	**1%**	**748 075**	**11%**	**542 500**	**8%**	**0**	**542 500**			

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Convention Intercommunale d'Attribution

Valant Document Cadre, Convention Intercommunale d'Equilibre Territorial et Accord Collectif Intercommunal

Valenciennes Métropole

Eohs – Octobre 2017

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

LES SIGNATAIRES DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION

Les partenaires, désignés ci-dessous, s'engagent, par signature et/ou délibération au Bureau Communautaire, à mettre en œuvre les orientations de la convention intercommunale d'attribution.

Valenciennes Métropole, représentée par son Président, désignée ci-après « Valenciennes Métropole »

Les communes membres de Valenciennes Métropole, désignées ci-après « les communes »

D'une part

Et

L'Etat, représenté par le Préfet du Nord,

Et

Le Conseil départemental, représenté par son Président, désigné ci-après « le Département »

Et les organismes de logement social :

1. Société immobilière du Grand Hainaut (SIGH),
2. Office Public de l'Habitat « Partenord Habitat »
3. SA d'HLM « Maisons & Cités »
4. SA d'HLM « Société Immobilière de l'Artois » (SIA)
5. SA d'HLM « Habitat du Nord »
6. SA HLM « Hauts-de-France »
7. SA HLM « régions du Nord et de l'Est »
8. SA d'HLM « Immobilière Nord Artois » (INA) 3F
9. SA d'HLM « Vilogia »
10. SA d'HLM « Société Régionale des Cités Jardins » (SRCJ)

Désignés ci-après « organismes de logement social »

Et

L'Union Régionale pour l'Habitat des Hauts-de-France, représentée par son Président, désignée ci-après « UR-Habitat»

Et

Action Logement, désigné ci-après « Action Logement»

Et

La Caisse d'Allocations Familiales, désignée ci-après « CAF »

Et

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Les représentants des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

1. SOLIHA

2. URIOPSS

3. FNARS Association Régionale Nord-Pas de Calais

4. Fondation Abbé Pierre

5. Confédération Nationale du Logement

Désignés ci-après « les têtes de réseau des associations ou associations »

D'autre part,
Conformément à l'article 8 de la loi N°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale et la cohésion urbaine,
Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L300-1, L441-1-1, L441-1-2, L441-2-3, L441-1-5,
Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
Vu la loi n° 2017-86 relative à l'Egalité et à la Citoyenneté promulguée le 27 janvier 2017

Vu la délibération du Conseil communautaire du 25 juin 2015 créant la Conférence intercommunale du logement, désignée ci-après « CIL »
Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 juin 2015 adoptant le contrat de ville métropolitain, désigné ci-après « Contrat de ville », signé le 30 juin 2015.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Sommaire

Introduction 5

Les conclusions du diagnostic 12

Les orientations et objectifs en termes d'attributions concourant à l'équilibre territorial 20

1. Orienter les attributions à partir du diagnostic de la fragilité des différents ensembles (communes, quartiers, résidences), cadre de référence 20
2. Favoriser les équilibres d'occupation sociale à l'échelle des communes et des quartiers ... 21
3. Utiliser le diagnostic de la fragilité à l'échelle des résidences comme un outil d'aide à la décision 24

Les orientations et objectifs en matière de publics à accueillir 26

1. Des objectifs d'accueil des ménages prioritaires tenant compte des réalités territoriales différenciées (partie valant Accord collectif Intercommunal) 26
2. Les ménages en demande de mutation 31
3. Les ménages à reloger dans le cadre du NPNRU 32

Les mesures d'accompagnement de la politique intercommunale d'attribution 37

1. Les orientations en termes de connaissance et de transparence 37
2. Les autres leviers participant au rééquilibrage des territoires 39

La mise en œuvre opérationnelle de la Convention 44

1. Gouvernance, instances de pilotage et articulation des dispositifs 44
2. Observation et évaluation 47

Annexes 49

Annexe 1 : Méthodologie de construction d'un indicateur de fragilité 49

Annexe 2 : Cartographies de la fragilité des différents secteurs 52

Annexe 3 : Résultats de l'indice de fragilité sur les différents secteurs de Valenciennes Métropole 55

Annexe 4 : Liste des indicateurs pour suivre la politique d'attribution 74

Annexe 5 : Liste des indicateurs pour mesurer l'évolution de l'occupation du parc locatif social 80

Annexe 6 : Tableau visant à harmoniser les pratiques des différentes Commission Attribution Logement sur Valenciennes Métropole 81

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Introduction

1. Cadre légal

Le cadre réglementaire initial

Dans un objectif d'améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques liées au logement social, l'article 97 de la loi ALUR confie aux EPCI la gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux, en articulation avec les politiques locales de l'habitat qu'ils sont eux-mêmes amenés à définir sur leur territoire.

Ainsi les EPCI doivent créer une Conférence Intercommunale du Logement (CIL) qui a pour objectif de :

- Adopter des orientations en matière d'attributions et de mutations ; les modalités de relogement des personnes relevant d'un accord collectif, les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation
- Définir les modalités de coopération entre les bailleurs et les réservataires ;
- Suivre la mise en œuvre des outils en matière de peuplement et d'attribution et notamment le Plan partenarial de gestion de la demande (PPGD)

Sa mise en œuvre se fait sous forme de conventions spécifiques avec les différents interlocuteurs et acteurs de terrain. Sont concernés notamment :

- La convention Intercommunale d'Equilibre Territorial (CIET) prévue à l'article 8 de la loi pour la Ville du 21 février 2014 :
  - La convention d'équilibre territorial ne concerne pas uniquement le quartier de la politique de la ville mais porte sur l'ensemble du parc social communautaire, qu'il soit ou non dans la géographie prioritaire. L'idée est en effet celle d'un rééquilibrage territorial qui passe par une stratégie globale d'attributions définie au niveau intercommunal, raison pour laquelle cette convention s'élabore dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement.
- L'accord collectif intercommunal (ACI) qui fixe par bailleur des objectifs territorialisés d'attribution à des publics défavorisés ;

Ces conventions sont obligatoires pour Valenciennes Métropole, au titre que l'agglomération est compétente en matière d'habitat, comprend au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) et dispose d'un Contrat de ville pour la période 2015-2020.

L'évolution réglementaire : la loi Egalité et Citoyenneté

Depuis l'installation de la 1ère CIL de Valenciennes Métropole (le 16 décembre 2015), la loi n°2017-86 relative à l'Egalité et à la Citoyenneté a été promulguée le 27 janvier 2017. Elle confirme le rôle des EPCI dans la politique d'attribution et :

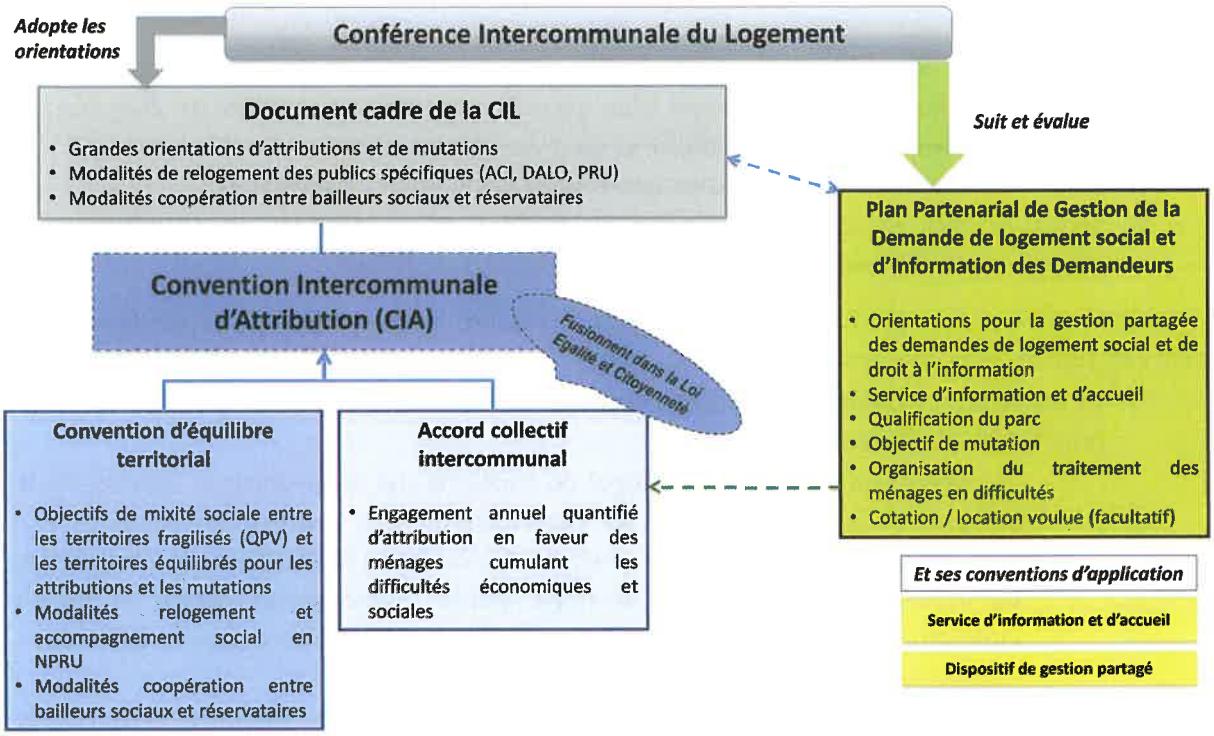
- met en cohérence les différents documents programmatiques à mettre en place en matière de mixité sociale (cf. Schéma de la page suivante) ;
- renforce les différents dispositifs en matière de mixité sociale en apportant de nouvelles mesures (cf. page suivante).

Désormais, la Conférence Intercommunale du Logement adopte, en tenant compte notamment des critères généraux de priorités et de l'objectif de la mixité sociale des villes et des quartiers, des

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

orientations concernant les attributions de logements sur le patrimoine locatif social. Ces orientations précisent :

- Les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les secteurs à l'échelle de Valenciennes Métropole, dont les mutations, en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires (reprise des objectifs de l'article 8 de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine). Sera également précisé le pourcentage d'attribution en QPV à des demandeurs autre que les ménages à bas revenus ;
- Le cas échéant, le taux minimal des attributions annuelles, suivies de baux signés, de logements situés en dehors des QPV à des demandeurs à bas revenus ;
- Les objectifs de relogement des personnes prioritaires au titre du DALO et de l'article L. 441-1 du CCH ainsi que celles relevant des opérations de renouvellement urbain.



Parmi les principales mesures, la Loi E&C fixe un objectif d'attribution de 25% des attributions annuelles (suivies de baux signés) de logements (y compris les mutations) situés en dehors des QPV à consacrer :

- A des demandeurs dont le niveau de ressources par Unité de Consommation est inférieur à un montant constaté annuellement par arrêté préfectoral (montant correspondant au niveau de ressources le plus élevé du quartile des demandeurs aux ressources les plus faibles parmi les demandeurs d'un logement social situé sur le territoire de l'EPCI, enregistrés dans le système national d'enregistrement (SNE)) ;
- Aux personnes relogées dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain.

Par ailleurs, la loi Égalité et Citoyenneté vise à **clarifier et harmoniser la définition des** ménages prioritaires pour l'accès au parc social, et à faire appliquer ces priorités par l'ensemble des acteurs.
L'ensemble des réservataires (Action Logement, Etat, collectivités territoriales) et les bailleurs sociaux sur les logements libres de réservation devront consacrer au moins 25 % de leurs attributions aux ménages bénéficiant du DALO et aux demandeurs prioritaires (art. L441-1 CCH).

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Le contenu de la Convention Intercommunale d'Attribution

L'article L. 441-1-6 du CCH prévoit que la mise en œuvre des orientations approuvées fait l'objet d'une Convention Intercommunale d'Attribution (fusion de la CIET et de l'ACI), signée entre Valenciennes Métropole, les bailleurs sociaux possédant du patrimoine sur le territoire et les titulaires de droit de réservation.
Elle définit, en tenant compte, par secteur géographique, des capacités d'accueil et des conditions d'occupation des immeubles :

- Pour chaque bailleur social : un engagement annuel quantifié et territorialisé d'attribution à des ménages à bas revenus hors QPV ;
- Pour chaque bailleur social : un engagement annuel quantifié et territorialisé d'attribution de logements aux personnes bénéficiant d'une décision favorable au titre du DALO et aux personnes prioritaires en application de l'article L. 441-1 du CCH, ainsi que les modalités de relogement et d'accompagnement social nécessaires à la mise en œuvre de cet engagement ;
- Pour chaque bailleur social, un engagement portant sur les actions à mettre en œuvre dans son domaine de compétences pour atteindre les objectifs d'équilibre territorial ;
- Pour les autres signataires : les engagements relatifs à leur contribution à la réalisation des différents engagements précités ;
- Les modalités de relogement et d'accompagnement social des personnes relogées dans le cadre des opérations de renouvellement urbain ;
- Les conditions dans lesquelles les réservataires et les bailleurs sociaux procèdent à la désignation des candidats et les modalités de coopérations entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation.

2. Le calendrier et la méthode de travail

Le Conseil Communautaire a délibéré le 25 juin 2015 afin d'acter la création de la CIL. Valenciennes Métropole a souhaité mener l'élaboration des différents documents programmatiques au sein d'une démarche commune.
En matière de gouvernance et de concertation, il a été acté l'organisation suivante :

- Une instance plénière de la Conférence Intercommunale du logement co-présidée par le Préfet ou son représentant et par le Président de Valenciennes Métropole ou son représentant validant les différentes orientations ;
- Des groupes de travail thématique chargés de travailler sur le contenu des différents documents (liés à la Demande et aux attributions)

Phase 1 : Diagnostic et enjeux en matière de demande, d'attribution, d'occupation et de fonctionnement du parc social

Il s'agissait dans un premier temps de dresser un portrait précis du fonctionnement du logement social sur le territoire permettant de comprendre les flux qui s'y exercent, à travers l'analyse du parc social, de son occupation et des mouvements qui affectent ce parc.

- Analyse statistique à partir des données mises à disposition par Valenciennes Métropole, l'URH Hauts-de-France et la DREAL : offre de logement social, demande sociale, occupation sociale. La synthèse de ces éléments a permis de déterminer les équilibres territoriaux et les tensions sur les différents segments du parc.
- Approfondissement qualitatif : confrontation des analyses quantitatives avec les avis de terrain au travers d'entretiens réalisés auprès d'élus et d'acteurs locaux de l'habitat. Ces entretiens ont également permis d'identifier les pratiques des acteurs et de mettre en

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

exergue les éléments force du fonctionnement du logement social, dans l'objectif de faciliter un positionnement commun des partenaires.

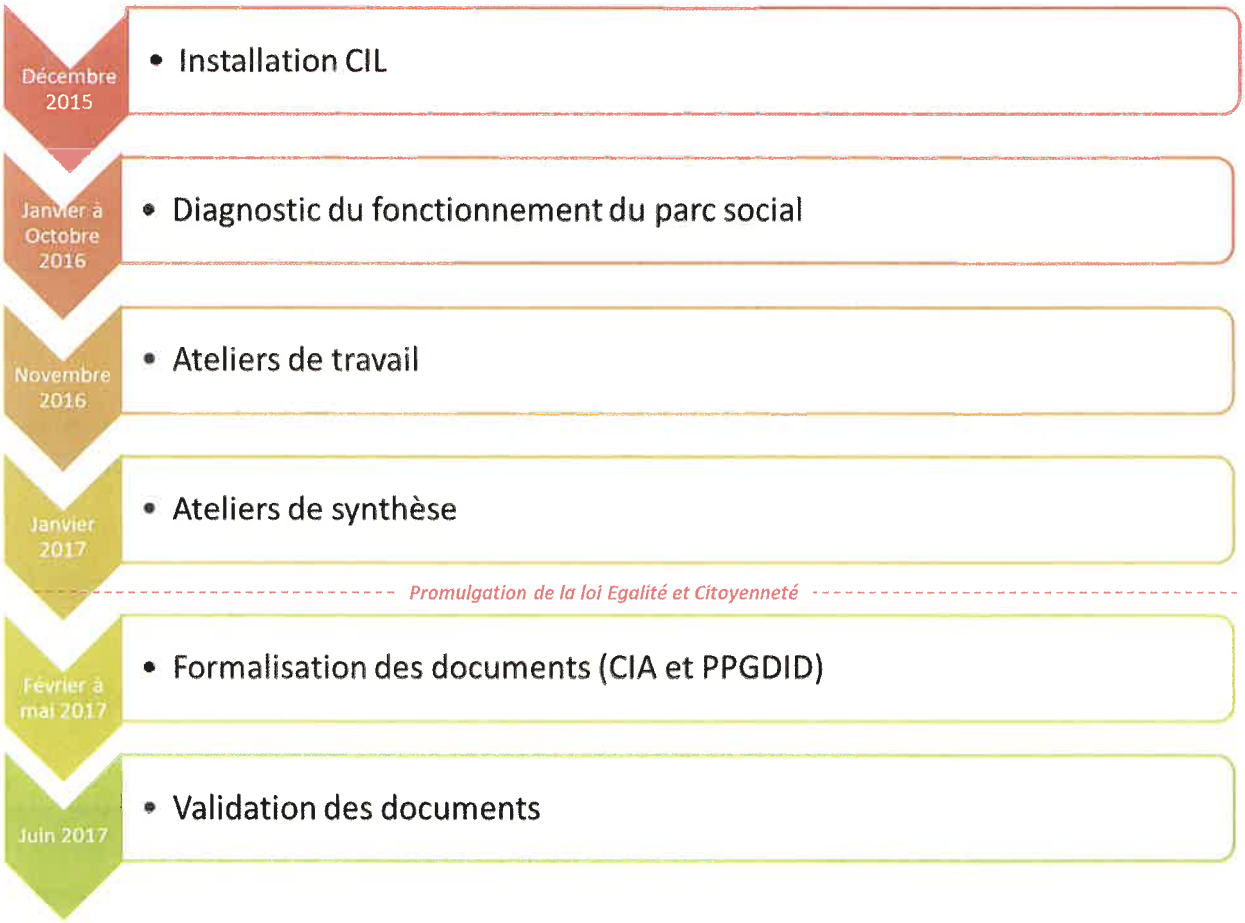
Phase 2 : élaboration d'une stratégie commune et identification des outils à mobiliser

La définition des orientations en matière de gestion des demandes et d'attribution de logements sociaux s'est réalisée au travers d'un travail concerté, sous la forme d'ateliers de réflexion réunissant les partenaires. Les quatre ateliers organisés en novembre 2016 ont portés sur les thématiques suivantes :

- Atelier 1 : Spécialisation du parc et équilibre territorial
- Atelier 2 : Priorisation de la demande
- Atelier 3 : Gestion partagée de la demande en logement social
- Atelier 4 : Accès et diffusion de l'information sur le logement social

Par la suite, un atelier de synthèse a permis de mettre en avant les principales orientations retenues.

Calendrier de la démarche



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

3. La politique de Valenciennes Métropole en matière d'Habitat et de Peuplement

Ce que dit le 3ème Programme Local de l'Habitat de Valenciennes Métropole 2016-2021

Valenciennes Métropole mène une politique volontariste en matière d'habitat et porte des objectifs ambitieux en terme de développement d'une offre diversifiée de logements, et d'amélioration de son parc existant.
Le nouveau PLH 2016-2021 s'inscrit dans les orientations du SCoT avec le renforcement du poids des deux pôles majeurs, la stabilisation de la population, le rétablissement d'une dynamique sur le secteur Est, le développement raisonné des communes rurales et périurbaines. Dans ce nouveau PLH, la priorité est mise sur :

L'amélioration de la qualité du parc public :

Dans le cadre d'une délibération du Bureau Communautaire en date du 26 mai 2016, Valenciennes Métropole propose de renforcer sa politique de soutien à la réhabilitation du parc social. Les élus communautaires ont ainsi décidé notamment de porter la subvention aux opérations de 3 000 à 5 000 € par logement individuel avec une exigence thermique (BBC rénovation) et de rendre possible le cumul d'une aide du FEDER avec une subvention de Valenciennes Métropole.

L'amélioration du parc privé

Valenciennes Métropole poursuit son dispositif pour inciter les organismes HLM à contribuer au recyclage de logements privés anciens dans le cadre de montages en Acquisition / Amélioration (PLAi, PLUS, PLS). L'agglomération peut ainsi participer en fonds propre jusqu'à 15 000 € par logement en proportion des fonds propres de l'organisme.
De plus, pour apporter une réponse aux problématiques très prégnante d'habitat privé dégradé sur son territoire, Valenciennes Métropole conjugue les approches incitatives, coercitives et curatives :

- Depuis 2005, la mise en place successive de dispositifs incitatifs type OPAH a permis d'intervenir sur la réhabilitation de plus de 1 000 logements ;
- Les actions coercitives reposent sur des dispositifs opérationnels (OPAH RU, PIG, LHI,…) et permettent de mettre sous procédure les logements qui ont été identifiés comme dégradés ;
- Les actions incitatives et coercitives s'inscrivent en complément des actions curatives qui sont mises en place sur les îlots les plus dégradés type PNRQAD.

La poursuite d'un développement ambitieux mais maitrisé de l'offre en logements locatifs sociaux

Ces différents objectifs sont quantifiés et territorialisés sur l'agglomération.

Un des enjeux de la construction neuve consiste à poursuivre le développement de l'offre locative conventionnée tout en la rééquilibrant au sein du territoire : de nombreuses communes sont de manière quasi exclusive des communes de propriétaires, avec un parc de grands logements, rendant souvent difficile l'installation des jeunes ménages.
Malgré un parc public relativement important (28% de logements locatifs sociaux), l'offre sur le territoire demande à être développée pour en assurer le **renouvellement dans une logique patrimoniale mais également pour assurer un rééquilibrage territorial**. En effet, le parc est vieillissant et la production récente est essentiellement localisée là où le parc public est déjà présent.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Selon les communes, les enjeux sont cependant différents :

- ⇨ Pour la ville-centre, les communes de l'Agglomération Centrale (excepté Aubry-du-Hainaut et Famars) et celles du pôle d'agglomération de Condé (excepté Hergnies), les taux de logements conventionnés dépassent largement les objectifs légaux. Etant donnée la forte concentration du parc locatif sur certains secteurs, un rééquilibrage infra-communal de l'offre s'avère nécessaire. C'est pourquoi c'est avant tout une production qui pourra se réaliser sur les quartiers peu pourvus des villes afin d'y apporter une mixité. Sur les quartiers prioritaires, c'est notamment par le développement d'opérations en accession, éventuellement en accession sociale, que cette mixité sera retrouvée.
- ⇨ Pour les communes du secteur Est, connaissant une relative dynamique résidentielle, la production de logements locatifs conventionnés (au-delà des obligations légales) va de pair avec leur développement. Parallèlement il conviendra de développer des opérations mixtes qui intègrent des logements en adéquation avec les capacités financières des ménages.
- ⇨ Sur les communes rurales, souvent marquées par la prédominance du statut de propriétaire occupant, le développement du statut locatif constitue une occasion de favoriser une meilleure dynamique démographique plus indépendante de la construction neuve en accession en favorisant la rotation. Sur ces communes également, une offre locative est susceptible de permettre à de jeunes ménages de s'installer et à des personnes âgées d'intégrer un logement plus adapté.

Dans le cadre d'une délibération du Bureau Communautaire en date du 24 juin 2016, Valenciennes Métropole définit l'accession sociale et l'accession maîtrisée. Les élus communautaires ont décidé de subventionner les ménages souhaitant acquérir un bien dont le prix de vente suivant les plafonds de ressources et des plafonds de coût d'acquisition au m² définis par secteurs géographiques pertinent au regard de la géographie prioritaire et de la tension du marché du logement.

La définition d'une stratégie de peuplement

Si le développement de l'offre constitue une réponse aux parcours résidentiels des ménages et à la diversification de l'offre dans les communes, Valencienne Métropole doit aussi offrir à ses habitants des parcours au sein du parc existant et veiller à l'équilibre social des territoires.
Avec un parc social de plus de 22 400 logements sociaux et une demande locative sociale croissante (6 700 demandeurs au 1er janvier 2016), la fluidification des parcours résidentiels dans le parc public constitue un enjeu majeur pour l'agglomération.
Pour y répondre, Valenciennes Métropole s'est dotée d'une Conférence Intercommunale du Logement, co-présidée par le président de l'EPCI et le Préfet et composée de l'ensemble des acteurs du logement social du territoire : les maires des communes membres, les bailleurs sociaux, les réservataires de logements sociaux, les associations de locataires, les organismes et associations d'insertion ou de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.

Cette CIL est chargée d'élaborer la stratégie de peuplement de Valenciennes Métropole à travers notamment la présente Convention Intercommunale d'Attribution (CIA).

↳ Ce que dit le Contrat de Ville de Valenciennes Métropole 2015-2020

Valenciennes Métropole a signé en juin 2015 son contrat de ville élaboré à partir du Projet Territorial de Cohésion Sociale (PTCS) en lien étroit avec les maires des 18 communes concernées. Il constitue le socle de la stratégie de l'Agglomération en matière de cohésion sociale et formalise l'engagement de l'Etat, de Valenciennes Métropole, des communes concernées par la géographie prioritaire et de l'ensemble des partenaires, pour développer une stratégie globale en faveur des quartiers de la politique de la ville, ceci afin de lutter contre les ségrégations urbaines et sociales.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Il s'articule autour de six orientations comme suit :

- Orientation 1 : Assurer les effets d'entrainement sociaux et territoriaux du développement économique.
- Orientation 2 : Promouvoir la santé et faciliter l'accès aux soins.
- Orientation 3 : Accompagner le renouvellement urbain, l'aménagement urbain, l'appropriation des changements par les habitants et favoriser le vivre ensemble.
- Orientation 4 : Favoriser la réussite éducative et l'engagement citoyen.
- Orientation 5 : Prévenir la délinquance et accompagner les victimes.
- Orientation 6 : Lutter contre les nouvelles formes de grandes exclusions.

Un des objectifs relatif à l'orientation 3 consiste à « Définir des stratégies de peuplement concertées au niveau local » et porte sur la mise en place d'un suivi précis et concerté des politiques de peuplement sur le territoire, en définissant et en accompagnant des stratégies. La présente Convention Intercommunale d'Attribution répond à cet objectif.

4. Structuration de la Convention Intercommunale d'Attribution de Valenciennes Métropole

La Convention Intercommunale d'Attribution de Valenciennes Métropole est construite à partir d'une triple approche.

- **Une entrée par le territoire et le rééquilibrage** permet d'alimenter la Convention : sur la base du diagnostic territorial statistique, enrichi par des échanges avec les partenaires, une identification des secteurs les plus fragiles mais également d'une partie des secteurs plus préservés permet d'identifier les territoires où la mixité sociale doit être (re)travaillée.
- **Une entrée par les publics** permet de travailler l'équilibre de peuplement selon les besoins identifiés des habitants. Les publics- cibles ont été identifiés à partir de réunions thématiques organisées par Valenciennes Métropole avec les bailleurs sociaux, de rencontres en sous- groupes avec les élus communaux et d'entretiens avec les différents partenaires (équipes ANRU, DDTM, DDCS, etc.).
- Enfin, **une entrée par des actions complémentaires**, partant du constat que les actions centrées sur les attributions ne peuvent suffire à elles seules à rééquilibrer le peuplement du parc locatif social communautaire. En effet, il sera nécessaire de travailler en parallèle sur l'attractivité des quartiers grâce à un travail sur l'offre et sur la gestion sociale et urbaine de proximité ainsi que sur des aspects communicationnels.

L'atteinte de ces objectifs se veut progressive, s'inscrit dans une démarche de travail partenariale et partagée. L'année 2018 constituera une année « test » qui permettra d'évaluer les objectifs fixés, les moyens mis en œuvre et les outils et leviers à développer, ainsi que les points de blocage que pourraient rencontrer certains acteurs dans l'atteinte de ces objectifs.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

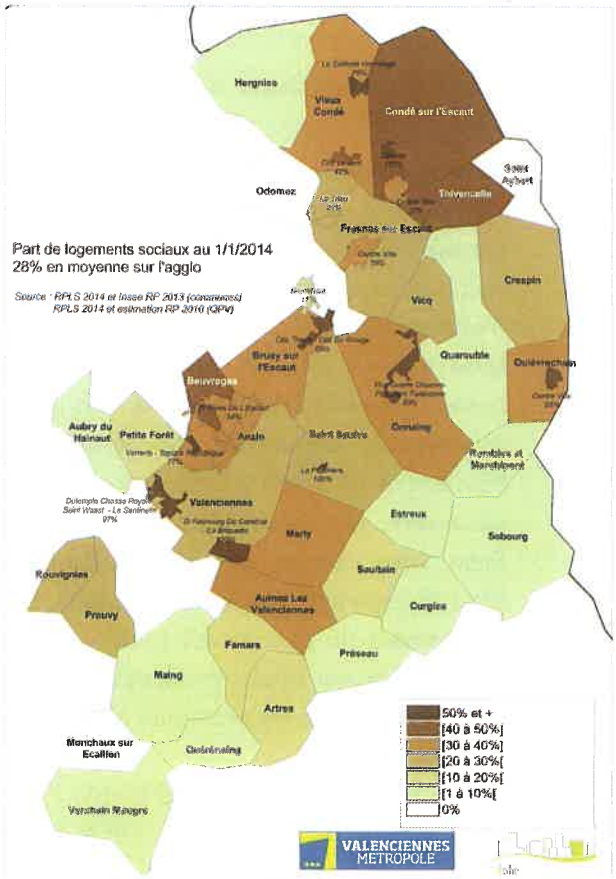
Les conclusions du diagnostic

La définition d'une politique de peuplement nécessite une connaissance précise du patrimoine, des résidents, des demandeurs et des stratégies des organismes. Le diagnostic a permis d'appuyer les orientations sur des constats partagés au travers de la caractérisation du parc, de son occupation et des mouvements opérés.

1. De grandes inégalités entre les communes et les quartiers

Le parc de logements de Valenciennes Métropole est composé de 28% de logements locatifs sociaux, soit environ 22 400 logements familiaux (y compris parc minier) proposés à la location. La répartition de ces logements HLM est très inégale sur le territoire. En effet, alors que 11 communes ne proposent aucun logement locatif public, on recense plusieurs communes dont plus de la moitié du parc de logements est composée de logements HLM. La part de logements locatifs sociaux est de :

- **40% à 50% pour 3 communes** : Beuvrages, Thivencelle et Condé-sur-l'Escaut ;
- **30% à 39% pour 7 communes** : Bruay-sur-l'Escaut, Onnaing, Quiévrechain, Anzin, Aulnoy-Lez-Valenciennes, Marly, Vieux-Condé ;
- **20% à 29% pour 7 communes** : Vicq, Crespin, Prouvy, Rouvignies, Saint-Saulve, Fresnes-sur-Escaut et Valenciennes ;
- **10% à 20% pour 4 communes** : Famars, Artres, Saultain et Petite-Forêt ;
- **Moins de 10% pour 11 communes** : Hergnies, Maing, Quarouble, Curgies, Estreux, Préseau, Quérénaing, Rombies-et-Marchipont, Sebourg, Verchain-Maugré, Aubry-du-Hainaut. ;
- **Aucun logement social pour 3 communes** : Odomez, Monchaux-sur-Ecaillon et Saint-Aybert



Le territoire de Valenciennes Métropole compte actuellement **16 communes soumises à l'inventaire SRU dont trois sont déficitaires au 1er janvier 2016 et donc soumises au rattrapage** (Hergnies, Maing et Petite-Forêt).

14 Quartiers Prioritaires de la politique de la Ville (QPV) sont localisés sur l'agglomération, qui concentre 40% du parc social public du territoire :

- Le centre-ville à Fresnes-sur-Escaut ;
- Le centre-ville à Quiévrechain ;
- Le centre-ville à Condé-sur-L'Escaut ;

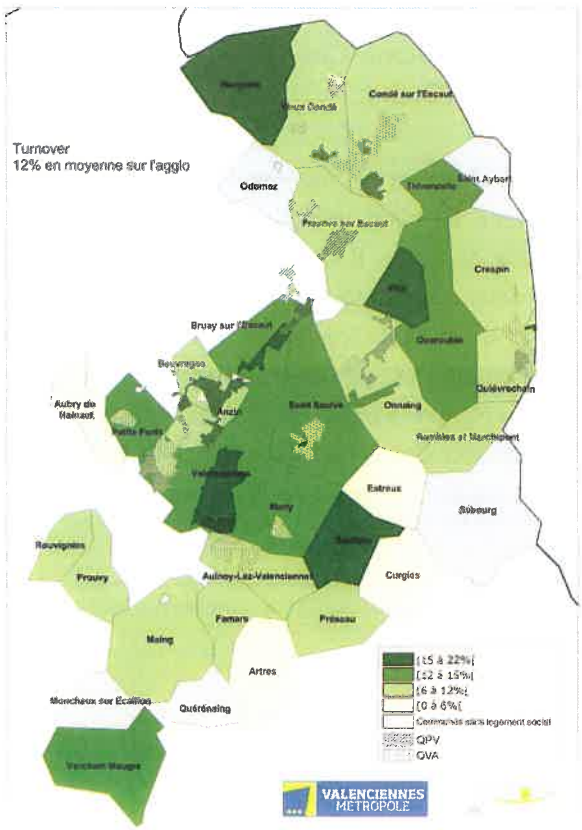
DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

- Cité Le Jard à Vieux-Condé ;
- Cité Thiers - Cité Du Rivage à Bruay-sur-l'Escaut ;
- Dutemple Chasse Royale Saint Waast à Valenciennes ;
- La Pépinière à Saint-Saulve ;
- La Solitude Hermitage à Vieux-Condé ;
- Le Trieu à Fresnes-sur-Escaut et Odomez ;
- Lecocq à Condé-sur-l'Escaut ;
- Verrerie - Square République à Anzin ;
- Vicq Quatre Chasses Poudrière Faiencerie à Onnaing et Vicq ;
- Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette à Valenciennes, Marly et, Aulnoy-lez-Valenciennes ;
- Zone Intercommunale Rives De L'Escaut à Anzin, Beuvrages, Valenciennes et Bruay-sur-l'Escaut.

Par ailleurs, 20 quartiers ont été retenus par la politique de la ville comme Quartier en veille active (QVA), comptant près de 35% du parc de l'agglomération. Au global, 75% du parc social de l'agglomération est situé en géographie prioritaire.
A noter qu'au 1er janvier 2014, un peu moins de 3 200 logements sont des logements miniers SOGINORPA, occupés par 1/3 d' ayants-droit, dont le vieillissement conduit à la libération et qui entrent dans le parc HLM « classique ».
Le parc locatif social est très disparate dans sa forme : cités minières, immeubles collectifs des années 1970, petites unités récentes, offre en diffus, etc. Ces logements sont gérés par 13 bailleurs dont 4 détiennent 96% du parc total (Société immobilière du Grand Hainaut issue de la fusion de la SA du Hainaut et de Val'Hainaut Habitat, Partenord Habitat, Maisons et Cités et SIA).

2. Une mobilité assez élevée en et hors QPV offrant certaines marges de manœuvre

Le parc de l'agglomération se caractérise par une **mobilité légèrement plus importante** (11,8%) que dans le Département (9,6%) soit environ 2 300 entrants dans le parc social
Le taux de rotation dans le parc public est particulièrement élevé à Valenciennes, Vicq et Hergnies avec des taux supérieurs à 15%.



On recense **un taux de mobilité similaire entre les quartiers en QPV et ceux situés hors QPV.**

12% de mobilité en QPV contre 11,4% hors QPV.

Parmi les QPV, 2 ont une très forte rotation dans leur parc :

- 18% pour le Quartier Pépinière à Saint-Saulve (contre 14% en moyenne à Saint-Saulve)
- 17% pour le QPV « Faubourg de Camberai – La Briquette »

A l'inverse, la mobilité est nettement plus faible sur :

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

- QPV « La Solitude Hermitage » à Vieux-Condé (5,7%)
- QPV « Le Trieu » à Fresnes – Odomez (5,6%)
- QPV « Vicq Quatre Chasses » à Onnaing et Vicq (8,2%)

Le taux de mobilité assez important, en QPV comme hors QPV, permet de disposer de marges de manœuvres pour travailler sur un rééquilibrage de peuplement.
Ainsi, le travail de rééquilibrage portera donc sur un volume de 2 300 entrants dont 1 300 hors QPV.

Cependant, les mutations « relativisent » ces marges de manœuvre en termes d'équilibre, les demandeurs habitant déjà le parc social communautaire. Ces mêmes demandes de mutation permettent néanmoins un certain rééquilibrage du peuplement, même si le « niveau d'exigence » de ces demandeurs est souvent plus important. Un des enjeux sera de répondre favorablement à ces demandes de mutation afin de leur permettre d'accomplir un parcours résidentiel au sein du parc.

D'après les acteurs, la mobilité est nettement plus faible dans le parc individuel très demandé. Cette faible mobilité sur les logements individuels constitue donc un frein concret pour le rééquilibrage du peuplement. Ceci d'autant plus dans un contexte de pression de la demande faible permettant aux demandeurs d'être plus exigeants sur l'acceptation d'un logement.

Un niveau de loyers comparable en et hors QPV

Les loyers du parc social de Valenciennes Métropole s'élèvent en moyenne à 5,8€/m².

Assez peu d'écarts sont constatés en termes de loyers selon les communes : ils sont très légèrement plus importants sur certaines communes comme Aubry-du-Hainaut (6,8€/m²), Quarouble (6,5€/m²), Saultain (6,1€/m²) du fait d'un parc plus récent.

Les loyers moyens en et hors QPV sont très proches (5,6€/m² en QPV contre 5,7€/m² hors QPV). Par contre, les écarts de loyers sont très importants entre les QPV, variant de 5€/m² dans le Quartier La Pépinière à Saint-Saulve à 6,6€/m² dans le QPV Centre-ville de Fresnes-sur-Escaut.

Quatre QPV ont des loyers moyens supérieurs à la moyenne communautaire : Centre-ville de Fresnes-sur-Escaut, Cité le Jard à Vieux-Condé, La Solitude Hermitage à Vieux-Condé et Lecoq à Condé-sur-l'Escaut.

Au-delà du loyer du logement, plusieurs facteurs sont à prendre en compte en matière de coût du logement. En effet, une partie du parc est présentée comme très énergivore, faisant parfois doubler le poids du loyer. Il s'agit en particulier des logements collectifs construits dans les années 1970 et 1980 ainsi que des logements miniers n'ayant pas fait l'objet de réhabilitations d'envergure.
Du fait d'écarts de loyer peu marqués entre les différents territoires, on ne constate pas d'exclusion d'une partie des locataires de certains territoires du fait de loyers inabordables pour eux. A noter également que le faible écart de niveau de loyer entre les secteurs en QPV et ceux hors QPV permet de proposer des loyers abordables également en dehors des QPV et aide en ce sens à davantage de mixité sociale, notamment hors des QPV.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

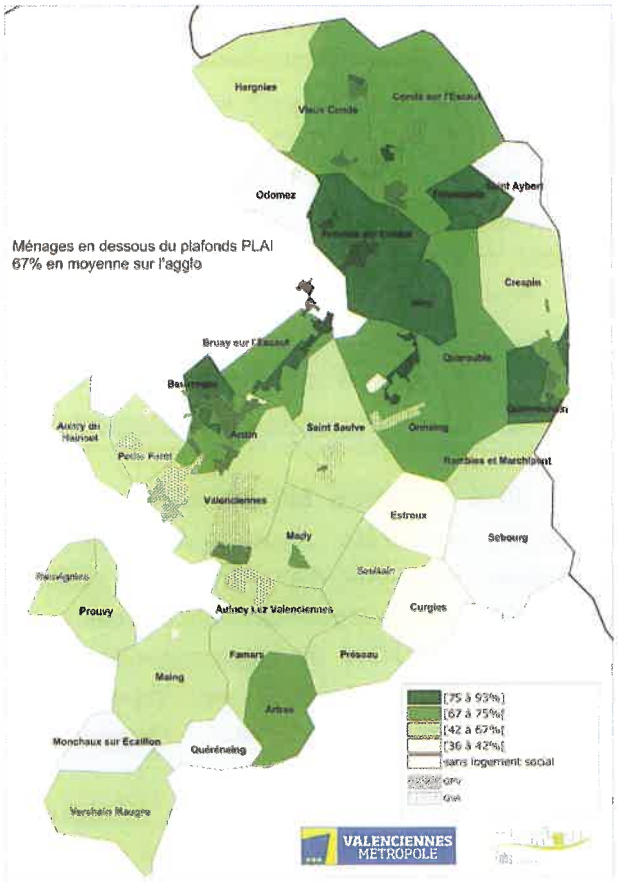
3. Des phénomènes de spécialisation socio-économique marqués dans les quartiers prioritaires de la ville

Les ménages de Valenciennes Métropole **sont « plus » précaires du point de vue de leurs ressources que ceux du département : 67% ont des ressources inférieures aux plafonds HLM contre 64% dans le Nord.**

Les communes accueillant les parts les plus importantes de ménages aux faibles ressources (inférieures à 60% des plafonds PLUS) sont, hormis Thivencelle, des communes comprenant des quartiers QPV.

De manière très marquée, les QPV accueillent des ménages aux ressources plus précaires que les secteurs hors QPV. De fait, les ménages habitant des communes avec QPV bénéficient plus souvent d'une aide au logement.

72% des ménages ont des ressources inférieures à 60% des plafonds PLUS contre « seulement » 59% hors QPV.



Les écarts sont en outre très marqués entre les QPV : 85% des ménages ont des ressources inférieures à 60% des plafonds HLM sur le quartier « Le Trieu » à Fresnes-sur-Escaut, 78% sur le « centre-ville » de Fresnes-sur-Escaut, tout comme sur les quartiers Cité-Thiers et Le Coq. A l'inverse, certains QPV apparaissent plus « préservés » : 68% sur le « Centre-ville » de Condé S/l'Escaut" et 66% sur «Dutemple Chasse Royale ».

En QVA, le profil socioéconomique est plus précaire que celui observé hors QPV/QVA. Une vigilance est à maintenir sur le parc public de certains quartiers QVA où l'on constate une concentration des ménages aux profils plus fragiles, induits par les bas loyers sur un parc ancien.

66% de ménages sous 60% des plafonds en QVA

C'est notamment le cas sur Bruay-sur-l'Escaut (QVA Marais Foucart Haultière), Quiévrechain (QVA Cité du Corbeau), Vieux-Condé (QVA L'Hermitage - Partie Nord) et Thivencelle où les quartiers présentent davantage de ménages précaires que dans les QPV.

Globalement, en dehors de ces quartiers, l'occupation du parc public sur l'agglomération est assez homogène bien que des poches de précarité existent.

A noter que le diagnostic du PLH a mis en avant l'existence d'un parc privé qui joue un rôle de parc social de fait puisque un cinquième des logements locatifs privés sont potentiellement indignes et concernent 4 500 ménages.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Une forte concentration des ménages aux ressources les plus précaires est sans surprise constatée dans les QPV (entre autres déterminés à partir de ce critère). De même, les secteurs plus urbains concentrent des ménages plus fragiles du point de vue des ressources.

Ce travail de rééquilibrage devra se faire :

- en veillant à la proximité des services et des transports en commun afin de ne pas faire encourir un risque d'isolement pour les ménages les plus précaires ;
- en sachant que des secteurs hors QPV présentent une fragilité importante, d'autant plus qu'une partie du parc privé joue un rôle de parc social de fait.

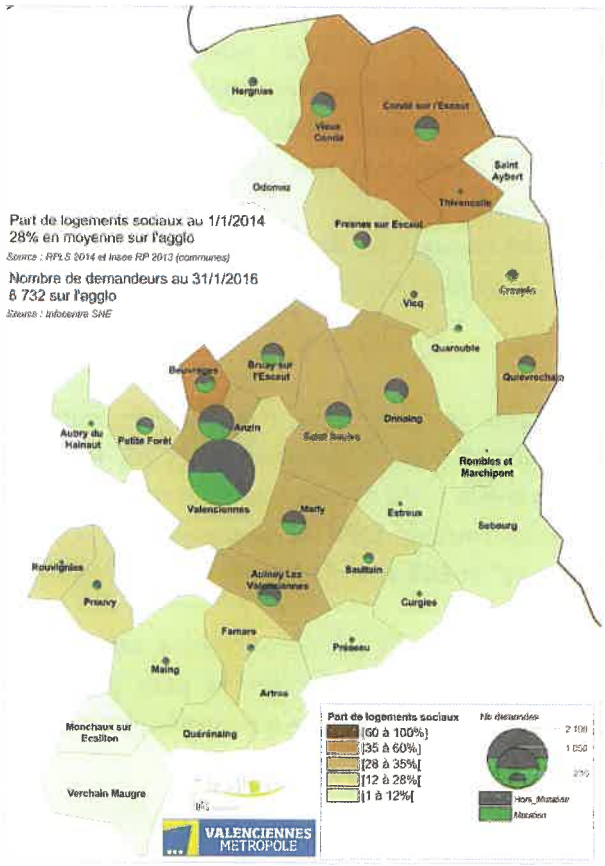
Enfin, une attention devra être apportée quant à l'utilisation du contingent préfectoral destiné aux ménages les plus fragiles dans les secteurs les moins pourvus en matière de transports publics et autres équipements et services.

4. Un volume important d'attributions mais près de la moitié des demandes en mutation

Début 2016, environ 6 730 demandes actives étaient enregistrées sur Valenciennes Métropole[1], dont près d'un tiers sur la seule commune de Valenciennes qui concentrent un quart de l'offre HLM de l'agglomération. La répartition de la demande est cependant fortement déséquilibrée sur l'ensemble l'agglomération.

Cette répartition de la demande est classique avec une forte demande qui s'exprime sur les communes, disposant d'un parc social conséquent.

Pour autant, cela ne signifie pas que le besoin en logement public aidé est inexistant dans les communes où la demande est peu exprimée.



Les principaux motifs de la demande mentionnés sont liés au logement, en raison de l'inadaptation de sa taille ou de son prix (35%), des problèmes liés à l'absence d'un logement (13%) et des changements familiaux (14%). Seules 6% des demandes ont pour première cause un problème lié au voisinage ou à l'environnement.

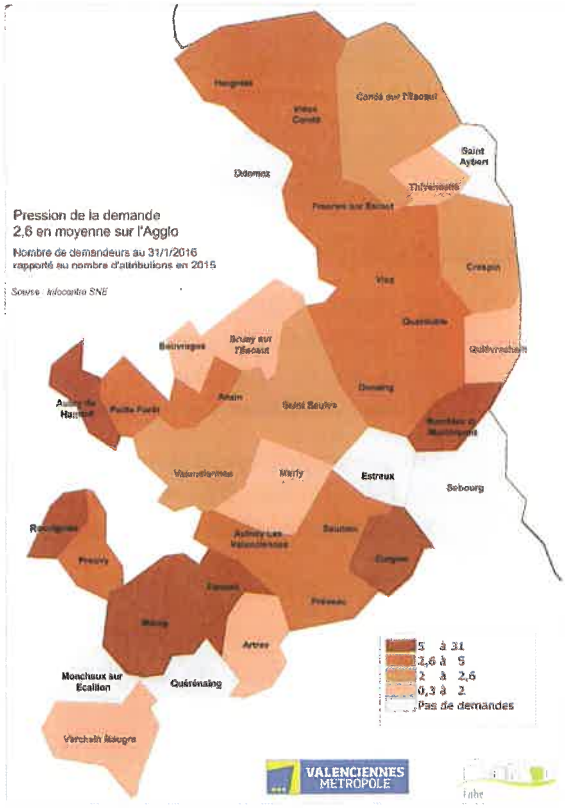
Les demandeurs sont très fragiles du point de vue socio-économique puisqu'à peine un quart d'entre eux a un emploi stable. Au-delà de cette situation fragile face à l'emploi, les ressources des demandeurs sont faibles avec plus de trois quarts qui peuvent prétendre à un logement PLAI.

[1] A fin 2016, le volume est globalement stable et s'élève à 6 830 demandes actives

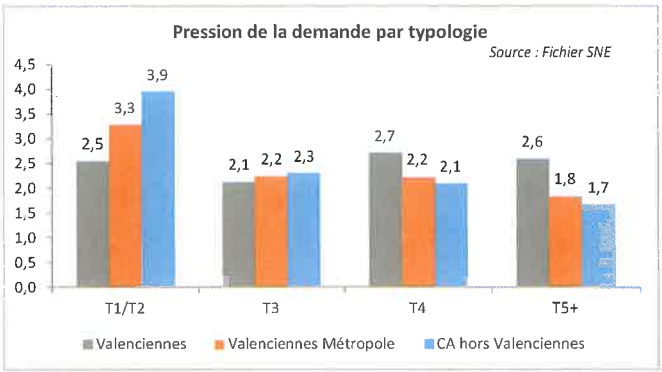
DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Une pression de 2,6 demandeurs pour un logement libéré

Avec 2 630 attributions réalisées en 2015, la pression sur la demande est de 2,6 demandeurs pour un logement libéré[2], pression inférieure au département (3,6 demandeurs pour un logement libéré sur le département du Nord).
Elle est plus élevée sur certaines communes périphériques : Aubry-du-Hainaut (7,6), Famars (7,5), Maing (7,8).



On observe une forte pression sur les petits logements sur l'agglomération hors Valenciennes, tandis qu'elle est plus importante sur les grandes typologies dans la ville-centre.



Des petits logements plus difficiles d'accès

A l'échelle de Valenciennes Métropole, on constate que les attributions « favorisent » plutôt :

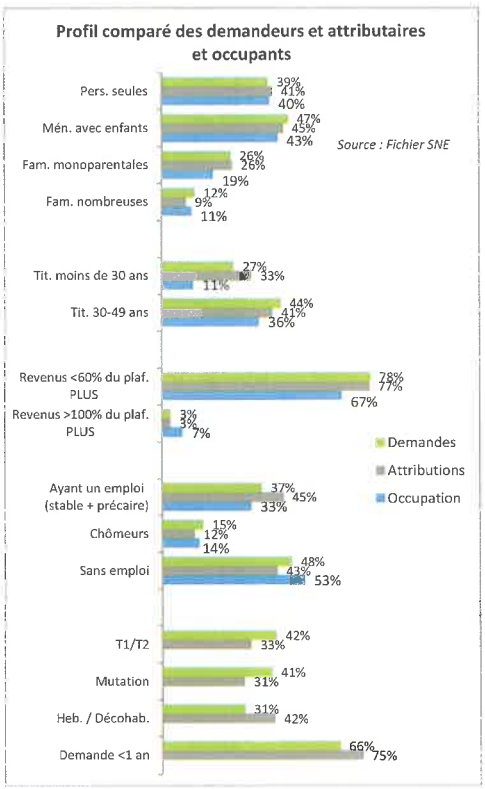
- Les jeunes de moins de 30 ans,
- Les personnes occupant un emploi
- Les ménages qui demandent un grand logement ou un logement de taille intermédiaire
- Les ménages hébergés ou souhaitant décohabiter

A l'inverse, les attributions sont moins aisées pour :

- Les familles nombreuses
- Les demandeurs d'âge intermédiaire
- Les demandeurs sans activité ou au chômage
- Les demandeurs souhaitant un petit logement
- Les mutations au sein du parc

Par rapport à l'ensemble des occupants du parc locatif public, les nouvelles attributions impactent le peuplement avec l'installation de davantage de :

- Familles monoparentales
- Jeunes titulaires de bail
- Ménages aux ressources inférieures aux plafonds PLAI



[2] A fin 2016, la pression de la demande locative sociale s'élève à 2,9 demandeurs pour un logement libéré

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

A contrario, par rapport à l'ensemble des occupants, les nouveaux entrants sont moins souvent des :

- Familles nombreuses
- Titulaires de bail âgés de 50 ans et plus
- Locataires de grands logements

5. Zoom sur la conformité des attributions 2016 aux nouvelles dispositions réglementaires

Rappel réglementaire : la loi Egalité et Citoyenneté impose :

- **un objectif de 25% minimum des attributions annuelles (suivies de baux signés) de logements (y compris les mutations) situés en dehors des QPV à des ménages issus du 1er quartile de la demande ou à des personnes relogées dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain.**
- **Un pourcentage d'attribution en QPV à des demandeurs autre que les ménages du 1er quartile. Par défaut, l'objectif est fixé à 50% des attributions à des ménages des 2, 3 et 4èmes quartiles**

Une analyse des attributions en 2016, réalisée par la DDTM, permet d'objectiver la situation sur Valenciennes Métropole en matière d'attributions.
En préalable, il convient de préciser que 15% des attributions n'ont pu être localisées faute d'identifiant RPLS. L'analyse porte donc uniquement sur les attributions localisées qui représentent 85% de l'ensemble des attributions de 2016.
D'après les analyses de données du SNE (attributions 2016 – quartiles calculés sur le stock de demandeurs au 31 décembre 2015) réalisées par la DDTM – DT du Valenciennois :

Hors QPV :

- 17% des attributions se sont faites au bénéfice de ménages du 1er quartile (211 attributions)
- 83% des attributions se sont faites au bénéfice de ménages des 2, 3 et 4ème quartiles (1008 attributions)

En QPV :

- 24% des attributions se sont faites au bénéfice de ménages du 1er quartile (189 attributions)
- 76% des attributions se sont faites au bénéfice de ménages des 2, 3 et 4ème quartiles (607 attributions)

Cette répartition évolue peu d'année en année.

		2016		2015	2014
		%	Nb d'attributions	%	%
Hors QPV	1er quartile	17%	211	19%	19%
	2,3 et 4ème quartile	83%	1008	81%	81%
En QPV	1er quartile	24%	189	26%	30%
	2,3 et 4ème quartile	76%	607	74%	70%

Source : Analyse DDTM – DT du Valenciennois via les données SNE

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

6. Ce qu'il faut retenir

Le diagnostic tire des analyses les conclusions suivantes :

- Des grandes disparités en termes de volume d'offre locative sociale sur le territoire en lien avec l'histoire et le profil très contrasté des communes.

L'offre locative sociale est en effet souvent peu développée dans les villages ruraux tandis qu'elle dépasse parfois la moitié du parc de logements des communes sur les territoires les plus urbains.

- Une mobilité assez importante avec 2 300 entrants (mutations comprises) dont 1 300 hors QPV ;
- Une situation plus précaire du point de vue socio-économique dans les QPV, notamment du point de vue des ressources,
- Mais des situations pas si éloignées entre les QPV et en dehors des QPV au regard de l'indice de fragilité (notamment sur les QVA).

Ces situations de fragilités qui existent dans le parc social aussi bien en QPV et hors QPV ont incité Valenciennes Métropole et les partenaires à être vigilants sur la politique de peuplement à mettre en place. Sur l'agglomération, les secteurs / quartiers n'ayant pas le « label politique de la ville » (QPV et QVA) présentent également d'importantes fragilités. On constate que des résidences hors QPV sont touchées par le phénomène de **« ghettoïsation »**. Il s'agit souvent de résidences enclavées ou de logements collectifs dont le bâti ne correspond plus forcément aux modes de vie actuels.

Ces éléments justifient que la stratégie de peuplement mise en place par l'agglomération s'appuie sur une catégorisation plus fine des fragilités en dehors des quartiers prioritaires afin de ne pas aggraver les difficultés sur les secteurs les plus fragiles.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Les orientations et objectifs en termes d'attributions concourant à l'équilibre territorial

Les orientations en termes d'attribution et les objectifs de mixité sociale portent sur l'ensemble des attributions (suivies de baux signés) prenant en compte les différentes situations et profils des ménages ainsi que les mutations.

Les objectifs d'équilibre territorial se déclinent à l'échelle de l'agglomération, des communes, des quartiers et des résidences (supérieures à 20 logements) de Valenciennes Métropole. Les conditions de réussite sont la dimension communautaire et l'attention portée aux quartiers prioritaires qui concernent les communes de l'agglomération et non seulement les communes du contrat de ville.

1. Orienter les attributions à partir du diagnostic de la fragilité des différents ensembles (communes, quartiers, résidences), cadre de référence

Sur le territoire de Valenciennes Métropole, l'enjeu de rééquilibrage territorial est de traiter les quartiers en politique de la ville, conformément à la loi Egalité et Citoyenneté, tout en tenant compte également des autres quartiers repérés au sein de l'agglomération.
En effet, le diagnostic a révélé la nécessité d'objectiver et de mesurer les fragilités entre QPV, au sein même des QPV et en dehors, à l'échelle des résidences puisque des fragilités existent en dehors de la politique de la ville.

Le diagnostic de la fragilité des communes, quartiers et résidences est le cadre de référence des objectifs de la CIA et de leur évaluation (en annexe 1-2 et 3 : le diagnostic de la fragilité sur les communes, quartiers et résidences de Valenciennes Métropole – méthodologie, cartographies et tableaux de résultats).

Il repose sur l'indice de fragilité de l'occupation du parc public à l'échelle des mêmes quartiers, intégrant les indicateurs statistiques suivants :

- Taux d'impayés ;
- Part des bénéficiaires des APL ;
- Part des ménages sous les plafonds PLAi ;
- Taux de mobilité.

Pour affiner ces données, un travail fin de qualification des ensembles a été mené avec les principaux bailleurs et les élus communaux. Différentes thématiques ont été abordées telles que la qualité du bâti, l'insertion urbaine, le vivre-ensemble, l'attractivité. A partir de ce travail, un indice de synthèse a été créé répartissant les ensembles (communes, quartiers, résidences) en 4 typologies de fragilité sur lesquels les orientations en matière d'attribution doivent être modulées :

- Les secteurs à la fragilité marquée (indice supérieur à 4) ;
- Les secteurs à la fragilité apparente (indice compris entre 3,5 et 4) ;
- Les secteurs dans la moyenne de l'agglomération (indice compris entre 2 et 3,5) ;
- Les secteurs préservés (indice inférieur à 2).

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Objectifs :

Les objectifs de rééquilibrage territorial se basent sur deux approches différenciées en fonction de l'échelle géographique :

- Des objectifs chiffrés et territorialisés pour rééquilibrer l'occupation à l'échelle des communes, des quartiers et des résidences sur certains quartiers disparates, à savoir :
  - QPV « Dutemple Chasse Royale » ;
  - QPV « ZI Faubourg De Cambrai - La Briquette »
  - QPV « Faubourg de Lille »

- Des orientations générales à l'échelle des résidences sur la base d'une observation fine et un suivi régulier pour les résidences « à la fragilité marquée » et à la « fragilité apparente »
  - Sur la base de l'indice de fragilité utilisé dans le diagnostic, afin de connaitre la situation des résidences

2. Favoriser les équilibres d'occupation sociale à l'échelle des communes et des quartiers

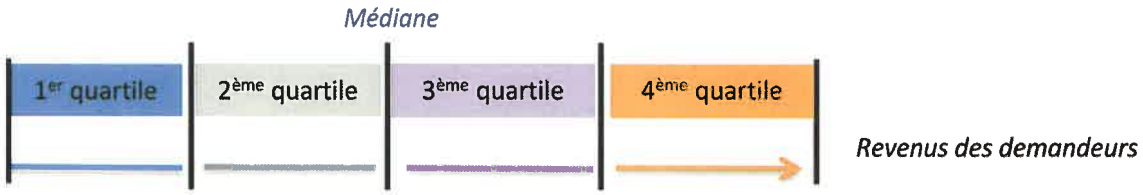
Conformément à l'approche nationale, confirmée par la loi Egalité et Citoyenneté, les objectifs de mixité sociale sont établis selon les revenus des ménages (pour l'ensemble des attributions -1er accès et mutations - et quel que soit le dispositif d'accès au logement).

L'indicateur utilisé :

- le calcul des revenus est basé sur toutes les ressources mensuelles disponibles du ménage (y compris les transferts sociaux, hors AL et APL) indiquées dans le formulaire CERFA ou le Système National d'Enregistrement (SNE) dans la rubrique dédiée.

Les profils à retenir :

- Les demandeurs en logement social sont répartis en 4 classes en fonction du revenu : 1er quartile des demandeurs (les plus pauvres), 2ème quartile, 3ème quartile et 4ème quartile
- Les niveaux de ressources par quartile sur chaque EPCI seront définis par un arrêté préfectoral (d'ici avril 2017) : un travail estimatif a été réalisé par la DREAL qui estime le 1er quartile des demandeurs les plus pauvres à 6 446 € annuels / UC (537 € / mois).



Objectif chiffré n°1 : répondre à minima à 25% des demandes du 1er quartile sur l'ensemble de Valenciennes Métropole

Sur les trois dernières années (2014, 2015 et 2016), 20% des attributions ont bénéficié à des ménages du 1er quartile de la demande. Les trois autres quartiles sont mieux desservis (cf. tableau de la page suivante).

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

	1er quartile	2ème quartile	3ème quartile	4ème quartile
2014	**2 450 attributions**			
	511	561	633	745
	21%	23%	26%	30%
2015	**2 538 attributions**			
	526	652	678	682
	21%	26%	27%	27%
2016	**2 374 attributions**			
	453	611	681	629
	19%	26%	29%	26%

La présente Convention Intercommunale d'Attribution se fixe comme objectif de répondre à minima à 25% des demandes du 1er quartile sur l'ensemble du territoire, soit 140 attributions supplémentaires par an au bénéfice du 1er quartile par rapport à 2016.

Valenciennes Métropole suivra comme indicateur le nombre et le pourcentage de relogements de ménages du 1er quartile au global (hors QPV et en PQV) afin de s'assurer qu'ils augmentent.

Objectif chiffré n°2 : sur les QPV, un objectif global de 25% maximum au ménages du 1er quartile

L'analyse de la répartition des attributions sur les trois dernières années entre les différentes catégories de demandeurs confirme que l'objectif de la Loi Egalité et Citoyenneté de consacrer au moins 50% des attributions aux 2, 3 et 4ème quartiles de la demande est, dans la pratique, déjà largement atteint (entre 70% à 76% tous QPV confondus).

	Attributions 2016	
	% d'attribution à des ménages du 1er quartile	% d'attribution à des ménages du 2ème, 3ème et 4ème quartile
Verrerie - Square République	12%	87%
Zone Intercommunale Rives De L'Escaut	24%	75%
Cité Thiers - Cité Du Rivage	14%	85%
Centre-ville "Condé S/l'Escaut"	40%	59%
Lecocq	16%	83%
Centre-ville "Fresnes S/ Escaut"	8%	91%
Le Trieu	16%	83%
Vicq Quatre Chasses Poudrière Faiencerie	24%	75%
Centre-ville "Quiévrechain"	30%	69%
La Pépinière	18%	81%
Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	34%	65%
Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	16%	83%
Cité Le Jard	33%	66%
La Solitude Hermitage	19%	80%
Brunehaut	0%	100%
Total QPV	24%	76%

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

L'objectif dépasse les 50% sur chaque QPV. Le taux le plus bas concerne le QPV Centre-Ville Condé-sur-l'Escaut (59% des attributions) puis viennent les QPV Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle (65%) et Cité le Jard à Vieux-Condé (66%).

En référence à la pratique locale, la présente Convention Intercommunale d'Attribution se fixe comme objectif de consacrer au maximum 25% des attributions à des demandeurs du 1er quartile en QPV.

Objectif chiffré n°3 : hors QPV, moduler les objectifs en fonction de la fragilité du secteur

En 2016, 17% des attributions se sont faites au bénéfice des ménages issus du 1er quartile de la demande. Pour atteindre l'objectif des 25%, environ 100 attributions supplémentaires du 1er quartile sont à réorienter vers les secteurs hors QPV par rapport à 2016.

Hors QPV, les attributions se sont faites de la manière suivante :

- Au sein des résidences fragiles (marquée et apparente), 32% des attributions au bénéfice de ménages du 1er quartile, avec une concentration au sein de certaines résidences ;
- Au sein des résidences moyennes et préservées, 13% des attributions au bénéfice de ménages du 1er quartile avec une faible contribution à l'objectif de mixité sociale dans les résidences les « mieux classés ».

Valenciennes Métropole souhaite préserver les secteurs fragiles situés hors QPV. En s'appuyant sur l'analyse des attributions 2016, la CIA fixe les objectifs suivant hors QPV :

- Au sein des résidences fragiles, entre 25% minimum et 32% maximum de nouveaux ménages issus du 1er quartile, soit 20 attributions en moins par rapport à 2016, et entre 68% minimum et 75% maximum à des ménages des trois autres quartiles
- Au sein des résidences préservées et dans la moyenne, un objectif de 25% minimum de ménages issus du 1er quartile soit 40 attributions supplémentaires par rapport à 2016.

Application de la règle sur la base des attributions de 2016 (Source DDTM)

- 2 400 attributions en 2016 dont 1220 hors QPV

Pour respecter la loi Egalité et citoyenneté, ce sont 305 attributions qui doivent se faire à des demandeurs issus du 1er quartile de la demande en dehors des QPV

- En 2016, 211 attributions ont concernées des ménages du 1er quartile, soit un écart à combler d'un peu plus de 100 attributions pour respecter la loi.

Typologies de fragilité	Objectifs de la CIA	Application sur la base des attributions en 2016 (Source DDTM)	
	Hors QPV	1219 attributions hors QPV en 2016	Application sur la base des objectifs de la CIA
Secteurs à la fragilité marquée	*Entre 25% minimum et 32% maximum % des attributions devront être consacrées à des ménages issus du 1er quartile et/ou à des personnes relogées dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain*	242 attributions	*Entre 61 attributions et 77 attributions consacrées à des ménages issus du 1er quartile*
Secteurs à la fragilité apparente	*Entre 68% minimum et 75% maximum des attributions devront être consacrées à des ménages issus des 2ème, 3ème et 4ème quartile*		
Secteurs dans la moyenne de l'agglomération	*25 % minimum des attributions devront être consacrées à des ménages issus du 1er quartile et/ou à des personnes relogées dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain*	977 attributions	*244 attributions consacrées à des ménages issus du 1er quartile*
Secteurs préservés	*75 % maximum des attributions devront être consacrées à des ménages issus des 3 autres quartiles*		

Sur cette base, entre 25% et 26% des attributions auront été consacrés hors QPV à des demandeurs du 1er quartile

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Tableau de synthèse récapitulant les objectifs chiffrés et territorialisés

Typologies de fragilité	Répartition du parc selon le degré de fragilité	Objectifs d'attribution de la CIA Valenciennes Métropole	
		Attributions selon quartile en QPV	Attributions selon quartile hors QPV
Secteurs à la fragilité marquée	9% du parc soit 1 850 logements	*75 % minimum des attributions devront être consacrées à des ménages issus des 2ème, 3ème et 4ème quartile de la demande* *25 % maximum des attributions devront être consacrées à des ménages issus du 1er quartile*	***Entre 25% minimum et 32% maximum %** des attributions devront être consacrées à des ménages issus du 1er quartile et/ou à des personnes relogées dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain* ***Entre 68% minimum et 75% maximum** des attributions devront être consacrées à des ménages issus des 2ème, 3ème et 4ème quartile* ***25 % minimum des attributions** devront être consacrées à des ménages issus du 1er quartile et/ou à des personnes relogées dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain* ***75 % maximum** des attributions devront être consacrées à des ménages issus des 3 autres quartiles*
Secteurs à la fragilité apparente	*19% du parc soit 3 840 logements*		
Secteurs dans la moyenne de l'agglomération	*63 % du parc 12 440 logements*		
Secteurs préservés	*8% du parc soit 1 580 logements*		

Pour rappel, la loi Egalité et Citoyenneté impose un objectif de 25% des attributions annuelles (suivies de baux signés) de logements (y compris les mutations) situés en dehors des QPV à des ménages issus du 1er quartile de la demande et/ou à des personnes relogées dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain.

Il a été décidé localement d'avoir une approche plus fine en plafonnant cet objectif d'attribution sur des secteurs, certes hors QPV, mais présentant une certaine fragilité, de manière à ne pas les fragiliser davantage.

Par ailleurs, pour les logements locatifs sociaux nouvellement créés, les objectifs d'attributions porteront sur le secteur auxquels ils appartiendront.

Les objectifs fixés pour chacun des bailleurs

La déclinaison de cet objectif d'au moins 25% des attributions situées en dehors des quartiers prioritaires aux ménages du 1er quartile (ou des personnes relogées dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain) doit être complétée par des objectifs fixés par bailleur, à différencier selon la répartition de leur parc entre les différentes typologies de fragilité.

La loi Egalité et Citoyenneté indique que « la convention intercommunale d'attribution fixe, en tenant compte de l'occupation sociale de leur patrimoine respectif et afin de favoriser la mixité sociale dans l'ensemble du parc concerné, la répartition entre les bailleurs sociaux des attributions à réaliser sous réserve que le taux applicable au territoire soit globalement respecté.

Au moment de la rédaction de la CIA, la part des attributions par bailleur en QPV / hors QPV n'est pas connue avec précision. Aussi, Valenciennes Métropole s'engage, avant la fin de la 1ère année du bilan de la CIA, d'adapter et moduler les pourcentages par bailleur.

3. Utiliser le diagnostic de la fragilité à l'échelle des résidences comme un outil d'aide à la décision

Il ne parait pas pertinent de s'engager dans des objectifs chiffrés et territorialisés en matière de rééquilibrage du peuplement à l'échelle des résidences du parc social de l'agglomération.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Pour autant, il existe une vraie nécessité de maintenir une vigilance et un suivi particuliers sur certaines résidences identifiées comme fragiles dans le diagnostic réalisé (cf. annexe 3).

L'objectif consiste à s'appuyer sur la liste des résidences avec les différents critères et l'indice de fragilité pour connaitre la situation des résidences afin d'éclairer les décisions en termes de choix des candidats lors des Commissions d'Attributions Logement (CAL).

Dans le cadre de la CIA, les partenaires s'engagent à transmettre systématiquement aux membres de la CAL des informations sur le logement à attribuer avec l'indice de fragilité du quartier et de la résidence.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Les orientations et objectifs en matière de publics à accueillir

L'objectif de cet axe est double :

- Rendre le système et les règles d'attribution plus lisibles pour les demandeurs et permettre à tous les partenaires intervenant dans le dispositif d'expliquer plus clairement ces règles et ainsi, générer moins d'insatisfaction et de contestation
- Donner plus d'efficacité au fonctionnement partenarial en unifiant le fonctionnement des dispositifs de priorisation qui fonctionnent aujourd'hui dans le cadre : du CCH, du PDALHPD, de la réservation préfectorale et de SYPLO, du DALO, des systèmes de priorisation propres aux réservataires…

1. Des objectifs d'accueil des ménages prioritaires tenant compte des réalités territoriales différenciées (partie valant Accord collectif Intercommunal)

Valenciennes Métropole et ses partenaires ont réaffirmé pour les demandeurs de logement social un enjeu d'égalité d'accès au parc social et, pour les locataires en place, le droit à exercer un parcours résidentiel dans tout le parc social de l'agglomération.
Néanmoins, certains ménages voient leur accès ou leur parcours contraint ou bloqué. Ces ménages prioritaires nécessitent une mobilisation renforcée de tous les partenaires à travers l'élaboration d'un Accord Collectif Intercommunal.
Il n'existe pas d'accord collectif départemental dans le Département du Nord mais les bailleurs ont des objectifs de mobilisation du contingent préfectoral fixés dans une convention cadre triennale et des conventions annuelles avec Etat/UR-Habitat.

La liste des publics prioritaires retenus

L'ensemble des partenaires de la Conférence Intercommunale du Logement de Valenciennes Métropole a réaffirmé la nécessité de mieux prendre en compte la demande des ménages prioritaires et validé une définition partagée de ces ménages.
Les publics prioritaires de l'Accord Collectif Intercommunal respectent les priorités redéfinies dans la loi Égalité et Citoyenneté.
Cette définition croise des situations pouvant se cumuler, et relevant de différents niveaux. Certaines relèvent d'obligations législatives et réglementaires (article L441-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, loi DALO).
D'autres ont été identifiées au niveau local dans le cadre des travaux de la Conférence Intercommunale du Logement de Valenciennes Métropole.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Les publics prioritaires listés dans l'article L 441-1 du CCH
Personnes en situation de handicap, au sens de l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles, ou les familles ayant à leur charge une personne en situation de handicap
Personnes sortant d'un appartement de coordination thérapeutique mentionné au 9° de l'article L. 312-1 du même code
Personnes mal logées ou défavorisées et personnes rencontrant des difficultés particulières de logement pour des raisons d'ordre financier ou tenant à leurs conditions d'existence ou confrontées à un cumul de difficultés financières et de difficultés d'insertion sociale
Personnes hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition
Personnes reprenant une activité après une période de chômage de longue durée
Personnes exposées à des situations d'habitat indigne
Personnes mariées, vivant maritalement ou liées par un pacte civil de solidarité justifiant de violences au sein du couple ou entre les partenaires, sans que la circonstance que le conjoint ou le partenaire lié par un pacte civil de solidarité bénéficie d'un contrat de location au titre du logement occupé par le couple puisse y faire obstacle, et personnes menacées de mariage forcé. Ces situations sont attestées par une décision du juge prise en application de l'article 257 du code civil ou par une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales en application du titre XIV du livre Ier du même code
Personnes engagées dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle prévu à l'article L. 121-9 du code de l'action sociale et des familles ;
Personnes victimes de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme prévues aux articles 225-4-1 à 225-4-6 et 225-5 à 225-10 du code pénal
Personnes ayant à leur charge un enfant mineur et logées dans des locaux manifestement suroccupés ou ne présentant pas le caractère d'un logement décent
Personnes dépourvues de logement, y compris celles qui sont hébergées par des tiers
Personnes menacées d'expulsion sans relogement

Les personnes reconnues prioritaires au titre du DALO (L. 441-2-3 du CCH)
être dépourvu de logement (sans domicile fixe ou hébergé par une autre personne)
être menacé d'expulsion sans possibilité de relogement
être hébergé dans une structure d'hébergement ou logé de manière temporaire dans un logement ou logement-foyer en attendant un logement définitif
être logé dans des locaux impropres à l'habitation, insalubres ou dangereux
être logé dans un local manifestement sur-occupé ou non décent, à condition d'avoir à charge au moins un enfant mineur ou une personne handicapée ou de présenter soi-même un handicap
avoir une ou plusieurs demandes de logement social restées sans réponse au titre du délai anormalement long (24 mois sur l'arrondissement de Valenciennes)

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Les publics prioritaires propres à Valenciennes Métropole
Personnes nécessitant un relogement lié au PNRQAD
Personnes concernés par un relogement dans le cadre des OPAH, dans une situation d'arrêté de péril, ou nécessitant un relogement ou hébergement dans le cadre de l'application des pouvoirs de police des Maires ;

L'ensemble des guichets enregistreurs sur l'Agglomération devront identifier, labellisés ces publics dans le SNE (via le module de gestion partagée).

Deux types de publics ne sont pas intégrés aux « publics prioritaires » mais une attention particulière leur sera portée, dans le cadre de la Commission des situations complexes (cf. page 43). Il s'agit :

- Des demandes classées par les CAL en seconde position plus de deux fois
  - Certains ménages ont eu l'occasion de passer plusieurs fois en commission d'attribution de logements, mais ils ont toujours été placés en rang 2 ou plus. Il est nécessaire de ne pas les oublier dans le fichier, et d'examiner leur demande de façon particulière
- Les dossiers avec une grande ancienneté : plus de 24 mois (et pas forcément classés DALO) sans proposition adaptée.

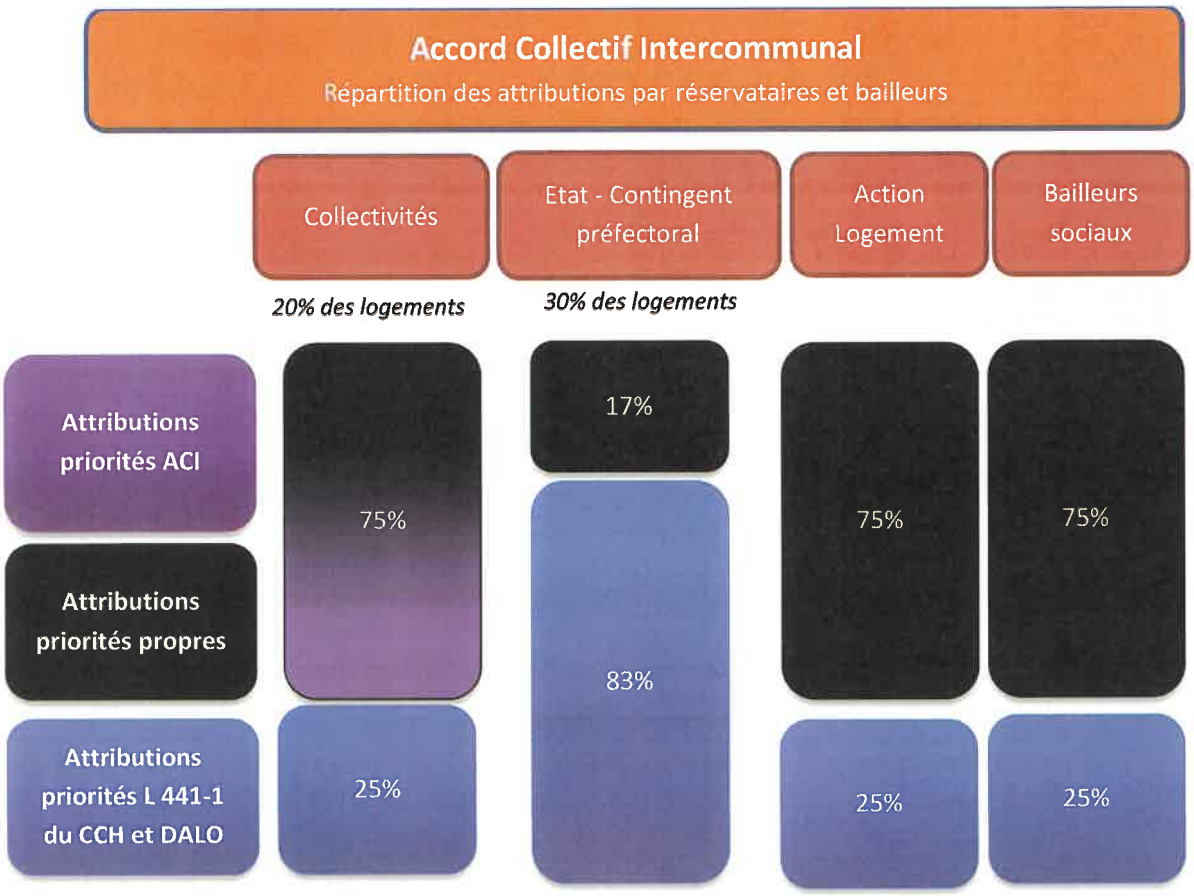
Définir des objectifs de satisfaction des ménages prioritaires

Afin d'assurer aux ménages prioritaires une meilleure satisfaction de leur demande et une égalité d'accès à l'ensemble du parc métropolitain, l'ensemble des partenaires de la Conférence Intercommunale du Logement s'engage à renforcer la part d'attributions de logements pour les ménages prioritaires au sein de leurs logements réservés.
Conformément à la loi Egalité et Citoyenneté, cet engagement dans l'ensemble des attributions réalisées annuellement porte sur :

- 25% des attributions réalisées par les bailleurs sociaux, les communes et Action Logement,
- l'ensemble du contingent préfectoral (hors contingent réservé aux fonctionnaires d'Etat de 5% maximum)

L'année 2018 constituera une année « test » qui permettra d'évaluer les objectifs fixés et leur faisabilité : en fonction des résultats de cette évaluation, la Conférence Intercommunale du Logement pourra faire évoluer si nécessaire les objectifs partagés ou adapter les moyens et outils mis en œuvre pour les atteindre.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A



Grille de lecture :

- *Le contingent « collectivités » représente 20% des logements réservés de chaque programme : les 25% de ces 20% sont à consacrer aux ménages prioritaires DALO et L 441-1 du CCH et les 75% de ces 20% peuvent être consacrés aux autres priorités ACI (PNRQAD, OPAH)*
- *Le contingent Etat représente 30% des logements réservés de chaque programme dont 25% à consacrer aux ménages prioritaires DALO et art. L441-1 CCH (ou 17% d'attributions priorités propres à savoir les fonctionnaires d'Etat et 83% pour des ménages prioritaires DALO et art. L441-1 CCH)*
- *Les contingents « bailleurs » et « Action Logement » représentent 50% des logements réservés de chaque programme dont 25% à consacrer à des ménages prioritaires DALO et art. L441-1 CCH, le reste en priorités propres*

Si l'objectif global d'accueil des ménages prioritaires correspond à 25% des attributions annuelles (conformément à la loi Egalité et Citoyenneté), il convient de moduler ces objectifs en fonction de la fragilité des secteurs.

Cet engagement est décliné en fonction des territoires pour permettre de rééquilibrer l'occupation du parc social à l'échelle de Valenciennes Métropole. L'ensemble des partenaires s'engage en conséquence à renforcer les attributions de logements aux ménages prioritaires dans le parc non fragile de Valenciennes Métropole.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Typologies de fragilité	Objectifs d'attribution de la CIA Valenciennes Métropole	
	Répartition du parc selon le degré de fragilité	Attributions publics prioritaires (ACI)
Secteurs à la fragilité marquée	***9% du parc soit 1 850 logements***	***10% maximum** des attributions devront être consacrées à des ménages prioritaires* *Soit environ 15 relogements (sur la base de l'année 2016)*
Secteurs à la fragilité apparente	*19% du parc soit 3 840 logements*	***20% maximum** des attributions devront être consacrées à des ménages prioritaires* *Soit environ 30 relogements (sur la base de l'année 2016)*
Secteurs dans la moyenne de l'agglomération	***63 % du parc 12 440 logements***	***50% minimum des attributions devront être consacrées à des ménages prioritaires*** *Soit environ 75 relogements (sur la base de l'année 2016)*
Secteurs préservés	*8% du parc soit 1 580 logements*	***20% minimum** des attributions devront être consacrées à des ménages prioritaires* *Soit environ 30 relogements (sur la base de l'année 2016)*

Définir les modalités de suivi des situations prioritaires

Mettre en place des conventions de réservation communes / bailleurs sociaux

Le parc locatif social fait l'objet de réservations de logements qui sont :

- Soit obligatoires pour le contingent de l'Etat « personnes prioritaires » qui s'applique sur l'ensemble du parc ayant fait l'objet d'un concours financier de l'Etat conventionné à l'APL ou non (parc HLM) ou conventionné (SEM). Le préfet peut disposer d'au plus 30 % des logements livrés ou remis à la location y compris contingent « fonctionnaires » égal à 5 % au plus, soit 25 % pour les personnes défavorisées quand il utilise 5% pour les fonctionnaires.
- Soit conventionnelles en contrepartie de financements et de garanties accordés par les collectivités locales et leurs groupements, Action Logement, Etat « employeur » et autres réservataires.

Les bailleurs disposent du parc résiduel non réservé pour lequel ils exercent eux-mêmes la prérogative afférente au droit de réservation. Ils disposent aussi de fait dans les mêmes conditions des logements dits « rendus pour un tour », c'est-à-dire des logements dont l'attribution à un candidat présenté par le réservataire de ces logements n'a pas été possible.

La Loi Egalité et Citoyenneté demande aux collectivités et aux réservataires de consacrer 25% de leurs attributions aux ménages bénéficiant du DALO et aux demandeurs prioritaires (art. L441-1 CCH) – cf. schéma ci-dessus.
Valenciennes Métropole se donne comme objectif de reloger d'autres publics identifiés au niveau local dans le cadre des travaux de la Conférence Intercommunale du Logement qui ne sont pas prioritaires au sens du L441-1 du CCH.
Pour ce faire, les communes de l'agglomération devront passer des conventions de réservation avec les bailleurs sociaux[3]. Ce contingent « collectivités » sera activé pour loger les publics prioritaires notamment ceux propres à Valenciennes Métropole.

[3] *Historiquement, le contingent de l'agglomération a été transféré aux communes sans que ces dernières aient contractualisées des conventions de réservations avec les bailleurs sociaux.*

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Rendre lisible les priorités partagées dans le dispositif de gestion partagée

Après l'enregistrement de la demande, le Fichier partagé du SNE doit permettre d'identifier les ménages éligibles à l'ACI (y compris les critères propres à Valenciennes Métropole) -fonctionnalité prévue par la nouvelle version du SNE-. L'ensemble des partenaires s'engage à utiliser une codification partagée qui permettra d'identifier et de « labelliser » les ménages appartenant aux ménages prioritaires de l'agglomération et de rendre lisible par tous ces priorités partagées.
Cette gestion partagée, en cours de définition, sera mise en œuvre progressivement en 2017 afin d'accompagner son appropriation par l'ensemble des agents qui interviennent dans les processus d'attribution chez les différents partenaires.
En ce qui concerne les demandes de logement prioritaires du DALO et du PDLHPD, elles sont enregistrées dans le Système prioritaire logement (SYPLO). Le contingent préfectoral est mis à disposition des bailleurs pour une attribution de logement aux ménages inscrits dans SYPLO, dans le cadre des objectifs d'attributions fixés annuellement aux bailleurs par le Préfet.

2. Les ménages en demande de mutation

Comme sur beaucoup de territoires, les demandes de mutations sont plus difficiles à satisfaire à Valencienne Métropole :

- A fin décembre 2015, environ 2 700 demandeurs étaient déjà locataires du parc HLM lors du dépôt de leur demande de logement locatif social, soit 41% des demandeurs de logement locatif social alors qu'ils représentent 31% des attributions.
- Une pression de 3,4 demandes de mutation pour une attribution

Cependant, beaucoup de partenaires s'accordent à dire que cette plus grande difficulté à répondre à cette demande vient du fait qu'elle est souvent plus précise, qu'elle s'exprime sur des logements ciblés et peu disponibles dans le parc (logements individuels notamment). Si l'essentiel de ces demandes de mutations sont motivées par des évolutions de la situation des ménages (logement inadapté à la structure de la famille, rapprochement familial ou professionnel,…), une partie peut être considérée comme des « demandes de confort ».

Les bailleurs ont inscrit les demandes de mutation dans leur priorité en matière d'attributions (les CUS affichent des objectifs de l'ordre de 25 à 30% des attributions) en s'appuyant sur une série de critères.

Orientations et objectifs

La CIA, conformément au PPGDID préconise :

- De fixer un objectif chiffré de 20% d'attributions à consacrer aux mutations (conformément à la pratique locale) ;
- Que les organismes HLM s'engagent à poursuivre les actions menées favorisant les mutations internes
  - La satisfaction des demandes de mutation constitue une mission centrale de l'activité des bailleurs sociaux
  - Une attention particulière continuera à être portée sur les changements de situation familiale ou professionnelle créant de nouveaux besoins.
  - Maintien des règles de traitement des demandes de mutation : visite au logement du demandeur, analyse des refus de propositions adaptées et ancienneté du bail chez le bailleur
- De s'accorder et d'harmoniser les critères de priorités retenues en matière de mutations

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Les priorités retenues en matière de mutations :

- La mutation économique avec les ménages devenus insolvables (situations d'impayés chroniques, ressources inadaptées aux coûts du logement, situation d'expulsion dans le parc social, accident de parcours dans une famille de « bonne foi », ...) ;
- Le rapprochement du lieu de travail ;
- La sur- et sous-occupation (+1 et -1) ;
- Les problèmes liés à un handicap : les locataires perdant une partie de leur mobilité ou subissant un handicap au cours de leur bail ;
- Les victimes de violence conjugale.

En revanche, les ménages dont les motifs de demande de mutation n'entrent pas dans ces critères seront, après examen plus approfondi de la demande, catégorisés comme demandeurs de mutation « de confort » et seront considérés comme non prioritaires.

Vigilance : cette harmonisation des critères de priorité en matière de mutations ne doit pas bloquer les parcours résidentiels ascendants et positifs en mutation.

Les demandeurs de mutation pour lesquels les bailleurs peinent à trouver une réponse pourront s'appuyer sur la « commission des situations complexes » et leur dossier fera l'objet d'une instruction plus approfondie.

3. Les ménages à reloger dans le cadre du NPNRU

Le renouvellement urbain vise à restructurer les quartiers dans un objectif de mixité sociale.

Il s'agit de lutter contre les « effets de quartier » liés à la concentration de ménages dont les difficultés sociales, économiques et d'acculturation tendent à se reproduire de manière intergénérationnelle et dont la stigmatisation rend difficile l'intégration des habitants à la communauté nationale.

La mise en œuvre des relogements s'inscrit dans cet objectif qu'elle s'efforce d'atteindre dans le respect des projets de vie des ménages concernés.

Le règlement général de l'ANRU précise ce qui est attendu en matière de stratégie de relogement et d'attributions :

- Contribuer à la mixité sociale ;
- Réinscrire les ménages en difficulté dans une dynamique d'insertion ;
- Offrir des parcours résidentiels positifs aux ménages, notamment vers des logements neufs ou conventionnés depuis moins de 5 ans.

Ainsi la question du relogement des ménages à l'extérieur des quartiers sera abordée dans le processus mis en place avec les ménages et les opérateurs.

Un travail sur la levée des freins à la mobilité résidentielle des ménages sera à envisager, ainsi que les modalités de l'accompagnement individuel et collectif des locataires afin de voir les possibilités d'ouvrir leurs souhaits (hors quartier, notamment).

En effet, le relogement des ménages doit leur permettre d'intégrer au mieux leur nouvel environnement, en veillant notamment à ne pas installer ou aggraver une situation d'isolement. Les conditions d'accueil devront ainsi être définies (maintien d'un référent social s'il en existait un dans le

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

quartier d'origine, identification des besoins en déplacement, question de l'intégration scolaire des enfants, maintien des liens de sociabilité au travers des relogements, etc.).

Ces questions seront traitées dans le relationnel avec le ménage mais pourront également faire l'objet de rencontres collectives d'échanges entre les ménages à reloger, éventuellement avec ceux relogés dans le cadre du PNRU et convenablement intégrés au quartier d'accueil.

Ainsi, dans la pratique, il est tout à fait loisible de commencer par des recherches dans le quartier et à partir des rapports de confiance installés, amener les ménages à se projeter dans d'autres situations où les points négatifs de la vie dans le quartier pourraient trouver une solution.

Quatre quartiers ont été retenus pour le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) :

- Chasse Royale : quartier d'intérêt national
- Bleuse Borne Faubourg de Lille : quartier d'intérêt régional (à dominante privée)
- Chanteclerc - Le Coq : quartier d'intérêt régional
- La Briquette : quartier d'intérêt régional

Plusieurs communes de Valenciennes Métropole possèdent une solide expérience en matière de projets de rénovation urbaine issue des opérations dans le cadre du 1er Programme National de Renouvellement Urbain (PNRU). Près de 1 400 logements locatifs sociaux ont ainsi été démolis sur le territoire de l'agglomération pour le 1er ANRU

Orientations et objectifs

La loi Egalité et Citoyenneté fixe des objectifs en matière d'attribution pour les ménages concernées par le NPNRU : 25% des attributions annuelles (suivies de baux signés) de logements (y compris les mutations) situés en dehors des QPV à des personnes relogées dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain et/ou à des ménages issus du 1er quartile de la demande.

Valenciennes Métropole assure le pilotage du relogement opérationnel lié aux projets de renouvellement urbain conventionnés avec l'Agence Nationale pour le renouvellement urbain (ANRU) dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

De nouveaux relogements sont à prévoir, liés à des opérations de démolition et/ou de réhabilitation lourde : le besoin en matière d'accompagnement du relogement est ainsi estimé à environ 450 ménages ainsi que quelques dizaines de relogements par an seront à prendre en compte dans le cadre de la résorption de l'habitat indigne portée par l'agglomération.

En matière de stratégie de relogements des ménages à reloger dans le cadre du NPNRU, deux axes sont définis :

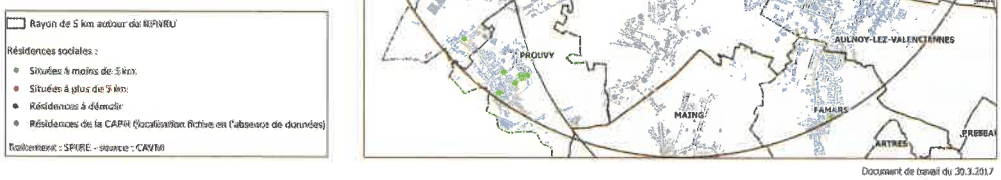
- Relogement dans le parc existant notamment mais sans exclusive (cf. supra) dans un périmètre de « bassin de vie » limité à 5 km (article 13 bis de la loi n°48-1360 du 1er septembre 1948)
- Relogement dans l'offre nouvelle de LLS notamment mais sans exclusive (cf. supra) dans un périmètre de « bassin de vie » limité à 5 km (article 13 bis de la loi n°48-1360 du 1er septembre 1948)

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

- Relogement via une reconstitution de l'offre sur site (uniquement en PLUS et PLS), autorisation de reconstitution sur site qui reste soumise à l'obtention préalable du Comité National d'Engagement (CNE) de l'ANRU relatif au NPNRU.

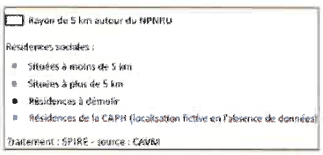
Résidences sociales des communes voisines
Situées à moins de 5 km du Quartier NPNRU de Chasse - Royale

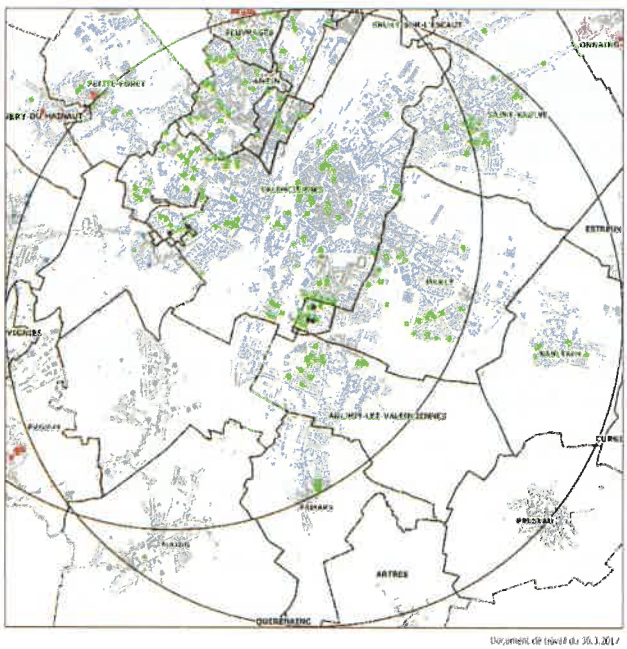
Application de l'article 13bis loi 1948



Résidences sociales des communes voisines
Situées à moins de 5 km du Quartier NPNRU de La Briquette

Application de l'article 13bis loi 1948

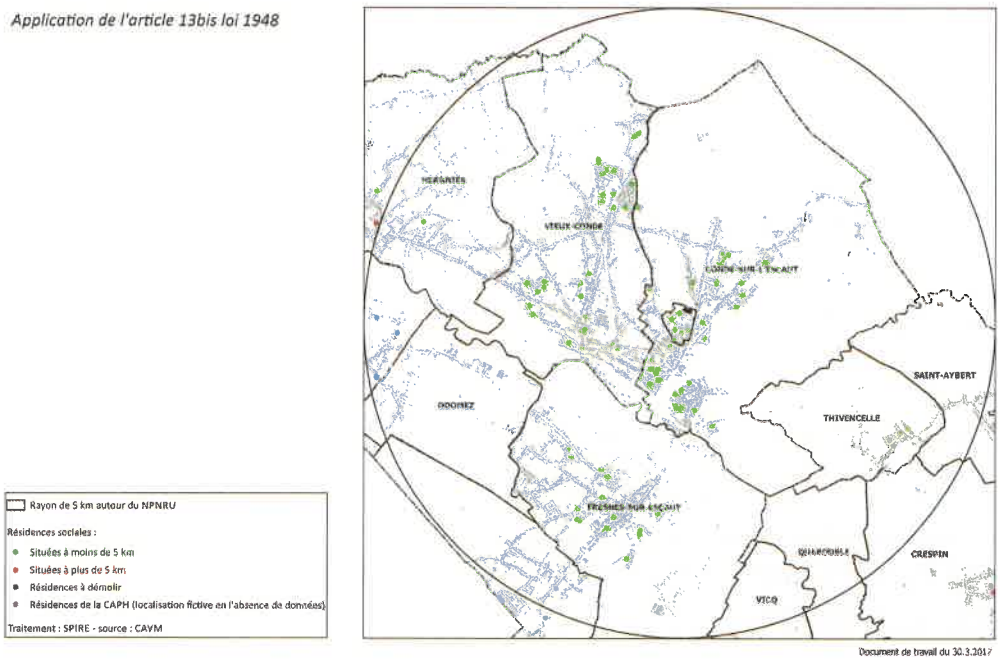




DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Résidences sociales des communes voisines
Situées à moins de 5 km du Quartier NPNRU de Le Coq Chanteclerc

Application de l'article 13bis loi 1948



Les résidences mobilisables seront sélectionnées à partir de trois critères :

- Présentent des mutations
- Ont des loyers < ou = loyers des immeubles démolis
  Cette orientation de principe pourra subir des exceptions pour permettre d'atteindre l'objectif de mixité sociale : la loi Egalité et Citoyenneté introduit la possibilité, le cas échéant, pour les bailleurs d'adapter leur politique des loyers pour remplir des objectifs de mixité définis. De même, le règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU prévoit également la possibilité d'accorder une « indemnité pour minoration de loyer » à l'organisme HLM qui accueille des ménages en relogement définitif dans un parc neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans à condition de fixer un loyer au maximum au plafond de loyer pour l'attribution de l'APL du ménage concerné.
- Ont un indice de fragilité finale < 3,5 (indice utilisé dans le cadre de la CIA)

Parmi les ménages à reloger :

- Une part serait relogée dans le parc existant (avec pour objectif de limiter la dégradation de l'indice de fragilité des résidences d'accueil) ;
- Une part serait relogée dans l'offre nouvelle (en PLAi) ;
- Une part serait relogée via une reconstitution de l'offre sur site, sous réserve de l'obtention préalable de l'accord du Comité National d'Engagement de l'ANRU.

Afin de garantir un processus de relogement de qualité dans le cadre du NPNRU mais également dans les autres opérations, **une définition commune des « bonnes pratiques » doit être travaillée sous forme de « Charte de relogement des locataires » à l'échelle de Valenciennes Métropole et en partenariat avec les différents partenaires concernés** (bailleurs, équipes ANRU, communes, etc.). La mise en œuvre de ces bonnes pratiques se basera d'une part, sur les savoir-faire acquis au travers des expériences tirées du PNRU, mais également à l'aune de l'ambition résolument plus forte portée par le NPNRU à l'enjeu de rééquilibrage social des territoires.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

D'ores et déjà, les principes suivants seront partagés :

- Envisager le relogement comme un parcours résidentiel ascendant qui tient compte des souhaits et de la capacité des ménages tout en veillant à ne pas les déraciner ;
- Assurer une communication efficace et claire à des niveaux multiples selon l'impact sur les habitants (simples habitants du quartier, concernés par des réhabilitations ou résidentialisations, par des démolitions, etc.) ;
- Etablir un diagnostic fin de chaque ménage en amont pour permettre un relogement réussi
- Assurer un travail d'accompagnement dans la durée ;
- Porter une attention aux secteurs d'attribution afin de ne pas reloger les ménages fragiles dans les quartiers cumulant déjà les difficultés ;
- Travailler dans une logique de coopération inter-bailleurs et intercommunale pour répondre au maximum aux souhaits de relogement des ménages.

Dans le cadre de cette charte de relogement seront précisés :

- Les objectifs locaux en termes de qualité de relogement, permettant notamment d'encadrer l'impact financier du relogement pour les ménages ;
- Le dispositif d'accompagnement des ménages et les conditions de pilotage, de suivi et d'évaluation du relogement ;
- Les modalités de la coopération entre les porteurs de projet, les organismes HLM présents sur le territoire concerné et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre ces objectifs.

Le principe selon lequel les ménages doivent être acteurs de leur projet devra être affirmé et les moyens mis en œuvre pour y parvenir seront illustrés.

Une formalisation de ces premiers principes sera assurée par une Commission Intercommunale de relogement qui sera mise en place avant la fin 2017, en charge de la rédaction de la Charte de relogement des locataires à l'échelle de Valenciennes Métropole. Celle-ci précisera les engagements des signataires dans le cadre du NPNRU mais également de toutes les autres opérations impliquant des relogements sur l'ensemble du périmètre communautaire.

Devant être annexée à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain tout comme la présente convention intercommunale d'attribution, la charte devra être présentée devant le Comité National d'Engagement de l'ANRU.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Les mesures d'accompagnement de la politique intercommunale d'attribution

1. Les orientations en termes de connaissance et de transparence

Renforcer l'information et l'accompagnement des ménages relevant de l'Accord Collectif Intercommunal (lien avec le PPGDID)

Le droit à l'information des demandeurs, afin de faciliter leurs démarches et de rendre le système d'attributions plus lisible et plus transparent, constitue un enjeu d'autant plus fort s'agissant des ménages prioritaires qui sont pour la plupart en situation de fragilité et nécessitent un accompagnement renforcé.
Cet accompagnement s'appuiera sur le réseau d'accueil, d'information et d'accompagnement des demandeurs de logement social du territoire (cf. PPGDID) et sur un partage de l'ensemble des informations disponibles avec les autres acteurs qui peuvent concourir à l'information et à l'accompagnement des ménages prioritaires.
De par leur action auprès des ménages fragilisés, les associations concourent à la mise en œuvre de l'Accord Collectif Intercommunal à travers le repérage des ménages en situation de fragilité, l'évaluation sociale qu'elles réalisent et l'accompagnement social à l'accès et au maintien dans le logement.

Au-delà de ce travail d'attributions différenciées, la vigilance particulière déjà mise en place lors des attributions devra être poursuivie et intensifiée par les bailleurs. L'objectif premier est de ne pas ajouter des difficultés dans les secteurs où elles sont déjà concentrées pour ne pas fragiliser ces secteurs en y maintenant uniquement les ménages « captifs » du quartier. Indissociable, l'objectif de « préserver » les secteurs à fragilité faible ou moyenne sera tout aussi important pour une réussite de la politique de peuplement.
Pour ce faire, un accompagnement spécifique des ménages pourra être mis en place et décidé en CAL dans un cadre partenarial entre l'ensemble des acteurs (bailleur, travailleurs sociaux, commune, CCAS ou encore associations) : pour les ménages s'installant dans les résidences identifiées comme « sensibles » tout comme pour les ménages en difficultés au moment de l'attribution. Pour ces derniers, cet accompagnement devra être poursuivi dans la durée et des échanges d'information devront être prévus entre les acteurs sociaux.
Par ailleurs, les différents acteurs devront être mobilisés pour assurer un accompagnement social complet des situations les plus complexes déjà constatées, comme cela se fait déjà sur certains quartiers. En effet, les dysfonctionnements des quartiers sont essentiellement dus à des troubles de voisinage dans l'environnement immédiat.

Porter une attention renforcée au repérage des ménages en amont des attributions

Le repérage des candidats en amont des Commissions d'Attribution des Logements (CAL) est un temps clé dans le processus d'attribution. L'ensemble des acteurs s'engage à proposer des candidats en adéquation, à la fois, avec les objectifs partagés définis par la Conférence Intercommunale du Logement et l'équilibre d'occupation sociale des programmes.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Les communes, par leur positionnement de proximité, ont une connaissance fine des situations et des ménages. Leur rôle dans le repérage des ménages en amont de la Commission d'Attribution des Logements (CAL) doit donc être conforté. Pour y concourir, les bailleurs sociaux s'engagent à les informer de l'ensemble des logements libérés dans leur territoire, quel que soit le réservataire qui proposera des candidats (État, Action Logement, Communes).
Parmi ces logements, les logements accessibles aux ménages les plus modestes doivent faire l'objet d'une attention accrue de tous les partenaires lors de leur mise en location pour s'assurer qu'ils sont attribués préférentiellement aux ménages prioritaires.
Des outils de suivi et de veille, alimentés par les bailleurs et centralisés/analysés par Valenciennes Métropole, devront par ailleurs être mobilisés en continu, pour mesurer l'évolution de l'occupation sociale de ces résidences et veiller à ne pas fragiliser des programmes par les nouvelles attributions.

Clarifier les modes de fonctionnement des CAL et tendre vers une harmonisation des pratiques

Il s'agit aujourd'hui de faire passer l'information sur le fonctionnement du logement social et des attributions à une échelle non plus bailleurs et communes concernées mais avec le souci de renforcer son caractère intercommunal, inter-bailleurs et inter-réservataires :
Les règles qui organisent la sélection des candidats et l'instruction des demandes doivent être inter-bailleurs, réservataire et intercommunales, et s'appuyer sur des critères partagés.

Donner aux CAL une dimension intercommunale

La Loi Egalité et Citoyenneté donne au président de l'EPCI, compétent en matière de PLH, une voix prépondérante en cas d'égalité des voix en commission d'attribution logement et est membre de droit[4].

Valenciennes Métropole souhaite que les CAL des 4 principaux bailleurs de l'agglomération (SIGH, Partenord, SIA Habitat et Maisons et Cités) soient territorialisées.
Concernant la fréquence, la loi indique que ces CAL doivent se tenir, au minimum tous les deux mois. Actuellement, les fréquences sont les suivantes :

	Fréquence des CAL
V2H	Toutes les 3 semaines
Partenord Habitat	Toutes les 2 semaines
SA Hainaut	2 à 3 x par mois sur Valenciennes 1 x par mos sur les autres communes
SIA Habitat	1 x fois par semaine
Maisons & Cités – Soginorpa	2 x par mois
Habitat du Nord	2 x par mois
Habitat Hauts-de-France	1 par semaine (voire 2) avec une CAL régionale et 1 CAL départementale

Valoriser les bonnes pratiques en CAL et partager des pratiques communes en Commission d'Attribution Logement

Valenciennes Métropole et ses partenaires s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires au renforcement de l'information et de la coopération autour des Commissions d'Attribution des Logements :

[4] En cas d'existence de création d'une Conférence Intercommunale du Logement et de signature du Plan Partenarial de Gestion de la Demande

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

- Informations sur le fonctionnement des Commissions d'Attribution des Logements et des spécificités propres à chaque bailleur,
- Informations sur le logement en fonction des indices de fragilité du quartier et de la résidence en amont de la CAL,
- Harmonisation du calcul du " reste à vivre" du demandeur au moment de l'examen de son dossier en commission d'attribution ;
- Diffusion systématique des ordres du jour et des procès-verbaux des Commissions d'Attribution des Logements et partage du règlement intérieur,

Pour renforcer l'harmonisation des pratiques en CAL, Valenciennes Métropole a organisé en juillet 2017 un groupe de travail avec les bailleurs sociaux du territoire afin de mettre à plat les différentes pratiques de chacun, autour de différents critères (cf. Annexe n°6).

De plus, les partenaires s'engagent à respecter les règles de la gestion partagée.
L'ensemble de ces règles s'appliquent à l'ensemble des attributions de Valenciennes Métropole et permettent de disposer d'une connaissance objective des informations sur les attributions en amont, pendant et après la CAL.

En amont des CAL, une concertation entre les communes et l'organisme de logement social est réalisée sur le choix des candidatures à présenter en CAL.
Les partenaires s'engagent à remettre systématiquement aux membres de la CAL des informations nécessaires à un exercice transparent des attributions de logement : logements à attribuer avec l'indice de fragilité du quartier et de la résidence ; prise de connaissance des trois candidatures présentées, présentation des candidatures, suite des propositions d'attribution, contingent au titre duquel le demandeur est présenté.

Durant la CAL, le motif de priorité de la demande est présenté pendant l'examen de la candidature. En début de chaque séance, un bilan de la CAL précédente est réalisé.
Le rôle des partenaires dans les attributions et le partage de règles pour le traitement de la demande est défini, pour limiter la concurrence envers certains ménages, partager la responsabilité pour favoriser l'accès au logement des publics prioritaires en s'assurant de la mixité sociale et travailler les demandes des ménages en attente d'une mutation.
Les principes de la décision de non attribution / autre refus sont explicités et harmonisés.

Suite à la CAL, l'information sur les décisions de la CAL, les contingents au titre desquels les logements sont attribués, le bilan de la CAL précédente et les suites données à la proposition d'attribution sont transmises à l'ensemble des partenaires présents en CAL (y compris les communes n'ayant pas un accès « enregistreur » au SNE).

Ces éléments seront repris dans le cadre d'une charte des bonnes pratiques en Commission d'Attribution Logement.

2. Les autres leviers participant au rééquilibrage des territoires

La présente convention ne traite « que » des attributions. Elle ne pourra donc avoir des effets que sur les « entrants » dans le parc social.
La production de logements, la réhabilitation de certaines résidences, les actions de gestion urbaine de proximité, le renouvellement urbain ou bien encore les actions de lutte contre la pauvreté ou

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

pour l'insertion professionnelle sont autant de politiques publiques qui ont un impact fort sur la structure et l'occupation du parc social. En matière de correction des équilibres sociaux, elles sont autant de leviers nécessaires à activer.

Par des actions sur l'offre (neuve et existante)

Au-delà des principes et objectifs en matière de rééquilibrage de peuplement, il est nécessaire d'agir sur la structure de l'offre, le bâti et la programmation neuve.

Tendre vers plus de solidarité intercommunale par une production équilibrée à l'échelle de l'agglomération

Un effort significatif a été fait ces dernières années et les communes prennent désormais conscience de la nécessité de produire du logement social pour répondre aux besoins locaux et pour rééquilibrer l'offre sociale à l'échelle de l'agglomération. Ainsi l'effort doit être poursuivi et toutes les communes doivent participer, à leur échelle, au rééquilibrage territorial de l'offre sociale, ce qui passera par l'atteinte des objectifs PLH et, pour les 3 communes en déficit, au rattrapage SRU. Ces objectifs devront être appliqués avec une vigilance concernant la répartition des financements.

Eviter le déclassement de l'offre existante par la production neuve

Il s'agira de limiter la tendance observée concernant les parcours résidentiels ascendants, qui se font souvent en dehors des QPV. La programmation neuve hors QPV devra rendre possible les mobilités résidentielles sans mettre à mal l'équilibre de peuplement, c'est-à-dire en évitant le départ des ménages solvables des quartiers moins attractifs.

La construction de logements aux loyers les plus bas devra donc s'orienter en dehors de ces quartiers. Cette programmation « très sociale » devra se faire de manière diffuse au sein des différentes opérations, afin de ne pas « déplacer » les poches de pauvreté.

A l'inverse, la programmation neuve dans les QPV, très encadrée en ce qui concerne le LLS, devra cibler les ménages plus solvables au travers d'opérations mixtes.

La politique d'amélioration de l'habitat social s'inscrit pleinement pour éviter ce déclassement : restauration de l'attractivité, revalorisation patrimoniale et du cadre de vie, maintien de l'accessibilité aux ménages modestes, introduction de plus de mixité, adaptation du bâti aux évolutions sociodémographiques et aux usages, transition énergétique et amélioration de la gestion.

Valenciennes Métropole est fortement engagée aux côtés des organismes pour améliorer l'offre locative sociale (aide financière dans le cadre du PLH). Il s'agit d'assurer la bonne complémentarité des financements pour accompagner au mieux les projets de réhabilitation sur l'ensemble de l'agglomération.

Investir dans les quartiers sensibles

Au-delà des actions sur le patrimoine et de la gestion sociale opérée par les bailleurs, les collectivités devront poursuivre l'apport des moyens nécessaires pour offrir les infrastructures et équipements destinés à améliorer l'attractivité de ces quartiers et permettre ainsi d'attirer de nouvelles populations.

Mieux orienter la programmation de logements sociaux en fonction de la demande

La demande devra être observée finement et la programmation orientée en fonction. Les refus et leurs motifs seront également à étudier. *

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Notamment et afin de répondre à une demande aux ressources de plus en plus faibles, il s'agira de favoriser la construction de logement à bas loyer, tout en portant une vigilance sur les charges afférentes au loyer. La répartition par typologies devra également être programmée en fonction de la demande. Pour rappel, le PLH 2016-2021 de Valenciennes Métropole fixe comme un objectif de financement équivalent à 8-10 logements « PLAi adaptés » par an.

Travailler sur une nouvelle politique en matière de loyers

La loi Egalité et Citoyenneté fonde la Nouvelle Politique des Loyers (NPL). Elle est facultative et doit permettre de rendre compatible les loyers et les ressources des ménages concernés par l'objectif de 25% des attributions annuelles hors QPV.
Elle pourra être mise en place à tout moment par avenant à la Convention d'Utilité Sociale (CUS) des bailleurs qui doit être conclue avant le 1er janvier 2018.
Ainsi, la première date d'application possible de la NPL est le 1er janvier 2019.
Il est donc trop tôt pour émettre des orientations en matière de politique de loyers. Valenciennes Métropole et les partenaires pourront, dans le cadre du suivi de la présente Convention, approfondir cet axe.

Par des actions sur la gestion de proximité

Traiter certains dysfonctionnements des quartiers moins attractifs

L'ensemble des actes concourant au bon fonctionnement d'un quartier peuvent relever de la gestion urbaine de proximité. Ils doivent cependant répondre à une exigence démocratique : la participation des habitants. L'expérience montre en effet que la mobilisation de cette expertise citoyenne est une garantie essentielle pour éviter les erreurs de gestion et les investissements contreproductifs ou décalés.
La GUP est une réponse qualitative que les pouvoirs publics, les villes et les bailleurs sociaux peuvent apporter aux attentes de la population, par une démarche dynamique intégrant leur participation active.
Cette approche fondée sur une amélioration de la gestion des services et des équipements doit permettre :

- d'améliorer la qualité de vie des habitants dans leurs quartiers, à travers l'amélioration de leur cadre de vie et des services proposés;
- de contribuer à améliorer l'ambiance urbaine et à renforcer la qualité des équipements et services urbains ;
- de contribuer à lutter contre la faible attractivité des logements, qui se traduit par la vacance et le fort taux de rotation dans ces quartiers ;
- de mieux coordonner les acteurs, notamment les interventions des bailleurs entre eux et avec les services des collectivités locales et de clarifier les modalités de gestion entre propriétaires immobiliers et collectivités locales ;
- de prendre en compte le souci de qualification des agents de proximité et renforcer l'organisation des structures pour soutenir leur action ;
- de pérenniser la valeur économique et l'intérêt social des investissements réalisés sur le bâti dans les quartiers d'habitat social et la valeur marchande des services existants ;
- d'assurer la qualité des investissements réalisés sur les espaces extérieurs (incluant la prise en compte du Développement Durable, la lutte contre la précarité énergétique,…) ;
- de valoriser l'image de ces quartiers.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Valenciennes Métropole intervient à différents niveaux sur cette question.

- Le volet « technique » concerne la coordination de l'ensemble des partenaires durant les différentes phases de projets afin de repérer, prévoir, organiser, mettre en œuvre les dispositifs d'amélioration ou de mise en œuvre.
- Le volet « population » qui vise à l'appropriation et à l'adhésion de la population au projet, ceci en associant les habitants sur leurs expertises d'usages.

Ces deux volets sont complémentaires.
Ils s'articulent principalement à une échelle communale.

Au regard de ses compétences, Valenciennes Métropole joue un rôle de facilitateur et de levier afin de contribuer à faire vivre durablement ces nouveaux espaces urbains. Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Ville de l'Agglomération, sous le pilotage de Valenciennes Métropole et de l'Etat, les bailleurs se sont engagés, en contrepartie de l'abattement TFPB, à mettre en œuvre sur les sites en QPV, des actions pour améliorer les conditions de vie des habitants et s'inscrivant dans la démarche de gestion urbaine de proximité.
Valenciennes Métropole accompagne ainsi la construction de projets communs de gestion pour chaque quartier, partagés entre les différents gestionnaires, en particulier les villes et les bailleurs et leurs déclinaisons opérationnelles (conventions, chartes d'engagements ou plans d'actions pluriannuels).

Par des actions de communication

Les QPV et certains QVA font l'objet d'une mauvaise perception de la population lorsqu'ils n'y habitent pas mais le nombre de demandes de mutation n'y est pas plus important. Ce constat implique la nécessité de communiquer sur les atouts de ces quartiers, notamment auprès des publics ciblés pour un rééquilibrage social.

Systématiser une communication institutionnelle positive sur les Quartiers prioritaires

Plus qu'un besoin d'investissement financier, c'est aussi par la promotion pour une meilleure image que ces quartiers retrouveront un attrait, ce qui passe par une sensibilisation aux atouts jusqu'alors peu valorisés;

- Bons résultats scolaires (notamment lycée),
- Proximité des écoles,
- Bonne desserte en transport en commun et proximité des centres villes,
- Vie associative et culturelle développées,
- Statistiques sur les problèmes de sécurité par ailleurs à l'extérieur de ces quartiers,
- Cadre de vie agréable (verdure…)

Une pédagogie est aussi à faire sur le bâti ; les niveaux de loyer, la bonne performance énergétique des logements neufs ou réhabilités…

Diffuser la communication auprès des demandeurs via les lieux d'enregistrement et les communes lorsqu'elles reçoivent les demandeurs

Cette communication doit passer par différents biais, en premier lieu les lieux d'enregistrement de la demande et les communes afin de cibler les demandeurs « à la source ».

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Mettre en place une communication ciblée en fonction des demandeurs: salariés en mutation professionnelle, jeunes, personnes âgées...

Dans un objectif de rééquilibre social, la simplification des démarches associée à une communication ciblée devra permettre d'orienter un public plus diversifié vers le parc social: salariés en mutation professionnelle, jeunes, personnes âgées... un public qui fait moins systématiquement le choix de demander un logement social, du fait de la longueur des délais, mais aussi d'une mauvaise information sur les démarches ou sur les plafonds de ressources.

C'est pourquoi la communication devra aussi se faire par l'intermédiaire d'autres structures que celle de la voie classique (bailleurs, communes) afin de toucher un public plus large et pas forcément habitué à faire une demande de logement social (via les entreprises, les associations, les sites internet des différentes institutions…).

L'objectif est aussi de limiter les refus des demandeurs dont le profil permettrait d'apporter plus de mixité sociale ou intergénérationnelle sur les quartiers moins attractifs.

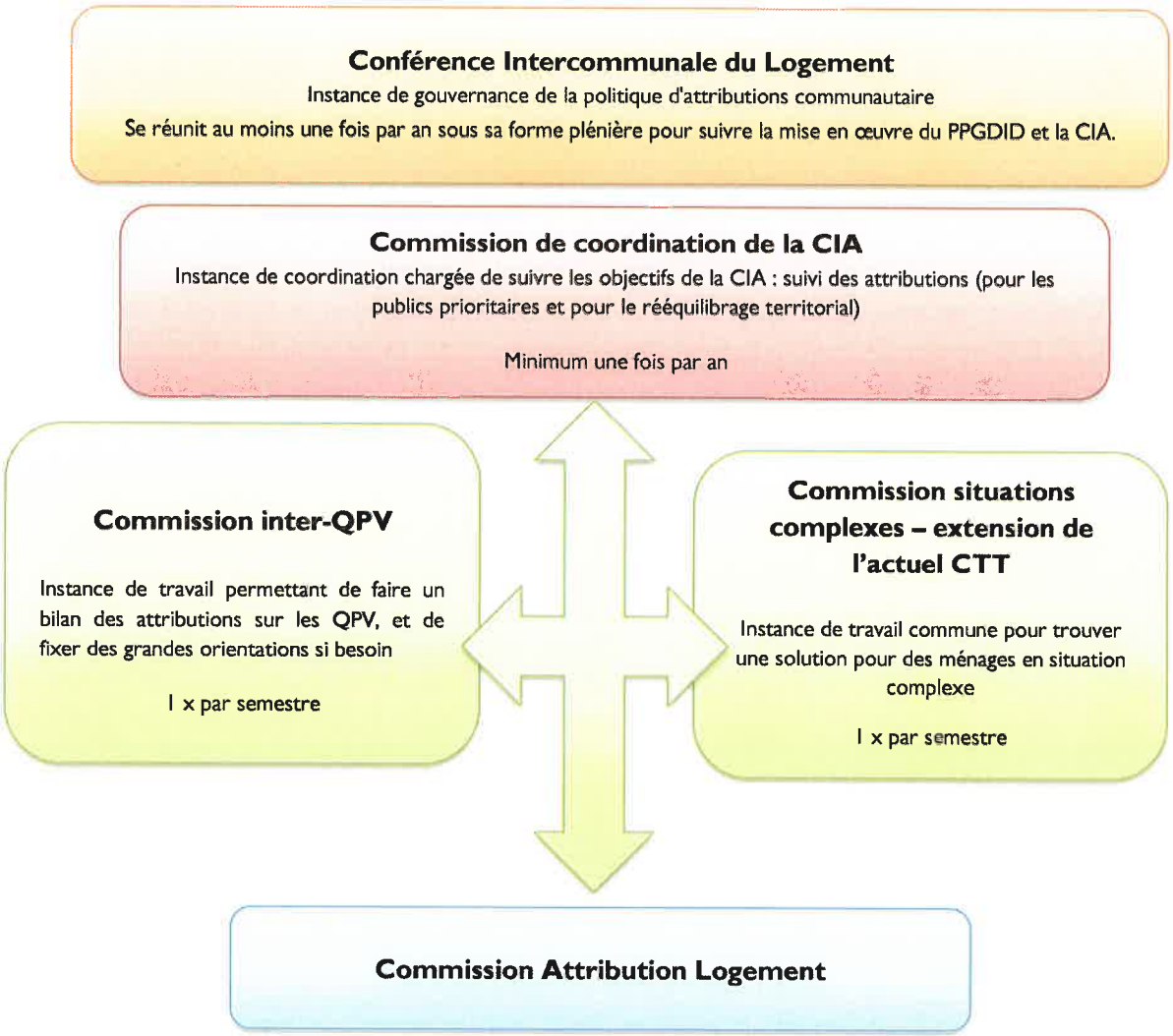
DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

La mise en œuvre opérationnelle de la Convention

La Convention Intercommunale d'Attributions est le résultat d'un travail partenarial partagé avec l'ensemble des acteurs de la Conférence Intercommunale du Logement. Sa mise en œuvre s'appuiera sur des groupes de travail associant l'ensemble des partenaires et sa gouvernance sera assurée par la CIL.

La démarche initiée dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement se veut progressive et itérative. L'année 2018 constituera une année « test » qui permettra d'évaluer les objectifs fixés, les moyens mis en œuvre et les outils et leviers à développer, ainsi que les points de blocage que pourraient rencontrer certains acteurs dans l'atteinte de ces objectifs. L'ensemble ces éléments viendra alimenter l'évaluation à l'issue de la première année.

1. Gouvernance, instances de pilotage et articulation des dispositifs



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

La Conférence Intercommunale du Logement, instance de pilotage de la politique d'attributions

La présente Convention Intercommunale d'Attributions est mise en œuvre dans le cadre de la Conférence Intercommunale du Logement de Valenciennes Métropole.
En tant qu'instance de gouvernance de la politique d'attributions métropolitaine, la Conférence Intercommunale du Logement est chargée d'élaborer les orientations stratégiques en matière d'attributions et de mutations dans le parc social de l'agglomération.
Co-présidée par le Président de Valenciennes Métropole et le Préfet, la Conférence Intercommunale du Logement est composée de trois collèges : le collège des représentants des collectivités territoriales, le collège des représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions et le collège des représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.
La CIL se réunit au moins une fois par an sous sa forme plénière et sous une forme resserrée pour assurer le suivi :

- de la mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et d'Information des demandeurs.
- - de la mise en œuvre de la Convention Intercommunale d'Attributions.

La commission de coordination de la CIA

La loi Egalité et Citoyenneté prévoit la création d'une commission de coordination, présidée par le président de Valenciennes Métropole.

La Convention Intercommunale d'Attributions prévoit le suivi des attributions effectives et l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs de l'Accord Collectif Intercommunal.
Une commission de suivi et d'évaluation émanant de la CIL est créée sous le pilotage de Valenciennes Métropole. Cette instance, qui se réunira à minima une fois par an, aura vocation à :

- évaluer l'atteinte des objectifs concernant les attributions aux ménages prioritaires et le rééquilibrage territorial ainsi que les freins et opportunités qui ont influencé ces résultats ;
- Mettre en évidence des difficultés particulières d'application de l'accord collectif,
- Faire remonter des situations insuffisamment prises en compte, soit dans la définition partagée des ménages prioritaires, soit dans la gouvernance, et contribuera en ce sens à l'évaluation globale du dispositif et aux ajustements auxquels il serait nécessaire de procéder.
- Préconiser des mesures éventuelles à prendre pour améliorer le dispositif.
- Préparer le rendu en Conférence Intercommunale du logement

Modalités de fonctionnement de cette commission :

- Pilote / Coordinateur : Valenciennes Métropole
- Membres : représentants de Valenciennes Métropole, représentant de l'Etat, maire des communes membres, représentant de chaque bailleur social, réservataires, partenaires sociaux, etc.
  - ⇨ Cette commission pourra fonctionner avec un partenariat élargi et adaptable aux situations rencontrées (membres invités selon la situation…).
- Cette commission sera chargée également d'assurer le suivi de l'accord collectif intercommunal : respect des engagements, examen des bilans d'attribution fournis par les bailleurs, …
- Fréquence : Il est recommandé que la commission se réunisse 1 à 2 fois par an

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Cette commission ne se substituera pas à la décision prise des CAL mais elle émettra des avis quant à l'opportunité d'attribuer un logement dans le parc social situé sur le territoire concerné.

La commission pour les situations complexes – extension de l'actuel CTT (cf. PPGDID)

Il existe un certain besoin de lisibilité et d'articulation entre les dispositifs existants, mais il ne s'agit pas de multiplier les instances.

Les partenaires de Valenciennes Métropole (communes, bailleurs, …) constatent des **situations complexes ou bloquées** parce qu'elles présentent un cumul de difficultés d'ordre social et / ou économique, rendant l'accès à un logement social difficile. Ces situations complexes nécessitent un **diagnostic partagé** en vue d'identifier des **solutions adaptées, voire alternatives**.

L'objectif consiste à s'appuyer sur l'actuelle instance du Comité Technique Territorial (CTT) de l'arrondissement de Valenciennes dans le cadre du PDALHPD pour :

- Flécher en partenariat le dispositif adapté à la situation de la famille. Le demandeur sera alors au centre de la commission.
- Trouver ensemble une solution pour les ménages qui ne peuvent prétendre à aucun dispositif particulier (DALO, PDALPD) mais dont la situation sera identifiée comme complexe (mutation, Poulidor, délai identifié comme long, etc.)

Le comité technique territorial (CTT) est le dispositif opérationnel pour le 1er accès au parc social des ménages prioritaires du PDAHLPD. Il organise le traitement de la demande prioritaire au sens des dispositifs d'accès au logement dans l'arrondissement de Valenciennes.

Modalités de fonctionnement de cette commission :

- Pilote / Coordinateur : Valenciennes Métropole
- Capitaliser sur ce qui existe déjà, à savoir le comité technique territorial (CTT) de l'arrondissement de Valenciennes dans le cadre du PDALHPD
- Membres : représentants de Valenciennes Métropole, représentant de l'Etat, représentant de chaque bailleur social, réservataires, partenaires sociaux, etc.
  - ⇨ Cette commission pourra fonctionner avec un partenariat élargi et adaptable aux situations rencontrées (membres invités selon la situation…).
- Fréquence minimale : 1 x par semestre

Liste des situations à examiner :

La liste des situations à examiner est celle présentée dans la partie valant ACI, critères propres à Valenciennes Métropole, à savoir :

- Personnes nécessitant un relogement lié aux opérations de renouvellement urbain et PNRQAD
- Personnes concernés par un relogement dans le cadre des OPAH, dans une situation d'arrêté de péril, ou nécessitant un relogement ou hébergement dans le cadre de l'application des pouvoirs de police des Maires ;
- Les demandes classées par les CAL en seconde position plus de 2 fois
- Les dossiers avec une grande ancienneté : plus de 24 mois (et pas forcément classés DALO) sans proposition adaptée
- Demandeurs de mutation pour lesquels les bailleurs peinent à trouver une réponse

L'ensemble des partenaires remonteront les informations régulièrement à Valenciennes Métropole pour alimenter ces réunions.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

La commission inter-QPV de Valenciennes Métropole

Conformément à la loi Egalite et Citoyenneté, une commission doit être créée dans chaque QPV afin de désigner, d'un commun accord, les candidats pour l'attribution des logements disponibles. Elle ne se substitue pas à la décision prise par la CAL.

Compte tenu du nombre important de QPV sur l'agglomération de Valenciennes, il est proposé de mettre en place une seule Commission pour l'ensemble des QPV.
En 2014, environ 1 000 attributions ont été réalisées en QPV sur Valenciennes Métropole, ce qui représente environ 83 dossiers à traiter par mois.

Cette commission inter-QPV n'aura pas la fonction de désigner des candidats mais son objectif consistera à :

- Faire un bilan des attributions sur les QPV, évaluer l'atteinte des objectifs fixés dans la CIA, identifier les points de blocage ;
- La commission préconisera des orientations générales pour les attributions pour certaines résidences et par quartier en fonction de la fragilité de l'occupation sociale constatée selon le diagnostic

Modalités de fonctionnement de cette commission :

- Pilote / Coordinateur : Valenciennes Métropole
- Membres : représentants de Valenciennes Métropole, représentant de l'Etat, représentant de chaque bailleur social, réservataires, partenaires sociaux, etc.
- Fréquence : une fois par semestre dans un premier temps.

L'ensemble des partenaires remonteront les informations en amont de ces commissions à Valenciennes Métropole pour alimenter les échanges.

Cette commission ne se substituera pas à la décision prise des CAL mais elle émettra des avis quant à l'opportunité d'attribuer un logement dans le parc social situé sur le territoire concerné.

2. Observation et évaluation

Le suivi et l'évaluation des attributions

L'UR-habitat et l'ensemble des bailleurs s'engagent à transmettre à Valenciennes Métropole les données présentées selon les modalités précisées dans l'annexe 4.
Valenciennes Métropole assure un suivi régulier des attributions réalisées dans ces quartiers. Afin de réaliser un bilan du profil des attributaires, les bailleurs s'engagent à permettre un suivi des caractéristiques des attributaires de manière semestrielle.
Un rendu annuel est partagé lors de la Conférence intercommunale du Logement.

Le suivi réalisé permettra d'évaluer :

- la contribution de chacun dans l'accueil des ménages prioritaires
- les difficultés d'atteinte de ces objectifs, ce qui pourra conduire à les réexaminer ou à faire évoluer les critères pris en compte
- la répartition géographique des attributions réalisées et ses effets en matière d'équilibre territorial.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Evaluation triennale de l'état du parc locatif social pour mesurer les évolutions

L'UR-habitat et l'ensemble des bailleurs s'engagent à transmettre à Valenciennes Métropole les données présentées selon les modalités précisées dans l'annexe 5.

L'objectif pour Valenciennes Métropole consiste à appuyer son travail de rééquilibrage social des quartiers sur la connaissance précise des situations de déséquilibre identifiées à l'échelle intercommunale, communale et infra-communale, synthétisés sous la forme d'un indice. Le socle statistique enrichi d'éléments qualitatifs sur le parc et son occupation ainsi que sur la demande de logement devra être pérennisé afin de mesurer la fragilité sociale des quartiers et communes de l'agglomération dans le temps et d'évaluer l'efficacité des actions de rééquilibrage entreprises en matière de peuplement.
Les signataires s'engagent à faire procéder à l'évaluation du parc locatif social afin d'apprécier l'évolution du degré de fragilité des unités résidentielles mis en lumière en 2016.
Cette évaluation sera basée sur une appréciation statistique du fonctionnement du parc locatif social au travers de l'exploitation des enquêtes « Occupation du Parc Social » et « Répertoire du Parc Locatif Social » complétée par une approche qualitative fondée sur des entretiens avec les signataires du présent accord.
Dans cette optique, les bailleurs sociaux s'engagent à transmettre les informations nécessaires à la réalisation de cette évaluation conformément aux termes de la convention de transmission d'informations relatives au parc locatif social de Valenciennes Métropole signée en 2016.

Durée de la Convention Intercommunale d'Attribution

La Convention Intercommunale d'Attributions est élaborée pour une durée de 6 ans.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Annexes

Annexe 1 : Méthodologie de construction d'un indicateur de fragilité

Les objectifs de la mesure

L'établissement d'un indicateur de fragilité dans les différents secteurs de l'agglomération servira d'aide à la décision aux partenaires, au cours du processus d'attribution :

- Lors du choix des candidats à proposer par les réservataires au moment de la libération d'u logement.
- Lors du choix de la CAL entre les différents candidats proposés.

Il servira également d'indicateurs d'évolution des difficultés des quartiers et donc d'évaluation de la politique d'attribution conduite par les partenaires.
Afin de constituer un outil opérant et adapté au contexte du territoire, cet indicateur est constitué à l'échelle de la résidence (> 11 logements), du quartier (QPV et QVA) et de la commune.
Une convention a été établie entre Valenciennes Métropole et l'ARH-Nord-Pas-de-Calais pour la collecte des données à l'échelle des résidences (dans le cadre d'une démarche expérimentale visant à qualifier le parc social et ses occupants).

La constitution de l'indicateur de fragilité

L'indicateur de fragilité statistique est constitué des critères suivants :

- Taux d'impayés
- Part des bénéficiaires des APL :
- Part des ménages sous les plafonds PLAi
- Taux de mobilité

L'indicateur est calculé en plusieurs étapes :

- Calcul de la moyenne de l'agglomération pour chaque critère
- Affectation de l'indice 100 pour l'agglomération
- Pour chaque secteur (communes, quartiers et résidences) chaque point de pourcentage en plus ou en moins par rapport à la moyenne de l'agglomération pour un des critères ajoute (ou enlève) un point à l'indice du secteur

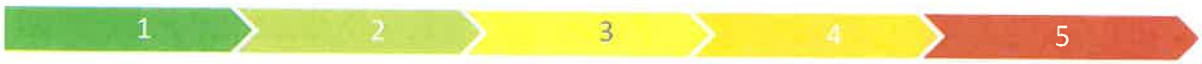
La mise à jour des indicateurs sera faite tous les 3 ans avec l'enquête OPS.

L'apport qualitatif dans la construction de l'indice

L'objectif de l'approche qualitative qui complète l'analyse territoriale statistique est d'**aller au-delà des éléments statistiques collectés et de confronter l'indice à des éléments plus qualitatifs.**
Pour ce faire, un indice synthétique a été attribué à chaque sous-ensemble identifié dans l'ensemble des commune, principalement à partir de la vision des élus et/ou des services techniques communaux qui ont noté le patrimoine locatif public communal sur un ensemble de thématiques : le patrimoine (qualité du bâti et coût du logement), l'insertion urbaine (enclavement du quartier et services à proximité), le vivre-ensemble (tranquillité de la résidence et du quartier, problèmes de voisinage et dégradations/vandalisme), le peuplement (mixité sociale et paupérisation) et l'attractivité générale du quartier.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Les indices sont compris entre la note 1 et la note 5 afin d'en faciliter la lecture. Les sous-ensembles présentant une note comprise entre 1 et 2,5 peuvent être qualifiés comme (très) satisfaisants et attractifs et les bailleurs devront être attentifs à ce que les nouvelles attributions sur ces quartiers ne fragilisent pas ces ensembles fonctionnels. Les sous-ensembles dont la note est comprise entre 3,6 et 5 peuvent être considérés comme dysfonctionnant et devront faire l'objet d'une vigilance particulièrement importante pour ne pas « ajouter de la difficulté à la difficulté ». Enfin, les quartiers dont la note est proche de 3 doivent être considérés comme relativement corrects et il s'agira de préserver la tranquillité dans ces quartiers pour qu'ils ne basculent pas dans la catégorie des quartiers « fragiles ».



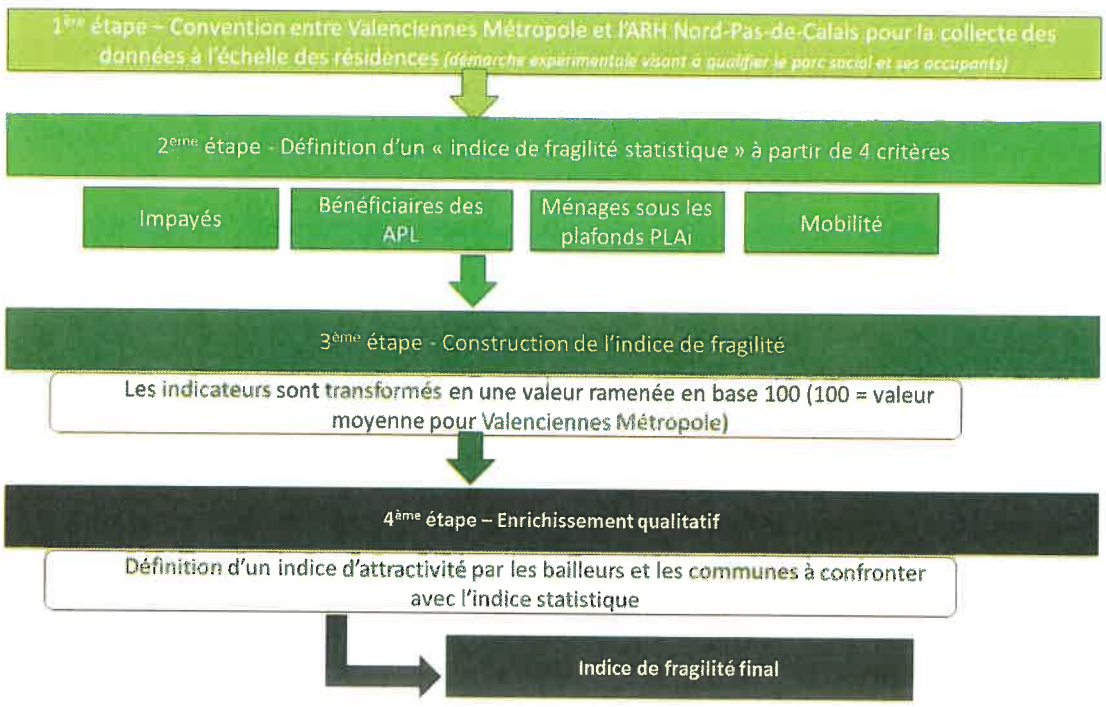
Très satisfaisant — Correct — Très insatisfaisant

Outre ce travail, un exercice de qualification des résidences, des quartiers et des communes à partir des différents points de vue des acteurs a été réalisé. Il est basé sur des entretiens approfondis menés avec les 5 principaux bailleurs du territoire afin de passer en revue leur patrimoine dans les différentes communes et quartiers de Valenciennes Métropole. Ces données ont été confrontées avec les observations des élus.

Les données ainsi recueillies ont été compilées et n'ont pas pour objet d'être exhaustives, seuls les ensembles « significatifs » ayant été abordés. Cependant, ils constituent un socle important pour le travail de rééquilibrage du peuplement sur lequel la politique de Valenciennes Métropole devra se baser. Le travail d'évaluation et de qualification des ensembles devra en outre être poursuivi afin de mesurer les effets de la nouvelle politique de peuplement à l'échelle de l'agglomération.

Au global, une moyenne de l'indice quantitatif et qualitatif est effectuée pour obtenir 4 typologies de fragilités :

- Les secteurs à la fragilité marquée (indice supérieur à 4) ;
- Les secteurs à la fragilité apparente (indice compris entre 3,5 et 4) ;
- Les secteurs dans la moyenne de l'agglomération (indice compris entre 2 et 3,5) ;
- Les secteurs préservés (indice inférieur à 2).



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

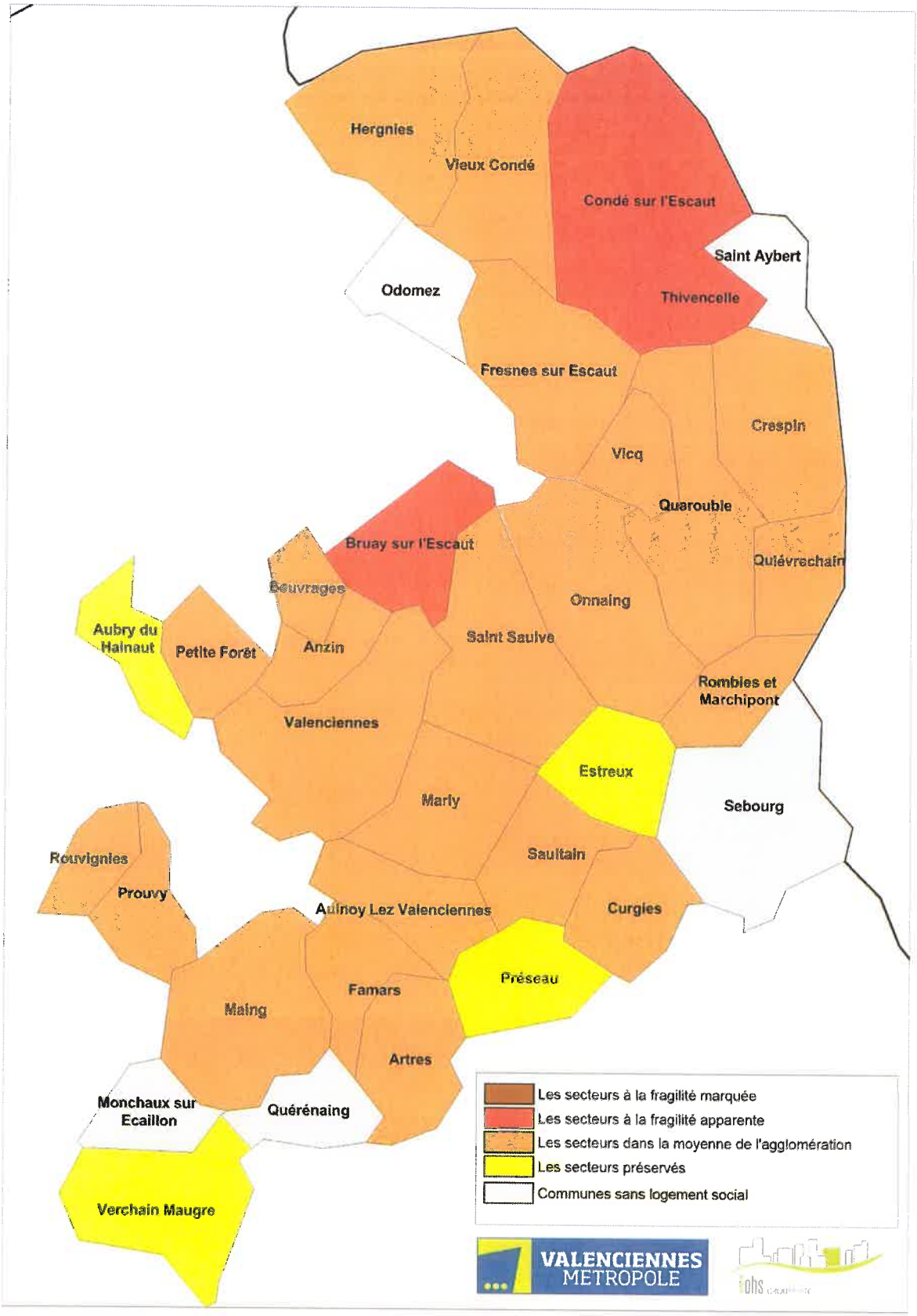
Les précautions d'utilisation

Les différents critères qui composent l'indicateur de fragilité ne constituent pas, pris isolément, un risque avéré de fragilité.
L'intérêt de cet indicateur est d'alerter les partenaires sur :

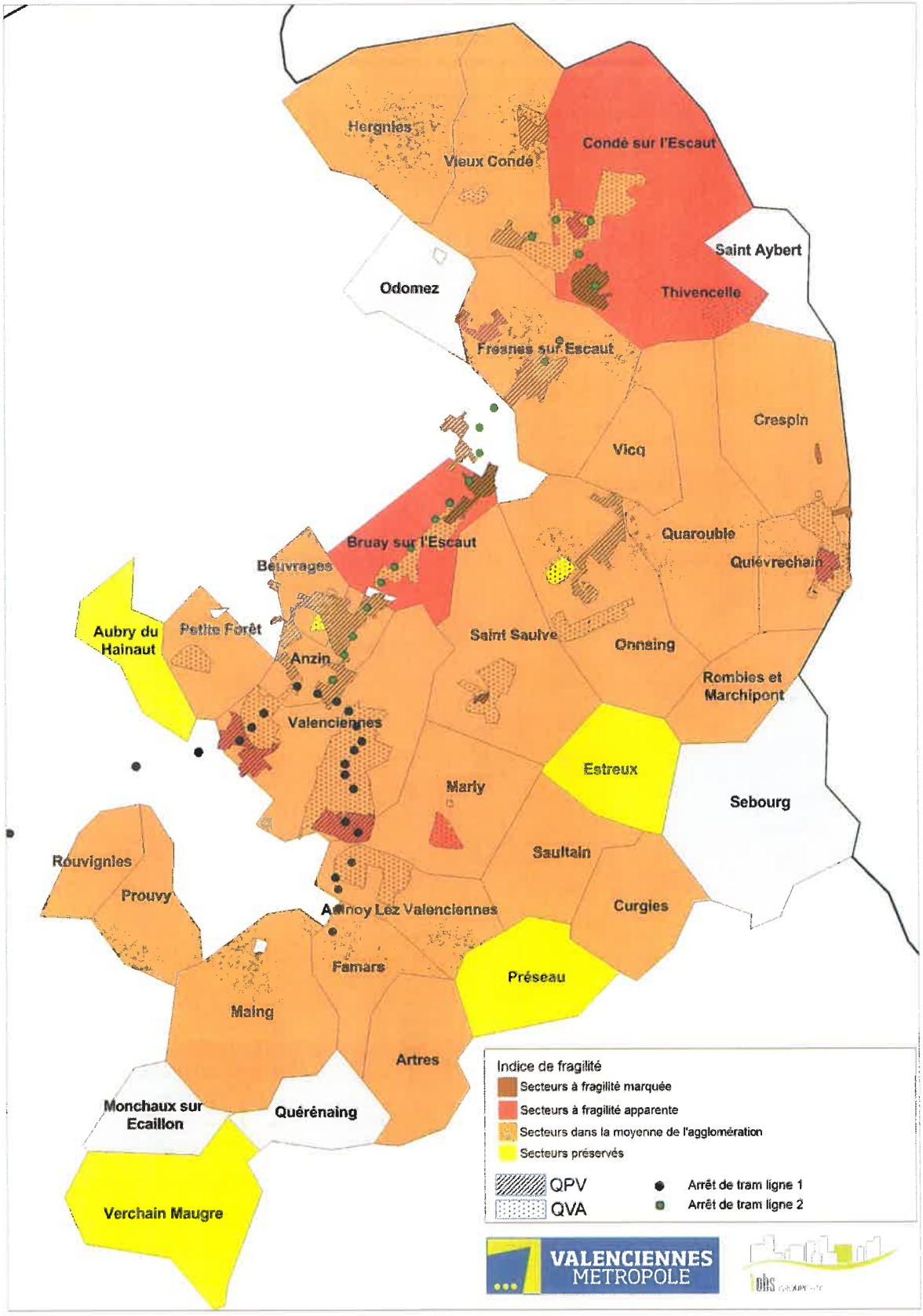
- un niveau de cumul de difficultés sociales rencontré dans un immeuble ou un secteur,
- une différence significative de ces difficultés avec les autres secteurs,

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

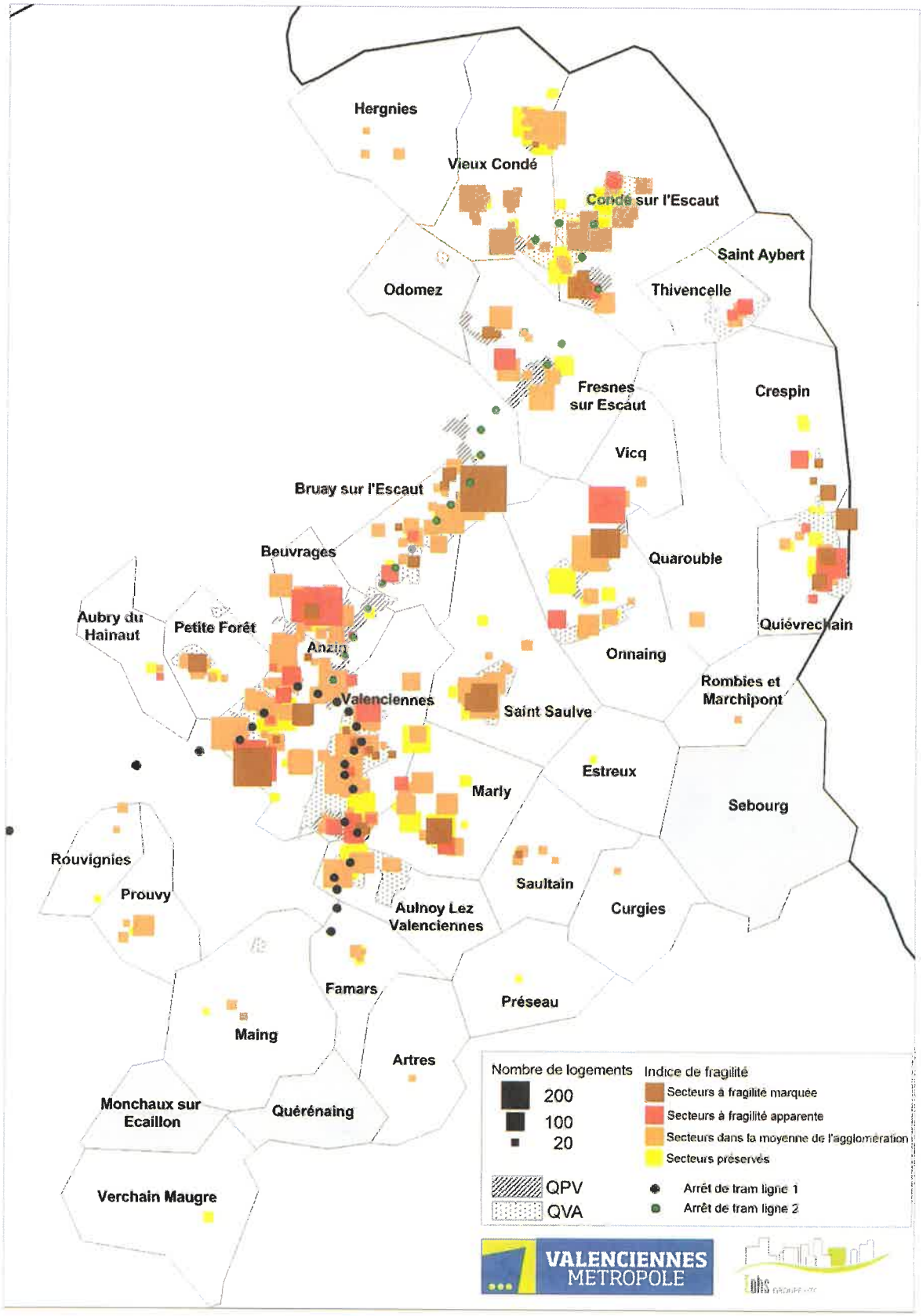
Annexe 2 : Cartographies de la fragilité des différents secteurs



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Annexe 3 : Résultats de l'indice de fragilité sur les différents secteurs de Valenciennes Métropole

Rappel des objectifs de la CIA

<table>
<tr><th rowspan="2">Typologies de fragilité</th><th rowspan="2">Répartition du parc selon le degré de fragilité</th><th colspan="2">Objectifs d'attribution de la CIA Valenciennes Métropole</th><th rowspan="2">Attributions publics prioritaires (ACI)</th></tr>
<tr><th>Attributions selon quartile en QPV</th><th>Attributions selon quartile hors QPV</th></tr>
<tr><td>Secteurs à la fragilité marquée</td><td>9% du parc soit 1 850 logements</td><td rowspan="4">75 % minimum des attributions devront être consacrées à des ménages issus des 2ème, 3ème et 4ème quartile de la demande

25 % maximum des attributions devront être consacrées à des ménages issus du 1er quartile</td><td>Entre 25% minimum et 32% maximum % des attributions devront être consacrées à des ménages issus du 1er quartile et/ou à des personnes relogées dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain

Entre 68% minimum et 75% maximum des attributions devront être consacrées à des ménages issus des 2ème, 3ème et 4ème quartile</td><td>10% maximum des attributions devront être consacrées à des ménages prioritaires
Soit environ 15 relogements (sur la base de l'année 2016)</td></tr>
<tr><td>Secteurs à la fragilité apparente</td><td>19% du parc soit 3 840 logements</td><td>20% maximum des attributions devront être consacrées à des ménages prioritaires
Soit environ 30 relogements (sur la base de l'année 2016)</td></tr>
<tr><td>Secteurs dans la moyenne de l'agglomération</td><td>63 % du parc 12 440 logements</td><td>25 % minimum des attributions devront être consacrées à des ménages issus du 1er quartile et/ou à des personnes relogées dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain</td><td>50% minimum des attributions devront être consacrées à des ménages prioritaires
Soit environ 75 relogements (sur la base de l'année 2016)</td></tr>
<tr><td>Secteurs préservés</td><td>8% du parc soit 1 580 logements</td><td>75 % maximum des attributions devront être consacrées à des ménages issus des 3 autres quartiles</td><td>20% minimum des attributions devront être consacrées à des ménages prioritaires
Soit environ 30 relogements (sur la base de l'année 2016)</td></tr>
</table>

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Communes de Valenciennes Métropole

	Nombre de logements	Indice de fragilité finale
Anzin	1402	3,27
Artres	15	3,20
Aubry-du-Hainaut	47	1,73
Aulnoy-lez-Valenciennes	829	2,30
Beuvrages	1059	3,13
Bruay-sur-l'Escaut	1415	3,60
Condé-sur-l'Escaut	1844	3,47
Crespin	268	2,50
Curgies	12	3,43
Estreux	11	1,15
Famars	128	2,15
Fresnes-sur-Escaut	631	3,00
Hergnies	56	2,55
Maing	46	2,70
Marly	1446	3,50
Monchaux-sur-Ecaillon		
Odomez		
Onnaing	1130	2,65
Petite-Forêt	319	2,18
Préseau	15	1,40
Prouvy	174	2,10
Quarouble	40	2,02
Quérénaing		
Quiévrechain	781	3,47
Rombies-et-Marchipont	12	3,27
Rouvignies	48	2,20
Saint-Aybert		
Saint-Saulve	1299	2,95
Saultain	110	2,70
Sebourg		
Thivencelle	137	3,70
Valenciennes	5081	3,20
Verchain-Maugré	21	1,46
Vicq	95	3,50
Vieux-Condé	1239	2,85

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Quartiers de Valenciennes Métropole (QPV / QVA)

QPV	Nombre de logements	Indice de fragilité finale
Brunehaut	41	3,47
Centre-ville "Fresnes S/ Escaut"	255	2,73
Centre-ville "Quiévrechain"	479	3,63
Centre-ville "Condé S/l'Escaut"	348	4,09
Cité Le Jard	222	3,07
Cité Thiers - Cité Du Rivage	622	4,13
Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	1291	3,67
La Pépinière	496	4,42
La Solitude Hermitage	477	2,20
Le Trieu	144	3,65
Lecocq	388	3,90
Verrerie - Square République	527	2,62
Vicq Quatre Chasses Poudrière Faiencerie (1)	740	3,22
Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette(2)	721	3,78
Zone Intercommunale Rives De L'Escaut (3)	1672	3,15
		3,45

QVA		
Château Mallet	83	1,92
Cité de la Verrerie	89	2,18
Cité des Floralies	438	3,53
Cité du Bosquet - Av de Gaulle	663	2,65
Cité du Corbeau	81	4,11
Cité du Rieu	229	2,70
Cité du Roy de Blicquy	20	4,40
Cité du Stade - Lallinvalle	294	3,15
Cité Voltaire	105	1,47
Faubourg de Paris Sainte Catherine Centre ville	1403	3,03
Kranichfeld	46	2,60
Le Gras Boeuf Macou - Le Jard	1093	3,07
Les Fontinettes	118	2,90
L'Hermitage - Partie Nord	96	3,33
Marais Foucart Haultière	385	3,00
Quartier Jacques Duclos	228	2,50
QVA Quiévrechain Centre Blanc Misseron	148	2,35
Saint Waast - Coron des 120 (4)	473	3,02
Thivencelle	137	3,70
ZAC d'Aulnoy Vieil Aulnoy	829	2,30
		2,90

(1) *La partie du QPV « Vicq Quatre Chasses Poudrière Faïencerie » sur la commune d'Onnaing obtient la note de 3.37 et celle sur la commune de Vicq la note de 3,07*

(2) *La partie du QPV « Faubourg de Cambrai la Briquette » située sur la commune de Valenciennes obtient la note de 3.03 alors que celle sur la commune de Marly obtient la note de 4,53*

(3) *Les parties du QPV « Rives de l'Escaut » situées sur les communes d'Anzin, Beuvrages et Valenciennes obtiennent toutes la note de 3,15*

(4) *La partie du QVA « Saint Waast-Coron des 120 » située sur la commune d'Anzin obtient la note de 3,27 et celle sur la commune de Valenciennes la note de 2.77*

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Anzin

	Nombre de logements	Indice de fragilité finale	Commentaires (communes, bailleurs)
Anzin	**1402**	3,27	un parc très disparate, notamment du point de vue de la qualité du bati avec des quartiers réhabilités, d'autres non.
QPV Zone Intercommunale Rives De L'Escaut	**565**	3,15	quartier qu'on appelle plutôt Bleuse Borne. Quartier qui pose le plus de difficulté et logiquement qui va bénéficier des interventions (ANRU, Feder,…)
RESIDENCE CAMILLE CLERE-ANZI/DEPO/CLE2-PH	17	3,03	logts neufs 10 ans
RESIDENCE CAMILLE CLERE-ANZI/DEPO/CLE1-PH	19	3,01	logts neufs 10 ans
Immeuble Jean Jaurès-M&C	12	3,51	Réhabilitation en 2017-2018
CITE CARPEAUX-377 AVENUE ANATOLE FRANCE-PH	56	3,38	logts réhabilités moins de 5 ans
CITE DU MONT DE LA VEINE ANZIN-Sia	46	3,27	réhabilitation thermique prévue en 2017 2018
CITE CARPEAUX-RUE GUSTAVE DELORY-PH	14	3,23	logts neufs moins de 5 ans
Résidence Epona-AN23-SAH	51	3,15	
CITE CARPEAUX-15 RUE GUSTAVE DELORY-PH	13	3,12	logts neufs moins de 5 ans
Coron des Trente-M&C	30	3,05	
CITE CARPEAUX-ALLEE DES PLATANES-PH	14	3,05	
CITE CARPEAUX-ALLEE DES TROENES-PH	15	3,03	
CITE CARPEAUX-SQUARE JONAS-PH	16	2,98	
CITE CARPEAUX-ALLEE DES FRENES-PH	20	2,95	
CITE CARPEAUX-ALLEE DES POMMIERS-PH	12	2,39	
CITE CARPEAUX-ALLEE DES PEUPLIERS-PH	12	2,35	
Cité du Moulin-M&C	40	3,00	
Cité des Agglomérés-M&C	23	2,88	
Rue du Nord Prolongée, allée des Troênes-AN25-SAH	24	2,85	
Cité du Mont de la Veine-M&C	70	2,49	
Rue des Anciens Combattants-AN08-SAH	39	2,46	
Pavillons INA	22	1,91	
QPV Verrerie - Square République	**527**	2,62	
CENTRE VILLE-8 SQUARE DE LA REPUBLIQUE-PH	56	3,55	logts réhabilités moins de 10 ans
0160 - ANZIN RUE DE LA VERRERIE-HdN	60	3,42	un programme de réhabilitation notamment thermique va démarrer en 2017
Résidence la Verrerie-AN09-SAH	79	3,22	
Résidence la Verrerie-AN10-SAH	122	3,07	
Résidence la Verrerie-AN13-SAH	95	2,70	
CENTRE VILLE-56 RUE EMILE BASLY-PH	42	2,95	
CENTRE VILLE-29 PLACE ROGER SALENGRO-PH	29	2,53	
Résidence la Verrerie-AN11-SAH	44	2,10	
QVA Saint Waast - Coron des 120	**115**	3,27	
CENTRE VILLE-36 PLACE ROGER SALENGRO-PH	40	3,00	logts réhabilités moins de 5 ans
Coron des Cent Vingt-M&C	45	3,50	
CENTRE VILLE-16 PLACE ROGER SALENGRO-PH	30	2,30	
Reste des résidences	**195**		
RESIDENCE ARIANE-38 RUE JULES FERRY-PH	13	4,22	
RAISMES INDIVIDUELS-PH	14	3,65	logts neufs et réhabilités moins de 10 ans
Residence Joseph Foyer-Sia	13	3,25	résidence de moins de 20 ans, ptoche du centre ville
Rue du beguinage-AN06-SAH	16	3,25	un programme de réhabilitation va démarrer en 2017
RESIDENCE EMILE ZOLA-ANZI/ZOLA/INDG-PH	17	3,22	
Cité de la Résistance-AN12-SAH	31	2,62	
Rue du Progrès-AN01-SAH	20	2,85	
98 rue Jean Jaurès-ENTREE B-HdN	24	2,65	
98 rue Jean Jaurès-ENTREE A-HdN	16	2,05	
INDIVIDUELS ANZIN-ICF	31	2,29	

Secteurs à la fragilité marquée

Secteurs à la fragilité apparente

Secteurs dans la moyenne de l'agglomération

Secteurs préservés

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Artres

	Nombre de logements	Indice de fragilité finale	Commentaires (communes, bailleurs)
Artres	**15**	3,20	
Résidence Le Marronnier-AR05-SAH	15	2,60	

Aubry-du-Hainaut

	Nombre de logements	Indice de fragilité finale	Commentaires (communes, bailleurs)
Aubry-du-Hainaut	**47**	1,73	Le bati est récent mais important de suivrve son évolution. Accompagnement social nécessaire pour certains
0400 - AUBRY DU HAINAUT CLOS SENAC DE MEILHAN-HdN	13	3,70	
R DES EPIS_IND_H62-59	12	3,33	
0401 - AUBRY DU HAINAUT CLOS DES MEUNIERS-HdN	22	1,62	

Aulnoy-lez-Valenciennes

	Nombre de logements	Indice de fragilité finale	Commentaires (communes, bailleurs)
Aulnoy-lez-Valenciennes	**829**	2,30	
QVA ZAC d'Aulnoy Vieil Aulnoy	**829**	2,30	
Rue Elsa Triolet-AU30-SAH	24	3,01	
Rue Colette-AU28-SAH	33	2,68	
Rue Elsa Triolet-AU31-SAH	36	2,65	
Avenue Henri Matisse-AU09-SAH	43	2,90	
Rue Gauguin-AU02-SAH	32	2,70	
Résidence Les Maronniers-AU14-SAH	138	2,55	
Avenue Henri Matisse-AU05-SAH	62	2,50	
Avenue Henri Matisse-AU06-SAH	77	2,45	
Résidence Emile Zola-AU17-SAH	47	1,98	
Avenue Henri Matisse-AU03-SAH	120	1,95	
Rue Couthon-AU04-SAH	59	1,95	
Résidence Anatole France-AU11-SAH	16	1,93	
Rue Louis Blanqui-AU13-SAH	11	1,93	
Rue Couthon-AU15-SAH	47	1,87	
Rue Louis Blanqui-AU12-SAH	19	1,69	
Rue Jules Vallès-AU08-SAH	53	1,65	
Résidence Marc Chagall-AU18-SAH	12	1,40	

Secteurs à la fragilité marquée
Secteurs à la fragilité apparente
Secteurs dans la moyenne de l'agglomération
Secteurs préservés

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Beuvrages

	Nombre de logements	Indice de fragilité finale	Commentaires
Beuvrages	**1059**	3,13	
QPV Zone Intercommunale Rives De L'Escaut	**632**	3,15	Fénenelon reste le point noir
Rue François Gressiez-BE15-SAH	26	3,59	
RUE DU DOCTEUR CARLIER-BEUV/DOCT/CAR1-PH	13	3,04	
Résidence le Chardonnerets-BE10-SAH	163	3,88	
Rue de la Liberté, rue du 11 Novembre-BE05-SAH	30	3,30	
Avenue de la République-BE25-SAH	12	3,78	
Résidence Fénelon-BE03-SAH	208	3,68	
Rue Delacroix, rue Marguerite Leduc, rue Roger Salengro, ru	20	3,62	
Rue François Gressiez-BE24-SAH	18	2,60	
R DE LA FERME GOFFAERT / DES 3 FRERES DUSSART-C(	32	2,93	
Rue de la Liberté, rue du 11 Novembre-BE23-SAH	29	2,35	
Immeuble Parc Derasse-M&C	48	3,13	
RUE DU DOCTEUR CARLIER-BEUV/DOCT/CAR2-PH	33	2,13	
QVA Kranichfeld	**46**	2,60	Quartier marqué par l'importance des Personnes Agées
Résidence Kranichfeld-BE06-SAH	34	2,95	Logements réservés aux personnes âgées ou invalides
Résidence Kranichfeld-BE11-SAH	12	1,67	Logements réservés aux personnes âgées ou invalides
QVA Château Mallet	**83**	1,92	
Résidence le Château Mallet-BE18-SAH	42	1,73	
Cité Château Mallet-M&C	18	1,69	Présence d'ayants-droit des Houillères. Loyers pris en charge par la caisse de retraite
Résidence le Château Mallet-BE17-SAH	23	1,15	
QVA Cité de la Verrerie	**89**	2,18	
Cité de la Verrerie-BEUV-M&C	89	2,63	
Reste des résidences	**209**		
Résidence Kranichfeld-BE07-SAH	40	4,01	
Résidence Jacques Duclos-BE09-SAH	40	3,25	
R DES 3 FRERES DUSSART-CHQP-H62-59	19	3,25	
R DE LA FERME GOFFAERT-HANSA-H62-59	11	3,20	
R DE LA FERME GOFFAERT-GEMMA-H62-59	11	3,13	
6-8 RUE JULES France-PH	12	2,43	Angle 3 Frères Dussart/ J. France
Place de Bruxelles-BE04-SAH	25	2,98	
Rue Jean Jaurès-BE16-SAH	37	1,78	
Rue Jules France, rue Maurice Thorez-BE14-SAH	14	1,15	



Secteurs à la fragilité marquée

Secteurs à la fragilité apparente

Secteurs dans la moyenne de l'agglomération

Secteurs préservés

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Bruay-sur-l'Escaut

	Nombre de logements	Indice de fragilité finale	Commentaires (communes, bailleurs)
Bruay-sur-L'Escaut	**1415**	3,60	
QPV Cité Thiers - Cité Du Rivage	**622**	4,13	
CITE THIERS BRUAY/ESCAUT-Sia	28	2,77	impayé
CITE DU RIVAGE BRUAY/ESCAUT-Sia	139	3,25	Cité réhabilité thermiquement 2015
Cité Thiers Ancienne-M&C	292	4,10	Réhabilitation en cours
PLACE H DURRE BRUAY ESCAUT 40 LGTS COLL-V2H	34	3,00	
Cité Rivage Nouvelle-M&C	129	2,50	
QPV Brunehaut	**41**	3,47	
Cité Thiers Nouvelle-M&C	41	3,10	
QVA Marais Foucart Haultière	**385**	3,00	
112 RUE JEAN JAURES-RESIDENCE BRISSY-PH	48	3,67	logts réhabilités moins de 10 ans
112 RUE JEAN JAURES-RESIDENCE BOURSE-PH	45	3,63	logts réhabilités moins de 10 ans
112 RUE JEAN JAURES-RESIDENCE FERNEZ-PH	48	3,59	logts réhabilités moins de 10 ans
Résidence Robert Schuman-BR02-SAH	30	4,49	
RUES J JAURES & V HUGO BRUAY-V2H	12	3,35	
Résidence Henri Barbusse-BR07-SAH	40	2,65	
BRUAY/ESCAUT 255 RUE J J AURES 27 LGTS-V2H	24	3,00	
RUE JEAN JAURES 373 BRUAY SUR ESCAUT-V2H	20	3,00	
Résidence Lechifflart-BR05-SAH	40	2,95	
Résidence le Pré des Cloches-BR08-SAH	52	2,60	
Résidence Jean Monnet-BR03-SAH	14	1,80	
Res.Emile Verdavaine-Coll-Sia	12	1,73	
Reste des résidences	**367**		
Cité Ledru Rollin-M&C	33	4,12	
CITE DES HAUTS CHAMPS-BRUA/HAUT/HAUT-PH	19	4,09	
CITE THIERS NOUVELLE BRUAY/ESC-Sia	13	4,05	rénovation toiture avec isolation prévue 2017
BRUAY/ESCAUT 328 RUE JAURES NEUFS AA-V2H	26	3,53	
RUE JEAN JAURES 166 BRUAY SUR ESCAUT-V2H	12	3,35	
Résidence la Fontaine-BR14-SAH	20	3,32	
COUR PROUD'HON 4 BRUAY SUR ESCAUT-V2H	16	3,12	
Résidence Camille Sterlay-BR06-SAH	40	3,07	
CITE DES HAUTS CHAMPS-MARS-RUE DES MARCHETTI-PH	12	3,10	
RUE PASTEUR BRUAY SUR ESCAUT-V2H	16	2,70	
CITE DES HAUTS CHAMPS-MARC-RUE DES MARCHETTI-PH	19	2,35	
RUE MICHEL BRABANT BRUAY ESCAUT-V2H	36	2,35	
Rue Sadi Coupez, rue Proudhon, rue Henri Duquesnoy-BR04-SAH	40	2,10	
RUE PROUD'HON 43 BRUAY/ESCAUT-V2H	20	1,98	
Res.Emile Verdavaine-Ind-Sia	26	1,95	
BRUAY/ESCAUT RUE E GERARD 20 COLL-V2H	19	1,73	

Secteurs à la fragilité marquée
Secteurs à la fragilité apparente
Secteurs dans la moyenne de l'agglomération
Secteurs préservés

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Condé-sur-l'Escaut

	Nombre de logements	Indice de fragilité finale	Commentaires (communes, bailleurs)
Conde-sur-L'Escaut	**1844**	3,47	
QPV Centre-ville "Condé S/l'Escaut"	**348**	4,09	
RUE NEUVE CONDE-V2H	28	4,16	
RES LECOMTE RUE DE BRUENNE CONDE-V2H	54	4,15	
QU PETIT REMPART RUE HAYNETTE RES DUBOIS-V2H	12	3,61	
RES PUREUR CONDE-V2H	41	3,56	
RES LE CONNETABLE CONDE-V2H	80	4,05	Rehabilitation récente
RUE DE LA CAVALERIE 15 CONDE SUR ESCAUT-V2H	31	3,95	
RESIDENCE DES REMPARTS CONDE SUR L'ESCAU-V2H	22	3,33	
Cité Saint Pierre-M&C	80	3,13	
QPV Lecocq	**388**	3,90	
1 RUE DES CYTISES-COND/LCOQ/COQ1-PH	19	4,76	logts en NPNRU
Place du Hainaut-CO02-SAH	75	4,59	
Résidence Chanteclerc-CO01-SAH	60	4,58	
2 RUE DES CYTISES-COND/LCOQ/COQ2-PH	27	4,51	logts en NPNRU
Résidence Jehan Froissart-CO06-SAH	96	2,95	
Square Jules Mousseron, rue Alphonse Delbauve, Rue Emile Tabary-CO05-SAH	45	1,85	
Résidence Couture Gouttan-CO09-SAH	15	1,53	
Cité Saint Léonard-M&C	36	1,40	
Cité Centre des Jeunes-M&C	15	1,39	
QVA Le Gras Boeuf Macou - Le Jard	**1060**	3,07	
CITE DU JARD-R MAL DE LATTRE DE TASSIGNY/DEL1-PH	11	3,23	logts réhabilités moins de 10 ans
CITE DU JARD-RUE DU CHAMP DE MARS-CHA1-PH	31	3,03	logts réhabilités moins de 10 ans
Le Gras Bœuf-CO31-SAH	30	3,01	
CITE DU JARD-RUE PIERRE BROSSOLETTE-BROS-PH	21	2,95	logts réhabilités moins de 10 ans
Cité Lorette-M&C	53	3,32	
Allée des Ecureuils, avenue de la Forêt, rue des Genets-CO11-SAH	34	3,72	
Avenue de la Forêt-CO12-SAH	36	3,70	
Square Charles Deulin-CO04-SAH	11	2,13	
CITE DU JARD-R MAL DE LATTRE DE TASSIGNY/DELA-PH	25	2,58	logts réhabilités moins de 10 ans
CITE LORETTE CONDE/ESCAUT-Sia	20	3,02	
CITE DES ACACIAS CONDE/ESCAUT-Sia	102	2,43	
CONDE/ESCAUT GRAS BOEUF 28 PLUS 3PLS-V2H	21	2,40	
CITE DU JARD-RUE PIERRE BROSSOLETTE-BRO1-PH	13	1,90	
Résidence des Acacias-M&C	92	1,88	
CITE CHABAUD LATOUR CONDE/ESC.-Sia	75	2,65	
Résidence du Gras Bœuf-M&C	124	1,99	
Résidence la Forestière-CO07-SAH	46	2,98	
Cité Chabaud Latour-M&C	80	2,47	
Cité du Jard-M&C	90	1,97	
CITE DU JARD-RUE JEAN MOULIN-PH	24	1,95	
CITE DU JARD-RUE DU CHAMP DE MARS-PH	30	1,40	
CITE CERNAY CONDE/ESCAUT-Sia	42	1,39	
Rue des Genets-CO14-SAH	24	2,81	
Cité des Fontinettes-M&C	25	1,26	
Reste des résidences	**48**		
Cité du Chêne Raoult-M&C	23	1,85	
Cité Nouvelle Solitude-M&C	25	3,25	

Secteurs à la fragilité marquée

Secteurs à la fragilité apparente

Secteurs dans la moyenne de l'agglomération

Secteurs préservés

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Crespin

	Nombre de logements	Indice de fragilité finale	Commentaires (communes, bailleurs)
Crespin	**268**	2,50	Ville attractive avec beaucoup de demandes
QVA Cité du Roy de Blicquy	**20**	4,40	
Rue du Roy de Blicquy-CR11-SAH	20	4,32	Résidence stigmatisé
QVA Quiévrechain Centre Blanc Misseron	**28**	2,35	
CRESPIN ILOT TORDEUR 15 PLUS + 1 PLS-V2H	15	1,91	
RUE DU 11 NOVEMBRE CRESPIN-B-V2H	13	1,64	
Reste des résidences	**220**		
Anciens sidérurgiques ANF-CR15-SAH	11	4,66	
Résidence la Peupleraie-CR07-SAH	43	4,60	Transformation d'un foyer - résidence stigmatisé à l'écart - vigilance sur l'attribution permettrait de rendre la résidence plus attractive
Champ des Pourceaux-CR06-SAH	60	3,85	
Rue Entre deux bois, rue de l'Avenir Prolongée-CR01-SAH	12	2,15	
Rue de Condorde, rue de l'Union-CR05-SAH	16	1,76	
RUE BUTOR CRESPIN-VHA-V2H	32	1,71	
RUE BUTOR 2EME TRANCHE CRESPIN-VHA-V2H	22	1,36	
RUE DU 11 NOVEMBRE CRESPIN-A-V2H	11	1,29	
Rue Entre Deux Bois-CR08-SAH	13	1,13	

Curgies

	Nombre de logements	Indice de fragilité finale	Commentaires (communes, bailleurs)
Curgies	**12**	3,43	
Résidence les Aubépines-CU01-SAH	12	3,43	

Estreux

	Nombre de logements	Indice de fragilité finale	Commentaires (communes, bailleurs)
Estreux	**11**	1,15	
Rue Georges Guynemer-ET03-SAH	11	1,15	

Famars

	Nombre de logements	Indice de fragilité finale	Commentaires (communes, bailleurs)
Famars	**128**	2,15	
Rue des Acacias, allée des Bouleaux-FA06-SAH	15	2,80	
Rue des Maronniers, allée de Hêtres, rue des Acacias-FA03-SAH	10	2,35	
Résidence Georges Brassens-FA01-SAH	31	2,35	
Rue des Ormes-FA04-SAH	13	2,15	
Rue des Acacias, rue des Maronniers-FA05-SAH	20	1,98	
Résidence Jacques Brel-FA02-SAH	39	1,89	

Secteurs à la fragilité marquée
Secteurs à la fragilité apparente
Secteurs dans la moyenne de l'agglomération
Secteurs préservés

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Fresnes-sur-Escaut

	Nombre de logements	Indice de fragilité finale	Commentaires (communes, bailleurs)
Fresnes-sur-Escaut	**631**	3,00	
QPV Centre-ville "Fresnes S/ Escaut"	**255**	2,73	
RUE VIEILLE-CITE SOULT-PH	20	2,80	
RUES J JAURES ET LOUIS PASTEUR FRESNES-V2H	20	3,12	
Cité Soult Haute-M&C	107	2,60	
Cité Soult Basse-M&C	42	2,92	
Cité de la Verrerie-M&C	66	1,78	
QPV Le Trieu	**144**	3,65	
Rue Léon Gambetta-FR06-SAH	14	4,17	
Résidence Ballanger-FR05-SAH	29	4,16	
Cité Hardy Nouvelle-M&C	15	3,15	
Cité Hardy Ancienne-M&C	86	2,99	
Reste des résidences	**232**		
Rue Marcel Cachin, rue Salvador Allende-FR03-SAH	80	3,77	
RESIDENCE DES ALOUETTES-COLL-Fresnes-Sia	87	3,17	
RUE DES COQUELICOTS-RESIDENCE J.P MATHIEU-PH	17	3,07	
RUE EDGARD LOUBRY FRESNES 15 IND+10 COLL-V2H	13	3,00	
RESIDENCE DES ALOUETTES-IND-Fresnes-Sia	14	2,10	
Rue Marcel Cachin, rue Salvador Allende-FR02-SAH	21	1,93	

Hergnies

	Nombre de logements	Indice de fragilité finale	Commentaires (communes, bailleurs)
HERGNIES	**56**	2,55	
RUE DOFFEGNIES 17 HERGNIES-V2H	12	3,25	
IMPASSE VOLTAIRE HERGNIES-V2H	16	2,49	
Résidence les moulins-HR03-SAH	28	2,17	

Maing

	Nombre de logements	Indice de fragilité finale	Commentaires (communes, bailleurs)
Maing	**46**	2,70	
Cité Jules Gustin-MI01-SAH	12	4,54	Une réhabilitation des logements entreprise il y a quelques années – problème d'accès à la résidence (accès pentu) – proximité du cimetière immédiate
Cité Cher-MI02-SAH	22	2,35	
Résidence Roger Salengro-MI04-SAH	12	1,68	Une réhabilitation des logements entreprise il y a quelques années



Secteurs à la fragilité marquée
Secteurs à la fragilité apparente
Secteurs dans la moyenne de l'agglomération
Secteurs préservés

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Marly

	Nombre de logements	Indice de fragilité finale	Commentaires (communes, bailleurs)
Marly	**1446**	3,50	
QPV Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	**412**	4,53	Quartier enclavé mais près des services - Beaucoup dde positionnement PDALPD sur les résidences mais arrive à maintenir de la mixité - sentiment d'insécurité
LA BRIQUETTE-RESIDENCE BEAUCE-PH	15	4,50	
LA BRIQUETTE-RESIDENCE VENDEE-PH	16	3,82	
LA BRIQUETTE-RESIDENCE SAVOIE-PH	22	4,27	
LA BRIQUETTE-RESIDENCE TOURAINE-PH	16	3,71	
LA BRIQUETTE-RESIDENCE FRANCHE COMTE-PH	29	3,70	
LA BRIQUETTE-RUE D ARTOIS-PH	16	3,16	
LA BRIQUETTE-RESIDENCE BERRY-PH	52	3,66	taux de rotation élevé car logts étudiants
LA BRIQUETTE-RESIDENCE NORMANDIE-PH	40	3,58	
LA BRIQUETTE-RESIDENCE PERIGORD-PH	16	3,57	
LA BRIQUETTE-RUE DE L'AVIATION-PH	22	2,55	
MARLY RUE DE LA REUNION 11 PLS-V2H	11	3,03	
LA BRIQUETTE-RESIDENCE HAINAUT-PH	30	3,52	
LA BRIQUETTE-RESIDENCE LES ALPES-PH	30	3,02	
LA BRIQUETTE-RESIDENCE ESTEREL-PH	32	3,32	
LA BRIQUETTE-RESIDENCE JURA-PH	20	3,15	
MARLY RUE DE LA MARTINIQUE 20 COLL-V2H	20	2,75	
LA BRIQUETTE-AVENUE DES FLANDRES-PH	11	2,55	
MARLY IMPASSE DE LA GUADELOUPE 14IND-V2H	14	1,67	
QVA Cité des Floralies	**438**	3,53	Circulation compliquée sur le quartier (labyrinthe) - Vente HLM sur le quartier qui apporte une certaine mixité
Résidence les Floralies-MA04-SAH	50	3,57	
Résidence les Floralies-MA07-SAH	33	4,05	
Résidence les Floralies-MA05-SAH	104	4,03	
Résidence les Sorbiers-MA17-SAH	61	2,10	
Résidence les Floralies-MA06-SAH	12	1,98	
Résidence les Floralies-MA08-SAH	28	1,80	
Résidence les Floralies-MA01-SAH	136	1,69	
Résidence les Floralies-MA11-SAH	14	1,64	
QVA Les Fontinettes	**118**	2,90	
Résidence le Petit Cavin-MA12-SAH	82	3,00	
Résidence le Petit Cavin-MA14-SAH	36	2,25	
Reste des résidences	**478**		
Rue Des Ateliers-SIA-Sia	34	2,55	
Résidence les Floralies-MA13-SAH	23	3,15	
Rue Pierre Bachelet, rue Barbara-MA38-SAH	62	2,95	
RES J.H.LENGRAND-H62-59	74	2,90	
Rue Jean Jaurès-MA23-SAH	17	2,85	
Marly industrie-MA39-SAH	66	2,55	
Rue Adrien Weil-MA34-SAH	12	2,40	
Le Domaine du Golf-MA30-SAH	30	1,98	
Chemin d'Aulnoy-MA35-SAH	14	1,85	
Résidence le Petit Cavin-MA15-SAH	82	1,84	
Résidence Charles De Gaulle-MA19-SAH	30	1,80	
Rue Boris Vian, impasse Edith Piaf, Impasse Georges Brassens, impasse Gilbert Bé	20	1,62	
Route de Préseau-MA33-SAH	14	1,38	

Secteurs à la fragilité marquée
Secteurs à la fragilité apparente
Secteurs dans la moyenne de l'agglomération
Secteurs préservés

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Onnaing

	Nombre de logements	Indice de fragilité finale	Commentaires (communes, bailleurs)
Onnaing	**1130**	2,65	
QPV Vicq Quatre Chasses Poudrière Faiencerie	**667**	3,37	
CITE D'ONNAING ONNAING-SIA-Sia	130	4,18	cité minière mal conçue, viellissante etude en cours pour une réhabilitation, éloignée du centre ville, mal desservie par les transports, les maisons sont très rapprochées, pas de stationnement véhicule possible sur parcelle et voierie etroite.
BERLIOZ RAVEL VIVALDI LGS PRES ONNAING-V2H	34	3,10	
RUE R SALENGRO & H BERLIOZ ONNAING-V2H	16	3,03	
Cité Onnaing Ancienne-M&C	201	3,52	Résidence stigmatisée
Cité Faiencerie-M&C	41	2,65	
Cité Cuvinot Nouvelle-M&C	26	3,63	Résidence problématique qui ne ressort pas dans l'indicateur statistique - prendre en compte
Cité des Quatre Chas-M&C	194	2,15	
RES. LEBRET ONNAING-SIA-Sia	12	1,65	
Cité de la Piperie-ON01-SAH	13	1,51	
QVA Cité Voltaire	**105**	1,47	
Cité Voltaire-M&C	105	1,74	
QVA Cité du Stade - Lallinvalle	**294**	3,15	
La Cavée-ON07-SAH	78	3,47	
Cité du Stade-ON02-SAH	56	3,87	
Résidence Lalinvalle-ON04-SAH	40	2,15	
La Cavée-ON05-SAH	31	2,00	
Rue du Hainaut-ON03-SAH	12	1,96	
La Cavée-ON22-SAH	17	1,93	
Résidence les Grillons-ON08-SAH	14	1,91	
Rue Jules Mousseron-ON17-SAH	16	1,60	
La Cavée-ON13-SAH	16	1,45	
La Cavée-ON14-SAH	14	1,40	
Reste des résidences	**64**		
Rue Alfred Brabant-ON19-SAH	14	2,68	
RES. DES PRES ONNAING-SIA-Sia	12	2,10	
4 rue Mirabeau-HdN	38	1,95	

Petite-Forêt

	Nombre de logements	Indice de fragilité finale	Commentaires (communes, bailleurs)
Petite-Forêt	**319**	2,18	Parc en bon état et attractif - situation géographique Mise en place de services - Parc attractif et pas de quartiers "interdits"
QVA Quartier Jacques Duclos	**228**	2,50	Beaucoup de services sur le quartier
Résidence Alphonse Daudet, résidence Gérard Philipe-PE09-SAH	57	4,25	Réhabilitation fenêtres (2006), toiture, sols
Résidence Van Gogh, résidence Marc Chagall, résidence Gustave Courbet, résidence Henri Matisse, résidence Padoue, résidence Vérone, résidence Auguste Renoir-PE05-SAH	52	2,68	
Résidence Bizet, résidence Maurice Ravel-PE06-SAH	23	3,49	Petits trafics
Espace Alexandre Dumas, espace Honoré de Balzac-PE08-SAH	39	2,98	Problèmes de voisinage
Résidence Debussy-PE07-SAH	29	2,31	
Résidence Georges Sand-PE10-SAH	28	2,75	
Reste des résidences	**91**		
Espace Edit Piaf-PE16-SAH	18	2,35	Quartier adapté pour personnes âgées et handicapées
Résidence Brassens, résidence Rimbaud, résidence Verlaine, résidence Venise, résidence Paul Fort-PE04-SAH	36	2,30	Réhabilitation
Espace Edit Piaf-PE17-SAH	22	1,90	Problèmes de voisinage
RUE LENINE-PETI/LENI/LENI-PH	15	2,73	Réhabilitation

Secteurs à la fragilité marquée
Secteurs à la fragilité apparente
Secteurs dans la moyenne de l'agglomération
Secteurs préservés

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Préseau

	Nombre de logements	Indice de fragilité finale	Commentaires (communes, bailleurs)
Préseau	**15**	1,40	
Résidence Jean-Marie Gosselin-PR12-SAH	15	1,40	

Prouvy

	Nombre de logements	Indice de fragilité finale	Commentaires (communes, bailleurs)
PROUVY	**174**	2,10	Patrimoine en bon état rénové il y a 4-5 ans - parc attractif regroupé aux centres avec un bon milieu associatif
RUE DES PEUPLIERS-PROUVY EGALITE-PH	14	2,58	Problématique impayés à relativiser
Place Gustave Ansart, rue Emmanuel Barbotin, rue Jean Jaurès -PO03-SAH	22	3,20	
Résidence Louis Aragon-PO05-SAH	75	2,30	
Rue de la Maladrie-PO02-SAH	12	2,37	
Résidence Eusebio Ferrari-PO16-SAH	11	1,67	
Rue de la Maladrie, rue Boris Vian, Rue René Fallet-PO09-SAH	24	1,55	
CITE DES ACACIAS-PROUVY EGALITE-PH	16	1,45	

Quarouble

	Nombre de logements	Indice de fragilité finale	Commentaires (communes, bailleurs)
Quarouble	**40**	2,02	Beaucoup de personnes âgées dans le parc social. Accompagnement social nécessaire pour certains
Résidence les Fauvette-QU02-SAH	40	2,02	

Quiévrechain

	Nombre de logements	Indice de fragilité finale	Commentaires (communes, bailleurs)
Quiévrechain	**781**	3,47	
QPV Centre-ville "Quiévrechain"	**479**	3,63	
RUE HENRI LEBLANC A QUIEVRECHAIN-V2H	53	4,08	Pb avec les pannes des ascenceurs et locaux poubelles qui ne sont pas adaptés (trop petits)
Cité de la Prévoyance -M&C	16	3,19	
Rue Victor Lecoq, rue de la Mine-QI03-SAH	145	3,52	PB avec les garages rue lecocq et anciens garages rue de la mine, pas d'ascenseur
Cité Mozart-QI04-SAH	40	3,95	Tout est à revoir, grande attente de la ville pour travailler avec le bailleur et la CAVM
Rue Gilles Neumans, rue des Huit Muids-QI07-SAH	41	4,23	Tout est à revoir, grande attente de la ville pour travailler avec le bailleur et la CAVM
Rue Victor Lecoq, Cité Mozart, rue Gilles Neumans, rue de l'Abreuv	92	2,65	Voir les lignes supérieures
Cité du Calvaire-M&C	74	1,63	Aménagements des espaces publics à améliorer
Résidence St Martin -INA	18	1,25	Une résidence de qualité
QVA Cité du Corbeau	**81**	4,11	
Cité du Corbeau-M&C	81	4,54	Grosses difficultés
QVA Quiévrechain Centre Blanc Misseron	**148**	2,35	
Rue Jean Jaurès-QI19-SAH	16	3,52	
Cité du Puits N°2 -M&C	16	3,68	
Rue de la Paix, place du Président Doumer, rue Henri Leblanc, rue d	47	3,15	
QUIEVRECHAIN RUE CRONTE VOYE 32 LGTS-V2H	39	1,60	
RUES CRONTE VOYE & DU QUESNOY QUIEVRECHA-V2H	30	1,42	
Reste des résidences	**73**		
LES VANNEAUX QUIEVRECHAIN 52 LOGTS-COLL-V2H	32	3,23	
LES VANNEAUX QUIEVRECHAIN 52 LOGTS-IND-V2H	20	2,50	
LES VANNEAUX QUIEVRECHAIN 21 LOGTS IND-V2H	21	1,95	

Secteurs à la fragilité marquée
Secteurs à la fragilité apparente
Secteurs dans la moyenne de l'agglomération
Secteurs préservés

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Rombies-et-Marchipont

	Nombre de logements	Indice de fragilité finale	Commentaires (communes, bailleurs)
Rombies-et-Marchipont	**12**	3,27	
6160 - ROMBIES MARCHIPONT RUE H D'O	12	3,27	

Rouvignies

	Nombre de logements	Indice de fragilité finale	Commentaires (communes, bailleurs)
Rouvignies	**48**	2,20	
Clos de la Chapelle-RO02-SAH	13	2,80	
CITE MACAREZ ROUVIGNIES-Sia	24	2,75	
Rue Mozart-RO01-SAH	11	1,35	

Saint-Saulve

	Nombre de logements	Indice de fragilité finale	Commentaires (communes, bailleurs)
Saint-Saulve	**1299**	2,95	
QPV La Pépinière	**496**	4,42	
Résidence La pépinière-SS19-SAH	45	4,59	rénovation des façades avec isolation thermique (1992) +
Résidence La pépinière-SS14-SAH	54	4,50	réfection des garages (2006) + travaux de chauffage (2010)
Résidence La pépinière-SS20-SAH	94	4,47	
Résidence La pépinière-SS15-SAH	54	4,37	
Résidence La pépinière-SS13-SAH	49	4,33	
Résidence La pépinière-SS17-SAH	55	4,32	
Résidence La pépinière-SS18-SAH	106	4,27	
Résidence La pépinière-SS16-SAH	39	4,00	
QVA Cité du Bosquet - Av de Gaulle	**663**	2,65	
Résidence le Bosquet-SS22-SAH	77	2,80	
Avenue Charles de Gaulle-SS07-SAH	107	2,80	
Résidence le Bosquet-SS40-SAH	18	2,78	
Avenue Charles de Gaulle-SS04-SAH	60	2,78	
Avenue Charles de Gaulle-SS06-SAH	108	2,75	isolation par l'extérieur, menuiseries (2007)
Avenue du Docteur Schweitzer-SS08-SAH	144	2,70	
Avenue Charles de Gaulle-SS05-SAH	72	2,60	
Résidence le Bosquet-SS25-SAH	11	2,50	
Résidence le Bosquet-SS39-SAH	14	2,37	
Résidence le Bosquet-SS26-SAH	12	2,34	réhabilitation totale et accessibilité (2010)
Résidence Bréna-SS11-SAH	40	1,76	résidence achevée en 2015
Reste des résidences	**140**		
RESIDENCE RODIN-PH	24	3,01	réhabilitation complète intérieur (10 ans environ)
6730 - SAINT SAULVE-HdN	21	1,94	
PLACE DESCARPENTRIE-STSA/MARL/DESC-PH	18	1,90	
Résidence le Bosquet-SS45-SAH	11	2,32	
Résidence Mme de Sévigné-SS52-SAH	27	1,77	
Résidence Mme de Sévigné-SS53-SAH	25	1,71	
Résidence Spadacini-SS01-SAH	14	2,17	

Secteurs à la fragilité marquée
Secteurs à la fragilité apparente
Secteurs dans la moyenne de l'agglomération
Secteurs préservés

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Saultain

	Nombre de logements	Indice de fragilité finale	Commentaires (communes, bailleurs)
Saultain	**110**	2,70	
R GUSTAVE MARTIN / R DES COQUELICO	12	4,23	
Le Champ du Moulin-SU03-SAH	28	3,00	
15 rue des cerisiers-HdN	12	2,65	
Le Champ du Moulin-SU04-SAH	26	2,55	
RUE HENRI BARBUSSE 35 SAULTAIN-V2H	16	2,05	
Le Champ du Moulin-SU02-SAH	16	1,42	

Thivencelle

	Nombre de logements	Indice de fragilité finale	Commentaires (communes, bailleurs)
Thivencelle	**137**	3,70	
Cité de la Perche -M&C	21	3,59	
Cité Saint Roch-M&C	40	3,58	
Cité des Hauts Champs -M&C	34	3,13	
Cité Saint Pierre-THIV-M&C	42	3,00	

Secteurs à la fragilité marquée
Secteurs à la fragilité apparente
Secteurs dans la moyenne de l'agglomération
Secteurs préservés

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Valenciennes

	Nombre de logements	Indice de fragilité finale	Commentaires (communes, bailleurs)
Valenciennes	**5081**	3,20	
QPV Dutemple Chasse Royale Saint Waast - La Sentinelle	**1291**	3,67	Nécessité de pas prendre le quartier dans son ensemble car la partie Dutemple a bénéficié du 1er ANRU et Chasse-Royale est concerné par le NPNRU
VALENCIENNES 22 RUE VILLETTE 14 COLL-V2H	14	4,17	en amélioration mais seulement grâce à la réhabilitation des rapatriés en cours - site associé ANRU 1
LOMPREZ ABCDEFGH-V2H	214	4,62	barres rouges à traiter d'urgence dans le NPNRU - démolition ANRU à venir ?
RUE L JONAS 7/9-V2H	22	4,03	en cours de réhabilitation (dans le cadre du PRU 1 ilot central)
RUE DE LA ROSERAIE 54 LOGTS-V2H	54	4,50	bcp de problème en matière d'isolation , bâti à valoriser et à remettre aux normes, traitement des venelles
ST WAAST PSR 2-VAH-V2H	75	3,48	
DUTEMPLE RECONSTRUCTION VALENCIE-V2H	154	3,43	mixité avec l'accession mais pas sur la population V2H
RUE CALMETTE - DUBLED COLLECTIFS-V2H	192	3,82	Dubled vit bcp mieux que Calmette. Calmette a tendance à se paupériser . Peu de mixité pour Calmette
RUE JB COROT COLLECTIFS-V2H	160	3,77	
VALENCIENNES PLACE CH.ROYALE-V2H	42	3,65	quelques problèmes de malfacons sur l'immeuble - réhabilitation en cours ANRU Chasse royale
RUE VILETTE COQUELICOTS OEILLETS-V2H	52	2,95	a voir / en cours de réhabilitation par V2H
ST WAAST 75 PLR-VAH-V2H	72	2,90	
RESIDENCE DE LA ROSERAIE-Val-VAH-V2H	19	3,28	nécessite une réhabilitation (bâtiment enclavé sur lui-même)
ST WAAST 64 PLR-V2H	61	2,35	
CITE DUTEMPLE VALENCIENNES-Sia	50	2,46	maisons des houillères. Mixité générationnelle
CHASSE ROYALE INDIVIDUELS VALENCIENNES-V2H	91	2,32	réhabilités dans le PRU 1 / mais malfacons (humidité , condensation, finition moyennes...)
AV DE DENAIN-LA ROSERAIE-IMP. J VERGNAU-V2H	19	1,74	vit bien
QPV Zone Intercommunale Faubourg De Cambrai - La Briquette	**309**	3,03	Immeubles en bon état / pas de problèmatiques particulières
1 RUE DU FORT DU DOUAUMONT-FAUBOURG DE CAMBR	31	3,17	logts neufs 6 ans
RUE HONORE CARLIER-FAUBOURG DE CAMBRAI-PH	13	2,61	logts neufs 6 ans
250 AVENUE DE L'EUROPE-PH-PH	46	3,56	logts neufs 5 ans - PLS - taux de rotation élevé car loyer élevé
ALL DES CHENES COLLECTIFS 59/71-Val-VAH-V2H	12	3,51	
ALL DES CHENES 5/17/29/47-Val-VAH-V2H	18	3,50	
RUE ALPHONSE TERROIR-IND-PH-PH	18	3,00	n'a pas bénéficié de la rénovation urbaine / necessite une réhabilitation thermique
RUE PIERRE DAUTEL-PH-PH	13	2,85	n'a pas bénéficié de la rénovation urbaine/ nécessite une réhabilitation termique
ALL DES CHENES 6/10/16/28/44/46-Val-VAH-V2H	35	3,18	
ALL DES CHENES 46/58/70-Val-VAH-V2H	18	2,80	
RUE NOTRE DAME DE LORETTE-PH-PH	15	2,70	
ALL DES CHENES RUE ARBRISSEAUX ALOUETTES-Val-VAH-V	22	1,93	
ALL DES CHENES 19 LOGTS INDIVIDUELS-Val-VAH-V2H	19	1,85	
ALLEE DES CHENES - RUE DES ALOUETTES-Val-VAH-V2H	12	1,55	
ALL DES CHENES RUE LILAS ARBRISSEAUX ALO-QP-V2H	37	1,47	
QPV Zone Intercommunale Rives De L'Escaut	**475**	3,15	Quartier à rénover - crainte qu'il devienne enclavé - population défavorisée mais une bonne unicité
93 RUE DU CHAUFFOUR-Sia	26	3,73	résidence étudiantes avec quota de réservationde l'ENTE
RES.DES FRERES AUVRAY-Allee Rene Leleu-IND-Sia	30	2,60	résidence individuelle
RUE DU CHAUFFOUR FONTAINE THUROTTE-V2H	20	2,90	
RES.DES FRERES AUVRAY-Allee Rene Leleu-IND-Sia	37	2,60	résidence individuelle
RES M. VERLEY 11/13 - ILM-V2H	136	3,00	
RUE G DE PERFONTAINE RESTRUCTURE-V2H	102	2,80	
RES M. VERLEY BAT A ET B-V2H	124	2,15	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

QVA Faubourg de Paris Sainte Catherine Centre ville	**1403**	3,03	
Rue du Quesnoy-VA05-SAH	14	4,24	
Rue Henri Lemaire-VA14-SAH	13	4,22	
Rue des Anges-VA42-SAH	15	4,11	pas de mixité sociale / GHI travaille au peuplement et mixité
Résidence du Théatre-VA43-SAH	97	3,58	Résidence logts étudiants
FAUBOURG ST CATHERINE-31 RUE DES POILUS-PH-PH	16	3,56	neuf
Rue des Anges-VA27-SAH	22	3,02	
Résidence les Ecuyers-VA31-SAH	82	3,01	
Rue Askièvre-VA10-SAH	15	3,51	Réhab à venir
PLACE CARPEAUX-ICF-ICF	11	4,00	
Résidence les Archers-VA23-SAH	113	2,45	
Rue des Anges-VA46-SAH	22	3,95	
Rue du Faubourg de Paris-VA68-SAH	19	2,25	
RUE DE L'INTENDANCE 30-V2H	15	2,67	
RESIDENCE DES CANONNIERS VALENCIENNES-V2H	55	3,13	
FAUBOURG ST CATHERINE-12 RUE DES PIERRES TAILLEES-F	30	3,03	
Résidence Saint-Catherine-VA93-SAH	214	3,00	
Cour Charles Bétrémieux-VA87-SAH	11	2,65	
RESIDENCE LA BALEAU-RUE CAHAUT VALENCIENNES-V2H	14	2,45	
FAUBOURG ST CATHERINE-33-35 RUE DES POILUS-PH-PH	47	2,40	neuf
RESIDENCE ELIE RASET-R.Des Chaudrons Entr.B-Sia	31	2,40	loyers chers
Rue Derrière la Tour, rue de la Halle-VA57-SAH	76	2,30	
RUE RENE GEORGE 8/12/14/16-V2H	34	2,20	a réhabiliter (éléctricité /isolation/humidité/ chaudière ancienne....)
VALENCIENNES CLOS DES VILLAS 32 N 1 AA-V2H	24	2,20	neuf - site associé PRU 1/ mixité / pas de problèmatique particulière
RUE DES CANONNIERS (CASERNE ESPIES)-V2H	23	2,15	
RUE DES MAILLETS 13/15 DES GODETS 16-V2H	18	2,10	
ALL DES CHENES 12 LOGTS/ CH DES BOURGEOI-V2H	12	2,05	
RESIDENCE JEANNE D'ARC (T.M.C)-V2H	13	2,05	
Rue Percepain-VA45-SAH	28	2,00	
RUE DES GLATIGNIES 10 A/B PORCHELETS 2-V2H	22	1,96	a rafraichir
Rue des Royés-VA90-SAH	14	1,93	
LES DENTELLIERES-V2H	20	1,78	
PL CARPEAUX-VAH-V2H	30	1,76	
ALL DES CHENES RUE LILAS ARBRISSEAUX ALO-HZ-V2H	36	1,69	
RUE DU PINSON-ind-VAH-V2H	18	1,58	
CITE JARDINS RENOVES-V2H	50	1,55	
CITE JARDINS RECONSTRUIT-V2H	118	1,51	
RUE DU PINSON 1/3/5/7/9/11/13/15/17/19/2-V2H	11	1,15	
QVA Saint Waast - Coron des 120	**358**	2,77	
RUE P WARIN VALENCIENNES 34 N COLL-V2H	23	3,13	
LES AGGLOMERES VALENCIENNES-Individuel Hors QPV-Sia	23	2,55	impayé
AV DESANDROUIN 141 C-V2H	12	3,53	
Coron des Cent Vingt-Val-M&C	45	3,32	
VALENCIENNES 17/27 RUE CORON DES 120-V2H	15	3,01	
CITE DES AGGLOMERES VALENCIEN.-Sia	67	2,42	réhabilitation 2008 diversification des typologies faite alors. 1 débiteur à 6230 et 5 autres pour 7 600€.
VALENCIENNES RUE WARIN 8 LOGTS+14 LOGTS-V2H	14	2,83	
QUARTIER SAINT WAAST-PH-PH	22	2,65	
VALENCIENNES CHANTECLER 1ERE TRANCHE-V2H	14	2,95	
Les Jardins de Beauval-VA92-SAH	24	2,50	
AV DESANDROUIN 141 A/B-V2H	38	2,35	
LES AGGLOMERES VALENCIENNES-Collectif Hors QPV-Sia	14	2,35	
AV DE CROY 20 LOGTS-V2H	20	1,89	
AV DE CROY RUE DE CERNAY TINCHON-V2H	27	1,80	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Reste des résidences	1245		
Résidences les Beaux Arts-INA	15	4,21	
CITE DES CHEMINOTS RUE DE LA VALLEE -PH-PH	74	4,06	réhabilitation en cours
RUE CONCORDE 1/2 SOLIDARITE 3-V2H	43	3,43	
Boulevard des Alliés-VA62-SAH	23	2,43	
RUE A GUILLEZ 2/4/6/8-V2H	52	3,38	copropriété
CITE DES CHEMINOTS-CHEMIN CORBEAU-ICF	47	3,60	
7391 - VALENCIENNES RUE DURIN-HdN	34	3,50	
VALENCIENNES RUE DELIVRANCE 31 LOGTS-V2H	31	2,62	
CHE DE PROUVY 27/29/31-V2H	40	3,20	
RUE AMPERE-Val-VAH-V2H	96	3,10	
RUE A FRANCE-V2H	68	2,95	
RUE DE LA VALLEE-ICF-ICF	30	2,80	
7390 - VALENCIENNES PATURE AU SUCRE-HdN	63	2,50	
RUE C THEUNISSEN 4/6-V2H	18	2,30	
RUE CORNEILLE THEUNISSEN-VAH-V2H	120	1,98	
RUE AMPERE-Val-VAH-V2H	40	3,10	
CENTRE VILLE-RUE DES GLACIS-PH-PH	19	1,87	
LA LIBERTE-VAH-V2H	154	1,78	
RUE DE ROMAINVILLE 77-V2H	21	1,69	
LES TERTIALES RESIDENCE NISHI-V2H	25	1,67	
RUE C BERNARD-Val-VAH-V2H	40	1,65	
Résidence de l'Etang-VA12-SAH	16	1,65	
CITE DES CHEMINOTS-ICF	42	1,36	
AVENUE DE LA VICTOIRE_VAL IV-ICF	34	1,36	
RUE DE LA VILLETTE-DAUBY 12 LOGTS-V2H	12	1,35	
Rue du 10 Septembre 1942-VA79-SAH	28	1,35	
Résidence Flore-VA03-SAH	12	1,00	

Verchain-Maugré

	Nombre de logements	Indice de fragilité finale	Commentaires (communes, bailleurs)
Verchain Maugré	**21**	1,46	Parc neuf, de bonne qualité. Des problématiques dans le parc privé. Accompagnement social nécessaire pour certains
VERCHAIN EXTERIEUR-PH	21	1,96	

Vicq

	Nombre de logements	Indice de fragilité finale	Commentaires (communes, bailleurs)
Vicq	**95**	3,50	
QPV Vicq Quatre Chasses Poudrière Faiencerie	**73**	3,07	
CLOS DU LANDIMORET-IQPV-H62-59	21	3,77	
Cité de Vicq Ancienne-M&C	52	3,35	Réhabilitation thermique au changement locataire
Reste des résidences	**22**		
Cité Clos des Jardins-M&C	22	2,53	

Secteurs à la fragilité marquée
Secteurs à la fragilité apparente
Secteurs dans la moyenne de l'agglomération
Secteurs préservés

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Vieux-Condé

	Nombre de logements	Indice de fragilité finale	Commentaires (communes, bailleurs)
Vieux-Condé	**1239**	2,85	
QPV Cité Le Jard	**222**	3,07	
Cité Taffin-M&C	112	4,02	Réhabilitation en cours
Résidence du Hainaut-VI21-SAH	21	2,40	
Résidence des Trois Arbres-VI16-SAH	11	2,10	
Résidence des Trois Arbres-VI13-SAH	20	1,89	
Résidence des Trois Arbres-VI15-SAH	16	1,67	
Rue André Michel-VI25-SAH	12	1,65	
Rue André Michel-VI29-SAH	16	1,55	
Résidence Emir Dervaux-VI06-SAH	14	1,20	
QPV La Solitude Hermitage	**477**	2,20	
RUE MICHEL-(Ancienne rue Lavillier)-PH	10	4,47	logts neufs moins de 5 ans
Rue Marian Stryszak-VI40-SAH	11	3,63	
CITE LA SOLITUDE VIEUX CONDE-Sia	165	3,10	
Avenue René Beth, rue Gustave Boucaut-VI36-SAH	24	2,40	
RES. DU BEGUINAGE VIEUX CONDE-Sia	18	2,30	
CITE DE L'ERMITAGE VIEUX COND-Sia	144	1,85	
CITE NELLE SOLITUDE VIEUX COND-Sia	74	1,62	
RESIDENCE GEORGES BUSTIN VIEUX CONDE-V2H	18	1,45	
Résidence Georges Bustin, individuels-VI09-SAH	13	1,16	
QVA Cité du Rieu	**229**	2,70	
7510 - VIEUX CONDE RUE DUMOULIN AUBERT-HdN	32	3,00	
CITE SAINT-JEAN VIEUX CONDE-Sia	39	2,85	
Cité du Rieux-M&C	123	2,75	
QUARTIER CARNOT-PH-PH	35	1,95	
QVA Le Gras Boeuf Macou - Le Jard	**33**	3,07	
RUES BENEZECH,JAURES,ZOLA-Sia	22	2,66	
Rue Anatole France-VI14-SAH	11	3,10	
QVA L'Hermitage - Partie Nord	**96**	3,33	
CITE HERMITAGE-RUE DE NORMANDIE-PH-PH	60	2,83	
CITE HERMITAGE-RUE RENE BETH-PH-PH	14	2,68	
CITE HERMITAGE-RUE D ANJOU-PH-PH	22	2,20	
Reste des résidences	**182**		
Résidence de l'Hermitage-VI03-SAH	11	3,01	
Résidence de l'Hermitage-VI01-SAH	12	3,00	
RES.DU TROU MARTIN VIEUX CONDE-Sia	26	2,50	résidence de plain pied pour des personnes agées ou en invalidité, pas de mixité de ce fait
Avenue Marcel Caby, avenue Nestor Bouliez-VI23-SAH	18	2,78	
7511 - VIEUX CONDE RUE NESTOR BOULIEZ-HdN	48	2,85	
Cité Saint Martin-M&C	18	2,70	
RUES HUGO-BOULIEZ RES F MITTERAND VX CON-V2H	16	2,55	
Résidence Les Rosiers-VI07-SAH	16	1,98	
Résidence Les Rosiers-VI08-SAH	17	1,98	

Secteurs à la fragilité marquée
Secteurs à la fragilité apparente
Secteurs dans la moyenne de l'agglomération
Secteurs préservés

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Annexe 4 : Liste des indicateurs pour suivre la politique d'attribution

Les évaluations porteront sur l'ensemble des attributions tous les 6 mois par rapport à l'occupation des parcs de logement.
Les bailleurs sociaux du territoire devront transmettre à Valenciennes Métropole, à minima, conformément aux objectifs de la CIA :

- La part des ménages selon leurs ressources (quartile) par commune et quartier, selon l'indice de fragilité

La part des ménages selon leurs ressources sera également indiquée en synthèse par bailleur.

- La part des ménages prioritaires dans les attributions en 1er accès par bailleur, par commune et par quartier, et selon l'indice de fragilité
  - ⇨ Alimenter le bilan statistique ACI qui permet d'identifier les ménages prioritaires a posteriori.
  - ⇨ Suivre les objectifs d'attributions et leur atteinte, par secteur et par bailleur.
  - ⇨ Analyser les profils des ménages et les problématiques logement pris en compte (lien avec les situations prioritaires de l'ACI).

- La part des mutations complexes et/ou bloquées par bailleur, par commune et par quartier

- La part des relogements NPRU par bailleur, par commune et par quartier

La source du fichier bilan des attributions :

- Les fichiers sources des organismes de logement social ou le SNE, grâce à l'Infocentre, qui permettra, à terme, de recueillir des informations fiabilisées.
- Comme les fichiers des bailleurs sont calibrés SNE depuis sa mise en place, les variables demandées pour alimenter le « fichier bilan ACI » sont directement calées sur les items du formulaire unique et/ou du SNE (afin de ne pas demander des variables dont le bailleur ne dispose pas). Partir du fichier source des bailleurs permet une fiabilité des données (les remontées au SNE ne sont pas toujours fiables pour l'instant à cause de problèmes informatiques). Lorsque le SNE permettra de recueillir des données fiables, il constituera la principale source d'informations.

Le calendrier de la remontée des informations (dans le cas de remontée de données directes des bailleurs) :

- Les organismes arrêtent les « compteurs » les 30 juin et 31 décembre.
- Les organismes de logement font remonter les données avant les 10 juillet et 10 janvier
- Bilans Valenciennes Métropole mi-septembre (le bilan intermédiaire et mi-février (bilan annuel) en CIL

Les données inconnues doivent respecter le codage suivant, selon leur nature :

- données de texte : champ vide
- données numériques : champ vide
- données de type oui/non : champ vide

Ne jamais remplir les champs vides par un ou des espaces

Cas particulier des ressources :

Il est impératif de pouvoir distinguer clairement les ressources égales à 0 € de celles qui sont inconnues. C'est pourquoi lorsque le montant est :

- connu et égal à 0 € : codé « 0 »
- inconnu : champ vide

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

A noter :

Un croisement avec d'autres fichiers (par le numéro unique) est envisagé :

- la liste des ménages identifiés DALO et PDALHPD pour identifier les ménages relevant de ces dispositifs prioritaires.
- La liste d'Action Logement pour identifier les sortants d'hébergement et les jeunes relogés sur le contingent d'Action logement.
- Les données de la CAF et les données sur les bénéficiaires du FSL pour mener une analyse complémentaire sur le taux d'effort.

Caractéristique du fichier

Le fichier peut être transmis en format Excel

Le bilan des attributions tous les 6 mois : remontée d'un fichier Excel par l'ensemble des bailleurs

	Nom de la variable	contenu	Format	Remarque	codage des inconnus
Données sur le demandeur en logement social					
1	Source	Nom de l'organisme	Texte		Pas d'inconnu
2	Numéro unique	N° départemental d'enregistrement	Texte	Le n° est constitué de 18 chiffres	Inconnu impossible
3	Code commune d'origine	Code INSEE en 5 caractères, sans espace, dans une seule colonne	Texte	Ne pas confondre avec le code postal	Champ vide
4	Commune d'origine	Nom de la commune	Texte		Champ vide
5	Date de dépôt	Date de dépôt de la demande	Date base 1900	Format jj/mm/aaaa	Inconnu impossible
6	Situation professionnelle du demandeur	A à H, cf. table A	Texte	Situation professionnelle du demandeur principal	Champ vide
7	Situation professionnelle du conjoint	A à H, cf. table A	texte	Situation professionnelle du conjoint	Champ vide
8	Montant du RFR	Revenu fiscal de référence connu du ménage en €	Nombre (réel)	Total de l'avis d'imposition du demandeur + autre avis d'imposition (concubin ou futur co-titulaire du bail) en € sans décimale. A noter prise en compte des abattements, décotes, frais (plafonds revenus HLM)	0 = pas imposable Champ vide = inconnu (théoriquement impossible parce que nous travaillons sur les attributions)
9	Total des ressources	Total du salaire ou revenu d'activité,	Nombre (réel)	Total des ressources des	Champ vide

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

	mensuelles du demandeur, du conjoint ou du futur co-titulaire du bail et des personnes fiscalement à charge	retraite, allocation chômage / indemnités, pension alimentaire reçue, pension d'invalidité, allocations familiales, allocation d'adulte handicapé (AAH), allocation d'éducation d'enfant handicapé (AEEH), allocation journalière de présence parentale (AJPP), revenu de solidarité active (RSA), Allocation jeune enfant (PAJE), Allocation de minimum vieillesse, Bourse étudiant, autres (hors APL ou AL) en €		personnes à loger	
10	Motif de la demande n°1	A à W, cf. table D	Texte	Une attribution peut recouvrir plusieurs motifs de priorité. Le bilan doit pouvoir comptabiliser les situations de priorités les plus fréquentes	Champ vide
11	Motif de la demande n°2	A à W, cf. table D	Texte	Idem	Champ vide
12	Logement d'origine	= situation patrimoniale du demandeur, Soit A à P cf. table B			
Données sur le logement attribué					
13	Date d'attribution	Date = signature du bail	Date base 1900	Format jj/mm/aaaa	Inconnu impossible
14	Code commune d'attribution	Code INSEE en 5 caractères sans espace dans une seule colonne	Texte	Ne pas confondre avec le code postal	Champ vide
15	Commune d'attribution	Nom de la commune	Texte		Champ vide
16	Adresse d'attribution	Localisation de l'attribution pour une comparaison avec l'indice de fragilité des secteurs	Texte	Adresse texte sans concaténation en 4 colonnes : 16-a : N° + rue 16-b : suite de	Champ vide

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

				l'adresse 16-c : code postal 16-d : localité	
17	Code RPLS	Localisation de l'attribution pour une comparaison avec l'indice de fragilité des secteurs	Nombre		Champ vide
18	Typologie du logement attribué	1 à 6, cf. table C	Texte		Champ vide
19	Loyer du logement attribué	Montant mensuel (avec charges) en €	Nombre (entier)		Champ vide
20	Le dispositif prioritaire qui concerne le ménage	A à C, cf. table E	Texte		Champ vide
21	Le contingent	D à J cf. table F	Texte		Champ vide

- Renseignement de la commune d'origine et de la commune d'attribution : veiller à la correspondance entre code INSEE et libellé de la commune
  - Si le code INSEE n'est pas disponible, indiquer uniquement le libellé de la commune pour éviter toute ambiguïté.

- Renseignement du Numéro Unique au format TEXTE
  - Afin de préserver l'intégralité du Numéro Unique renseigné, il est indispensable que le format de la colonne correspondante dans le fichier Excel envoyé soit le format texte. Tout autre format peut entraîner une conversion automatique de la colonne en format numérique, entraînant la perte des derniers caractères du Numéro Unique.

- Renseignement optimal des variables demandées
  - Chacune des catégories de public visées par l'Accord Collectif Intercommunal est définie sur plusieurs variables. L'absence de renseignement d'une variable peut « disqualifier » une attribution d'une catégorie de l'ACI. Exemple de variables indispensables : ressources, motif de la demande.
  - Afin d'aller au bout de la démarche de l'ACI et de la remontée des données relatives aux attributions, il est nécessaire que l'ensemble des données demandées soient renseignées.

- Communes concernées par l'enquête : uniquement les attributions ayant été réalisées sur l'une des communes de Valenciennes Métropole

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Tables des codes à utiliser

A - Situation professionnelle du demandeur / du conjoint	
LE CODE	*Appartient à :*
A	CDI (ou fonctionnaire
B	CDD / stage /intérim
C	Artisan / commerçant / profession libérale
D	Chômage
E	Apprenti
F	Etudiant
G	Retraité
H	Autre
I	Inconnu

B – Logement d'origine	
LE CODE	*Appartient à :*
A	Locataire HLM
B	Locataire parc privé
C	Résidence social ou foyer (FJT, FTM, FPA, FPH) ou pension de famille (maisons relais, résidence d'accueil)
D	Résidence hôtelière à vocation sociale (RHVS)
E	Résidence étudiant
F	Sous locataire ou hébergé dans un logement à titre temporaire
G	Structure d'hébergement (CHRS, CHU, CADA, CPH,…)
H	Centre départementale de l'enfance et de la famille ou centre maternel
I	Chez vos parents ou vos enfants
J	Chez un particulier
K	Logé à titre gratuit
L	Propriétaire occupant
M	Camping, caravaning
N	Logé dans un hôtel
O	Sans abri, ou abri de fortune
P	Dans un squat
Q	Logement de fonction
Champ vide	inconnu

C – Typologie du logement attribué	
LE CODE	*Appartient à :*
0	Chambre
1	Tl et T1 bis
2	T2
3	T3
4	T4
5	T5
6	T6 +
Champ vide	Inconnu

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

D – Motif de la demande	
LE CODE	*Appartient à :*
A	Sans logement ou hébergé ou en logement temporaire
B	Démolition
C	Logement non décent, insalubre, ou dangereux ou local impropre à l'habitation
D	Logement requis ou mis en vente par son propriétaire
E	En procédure d'expulsion
F	Violences familiales
G	Handicap
H	Raisons de santé
I	Logement trop cher
J	Logement trop grand
K	Divorce, séparation
L	Décohabitation
M	Logement trop petit
N	Futur mariage concubinage, PACS
O	Regroupement familial
P	Assistant maternelle ou familiale
R	Problèmes d'environnement ou de voisinage
S	Rapprochement du lieu de travail
T	Rapprochement des équipements et services
U	Rapprochement de la famille
V	Accédant à la propriété en difficulté
W	Autre motif particulier
Champ vide	Inconnu

E – Le dispositif prioritaire qui concerne le ménage	
LE CODE	*Appartient à :*
A	DALO
B	PDALPD
C	ACI Valenciennes Métropole (hors DALO et PDALPD)
Champ vide	Inconnu

F – Le contingent (SNE)	
LE CODE	*Appartient à :*
D	Préfectoral
E	Action Logement
F	Contingent communal / communautaire
J	Autres contingents
Champ vide	inconnu

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Annexe 5 : Liste des indicateurs pour mesurer l'évolution de l'occupation du parc locatif social

Cette évaluation sera basée sur une appréciation statistique du fonctionnement du parc locatif social au travers de l'exploitation des enquêtes « Occupation du Parc Social » et « Répertoire du Parc Locatif Social » complétée par une approche qualitative fondée sur des entretiens avec les signataires du présent accord.

Conformément à la convention signée entre Valenciennes Métropole et l'AR-HLM Nord-Pas-de-Calais, les indicateurs suivants devront être, à minima, transmis tous les 3 ans :

- Taux d'impayés
- Part des bénéficiaires des APL :
- Part des ménages sous les plafonds PLAi
- Taux de mobilité

Les données disponibles seront celles des occupants et seront traitées aux échelles suivantes : EPCI, commune, QPV/hors QPV, QPV, Résidences.
Aucun indicateur ne sera communiqué s'il repose sur un échantillon inférieur à 11 unités.

Par ailleurs, si l'AR-HLM dispose des données, il serait pertinent que Valenciennes Métropole récupère les données complètes de l'enquête « Occupation du parc social », à savoir :

- Code Insee
- Bailleur
- Nom commune
- Adresse (complète)
- Code du logement
- Nom du groupe
- Quartier prioritaire (oui/non)
- QPV (n° ou nom)
- Quartier de veille et d'observation (oui/non)
- Quartier de veille et d'observation (nom)
- Nombre total de logements
- Individuel / collectif
- Financement du logement
- Logements vacants / occupés
- Composition familiale et nombre d'occupants dans le logement (personne isolée – famille monoparentale – couple / Nb adultes / Nb enfants / Nb mineurs)
- Age du locataire (20-25 / 26-30 / 31-39 / 40-49 / 50-64 / 65 et + / 75 et +)
- Age des occupants
- Pourcentage ressources par rapport aux plafonds PLUS
- APL (oui/non)
- Montant APL
- Situation par rapport à l'emploi des majeurs (stable / précaire / sans emploi/retraité/étudiant)
- Montant loyer,
- Ancienneté dans le logement

Annexe 6 : Tableau visant à harmoniser les pratiques des différentes Commission Attribution Logement sur Valenciennes Métropole

Tableau visant à harmoniser les pratiques des différentes Commission Attribution Logement sur Valenciennes Métropole

	Société Immobilière du Grand Hainaut (SIGH)	Office Public de l'Habitat " Partenord Habitat "	SA d'HLM "Maisons & Cités - Soginorpa "	SA d'HLM " Société Immobilière de l'Artois " (SIA)	SA d'HLM " Habitat du Nord "	SA HLM " du Pas-de-Calais et du Nord "	SA HLM " régions du Nord et de l'Est "	SA d'HLM " Immobilière Nord Artois " (INA) 3F	SA d'HLM " Vilogia "	SA d'HLM " Société Régionale des Cités Jardins " (SRCJ)
Fréquence										
Existence d'un calendrier (Oui / Non)										
Territorialisation (lieu de la CAL)										
Dématérialisation des CAL (Oui / Non)										
Mode de convocation (mail, lettre,...) et délai d'envoi										
Membre de la CAL										
Modalités de présentation des candidats (										
Mode de calcul du "taux d'effort"										
Nature des décisions rendues (accord, refus, ...)										
Information du demandeur sur l'accord ou le refus de la demande (Oui / non)										
Contenu du procès-verbal										
Transmission du procès-verbal aux membres (Oui / Non)										
...										

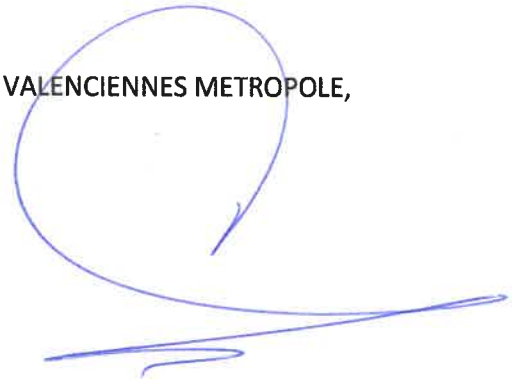
DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

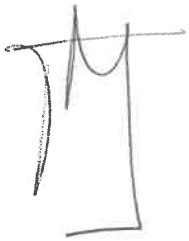
DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

SIGNATURES

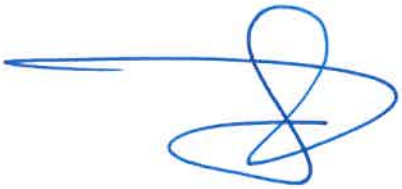
Pour VALENCIENNES METROPOLE,



Pour l'ETAT,



Pour le CONSEIL DEPARTEMENTAL,



Pour la commune d'Anzin,



Pour la commune d'Artres,



Pour la commune d'Aubry-du-Hainaut,



Pour la commune d'Aulnoy-lez-Valenciennes,

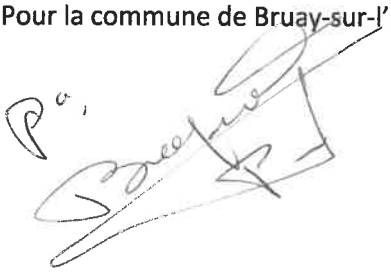


DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Pour la commune de Beuvrages,



Pour la commune de Bruay-sur-l'Escaut,



Pour la commune de Condé-sur-l'Escaut,



Pour la commune de Crespin,



Pour la commune de Curgies,



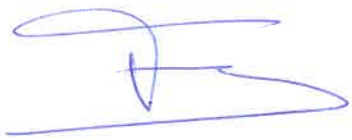
Pour la commune d'Estreux,



Pour la commune de Famars,



Pour la commune de Fresnes-sur-Escaut,



Pour la commune de Hergnies,



Pour la commune de Maing,



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Pour la commune de Marly,

Pour la commune de Monchaux-sur-Ecaillon,

Pour la commune d'Odomez,

Pour la commune d'Onnaing,

Pour la commune de Petite-Forêt,

Pour la commune de Préseau,

Pour la commune de Prouvy,

Pour la commune de Quarouble,

Pour la commune de Quérénaing,

Pour la commune de Quiévrechain,

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

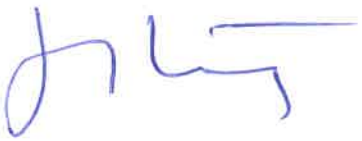
Pour la commune de Rombies-et-Marchipont,



Pour la commune de Rouvignies,



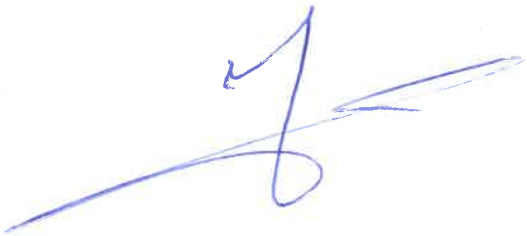
Pour la commune de Saint-Aybert,



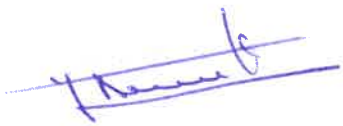
Pour la commune de Saint-Saulve,



Pour la commune de Saultain,



Pour la commune de Sebourg,



Pour la commune de Thivencelle,



Pour la commune de Valenciennes,



Pour la commune de Verchain-Maugré,



Pour la commune de Vicq,



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Pour la commune de Vieux-Condé,

Pour l'Union Régionale de l'Habitat des Hauts-de-France,

Pour la Société Immobilière du Grand Hainaut (SIGH),

Pour L'Office Public de l'Habitat « Partenord »,

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Pour la SA HLM « Maisons & Cités »,

Pour la SA HLM « SIA Habitat »,

Pour la SA HLM « Habitat du Nord »,

Pour la SA HLM « Habitat Hauts-de-France »,

Pour la SA HLM des régions du Nord et de l'Est,

Pour la SA HLM « Immobilière Nord Artois »

Pour la SA HLM « Société Régionale des Cités Jardins » (SRCJ),

Pour la SA HLM « Vilogia »,

Pour SOLIHA Hauts-de-France,

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Pour « Action Logement »,



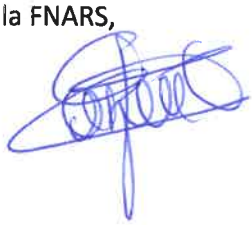
Pour SOLIHA,



Pour l'URIOPSS,



Pour la FNARS,



Pour la Fondation Abbé Pierre,



Pour la Confédération Nationale du Logement,



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

NPNRU Valenciennes Métropole

Contrat d'engagement partenarial pour les relogements NPNRU

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES **2**
Signataires **4**
Préambule **5**
I. RAPPEL DU RGA sur le volet relogement **6**
II. La COMMISSION intercommunale inter-bailleurs de relogement (CIIR) **7**
II.1. Composition de la CIIR 7
II.1.1. Pilotage 7
II.1.2. Membres 7
II.2. Missions de la CIIR 8
II.3. Fonctionnement de la CIIR 8
II.3.1. Rappel des différentes étapes du processus de relogement pour 1 immeuble 8
II.3.2. Principes de fonctionnement 10
II.3.3. Modalités d'organisation pratique de la CIIR 10
II.4. Le cas particulier des relogements sur le quartier de la Bleuse Borne et du Faubourg de Lille à Anzin et Valenciennes 11
II.5. Outils à la disposition de la CIIR 11
III. LA STRATEGIE DE RELOGEMENT **12**
III.1. Les objectifs stratégiques définis par la CIA et élaborés par la CIL 12
III.1.1. pour Valenciennes Métropole 12
III.1.2. pour la Porte du Hainaut 13
III.2. Les principes spécifiques pour le relogement des ménages NPNRU 14
III.3. Le phasage des relogements 15
IV. L'accompagnement des ménages **15**
IV.1. L'accompagnement du relogement 15
IV.1.1. 1/ Accompagnement individuel 15
IV.1.2. 2/ Accompagnement collectif 16
IV.2. Modalités financières 16
IV.3. Les possibilités de minoration de loyer 17
IV.4. La communication 17
V. Engagements des partenaires pris dans le cadre du présent contrat **17**
V.1. Valenciennes Métropole 18
V.2. Les Villes « NPNRU » 18

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

V.3. La CAPH 18
V.4. La DDTM 18
V.5. Le Département du Nord 19
V.6. La Caisse d'Allocations Familiales 19
V.7. Les Bailleurs sociaux 19
V.7.1. Engagements communs à l'ensemble des bailleurs 19
V.7.2. Engagements spécifiques des bailleurs « démolisseurs » 20
V.8. PAC LOGT HAINAUT CAMBRESIS 20
V.9. L'URH 20
VI. Démarrage et durée du contrat partenarial pour le relogement 20

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

SIGNATAIRES

Il est convenu entre :

- Valenciennes Métropole
- La CAPH
- La Ville d'Anzin
- La Ville de Condé-sur-l'Escaut
- La Ville de Marly
- La Ville de la Sentinelle
- La Ville de Valenciennes
- La DDTM
- Le Département du Nord
- La Société Immobilière Grand Hainaut
- Partenord Habitat
- PAC-LOGT HAINAUT CAMBRESIS
- Maisons et Cités
- SIA Habitat
- Habitat du Nord
- Habitat Hauts de France
- La Caisse d'Allocations Familiales du Nord
- L'URH
- Action Logement

La signature d'un contrat d'engagement partenarial pour le relogement des ménages habitant les immeubles du parc social et privé destinés à la démolition dans le cadre du NPNRU, impliquant ce qui suit :

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

PREAMBULE

Les 4 quartiers de Valenciennes Métropole concernés par le NPNRU sont les suivants :

- Quartier d'intérêt national :
    - **Chasse Royale à Valenciennes et La Sentinelle**

- Quartiers d'intérêt régional :
    - **Chanteclerc Le Coq à Condé-sur-l'Escaut**
    - **La Briquette à Marly**
    - **Bleuse Borne - Faubourg de Lille à Anzin et Valenciennes**

Le programme urbain sur les 4 quartiers NPNRU, tel que validé par l'ANRU et ses partenaires dans le cadre des Comités d'Engagement et qui se sont tenus respectivement le 14 mai 2018 pour le projet d'intérêt national et le 6 juin 2018 pour les projets d'intérêt régional, prévoit notamment la démolition de plus de 700 logements locatifs sociaux reconstitués au 1 pour 1 dans une démarche de rééquilibrage à l'échelle de l'agglomération, la démolition de 40 logements d'habitat ancien dégradé, la réhabilitation de 520 logements locatifs sociaux, et la production d'une offre en diversification résidentielle estimée à plus de 330 logements dans le temps du NPNRU.

Les opérations de relogement NPNRU concernent donc au total plus de 750 ménages répartis comme suit :

- Issus du parc locatif social :
    - 432 ménages sur le quartier Chasse Royale à Valenciennes et la Sentinelle
    - 155 ménages sur le quartier de la Briquette à Marly
    - 128 ménages sur le quartier Chanteclerc Le Coq à Condé-sur-l'Escaut
- Issus du parc privé :
    - 40 ménages sur le quartier Bleuse Borne/Faubourg de Lille à Anzin et Valenciennes

Le nombre précis de ménages à reloger sera précisé suite aux enquêtes sociales qui seront réalisées préalablement à la mise en œuvre des opérations de relogement.

La mise en œuvre de ces opérations de relogement sera effectuée de manière partenariale et concertée dans le cadre d'une Commission Intercommunale Interbailleurs de Relogement en articulation avec les principes et objectifs définis par l'ensemble des partenaires dans la Convention Intercommunale d'Attribution de Valenciennes Métropole signée en novembre 2017 et de La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, présentée en CIL plénière en octobre 2018 (signée en janvier 2019), pour ce qui concerne les relogements effectués sur les communes limitrophes de la CAPH précisées à l'article 3.2.

Le présent contrat d'engagement partenarial a pour objet de définir les principes stratégiques et les modalités techniques et opérationnelles pour la mise en œuvre des opérations de relogement des ménages NPNRU ainsi que les engagements particuliers des différents partenaires.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

I. RAPPEL DU RGA SUR LE VOLET RELOGEMENT

(Extrait du RGA du 7 juillet 2018 – Titre 1er, article 4)

Le porteur de projet et les organismes HLM conventionnant avec l'ANRU doivent s'engager à mettre en œuvre un processus de relogement de qualité, permettant de répondre aux besoins et aux souhaits des ménages.

Dans le cadre des orientations définies par la CIL, une stratégie de relogement doit être arrêtée avec notamment le porteur de projet, les organismes HLM présents sur le territoire concerné, les services de l'Etat, les réservataires de logements sociaux et les associations de locataires. Cette stratégie est formalisée dans le document cadre fixant les orientations en matière d'attribution prévu par l'article L. 441-1-5 du CCH. La convention intercommunale d'attribution, prévue par l'article L. 441-5-6 du CCH, précise quant à elle les modalités de relogement et d'accompagnement social des ménages dans le cadre des opérations de renouvellement urbain. Dans ces cadres, l'ANRU sera également attentive aux objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux définis dans le document cadre, à leur déclinaison en objectif territorialisés d'attribution sur les quartiers en renouvellement urbain, à leur cohérence avec les orientations du projet urbain, notamment la programmation habitat et aux leviers envisagés et modalités de la coopération entre le porteur de projet, les organismes HLM présents sur le territoire concerné et les titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre ces objectifs.

Cette stratégie de relogement doit poursuivre trois objectifs principaux :

- *Offrir des parcours résidentiels positifs aux ménages, notamment en direction des logements neufs ou conventionnés depuis moins de cinq ans (favorisés par la mesure de minoration de loyer prévue à l'article 2.1.3.1 du titre II du RGA du NPNRU),*
- *Réinscrire les ménages en difficulté dans une dynamique d'insertion,*
- *Contribuer à la mixité sociale.*

En s'appuyant sur un diagnostic, les partenaires locaux précisent dans le cadre de cette stratégie de relogement :

- *Les objectifs locaux en termes de qualité du relogement, devant notamment permettre d'encadrer l'impact financier du relogement pour les ménages. Un effort de maîtrise du reste à charge des ménages est ainsi exigé par l'ANRU (tenant compte de l'évolution de la typologie du logement, de sa surface et de son niveau de service). Par ailleurs, à l'instar de la réglementation qui s'applique pour les ménages relogés suite à la démolition de logements locatifs sociaux, trois offres de relogement respectant les conditions prévues à l'article 13 bis de la loi n°48-1360 du 1 er septembre 1948 doivent être également proposées aux locataires dont le relogement définitif est rendu nécessaire par des opérations de requalification de logements locatifs sociaux, ou de recyclage d'habitat privé dégradé financées par l'ANRU.*
- *Le dispositif d'accompagnement des ménages et les conditions de pilotage, de suivi et d'évaluation du relogement.*

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

II. LA COMMISSION INTERCOMMUNALE INTER-BAILLEURS DE RELOGEMENT (CIIR)

II.1. Composition de la CIIR

II.1.1. Pilotage

Valenciennes Métropole, représentée par son Vice-Président au Renouvellement Urbain, à l'Habitat et à l'Urbanisme, est le pilote de la CIIR.

II.1.2. Membres

Valenciennes Métropole : Directeurs et chefs de projets Renouvellement Urbain, Habitat et Cohésion Sociale

Villes concernées par les projets NPNRU :

- Valenciennes : Assistance sociale
- La Sentinelle : Directrice générale des services
- Anzin : Responsable du service Habitat-Logement
- Marly : Chef de projet politique de la Ville / GUP
- Condé-sur-l'Escaut : Responsable de la Cohésion sociale / Politique de la Ville

CAPH : Chef du Service Habitat Social et Solidarité, Titulaire

Responsable de la Direction Habitat Renouvellement Urbain, Suppléant

SIGH : Responsable peuplement et politique sociale,

Partenord Habitat : Directeur d'agence

SIA : Responsable d'unité territorial

Maisons et Cités : Adjointe à la responsable de la gestion locative

Habitat Hauts-de-France : Responsable d'agence, Titulaire

Référente logement, Suppléante

Habitat du Nord : Commerciale

PAC-LOGT Hainaut Cambrésis : Directeur adjoint

DDTM : Adjointe à la Responsable d'Unité Habitat Ville, Titulaire

Chargé d'activités ANRU Unité Habitat Ville, Suppléant

Département : Chargé de projet de territoire de la DTPAS Valenciennes, et Responsables territoriales des UTPAS d'Anzin, Condé-sur-l'Escaut, Onnaing et Valenciennes

CAF du Nord : Direction Développement des Territoires

URH : Chargé de mission

Action Logement : Référente territoriale

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Les villes non concernées par les projets NPNRU, le cas échéant, en cas de proposition de relogement sur le territoire de leur commune.

Afin d'assurer un fonctionnement efficace de la CIIR, les différents signataires du présent contrat d'engagement partenarial s'engagent à être présents à chaque CIIR, par l'intermédiaire d'un même représentant dont la fonction est définie ci-dessus.

II.2. Missions de la CIIR

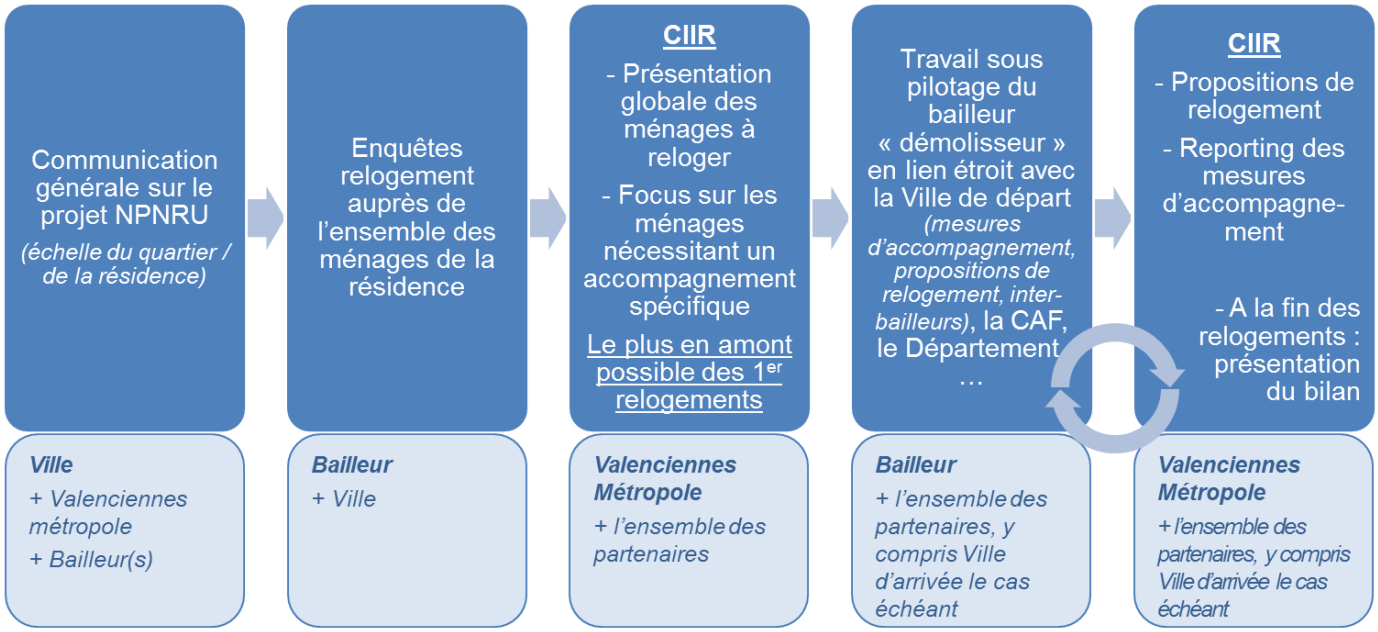
La CIIR permet d'assurer dans les meilleures conditions possibles le relogement des habitants. Pour cela, elle a pour principales missions de :

- Définir le plan stratégique de relogement et l'offre mobilisable selon les orientations politiques et stratégiques de la CIA et des principes définis en point 3.2,
- Présenter une « photographie » de l'occupation sociale de chaque bâtiment au moment du dépôt de DID en mettant en évidence les ménages nécessitant des mesures d'accompagnement renforcé,
- Formuler à partir des offres des bailleurs, les propositions de relogement en articulation avec la stratégie de relogement définie de manière partenariale par la CIIR, les objectifs de rééquilibrage territorial inscrits dans la CIA et des priorités définies par les comités de pilotage NPNRU (phasage des démolitions, familles en situation d'urgence),
- Accompagner le relogement des ménages en maîtrisant l'impact financier du relogement (évolution des taux d'effort, reste à vivre et reste à charge) et en favorisant un parcours résidentiel ascendant,
- Proposer et assurer le suivi des différentes mesures d'accompagnement des ménages en difficulté,
- Favoriser l'intégration durable des familles dans leur nouvel environnement,
- Favoriser, à l'occasion du relogement, des parcours d'insertion professionnelle,
- Effectuer des bilans quantitatifs et qualitatifs des relogements et évaluer le processus de relogement,
- Réorienter, si nécessaire, le plan stratégique de relogement,
- Avoir une vigilance particulière (suivi et veille effectués par la CIIR), d'une part sur les propositions d'attribution dans les immeubles à démolir avant le début des opérations de relogement (dépôt de la DID), et d'autre part sur le peuplement des programmes neufs construits sur les quartiers NPNRU.

II.3. Fonctionnement de la CIIR

II.3.1. Rappel des différentes étapes du processus de relogement pour 1 immeuble

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A



1. **Communication sur le projet à l'échelle du quartier ou à l'échelle de l'immeuble concerné** (à définir politiquement à l'échelle de chaque site)

2. **Enquêtes relogement menées conjointement par la ville et le bailleur démolisseur auprès des ménages concernés**

3. A l'occasion d'une 1ère CIIR et en amont des premiers relogements, **présentation globale de la « photographie » de l'immeuble concerné** avec identification des ménages nécessitant un accompagnement renforcé avant même la formulation de premières propositions de relogement

4. Entre les CIIR : **travail technique à mener sous la responsabilité du bailleur démolisseur** et en lien étroit avec la ville de départ, la CAF et le Département, **pour échanger sur les propositions de relogement à formuler pour validation en CIIR** et, le cas échéant, les mesures d'accompagnement spécifiques à mettre en place.

   Ces propositions doivent :

   - être adaptées aux besoins, aux souhaits (typologie, localisation) et aux capacités financières des ménages exprimés lors des enquêtes sociales
   - être adaptées aux objectifs de rééquilibrage du peuplement et de mixité sociale inscrits dans la CIA et aux principes spécifiques validés dans le présent document d'engagement partenarial
   - favoriser un parcours résidentiel ascendant

   …et être articulées avec :

   - le phasage des relogements validé en comité de pilotage NPNRU
   - le plan stratégique de relogement

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

- le cas échéant avec une situation d'urgence économique et/ou sociale à argumenter.

5. A l'occasion des CIIR suivantes :

- Présentation des propositions de relogement ayant fait l'objet d'un échange technique préalable entre les partenaires et le cas échéant des mesures d'accompagnement social renforcé et échanges avec les partenaires

- Validation ou refus des propositions par les membres de la CIIR. Si validation, présentation de la proposition de relogement en CAL par le bailleur concerné. En cas de proposition d'une offre de relogement adaptée à 2 ménages NPNRU aux besoins, aux souhaits et aux capacités financières similaires, une proposition de classement (1er/2ème) sera formulée en CIIR avant passage en CAL

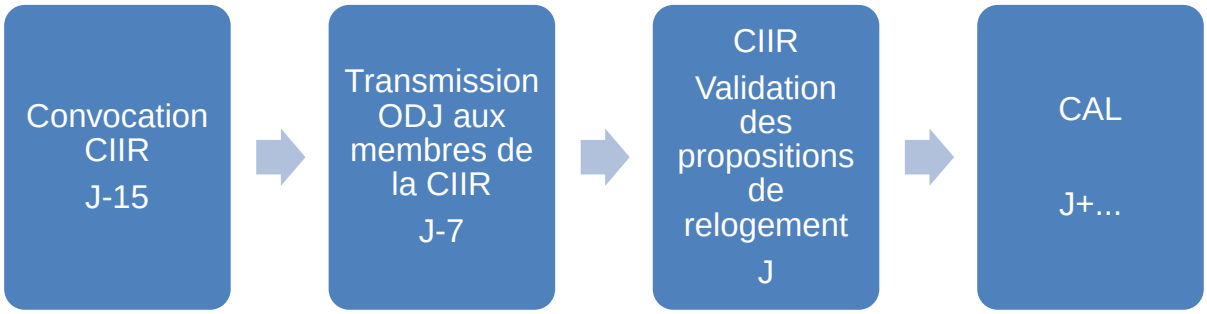
- Présentation, par le bailleur concerné, d'une synthèse des relogements à date, via la présentation du tableau RIME complété et de graphiques circonstanciés

II.3.2. Principes de fonctionnement

- Un maximum de trois propositions de relogement, répondant aux besoins, aux souhaits exprimés par le ménage et à ses capacités financières, pourra être effectué. Dès le refus d'une 2ème proposition adaptée aux besoins exprimés par le locataire et validée par la CIIR, proposition d'organisation, à l'initiative de Valenciennes Métropole, d'une réunion de médiation avec le ménage concerné, le bailleur social et la ville concernée. En cas de refus de la 3ème proposition, le bailleur se réserve le droit d'engager une procédure d'expulsion.

- En cas de proposition de relogement en dehors des communes NPNRU ou/et dans le cadre de l'interbailleurs, un échange doit intervenir entre le bailleur « démolisseur », un représentant de la commune et/ou du bailleur « relogeur », au préalable de la CIIR (présence lors de la réunion technique préalable à la CIIR ou échange téléphonique) lors de laquelle la proposition de relogement sera étudiée. Dans ce cas, un représentant de la commune concernée est convié à la CIIR pour échanger et valider le cas échéant la proposition de relogement.

II.3.3. Modalités d'organisation pratique de la CIIR



DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

- Réunion de la CIIR en tant que de besoin et *a minima* une fois tous les 2 mois
- Convocation des membres, par Valenciennes Métropole, à minima 15 jours avant la date de la CIIR
- Transmission aux membres de la CIIR, par Valenciennes Métropole, de l'ordre du jour au minimum 7 jours avant la CIIR
- Validation définitive des relogements en CAL après l'avis favorable de la CIIR

II.4. Le cas particulier des relogements sur le quartier de la Bleuse Borne et du Faubourg de Lille à Anzin et Valenciennes

Concernant le relogement des 40 ménages concernés par la démolition de leur logement privé dans le cadre de la restructuration des îlots d'habitat dégradé sur le quartier de la Bleuse Borne et du Faubourg de Lille à Anzin et Valenciennes, une AMO relogement spécifique a été choisie par Valenciennes Métropole pour effectuer les missions suivantes :

1. Réalisation des enquêtes sociales auprès des ménages

2. Proposition de relogement à formuler en CIIR, soit dans le parc social après échanges avec les différents bailleurs sociaux du territoire membres de la CIIR, en cohérence avec les souhaits des ménages, leurs capacités financières et le respects des objectifs de rééquilibrage territorial inscrits dans le cadre de la CIA, soit dans le parc immobilier privé (location ou acquisition) via la mise en relation avec les agences immobilières ou les notaires du territoire

3. Définition des modalités d'accompagnement social des familles en lien avec le bailleur relogeur et la commune de destination

4. Alimentation du tableau RIME et suivi des relogements à effectuer puis présentation de synthèses en CIIR

II.5. Outils à la disposition de la CIIR

1. Plan stratégique de relogement

2. Classement des résidences sociales de Valenciennes Métropole selon leur indice de fragilité et localisation sur le SIG et qualification du « bien vivre » dans les résidences sociales de La Porte du Hainaut

3. Bilan des attributions de chaque résidence ciblée pour un relogement NPNRU sur l'année n-1 afin d'actualiser le cas échéant l'indice de fragilité indiqué dans la CIA

4. Tableau RIME permettant d'effectuer un suivi de chaque relogement (situation de chaque ménage avant relogement / souhaits de relogement / situation de chaque ménage après relogement)

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

5. Tableau de suivi de l'ensemble des ménages ayant fait l'objet d'un accompagnement social (classique ou renforcé) avec notamment des précisions sur l'insertion des ménages dans le nouveau quartier ainsi que sur les éventuelles identifications des profils « employables »

III. LA STRATEGIE DE RELOGEMENT

III.1. Les objectifs stratégiques définis par la CIA et élaborés par la CIL

III.1.1. pour Valenciennes Métropole

La Conférence Intercommunale du Logement de Valenciennes Métropole a été mise en place en décembre 2015 avec pour premier objectif d'élaborer de manière partenariale et concertée la Convention Intercommunale d'Attribution. Celle-ci a été signée le 8 novembre 2017.

Les objectifs en matière de peuplement et d'attribution intégrés à la CIA reposent sur l'analyse de la fragilité de l'ensemble des résidences sociales de l'agglomération (Quartiers Politique et la Ville et hors QPV), des secteurs (Quartiers Politique de la Ville et Quartiers de Veille Active) et des communes, sur la base de 4 indicateurs statistiques : taux d'impayés, part des bénéficiaires APL, part des ménages sous les plafonds PLAI, taux de rotation.

A partir de cette analyse, 4 typologies de fragilité ont été identifiées :

1. Les résidences sociales et secteurs à la fragilité marquée (indicateur supérieur à 4)
2. Les résidences sociales et secteurs à la fragilité apparente (indicateur compris entre 3.5 et 4)
3. Les résidences sociales et secteurs dans la moyenne de l'agglomération (indicateur compris entre 2 et 3.5)
4. Les résidences sociales et secteurs préservés (indicateur inférieur à 2)

Orientations et objectifs en termes d'attribution concourant à l'équilibre territorial

En s'appuyant sur l'analyse des attributions réalisées en 2016, les objectifs sont les suivants :

1. En QPV, en référence à la pratique locale, objectif de 25% maximum au bénéfice des ménages du 1er quartile
2. Hors QPV, préserver les secteurs fragiles en modulant les objectifs en fonction du degré de fragilité des secteurs

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

<table>
<tr><th rowspan="2">Typologies de fragilité</th><th colspan="2">Objectifs d'attribution de la CIA de Valenciennes Métropole</th></tr>
<tr><th>En QPV</th><th>Hors QPV</th></tr>
<tr><td>Secteurs à la fragilité marquée</td><td rowspan="3">75% minimum des attributions devront être consacrées à des ménages issus des 2ème, 3ème et 4ème quartiles de la demande

25% maximum des attributions devront être consacrées à des ménages issus du 1er quartile</td><td rowspan="2">entre 25% minimum et 32% maximum des attributions à des ménages issus du 1er quartile

entre 68% minimum et 75% maximum des attributions devront être consacrées à des ménages issus des 2ème, 3ème et 4ème quartiles</td></tr>
<tr><td>Secteurs à la fragilité apparente</td></tr>
<tr><td>Secteurs dans la moyenne de l'agglomération</td><td rowspan="2">25% minimum des attributions à des ménages issus du 1er quartile
75% maximum des attributions devront être consacrées à des ménages issus des 3 autres quartiles</td></tr>
<tr><td>Secteurs préservés</td></tr>
</table>

Ces orientations et objectifs qui s'imposent sur l'ensemble du territoire s'imposent donc également pour les opérations de relogement NPNRU et seront donc suivis dans le cadre de la CIIR.

III.1.2. pour la Porte du Hainaut

La CIL de La Porte du Hainaut, installée en février 2016, a présenté sa Convention Intercommunale d'Attributions en octobre 2018.

La Porte du Hainaut a qualifié l'ensemble du parc présent sur son territoire sur la base d'une note statistique qui reprend : le nombre de bénéficiaires de l'APL, le nombre de ménages aux ressources inférieures aux plafonds de ressources PLAI, le taux d'impayés de plus de trois mois et le taux de rotation. Les bailleurs et les communes ont ensuite qualifié le « bien vivre dans les résidences » de la manière suivante :

1 : la qualité de bien vivre ensemble est confirmée.
2 : la qualité de bien vivre ensemble est satisfaisante.
3 : la qualité de bien vivre ensemble est à conforter.
4 : la qualité de bien vivre ensemble est à travailler.

Les règles d'usage de la qualification des résidences sociales :

1 : la qualité du bien vivre est confirmée et **2 : satisfaisante**

- marges de manœuvre pour le relogement des publics prioritaires
- positionnement en priorité des ménages du 1er quartile et prioritaires

3 : la qualité du bien vivre est à conforter et **4 : la qualité du bien vivre est à travailler**

- favoriser le relogement des ménages des 2ème, 3ème et 4ème quartiles
- être vigilant sur le peuplement et l'occupation des résidences

La qualification des résidences constitue un outil d'aide à la décision qui ne dispense pas d'une analyse fine des situations individuelles pour les attributions.

En fonction de la situation du ménage, les règles définies ci-dessus ne doivent pas bloquer une attribution si :

- celle-ci correspond aux objectifs de rééquilibrage de la résidence.
- celle-ci permet un parcours ascendant dans le respect du souhait du demandeur.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Les objectifs de relogement sont ainsi inscrits dans la CIA de la CAPH :

- globalement, **25% des attributions** devront être destinées **au premier quartile** sur l'ensemble de la CAPH, que ce soit **en QPV ou hors QPV**
- au moins **25% des attributions** suivies d'un bail signé, **hors QPV, au 1er quartile des demandeurs** les plus pauvres et à **des ménages relogés dans le cadre du renouvellement urbain**
- au moins **50% des attributions** (proposition) **en QPV aux demandeurs des 3 autres quartiles**

III.2. Les principes spécifiques pour le relogement des ménages NPNRU

Afin d'appliquer concrètement ces objectifs de rééquilibrage du peuplement à l'échelle de Valenciennes Métropole et de constituer un plan stratégique de relogement, l'ensemble des partenaires ont validé plusieurs principes structurants permettant de définir ce qui sera considéré par la CIIR **comme « parc mobilisable »** :

1/ S'agissant du parc neuf

- **Réserver en moyenne aux relogements NPNRU**, sur la période de relogement (2018-2026), **30% des LLS produits** (PLAI et PLUS) annuellement en Reconstitution d'Offre et en droit commun sur le territoire de Valenciennes Métropole et des communes limitrophes de la CAPH.

2/ S'agissant du parc existant mobilisable dans le cadre du relogement, plusieurs filtres ou critères seront posés en préalable de la validation d'un relogement par la CIIR :

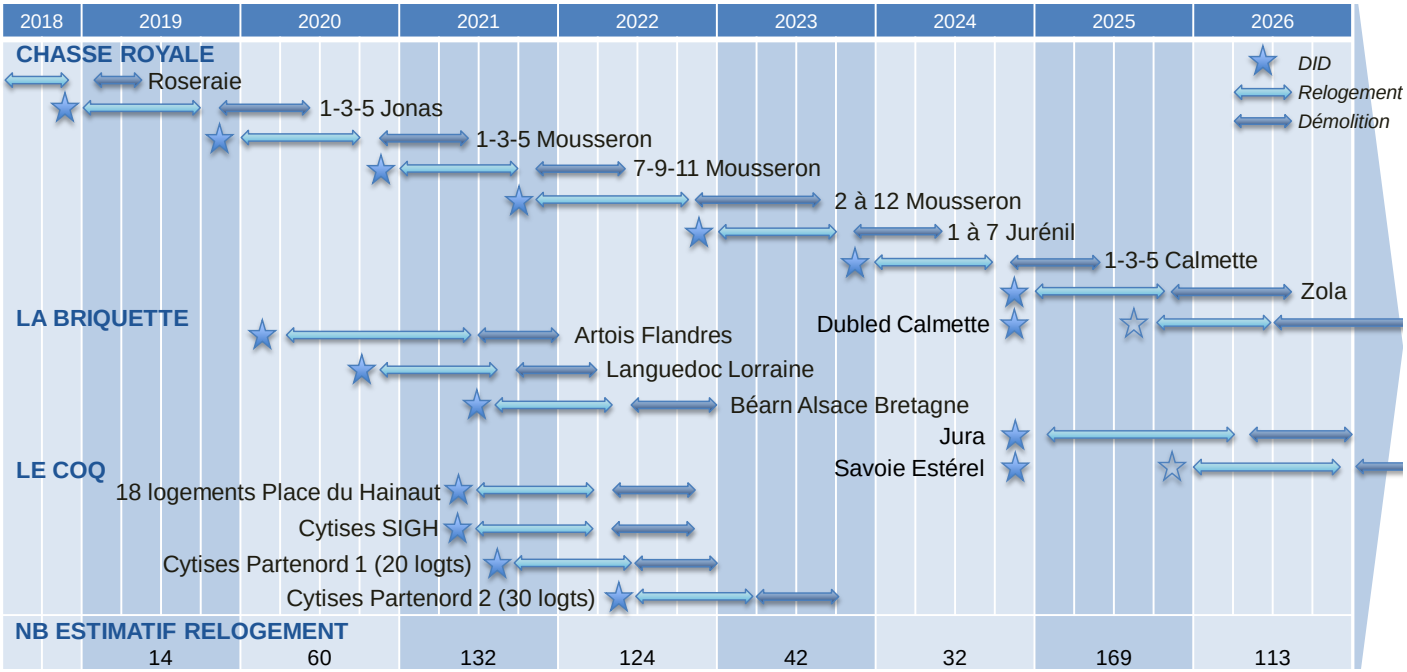
- **1er filtre = le loyer ou reste à charge :** reloger les ménages NPNRU uniquement dans les logements dont le niveau de loyer résiduel après déduction des APL ou le reste à charge est similaire, à surface égale, à celui constaté dans les immeubles voués à la démolition,
- **2ème filtre = la résidence** : reloger les ménages NPNRU uniquement dans les résidences dont l'indice de fragilité, tel que calculé dans la CIA, est inférieur à la moyenne communautaire (≤ indice 3,5), pour les communes de la CAPH, le relogement dans les résidences classées 1 et 2 sera à privilégier,
- **3ème filtre = le secteur** (étant considéré que près de la totalité des ménages concernés par des démolitions NPNRU sont issus du 1er quartile, des objectifs de relogement par secteur (hors résidences fragiles ou très fragiles) articulés avec les objectifs de la CIA sont fixés :
    - 50% minimum des relogements dans des secteurs non fragiles (dans la moyenne de l'agglomération ou préservés) hors QPV
    - 30% maximum dans des secteurs très fragiles ou fragiles hors QPV
    - 25% maximum en QPV

Concernant les relogements sur les communes limitrophes de la CAPH, le principe de l'analyse fine de la situation du ménage sera retenu, en intégrant l'objectif de rééquilibrage de la résidence et du parcours ascendant du demandeur dans le respect de son souhait.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

III.3. Le phasage des relogements

Les relogements seront réalisés sur la période 2018-2026 à un rythme moyen d'environ 80 relogements par an, selon le planning suivant :



Un premier bilan pour ajuster, le cas échéant, le planning des relogements sera effectué à + 6 mois à compter du démarrage des premiers relogements, puis une fois par an pendant toute la durée des opérations de relogement (2018-2026).

IV. L'ACCOMPAGNEMENT DES MENAGES

IV.1. L'accompagnement du relogement

IV.1.1. 1/ Accompagnement individuel

Un accompagnement systématique des ménages relogés est effectué par les partenaires de la CIIR.

Le calibrage et les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement social s'appuient sur les enquêtes sociales effectuées préalablement au relogement ainsi que sur la connaissance fine des ménages qu'ont les services des villes (CCAS) et les acteurs sociaux membres de la CIIR (CAF, Département).

Cet accompagnement ne se réduit pas à un accompagnement « technique et logistique » dans le cadre du processus de relogement. Il s'agit d'accompagner le ménage, en fonction de ses caractéristiques, sur une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- Accès aux droits
- Santé

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

- Prévention de la délinquance
- Education et décrochage scolaire
- Insertion professionnelle et/ou retour à l'emploi
- Economie d'énergie

En fonction des préconisations des membres de la CIIR, un certain nombre d'autres partenaires pourront être mobilisés pour accompagner les ménages concernés et apporter leur expertise lors des CIIR (PLIE de Valenciennes Métropole, Dispositif de Réussite Educative, Education Nationale…).

De manière générale, il s'agit de déterminer les ménages pour lesquels un accompagnement classique doit être mis en place (suivi à +6 mois du ménage) et ceux qui nécessitent un accompagnement plus spécifique (type MOUS) d'une durée de suivi post-relogement pouvant aller jusqu'à +2 ans à partir de la date de relogement.

Dans le cas d'un relogement inter-bailleur, le bailleur « démolisseur » assure l'intégralité de la procédure d'accompagnement et de suivi social du ménage (avant et après relogement), le cas échéant via un prestataire externe.

Il est responsable de la mise en œuvre des actions d'accompagnement social en lien direct avec le ménage concerné, le bailleur « relogeur » et la ville de « destination » du ménage relogé et de la présentation du bilan de ces actions aux partenaires de la CIIR.

IV.1.2. 2/ Accompagnement collectif

Par ailleurs, et à l'initiative de la CIIR, des actions collectives peuvent être menées pour accompagner les ménages dans le processus de relogement et répondre aux objectifs suivants :

- Elargissement éventuel des souhaits et des besoins exprimés par les ménages dans le cadre des enquêtes sociales
- Sensibiliser les ménages relogés à un processus de changement (de logement, de quartier, de ville voire d'agglomération)
- Adaptation à un autre environnement urbain

Ces actions peuvent prendre la forme de présentations d'initiatives innovantes en provenance d'autres territoires (exemple des actions mises en place à Lille sur une barre vouée à la démolition : ateliers entre habitants, habitants témoins…), de visites groupées…

Le contenu précis et les modalités de mise en œuvre de ces actions doivent être déterminés par les membres de la CIIR.

Des financements ANRU intégrés à la convention financière NPNRU pourront être mobilisés pour financer le cas échéant les actions proposées.

IV.2. Modalités financières

Un forfait de 4 500 € par ménage relogé est octroyé par l'ANRU au bailleur « démolisseur ». Ce forfait permet de prendre en compte les dépenses d'enquêtes sociales, les frais générés par le déménagement et l'installation du ménage (dont aménagement des logements servant au relogement), l'accompagnement social en amont, pendant et suite au relogement.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

IV.3. Les possibilités de minoration de loyer

Afin de faciliter la mise en œuvre des relogements et de proposer des solutions adaptées aux capacités financières des ménages dans le parc neuf ou conventionné depuis moins de cinq ans, des minorations de loyer compensées par un forfait versé par l'ANRU au bailleur démolisseur sont mises en place.

Le forfait versé par l'ANRU dépend de la typologie de logements :

1. T1/T2 : 2 000 €
2. T3 : 6 000 €
3. T4 et + : 8 000 €

La localisation des logements neufs ou conventionnés depuis moins de 5 ans qui peuvent bénéficier de cette minoration de loyer doit être validée de manière partenariale, sur proposition du bailleur « démolisseur », dans le cadre de la CIIR.

Ces choix sont effectués en fonction des capacités financières du ménage relogé et des caractéristiques du parc social sur le quartier, dans la commune et à l'échelle intercommunale en ayant une vigilance particulière à l'évolution et à la maîtrise des :

- Reste à charge
- Reste à vivre
- Taux d'effort

Dans le cas d'un relogement par un autre bailleur appliquant une minoration de loyer, une convention doit être établie entre le bailleur « démolisseur » et le bailleur « relogeur » afin que le bailleur « démolisseur » puisse reverser au bailleur « relogeur » le forfait versé par l'ANRU pour compenser la minoration de loyer.

IV.4. La communication

Une stratégie de communication adaptée et propre au contexte de chaque immeuble démoli doit être définie dans le cadre de la CIIR. Le contenu des actions de communication à l'adresse des ménages relogés doit être validé par l'ensemble des membres de la CIIR, notamment la ville concernée, le bailleur social et Valenciennes Métropole, afin d'informer les locataires sur le planning et les modalités du relogement. Ces actions peuvent prendre la forme de plaquettes d'information, de guides du relogement et de réunions avec l'ensemble des locataires concernés et peuvent s'appuyer sur des partenaires locaux ayant une connaissance des ménages relogés (associations, centres sociaux, conseils citoyens…).

Tout retard sur le planning du relogement initialement présenté doit faire l'objet d'une information préalable auprès de chacun des locataires.

V. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES PRIS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

L'ensemble des partenaires s'engage de manière générale à être présent lors des CIIR, à participer à ses débats et à en valider les propositions.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

V.1. Valenciennes Métropole

Valenciennes Métropole est le pilote politique et technique des CIIR.

Son rôle consiste à :

1. Préparer les CIIR,
2. Convoquer les partenaires à minima 15 jours avant la date de la CIIR et leur communiquer l'ordre du jour,
3. Animer les CIIR par le biais des outils présentés au point 2.5,
4. Consolider l'ensemble des éléments de suivi des opérations de relogement à partir des tableaux RIME remplis par les bailleurs pour en faire le reporting dans les instances de suivi du projet NPNRU (comités techniques, de pilotage, revues de projet, …).
3. Etre force de proposition, auprès des villes et des bailleurs sociaux concernés, en matière d'actions permettant d'accompagner collectivement les ménages dans les procédures de relogement.

V.2. Les Villes « NPNRU »

Les villes concernées par les projets NPNRU s'engagent à :

1. Mettre leurs moyens humains à disposition de la CIIR, via notamment les CCAS, afin d'informer les membres de la CIIR sur les situations particulières des ménages relogés,
2. Réaliser, aux côtés des bailleurs « démolisseurs », les enquêtes sociales préalables et, le cas échéant, les accompagner dans le suivi individuel de certains ménages en difficulté
3. Assurer la communication sur le volet relogement auprès des populations en articulation avec la stratégie définie dans le cadre de la CIIR (cf. point 3.2) et la stratégie globale de communication à l'échelle du projet NPNRU définie dans le cadre des comités de pilotage des projets NPNRU,
4. Mettre en place, de manière concertée avec les autres membres de la CIIR, des actions collectives à destination des ménages relogés afin de faciliter le processus de relogement.

V.3. La CAPH

La CAPH s'engage à :

- Assurer la solidarité politique de l'agglomération dans la recherche de solutions adaptées pour la mise en œuvre des relogements NPNRU sur son territoire, notamment pour ce qui concernent les ménages à reloger de l'immeuble Zola à la Sentinelle sur le quartier de Chasse Royale

V.4. La DDTM

La DDTM s'engage à :

- Assurer le suivi des opérations de relogement en veillant notamment à maîtriser l'impact du relogement et en veillant au respect des objectifs de rééquilibrage du peuplement définis à l'échelle de Valenciennes Métropole dans le cadre de la CIA

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

V.5. Le Département du Nord

Le Département, au titre de ses missions de prévention et de lutte contre les exclusions, de ses compétences sociales et en matière de logement s'engage à s'associer à la mise en œuvre de la charte (contrat / convention) pour les relogements NPNRU et à mettre en œuvre des interventions sociales de droit commun.
Les professionnels du Département du Nord accompagnent les personnes et les familles, avec leur accord, dans le cadre de leurs missions. Ils veillent à une approche globale de la personne et de sa situation, à la cohérence du parcours, dans le respect de sa vie privé et de ses choix.
Le Département n'a pas vocation à se substituer aux dispositifs déjà mis en œuvre et/ou prévus dans le cadre des projets NPNRU, notamment en matière financière ».
« Les représentants des services de la DTPAS peuvent participer aux instances/ groupes techniques de relogement et assurent un accompagnement avec l'accord de la famille dans le cadre du droit commun. La DTPAS organise cette représentation.

V.6. La Caisse d'Allocations Familiales

La CAF du Nord est engagée dans ses missions fondatrices :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes,
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle,

La Caf du Nord met en œuvre les nouvelles mesures réglementaires sur les aides au logement et maintient son action en faveur de l'inclusion sociale et de la prévention des expulsions locatives et de lutte contre la non-décence

- Poursuivre sur le territoire les actions en faveur de l'inclusion sociale
- Poursuivre les actions en matière de prévention des expulsions
- Poursuivre les actions en matière de lutte contre l'habitat non décent
- Poursuivre l'aide des ménages pour le maintien dans un logement décent

La Caf du Nord contribue à l'accompagnement social des familles dans les territoires prioritaires et s'attache à créer les conditions favorables à l'insertion, à intervenir auprès de familles vulnérables, à répondre à leurs besoins d'accompagnement

V.7. Les Bailleurs sociaux

V.7.1. Engagements communs à l'ensemble des bailleurs

Les bailleurs sociaux s'engagent à :

1. Faire des propositions de relogement adaptées aux souhaits / besoins, aux capacités financières du ménage et aux objectifs de rééquilibrage territorial inscrits dans la CIA,
2. Présenter, pour chaque résidence concernée par une proposition de relogement, un bilan des attributions sur l'année n-1,
3. Mettre à jour, en collaboration avec l'URH et Valenciennes Métropole, les données relatives à la fragilité des résidences intégrées dans la CIA,

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

4. Mettre en œuvre les procédures d'accompagnement social des ménages avant et après relogement (y compris pour les relogements inter-bailleurs), après validation en CIIR, en partenariat avec les villes concernées, le Conseil Départemental et la CAF.

V.7.2. Engagements spécifiques des bailleurs « démolisseurs »

1. Réaliser les enquêtes relogement, en partenariat avec les villes concernées,
2. Elaborer des conventions bilatérales avec les autres bailleurs en cas de relogement inter-bailleur mobilisant les forfaits pour minoration de loyers,
3. Remplir et actualiser les tableaux RIME et présenter des synthèses régulières de l'avancement des opérations de relogement en CIIR.

V.8. PAC LOGT HAINAUT CAMBRESIS

PAC LOGT HAINAUT CAMBRESIS s'engage à :

1. Faire des propositions de relogement adaptées aux souhaits / besoins, aux capacités financières du ménage et aux objectifs de rééquilibrage territorial inscrits dans la CIA,
2. Mettre en œuvre, le cas échéant, les procédures d'accompagnement social des ménages relogés, après validation en CIIR, en partenariat avec les villes concernées, le Conseil Départemental et la CAF.

V.9. L'URH

L'URH s'engage à :

1. Mobiliser l'ensemble des bailleurs sociaux du territoire à contribuer à la recherche de solutions de relogement adaptées dans leur parc
2. Accompagner Valenciennes Métropole et les bailleurs sociaux dans l'actualisation des indices de fragilité des résidences sociales

VI. DEMARRAGE ET DUREE DU CONTRAT PARTENARIAL POUR LE RELOGEMENT

Le présent contrat prend effet dès sa signature.

Il est établi pour toute la durée des opérations de démolition, réhabilitation, restructuration de logements nécessitant la libération des logements, sur les quatre quartiers NPNRU (Chasse Royale, Bleuse Borne / Faubourg de Lille, Le Coq-Chanteclerc, La Briquette). Les engagements des partenaires s'exerceront jusqu'à l'exécution totale des opérations de relogement et de leur bilan.

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Fait à , le

En exemplaires,

Le Président de Valenciennes Métropole Laurent DEGALLAIX	**Le Maire d'Anzin** Pierre-Michel BERNARD
Le Maire de Condé-sur-l'Escaut Grégory LELONG	**Le Maire de Marly** Fabien THIÉMÉ
Le Maire de Valenciennes Pour le Maire, Guy MARCHANT, le 1er Adjoint	**Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut** Par délégation, Aymeric ROBIN, Vice-Président
La Maire de la Sentinelle Bernadette SOPO	**Le Président du Conseil Départemental du Nord** Jean-René LECERF
La Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord Lydie LIBRIZZI	**Le DDTM** Eric FISSE

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Le Président du Directoire **de la SIGH** Pierre TONNEAU	**Le Directeur Général** **de Partenord Habitat** Christophe BECUWE
Le Directeur Général de Maisons et Cités Dominique SOYER	**La Directrice Générale de SIA Habitat** Marie-Hélène FOUBET
Le Président de PAC LOGT HAINAUT CAMBRESIS Bruno LEBRUN	**Habitat du Nord**
Le Président du Directoire **d'Habitat Hauts-de-France** Stéphane MAILLET	**L'URH**
Action Logement Services	

DocuSign Envelope ID: 6B9F09D8-315E-4C6A-A07C-F47EC0C89A0A

Agence Nationale
pour la Rénovation
Urbaine

Le Directeur Général

Paris, le 28 NOV. 2017

Communauté d'agglomération
"VALENCIENNES METROPOLE"
ARRIVEE n° 229661
30 NOV. 2017
O S Boussard
C Orendomme
C H Orendomme
C

Monsieur Laurent DEGALLAIX
Président de la Communauté
d'Agglomération de Valenciennes
CS 60227
59305 VALENCIENNES CEDEX

Dossier suivi par : Véronique GIRARD
Téléphone : 01 53 63 55 23
E-mail : vgirard@anru.fr
N/Réf. : DO/VG/YA 059-2017.202

Objet : Démarrage anticipé – Protocole de préfiguration de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole

Monsieur le Président,

À l'occasion de la réunion de travail partenarial du 2 octobre dernier, qui a examiné les projets de renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, vous avez sollicité l'autorisation de démarrage d'opérations urgentes et la prise en considération des dépenses de conduite de projet au-delà de la durée inscrite au protocole de préfiguration.

J'ai le plaisir d'autoriser le démarrage de la démolition de l'opération « 21 Roseraie » à la date de la réunion de travail partenarial du 2 octobre 2017. Le démarrage effectif du relogement pourra intervenir à l'issue de la prise en compte du dossier d'intention de démolir par le préfet.

Je vous confirme également que le maintien au-delà de juin 2017 de la conduite de projet mise en place depuis décembre 2016 ne portera pas préjudice à l'examen de leur financement.
Cet examen aura lieu de manière globale pour l'ensemble des interventions du projet de renouvellement urbain lors du comité d'engagement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma meilleure considération.

Nicolas GRIVEL

69 bis, rue de Vaugirard
F-75006 Paris
tél. : 01 53 63 55 50
fax : 01 45 49 12 68
www.anru.fr
Siret : 45367825200017
APE : 8413Z